Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi
QUATRIÈME SÉRIE
Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Tome 21
1919

SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM - 1967

Réimprimé avec le consentement des propriétaires de la Revue

ÉTUDES D'HISTOIRE HELLÉNISTIQUE

X

Le Décret de Bargylia en l'honneur de Poseidonios.

Carl Blondel, membre de l'École française d'Athènes, mort le 16 septembre 1873 [1], laissa dans ses notes la copie fragmentaire d'un décret de Bargylia, qu'il avait découvert dans les ruines de cette ville. C'est un document précieux à plus d'un titre, qui apporte quelques renseignements nouveaux sur l'histoire de la guerre d'Aristonikos. M. P. Foucart l'a publié en 1903 dans son *Mémoire sur la formation de la province d'Asie* (*Mém. de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres*, XXXVII, pp. 327-328, 334-335 = 31-32, 38-39 du tirage à part), avec des restitutions d'une valeur très inégale et un commentaire qui appelle plus d'une rectification. Il m'a semblé qu'il y aurait intérêt à reprendre l'étude de ce texte [2].

La copie de Blondel donne trois fragments du décret, appelés ci-après *A*, *B*, *C*. La partie du texte comprise entre les fragments *A* et *B* ne comptait, semble-t-il, qu'un petit nombre de lignes. Nous ignorons entièrement quelle pouvait être l'étendue de la lacune entre les fragments *B* et *C* [3].

1. G. Radet, *L'Histoire et l'œuvre de l'École d'Athènes*, p. 457.

2. Depuis la publication de P. Foucart, le décret de Bargylia a été signalé, reproduit, résumé ou commenté dans les ouvrages suivants : *Rev. Archéol.* 1903, II, 472, n. 378 (reproduction du texte donné par P. Foucart); Dittenberger, *Orientis gr. inscr.* II, p. 551, *Addenda* (reproduction des l. 13-20, 23-27 de l'inscription, avec quelques restitutions nouvelles); E. Kornemann, *Berl. philol. Wochenschr.* 1905, I, col. 673-674; G. Radet, *Rev. Ét. anc.* 1904, 161; V. Chapot, *La province romaine proconsulaire d'Asie*, 561 (dans ce résumé de l'inscription, l'auteur confond par mégarde M'. Aquillius avec M. Perperna); G. Cardinali, *Saggi offerti a G. Beloch (La morte di Attalo III e la rivolta di Aristonico)*, 309, 2; 312; 317 sqq.; Ad. Wilhelm, *Beiträge zur griech. Inschriftenkunde*, 188; *Neue Beiträge*, II (1912), 8. — Le présent mémoire a été composé, pour tout le principal, à la fin de l'année 1904. J'ai pu, à cette époque, profiter sur quelques points des avis amicaux d'Ad. Wilhelm.

3. Il n'y a même point de preuve que le fragment *C* doive prendre place après le fragment *B*; ce n'est qu'une conjecture, mais tout à fait vraisemblable (cf. P. Foucart, *Mémoire* cité, 327, note 1).

A.

τῶι δήμωι καὶ τα — — — τὴν πόλιν — — — — — — — — —
φιλάνθρωπα, ἐπ[εμ]ελήθη δὲ ὁμοί[ως καὶ] τῆς τοῦ πρυτανείου ἐπισ-
κευῆς ἐν [ῶ]ι συμβαίνει τοὺς ξενισμοὺς καὶ τὰς ὑποδοχὰς ὑπὸ τοῦ δή-
μου γίνεσθαι, ὅπως, τυχόντος τούτου τοῦ τόπου τῆς ἁρμοζούσης[ς]
5 προστασίας, ὁ δῆμος μηδενὸς τῶν χρησίμων ὀλιγωρῶν φαίνηται,
τῆς τε τῶν στεφανηφόρων καταστάσεως προενόησεν καὶ ψήφισμα
συνγράψας ἐπέταξεν ὅπως καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν καθίστη-
ται στεφανηφόρος ὁ ἱεραστόμενος τοῦ Ἀπόλλωνος καὶ ἐπιφανέστε-
ρον αἱ τιμαὶ καὶ θυσίαι τούτωι τε τῶι θεῶι καὶ τοῖς ἄλλοις ἐπιτελῶνται·
10 ψήφισμά τε εἰσενέγκας μετὰ τῶν συναρχόντων ἐπέταξεν τοῖς στε-
φανηφόροις ἀνατιθέναι τῶι Ἀπόλλωνι καὶ τῶι δήμωι φι[ά]λην ἀργυρᾶν
ἀπὸ δραχμῶν Ἀλεξανδρείων ἑκατόν, τειμᾶσθαι μὲν τὸ θεῖον βουλόμενος,
τ[ῶι δ]ὲ δήμωι σπεύδων συναγωγὴν χρημάτων [γί]νεσθαι· Μανίου τε
Ἀκυλλίου τοῦ Ῥωμαίων στρατηγοῦ ἀναζεύξαντος ἐπ[ὶ] Μυσίας
15 τῆς καλουμένης Ἀδ[ε]αιτίδος εἰς τοὺς ἄνω τόπους, ἀπολιπόντος δὲ
ἐν τῆ[ι χώρ]α[ι] ἀντιστράτηγον Γναίον Δομέτιον Γναίου, καί τινας τῶν δυ-
νά[μεων ἀπ]οστάξαντος αὐτῶι καὶ τοὺς πλείστους τῶν συμμάχων, ἐ[ξα-]
[γαγόντος δὲ τοὺς ὑ]πὸ τοῦ δήμου ἀποσταλέντας κατὰ συμμαχίαν [στρα-]
[τιώτας καὶ πο]λλὰ καὶ μεγάλα ποήσαντος εὐημερήματα καὶ τὰ ὀχυρώ-
20 [ματα πάντα] δοκοῦντα εἶναι δυσάλωτα [κατὰ] κράτος λαβόντος, [συνηθεὶς]
[ἐπὶ τοῖς γεγονόσιν] ἐπετέλε[σε]ν μὲν τοῖς θεοῖς τὰς καθηκούσας θυσίας...

A. — Les lignes 2-13 du premier fragment ne donnent lieu qu'à peu de remarques. — Les ξενισμοί et les ὑποδοχαί, dont il est parlé à la l. 3, sont les banquets offerts par la cité; sur ce sens du mot ὑποδοχή, voir Fränkel, *Inschr. Pergam.* I, 246 (décret d'Élaia = *Inscr. Or.* 332), l. 20 et p. 157, qui renvoie avec raison à Polybe, V, 14, 10 (ajouter V, 8, 5; XXXI, 13, 4); cf. *Inscr. Or.* 339, l. 85-86 (Sestos); Michel, 1006, l. 19 et 29 (décret d'une symmorie de Téos); *Inschr. Magn.* 15 *b*, l. 24; 101, l. 84. Les ξενισμοί sont mentionnés dans plusieurs textes, notamment dans le *Marbre d'Oxford* et dans un décret d'Adramyttion : (*Inscr. Or.* 229, l. 30-31) καλεσάτωσαν δὲ οἱ ἐπιμήνιοι τῆς βουλῆς καὶ τοὺς πρεσβευτὰς τοὺς παραγεν[ομένους] ἐγ Μαγνησίας ἐπὶ ξενισμὸν εἰς τὸ πρυτανεῖον —; (*IG*, XII, 5, 1, 722, l. 12-13) : κληθῆναι δὲ αὐτοὺς (un juge étranger et son secrétaire) [ἐπ]ὶ ξενισμὸν εἰς τὸ π[ρυταν]εῖον ἐπὶ τὴν βουλαίαν ἑστίαν, μερί[σ]αντος Ἀρχέ[υ] τοῦ ταμίου εἰς τὴν ἐγδοχὴν αὐτῶν ὅσον ἂν τῶι δήμωι δόξηι —;

cf. *Inschr. Priene*, 117, l. 36 : ἐξέν[ι]ζεν αὐτὸς τὸν μὲν δῆμον — — [ἐπὶ τὴν κοινὴν τῆ]ς πόλεως ἑστίαν —, et Poland, *De legation. Graecor. publicis*, 108 et notes 18-19. — La phrase (l. 6-8) τῆς τε τῶν στεφανηφόρων καταστάσεως προενόησεν καὶ ψήφισμα συνγράψας ἐπέταξεν ὅπως καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν καθίστηται στεφανηφόρος ὁ ἱερασόμενος τοῦ Ἀπόλλωνος ne paraît pas avoir été bien entendue par le premier éditeur. Il s'agiraît, selon lui, de l'« institution d'un prêtre stéphanéphore d'Apollon »; mais tel n'est pas le sens des mots ὅπως — καθίστηται στεφανηφόρος ὁ ἱερασόμενος τοῦ Ἀπόλλωνος. Il est clair qu'on n'avait pas attendu jusque-là pour affecter un prêtre au culte d'Apollon. Le décret voté sur la proposition de Poseidonios institue la fonction nouvelle de στεφανηφόρος, et prescrit qu'elle sera remplie par le citoyen investi, chaque année, du sacerdoce d'Apollon. On voit par là que, comme le notait déjà Fränkel (*ibid.* l. 11 et suiv., et p. 156)[1], la stéphanéphorie, bien qu'ayant toujours un caractère religieux, pouvait n'être point rattachée à un sacerdoce déterminé. — Pour l'obligation, imposée à chaque stéphanéphore, de consacrer, probablement à sa sortie de charge, une phiale de 100 drachmes, voir les nombreux exemples analogues rapprochés par Ad. Wilhelm, *Beiträge*, 188-189. On y peut joindre celui, à la vérité un peu différent, que nous offre l'ἀπολογία de l'agonothète des Βασίλεια Xénarchos d'Hyettos, publiée par W. Vollgraff (*BCH*, 1901, 366, l. 29-30[2]; cf. 375-376, 377, note 2[3]; et *BCH*, 1906, 470-472): ce document paraît indiquer qu'avec le reliquat des fonds dont il avait eu la gestion, chaque agonothète des Βασίλεια était tenu de consacrer une phiale dorée à Zeus Basileus[4].

La partie proprement historique du décret, celle qui a rapport à la guerre d'Aristonikos, commence à la l. 13 du fragment *A* et comprend presque tout le fragment *B*.

1. Cf. Dittenberger, *Inscr. Or.* 332, n. 24.
2. Aux l. 28-29 de cette inscription, restituer : οὐδὲ ἔλαϝον [πλεῖον] ἢ χαλκοῦ μὲν δραχμὰς σξ' κτλ.
3. Note de Th. Homolle.
4. La l. 30 de l'inscription doit être lue, comme l'a montré la revision du marbre (*BCH*, 1906, 469, 2): κατα[χρ]υσέαν φιάλην ἀνέθηκα κτλ.

L. 13-21. Le consul M'. Aquillius est qualifié (l. 14) de ὁ Ῥωμαίων στρατηγός, tant il est vrai que le titre de στρατηγός n'est pas nécessairement l'équivalent de *praetor*. J'ai signalé ailleurs[1] l'intérêt de cette appellation, conforme à l'usage de Polybe et dont il se trouve maint exemple dans les inscriptions. Aux l. 15-16, le premier éditeur écrit : ἀπολιπόντος δὲ ἐν τῇ[ι Καρί]ᾳ ἀντιστράτηγον Γνάιον Δομέτιον Γναίου κτλ. Mais, comme le montre la l. 14 (ἐπ[ὶ] Μυσίας), un nom de pays ne saurait être précédé de l'article ; il est donc probable qu'il faut suppléer ἐν τῇ[ι χώρ]α[ι] : la χώρα est le territoire de Bargylia. Le titre d'ἀντιστράτηγος, donné à Gn. Domitius, est interprété par le premier éditeur de deux façons différentes : il le traduit tantôt par « lieutenant » (p. 329, 330, 1), tantôt par « propréteur » (p. 330). C'est certainement la première traduction qui est la bonne[2] ; si ἀντιστράτηγος signifiait ici « propréteur », l'article serait indispensable. Le mot a, comme chez Polybe, le sens de « suppléant du consul », ou de légat consulaire : cf. Pol. XV, 4, 1 : Πόπλιος δὲ (P. Cornelius Scipio) — καταλιπὼν Βαίβιον ἀντιστράτηγον ; III, 106, 2. Le premier éditeur complète les l. 17-18 comme il suit : ἔ[χοντος δὲ τοὺς ὑ]πὸ τοῦ δήμου ἀποσταλέντας κατὰ συμμαχίαν [μετ' αὐτοῦ]. Mais il faut ici, de toute nécessité, un participe à l'aoriste. L'emploi, très fréquent dans les récits militaires de Polybe (voir les exemples réunis par Hultsch, *Erzähl. Zeitform. bei Polybios*, I, ch. 10, § 6, p. 75) des locutions

1. *Rev. Ét. anc.* 1917, 162 et notes 1-3, 163.

2. Cardinali (*La morte di Attalo III*, 317) écrit avec raison : « ... Quando egli [M'. Aquillius] si mosse verso il cuore della Misia, vi lasciò [en Carie] il suo *luogotenente* Gn. Domizio. » La qualité de *propraetor*, attribuée à Gn. Domitius par P. Foucart, lui convient d'autant moins que, selon le même savant (p. 330), ce personnage serait identique au consul homonyme de 122 (P. Foucart écrit par erreur 120, cf. Cardinali, *ibid.* 317,3). Il serait d'une extrême invraisemblance que Gn. Domitius Gn. f. Ahenobarbus, consul en 122, eût été préteur antérieurement à 129, année de la venue de M'. Aquillius en Asie. On sait du reste que le consul de 122 fut *triumvir monetalis* entre 134 et 129 (cf. Münzer, P-W, V, 1322, *s. v.* Domitius, n. 20), ce qui invite à reporter sa préture après 129. — P. Foucart (p. 330,1) penche à croire que notre Gn. Domitius ne fait qu'un avec le Γνάιος Δομέτιος Γναίου υἱός, nommé dans une inscription de Samos (Loewy, *Bildhauerinschr.* 295), qui, lui-même, est peut-être identique à son homonyme de l'inscription d'Amphipolis (*BCH*, 1894, 419 ; cf. Münzer, *ibid.* 1317, *s. v.* Domitius, n. 11) ; mais rien ne confirme cette hypothèse. Notons que l'inscription de Bargylia oblige à rectifier l'observation de Münzer *(ibid.)* : « .... uns nach dem Kriege mit Perseus kein Domitius bekannt ist, der im griechischen Osten beschäftigt gewesen wäre. »

ἐξάγειν δύναμιν, δυνάμεις, στρατιάν, στράτευμα, etc., justifie la restitution ἐ[ξαγαγόντος] que j'ai adoptée. D'autre part, le substantif, sujet du participe ἀποσταλέντας, ne peut être omis; au lieu de [μετ'αὐτοῦ], parfaitement inutile, j'écris donc στρατιώτας (cf. fragm. *B*, l. 29). J'ajoute que les mots κατὰ συμμαχίαν ne me semblent point avoir été bien compris par le premier éditeur. Il s'agirait, selon lui (p. 330), de contingents... fournis par les villes grecques alliées « en vertu de l'alliance. » Mais, en pareil cas, on devrait lire κατὰ τὴν συμμαχίαν. Le mot συμμαχία désigne ici, comme il arrive souvent, une troupe auxiliaire; cf., par exemple, l'édit de César cité par Josèphe (*Ant. Iud.* XIV, 204) : καὶ ὅπως μηδεὶς — ἐν τοῖς ὅροις τοῖς Ἰουδαίων ἀνιστὰς συμμαχίαν καὶ στρατιώτας κτλ., et les textes que j'ai réunis dans l'*Archiv. für Papyrusf.* VI (1913), 13, 1. La locution ἀποσταλέντες κατὰ συμμαχίαν signifie « envoyés en qualité d'auxiliaires »; cf. *Archiv, ibid.* 10, l. 31 (décret des σύμμαχοι crétois de Ptolémée Philométor[1]), 12 et note 4. L. 19 : [καὶ ἄλλα τε πο]λλά, F. L. 19-20 : τὰ ὀχυρώ[ματα[2] τῶν Μυσῶν] δοκοῦντα εἶναι δυσάλωτα κράτος λαβόντος, F. Avant κράτος, la préposition κατά, rétablie par Dittenberger (*Inscr. Or.* II, p. 551), est indispensable; sa chute ne peut s'expliquer que par l'inadvertance du lapicide ou du copiste. Aux l. 20-21, le premier éditeur supplée : [ἐπὶ τούτοις Ποσειδώνιος] ἐπετέλε[σε]ν κτλ.; mais il est impossible de comprendre pourquoi Poseidonios, qui est le sujet de toutes les propositions principales, serait ici spécialement nommé. Pour la restitution συνησθεὶς (ou συνχαρεὶς) τοῖς γεγονόσιν ou ἐπὶ τοῖς γεγονόσιν, cf., par exemple, *Brit. Mus.* 448 (Michel, 490, l. 2-3) (Éphèse); *Inschr. Priene*, 111, l. 129 (Prière); *IG*, XII, 5, 1, 481 (= *BCH*, 1905,

1. Dans ce décret, l. 21, corriger la faute d'impression ἄλλην δηποτοῦν, et lire ἄλλην ἡνδηποτοῦν.

2. Les ὀχυρώματα de la Mysie Abbaïtide, qualifiés ici de δυσάλωτα, me remettent en mémoire les φρούρια de la Péraia Rhodienne, dont il est parlé dans l'inscription bien connue de Karpathos *IG*, XII, 1, 1036 = *Sylloge*, 269. On lit à la l. 6 : [κ]αὶ τὰ φρούρια ἀπ — — |πάντα διαφυλάξας τῶ[ι δάμωι]. Wilamowitz a suppléé ἀπ[ταίστως] et Saridakis ἀπ[ήμαντα], restitutions qui ne sont bonnes ni l'une ni l'autre. J'ai moi-même proposé ἀπ[ολέμητα] (cf. *Sylloge*, II, *add.* p. 815), qui ne me paraît pas non plus satisfaisant. Je penche à croire que la vraie leçon est ἀπ[όρθητα]; cf. Diod. XXXVI, 5, 3, Dind. : ἐτόλμησε πόλιν ἀπόρθητον τὸ Αἰλύβαιον πολιορκεῖν; XV, 81, 2 : τρόπαιον ἔστησε κατὰ τῶν Λακεδαιμονίων τῶν πάντα τὸν πρὸ τοῦ χρόνον ἀπορθήτων γεγενημένων.

319), l. 14 (Siphnos); *Inscr. Or.* 6, l. 13-14 (Skepsis); Herzog, *C. R. Acad. Inscr.* 1904, 167, l. 15-16 (Kos), etc.

Ici se pose une question. Pourquoi le décret, dont l'objet propre, ne l'oublions pas, est de célébrer les mérites de Poseidonios, rappelle-t-il avec insistance l'expédition de M'. Aquillius en Mysie? C'est évidemment que cette expédition avait procuré à Poseidonios l'occasion de prouver son dévouement à ses concitoyens. Et l'on imagine sans peine en quoi consistèrent ses bons offices. Le consul avait emmené les soldats fournis par la ville de Bargylia, tandis que la plupart des autres auxiliaires demeuraient sur place avec Gn. Domitius (l. 17-19); les Bargyliètes souhaitaient le licenciement de leurs στρατιῶται. C'est à l'obtenir que s'employa Poseidonios. La démarche qu'il accomplit auprès de M'. Aquillius devait être racontée dans la partie du texte qui faisait suite au fragm. *A*, et c'est elle que rappellent plus loin les mots τὰς ἀνώτερον παραιτήσεις τὰς περὶ τῶν στρατιωτῶν, qu'on lit à la l. 29 du fragm. *B*. Il va de soi qu'elle eut un heureux succès; sinon, l'on se fût sans doute dispensé d'en faire mention. Le consul, se laissant fléchir par l'ambassadeur de Bargylia, lui accorda de bonne grâce le renvoi des στρατιῶται. Le premier décret voté en l'honneur de Poseidonios, auquel fait allusion le fragm. *B*, l. 35 (cf. ci-après le commentaire de ce passage), fut très probablement la récompense de ce grand service rendu à la cité.

Pour la restitution du second fragment (*B*), il importe de remarquer que la copie de Blondel (sur laquelle nous n'avons d'ailleurs que trop peu de renseignements) est fautive au moins en un point. Le fragm. *A* montre que le graveur s'était appliqué constamment à observer la règle de la coupe syllabique; il est sûr qu'il a fait de même dans tout le reste de l'inscription. Des coupes telles |ς δαπάνης (*B*, l. 35), |ν πανδημεί (l. 36), |αλέσαι (l. 37), |ων πρεσβευταῖς (*C*, l. 10), acceptées par le premier éditeur, sont donc intolérables. Blondel a omis d'indiquer la perte d'une ou de plusieurs lettres au commencement de ces lignes.

B.

— — — — — — — — — — — — [Κόιντος Καιπίων] — — [διαδεξά]μενος τὴν ἐν[κεχειρισ]μέ[νην τ]ῶι [Γ]ναίωι [ἀρχήν, πλῆθος ἱκανὸν] [στρα]τιωτῶν ἐζήτει, τ[ὴν δύναμιν] ταύτην ἀναληψόμενος· [ἐνστάντος τε πά-] [λιν τ]οῦ πολέμου, συνέ[β]αινεν θ[λ]ίβεσθαι τὴν πόλιν [ἡμῶν βαρέως διὰ τὸ] [ἐκ] τῆς Κοίντου Καιπίω[ν]ος ἐπιταγῆς κατὰ τὸ συνεχὲς [Ῥωμαίοις ἡμᾶς συ-] [στ]ρατευκέναι, ἐξαπεσταλθαι δὲ ὑπὸ τοῦ δήμου καὶ ἀπο[γεγράφθαι στρατιώ-] [τ]ας εἰς τὸν πόλεμον καὶ πλείονας, ἐπ[ῃ]κολουθηκέναι [δὲ ἀπορίαν· διὸ καὶ ἱκανὸν] εἶναι νομίζων Ποσειδώνι[ο]ν, τοῦτον παρεκάλεσεν [ὁ δῆμος ἀνανεώσασ-] [θ]αι τὰς ἀνώτερον παραιτήσεις τὰς περὶ τῶν στρατιωτῶν, [χάριν τοῦ μὴ ἐπι-] [τ]ελεσθῆναι τῆι πόλει τή[νδ]ε παρὰ Κοίντου Καιπίωνος [ἐπιταγὴν ἀκολού-] [θως τῆι προαιρέσει Μανί]ου Ἀκυλλίου στρατηγοῦ· ὁ [δ]ὲ [π]α[ρακληθεὶς προ-] θύμως ὑπήκουσεν καὶ ἐξ αὐτῆς ἀποδημήσας μετὰ τ[ῶν συνπρεσβευτῶν ἐνέ-] τυχεν τῶι [Γ]ναίωι, καὶ ποιησάμενος ὑπὲρ τῆς πατρίδος [τοὺς ἁρμόζοντας] λόγους, τούς τε στρατιώτας ἐκομίσατο καὶ ἀπέλυ[σε τὴν πόλιν τῆς εἰς τού-] [του]ς δαπάνης· ἐφ' οἷς ὁ δῆμος τὸ ψήφισμα [ἐπι]κυρώσας [τὸ προάγον ἐπήινεσεν αὐ-] [τὸ]ν πανδημεὶ καὶ θυσίας ἐπιτελέσας τοῖς θεοῖς ἐπέτα[ξεν τῶι στεφανηφόρωι?] [κ]αλέσαι τοὺς πρεσβευτὰς εἰς τὸ ἱερὸν ἐπὶ τὰς θυσίας· ἐ[ν ὧι καὶ μεγάλης ἀπο-] [δ]οχῆς ἠξιώθη παρὰ τῶι Γναίωι, ὥστε καὶ ἐν τοῖς φίλοις [αὐτοῦ ἀναγραφῆναι, καὶ ὑ-] [πὲρ] α[ὐ]τοῦ γράφοντες οἱ τοῦ Γναίου υἱοὶ πρὸς [τὴν πόλιν ἐνεφάνιζον ὅτι ἀ-] [νέγ]ραψαν καὶ [αὐτοῖ]ς? Ποσειδώνιον πατρικὸν [φίλον· ἀνθ' ὧν ὁ δῆμος τὴν αἵρεσιν] [οἰκε]ίως? ἀπ[οδεξά]μενος ἀνέγραψεν εἰ[ς τὴν τῶν προξένων καὶ εὐεργετῶν στήλην?] [Γνάιον τε καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ?] — — — αν περι — — — — — — — —

B. — L. 22-23. Le sujet de la phrase est évidemment Q. Caepio, dont le nom devait se lire à la l. 21. C'est maintenant Q. Caepio qui commande dans la région de Bargylia; il y a donc remplacé Gn. Domitius, à l'autorité duquel il se trouve désormais subordonné (cf. l. 33-34). De là la restitution [διαδεξά]μενος τὴν ἐν[κεχειρισ]μέ[νην τ]ῶι [Γ]ναίωι [ἀρχήν]; pour la locution ἐγχειρίζειν ἀρχήν τινι, cf. *IG*, IX, 2, 1103, l. 13-14 (décret des Magnètes). Le supplément [πλῆθος στρατιωτῶν], proposé par le premier éditeur, est justifié par de nombreux exemples; cf. Diod. XV, 14, 4; XVI, 24, 3, etc. J'ai ajouté ἱκανόν, afin de donner à la ligne une longueur suffisante; cf. Pol. III, 50, 3 : συναθροίσαντες οἱ τῶν Ἀλλοβρίγων ἡγεμόνες ἱκανόν τι πλῆθος; *Inschr. Priene*, 111, l. 128, etc. A la l. 23, le premier éditeur écrit : τ[ὴν χώραν] ταύτην ἀναληψόμενος, restitution qu'il explique ainsi (p. 329) : « Il semble..., d'après le verbe ἀναληψόμενος...,

que les Romains eurent à reprendre une ville ou une région perdue. » Mais « reprendre une région perdue » ne s'est jamais dit χώραν ἀναλαμβάνειν; en revanche, la locution ἀναλαμβάνειν στρατιάν, στρατόπεδον, δυνάμεις, δύναμιν est d'un usage constant dans les récits militaires, lorsqu'il s'agit d'une entrée en campagne : Pol. I, 26, 5; 32, 8; 40, 2; III, 60, 2; V, 73, 5, etc.; Diod. XIV, 37, 2; XVII, 110, 3; 110, 7; XVIII, 11, 5 (ἀναλαμβάνειν δύναμιν); cf. *Sylloge*, 326, l. 19 (Chersonésos), etc. Q. Caepio est au moment de faire campagne avec les troupes qu'il a réclamées.

L. 23-26 : [.... μηκυνομένου δὲ τ]οῦ πολέμου, F. Il s'agit bien plutôt d'une reprise de la guerre, reprise qui motive précisément les réquisitions (ἐπιταγή) ordonnées par Q. Caepio. Pour la restitution ἐνστάντος — τοῦ πολέμου, cf. *Sylloge*, 929, l. 45. Le premier éditeur propose aux l. 24-25 : συνέ[β]αινεν θ[λ]ίβεσθαι τὴν πόλιν [ἡμετέραν ὑπὸ ταύτης] τῆς Κοίντου Καιπίω[ν]ος ἐπιταγῆς κατὰ τὸ συνεχὲς [ἡμᾶς ἐκ πολλοῦ ἐστ]ρατευκέναι, ce qui est étrangement embarrassé. Dittenberger (*Inscr. Or.* II, p. 551) a eu le mérite de rendre le texte intelligible en écrivant : [διὰ τὸ ὑπὸ] τῆς Κοίντου Καιπίω[ν]ος ἐπιταγῆς κατὰ τὸ συνεχὲς [ἀεὶ τοὺς πολίτας ἐστ]ρατευκέναι. Toutefois, le supplément τοὺς πολίτας n'est guère vraisemblable, et ἀεί, venant après κατὰ τὸ συνεχές, paraît au moins superflu.

L. 26-27 : ἐξαπεστάλθαι δὲ ὑπὸ τοῦ δήμου καὶ ἀπὸ [τῆς ἀρχῆς στρατιώτ]ας εἰς τὸν πόλεμον καὶ πλείονας ἐπ[η]κολουθηκέναι, F. Mais, outre que καὶ ἀπὸ [τῆς ἀρχῆς] n'est pas tolérable, la phrase semble mal construite. On sait que les mots καὶ πλείων, καὶ πλείονες forment, dans la prose hellénistique, une *clausula* des plus ordinaires : cf., par exemple, *IG*, IV, 944, l. 5, 9 (Épidaure); 558, l. 9 (Argos); *IG*, V, 1, 1432, l. 13, 32 (Messène), *IG*, XII, 5, 1, 653, l. 31-32 (Syros); *Inschr. Priene*, 108, l. 32 (Priène); *Sylloge*, 928, l. 10 (Magnésie); 721, l. 7 (Athéniens de Délos); *Dial. inschr.* 3586, l. 10 (Kalymna); Wilhelm, *Beitr.* 147, l. 20 (Hypata); Pol. II, 11, 11, etc. Ici, καὶ πλείονας (qui dépend de [στρατιώτ]ας) doit aussi marquer la fin d'une proposition, et c'est une proposition nouvelle qui commence par ἐπ[η]κολουθηκέναι. Pour l'emploi de ce verbe au sens de « s'ensuivre », avec un sujet abstrait, cf. *Ath. Mitt.* 1907, 245, l. 14 (Pergame) : ἐξ ὧν ἀφόρητος ἐπηκολουθεῖ τῆι

πόλει κί[νδυνος]; *Sylloge*, 325, l. 26 (Istropolis); Diod. XV, 87, 5; XVIII, 8, 6; XXXVI, 2 *a, s. f.*, etc. Je n'ai pas besoin de dire que le supplément ἐπ[ῃ]κολουθηκέναι [δὲ ἀπορίαν] est conjectural; mais ἀπορία est d'un usage fréquent pour signifier l'état indigent et misérable d'un peuple : *Sylloge*, 529, l. 5 (Tomi); *Inscr. Or.* 339, l. 57-58 (Sestos); cf. aussi la supplique des Scaptopareni, (*Sylloge*, 418, l. 146-147). On trouvera peut-être que ἐπηκολουθηκέναι ἀπορίαν forme pléonasme avec θλίβεσθαι τὴν πόλιν (l. 24); cependant, le décret de Tomi déjà cité (*Sylloge*, 529) offre l'exemple d'un pléonasme semblable : (l. 3) [ἀπ]ορῶν καὶ θλιβόμενος ὁ δῆμος. Pour le supplément ἀπο[γεγράφθαι στρατιώτ]ας εἰς τὸν πόλεμον, cf., par exemple, Diod. XVIII, 61,5 : πολλοὶ — πρὸς τὴν στρατείαν ἀπεγράφοντο. Le sens général de la phrase est celui-ci : à la suite des réquisitions de Q. Caepio, des soldats, en grand nombre, ont dû, soit être expédiés aux armées, soit s'enrôler; il en est résulté pour la ville un grand appauvrissement. Comme le remarque le premier éditeur (p. 330), les « réquisitions d'hommes s'étaient renouvelées assez fréquemment pour *épuiser* les villes... » Mais, contrairement à son opinion (p. 330), il n'y a nulle apparence que les στρατιῶται fussent des mercenaires. Il s'agit beaucoup plutôt de πολιτικοὶ στρατιῶται, c'est-à-dire de citoyens de Bargylia[1]; le terme σύμμαχοι, « soldats auxiliaires » (*A*, l. 17), conviendrait mal à des misthophores (cf. *Archiv für Papyrusf.* VI (1913), 12).

L. 27-30 : [ἐφ' οἷς ὁ δῆμος ἱκανὸν] εἶναι νομίζων κτλ., F. Mais ἐφ' οἷς ne donne point un sens satisfaisant; j'écris διό, comme, par exemple, dans cette phrase d'un décret de Priène (*Inschr. Priene*, 108, l. 217-218) : διὸ καὶ μετὰ ταῦτα — πάλιν ὁ δῆμος αὐτὸν ἐχειροτόνησεν κτλ. La suite de la phrase est ainsi rétablie par le premier éditeur : τοῦτον παρεκάλεσεν [ἀνανεοῦσθαι] καὶ τὰς ἀνώτερον παραιτήσεις τὰς περὶ τῶν στρατιωτῶν. La présence de καί, que donne la copie de Blondel au commencement de la l. 29, ne peut s'expliquer; il semble nécessaire de corriger la première lettre de cette ligne; j'ajoute que le verbe ἀνανεοῦμαι doit être, non au présent, mais à l'aoriste de l'infinitif. Comme je l'ai expliqué plus

1. Sur le sens et l'emploi du terme πολιτικοὶ στρατιῶται, cf. les excellentes remarques d'Ad. Wilhelm, *Att. Urkunden*, I, 34; *Wien. Eranos*, 131.

haut, les ἀνώτερον παραιτήσεις, qui ne peuvent avoir rapport aux levées nouvelles ordonnées par Q. Caepio, sont les instances précédemment faites auprès de M'. Aquillius, instances dont le résultat a été la libération des στρατιῶται de Bargylia que le consul avait emmenés en Mysie (*A*, l. 17-19). La mission maintenant confiée à Poseidonios aura pour objet de mettre fin aux réquisitions de Q. Caepio (l. 30) et d'assurer le licenciement des soldats qu'il vient d'exiger (l. 34). A la fin de la ligne 29, le premier éditeur propose : [ὥστε μὴ τ]ελεσθῆναι τῆι πόλει τή[ν τ]ε — [ἐπιταγήν]. Le supplément ὥστε μή donne une ligne trop courte; pour l'emploi bien connu de χάριν τοῦ (infin.) équivalant à ἵνα ou ὅπως, cf., par exemple, Jerusalem, *Wien. Stud.* I, 51. Au lieu de τή[ν τ]ε (F.), il faut évidemment écrire τή[νδ]ε; cf. plus loin, fragm. *C*, l. 50 : τῆσδε πίστεως δοθε[ίσης] κτλ., et, sur l'usage tardif de ὅδε au sens de οὗτος, Kaelker, *Quaest. de elocut. Polybiana* (diss. Leipzig, 1880), 277 [1].

L. 31-32. Le premier éditeur écrit au début de la l. 31 : [καὶ ἀφέσθαι τοὺς παρὰ Μανί]ου Ἀκυλλίου στρατηγοῦ. Il ressort de mes observations précédentes que cette restitution est de tout point inadmissible. Il ne peut être ici question, comme on le voudrait, des soldats placés sous les ordres de M'. Aquillius; ces soldats ont été congédiés à la suite des ἀνώτερον παραιτήσεις rappelées à la l. 29. Aussi bien, Gn. Domitius, à qui va s'adresser Poseidonios (l. 33), n'aurait pas qualité pour en ordonner le renvoi [2]; enfin, les mots τοὺς παρὰ Μανί]ου κτλ. ne sauraient s'appliquer à des troupes que

1. La confusion de οὗτος et de ὅδε s'est d'ailleurs produite dès l'époque classique, cf. Kühner-Gerth, I, 646. E. Bourguet en a signalé un curieux exemple dans une inscription de Delphes du IVe siècle (*BCH*, 1897, 334).

2. A moins de supposer, comme le fait Cardinali (*La morte di Attalo III*, 317, 5), que les contingents d'abord commandés par M'. Aquillius l'auraient ensuite été par Gn. Domitius : « Se poi la città di Bargilia potè ottenerne il rinvio per mezzo di un' ambasceria a Gn. Domizio, ciò dimostra che nel momento in cui fu inviata questa ambasceria, i soldati si trovavano appunto presso Gn. Domizio, che cioè a lui li aveva rimandati M'. Aquilio, ed io suppongo che questa circostanza venisse esposta nella lacuna che è tra il framm. *a* e il framm. *b*, e con questa mia idea si accorda bene il tenere della primea linea di *b* e il παρά col gen. usato a proposito del contingente richiesto da Bargilia alla l. 31. » Mais la préposition παρά, qui n'est qu'une restitution, ne fournit ici aucun argument; et, d'ailleurs, les mots τοὺς παρὰ Μανί]ου Ἀκυλλίου ne pourraient guère désigner à eux seuls des soldats passés du service d'Aquillius à celui de Domitius. Cardinali s'est laissé égarer par les fâcheux suppléments du premier éditeur.

commanderait le consul : à tous le moins, faudrait-il τοὺς μετὰ κτλ. Le supplément conjectural [ἀκολούθως τῆι προαιρέσει Μαν]ίου κτλ. répond bien aux circonstances telles que je me les représente : Poseidonios, dans sa démarche auprès de Gn. Domitius, s'autorisera tout naturellement, à titre de précédent, de la faveur qu'il a obtenue de M'. Aquillius. — La fin de la l. 31 est restituée ainsi qu'il suit par le premier éditeur ; ὁ [δ]ὲ [κ]αὶ [τῆι πόλει προ]θύμως ὑπήκουσεν κτλ. Il est clair que [κ]αί est inutile; je n'hésite pas à écrire [π]α[ρακλη]θείς] : cf. *BCH*, 1886, 300 (= *Rev. Ét. gr.* 1898, 258), l. 19-20 (Alabanda)[1] : παρακλη]θεὶς[2] ὑπὸ τοῦ δή[μου] προθύμως ὑπ[ή]κουσεν. Le verbe ὑπακούω est, comme on sait, employé souvent sans régime : Pol. III, 40, 10; V, 72, 2; XV, 31, 6, etc.; *Sylloge*, 260, l. 6 (Chalkis), etc.

L. 32-35. Gn. Domitius, ainsi que nous l'avons vu déjà, ne se trouve plus dans la région de Bargylia; c'est Q. Caepio qui l'y est venu remplacer. On n'indique pas où réside maintenant le légat consulaire; mais le verbe ἀποδημήσας montre que Poseidonios a dû faire un voyage de quelque durée pour parvenir jusqu'à lui. L. 34-35 : καὶ ἀπέλυ[σε τὴν πόλιν μεγάλη]|ς δαπάνης, F. La coupe — η|ς est impossible, et, d'autre part, l'objet de la dépense doit être indiqué.

L. 35-37 : ἐφ' οἷς ὁ δῆμος τὸ ψήφισμα [ἐπι]κυρώσας [ἐώρταζε]|ν πανδημεί, F. Cette restitution est inacceptable. Il s'agit de confirmer (ἐπικυροῦν) un décret précédemment rendu; c'est ce que le texte doit indiquer. Le supplément [τὸ προάγον] m'est fourni par un décret d'Anaphé (*IG*, XII, 3, 247, l. 16-18) : ἐπικεκυρῶσθαι δὲ αὐτῶι καὶ τὰ προάγοντα [ψαφίσματα] πάντα. Pour l'expression [ἐπήνεσεν] πανδημεί — qui remplace avantageusement ἐώρταζεν πανδημεί proposé par le premier éditeur — voir le même décret, l. 15-16 : δεδόχθω ἐπαινῆσθαι μὲν τὸν Ἰάσωνα πανδημεί. Aux l. 36-37, P. Foucart écrit : ἐπέτα[ξεν παρακ]|λέσαι τοὺς πρεσβευτὰς εἰς τὸ ἱερὸν ἐπὶ τὰς θυσίας.

1. La réédition que j'ai donnée de ce texte, dans la *Rev. Ét. gr.* doit être corrigée en quelques points. Aux l. 5-6, je ne doute pas qu'à ἐ[ξέδαι]νεν on ne doive substituer [συνέδαι]νεν; à la l. 11, ἀ[ν]έστωισεν (cf. Wilhelm, *Urk. dram. Auff.* 77-78, 246) plutôt que ἀπέσωισεν.

2. Dans le décret de Lampsaque pour Hégésias (*Sylloge*, 276), il convient, je crois, de lire à la l. 12, [παρακλ]ηθεὶς καὶ ἀξιωθεὶς ὑπὸ τοῦ δήμου (χειροτονηθείς, Dittenberger).

Au verbe ἐπέταξεν il faut nécessairement un régime : cf. fragm. *A*, l. 10-11 : ἐπέταξεν τοῖς στεφαννηφόροις κτλ. D'autre part, on ne dit jamais παρακαλεῖν, mais bien καλεῖν — ou, plus rarement, προσκαλεῖν (cf. *IG*, V, 1, 1146, l. 47 : Gytheion) — τινα ἐπὶ (ou εἰς) θυσίαν, δεῖπνον, προεδρίαν, etc.

L. 37-38 : ἐ[ν οἷς ὑποδ]οχῆς ἠξιώθη παρὰ τῶι Γναίωι, ὥστε ἐν τοῖς φίλοις...., F. Le premier mot à rétablir est, non ὑποδοχή, mais ἀποδοχή; cf. *Inscr. Or.* 339, l. 13-14 (Sestos) : καὶ τῆς καλλίστης ἀποδοχῆς ἀξιούμενος παρ' αὐτῷ Στράτωνι τῶι στρατηγῶι τῆς Χερρονήσου; *Ath. Mitt.* 1910, 404, l. 12 (Pergame), et les exemples de la locution ἀξιοῦσθαι ἀποδοχῆς, qu'ont rassemblés Jerusalem (*Wien. Stud.* I, 52) et Schulte (*De ratione quae interced. inter Polyb. et tab. publicas*, 50)[1].

L. 38-41. Pour la fin de la l. 38 et pour la l. 39, le premier éditeur n'a proposé aucun supplément. Ce passage présente, en raison de l'insuffisance de la copie, des difficultés particulières; ce n'est donc que sous d'expresses réserves que j'en essaie une restitution. Après ἐν τοῖς φίλοις (l. 38), il me semble naturel de rétablir [αὐτοῦ ἀναγραφῆναι], d'autant que le même verbe reparaît aux lignes suivantes (l. 39-40 : [ἀνέγ]ραψαν; l. 41 : ἀνέγραψεν) : Gn. Domitius a inscrit Poseidonios au nombre de ses hôtes et « amis »[2]; cf. Cass. Dio, XXXVIII, 44, 1 (I, p. 462 Boissev.) : ὥσθ' ὅσῳ τις ἂν αὐτὸν ἔν τε τοῖς φίλοις καὶ ἐν τοῖς συμμάχοις ἡμῶν ἀναγεγράφθαι φήσῃ κτλ.; Plut. *Lucull.* 24, 1 : δεόμενος (Machares) Ῥωμαίων ἀναγραφῆναι φίλος καὶ σύμμαχος; App. *Mithr.* 61 : Ἰλιέας μὲν καὶ Χίους καὶ Ῥοδίους καὶ Μαγνησίαν καί τινας ἄλλους — Ῥωμαίων ἀνέγραφε φίλους (Sulla)[3]. Au début de la l. 39, la copie de Blondel porte ταττου, leçon qui n'offre aucun sens; je crois pouvoir risquer la correction [ὑπὲρ] ou [περὶ] α[ὐ]τοῦ γράφοντες : cf., par exemple, *Inscr. Or.* 42, l. 5 (Kos) : [Ἱπο]λεμαῖος ἔγραψε ὑπὲρ αὐτοῦ ἐ[ν ἐ]πιστολᾶι κτλ.; *Sylloge*, 927, l. 23, 43 : καὶ ἁ[μὲς κρί]νομες ὑμῖν γράψαι περὶ αὐτοῦ. Après le mot πρός, le supplément [τὴν πόλιν] ou [ἡμᾶς] paraît nécessaire. Je suppose que les

1. Ajouter Diod. XV, 81, 4; XVIII, 75, 1, etc.

2. Se rappeler, par exemple, les relations d'amitié et d'hospitalité formées par Q. Marcius Philippus avec le roi Philippe V : Liv. (P.) XLII, 38, 8-9; 40, 11.

3. J'emprunte les deux dernières citations à la dissertation de Ferrenbach, *Die amici populi Romani republik. Zeit* (Strassb. 1895, 62).

fils de Gn. Domitius, voulant, eux aussi, faire honneur à Poseidonios, l'ont inscrit parmi leurs *hospites et amici paterni*, et qu'ils se sont empressés de mander cette nouvelle à la ville de Bargylia. Toutefois, il faut convenir qu'ils avaient pris un soin assez superflu, puisque la relation d'amitié et d'hospitalité formée entre deux personnes engageait obligatoirement leurs descendants [1]. J'écris, à la l. 40 πατρικὸν [φίλον] et non πατρικὸν [ξένον], comme l'a proposé le premier éditeur, la répétition du mot φίλος étant rendue nécessaire par ce qui se lit à la l. 38. L'expression πατρικὸς φίλος (πατρικὴ φιλία) est bien connue; cf., par exemple, Pol. XXXIII, 18, 3 : οὗτος μὲν (Attale, fils d'Eumènes II) οὖν φιλανθρώπως ὑπό τε τῆς συγκλήτου καὶ τῶν πατρικῶν φίλων ἀναδεχθείς; *Ath. Mitt.* 1905, 175, l. 18 (lettre de Ziaélas), etc. Aux l. 40-41, le premier éditeur écrit : [ἀνθ' ὧν αὐτὸς |ἀξ]ίως ἀπ[αμειβό]μενος ἀνέγραψεν ει — —, ce qu'on ne saurait estimer satisfaisant. Mes suppléments, tout conjecturaux, ont au moins quelque vraisemblance. La phrase doit avoir pour sujet le peuple de Bargylia, qui sait gré à Gn. Domitius et à ses fils de la faveur qu'ils lui ont témoignée en la personne de son représentant; peut-être, en conséquence, convient-il d'écrire : [ἀνθ' ὧν ὁ δῆμος κτλ.]. La restitution [τὴν αἵρεσιν αὐτῶν οἰκεί]ως? ou φιλοφρόν]ως? ἀπ[οδεξά]μενος paraît amenée par la suite des idées; cf. *Sylloge*, 339, l. 39 (Sestos) : ἀνθ' ὧν ὁ δῆμος ἀποδεχόμενος αὐτῶν τὸ φιλόσπουδον; 318, l. 43-44 (Lété) : ἀποδεξάμενος — τὴν τοῦ δήμου προαίρεσιν; *BCH*, 1886, 300, l. 24 (Alabanda), et les exemples de la locution ἀποδέχεσθαι τὴν αἵρεσιν cités par Schulte (p. 69). La phrase finale du décret de Kyzique publié par Ad. Wilhelm (*Reisen in Kilikien*, 116 = Michel, 535, VII) : τὸν [δ]ὲ ἀστυνόμον ἐπιμεληθῆναι ὅπως ἂν ἀναγραφῇ εἰς τὴν σ[τ]ήλην [τ]ῶν π[ρο]ξέ[νω]ν, m'a suggéré la restitution des l. 41-42. Le peuple de Bargylia aurait fait inscrire Gn. Domitius et ses fils sur la « stèle des proxènes ». Pour les stèles de cette sorte, cf. les renseignements donnés par Wilhelm, *Beitr.* 235; le décret de Bargylia en l'honneur de Téos (*Sylloge*, 216, l. 29-30) parle précisément d'une stèle ἐν ᾗι καὶ οἱ ἄλλοι πρόξε[νοι κ]αὶ

1. Cf. Marquardt-Mau, *Privatleb. der Römer*, I, 196; cf. Leonhard, P.-W., VIII, 2495, *s. v. Hospitium.*

εὐεργέται καὶ πεπολιτογραφημένοι εἰσὶν [ἀναγ]εγραμμένοι. Je dois observer, toutefois, que, la restitution supposée exacte[1], il est singulier que mention expresse ne soit pas faite du décret qui confère aux Romains la dignité de proxènes et d'évergètes. D'autre part, je ne sais que faire des lettres αν περι, notées par Blondel vers le milieu (?) de la l. 42[2].

Ce que nous apprend notre inscription sur la guerre d'Aristonikos se réduit, en somme, à peu de chose; du moins convient-il de résumer avec exactitude les indications qu'elle nous donne. — Au moment où M'. Aquillius prend le commandement des forces romaines, c'est-à-dire au printemps ou dans l'été de 129, ces forces sont concentrées en Carie, notamment aux environs de Bargylia, ce qui n'a rien que de naturel, puisque c'est à Stratonikée que s'est, en dernier lieu, retiré Aristonikos et qu'il vient d'être pris[3]. — C'est de Carie, semble-t-il, que part le consul pour gagner la haute région de la Mysie Abbaïtide[4]. La Mysie, comme l'a très bien expliqué G. Cardinali[5], avait été l'un des foyers principaux de la révolte du prétendant; en 129, il s'en fallait qu'elle fût entièrement soumise. M'. Aquillius emmène dans la contrée rebelle la majeure partie des troupes régulières (cf. *A*, l. 16-17) et quelques contingents auxiliaires, parmi lesquels celui qu'a fourni la ville de Bargylia (*A*, l. 18-19). Avec cette armée, il enlève de haute lutte les fortins de l'Abbaïtide (*A*, l. 19-20) et remporte de grands succès, peut-être un peu exagérés par l'auteur de notre décret. — Tandis que le consul fait campagne, le légat consulaire Gn. Domitius demeure dans la région de Bar-

1. J'ai maintenu à la l. 41 la lecture de Blondel ἀνέγραψεν ει —. Si l'on admet une faute de transcription — ει au lieu de ευ — la restitution la plus naturelle sera : ἀνέγραψεν εὐ[εργέτας τῆς πόλεως Γ'νάιον κτλ.] Comp., par exemple, *Sylloge*, 69 (Wilhelm, *G. G. A.* 1903, 780), l. 6-8 : τὸ Ἐτεοκαρ[παθίων κοιν]ὸν γράψαι εὐερ[γέτας Ἀθηναί]ων κτλ.

2. J'hésite à proposer une restitution telle que : διὰ τὴν ὑπάρχουσ]αν περὶ[τὰ τῆι πόλει συμφέροντα φιλαγαθίαν καὶ εὔνοιαν —].

3. Cardinali (*La morte di Attalo III*, 309, 2; cf. 315, 1) a parfaitement reconnu que la ville de Stratonikée, nommée par Eutrop. IV, 20, 2 et Oros. V, 10, 4, ne peut être que Stratonikée de Carie. C'est, au reste, ce qu'avait déjà vu G. Radet (*Revue*, 1904, 161). Niese (III, 369, 4) pensait à tort qu'il s'agissait de Stratonikée du Kaïkos.

4. Cela n'est point dit expressément, mais paraît bien résulter de l'ensemble de la phrase (*A*, l. 15-16) ἀπολιπόντος δὲ κτλ. Cf. Cardinali, *ibid.* 317.

5. *Ibid.* 309-310, 317.

gylia avec un détachement de troupes régulières (*A*, l. 16-17) et la plupart des auxiliaires. Il semble donc qu'on redoute quelque soulèvement en Carie; toutefois, le décret n'indique pas, contrairement à l'opinion du premier éditeur, que Gn. Domitius y ait accompli aucune action de guerre. — A la demande de l'ambassadeur Poseidonios, M'. Aquillius renvoie les troupes mises à la disposition des Romains par la ville de Bargylia (cf. *B*, l. 28-29, 30-31). On en peut induire qu'à ce moment l'expédition de Mysie est achevée ou touche à son terme. Elle n'eut, sans doute, qu'une durée assez courte qui ne dépassa point l'été de 129.

Nous apprenons ensuite que Gn. Domitius, promu à des fonctions supérieures [1], a quitté la région de Bargylia, où Q. Caepio, placé sous ses ordres, lui a succédé (*B*, l. 21-22); peut-être le légat a-t-il emmené avec lui une partie des troupes qu'il avait commandées jusque-là [2]. — La situation devient alors menaçante. Q. Caepio se trouve dans la nécessité de faire des levées considérables, et s'apprête à entrer en campagne (*B*, l. 2-3). La guerre se rallume en effet (*B*, l. 23-24). Dans quelle contrée, c'est ce qui ne nous est pas dit; mais il semble précisément résulter de ce silence que Q. Caepio n'eut point à se déplacer beaucoup. Si, comme précédemment M'. Aquillius, il avait conduit au loin les σύμμαχοι de Bargylia, on n'aurait point négligé de le rappeler. Au reste, n'étant qu'un officier en sous-ordre, on n'imagine pas qu'il ait eu le commandement d'une grande expédition. Il est donc probable que la Carie fut le théâtre de ses opérations. Celles-ci, malgré l'emploi (peut-être emphatique) fait du mot πόλεμος, peuvent n'avoir point été bien importantes : le décret ne parle d'aucun lieu fortifié que les Romains aient dû occuper ou reprendre; mais elles se prolongèrent assez longtemps, comme en témoignent les envois de troupes et les enrôlements ordonnés coup sur coup par Q. Caepio.

Peut-être faut-il voir dans ces hostilités tardives et traînantes

1. On serait porté à croire que, la campagne de Mysie terminée, M'. Aquillius se déchargea sur Gn. Domitius du commandement de l'armée.

2. Ce qui donne lieu de le penser, c'est que, visiblement, Q. Caepio manque d'hommes; de là les réquisitions successives qu'il impose aux cités alliées.

l'épilogue de la guerre faite à Aristonikos. Ce qui est fâcheux, c'est que nous ne pouvons ici marquer aucune date. Nous ignorons tout à fait si les entreprises militaires de Q. Caepio se doivent placer en 129 ou en 128.

C.

— —

γενέσθαι(?) ὑπέμεινεν καὶ ἀπο[δημήσας εἰς Ῥόδον μετὰ τῶν αὐτῶι συναπο-]
[σ]ταλέντων ἀνδρῶν καὶ ἐπελθὼ[ν ἐπὶ τὴν βουλὴν καὶ τὸν δῆμον παρεστήσατο]
Ῥοδίους καταθέσθαι μὲν τὴν ὑπάρχο[ύσαν αὐτοῖς πρὸς τὴν πόλιν Στρατονι-]
45 [κ]ήων ἀπέχθειαν, ἐπιεικῆ δὲ καὶ φιλάνθρωπ[ο]ν ὑ[πὲρ τῶν ἀμφιλεγομένων ποήσασ-]
θαι διοίκησιν· χειροτονηθέντος δὲ τοῦ ψηφίσμ[ατος ὑπὸ τοῦ Ῥοδίων δήμου καθ' ὃ]
ἡμέλλ[ο]σαν ἐξαποστελεῖν ἐπὶ τὴν σύνκλη[τον τὴν Ῥωμαίων πρεσβείαν],
ἔδοξεν αὐτοῖς μηκέτι πέμπειν, ἐπακολουθ[ῆσαι δὲ τοῖς ὑπὸ τῆς πόλεως Βαρ-]
[γυ]λιητῶν παρακαλουμένοις καὶ ἐπιτρέ[ψ]αι τῶι [ἡμετέρωι δήμωι τὴν τῶν ἀμφιλε-]
50 γομένων διεξαγωγήν, τῆσδε πίστεως δοθε[ίσης τοῖς παραγενομένοις παρ' ἡ-]
[μ]ῶν πρεσβευταῖς· ἀφικόμενοι δὲ καὶ εἰς [Στ]ρατονικείαν [ἐπελθόντες τε ἐπὶ τὴν βου-
λὴν καὶ τὸν δῆμον καὶ τοὺς ἁρμόζοντας ποησά[μενοι πρὸς αὐτοὺς λόγους παρεστήσαν-
το καὶ τούτους πρὸς τὰς συλλύσεις, καὶ χειροτο[νηθέντος τοῦ ψηφίσματος τοῦ περὶ τῆς
πρεσβεία[ς] ἔδοξεν καὶ τούτοις μηκέτι πέμπειν, ἐ[π]ι[τρέψαι δὲ τὰ ἀμφιλεγόμενα]
55 πράγματα τῆι Βαργυλιη[τ]ῶν πόλει καὶ τῆς πίστεως δο[θείσης τῆς ὑπὲρ τούτων]
τοῖς περὶ Ποσειδώ[νιον]· ὁ δὲ προθύμω[ς ὑπακούσας ἐπανῆλθεν εἰς τὴν πόλιν με-]
[τ]ὰ τῶν πρεσβευτῶν [καὶ γρά]ψας πάλιν ψήφ[ισμα...[1].

C. — L. 42. Le mot γενέσθαι, donné par la copie de Blondel, est difficilement acceptable. Les Bargyliètes ont résolu d'envoyer à Rhodes et à Stratonikée une ambassade qui s'efforcera de réconcilier ces deux villes ou, tout au moins, d'obtenir qu'elles défèrent à un arbitrage amical le litige qui les divise. Poseidonios a consenti à être le chef de l'ambassade. On serait tenté, en conséquence, de rétablir le verbe πρεσβεῦσαι avant ὑπέμεινεν[2], cf., par exemple, *Inscr. Or.* 339, l. 54 (Sestos) :

1. J'ai laissé de côté les deux dernières lignes du fragment, d'où l'on ne peut rien tirer de suivi. Aux l. 58-59, restituer [ἀποδη]μήσαντες.

2. Je signale la présence du verbe ὑπομένω dans un décret des πρεσβύτεροι d'Iasos (*Rev. Ét. gr.* 1893, 169), qui aurait grand besoin d'être soumis à une revision critique. Aux l. 1-2 il faut lire : [βουλόμενος κακοῦ παραί]τιο[ς] (cf. *Inscr. Or.* 329, l. 23-24, Aigine) ou peut-être ἐναν]τίο[ς]? οὐδ' ἐν τούτοις αὐτ[οῖς γενέσθαι, ὑπ]έμινεν τὴν κακοπαθίαν ἐπὶ πλήονα χρόνον γεινομένην. J'ajoute qu'aux l. 2-3, la lecture καὶ ἀνεγράψ[αμ]εν αὐτὰ διὰ τοῦ δημοσίου Διοφάντου est absurde. Il faut supposer une dittographie et restituer : καὶ ἀνέγραψ[εν] <εν> αὐτά (probablement les δημόσια γράμματα) διὰ τοῦ δημοσίου Διοφάντου. Cf. Waddington, 409, l. 21, et, sur les

παρακληθεὶς γυμνασιαρχῆσαι ὑπέμεινεν; *IG*, XII, 3, 331, l. 16-17 (Théra), etc.; mais j'hésite à risquer cette *correctio violentior*.

C. — L. 42-46. Le premier éditeur écrit : ἀπο[δημήσας μετὰ τῶν ἀπο|σ]ταλέντων ἀνδρῶν, ce qui donne une ligne trop courte. Mes restitutions sont confirmées par les exemples suivants : *Sylloge*, 303, l. 40 (Abdère) : ἀποδημήσαντες εἰς Τέ[ων] (Wilhelm); *IG*, IX, 2, 520, l. 15 (Ptéléon) : [μ]ετὰ τῶν συνεξαποσταλέντων αὐτῶι πρεσβευτῶν; *Brit. Mus.* 421 (Michel, 543), l. 20 (Laodicée) : ἐπηνῆσθαι δὲ καὶ τὸν συναποσταλέντα αὐτοῖς γραμματέα, etc. — F. : ἐπελθὼ[ν εἰς Ῥόδον παρεκάλεσε τοὺς] Ῥοδίους. La restitution ἐπελθὼ[ν ἐπὶ τὴν βουλὴν καὶ τὸν δῆμον] se justifie d'elle-même; comp., d'ailleurs, la l. 52. Le verbe παρεκάλεσε (l. 43), suppléé par le premier éditeur, donne un sens trop faible; pour παρίσταμαι avec l'infinitif, cf. *Journ. Hell. stud.* 1890, 114 (Michel, 458), l. 16-17 (Kéramos) : παρεστήσατο μετὰ τῶν συνπρεσβευτῶν Ῥοδίους ποιήσ[ασθαι τὴ]ν συμμαχίαν; *Inscr. Or.* 339, l. 15 (Sestos); *Sylloge*, 308, l. 20 (Oropos).

L. 44-45 : τὴν ὑπάρχο[υσαν πρὸς τὴν πόλιν Στρατονικ]ήων ἀπέχθειαν, F. L'addition de αὐτοῖς après ὑπάρχουσαν semble nécessaire. L. 45-46 : ὑ[πὲρ τῶν διαφόρων ποιεῖσ]θαι διοίκησιν, F. Le supplément ὑ[πὲρ τῶν ἀμφιλεγομένων] est naturellement suggéré par les l. 49-50. Pour la locution διοίκησιν ποιεῖσθαι, cf. *Klio*, 1902, 322, l. 17 (Kos) : συνφέρουσαν καὶ δυνατὰν διοίκησιν ποιησάμενος κτλ.

L. 46-51. Au lieu de τοῦ ψηφίσμ[ατος ὑπὸ τῶν Ῥοδίων ἐξ οὗ] κτλ., lecture proposée par le premier éditeur, il convient d'écrire τοῦ ψηφίσμ[ατος — καθ'ὅ]; cf., par exemple, *IG*, II², 237, l. 17 : τὸ ψήφισμα καθ' ὃ ἡ [ποίησις ἐγένετο] (cf. Wilhelm, *Beitr.* 230); *Inschr. Magn.* 31, l. 15 (Akarnaniens) : τὸ ψάφισμα καθ' ὃ παρέκαλουν —, etc. Pour la forme ἡμέλλ[ο]σαν (= ἤμελλον), voir les exemples de la même flexion signalés par Kühner-Blass, II, § 210, p. 55, par Buresch, *Rh. Mus.* XLV, 194, et, plus récemment, par Nachmanson, *Laute und Formen der Magnet. Inschr.* § 68, p. 148. Le premier éditeur supplée à la l. 48 : ἐπακολουθ[εῖν δὲ τοῖς πρεσβευταῖς Βαργυ]λιητῶν παρακαλουμένοις. Mais il n'est pas possible que παρακαλουμένοις ait

ἀναγραφαί de cette sorte, l'exposé classique d'Ad. Wilhelm, *Beitr.* 271-272. Pour la formule διὰ τοῦ δημοσίου Διοφάντου, voir aussi Wilhelm, *Beitr.* 263, 8. Je note encore à la l. 9 : ἵνα [οὖν]; aux l. 11-12 : τοῖς καλοῖς κἀγ]αθοῖς ἀνδράσιν καὶ φιλοτειμου[μένοις εἰς] αὐτούς; la lecture καὶ φιλοτειμού[μενοι πάντας?] (« *supplevit* Joubin ») αὐτούς n'offre aucun sens; à la l. 14 : Κρίτιον Ἑρμοφάντου [ἐπὶ τῆ] εὐνοίᾳ κτλ.

pour sujet τοῖς πρεσβευταῖς. La restitution que je propose est justifiée par maint exemple : cf. *Inschr. Magn.* 15 *a*, l. 24-25 (*Rev. Ét. anc.* 1901, 120-121; Wilhelm, *Jahresh.* 1901, Beibl. col. 25); 39, l. 20-21; 15 *b*, l. 11 (*Rev. Ét. anc.* 1901, 121), etc. L. 49 : καὶ ἐπιτρέ[ψ]αι τῶι [δήμωι ἡμετέρωι τῶν ἀμφιλε]γομένων διεξαγωγήν, F.; mais l'article τήν est indispensable avant τῶν ἀμφιλεγομένων. La restitution (l. 50) τῆσδε πίστεως δοθε[ίσης τοῖς Βαργυλιητ]ῶν πρεσβευταῖς, proposée par le premier éditeur, donne une ligne trop courte.

L. 51-54. Le premier éditeur écrit (l. 51-52) : ἀφικόμενοι δὲ καὶ εἰς [Σ]τρατονίκειαν [πρὸς τὴν βου]λὴν καὶ τὸν δῆμον ; mais je ne pense pas qu'on ait jamais dit ἀφικέσθαι πρὸς τὴν β. καὶ τὸν δ. L. 52 : τοὺς ἁρμόζοντας ποήσαν[τες λόγους] ; mais comp. *B*, l. 33 : ποιησάμενος — λόγους ; la locution courante est d'ailleurs ποιεῖσθαι λόγους. Aux l. 52-53, F. restitue : [προετρέψαν]το καὶ τούτους πρὸς τὰς συλλύσεις. Il est préférable d'écrire [παρεστήσαν]το comme à la l. 43; παρίστασθαι πρός signifie « déterminer à », ce qui est bien le sens convenable; cf. Pol. XXXI, 17, 6 : ἔφασαν παραστήσεσθαι τὸν βασιλέα πρὸς τὰ παρακαλούμενα; XXIX, 3, 5 : ταχέως παρεστήσατο τὸν νεανίσκον πρὸς τὸ κοινωνεῖν τῷ Περσει τῶν αὐτῶν ἐλπίδων, etc.; προτρέπεσθαι πρός signifie seulement « inciter à ». A la l. 53, F. propose : χειροτο[νηθέντος ψηφίσματος εἰς τὴν] πρεσβείαν. L'article est nécessaire avant et après ψηφίσματος; d'autre part, on ne saurait admettre [τοῦ ψηφίσματος τοῦ εἰς τὴν] πρεσβείαν; mieux vaut amender légèrement le texte et suppléer [περὶ τῆς] πρεσβεία[ς]. Au reste, la lecture χειροτο[νηθείσης ὑπ'αὐτῶν τῆς πρὸς τὴν σύνκλητον] πρεσβεία[ς] serait acceptable.

L. 54-57. La l. 47 montre comment doit être rétablie la phrase ἔδοξεν κτλ.; la restitution du premier éditeur : ἔδοξεν καὶ τούτοις μηκέτι πέμπειν ἑ[π]ὶ [τὴν σύνκλητον, ἀλλ' ἐπιτρέψαι τὰ] πράγματα est inadmissible. A la l. 55, F. écrit : καὶ τῆς πίστεως δο[θείσης τοῖς πρεσβευταῖς] τοῖς περὶ Ποσειδώνιον; mais les mots τῆς πίστεως ont besoin d'être précisés par un déterminatif, au lieu que τοῖς πρεσβευταῖς est inutile. L. 56 : ὁ δὲ προθύμω[ς ἀποδεξάμενος (plutôt ἀναδεξάμενος) ταύτην τὴν ἐπιμέλειαν πα]ρὰ τῶν πρεσβευτῶν, F. Il ne s'agit nullement ici d'une ἐπιμέλεια. La restitution [παραλαβὼν τὴν ἐνχειρισθεῖσαν αὐτῶι πίστιν] aurait pour elle d'assez grandes vraisemblances; cf. *Sylloge*, 521, l. 72 (Athènes) : παραλαβὼν τὴν

ἐ[γ]χειρισθεῖσαν ἑαυτ[ῶι πί]στιν ὑπὸ τοῦ δήμου, et, pour la locution ἡ ἐνχειρισθεῖσα πίστις : *IG*, IV, 944, l. 12-13 (Épidaure) : τετηρηκότος τὰς ἐνχειριζομένας ὑπὸ τῆς πατρίδος αὐτῶι πίστεις ; *Inscr. Or.* 339, l. 11-12 (Sestos) : τάς τ' ἐνχειρισθείσας ἑαυτῶι πίστεις ὁσίως διεφύλαξεν, et les autres exemples cités par Schulte (p. 58). Mais c'est seulement à Bargylia que Poseidonios a pu « rédiger un nouveau décret » (l. 57), si bien qu'il devait être parlé à la l. 56 de son retour dans sa patrie. En conséquence, je crois devoir écrire : ὁ δὲ προθύμω[ς ὑπακούσας ἐπανῆλθεν εἰς τὴν πόλιν]. Aux l. 56-57, le supplément [πα]ρὰ τῶν πρεσβευτῶν est autorisé par la copie de Blondel, mais ne donne pas le sens attendu. Les πρεσβευταί ici mentionnés étant évidemment les ambassadeurs qui ont accompagné Poseidonios à Rhodes et à Stratonikée, la correction [μετ]ά paraît nécessaire. Au lieu de πρεσβευτῶν, on préférerait toutefois συνπρεσβευτῶν (cf. *B*, l. 32, et ci-dessus, l. 42-43); peut-être y a-t-il encore ici une erreur de transcription. A la l. 57, le premier éditeur écrit [ἐπιγρά]ψας πάλιν ψήφισμα. Il est clair qu'ἐπιγράψας est impossible; on ne peut hésiter qu'entre συνγράψας (cf. *A*, l. 7) et γράψας; mais la nécessité d'insérer ici la copule καί doit faire préférer γράψας.

MAURICE HOLLEAUX.

Versailles, 1917.

UNE NOUVELLE RÉPLIQUE DE L'ATHÉNA PARTHÉNOS

La figurine de terre cuite que voici (planche I) a été récemment acquise par le Musée d'art et d'histoire de Genève à une famille originaire de Bassy, près de Seyssel (Ain), qui la possédait depuis longtemps, déjà avant 1870[1].

L'inscription de la base nomme la déesse AΘΗΝΑ, et l'on reconnaît en effet au premier coup d'œil Athéna, à son casque, son égide au gorgoneion, son bouclier. Mais ce n'est pas un type banal de l'art gréco-romain. La Niké, posée sur la main droite que soutient une colonne, nous avertit qu'il s'agit d'un motif célèbre, de l'Athéna Parthénos de Phidias. C'est là le grand intérêt de cette statuette.

*
* *

Les nombreuses répliques de la Parthénos, statues, statuettes, entières ou réduites à la tête, au torse, gemmes, monnaies, médailles, moules de terre cuite, etc.[2], tout en conservant les éléments essentiels du prototype, présentent

1. Achetée en 1916. Haut. 0,191. Elle est signalée in *Ville de Genève, Musée d'art et d'histoire. Compte rendu pour l'année 1916*, 1917, p. 20-1, 22, planche; *Rev. des ét anciennes*, 1917, p. 294; S. Reinach, *Rev. arch.*, 1917, II, p. 458-9, fig.

2. Une liste des répliques, inspirée de celle de Loeschke (*Festschr. d. Vereins von Altertumsfreunden im Rheinlande*, 1891, p. 1 sq.), est donnée par M. Pollak, et comprend les répliques connues jusqu'en 1900 (*Wienerjahreshefte*, IV, 1901, p. 144 sq.).

Ajouter: Robinson, *American Journal of arch.*, 1911, p. 482 sq. (deux copies corinthiennes de la tête); Pagenstecher, *Zur Athéna Parthenos des Phidias*, Ath. Mitt., 1908, p. 113 sq.; Michon, *Monuments Piot*, VII, 1900, p. 152 sq.; *Classical Review*, 1910, n° 3, p. 100 (moule en terre cuite), etc.

Consulter en général sur la Parthénos, Michaelis, Der Parthénon, p. 266 sq.; Brunn-Bruckmann, pl. 511-2 (Arndt); Collignon, *Le Parthénon*, 4e, 1914, p. 191 sq. La statue d'Athéna Parthénos; *id.*, *Phidias*, 1886, p. 22 sq.; Klein, *Gesch. d. griech. Kunst*, II, p. 39 sq.; Overbeck, *Gesch. d. griech. Plastik* (4), I, p. 350 sq.; *Dict. des ant.*, s. v. Minerva, p. 1927; C. Robert, *Zur Parthenos Beschreibung des Pausanias, Hermes*, 1914, p. 633; Foucart, *Deux textes relatifs à la Minerve de Phidias, Journal des savants*, 1906, p. 426 sq.

Pour la base: Maier, *The representation of the birth of Pandora on the basis*

entre elles des divergences dans l'arrangement des draperies, l'ornementation du casque et du bouclier, l'attitude des bras, etc.

On remarque immédiatement que la terre cuite de Genève doit être rapprochée de l'Athéna du Varvakeion[1], seule œuvre de la ronde bosse qui montre, comme c'est le cas ici, la colonne soutenant le bras droit de la déesse[2]. Il y a toutefois entre les deux œuvres quelques divergences, portant sur les points suivants :

Niké. La tête qui manque dans l'exemplaire d'Athènes est conservée dans celui de Genève. Les plis du vêtement, agités par le vent et incurvés dans le premier, sont rigides et verticaux dans le second ; le bras droit plié au coude est plus relevé dans le second, où de plus la Niké repose directement sur la colonne, la main de la déesse n'apparaissant que derrière.

Draperies. L'Athéna du Varvakeion porte le péplos serré à la ceinture. Celle de Genève, par-dessus ce péplos aux plis rigides comme des tuyaux d'orgue, dont la ceinture rapidement indiquée ne rompt pas la verticalité, porte l'himation, attaché sur l'épaule gauche, et traversant obliquement le corps.

Bouclier. Dans la figurine de Genève, le bouclier est tourné davantage vers l'extérieur. Sur sa face externe, au lieu du petit gorgoneion ailé de l'exemplaire d'Athènes, il montre un gorgoneion qui en remplit presque tout le champ, et dont la chevelure hérissée forme comme une auréole de flammes. Le serpent présente des plis différents.

Casque. On peut difficilement comparer les deux casques, les détails dans l'exemplaire genevois étant complètement empâtés, pas à ce point cependant que l'on ne puisse constater quelques différences, principalement en ce qui concerne l'animal formant le cimier droit, animal qui se rapproche davantage de celui de l'intaille d'Aspasios, et de la tête polychrome de Rome.

of the Athéna Parthenos, Rev. arch., 1904, II, p. 109-114; Winter, Jahrbuch, 1907, p. 55 sq., *Zur Parthenosbasis.*

Pour l'ornementation du casque, cf. Michon, *Monuments Piot*, VII, p. 152 sq.

Sur la date de la Parthénos, cf. J. Nicole, *Le procès de Phidias dans les Chroniques d'Apollodore, d'après un papyrus inédit de la collection de Genève*, 1910; cf. Lechat, *Rev. des ét. anciennes*, 1910, p. 344 sq.; 1911, p. 125 sq.; Pareti, *Il processo di Fidia ed un papiro di Ginevra*, Röm. Mitt., XXIV, 1909, p. 271 sq ; Ducati, *Atene e Roma*, 14, n° 145-6, 1911.

1. Très souvent reproduite, cf. entre autres, Collignon, *Le Parthénon*, fol. pl. 136; 4°, 1914, pl. 22.

2. Des reliefs et des monnaies montrent la colonne, ex. Overbeck, *op. l.*, I, p. 352, fig. 95 ; Collignon, *Phidias*, p. 35, fig.; Michaelis, *op. l.*, pl. 15.

***

Mais la statuette de Genève est-elle authentique? ou faut-il croire, comme certains érudits qui n'en connaissent qu'une photographie, qu'elle est un faux moderne? Son importance iconographique nécessite que l'on réponde en détail à ces questions, pour dissiper les soupçons qui pèsent sur elle[1].

1° *L'intention du faussaire.* — Dans quelle intention le faux aurait-il été commis? Assurément pour faire valoir l'intérêt typologique du monument, puisque sa valeur esthétique est nulle. Comment se fait-il que, depuis près d'un demi-siècle que cette figurine existe, on n'en ait jamais entendu parler dans les milieux archéologiques, que jamais elle n'ait été présentée à quelque érudit, enchanté de reconnaître une réplique ignorée de la Parthénos? Ce sont des circonstances tout à fait fortuites qui l'ont fait sortir de l'obscurité.

2° *Date de la découverte.* — Elle n'a pas été acquise d'un antiquaire quelconque, mais d'une famille dont l'honorabilité est au-dessus de tout soupçon, et qui a pu fournir à son sujet des renseignements précieux. L'aînée des propriétaires, âgée de cinquante-cinq ans, a remis au Musée de Genève une déclaration écrite par laquelle elle affirme avoir vu constamment dans la demeure paternelle, alors qu'elle était enfant, cette figurine connue de toute la famille sous le nom de « la poupée ». La découverte, s'il s'agit d'une œuvre authentique, ou la fabrication, s'il s'agit d'un faux, date donc d'au moins 1870.

3° *Le prototype.* Que savait-on alors de la Parthénos? La première réplique certaine, l'Athéna Lenormant, connue dès 1859, diffère de notre exemplaire par l'absence de la colonne, par la forme du casque, par les détails de l'ornementation de la base et du bouclier. L'Athéna du Varvakeion, dont on doit rapprocher celle de Genève, a été découverte en 1880. Le faus-

1. M. A. Cartier, directeur général du Musée d'art et d'histoire, à qui je dois la possibilité de publier cette statuette, reconnaîtra ici plusieurs arguments qui sont les siens, et qu'il a bien voulu me communiquer; je lui en suis fort reconnaissant.

saire s'en est-il inspiré? Mais dans ce cas, pourquoi a-t-il modifié légèrement son modèle? pourquoi cet himation, qui, s'il est souvent porté par Athéna[1], ne l'était pas par la statue de Phidias[2], et n'apparaît pas sur les répliques déjà connues? La façon dont il est traité n'offre rien de suspect. Pourquoi avoir modelé ce faux si grossièrement, en altérant les traits du visage, les plis du vêtement, la silhouette du casque, en donnant à la main gauche qui tient le bouclier une grandeur disproportionnée? Cette malfaçon exagérée n'eût-elle pas été préjudiciable à la vente de l'objet?

Du reste, cette hypothèse, que l'Athéna du Varvakeion a inspiré celle de Genève, est réduite à l'absurdité par la chronologie. Comment le faussaire, qui façonnait son œuvre avant 1870, pouvait-il deviner le type du Varvakeion, découvert en 1880? Comment ne s'est-il pas plutôt inspiré des reconstitutions déjà tentées, littéraires ou plastiques[3]? Quelques-unes, il est vrai, donnent aussi l'himation à la déesse[4] et soutiennent la main droite par la colonne[5], mais il y a pour le reste tant de divergences que l'on peut écarter cette supposition. A-t-il copié quelque réplique demeurée jusqu'ici inconnue, ou détruite? On le voit, il est nécessaire, pour expliquer cet écart chronologique entre l'apparition de la statuette de Bassy et celle du Varvakeion, de recourir à des hypothèses invraisemblables, si l'on persiste à croire à un faux.

4° *La provenance.* — Les possesseurs ne désiraient nullement vendre leur statuette; elle était pour eux sans valeur marchande, ignorant ce qu'elle représentait, mais ils y tenaient à titre de souvenir de famille. C'est par hasard que M. Eug. Demole, conservateur du cabinet de numismatique du Musée de Genève, l'aperçut et en comprit l'importance. Les parents des vendeurs, propriétaires terriens à Bassy, près de Seyssel (Ain), n'avaient jamais constitué la moindre collection, ni acheté ou vendu

1. Reinach, *Répert. de la stat.*, II, p. 275, 8, 10; 276, 4, 6; 277, 1, 2, 6, 10, etc.
2. Michaelis, *op. l.*, p. 270.
3. *Ibid.*, p. 272-3.
4. Quatremère de Quincy, Gerhard, etc.
5. Boetticher, 1859.

d'antiquité. Il faut en conclure qu'ils ont découvert la « poupée » dans leur propriété même, ou aux alentours immédiats, et qu'à ce titre seul ils ont conservé une œuvre fort laide en elle-même, qui ne pouvait toucher leur curiosité archéologique inexistante.

Cette provenance n'a rien qui surprenne, car le département de l'Ain, et spécialement Seyssel, ont livré à plusieurs reprises des antiquités[1]; le Musée de Genève possède en particulier une statuette en bronze de Dionysos de cette provenance[2].

La Gaule, la Germanie, ont souvent reproduit les traits d'Athéna. De Cologne provient une réplique de la Parthénos[3] et la région du Rhin semble avoir aimé les images de cette déesse[4]. Les petites figurines de bronze[5], de terre cuite[6], ne manquent pas.

5° *La technique.* — La statuette est modelée[7] : un faussaire n'aurait-il pas préféré le procédé du moulage, qui lui permettait d'imiter plus fidèlement son modèle, et d'obtenir un nombre considérable d'exemplaires dont il pouvait tirer fructueux parti?

Elle est recouverte d'une couche blanche, nettement perceptible sur les photographies. Mais ce n'est point, comme l'ont pensé nos adversaires, une couverte blanche, détail suspect ; ce sont les traces de la terre marneuse dans laquelle elle a séjourné. Du reste, on connaît des figurines gallo-romaines à couverte blanche.

La grossière terre rouge[8], devenue grise à la surface, sa lourdeur, l'épaisseur des parois, le modelé rude, la quasi-

1. La bibliographie des antiquités du département de l'Ain est donnée par M. Montandon, dans son excellente *Bibliographie générale des travaux palethnologiques et archéologiques*, France, I, 1916, 1 fasc., p. 3 sq.

2. *Indicateur d'ant. suisses*, 1916, p. 211, n° 39 ; Deonna, *Musée d'art et d'histoire, Catalogue des bronzes figurés antiques*, 1917, p. 20, n° 37.

3. Loeschke, *Festschrift zur fünfzigjährigen Jubiläum des Vereins von Altertumsfreunde im Rheinlande*, 1891, pl. I, 4 ; Michon, *Mon. Piot*, VII, p. 168.

4. Reinach, *Cultes*, IV, p. 387.

5. Reinach, *Bronzes figurés*, p. 40 sq.

6. Tudot, *op. l.*, pl. 37, p. 19, fig. XVI ; pl. 38, p. 22, fig. XXVI, XXVII ; Blanchet, *Mém. Soc. nat. des Ant. de France*, LX, 1901, p. 214 ; LI, 1890, p. 183-4.

7. C'est ce qui explique le poids considérable de ce monument, le trou sous le piédestal, creusé par les tenons de la sellette, et l'absence de trou d'évent au revers.

8. Figurines gallo-romaines, en argile rouge grossière. Blanchet, *Mém. soc. nat. ant. de France*, LX, 1901, p. 193 ; Tudot, *op. l.*, p. 18.

frontalité et la raideur des membres (alors que l'attitude de l'Athéna du Varvakeion est plus souple, que sa jambe gauche tend l'étoffe, que la Niké semble prête à s'envoler), les plis rigides du vêtement, la disproportion de la main gauche, le visage à peine ébauché, sont autant de traits qui, s'ils étonneraient de la part d'un faussaire, trouvent d'exacts parallèles dans l'art de la Gaule romaine, dans les bronzes[1] et les médiocres terres cuites[2].

On notera encore que le gorgoneion du bouclier, dont la chevelure forme comme une irradiation de flammes, se retrouve analogue sur des Athénas gallo-romaines[3] et sur d'autres monuments de même provenance[4].

6° *Inscription.* — Mais n'est-il pas étrange de lire sur le socle le nom d'Athéna? La graphie AΘHNA serait même suspecte.

Nous ne connaissons pas de statuette gallo-romaine où le nom de la divinité soit inscrit, comme c'est le cas ici[5]. On pourra supposer que le céramiste aura, par cette inscription, voulu remplacer les reliefs qui ornaient la base de la Parthénos, et que montrent les répliques Lenormant et de Pergame. Comme le dit M. S. Reinach : « Le fait que le nom de la déesse est inscrit, en lettres grecques, sur le socle, est assurément fort insolite et surprenant; mais il s'explique beaucoup mieux dans l'hypothèse d'une grossière copie faite en pays celtique et pour des Gallo-Romains que dans celle d'un faux »; et il rappelle une statue en Inde, avec la mention *Tantalos*, signalée par Philostrate (Apoll., III, 25).

Est-ce un argument bien scientifique que de taxer de faux

1. Cf. Reinach, *Bronzes figurés*, passim.

2. Tudot, *Collection de figurines en argile*, 1860; Blanchet, *Étude sur les figurines de terre cuite de la Gaule romaine*, Mém. Soc. nat. Ant. de France, LI, 1890, p. 15 sq.; LX, 1901, p. 189 sq. (référ.); Coutil, *Les figurines de terre cuite des Eburovices, Veliocasses et Lexovii*, 1899, *Étude sur la Vénus à gaine de la Gaule romaine;* Jullian, *Remarques sur un essai d'inventaire des figurines gallo-romaines*, Rev. des ét. anc., 1899, I, p. 143; Walters, *Hist. of anc. Pottery*, II, p. 379, référ.; Pottier, *Les statuettes de terre cuite*, p. 236 sq.

3. Tudot, *op. l.*, pl. 38, F, p. 28, fig. XXVI.

4. A. Reinach, *Le Klapperstein*, p. 16, 30.

5. Les inscriptions ne manquent pas sur les figurines gallo-romaines, mais ce sont les signatures des potiers. Les moules portent parfois l'indication de la figure qu'ils servaient à créer. Blanchet, *Mém. soc. nat. ant. de France*, LI, 1890, p. 89-90.

un détail parce qu'il est unique? C'est ce misonéisme qui a fait tout d'abord écarter les silex de Boucher de Perthes, les peintures quaternaires, les premiers documents de la civilisation mycénienne, déroutant les connaissances acquises. Pouvons-nous affirmer que jamais copiste de la Parthénos n'ait tracé le nom de la déesse sur le piédestal, alors qu'il introduisait tant de variantes dans le type original? Certes, de mémorables déceptions doivent inciter l'archéologue à la prudence, mais celle-ci ne doit point le rendre timoré, et lui faire entrevoir un faux toutes les fois que quelque œuvre nouvelle le surprend soit par son importance archéologique, soit par des caractères qui ne lui sont pas encore familiers.

***

Nous concluons donc en faveur de l'authenticité de la statuette. Grâce à M. Cartier, directeur général du Musée d'art et d'histoire, qui n'a pas hésité à en faire l'acquisition, malgré les soupçons qui pèsent sur elle, notre Musée genevois possède une importante image de la Parthénos, qui doit être ajoutée à la liste déjà fort longue des répliques, immédiatement après l'Athéna du Varvakeion, à laquelle elle est étroitement apparentée.

La présence de la colonne soutenant la main de la déesse confirme l'opinion généralement admise aujourd'hui, que cette colonne faisait bien partie de l'original [1], et l'attitude de la Niké, que la déesse de la Victoire ne se tournait pas entièment vers Athéna, mais, ainsi que le montrent aussi certains reliefs, vers le spectateur [2].

W. DEONNA.

Genève, décembre 1917.

1. Cf. Collignon, *Phidias*, p. 34; id., *Le Parthénon*, 4°, 1914, p. 198; Overbeck, *op. l.*, p. 352.
2. Cf. Collignon, *Phidias*, p. 35, fig.; Overbeck, *op. l.*, p. 352; Michaelis, *op. l.*, p. 275, pl. XV.

NOTES GALLO-ROMAINES

LXXXI

DE L'ORIGINE DE L'ASSEMBLÉE DRUIDIQUE

Je voudrais rechercher à quelle date peut remonter la société druidique de la Gaule. Nous ne la connaissons que par un texte contemporain de Jules César [1]. Peut-on remonter au delà de ce temps, soit en analysant le caractère de cette société, soit en la comparant à des sociétés analogues? — Analyse et analogie sont souvent les moyens de tirer des textes plus de vérités qu'ils n'en offrent au premier abord.

— ——

Cette société druidique n'est pas seulement un corps religieux, mais aussi un corps politique. Elle juge au civil, au pénal et au criminel. Il y a dans les cités de la Gaule des magistrats investis d'un pouvoir judiciaire : mais les druides ont un pouvoir judiciaire de même nature, puisqu'ils jugent de délits, de crimes, d'héritages, de limites, et puisque, en ces diverses compétences, ils prononcent des décrets, des amendes ou des jugements. — La concurrence est donc absolue entre l'autorité politique et l'autorité religieuse.

La société druidique, dans son ensemble, et comme étendue et ressort, est au-dessus des cités et de leurs magistrats. Les décrets qu'elle prononce obligent ces magistrats et ces cités. Elle peut, dans une cité qui ne s'y soumettrait pas, suspendre ou supprimer les sacrifices, c'est-à-dire la vie religieuse. Elle a le droit d'exclure un coupable de la vie civile. On porte devant son tribunal non pas seulement des controverses d'ordre

1. *De bello Gallico*, VI, 13.

privé, mais aussi d'ordre public. C'est donc, cette société des druides, une assemblée ou, mieux, un corps supérieur à tous les corps nationaux de la Gaule. Il embrasse la Gaule tout entière. — Or, il y a eu, dans la Gaule de ce temps, d'autres sociétés d'ensemble, des corps généraux supérieurs aux cités et embrassant également le pays tout entier : tel, le conseil des chefs de toutes les cités; tel, l'Empire biturige et l'Empire arverne. L'unité de la Gaule se manifeste donc par deux institutions concurrentes : le corps religieux des druides, une assemblée ou une domination politique à prétentions souveraines.

La concurrence s'affirme même dans le détail. Dans l'assemblée des chefs, il y a conflit pour la présidence, pour l'hégémonie, ce que César appelle « le principat de toute la Gaule ». Et je retrouve le même conflit dans l'assemblée des druides, où les anciens se disputent, le cas échéant, le même rang. — De la même manière que la Gaule politique tend à obéir à un seul chef, roi ou magistrat des Arvernes, par exemple, de la même manière la Gaule religieuse reconnaît la prééminence d'un seul druide, *qui summam inter eos habet auctoritatem.* — Les prétentions de la royauté arverne ou du pontificat druidique sont également universelles, les deux sociétés établissent ou rêvent une Gaule intégrale : les Arvernes ont conquis ou soumis, en réalité ou nominalement, « toute la Gaule » ; l'assemblée des druides prétend représenter « toute la Gaule ». — Elle se réunit périodiquement chaque année, comme se réunissait sans doute le conseil des chefs. — Enfin, si l'Empire gaulois des Arvernes a eu sans doute son lieu souverain, capitale royale de la Gaule, les druides ont leur résidence collective « en un lieu consacré » chez les Carnutes ; et, pour bien montrer que leur société, en tant que fédération, fait corps avec la Gaule, en tant que domaine, ils déclarent que ce « lieu consacré » est au « milieu de toute la Gaule », *regio totius Galliæ media.*

C'est donc une société religieuse qui se superpose absolument à la société politique, qui la double et la concurrence.

Voilà pour l'analyse des textes et l'examen des faits. Jusqu'ici, nous ne sommes pas sortis des documents et de

l'époque qu'ils indiquent. Nous n'avons fait aucune part à l'hypothèse. Et nous devrions nous en tenir là, si le devoir de l'historien n'était pas de recourir à tous les procédés pour chercher à comprendre. — Voyons maintenant ce que nous fournit l'analogie.

De telles concurrences entre la société religieuse et la société politique sont constantes dans la vie des peuples. On en vit de pareilles pendant tout le Moyen-Age chrétien ; elles se continuent dans nos temps modernes. Et le monde antique en est plein, par exemple à Rome, où le « roi des sacrifices », *rex sacrorum*, coexistait à côté du « pouvoir royal » des consuls; par exemple à Athènes, où à côté des stratèges à autorité civile subsistaient les archontes d'allure religieuse [1].

Entre d'innombrables exemples que peut fournir l'histoire de tous les peuples, je citerai surtout celui qu'offre la France mérovingienne, parce que je suis là sur le même sol, dans les mêmes limites, et, chose plus curieuse encore, dans les mêmes conditions qu'au temps de la Gaule druidique. Pendant que les fils ou petits-fils de Clovis se disputaient le royaume des Francs, ou, pour parler le langage de Jules César, « le principat de toute la Gaule », les évêques de toute cette Gaule se réunissaient en concile solennels, qui, comme jadis l'assemblée des druides, formulaient des décrets et des jugements applicables à toutes les cités. L'un de ces conciles, par exemple, prononça contre un coupable une sentence qui le rejeta des frontières de la Gaule, *e finibus Galliæ* [2]. Et ces évêques en face de leurs rois, tout comme les druides en face des Arvernes, parlaient et décidaient au sujet de toute la Gaule. L'analogie est absolue.

Or, dans tous ces faits de concurrence que nous connaissons, l'assemblée ou l'autorité religieuse est antérieure à l'assemblée ou à l'autorité politique concurrente ou similaire.

1. Cf. Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, p. 378.

2. Concile d'Orléans, 639-641, p. 208, Maassen : *Sicque adversus eum omnium episcoporum sententia prolata et per singulas civitates super ejus nomine decretis constitutis cum ea qua par erat ignominia et dedecore e finibus Galliæ eliminatus est.*

Il n'y a à cette règle aucune exception. Le roi ou l'archonte sont antérieurs au consul ou au stratège, l'Église des Gaules à la royauté franque. — Voilà pour la date.

Pour l'origine maintenant. — Ces institutions religieuses sont des survivances d'institutions politiques plus ou moins oblitérées : sous forme cultuelle, elles conservent ou les noms, ou les pratiques, ou les cadres géographiques d'anciens organismes publics. Le roi des sacrifices conserve le nom et le rôle rituel de l'ancien roi, maître public de Rome. L'Église des Gaules maintient, par-dessus les différents royaumes mérovingiens, l'unité de la Gaule transmise par l'Empire romain.

Cherchons d'autres exemples embrassant, comme la Gaule druidique, de vastes régions naturelles, un certain nombre de cités. — Quand la ligue des 30 villes latines perdit toute réalité politique, elle subsista comme fédération religieuse[1]. — Il en fut de même de la fédération des Étrusques, qui avait encore ses prêtres au temps des Césars[2]. Et l'Église catholique, dans son cadre et ses subdivisions géographiques, dans sa hiérarchie sacerdotale, a été pendant longtemps la réplique de l'Empire romain, qui l'avait créée[3].

Si maintenant nous voulons, de ces analogies, passer à l'hypothèse et appliquer à la Gaule ce que d'autres temps et d'autres pays nous ont montré, nous supposerons donc que l'assemblée des druides est antérieure à l'organisation politique de la Gaule en cités, conseil et empire, qu'elle est la survivance cultuelle et religieuse d'un état politique plus ancien.

Différents indices viennent corroborer cette hypothèse.

Le cadre de l'église druidique ne correspond pas aux données politiques de la Gaule contemporaine. Nous savons que cette Gaule avait été tour à tour commandée par les

1. Cf. *Dictionnaire* Saglio, au mot *Feriæ Latinæ*.
2. Mommsen, *Staatsrecht*, III, p. 666-7.
3. Et comparez, dans une autre région de l'Europe, l'amphictyonie delphique.

Bituriges, les Arvernes et les Éduens. Si l'assemblée religieuse avait été l'œuvre de l'un de ces peuples, il est probable qu'il l'eût fixée chez lui. Or, elle se tenait chez les Carnutes.

L'époque de ces dominations, biturige, arverne, éduenne, est celle de la maîtrise de grandes villes, Avaricum, Gergovie, Bibracte. Or, l'assemblée se tient en dehors d'une grande ville, *in loco consecrato*.

En d'autres termes, la constitution druidique nous fait songer à un temps où les grands États et les grandes villes de la Gaule n'avaient pas encore acquis leur prépondérance.

Jusqu'où est-il maintenant permis de remonter dans le passé pour essayer d'y fixer l'origine de l'église druidique?

Les analogies que nous avons indiquées plus haut ne nous interdisent aucun recul. Il y a seize siècles de survivance dans l'Église catholique; la ligue latine et la ligue étrusque survécurent mille ans et davantage au début de leur vie politique[1]. Et le tableau des diocèses de la Gaule en l'an mille ne fait que répéter celui des cités de la Gaule dioclétienne, établi sept cents ans auparavant. Derrière ce titre de primat des Gaules que porte aujourd'hui l'archevêque de Lyon, vous trouverez près de deux millénaires de tradition. — On peut donc, quand on décrit l'église druidique telle que la connut César, 58 ans avant notre ère, voir en elle l'image d'une très vieille Gaule, d'une nation constituée, par exemple, au début du premier millénaire avant notre ère[2].

Un fait étrange permet de préciser, sinon sur la date, du moins sur l'antiquité.

Les druides de la Gaule étaient en relations intimes avec ceux de l'île de Bretagne[3], ils portaient le même nom, ils

1. La ligue latine, par exemple, qui célébrait ses fêtes en 394 après J.-C., doit nous reporter à une époque antérieure à la fondation de Rome.

2. Voyez jusqu'où les érudits reculent pour retrouver l'origine de l'amphictyonie delphique.

3. César, VI, 13, 11.

avaient les mêmes dieux, ils donnaient à la jeunesse une instruction pareille, et les druides de Gaule allaient parfois faire leur noviciat dans les sanctuaires bretons.

Or, une telle alliance religieuse suppose le souvenir d'alliances politiques très étroites; elle est, dans une certaine mesure, la marque, la survivance d'une communauté publique, le témoin cultuel, si je peux dire, d'un temps où Bretagne et Gaule vivaient dans une étroite solidarité. Lorsque les druides de Gaule se rendaient en Bretagne *discendi causa*, ils agissaient un peu comme les évêques de Gaule se rendant à Rome *ad limina apostolorum*.

Cette étroite union entre la Gaule et la Bretagne ne peut se placer qu'à une époque très lointaine, à celle que nous avons appelée italo-celtique ou ligure [1], où une même langue fut parlée dans le Nord-Ouest de l'Europe, à une période des temps du bronze et des mégalithes. Pour simplifier, je mets mille ans avant notre ère. Mais je ne m'interdis pas d'étendre plus loin encore la perspective historique.

Si ces analyses, ces analogies, ces indices, ces raisonnements ne nous trompent pas, il existait sur le sol de la Gaule, au début du dernier millénaire de notre ère, une société politique et religieuse qui avait tout à la fois son cadre naturel, fourni par la contrée, son centre sacré, ses organismes locaux, ses communions humaines. Plus tard, les Celtes vinrent, qui fondèrent, à côté de cette société, leurs empires, biturige ou arverne. Mais la société subsista sous la forme d'église.

Peut-être, en réunissant d'autres indices, arriverons-nous un jour à voir plus clair encore dans le détail de la vie de cette église, dans les plus anciennes destinées de notre pays. Je ne peux me résoudre à pratiquer pour ces temps lointains l'*ars nesciendi*. S'en tenir aux textes de César, n'en point sortir, c'est vouloir remplacer la voie de l'histoire, largement ouverte sur tous les horizons, par les ornières que le hasard a tracées.

CAMILLE JULLIAN.

1. *Revue*, 1916, f. 4, en particulier p. 267; 1917, f. 2.

SUR LE DÉPOT DE CENDRES DE NALLIERS

ET LE NOM DE CETTE LOCALITÉ

Dans ses *Notes gallo-romaines*, M. Camille Jullian, à propos d'une stèle du Musée d'Épinal représentant probablement *Juno Saponaria*[1], a parlé incidemment des dépôts de cendres de la Vendée qu'il faudrait, dit-il, analyser pour voir s'ils ne représentent pas les résidus d'une fabrication de soude.

La nature de ces dépôts reste en effet toujours en discussion et n'est pas encore complètement élucidée, malgré de nombreux travaux. On aurait pu croire, il y a quelques années, que les études de Louis de Fleury[2], technicien doublé d'un archéologue, avaient définitivement établi qu'il s'agissait là des vestiges d'une fabrique de potasse ou de soude. Malheureusement, de Fleury a reconnu lui-même que l'analyse des dépôts n'a pas donné trace de matière alcaline, et bien qu'on puisse admettre avec lui que les résidus de cette substance éminemment soluble aient été entraînés par les eaux, il n'en reste pas moins un doute sur l'explication qu'il a donnée.

Aussi en 1913, M. Chauvet[3], se référant à l'hypothèse qui voit avec beaucoup de vraisemblance des restes d'exploitations salines dans des dépôts analogues, dits les *briquetages de la Seille,* étendit la même explication aux gisements des marais poitevins. Déchelette lui donna son adhésion, en citant l'opinion identique émise par M. Réginald Smith au sujet des trouvailles semblables de Red Hills (Écosse).

Il semble cependant surprenant que, tout près de ces côtes de l'Océan où l'industrie des marais salants est si développée aujourd'hui et où l'on en constate l'existence dès les premiers temps du Moyen-Age, on n'ait pas connu à l'époque gallo-romaine ce moyen de concentrer l'eau de mer par la seule action de la chaleur solaire, et que l'on se soit donné la peine d'employer des fours pour obtenir du sel.

L'explication de Louis de Fleury demeure donc tout aussi vraisemblable, et elle trouve une certaine confirmation dans un argument toponymique que voici.

1. *Rev. Ét. anc.*, 1917, p. 202, n° 2.
2. Louis de Fleury, *Les dépôts de cendres de Nalliers* (*Rev. archéol.*, 1888, p. 348).
3. *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 1913, p. 108; *Rev. Ét. anc.*, 1914, p. 231.

Le nom de la localité où se trouvent les principaux dépôts de cendres dont il s'agit, Nalliers, n'a jamais été expliqué d'une façon certaine. Ses formes les plus anciennes, Naler, Nalers[1], ne remontent qu'au XIIIe siècle, c'est-à-dire à une époque où les formes latines des noms de lieux n'ont généralement plus rien de primitif, et ne sont que des adaptations fantaisistes des noms français.

En l'absence de documents suffisamment anciens, Benjamin Fillon[2] a essayé de restituer une forme latine, *Natalariae*, qui serait dérivée du nom d'homme *Natalis*. Mais c'est très douteux, car le suffixe *-arius* et ses variantes féminines ou pluriel n'ont servi à former des noms de lieux au moyen de noms d'hommes qu'à une époque assez tardive du Moyen-Age, où le nom de Natalis n'était plus en usage.

En général, ce suffixe s'accole à des noms d'animaux, de plantes ou de minéraux. Il forme également des dérivés avec des noms de produits fabriqués, par exemple *Vitrariae* (Verrières), *Saponariae* (Savonières), et même avec des noms d'objets comme *Molariae* (Molières), *Canabariae* (Canebière). Je me crois donc autorisé à proposer pour Nalliers une forme primitive *Natrilaria*, dérivée d'un mot *natrile* signifiant four à *natron*. Ce terme technique n'est pas donné par les auteurs anciens; mais il est formé sur le modèle de mots tels que *bubile*, *caprile*, *ovile*, *cubile*. Il équivaudrait à *fornax natrilis*. Les auteurs classiques ne nous donnent même pas le mot *natrum*, vu qu'ils emploient la même expression *nitron, nitrum*, pour désigner à la fois le salpêtre ou nitrate de potasse et le carbonate de soude, corps pourtant bien différents par leurs propriétés. Il est admis que le mot *natron* a été transmis aux écrivains du Moyen-Age par les Arabes ; mais la forme adoptée par ceux-ci, *natroun*, indique un emprunt à la langue grecque, et l'on peut admettre que les Anciens ont fini par distinguer les deux sels qu'ils confondaient d'abord sous le nom de *nitrum*, et par désigner le carbonate de soude, et peut-être même la soude et la potasse, par un nom un peu différent, celui de *natrum*.

Natrilaria a donné régulièrement Narliers, puis par assimilation Nalliers. Ce nom rappellerait donc l'industrie locale, et montrerait que celle-ci avait pour objet la fabrication d'une substance alcaline, soude ou potasse, suivant la nature des plantes dont elle utilisait les cendres et qui peuvent être en cet endroit aussi bien marines que terrestres.

GEORGES POISSON.

1. Naler (1200), *Arch. Deux-Sèvres*. — Nalers, Nalerii (1409), de Nalleriis (1606), *Pouillé d'Aillery, Arch. Loire-Inférieure*. — Il existe dans le département de la Vienne un autre Nalliers pour lequel on a les formes anciennes Naler (1903), Nalers, Nalier (1451), Naslier (1478), Nallier (1478).

2. B. Fillon, *Poitou et Vendée : Nalliers*.

QUESTIONS D'ANTHROPONYMIE

NOMS DE BAPTÊME, TIRÉS DE L'ÉCRITURE SAINTE, EMPLOYÉS EN FRANCE, SOUS DES FORMES FÉMINISÉES, DU IXe AU XIIIe SIÈCLE

L'histoire des noms de personne français est si peu connue que tout écrit où il est traité, avec quelque ampleur, des usages onomastiques de nos ancêtres mérite une attention particulière.

M. Joseph Depoin, dans un mémoire publié il y a plusieurs années [1], a présenté de très intéressantes remarques sur « le mode de dénomination des enfants ». Il s'est efforcé de déterminer les principes qui réglaient, au Moyen-Age, le choix des noms de baptême, en France et en d'autres pays de l'Europe occidentale.

D'après lui, l'usage de donner aux filles des noms originairement masculins, modifiés par changement de désinence, n'apparaît qu'à une époque tardive.

« Le prénom de Thomassette », dit-il, « appartient au XIIIe siècle. Il est alors, après Benoîte et Bonnassieu, qui remontent à l'ère mérovingienne, le premier et pour ainsi dire l'unique exemple de la féminisation d'un nom de saint... Sauf le nom de Jeanne, qui apparaît au XIIIe siècle... on chercherait en vain, jusqu'à la guerre de Cent ans, ces dérivés, si fréquents de nos jours : Andrée, Simone, Louise, Henriette, et en sens inverse, Marius, Marguerin, etc. » [2].

Notons d'abord que les noms Benoîte et Bonnassieu n'ont pas été heureusement choisis. Le vocable féminin *Benedicta* remonte à l'Antiquité [3]. Il peut être considéré, en certains cas, comme une forme féminisée du nom de saint Benoît (de l'un des Benoît qui ont été honorés d'un culte public) ; mais son sens propre de personne bénie a pu suffire à le faire donner à une enfant. Quant à Bonnassieu (en latin *Bonasias*), ce n'est pas une forme féminisée du nom de saint Bonnet (en latin, *Bonitus* ou *Bonittus*), comme le croit M. Depoin [4]. Aucun

1. *Recherches sur l'état civil, les conditions du baptême et le mode de dénomination des enfants, du IXe au XIIe siècle*, dans le *Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1911, p. 34-54.

2. P. 53-54.

3. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. III, nos 13545, 13546-7, 13799, 18698.

4. P. 52.

nom latin en *-itus* ou *-ittus*, n'a un féminin en *-asias*. Aucun nom français en *-et* n'a un féminin en *-assieu*. Bonnet et Bonnassieu sont apparentés, sans doute. Ils ont un élément commun, *bon-*; mais ils ne dérivent pas l'un de l'autre.

Je n'insiste pas. Il suffit de parcourir les recueils d'anciens textes pour constater que des noms masculins, autres que *Benedictus*, *Bonitus*, *Joannes* et *Thomas*, ont été féminisés avant la guerre de Cent ans. Je ne veux parler aujourd'hui que des vocables empruntés à l'Écriture sainte.

Et d'abord, pour répondre directement aux assertions de M. Depoin, je me propose de montrer comment sont contredites les dates que ce savant assigne à l'apparition des noms Jeanne, Simone et Andrée.

Johanna est le nom de neuf personnes mentionnées, au début du IXe siècle, dans le Polyptyque de Saint-Germain-des-Prés [1]. Entre 971 et 977, l'abbaye de Saint-Vincent de Mâcon acquiert une serve appelée *Johanna* [2]. Une *Johanna ancilla* est donnée à Cluny, sous l'abbatiat de saint Odilon (993-1048) [3]. En 1072 et 1090, deux femmes, nommées *Joanna*, sont citées dans les chartes vendômoises de l'abbaye de Marmoutiers [4]. Une personne du même nom se donne, vers 1091, avec sa postérité, à l'abbaye de Crespin [5]. Nous sommes loin encore du XIIIe siècle. Si nous nous en rapprochions, nous verrions le nombre des Jeanne se multiplier. Léon Gautier citait le nom de Jeanne parmi ceux qui étaient le plus répandus au XIIe siècle [6].

Je n'ai pas « cherché en vain » les noms Andrée et Simone dans les textes antérieurs à la guerre de Cent ans. *Andrea* (variante *Andreia*) se trouve à plusieurs exemplaires dans le Polyptyque de Saint-Remi de Reims [7], qui date du IXe siècle. Simonette de Vellexon était, en 1258, la femme d'Étienne de Cicon [8]; une autre Simonette vivait à Salins, en 1273 [9]. En 1274-1275, Guyon de Marsois, chevalier, avait une sœur nommée « Symonnote » [10]. Une Simonette était dame de Champdivers, en 1276 [11]. Simonette, femme de Pierre Salier, de

1. Édit. Longnon, t. I, p. 255.
2. *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, publié par C. Ragut, p. 192.
3. *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, publié par A. Bruel, n° 2097. Je dois l'indication de ce texte à l'obligeance de M. Bruel.
4. *Cartulaire de Marmoutier pour le Vendômois*, publié par C.-A. de Trémault, pp. 18, 21, 372.
5. Duvivier, *Recherches sur l'ancien Hainaut*, Pr., IVe part. *(Codex diplomaticus)*, LXXIX.
6. *La Chevalerie*, p. 363, note.
7. Édit. Guérard, p. 46, 60, 61, 87.
8. *Cartulaire des comtes de Bourgogne*, publié par le comte J. de Sainte-Agathe et R. de Lurion, n° 104.
9. *Cartulaire de Hugues de Chalon*, publié par B. Prost et S. Bougenot, n° 315.
10. *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, publiés par A. Longnon, t. I, p. 376.
11. *Cartulaire des comtes de Bourgogne*, n° 289.

Besançon, et demoiselle Simonette de Noironte firent leurs testaments en 1290 et 1299 [1].

Les noms féminisés des prophètes Jérémié, Elie, Isaïe (*Geremia* et *Hieremia*, *Helia*, *Isaia*) se rencontrent dans le Polyptyque de Saint-Remi [2]. Entre 1037 et 1070, *Helia*, fille de Robert de Marcilly, est mariée à Thibaud de Vendôme [3]. Une sœur d'Eudes Ier, duc de Bourgogne, nommée *Helia*, vivait à la fin du XIe siècle [4]. En 1154, est citée *Helia*, mère d'Audoin de Villemaur [5].

L'un des Joseph de l'Ecriture est rappelé par le nom féminin *Josepia*, porté au IXe siècle [6].

Comme les noms des saints Jean, Simon et André, ceux des saints Pierre, Jacques, Mathieu et Luc étaient employés sous des formes féminisées, pour désigner des chrétiennes, aux XIIe et XIIIe siècles.

Domina Perrota, appelée « Peronne » en français, tenait, vers 1172, du comte de Champagne un fief situé en la châtellenie de Bray-sur-Seine [7]. *Domina Perrineta* et *Domicella Perrota*, veuve de Henriot d'Avenay, étaient vassales du comte de Champagne, entre 1249 et 1252 [8]. « Perrote », fille de Gaucher de Villiers, était mariée, en 1259, à Jean Hurteleu de Verrières, écuyer [9]. Entre 1256 et 1270, dans le rôle des vassaux de Thibaud V, comte de Champagne, figurent « Perrote », fille d'Andrieu de Ravennefontaine et femme de Warin de Dammartin, et « madame Perrote, deguerpie de monseigneur Jehan de Sarnay » [10]. On trouve « Perreta », veuve de Huguenin d'Usier, en 1261 [11]; Perrette de Rurey, en 1272 et 1280; Perrette, fille de Lambert Challet, en 1273 [12]. Perrette, dite Petite Pommière, de Besançon, fit son testament en 1282 [13]. « Perrate » de Sorans était religieuse de Remiremont en 1283 [14]. Une chambrière, nommée « Perrete », vivait à Paris, en 1292 [15]. Il est parlé rétrospectivement, dans une charte de 1293, de « dame Perrate, maeresse de Besençon » [16]. En 1297, Perrette, veuve

1. *Testaments de l'officialité de Besançon*, publiés par U. Robert, t. I, p. 8, 10.
2. P. 43, 49, 52.
3. *Cartulaire de Marmoutier*, p. 5, 12, 18, 21.
4. *Cartulaires de l'abbaye de Molesme*, publiés par J. Laurent, 1re partie, nos 6, 12.
5. *Cartulaire de Moutier-la-Celle*, publié par l'abbé Lalore, p. 262.
6. *Polyptyque de Saint-Germain-des-Prés*, édit. Longnon, t. I, p. 255.
7. *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, t. I, p. 52.
8. *Rôles des fiefs du comté de Champagne sous le règne de Thibaud le Chansonnier*, publiés par A. Longnon, p. 6, 31.
9. *Layettes du Trésor des chartes*, t. III, par J. de Laborde, p. 464, 465, 468, 469.
10. *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, t. I, p. 249, 281.
11. *Cartulaire des comtes de Bourgogne*, n° 142.
12. *Cartulaire de Hugues de Chalon*, nos 221, 315, 475.
13. *Testaments de l'officialité de Besançon*, t. I, p. 7.
14. *Cartulaire des comtes de Bourgogne*, n° 392.
15. Géraud, *Paris sous Philippe le Bel*, p. 16.
16. *Cartulaire des comtes de Bourgogne*, n° 439.

de Bonard, sellier à Besançon, et Perrette de Sengney, de Poligny, font leurs testaments [1].

En 1168, le comte de Champagne, Henri de Large, donne à l'abbaye de Saint-Loup de Troyes une serve appelée *Jacoba* [2]. En 1215, *Odardus et Jacquelina, uxor ejus,* sont mentionnés dans une charte de Moutier-la-Celle [3]. *Jacoba* est, en 1229, la femme de Philippe de Ramefort, en Anjou [4]. Nous trouvons, en 1234, « Jaquote », femme de Simonin, fils de Jean le Picard [5], et *Jaquemeta,* fille de Josserand de Moisson [6]; en 1260, *Jacoba*, femme de Gallard Mareschal [7]. La même année, Jacqueline, dame de Sours, scelle une charte [8]. « Dame Jaque », veuve d'Aimon de Motey, chevalier, est citée dans un document franc-comtois de 1262 [9]. Jacqueline de Quinquempoix était veuve de Guillaume de Pierrefitte, en 1270 [10]. *Jaqueta, filia quondam Wuillelmi de Meges,* vivait en 1271 [11]; Jacqueline, femme de Guillaume de la Graverie, en 1272 [12]; Jacqueline, femme de Pierre de Dole, dit de Mailley, en 1275 [13]; *Jacoba de Coytheyo,* en 1276 [14]; Jacque, dame de Montsaugeon, en 1285 [15]; Jacque, femme de Gautier, seigneur d'Ecot, en 1288 [16]. Au registre de la Taille de Paris, sont inscrites, en 1292, plusieurs Jacqueline : Jacqueline de la Chapelle, Jacqueline, ouvrière de soie, Jacqueline la Saucière, Jacqueline la Rousse, Jacqueline d'Eaubonne, Jacqueline la Bergère, etc. [17].

En 1220, *Hubertus Chevruel, miles,* fait une donation au monastère de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou, *cum assensu*, dit-il, *uxoris mee Mathee* [18]. La même année, nous trouvons *Mathea, domina de Ceresei,*

1. *Testaments de l'officialité de Besançon*, t. I, p. 10.
Dans le Polyptyque de Saint-Germain-des-Prés, nous trouvons les formes latines *Petranilla, Petrenilla* et *Petronilla* qui semblent bien dérivées de *Petrus*. La légende donne à saint Pierre une fille nommée *Petronilla*. *Petronilla*, en français « Perrenelle », est, comme « Perrone », un nom de baptême très répandu aux XIIe et XIIIe siècles.
2. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Loup de Troyes,* publié par l'abbé Lalore, p. 69.
3. *Cartulaire de Moutier-la-Celle*, p. 94.
4. *Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean d'Angers*, publié par C. Port, n° XCVII.
5. *Chartes de Beauvoir,* publiées par l'abbé Lalore, p. 208.
6. *Cartulaire lyonnais*, publié par Guigue, t. I, p. 360.
7. *Grand cartulaire de l'abbaye d'Ainay*, publié par le comte de Charpin-Feugerolles et Guigue, t. II, p. 39.
8. Douët d'Arcq, *Inventaire de la collection de sceaux des archives de l'Empire*, n° 3646.
9. *Cartulaire des comtes de Bourgogne*, n° 137.
10. Douët d'Arcq, *op. cit.*, n° 3211.
11. *Cartulaire de Hugues de Chalon*, n° 310.
12. Demay, *Inventaire des sceaux de la Normandie*, n° 1075.
13. *Cartulaire des comtes de Bourgogne*, n° 271.
14. *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, n° 5218. — Communication de M. Bruel.
15. *Cartulaire de Hugues de Chalon*, n° 255.
16. *Chartes de Beauvoir*, p. 231.
17. Géraud, *Paris sous Philippe le Bel*, p. 13, 21, 34, 40, 148.
18. Abbé Métais, *Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou, Cartulaire*, p. 192, n° XCVI.

citée dans le cartulaire de Fontaine-Daniel [1], et, en 1229, *Reginaldus de Pinu* fait une libéralité à cette abbaye, *assensu Matheiae, uxoris suae* [2].

Le nom féminisé de saint Luc est donné, sous la forme *Luqua*, entre 1090 et 1111, à la fille d'un vicomte de Bar-sur-Seine; entre 1103 et 1107, à une dame de Bourmont; en 1161, à la prieure de Jully; en 1205, à une serve de Grancey-sur-Ource; en 1216, à la femme d'Eustache de Piney, damoiseau; entre 1249 et 1252, à la veuve de Josselin de Lignol [3]; au même temps, à la mère d'un vassal du comte de Champagne, appelé Renaudin [4]; en 1257, à la femme d'Adam de Mathaux, chevalier [5]. Au milieu du XIIIe siècle, la femme d'Amauri, sire de Joux, se nommait Luque [6]. En 1262, Jean Blanc-Toupet, de Troyes, est le beau-frère d'une certaine *Luqueta* [7].

Au IXe siècle, une personne appelée *Lazara* figure dans le Polyptyque de Saint-Remi de Reims [8]. *Paula de Montiniaco* était prieure de Charpieux, en 1271 [9].

Le nom du premier martyr a été féminisé, dès une époque très ancienne. On en trouve la preuve dans l'épigraphie de la Gaule [10]. Au début de la période carolingienne, des femmes, nommées *Stefana*, sont mentionnées dans les Polyptyques de Saint-Germain-des-Prés [11] et de Saint-Victor de Marseille [12]. *Stephana* était la femme d'un personnage, nommé Abon, qui vivait aux environs de Mâcon, entre 886 et 927 [13]. Une autre personne portait le même nom, dans la même région, entre 996 et 1031 [14]. Les femmes de Geoffroi Ier, comte de Provence (1018-vers 1063) [15], de Guillaume II, vicomte de Marseille (mort en 1047) [16], de Bernard Ier, comte de Bigorre (vers 1038-vers 1065) [17], de Guillaume le Grand, comte de Bourgogne (1057-1087) [18],

1. *Cartulaire de l'abbaye cistercienne de Fontaine-Daniel*, publié et traduit par Grosse-Dupéron et Gouvrion, p. 122.
2. *Ibid.*, p. 139.
3. *Cartulaires de Molesme*, 1re partie, nos 86, 87, 539; 2e partie, nos 106, 509.
4. *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, t. I, p. 249.
5. *Cartulaire de l'abbaye de Basse-Fontaine*, publié par l'abbé Lalore, p. 22.
6. *Cartulaire de Hugues de Chalon*, n° 136. Cf. Guillaume, *Histoire généalogique des sires de Salins*, t. I, p. 315.
7. *Chartes de la collégiale de Saint-Urbain de Troyes*, publiées par l'abbé Lalore, p. 235.
8. P. 46.
9. *Obituaire de Saint-Pierre de Lyon*, édit. Guigue, p. 18.
10. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes*, n° 496.
11. Édit. Longnon, t. I, p. 255.
12. *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, publié par Guérard, Marion et Delisle, t. II, p. 639, 643, 647, 649, 651.
13. *Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon*, p. 96.
14. *Ibid.*, p. 221.
15. *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, t. I, nos 153, 184, 220.
16. *Ibid.*, nos 20 et suiv.
17. *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, t. I, p. 486, n° 483.
18. P.-F. Chifflet, *Lettre touchant Béatrix, comtesse de Chalon*, p. 206; Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne*, t. II, p. 151, 152.

sont nommées *Stephana* ou *Stephania*, dans les textes contemporains. Aux XIIe et XIIIe siècles, on peut relever le nom de *Stephana*, dans les cartulaires de Sauxillanges, d'Uzerche, de Notre-Dame de Saintes, d'Aniane, de la cathédrale du Mans, comme dans ceux de Hugues de Chalon et des comtes de Bourgogne.

La coutume de féminiser les noms de baptême masculins était donc répandue en France, bien avant le XIVe siècle. Nous l'avons constaté à tous les étages de la société et dans les différentes régions de notre pays [1]. Cet usage était conforme à la tradition romaine, qui s'est maintenue, chez nous, avec la langue des Romains, malgré l'influence, très sensible d'ailleurs dans l'onomastique, des conquérants germains.

MAX PRINET.

P.-S. — **Quelques remarques sur l'anthroponymie gallo-romaine.** — On pourra s'étonner de ce que, dans la *Revue des Études anciennes*, nous ayons fait accueil à l'article de M. Prinet sur les noms du Moyen-Age. Non seulement nous l'avons accueilli, mais nous l'avons sollicité. Car les études d'anthroponymie sont à l'heure actuelle si négligées, elles touchent pourtant à tant de problèmes d'histoire, de linguistique et de civilisation, elles offrent des phénomènes si concordants à toutes les époques, que nous avons depuis longtemps senti en elles les éléments d'une vraie science, et que, nous en étant souvent entretenus avec M. Prinet, nous avons trouvé en lui l'homme capable de les mettre en honneur. L'anthroponymie, comme la toponymie à laquelle elle ressemble, mérite sa place dans la vie scientifique auxiliaire de l'histoire. Qu'on me permette ici quelques remarques très sommaires, tirées des *cognomina* gallo-romains, pour indiquer les services qu'elle peut rendre et les faits que j'ai pu entrevoir.

1° Les noms de personnes, comme les noms de lieux, présentent ce que les géologues appellent des faits de *stratification*, c'est-à-dire que, dans un vocabulaire actuel et courant, se trouvent des noms appartenant aux différentes couches militaires, religieuses ou linguistiques à travers lesquelles notre histoire a passé. Nous avons des noms qui décèlent l'Empire, la Révolution ou la Monarchie ; à l'époque romaine, les noms grecs, romains et gaulois coexistaient, *Primus*, par exemple, à côté de *Cinto*, *Diviciacus* à côté de *Diogenes*.

2° Mais l'anthroponymie conserve beaucoup moins les anciennes couches historiques que ne le fait la toponymie. A l'heure actuelle, la

1. Il ne serait pas difficile d'allonger sensiblement la liste que j'ai donnée. Si je n'ai pas cité *Philippa*, qui se rencontre fréquemment en France à partir du XIe siècle, c'est que ce vocable n'a pas été nécessairement choisi en souvenir de l'apôtre saint Philippe. Il peut rappeler l'un quelconque des hommes illustres qui se sont nommés Philippe.

période gauloise n'est plus représentée en anthroponymie; son *substratum* le plus ancien vient de l'époque romaine. Au contraire, derrière la couche latine des noms de lieux, nous avons la couche celtique, la couche ligure et peut-être plus loin encore.

3° L'anthroponymie révèle des *faits de croyance*. Si l'on veut constater avec quelle rapidité les dieux gaulois ont fait place chez nous aux dieux romains, que l'on compare l'absence de noms venus de Teutatès et la multiplicité des *Martialis*. — Remarquez ceci à propos des *Martialis*. En apparence, cela indiquerait le militarisme des Gallo-romains. Mais Mars était chez eux tout autre chose que le dieu de la guerre : c'était aussi, et surtout, un dieu rustique, cher aux sources, et aussi un dieu intime, une sorte de génie personnel. Qui appelait son enfant *Martialis*, le recommandait par là au génie du lieu ou de la maison.

4° L'anthroponymie révèle des *faits de coutume*. Ce n'est pas pour rien que le premier né de la maison s'appelle *Cinto* (qui est l'équivalent celtique de *Primus*) ou *Primus*.

5° Elle se lie à des *questions de temps*. Je veux dire par là que le nom peut indiquer par exemple le mois de la naissance *(Januarius)*, ou le jour de la semaine, c'est-à-dire la planète de ce jour (peut-être les innombrables *Saturninus*).

6° Elle se lie à des *questions de lieu*. Les Gallo-Romains ont par exemple leurs Duval dans les *Nantus* ou *Nantius (nant-* = « *vallis* »), leurs noms à base de ville ou de cité (cf. nos Narbonne ou Carcassonne) avec leurs nommés *Nemausus* ou *Biturix;* à base de rivière *(Atacinus)*, etc.

7° Les noms peuvent révéler l'aspect de l'enfant naissant : les *Niger* ou les *Albus* rappellent nos Lenoir ou nos Leblanc.

8° Mais ils peuvent aussi faire pressentir la qualité maîtresse souhaitée aux enfants par leurs parents: *Fortis* est peut-être dans ce cas. Et il y a alors une sorte d'opération magique, le mot devant attirer le fait.

9° Les mêmes phénomènes d'*archaïsme verbal* doivent se retrouver dans l'Antiquité que de nos jours. J'appelle ainsi le fait que l'anthroponymie, comme la toponymie, conserve des formes linguistiques disparues depuis longtemps de l'usage courant: telles, celles de nos *Fage* ou de nos *Lafaye*, alors que la langue commune ne connaît plus que le « hêtre ». — Voyez, à ce sujet, les fines remarques de cet intelligent observateur qu'était Salverte (*Essai historique et philosophique sur les noms d'hommes*, 2 vol., 1824, I, p. 29) : « Les noms propres préservent de l'oubli les derniers vestiges d'une langue. »

10° Ceci pourra peut-être nous amener à découvrir parmi les noms celtiques ou italiques les traces de la période linguistique antérieure, celle où les deux langues n'en formaient qu'une, l'italo-celtique. Et

voilà pourquoi sans doute certains noms propres (*Galba* par exemple) se retrouvent identiques à Rome et en Gaule.

11° Mais dans les noms propres la *stérilisation* du mot est complète. Je veux dire que le sens initial est perdu : on les transmettait par tradition, sans les comprendre, comme nous ne comprenons pas le sens initial, par exemple, de Charles ou de Madeleine.

12° Mais s'il y a stérilisation du sens, il n'en demeure pas moins que le mot a une *signification nouvelle*, *morale*, en quelque sorte *personnelle*. Madeleine ne signifie plus « celle de Magdala », mais celui qui donne ce nom songe à la pécheresse convertie, devenue sainte, chrétienne. Les Gallo-Romains qui s'appelaient *Demosthenes* par exemple avaient substitué le souvenir d'un homme à la valeur du mot. L'histoire primait le vocabulaire : le nom commun avait pris vertu de nom propre.

13° Je n'ai pu savoir, en ce qui concerne les noms gallo-romains, s'ils présentent des faits de *dégradation*. J'entends par là que certains noms, portés dans des familles du commun (*Cingétorix* et les noms en *-rix* par exemple) n'avaient pas été à l'origine des noms réservés au patriciat indigène.

14° Même remarque, en ce qui concerne les faits d'*immobilisation* : je veux dire certains noms s'immobilisant dans certaines maisons (comme à Rome, *Crassus*, *Cato*, etc.). En tout cas il est visible que certains pays de Gaule affectent certains noms, par exemple les *Albucii* à Antibes, *Camillus* et *Camillius* chez les Helvètes.

15° On aurait encore à examiner des faits d'*attraction : Sabinus Sabinilli filius* par exemple, le père choisissant un nom voisin du sien ; ou de *contraste*, deux jumeaux s'appelant *Canus* et *Niger*.

Tout cela, ce sont notes jetées ici au hasard, pour montrer l'intérêt que M. Prinet entend rendre à ce genre d'études.

C. JULLIAN.

LA GUÈDE DANS L'ANTIQUITÉ

Nous avons déjà dit ailleurs[1] que, parmi les restes organiques recueillis dans les couches énéolithiques de la Caverne de l'Adaouste, le microscope nous avait montré des fibres textiles de couleur indigo, et que nous avions rapporté celle-ci à une teinture au pastel. Nous savions, en effet, que la guède ou pastel (*Isatis tinctoria* L.) pousse à l'état sauvage dans notre région, où elle n'est pas rare dans les terres calcaires, et qu'elle paraît avoir joui d'une grande vogue parmi les populations anciennes de l'Ouest et du Nord de l'Europe. Il était tout naturel de penser à elle quand nous nous sommes trouvés en présence de fibres textiles teintes en bleu, et nous considérons le fait qu'un spécialiste a rapporté ce bleu à la nuance pastel comme une preuve définitive de l'utilisation de la guède par les néolithiques provençaux.

L'histoire de ce végétal présente un réel intérêt, malgré que les documents écrits ne la fassent pas remonter bien haut. Parmi les textes les plus importants que nous possédions à son sujet sont ceux de J. César et de P. Méla, dont le second, d'ailleurs, paraît inspiré du premier : « *Omnes vero se Britanni vitro inficiunt, quod cæruleum efficit colorem, atque hoc horridiores sunt in pugna aspectu* » (César, *de B. G.*, V, 14); « *Britanni, incertum ob decorem, an aliquid aliud, vitro corpora infecti* » (Méla, III, 6). Ce tatouage des guerriers de la Grande-Bretagne n'avait peut-être pas, en réalité, pour but d'effrayer les ennemis, ainsi que pourrait le faire supposer le passage de J. César. Il n'avait pas été inventé seulement au moment où s'ouvrait la lutte contre les légions; il était certainement usité antérieurement, pendant les guerres continuelles qui se faisaient entre tribus dans la grande île européenne.

Une pratique analogue nous est signalée, en Germanie, par un texte de Tacite : « Les Ariens... portent des boucliers noirs et teignent leurs corps » (*Mœurs des Germains*, XLIII). L'idée de ce tatouage devait dériver de quelque désir de protection surnaturelle, correspondre à quelque idée religieuse, analogue à celle que rappelle Pline

1. J. et C. Cotte, *Analyses de résidus organiques de l'époque néolithique*, Extrait *Bull. et Mém. Soc. Anthr. Paris*, 15 mai 1917. (Analyse H; enduit d'un vase à côtes verticales.)

dans son *Histoire naturelle*. Cet auteur nous mentionne, en effet, l'étrange coutume des femmes et des filles, de Grande-Bretagne encore, qui se teignaient le corps de *glastum* au point d'avoir la couleur des Éthiopiennes, et qui se montraient ensuite, nues, dans certaines cérémonies religieuses (XXII, 2)[1].

Ces procédés de peinture corporelle paraissent avoir été en grand usage dans l'Antiquité. Les Iapodes d'Apulie, au dire de Strabon (VII, 5, 4), se tatouaient comme leurs parents, les Illyriens et les Thraces. D'Arbois de Jubainville croit que ces peuples et les Ligures appartiennent à une même famille de races, et, chez les Ligures énéolithiques, on a trouvé des objets que l'on croit être des sceaux à tatouer[2].

Il y a mieux encore. Horace accole au nom de Circé l'épithète *vitrea*, et ce mot, nous le verrons plus loin, évoque l'idée d'une teinture à la guède. Souvenons-nous que la légende de Circé plaçait d'abord la demeure de la célèbre magicienne dans l'île d'Ea près des Lestrygons, et que celle-ci est assimilée par plusieurs auteurs modernes à la Grande-Bretagne, malgré que l'étymologie proposée pour *Lestrygons* (belles moissons) paraisse désigner plutôt une île méditerranéenne[3]. Souvenons-nous aussi que les Vierges de Sena (île de Sein) semblent avoir joué dans la mythologie un rôle presque identique à celui de Circé. Soit qu'on voie en elles une simple variante d'une même légende[4], soit qu'on admette l'existence de ces prêtresses bretonnes[5], on peut considérer Circé comme synthétisant dans l'*Odyssée* les magiciennes barbares. Dès lors, les femmes de Grande-Bretagne et *vitrea Circe* nous resteraient comme les témoins attardés

1. On a fait remarquer encore, à ce sujet, que les Écossais ont gardé l'habitude d'avoir du vert et du bleu dans le bariolage de leurs étoffes. D'autre part, si certains auteurs ont admis que les Pictes ont été ainsi nommés à cause de leurs tatouages, C. Jullian (*Histoire de la Gaule*, t. II, p. 36) émet l'hypothèse que les Pictons étaient peut-être « ceux qui peignaient leurs armes »; nous préférerions, pour eux aussi, le sens de « tatoués ». Les Bretons, d'après Roget de Belloguet (*Glossaire gaulois*, p. 170), les Scots, d'après Isidore de Séville (IX, 2), auraient tiré leurs noms de la même coutume. Nous ne joignons pas à ces observations le passage de Pline (VIII, 73, 191) qui nous paraît étranger à notre sujet. L'auteur dit que la laine de Salacie, en Lusitanie, ressemblant à du poil, sert à faire du tissu *scutulatus* (épithète qui peut désigner un tricot), et que la laine de Pézenas lui ressemble.

2. Déchelette, *Manuel préhistorique*, t. I, p. 569. Quant aux poinçons losangiques, celui que nous avons trouvé à l'Adaouste était trop obtus pour avoir été une aiguille à tatouer.

3. Voir le résumé des textes sur ce point dans Dottin, *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique*, 2e éd., Paris, Champion, 1915, p. 26.

4. S. Reinach, *Les Vierges de Sena*, *Rev. celt.*, 1897, p. 1-8, et *Cultes, Mythes et Religions*, I, p. 195. Le nom d'île d'Ea (hélas !) évoque les vocables sinistres de la carte dans le voisinage de Sein (baie des Trépassés, Enfer de Plogoff, le « terrible » raz de Sizun, etc.). On peut aussi rapprocher du nom de *Circé*, qui charmait les vents, celui du vent *Cirsius*, encore appelé *cers* dans le Languedoc occidental, et le sens de tourbillon : armoricain *kelc'h*, irlandais *kerkenn*, cercle, κέρκος, etc.

5. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 110.

de vieux mystères oubliés, dans lesquels la peinture corporelle en bleu noir jouait un rôle de premier ordre[1].

Nos recherches archéologiques montrent que la guède était aussi employée pour la teinture des vêtements dans le Midi de ce qui devait être la Gaule, et nous pouvons nous demander si elle ne fournissait pas la couleur de l'habillement journalier chez les Ligures et les Ibères. Nous pouvons nous représenter ces peuples comme vêtus souvent de bleu foncé, ainsi que les femmes de la Kabylie, par exemple, le sont encore de nos jours. Des déformations verbales, en effet, ont pu faire naître la légende des vêtements noirs ou foncés (μελανοφοροῦντες) qu'auraient portés les peuples de nos régions, et dont parle Diodore (V, 33). Nous connaissons le peu de précision des épithètes des auteurs anciens quand il s'agit de couleurs, et leur tendance à rapprocher du noir les teintes de la gamme froide. Nous en avons déjà vu des exemples, et nous aurons à y revenir au cours de cet article.

Chez les Romains nous trouvons l'emploi du pastel cité par Vitruve. Pour imiter l'indigo, qui, cheminant à travers l'Asie à dos de chameau, en lentes caravanes, devait être fort cher, et faire souvent défaut, les artisans romains mêlaient de la terre de Sélinonte, ou terre annulaire, avec du « *vitrum*, appelé *isatis* par les Grecs » (VII, 14). Pline dit de même : « Les falsificateurs teignent avec le vrai indigo la fiente de pigeon, ou colorent avec du *vitrum* la terre de Sélinonte ou la terre annulaire » (XXXV, 27). Il est curieux de voir ici Pline ne pas reconnaître dans le *vitrum* le *glastum* dont il a parlé dans un autre passage de son *Histoire naturelle*. Ces textes indiquent que chez les Romains l'indigo était mis à plus haut prix que le pastel. Contre ce dernier colorant, d'ailleurs moins intense, régnait peut-être cette sorte de méfiance à l'égard des produits artificiels, qui est restée si vivace dans l'âme des foules, tandis que le mystérieux indigo était considéré comme un produit naturel (Vitruve, VII, 9), comme le limon des fleuves de l'Inde (Pline, XXXV, 27, 32). Mais nous savons, du moins, que les dérivés de la guède étaient d'une vente courante dans les boutiques de Rome.

1. Ces mythes ont peut-être laissé des survivances en pleine civilisation chrétienne, dans le monde occidental. Charvet (*Histoire de la Sainte-Église de Vienne*, in S. Reinach, *La flagellation rituelle*, *Anthrop.*, 1904, p. 47-54) dit que l'on a célébré à Vienne, jusqu'au XVIIe siècle, le 1er mai, la cérémonie des *Noircis*, dans laquelle des hommes, nommés par les autorités religieuses de la ville, se noircissaient le corps pour courir les rues pendant toute la journée dans un état de nudité. Il est difficile de ne pas les considérer comme frères des femmes teintes au *glastum*. On connaît, d'autre part, le rôle qu'ont joué les pierres de couleur foncée dans les religions anciennes, des rivages de l'Atlantique aux bords du Gange, où Siva portait l'épithète de « à cou noir », et le culte plus récent des « Vierges noires ». Il est généralement admis à l'époque actuelle, et Perdrizet soutient énergiquement cette thèse (*Archiv f. Religionswiss.*, t. XIV, 1911, p. 54), que le tatouage actuel dérive, pour une part au moins, de rites déchus de la magie médicale.

Cette plante est citée par Pline sous un troisième nom, sous son nom grec d'*isàtis*, cette fois, et cet auteur en parle même deux fois consécutivement dans un même paragraphe, en en faisant deux espèces différentes de laitue : *Tertium genus (lactucæ) est in silvis nascens, isatin vocant. Hujus foliæ trita cum polenta vulneribus prosunt. Quarto infectores lanarum utuntur : simile erat lapatho silvestri foliis, nisi plura haberet et nigriora* (XX, 25) [1]. Il ne faut voir, dans l'emploi par Pline de ces divers vocables, que le résultat de compilations hâtivement faites et mal assimilées. Le dernier passage que nous venons de citer a été évidemment emprunté aux écrits d'un vieux médecin grec; deux détails le prouvent : le mot *isatis*, d'une part; et, de l'autre, la distinction entre les deux isatis, le sauvage *(in silvis nascens)* et le cultivé *(quo infectores lanarum utuntur)*. Cette distinction se retrouve, identique, chez Galien (*De simpl. med. fac.*, l. VI) et chez Dioscoride (II, 177, 178) [2].

Dans la littérature grecque concernant cette plante, le plus intéressant nous paraît être ce que dit ce dernier auteur *(loc. cit.)*. La description qu'il nous donne de l'ἴσάτις, ou mieux ἴσατις, ne peut laisser aucun doute sur l'identité du végétal; il nous indique aussi ses autres noms : αὔγιον, ἔκνη, ἀρούσιον; celui-ci était plus répandu que les autres, et Dioscoride nous en donne le synonyme latin *ruta* (ῥοῦτα, ῥοῦτα μινόρ) [3].

En dehors de la mention de la culture de la guède, que font les médecins grecs quand il s'agit de décrire les propriétés thérapeutiques [4] de la plante cultivée, nous n'avons pas beaucoup d'autres indications sur ses applications industrielles en Grèce. Nous pouvons déduire cependant d'un passage de Théophraste que le commerce grec manipulait le produit bleu retiré de la guède, à moins que, dans ce passage, ἴσατις ne vise l'indigo, ce que rien, toutefois, ne permet de croire. L'auteur nous apprend que l'ἴσατις (couleur évidemment) est formé de noir et de χλώρος, que le noir y domine; le πράσινος est formé de pourpre et d'ἴσατις;... le κυάνος est un mélange d'ἴσατις et de couleur feu (*De Sensu*, 77). Ces indications rapprocheraient l'ἴσατις des jaunes verdâtres sombres, ou du bleu foncé violacé.

Nous n'osons pas accorder une bien grande importance au texte du pseudo-Démocrite dans la formule de la teinture en pourpre qu'a

1. Il dit ailleurs, en parlant du *tripolium* : « *folio isatis crassiore* » (XXVI, 22).

2. Oribase, d'après le *Thesaurus* d'Estienne, identifie l'*isatis* au *vitrum;* mais l'édition Daremberg, dont nous disposions, ne contient pas d'*Index* et nous n'avons pas retrouvé le passage.

3. Rolland cite, d'après Apulée, le vocable *gluta*, que l'on raccorderait aisément à ῥοῦτα; mais les éditions adoptent généralement la lecture *aluta*.

4. On peut rappeler, au sujet des utilisations thérapeutiques de la guède, que l'indigo ou *dinkon* figure dans plusieurs papyrus médicaux égyptiens, et que le tatouage médical est encore pratiqué en Égypte par les indigènes, chrétiens et musulmans (Dr Fouquet, *in* Perdrizet, *loc. cit.*).

reproduite Berthelot[1]. On ignore, en effet, de quand est cette formule, et nous ne pouvons guère en faire état que pour mémoire : « Il y en a (des couleurs) qu'il faut éviter et qui sont de nulle valeur : la cochenille de Galatie... et l'isatis de la région supérieure (καὶ ἡ ἴσατις βοτάνη τῆς ἀνωτέρας). Ces couleurs ne sont pas solides, ni estimées parmi nous, excepté celles de l'isatis ». L'expression « isatis de la région supérieure », qui figure dans la traduction Berthelot, paraît signifier « isatis du pays du Nord »[2], et il pourrait y avoir là une opposition avec un isatis de l'Orient, qui aurait été l'indigo; mais ceci est bien hypothétique, et repose sur des bases d'autant plus fragiles que les Grecs connaissaient le bleu d'Orient sous le nom d'ἰνδικόν[3].

Maintenant nous pouvons résumer ce que nous savons de l'histoire de la guède dans l'Antiquité. Les néolithiques de Provence s'en servaient pour la teinture des tissus; le travail de Neuweiler[4] ne la mentionne pas comme élément de la flore des palafittes, mais c'est là un renseignement négatif, donc de valeur bien médiocre. Les habitants de la Grande-Bretagne en avaient presque fait un colorant national. La consommation en était peut-être analogue chez les Germains. « La Gaule cultivait en grand son inestimable pastel »[5], qui était aussi exploité en Italie, sans doute, et certainement en Grèce; mais, à Rome au moins, on paraît l'avoir considéré comme un indigo inférieur; les Juifs et les Égyptiens semblent ne l'avoir point connu; dans la langue arabe on l'appelle *nila berriia* « indigo étranger ». En somme, la guède doit avoir été utilisée surtout en Europe, et encore l'indigo lui faisait-il une forte concurrence sur les rivages méditerranéens. Nous voyons ainsi les deux grandes plantes à indigotine, dont l'une, l'indigotier, est trente fois plus riche que l'autre (Chevreul), se partager les faveurs des marchés, dans le monde connu des Anciens : l'une à l'est et au midi, l'autre à l'ouest et au nord, avec, au centre, une zone neutre où la prédominance des deux concurrents oscillait au gré des facilités que présentaient les relations commerciales.

Est-il possible de pénétrer plus avant dans l'histoire du pastel, de chercher à nous faire une idée sur son centre d'origine et, par conséquent, sur le peuple qui a dû trouver son utilisation industrielle et sur les voies de pénétration par où sa connaissance s'est diffusée ?

Deux méthodes se présentent pour l'étude de ce problème : d'une

1. M. Berthelot, *Les Origines de l'alchimie*, Paris, Steinheil, 1885, appendice F, p. 357.

2. Hérodote dit : en haut vers le nord, ἄνω πρὸς βορέην ; en sanscrit *uttara* signifie haut et nord.

3. Mattioli, dans les temps modernes, appelle l'indigo : *guado l'Indaco.*

4. E. Neuweiler, *Die præhistorische Pflanzenreste Mitteleuropas, Botan. Exkurs. u. Pflanzengeog. Stud. in d. Schweiz*, 6 Heft, Zürich, Raustein, 1905.

5. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 272.

part on peut examiner l'aire actuelle d'expansion de la guède; de l'autre, on peut mettre en œuvre les ressources de la linguistique.

C'est à la première méthode qu'ont le plus volontiers recours les naturalistes. Il est bien tentant de noter les régions où pousse spontanément un végétal, et d'en déduire son centre probable de dispersion. Mais cette méthode est en défaut, quand il s'agit d'une espèce comme la guède, qui est semée par l'homme depuis l'Antiquité la plus reculée. Nous savons aussi qu'elle est basée sur un raisonnement défectueux. L'exemple de la marche envahissante de certains végétaux, qui se fait sous nos yeux, depuis que les patientes études de géographie botanique sont en honneur, l'exemple fourni par certaines espèces, comme *Erigeron canadense* L., introduit d'Amérique, et qui a si vite pris chez nous allure d'indigène, tout nous incite à une très grande prudence. Nous ne pensons donc pas que la dispersion actuelle d'*Isatis tinctoria*, la vraie guède (Europe centrale et méridionale, nord de l'Afrique, Asie occidentale jusqu'à l'Inde) puisse nous fournir des arguments bien solides. On pourrait attacher plus d'importance à la dispersion de certaines de ses variétés, comme *Is. tinctoria* var. *canescens* DC., qui ne doit pas avoir été cultivée et qui posséderait, par conséquent, un intérêt tout spécial, dans le cas actuel. Mais nous ne savons pas si cette variété *canescens* ne dérive pas, dans certaines conditions de milieu, de ce que nous considérons comme le type, et si, par conséquent, sa présence en des points déterminés du bassin méditerranéen ne jalonne pas simplement d'anciens centres de culture.

Aussi nous avons cru qu'il y avait avantage à étendre notre enquête aux espèces voisines de *Is. tinctoria*, et nous l'avons fait porter sur toutes les espèces dont on a fait la section *Glastum* du genre *Isatis*. La carte qui est jointe à ce travail montre le résultat de ces recherches, dont les éléments principaux ont été empruntés au *Prodrome* de de Candolle, et à *Flora orientalis* de Boissier. Cette carte fait voir, avec une netteté suffisante, que le centre d'origine des espèces de la section *Glastum*, à laquelle appartient *Is. tinctoria*, paraît avoir siégé dans la région de la mer Noire. Si nous tenons compte que la plupart de ces espèces ne doivent pas avoir été diffusées par l'homme d'une manière intentionnelle, et que leur habitat ne doit pas avoir varié beaucoup sous l'action unique des variations du climat, depuis l'invention de la culture et du tissage, on est en droit de supposer que la guède devait, elle aussi, pousser dans les parages de la mer Noire, quand ses propriétés tinctoriales ont été découvertes. Chose intéressante, ce relevé nous conduit donc à une région, limitrophe entre l'Europe et l'Asie, qui paraît avoir joué un grand rôle dans l'histoire de l'humanité, et où certains auteurs situent le berceau de la langue aryenne.

LÉGENDE

A	Isatis aleppica Scop.		G	Isatis glauca Auch.	
A'	» » var. pamphylica.		G'	» » var. collina Boiss.	
A''	» » var. dentata.		K	» cochlearis Boiss.	
a	» alpina All.		L	» leuconema Boiss. et Buhse.	
α	» Aucheri Boiss.		l	» lasiocarpa Ledeb.	
B	» biscutellæfolia Boiss. et Buhse.		lo	» Lockmanniana Ky.	
ba	» bannatica Link.		λ	» littoralis DC.	
β	» brachycarpa C. A. Mey.		M	» mæotica DC.	
C	» callifera Boiss. et Bal.		O	» oblongata DC.	
ca	» campestris Stev.		P	» præcox Kit.	
co	» corymbosa Boiss.		T	» taurica DC.	
F	» frigida Boiss. et Kotschy.				

Les recherches linguistiques offrent de plus grandes difficultés que les précédentes, pour nous surtout. Les faits qu'il s'agit de constater sont moins précis encore et se prêtent à des interprétations bien plus variées.

Glastum, écrit aussi *glastrum*, semble être, au premier abord, la latinisation d'un terme indigène de la Grande-Bretagne[1] dont des

1. *Glastum* et *glastrum* ont fourni les *glasto*, *glastro* italiens, le *glasto* espagnol, le *glastar* serbo-croate, qui existent à côté des *guado*, *guadone*, *herba guada* italiens,

dérivés nous sont restés dans cette île : *glaston* en gallois, *glasddwr* (prononcez *glasdour*; ce doit être un dérivé immédiat de *glastrum*), *glaslys* (*lys*, herbe) en cymmrique, *glesin* en cornique[1]. Fée, qui emprunte cette idée à des commentateurs antérieurs, suppose que *glastum* vient de *glass*, verre, parce que l'on avait comparé la nuance du bleu que fournit le pastel à la couleur du verre. César et Méla auraient traduit *glastum* par *vitrum*, à cause de ce même rapport de couleur. Cette interprétation ingénieuse paraît trouver quelque base dans le fréquent emploi des verres bleus dans l'antiquité, d'autant plus que les premiers verres ont pu être des scories de cuivre[2]; mais elle est certainement à côté de la vérité. On a rappelé, d'autre part, que dans l'irlandais, l'erse, l'armoricain, etc., *glâs* désigne le bleu pâle, le vert pâle, les teintes de la mer, et on a cherché dans *glâs* la racine de *glastrum*. Sans être impossible, ceci paraît être encore en dehors de la vérité. Il y a, en réalité, un phénomène de convergence fort curieux qui a rapproché, dans plusieurs langues, les noms du verre et du pastel. Le *glâs* celtique s'apparente plutôt à l'armoricain *glisi*, pâleur, au cymmrique *glwys*, brillant, pur, à *glas*, verre, à *glæsum*, ambre, etc. Rapprochons-en γλαυκός, dérivé de γαλ, briller (Cf. sk. *glâu*, lune; *ǵval*, flamber), et dont le sens a été d'abord brillant, puis vert pâle et bleu pâle, exactement comme pour *glâs*.

Nous ne croyons pas que des idées de luminosité, d'éclat, aient pu servir à faire dénommer la guède, et, pour cette même raison, nous sommes opposés à l'assimilation que nous trouvons, dans un récent dictionnaire étymologique[3], au sujet de *vitrum* à sens de guède : « Cf. diminutif *vitellum*, au sens de jaune d'œuf, partie brillante de l'œuf. »

Pour chercher les analogies qui peuvent exister entre les divers noms de la guède, nous sommes partis de l'idée que si les hommes des temps antiques considéraient le bleu clair comme lumineux[4], le

gueda espagnol; mais la structure même des premiers termes romans semble devoir leur faire attribuer une formation savante, dérivation immédiate du latin. Livrée à elle-même, la phonétique populaire aurait plutôt transformé *l* en *i*, en italien, ou l'aurait laissé tomber, et aurait, en espagnol, laissé tomber le *g* initial. (En certains pays nous constatons cette chute, puisque nous trouvons les *llasarlys*, *lasog* cités par Rolland.) Pour Mattioli (*Discorsi*... Venezia, 1744) *guado* serait le nom toscan.

1. Des mouvements incessants de civilisations et d'échanges internationaux modifient les éléments des langues, et nous voyons le cymmrique, qui avait conservé dans *glaslys* la première syllabe de *glastum*, avoir un *weddlys*, évidemment dérivé de l'anglo-saxon *wad*, et, par conséquent, nouveau venu par rapport au premier vocable.

2. Les anciens connaissaient aussi les verres au cobalt, et arrivaient même à obtenir la teinte bleue avec du bronze. Voir Ch. Cotte et Gavard, *La verrerie de Régalon*, *Rev. arch.*, t. II, 1905, p. 245-256.

3. P. Regnaud, *Dictionnaire étymologique du latin*, *Ann. Univers. Lyon* (N. S.), II, fasc. 19, 1908.

4. Cf. lithuanien *blaivas*, clair, lumineux, anglo-saxon *blâw*, bleu, latin *flavus*. Mais cette question de couleur, avouons-le, est bien confuse. N'a-t-on pas proposé de rattacher à une même racine, à sens de luire, le vieux haut-allemand *blanch*, blanc, et l'allemand *black*, noir!

bleu foncé étaif, pour eux, voisin du gris et du noir Nous avons vu Pline dire que les femmes de Grande-Bretagne, barbouillées de pastel, ont la couleur des Éthiopiennes; le même auteur prétend, ailleurs, que l'indigo broyé est noir (XXXV, 27); le grec κύανος, à sens de noirâtre et d'obscur, est apparenté au sanscrit *çjâmas*, obscur, noir, violacé; Théophraste croit que le noir domine dans l'ἴσατις; le *nîl* sanscrit, d'où est venu le nom indigène de l'indigo, veut dire à la fois noir et bleu... Et il nous serait facile de multiplier ces exemples.

On s'est demandé (Ménage. Saumaise)[1] si la véritable graphie du *glastum* de Pline ne serait pas *guastum*; mais nous avons cité des noms celtiques modernes de la guède, qui commencent par *gl*, et nous trouvons, dans la basse latinité, des termes comme *gualda*, *gualdum*[2], qui possèdent une liquide intercalaire et qui pourraient, eux aussi, infirmer cette hypothèse[3]. Nous avons affaire à des termes qui désignaient un produit d'un usage très courant, à une famille de mots qui a foisonné énormément, et dont des éléments divers ont dû cheminer dans nos pays occidentaux, à des époques différentes, avec des vagues successives de civilisations ou de migrations de peuples. On pourrait expliquer l'insertion de *l* après *g* dans *glastum*, par un rapprochement avec le groupe de mots auquel appartient *glas;* mais il vaut mieux admettre qu'il y a là une question de phonétique, et qu'il faudrait, pour l'élucider, connaître la manière dont se prononçait le mot primitif d'où sont sortis les anciens noms de la guède. N'oublions pas que le *gw* cymmrique actuel correspond au *v* latin, que, précisément, nous allons voir les rapprochements à établir entre *glastum-glastrum* et *vitrum*, et que nous ne savons pas comment des oreilles latines ont pu entendre le *gw* celtique de l'époque. Nous ferons donc de *glastrum* (ou **gwastrum*) et de son dérivé *glastum* (ou **gwastum*), et des descendants en *gl* et en *gu* qu'ils ont eus dans les dialectes néoceltiques et les langues néolatines, un premier groupe de vocables.

Guède, par *guesde*, viendrait du *waisdo-onis* des Capitulaires de Charlemagne, dont il existait aussi les formes *waisdus*, *wasdus* et *waisdum*. La source de ces mots, voisine sans doute de **waisda*[4], a

1. Voir Thomas, *Romania*, t. XXXVI, 1907, p. 436.

2. On a écrit aussi *guatum*, *guatt*, *guaisdium*, *waida*, etc. Cf. Macor Floridus (*De viribus herbarum*, ch. LV, *gaisdo*) : *Isatis a Græcis est vulgo gaisdo vocata.* Il est à remarquer que cette plante, si cultivée autrefois dans le Midi de la France, où le haut Languedoc était le vrai « Pays de Cocagne », n'y a pas de nom spécial. Mistral, dans son *Trésor dóu Felibrige*, mentionne seulement des appellations comme *mes de Mai*, *mai de blad*, sœurs du vocable *erbo de San Philippo* (fête le 1er mai). Seul, Rolland *(Flore populaire)* cite un *lente* ou *lenti* dont nous reparlerons.

3. Nous avons parlé plus haut du terme *gluta*. D'autre part, le *vaud*, guède, piémontais, paraît issu des *gualda*, *gualdum*.

4. Ce **waisda* se prononçait probablement aussi **gwaisda* dans certaines parties de la Gaule celtique, ce que semble indiquer le mot *vouède* qui s'applique à l'*Isatis* dans certaines de nos provinces.

fourni un **waidda*[1] d'où sont sortis le vieux haut-allemand *weit*, l'anglo-saxon *wád*, l'allemand *waid*, le tchèque *weyt*, l'anglais *woad*, le suédois *vede*, etc. De **waidda* se rapproche aussi le russe *baida*, désignant toujours la guède; et nous ne pouvons pas ne pas être frappés de l'analogie que présente le vieux latin *vàdius* (Forcellini), puis *badius*, brun, bai. Le cymmrique *hudd*, sombre, ne doit pas être bien éloigné, non plus. Nous avons là un deuxième groupe de mots.

Vitrum, à sens de guède, fait partie d'une série parallèle. Il pourrait dériver, par **vistrum*, d'un primitif **wistra*, dont il est possible de rapprocher aussi, d'une part, le vieux haut-allemand *finstar*, sombre (*dinstar*, obscurité) et l'allemand moderne *finster*, sombre, et, d'autre part, le vieux bas-allemand *thuistri*, le hollandais *duister* et l'allemand moderne *düster*, toujours à sens de sombre. *Vitrum* doit avoir été le nom le plus en usage dans les pays de langue latine, ce qui expliquerait son emploi par César, Vitruve et Méla. Des manuscrits de Marcellus Empiricus (23), nous apprend Roget de Belloguet[2], portent *utrum*, d'autres *ultrum*: ces versions, considérées par Forcellini comme des déformations de *vitrum*, sont abandonnées. La forte culture latine de Marcellus a pu être cause de l'emploi par lui du mot *vitrum*; mais n'oublions pas qu'il était de Bordeaux, et que *utrum* (ou *ultrum*, encore avec *l* intercalaire), pourrait être la latinisation d'un terme en usage dans son pays, à rapprocher de *hudd*, que nous avons cité plus haut, de l'armoricain *hudur*, malpropre, de l'irlandais *odhar*, brun foncé. Nous sommes d'autant plus fondés à croire à la légitimité de la version *utrum* ou *ultrum*, que le basque appelle encore la guède *urdin*. Ce mot ne diffère guère d'*utrum* que par la métathèse de la liquide et de la dentale. Il ne doit pas dériver de l'acclimatation de *vitrum* chez les Basques. On sait que si le basque évite la labiale *v*, il l'a remplacée par une autre labiale, *m*, lorsqu'il a fait anciennement des emprunts au latin. S'il existe une région de Gaule où *utrum* ait été réellement en usage, la langue basque nous permet d'admettre que c'est une province du Sud-Ouest.

En gothique *wizdila*, guède, a été retrouvé par Valentin Rose[3] dans un remaniement latin d'Oribase, qui doit remonter au début du VIe siècle : « *Isatis, quam Gothi visdilem vocant.* » Ce gothique paraît s'accorder de bien près avec le **wistra* cité plus haut. On a voulu le rapprocher aussi d'ἴσατις, malgré la difficulté qu'il y ait à rattacher des mots dont l'apparition dans la littérature est séparée par un millier d'années. On a proposé pour cela une forme initiale **wisatis* (in Kluge), qui aurait été l'ancêtre commun de ἴσατις (par **Ϝίσατις*), de *wizdila* et

1. F. Kluge, *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache*, Strasbourg, Trübner, 1915.
2. *Loc. cit.*, p. 336.
3. Voir Thomas, *loc. cit.*

de * *waisda*, dont il a été parlé à l'avant-dernier alinéa. Mais quelques remarques sont à faire à ce sujet.

Le génitif d'ἴσατις semble avoir été ἰσάτινδος avant d'être -ιδος, et cette orthographe laisse supposer que ἴσατις est pour *ἴσατιντς. Il est impossible de dire si le groupe -ντ- existait déjà dans la terminaison du mot primitif d'où ἴσατις est issu. Nous rappellerons toutefois, à ce sujet, que le *waisdo* des Capitulaires avait un génitif en *-onis*, dont un témoignage s'était conservé dans le *guesdon*, nom angevin de la guède au temps de Ménage, et peut-être dans le *guadone* italien. Nous proposons, d'autre part, de ranger encore dans cette famille de mots le groupe *glastrum* et celui que nous rattachons à un primitif **wistra*. La présence de *a* dans *glastrum* et **waisda* permet de croire que le mot préhistorique dont on cherche la restitution, comme ancêtre commun de tous ces termes, est plutôt **was-atis*. C'est certainement un nom composé et nous sommes convaincus que l'idée de sombre ou d'obscur a présidé à sa formation [1] comme à celle d'autres dénominations populaires, par exemple : *erba mora* (milanais); *charbon* (Aube).

Nous joindrons à ces considérations quelques assimilations plus lointaines et encore plus douteuses, mais qui ne nous paraissent pas déplacées dans cette étude, au moins pour appuyer l'opinion que nous venons d'émettre. Ἴσατις ou ἰσάτις, certainement bien voisin des noms arabes, fournis par Mattioli : *chatis*, *chate*, semble avoir des affinités avec le mot composé s'appliquant, en Kabylie, à la guède : *mess-asat*, déformé, par places, en *mass-ouça; Isatis Djurdjuræ* Coss. est appelé *thimezouga boudr'ar* (*boudr'ar*, de la montagne), mot qui est allié aux précédents. D'autre part, il y a un curieux rapprochement à faire entre ἴσατις et le serbe *setan*, sombre. L'arabe *sodous*, indigo, est presque identique à *soudà*, obscur, de la même langue, voisin lui-même du serbe *souha*, gris, et, par là, du nom serbe du pastel du commerce, *souha boja* (*boja*, couleur).

Le dictionnaire arabe de Gasselin donne, pour l'indigotier, le nom de *mech-îthar*, dont l'allure rappelle certains noms kabyles et dont la première syllabe est à peu près celle du *mess-asat* kabyle. En nous souvenant que *v* et *m* sont des labiales qui s'échangent, chez certains peuples, nous pouvons nous demander si ces vocables sont bien éloignés du **was-atis* proposé ci-dessus. *Ithar* fait songer au latin *ater*, à ἄνθραξ. Les Arabes appellent aussi *adhlam* (syrien) ou *edhlem*, *idhlmi* [2] l'indigo et le pastel; ces mots semblent se rattacher par

1. Peut-être précisément parce que le pastel a servi au tatouage (ou à la teinture). Il y aurait, en ce cas, la racine sk. *vas*, couvrir (d'où *vestis*, etc.) ou *vâd*, se baigner, jointe à la racine qui a fourni *ater* et dont nous allons parler. Cf. *vafi*, nom du pastel à Corfou.

2. Mattioli fournit aussi les noms de *dili* et *dileg*; en Turkestan la guède se nomme *ouesma*.

l'arabe *ghadhiem* à nos guèdes européennes. Peut être y a-t-il simple coïncidence ; cependant *mech-i-har*, d'autre part, évoque à l'esprit l'irlandais *adhar*, noirâtre, l'armoricain *hudin*, malpropre, dont nous avons déjà parlé au sujet d'*utrum*. Quand nous comparons *ater*, ἀθήραξ, *ithar* avec *vitrum*, ou plutôt avec **was-atis*, nous avons l'impression qu'il nous serait possible sans doute de réunir ces divers termes dans une famille commune de mots, si nous pouvions remonter jusqu'aux premières langues néolithiques. La diversité des termes que nous rapprochons témoigne en effet d'une fabuleuse antiquité pour la connaissance du pastel.

Pour ἴσατις, guède, que Barbaro, dans l'édition de Dioscoride, dit avoir été écrit ἴσις par Hippocrate, on peut songer soit à un rapprochement avec le germain *dunka*, l'allemand *dunkel*, sombre, l'arabe *doknà*, couleur noirâtre, soit à la présence d'une racine ἰσ pour ἰσα, être humide. (Cf., pour l'évolution des idées *tingo*, de τέγγω, mouiller : βάπτω, plonger, puis teindre) [1].

Les considérations précédentes ont montré combien il est possible d'associer les noms du pastel, et parfois de l'indigo, avec les idées de sombre ou d'obscur, qui sont si souvent confondues avec celles de bleu foncé. On peut se demander, dès lors, si un terme comme *vitrum* n'a pas eu, à son début, un sens de couleur foncée, plutôt que de couleur d'une nuance déterminée. En tout cas, si la question ne peut être posée que d'une manière dubitative au sujet de *vitrum*, la réponse ne saurait être douteuse en ce qui concerne son dérivé *vitreus*.

Et cependant il y a une belle unanimité, dans les dictionnaires, pour faire dériver constamment *vitreus* de *vitrum* = *verre*, d'où les sens de : « en verre, transparent, limpide, brillant, fragile » qu'on lui attribue. Quelques auteurs ajoutent aux précédents, il est vrai, le sens « couleur vert de mer » (le *glas* armoricain), sans doute à cause des expressions *vitreus pontus*, d'Horace (*Odes*, IV, 2, v. 3-4), *vitrea unda*

1. D'ailleurs les vocables *dinkn*, *doknà* présentent une curieuse analogie avec le nom égyptien d'*Indigofera argentea* L., *dinkon*. Pour Loret (*La flore pharaonique*, 2e édit. Paris, Leroux, 1892), ce dernier vocable aurait donné naissance à ἰνδικόν ; il signifierait : « plante qui chasse les tranchées ». Nous préférons croire à l'indépendance du terme ἰνδικόν dont l'étymologie paraît indiscutable, et qu'il est logique de considérer comme une épithète indiquant l'origine de divers produits (poivre, etc.). Quant au mot *dinkon*, il est à croire que les anciens Égyptiens ont plutôt dénommé leur indigotier d'après le produit industriel qu'il fournissait que d'après ses utilisations thérapeutiques, en somme secondaires.

Peut-être existe-t-il, à la base de ces différents termes, l'idée de teinture. D'après Bopp, la racine sk. *tinj* a donné le latin *pollingo* et peut-être le latin *tingo*. A *pollingo* nous pouvons réunir *lenis*, les mots latins *lenis*, *lenter*, cuve, et probablement le vocable provençal *lenti*, *lenti* que nous trouvons cité par Rolland. Cet auteur note d'autres noms modernes, parmi lesquels nous relevons : a) *noigo* espagnol (noirée) ; *farbanek* serbo-croate (*farba*, couleur ; *syntetrinyk* russe (teint en bleu) ; b) *gorryman* manxois (la bleue), *fass* ; *gorryn* id. ; *gorrin* irlandais (la bleue) ; *gainnean* écossais (id.). Leurs affinités avec les autres groupes sont tellement faibles que nous ne nous y arrêterons pas.

de Virgile (*Énéide*, VII, 759). On peut rendre ces expressions aussi bien par le « cristal des eaux » que par « l'indigo de la mer » ; elles ne nous arrêteront pas. Mais il est parfois nécessaire de modifier la manière de comprendre *vitreus*, de le faire dériver de *vitrum* = *pastel*, sous peine de torturer réellement les textes latins.

Tel est le cas du passage de Perse : « *Turgescit vitrea bilis* (III, 8), que le traducteur de l'édition Nisard interprète : « Et la bile, aux transparents reflets, de l'étouffer. » Nous lisons plus volontiers : « Et la bile foncée de l'étouffer. » Cette expression de *vitrea bilis* est rapprochée, à juste titre, de *atra bilis* par Benoist et Gœlzer, qui n'ont pas reconnu cependant le sens exact que *vitrea* nous paraît y avoir. Les deux vers de Stace (*Silves*, I, 5, v. 15) :

Ite, deæ virides, liquidosque advortite vultus
Et vitreum teneris crinem redimite corymbis

nous font songer à ces chevelures que l'on compare à l'aile du corbeau. Nous trouvons dans Pline, au sujet des oursins : « *Nec omnibus idem vitreus color. Circa Toronem candidi nascuntur, spina parva* (IX, 51). Il est très vraisemblable que l'auteur parle ici de l'espèce d'oursin appelée *Sphærechinus granularis* Agass., qui possède en effet des piquants courts, et blancs dans leur moitié distale au moins. En tout cas, l'opposition entre *candidus* et *vitreus* impose évidemment à cette dernière épithète un sens qui nous conduit aux teintes sombres. Il est impossible de la traduire par *vitré*, comme le fait Littré dans l'édition Nisard, ni même par verdâtre avec Ajasson de Grandsagne, dans l'édition Panckoucke[1]. *Vitreus* a donc eu, dans un très grand nombre de cas, un sens qui devait aller du brun foncé au bleu pastel. Et probablement l'épithète de *vitrea*, accolée à Circé (Horace, *Odes*, 1, 17, v. 20 ; Stace, 1, 3, v. 85), a-t-elle un sens analogue, qui pouvait être inintelligible pour beaucoup de contemporains de ces poètes, si l'on accepte l'hypothèse, émise au début de cette note, que la légende de Circé ait pu venir des régions où les femmes se teignaient rituellement le corps en bleu.

Ainsi cette incursion dans la linguistique nous permet de faire plusieurs déductions. Celle qui nous intéresse le plus, c'est que l'assimilation entre les idées de sombre et de guède se retrouve chez des peuples très différents et paraît devoir remonter extrêmement haut.

1. L'expression *vitreæ togæ* est citée, d'après Varron, et interprétée par Nonius. Nous reproduisons ici le *Thesaurus*, car ce passage est inintelligible dans l'édition de Nonius dont nous disposons (éd. Perotte, Venise, Alde, 1527, col. 1395, l. 17). Chap. *de Impropriis* : « *Vitreum pertenue et perlucidum quidquid est, authoritate veterum dici potest. Varro Modio : quam istorum vitreæ togæ ostentant tunicæ clavos.* » Ces toges qui laissent voir les bandes (de pourpre) de la tunique méritent évidemment l'épithète de transparentes ; mais nous regrettons tout de même de ne pas avoir le contexte de Varron.

Il s'agit d'un mode de formation des noms de la guède que nous voyons être une sorte de règle en Europe, et qui doit avoir existé aussi en dehors de l'Europe. Le fait que presque tous les noms anciens connus du pastel et que certains noms arabes de l'indigo paraissent dériver d'une même racine, différente de celle qui a formé le nom sanscrit de l'indigo, *nîli*[1], semble faire croire à une origine différente pour les noms de la guède et pour celui de l'indigo en sanscrit.

L'indigotier appartient à un genre limité aux pays chauds, et dont des représentants existent en Amérique. On retire le bleu de deux espèces principalement : 1° *Indigofera tinctoria* L., dont on ignore la patrie, mais qui doit être originaire de l'Inde ; 2° *I. argentea* L., spontané entre l'Abyssinie et le Kordofan, qui doit avoir été le *dinkon* égyptien, et dont une variété (qui est peut-être une espèce distincte) *I. cærulea* RoxB., vit dans l'Hindoustan. Mais c'est *I. tinctoria* qui est, de nos jours, la source principale de l'indigo du commerce, et qui en a été peut-être la source exclusive dans l'Antiquité. Les *Indigofera* ne ressemblent nullement aux *Isatis*, et n'ont jamais pu être cultivés dans la région où poussent spontanément les *Isatis* de la section *Glastum*. Nous sommes donc amenés à considérer que trois hypothèses seules sont possibles : 1° utilisation de l'indigotier d'abord, soit dans l'Hindoustan, soit en Egypte ; découverte ultérieure de propriétés analogues chez la guède ; 2° utilisation de la guède en premier lieu, de l'indigotier ensuite ; 3° découverte isolée, bipolaire, et plus ou moins simultanée du colorant bleu chez les deux espèces végétales.

Nous ne croyons guère à la dernière hypothèse, que paraîtrait cependant appuyer la diversité de noms des produits tinctoriaux : les réactions à mettre en œuvre pour l'emploi de l'indigotine sont relativement compliquées, et il se faisait des échanges incessants de civilisations parmi les peuplades primitives, ainsi que le montrent, par exemple, la diffusion des céréales et celle des textiles. Les grands progrès industriels devaient assez vite franchir les limites des nations chez lesquelles ils avaient apparu.

Nous n'avons aucun argument à faire valoir en faveur de la première ou de la deuxième de ces hypothèses ; on ne peut émettre à leur sujet que des suppositions. Nos recherches ont reculé considérablement la date de la découverte du pastel, ce qui permet d'opposer, à ce point de vue, notre civilisation néolithique de Provence à la civilisation égyptienne, dont les plus anciennes étoffes bleues sont teintes à l'indigotine. Nous pouvons donc admettre que cette découverte est antérieure à la descente des Aryens dans l'Hindoustan. Si les nouveaux venus n'avaient pas connu les plantes à indigotine, avaient

1. D'où est venu le portugais *anili*, qui a fourni le nom de l'*aniline*.

simplement trouvé l'indigo en usage dans l'Inde, à leur arrivée, et en avaient ensuite transmis la connaissance à leurs frères de langue, l'indigo aurait sans doute été diffusé sous son nom d'origine, *nîlî* (ou *dinkon*, s'il y avait eu antériorité pour le produit égyptien), et il se serait fait, dans les pays de langue indo-européenne, une pénétration de l'un de ces termes, comparable à celle du mot indigo, et avec une fortune analogue. Le *sinilo* polonais, le *syniatchnyk* petit-russien (= qui teint en bleu), le *silina* serbo-croate sont, à notre connaissance, les seuls vocables occidentaux, désignant la guède, dont la consonance pourrait faire songer au *nîlî* sanscrit. C'est, au contraire, un mot paraissant être originaire des parages de la mer Noire, qui a servi à dénommer le produit. Il est donc bien plus logique d'admettre que la découverte du bleu à la guède est d'origine aryenne ou a été connue des Aryens à une époque très reculée, et que son utilisation a été diffusée par ces lointains aïeux, par eux communiquée aux peuplades voisines et emportée au cours de leurs migrations. Ultérieurement, sans doute, il a été constaté, dans la presqu'île indoue, qu'un végétal local était trente fois plus riche en colorant que la guède ; l'indigotier, appelé sous un nom spécial, *nîlî*, qui le distinguait de la guède, a dès lors détrôné celle-ci dans les lieux où il poussait, en attendant que sa matière colorante concurrençât avantageusement le pastel sur tous les marchés du globe. L'Égypte a aussi préparé de l'indigo, soit qu'elle en ait reçu la connaissance de l'Inde, soit qu'elle ait su trouver elle-même l'emploi du *dinkon;* mais rien ne nous témoigne que son produit ait été exporté.

La linguistique permet bien de croire que la découverte de la teinture à l'indigotine a eu lieu dans les régions d'où ont émigré les peuples qui ont emporté avec eux les noms de la guède, dans ces parages de la mer Noire où paraît être le centre de dispersion des *Isatis*, section *Glastum*. Et nous rappellerons que c'est dans cette région encore que l'on tend actuellement à placer l'origine des noms européens du chanvre et du lin, végétaux qui font aussi partie de la flore industrielle de l'Adaouste.

J. et Ch. COTTE.

LES GUÉS PAVÉS

Limoges, le 2 mai 1917.

Monsieur,

Vous avez bien voulu me demander si, dans mes *Voies romaines en Limousin*, j'ai constaté le fait suivant :

« Une route romaine en face d'un gué traverse la rivière par un pavage ou un bétonnage sous l'eau, continuant absolument le pavé ou le béton de la route. »

J'ai affirmé l'existence du fait, sans pouvoir l'appuyer, à mon grand regret. Plusieurs raisons se sont opposées à cette constatation. La première, c'est que les abords de la rivière et son lit ont subi de grandes modifications. Tel endroit qui était guéable à l'époque romaine ne l'est plus aujourd'hui.

En second lieu, lorsque le gué a été remplacé par un pont du Moyen-Age, celui-ci a fait disparaître à la fois la trace du pavage du gué et des amorces de la voie romaine sur les deux rives.

Cependant, j'ai constaté que, sauf pour les cours d'eau d'une certaine importance, la traversée du cours d'eau se faisait sur un gué pavé (*Voies rom.*, p. 66).

J'ai fait aussi l'observation suivante. La voie n'abordait pas le cours d'eau perpendiculairement. Elle suivait la rive parallèlement pendant quelques mètres, puis traversait la rivière en diagonale. Certains archéologues ont voulu voir, dans cette façon de faire, le dessein de protéger la traversée en groupant les troupes dans un triangle pour mieux protéger l'accès de la rivière.

Mais si je n'ai pu observer la continuation de la voie au passage d'un cours d'eau, j'ai été plus heureux pour la traversée des étangs. J'ai constaté que trois de nos voies romaines du Limousin traversaient des étangs sur des chaussées existant *encore :*

1° La voie de Limoges à Poitiers par l'Isle-Jourdain traverse l'étang de Cieux (Haute-Vienne) sur une chaussée « qui est mise à découvert toutes les fois qu'on vide l'étang pour le pêcher » (*Voies rom.*, p. 87).

2° La voie de Limoges à Saintes par Sainte-Sévère, traverse l'étang de Solenson près de Cherves (Charente) (*Voies rom.*, p. 96, d'après Michon, *Statist. de la Charente*, p. 137 et suiv.).

3° La voie de Périgueux à Poitiers par Nontron et Charroux, traverse l'étang Graulier près Pluviers (Dordogne), où « quand il est pêché on voit un reste de levée ou chaussée » (*Voies rom.*, p. 103, d'après Nadaud, *Pouillé, in Bull. de la Soc. arch. et hist. du Lim.*, t. III, 169).

Veuillez agréer etc.

PAUL DUCOURTIEUX.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Topographie urbaine. — Vues générales assez curieuses chez Paul Waterhouse. *The problem of the Development of cities*, dans le *Journal of the Royal Institute of British Architects*, XXVI, I, nov. 1918.

Les saints de Bretagne. — De M. l'abbé Duine. *Memento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne*, dans *Bull. et Mém. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, XLVI, 1918. Excellent répertoire bibliographique, classé saint par saint.

A Vaison. — M. l'abbé Sautel, bien connu par ses heureuses fouilles et ses nombreux travaux sur Vaison, publie chez Seguin, en Avignon, tirage à part des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, un *Catalogue descriptif et illustré du Musée de la ville de Vaison*, orné de 2 plans et 83 gravures; 1918, in-8° de 104 pages. La place d'honneur est réservée au torse cuirassé d'empereur. — M. Sautel annonce un *Catalogue descriptif* de tous les objets antiques découverts à Vaison, catalogue pour lequel nous sollicitons l'appui de tous les érudits et collectionneurs de France et d'Angleterre.

Armes en pierre. — Capitan, *Origine et mode de fabrication des principaux types d'armes et outils en pierre*, in-8° de 18 pages et 80 figures, extrait de la *Revue anthropologique*, 1917.

Pierres-figures. — Voici ce que dit Capitan, page 30 de ce mémoire : « J'ai été amené à présenter un certain nombre d'observations appuyées sur l'analyse de nombreuses pièces du type des pierres-figures de feu Thieullen. L'idée, qui consiste à recueillir une pierre anthropomorphique ou zoomorphique et à en faire un fétiche, soit telle quelle, soit après l'avoir améliorée par un certain travail accentuant ses caractères, se retrouve chez tous les primitifs... L'idée de Thieullen défendue avec foi aujourd'hui encore par Dharvent et quelques autres chercheurs, est donc exacte. Mais il n'en est plus de même lorsqu'on veut reconnaître, sur les pièces roulées des graviers de rivières, des traces indiscutables d'adaptation volontaire par l'homme primitif de la pierre-figure à ses fonctions magiques. »

Thonon. — M. Marteaux étudie avec sa patience, sa précision, sa finesse habituelles, les villas gallo-romaines du Chablais (*Revue savoisienne*, 59e année, 1918). Il s'occupe d'abord de Thonon, qui a dû être à l'origine un marché lacustre (je traduis *magus* par *forum* et non

par *campus*), datant de l'époque du bronze tout au moins, et a servi d'exploitation agricole. Il possédait son aqueduc et était desservi par une *strata* (le grand chemin de Lestrat).

La voie méridionale du lac Léman. — Outre cet article de M. Marteaux, voyez sur cette route L.-E. Piccard, *Massongy*, dans le recueil des Mémoires de l'Académie chablaisienne de 1917 *(n. v.)*. M. L.-E. Piccard a écrit une *Histoire de Thonon et du Chablais* en 1882 *(n. v.)*.

Le vieux Fourvières. — Enquête sur Fourvières au xve siècle. Document publié et commenté par Fabia, *Acad. des Inscr.*, *Comptes rendus* de 1918, mars-avril.

Le milliaire de Juvigny (*Corpus*, XIII, 9034). — *Acad. des Inscr.*, *Comptes rendus* de 1918, mars-avril. Retrouvé et déchiffré par Seymour de Ricci. Serait de Caracalla. A la fin VIAS *et po*NTE*s* VETVST*ate* CONLABSAS RES*ti*TVIT AB AVG. L. Appartient à la réfection générale des routes de la Gaule par Caracalla, réfection à laquelle, pour mon compte, j'ai toujours rattaché les documents itinéraires de la Table et de l'Itinéraire d'Antonin.

Cujas et Scaliger. — *Lettres inédites de Cujas et de Scaliger*, publiées par S. de Ricci, annotées par P. Fr. Girard, extrait de la *Nouvelle Revue historique de Droit*, 1917, in-8° de 26 pages.

Gravures énéolithiques. — « Entre autres notices intéressantes, dont la plupart sont en dehors du cadre chronologique de notre *Bulletin*, le tome XLIV du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* (1917) nous apporte une note instructive de M. Alfred Devoir, accompagnée de planches, sur une stèle gravée découverte en juin 1916 au Téven de Kermorvan, canton de Ploumouer. Cette stèle, qui ne paraît pas avoir fait partie d'un monument mégalithique, offre une gravure du même style que beaucoup d'autres signalées en Armorique, mais dont le motif sort de l'ordinaire. On croit y reconnaître la partie inférieure d'un bras et une main tenant un poignard dans son fourreau. Sur les parois du dolmen de l'isthme de Kermorvan et de la grande galerie mégalithique du Mouau Bian en Commana (Finistère), on avait déjà étudié des gravures figurant des armes métalliques, — une pointe de lance à longue scie, une bipenne et peut être un poignard. Le poignard dans son fourreau est un sujet nouveau. Au point de vue de la chronologie, cette image est importante : nous sommes là à la fin de l'âge du cuivre ou au début de l'âge du bronze, alors que d'autres gravures, celles du grand monument de Gavr'inis par exemple, présentent seulement des motifs néolithiques. » Salomon Reinach, *Bulletin archéologique*, 1918, p. v.

La vallée de la Birse préhistorique. — On annonce, de Fritz Sarasin, *Die steinzeitlichen Stationen des Birstals*, chez Georg, à Bâle, 25 francs. La préhistoire et l'archéologie vont devenir inabordables à qui n'est pas très riche.

Dieu au maillet à Royer (Saône-et-Loire), Espérandieu, *Bull. arch.*, 1918, p. III.

Cachets d'oculistes. — *Id.*, p. V.

Amphores comme moyen de drainage. — Note de M. Héron de Villefosse dans le *Bulletin archéologique* de 1918, p. XIII-XIV.

Poignées de bronze, à Chazelles et ailleurs; *ibid.*, p. VII.

Strasbourg gallo-romain. — On nous signale, de Forrer, *Die Gräber- und Münzschatzfunde im rœmischen Strassburg* dans l'*Anzeiger für Elsäss, Altertumskunde*, VIII, 1916.

La cité de Nyon. — On nous signale un nouvel article sur la question, si controversée, des limites de cette *civitas :* Maxime Reymond, *Le Problème de l'évêché de Nyon*, dans la *Zeitschr. Kirchgesch.*, 1917, p. 103-8.

La fondation de Marseille. — M. Clerc me signale un article paru dans le *Rheinische Museum* sur ce sujet, de Radermacher.

Les fouilles de Senon. — Les fouilles allemandes dans le terroir de Verdun auxquelles j'ai fait allusion (1918, p. 256) ont eu lieu à Senon, sur un emplacement d'ailleurs déjà bien connu des savants du pays [1]. On y a découvert les vestiges d'un balnéaire, d'une construction que les archéologues allemands ont appelée *Rathhaus ?* [basilique? curie?], et, disent-ils, d'un *castellum* mesurant 50 mètres sur 50 mètres. Les photographies que j'ai sous les yeux ne me permettent pas d'affirmer qu'il s'agisse d'une construction militaire : cela pourrait être un simple temple ou tout autre chose. En outre, on a découvert une douzaine de pierres tombales avec images, dont quelques-unes fort intéressantes. Chose curieuse, aucune ne comporte d'inscription, ce qui semble bien indiquer que l'épigraphie ou l'instruction primaire n'était guère développée dans cette région. Je tire les renseignements de la publication de Reiners et Drexel.

Caverne préhistorique en Gironde. — Abbé Labrie, *Remarques sur une caverne préhistorique découverte à Haux (Gironde) en 1712* (extr. des *Procès-verbaux de la Soc. linnéenne de Bordeaux*, t. XXX, 1918, in-8° de 11 pages). Étude critique sur une découverte faite en 1712 par l'Académie des Sciences de Bordeaux, d'après un rapport adressé en 1719 au Régent. L'abbé Labrie conclut qu'il s'agit d'une caverne à ornements se rapportant à l'âge du grand ours des cavernes. — P. C.

Station gallo-romaine de Courrensan (Gers). — Ph. Lauzun, *Objets gallo-romains trouvés en Courrensan* (*Bull. de la Soc. archéol. du Gers*, 1918, p. 67-72. — Deux meules de pierre servant à moudre les grains. — Bas-relief en marbre blanc des Pyrénées, où sont figurés six personnages (fragment de sarcophage chrétien, scène de martyre sans doute), offre des analogies avec le sarcophage de Saint-Clair,

1. Voyez Liénard, *Archéologie de la Meuse*, à propos des fouilles de 1850.

conservé au Musée de Toulouse. — Tête en marbre blanc, grandeur naturelle, d'un personnage romain. Ces objets ont été trouvés à Courrensan (Gers), dans la vallée de l'Aussonne où furent découverts en 1882 les mosaïques du Glesias, près Montréal. Recueillis par le maire, M. Bousigon, ils ont été offerts par Mme Bousigon au Musée d'Auch. — P. C.

Les groupes à l'anguipède. — On a discuté sans fin sur leur caractère et deux écoles se sont partagées à leur sujet. L'une, que j'ai combattue, y voit des sujets historiques, le symbole des victoires impériales sur les Germains; l'autre, à laquelle je me rattache, qui y voit des monuments cosmogoniques, dus surtout à ces religions astrales et météorologiques qui furent en vogue depuis la fin du second siècle. Un monument, déjà connu par la *Mainzer Zeitschrift* de 1906, mais bien mis en lumière par le récent volume de *Bas-Reliefs* d'Espérandieu (VII, n° 5758), me paraît donner au type consacré une variante qui rend décisive la solution cosmogonique. C'est un double bas-relief qui représente le géant anguipède à genoux tenant de ses deux mains levées un plateau sur lequel se tiennent debout les Dioscures avec leurs chevaux. Il n'y a pas de doute que les Dioscures ne soient ici l'équivalent du cavalier foulant aux pieds l'anguipède banal. Or, les Dioscures sont avant tout des étoiles, des dieux-lumières; le plateau sur lequel ils sont debout et que supporte l'anguipède n'est donc que la voûte du ciel. Et le cavalier des monuments courants lui aussi est un dieu de lumière céleste. — Cf. ici, 1918, p. 177.

CAMILLE JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

F. de Saussure, *Cours de linguistique générale* publié par Ch. Bally et A. Séchehaye, avec la collaboration de A. Rödlinger. Paris et Lausanne, Payot et Cie, 1916; 1 vol. in-8° de 326 pages.

Dans la notice qu'il a consacrée à la mémoire de F. de Saussure (*Bulletin de la Société de Linguistique*, n° 61, pp. CLXXIV-CLXXV, octobre 1913), M. A. Meillet avait écrit : « Des réflexions sur la linguistique générale qui ont occupé une grande partie des dernières années [de F. de Saussure], rien n'a été publié. Seuls les élèves qui ont suivi à Genève des cours de F. de Saussure sur la linguistique générale ont pu jusqu'ici profiter de ces études; seuls, ils connaissent les formules précises et les belles images par lesquelles a été illuminé un sujet neuf. »

Depuis 1916, grâce au successeur de F. de Saussure dans la chaire de grammaire comparée de l'Université de Genève, grâce aussi à M. A. Séchehaye et à M. A. Rödlinger, nous possédons dans son ensemble la doctrine du maître qui fut pour la linguistique ce que d'illustres membres de sa famille ont été pour d'autres sciences : un initiateur.

Dans une *Préface* qui témoigne à la fois de leurs qualités d'esprit et de cœur, MM. Bally et Séchehaye nous disent à quelles difficultés d'exécution ils se sont heurtés et à quelle solution « hardie » ils se sont arrêtés : reconstituer la pensée de l'auteur en utilisant les notes de tous les étudiants qui avaient suivi le cours de F. de Saussure en 1906-7, 1908-9 et 1910-11. D'où le beau livre qu'ils nous ont donné.

Il est essentiel pour la linguistique, comme pour toute autre science, de dégager nettement l'objet de ses études. Et c'est ce qui n'avait jamais été complètement réalisé jusqu'à F. de Saussure, bien que « sans cette opération élémentaire une science » soit « incapable de se faire une méthode » (p. 16).

D'autre part, « F. de Saussure voulait surtout bien marquer le contraste entre deux manières de considérer les faits linguistiques : l'étude de la langue à un moment donné et l'étude du développement linguistique à travers les temps » [1].

1. Linguistique statique ou synchronique et linguistique évolutive ou diachronique, voir plus bas. La citation est de M. A. Meillet (biographie déjà rappelée ci-dessus).

Dans une revue de caractère historique comme est la *Revue des Études anciennes*, ce n'est ni sur l'Introduction (remarquer pourtant la distinction entre linguistique de la langue et linguistique de la parole), ni sur les première et deuxième parties du livre (principes généraux et linguistique synchronique[1]) qu'il convient de s'arrêter, si ce n'est pour souligner l'importance des distinctions ainsi établies.

Aussi bien la linguistique reste-t-elle essentiellement, suivant F. de Saussure, une science *historique* (ici le concept d'histoire englobe naturellement et nécessairement celui de préhistoire, v. p. 17), et elle n'est pour ainsi dire en droit de faire de la philosophie que dans la mesure où il lui faut élaborer sa méthode. Par ailleurs, la linguistique de la parole perd beaucoup de son importance si l'on tient compte de l'enseignement récent de M. A. Meillet (*Revue philosophique*, mars 1918), savoir que les faits linguistiques sont des faits *généraux* et non pas des faits *généralisés* comme l'enseignait F. de Saussure. Les troisième, quatrième et cinquième parties au contraire (linguistique diachronique, linguistique géographique, questions de linguistique rétrospective), tout en traitant des questions de méthodologie, sont en harmonie avec le caractère interne de la science sur laquelle ils portent et sont par là même susceptibles d'intéresser tous ceux que l'étude historique et préhistorique des langues ne laisse pas complètement indifférents.

Au lieu d'en faire une sèche analyse, on s'arrêtera un instant, pour la linguistique diachronique ou évolutive, sur le chapitre de l'agglutination, pour la linguistique géographique, sur la partie de celui qui montre que « le temps est la cause essentielle de la diversité des langues », pour les questions de linguistique rétrospective enfin, sur le chapitre intitulé : « Les reconstructions. »

1. L'agglutination (3e partie, 7e chapitre).

On est vraiment pris de regret quand on constate qu'un facteur si important dans l'évolution des langues[2] — le livre nous dit lui-même (p. 248) qu'à part l'analogie « aucun autre mode de formation n'entre sérieusement en ligne de compte » — est traité en trois petites pages dont les deux tiers sont consacrés à une comparaison de l'agglutination et de l'analogie alors que cette dernière du moins s'était vu consacrer sept pages. Quelles choses merveilleuses pourtant eût pu nous dire là-dessus un homme tel que F. de Saussure, si le courant d'idées contraires n'eût été si fort et si, depuis 1881, l'autoritarisme d'Osthoff, suivi par toute la linguistique allemande et par la linguistique étrangère, n'avait d'avance écarté toute tentative de rapprochement entre l'indo-européen et d'autres groupes linguis-

1. Ou statique. Cf. le *Traité de stylistique* et *Le langage et la vie* de M. Ch. Bally.

2. Cf. Meillet, *L'évolution des formes grammaticales*, dans *Scientia*, t. XII, 1912, p. 384 et suiv.

tiques! F. de Saussure, sans l'état d'esprit ainsi créé, aurait peut-être « rempli sa destinée », car son génial *Mémoire* montre bien pour quel genre de linguistique il était fait. A défaut de sa pensée complète, nous avons du moins ici l'excellente note additionnelle des deux éditeurs, note dont voici le plus important : « ...l'agglutination précède toujours et c'est elle qui fournit des modèles à l'analogie. Ainsi le type de composés qui a donné en grec *hippódromos*, etc., est né par agglutination à une époque de l'indo-européen où les désinences étaient inconnues (*ekwo dromo* équivalait alors à un composé anglais tel que *country house*), mais c'est l'analogie qui en a fait une formation productive avant la soudure absolue des éléments[1]. Ainsi c'est par l'intervention de l'analogie que l'agglutination crée des types syntagmatiques et travaille pour la grammaire »; autrement, « elle travaille pour le lexique »[2].

Il a fallu un certain courage pour penser et écrire cette note et on ne peut qu'en féliciter les auteurs. N'est-ce pas Michel Bréal qui nous a dit en propres termes[3] que la linguistique, telle que la concevait le scientisme gourmé d'outre-Rhin était « une science découronnée »?

2. Causes de la diversité géographique. § 1. Le temps cause essentielle (4e partie, 3e chapitre).

Il suffit ici de citer : « De même qu'on ne peut juger d'un volume par une surface, mais seulement à l'aide d'une troisième dimension, la profondeur, de même le schéma de la différence géographique n'est complet que projeté dans le temps. » Et plus bas : « *La direction du mouvement* est attribuable au milieu; elle est déterminée par des impondérables agissant dans chaque cas sans qu'on puisse les démontrer ni les décrire... *Mais le changement même*, abstraction faite de sa direction spéciale et de ses manifestations particulières, en un mot, l'instabilité de la langue, relève du temps seul. La diversité géographique est donc un aspect secondaire du phénomène général. L'unité des idiomes apparentés ne se retrouve que dans le temps. C'est un principe dont le comparatiste doit se pénétrer s'il ne veut pas être victime de fâcheuses illusions. » Cette doctrine si nette peut chagriner ceux qui voudraient que la linguistique ne fût que philosophie et philologie : elle n'est pas pour déplaire à ceux pour qui la linguistique est une science historique avant tout.

3. Les reconstructions. § 1. Leur nature et leur but. § 2. Degré de certitude des reconstructions (5e partie, 3e chapitre).

1. Et même après, étant donné ce que M. L. Havet a appelé « substitution imitative ».

2. Cette affirmation tient sans doute à ce que tous les exemples donnés dans le texte sont des adverbes. En réalité, toutes les espèces de mots peuvent résulter d'agglutinations, et du reste il n'y a pas de limites précises entre la grammaire et le lexique. Ce qui est purement lexicographique est très souvent du grammatical périmé.

3. *MSL.*, t. XI, 1900, p. 269.

C'est dans le beau chapitre sur les reconstructions linguistiques qu'on aperçoit plus ouvertement qu'ailleurs une heureuse réaction contre le scepticisme outrancier dont il est de bon ton de faire preuve depuis trente à quarante ans et qui a sans doute découragé bien des vocations linguistiques surprises que la science consistât non pas à savoir mais à douter, que la curiosité scientifique fût un défaut et qu'il y eût partout sur le champ des études nouvelles des barrières qu'il est interdit de franchir.

Oui, nous dit F. de Saussure, nous pouvons avoir confiance dans nos reconstructions et cela non seulement dans l'ensemble ou le détail, mais dans l'ensemble et le détail, du moins quand il s'agit de l'indo-européen. Et si c'est vrai de ce groupe linguistique, ce l'est naturellement de tout autre groupe assez bien étudié, le sémitique commun par exemple. Oui, dans un cas comme dans l'autre et dans tous les cas analogues, nous avons affaire à des réalités aussi bien que lorsqu'il s'agit de langues historiquement attestées. Il est par conséquent licite de comparer ces réalités. Il est permis d'aller de l'avant et de continuer à travailler dans le sens de la reconstruction, fût-elle plus hardie que celle de l'indo-européen, sans se voir objecter un défaut de méthode. Il est heureux pour l'avenir de la science qu'une autorité comme F. de Saussure ait pu nettement exprimer sa pensée à ce sujet.

C'est donc un service signalé que MM. Bally et Séchehaye ont rendu à la linguistique en recueillant pieusement tous les échos de l'enseignement de leur maître et en écrivant un livre qui donne enfin l'ébauche d'une méthodologie dont jusqu'ici les linguistes n'avaient mis les principes en pratique que par une sorte d'instinct, créant, pour ainsi dire, les instruments au fur et à mesure des besoins du travail. Nul doute que leur œuvre n'excite bientôt l'émulation, et que les maîtres de la science ne se hâtent de rivaliser avec celui dont nous ressentons encore la perte[1]. Souhaitons que ces nouveaux cours de linguistique générale, plus élaborés et plus complets, soient en même temps conçus dans un esprit aussi libéral, plus libéral même que celui de F. de Saussure, et qu'ils nous délivrent du joug étroit que tout linguiste devait porter au gré de l'école allemande.

A. CUNY.

A. Meillet, *Caractères généraux des langues germaniques*. Paris, Hachette, 1917; 1 vol. in-12 de XVI-222 pages.

Dans la *Grammaire du vieux perse* la linguistique était mise pour ainsi dire au service de la philologie et toutes les ressources de la comparaison ne tendaient qu'à reconstituer, de la façon la plus précise

1. C'est le samedi 22 février 1913 que F. de Saussure a été enlevé à la science.

qu'il est possible, un état linguistique dans un passé lointain sur une aire exactement déterminée. Avec ses *Caractères généraux des langues germaniques* M. Meillet redevient linguiste pur, et, bien qu'il présente les choses d'une façon exactement inverse de la manière ordinaire des germanisants, il met, comme la plupart d'entre eux, toutes les ressources de la philologie au service de la théorie linguistique. L'idée qui a présidé à la composition de l'ouvrage est la même que celle qui règne d'un bout à l'autre des *Éléments de linguistique romane* de M. E. Bourciez, parus en 1910 : il s'agit, non pas de montrer la parenté des différentes langues germaniques entre elles ou avec les autres idiomes indo-européens, mais de faire voir au contraire par la réalisation de quelles tendances d'un idiome un (en l'espèce du dialecte indo-européen pré-germanique) a pu sortir toute la variété des langues et des dialectes germaniques. A cet effet, M. Meillet étudie successivement la phonétique, la morphologie et le vocabulaire des langues germaniques, *per summa capita* bien entendu. Dans la phonétique, on signalera particulièrement le chapitre II *(Les consonnes intervocaliques)* qui, p. 48, donne, pour la loi dite de Verner, établie pour la première fois par le linguiste danois Verner en 1877, une formulation plus « restreinte et plus précise », que celles qu'on trouve dans les ouvrages consacrés à la grammaire comparée des langues germaniques; dans la morphologie, le chapitre III *(Changement du type grammatical)* mérite également une attention spéciale. C'est à un sujet analogue à ce dernier que se réfèrent également les remarques qu'on lit aux pages 197 et 199 (section du *Vocabulaire*).

Les voici : « Quant aux racines, elles ont cessé de fournir librement des formes nominales à côté des verbes forts. Elles sont devenues verbales, tandis que, en indo-européen, elles fournissaient également des noms et des verbes ». « ... En somme, les mots germaniques apparaissent isolés, et non plus groupés autour de racines. Il y a des mots dérivés d'autres mots, comme v. h.-a. *lobōn* « louer » de *lob* « louange » ; mais il n'y a plus de familles de mots comprenant à la fois des noms et des verbes groupés autour d'une même racine, suivant le type indo-européen[1]. »

Le livre tout entier tend, on l'a dit, à montrer comment on est passé du type très archaïque du germanique commun au type tout moderne de l'anglais (p. VIII). Les pages XI-XIV donnent une bibliographie des principaux ouvrages intéressant la linguistique générale, la linguistique indo-européenne et la linguistique proprement germanique[2]; les

1. Et suivant le type sémitique qui a survécu jusqu'à nos jours, on le sait, dans les dialectes actuellement parlés de l'arabe.

2. En vue d'une seconde édition, on demandera que le nom de V. Henry soit rétabli devant celui de son ouvrage, *Précis de grammaire comparée de l'anglais et de l'allemand*, cf. cette *Revue*, t. X, p. 108.

pages 199-200, un index des termes techniques fort utile pour les lecteurs qui ne sont pas encore familiers avec la terminologie linguistique courante. Enfin, pour la commodité des jeunes germanistes qui n'ont fait que du latin, les mots grecs sont translittérés dans l'alphabet latin. Tout concourt donc à rendre le livre clair et facilement utilisable.

A. CUNY.

LUCRETIUS, edited by **W. A. Merrill** (*University of California publications in classical Philology*, IV; 28 nov. 1917). University of California press, Berkeley, 1917, VIII-258 pages petit in-8°. — Le même, *Parallels and coincidences in Lucretius and Virgil, Parallelisms and coincidences in Lucretius and Ennius* (même collection, III, 3 et 4, 15 mars 1918, p. 135-247, 249-264); *Notes on Lucretius* (*ibidem*, n° 5, 24 août 1918, p. 265-316). 3 fascicules gr. in-8°.

M. William A. Merrill est connu pour une bonne édition commentée de Lucrèce, parue en 1907 et pour une série de travaux poursuivis depuis sur cet auteur. Nous avons ici une édition d'une forme un peu particulière. C'est un texte très conservateur, avec les titres de morceaux que donnent les manuscrits insérés à l'intérieur des livres. Un système assez compliqué indique comment M. Merrill comprend la marche des idées et le plan de chaque livre. Les grandes divisions sont marquées par un blanc de trois lignes. Puis, M. Merrill distingue six espèces de subdivisions, qu'annoncent respectivement un blanc de deux lignes, un d'une ligne, l'alinéa, une capitale précédée d'un tiret, une simple capitale, une capitale inclinée. Les « membra » de chaque subdivision commencent par une italique. Les périodes sont annoncées par un tiret. Les parenthèses rondes enferment les séries de vers qui sont des digressions. Tout cela est fort ingénieux. On peut douter que, poussée dans ce détail, la décomposition soit bien utile, surtout dans une œuvre inachevée, où précisément l'art de la composition a le plus souffert de la mort prématurée de l'auteur. En tout cas, on a de la peine à suivre M. Merrill dans cette dissection qui va jusqu'à la huitième subdivision. Cependant pour les grandes divisions et aussi, à l'opposé, pour l'agencement des phrases d'un même développement, cette édition suscitera des réflexions. Je crois cependant qu'une étude lisible sur la composition et l'art du développement dans Lucrèce aurait rendu des services plus appréciables et, certainement, plus faciles à utiliser.

Le bas des pages présente des variantes. C'est un choix, sans qu'on puisse savoir quel en a été le principe.

Un travail qui serait d'une portée plus générale, ce serait la recons-

titution de l'archétype, dans son ordre, avec ses transpositions et ses fautes. Si ce genre d'édition nous était enfin donné, nous aurions là un précieux instrument. Une telle reconstitution est assez facile à réaliser, puisque Lucrèce n'est transmis que par deux manuscrits et que ces manuscrits sont étroitement apparentés.

Dans les trois fascicules que nous avons reçus quand cet article était écrit, M. Merrill donne des listes de rapprochements avec Ennius et avec Virgile, répertoires commodes et bien faits : mais qu'on ne s'imagine pas que Virgile a imité volontairement seize cent trente-cinq fois Lucrèce! Puis, un supplément à l'introduction et au commentaire sur le poète donné en 1907 : lire p. 267, *Swinburne*. Ces deux brochures vaudront à M. Merrill la reconnaissance de tous les admirateurs de Lucrèce.

PAUL LEJAY.

Ch. Favez, *L. Annaei Senecae Dialogorum liber XII ad Helviam matrem de Consolatione*. Payot, Lausanne-Paris, 1918; 1 vol. in-8° de LXIX-109 pages.

Le livre de M. Favez se compose de deux parties : une abondante Introduction, qui est comme un petit volume à part, et le texte du *De Consolatione*, accompagné d'un apparat critique succinct et de nombreuses notes exégétiques.

L'Introduction est abondante, parce que M. Favez n'a voulu y négliger aucun des points de vue auxquels le lecteur ou le commentateur peut se placer pour envisager l'opuscule de Sénèque. M. Favez a, en toutes choses, un souci très net d'être aussi complet que possible. Aussi cette Introduction contient-elle cinq chapitres fort distincts : le premier, qui n'est qu'un préambule du second, résume la vie de Sénèque jusqu'à son exil; le second est consacré à l'exil même de Sénèque (causes de cet exil, vie de Sénèque en exil); le troisième est une revue des divers membres de la famille de Sénèque, justifiée par le sujet et par les allusions du *De Consolatione;* le quatrième est une étude sur les caractères généraux de la « Consolation » dans l'Antiquité et sur la philosophie de Sénèque dans la « Consolation à Helvia »; le cinquième traite de l'influence de la déclamation dans la « Consolation à Helvia ».

Dans tous ces chapitres, qui témoignent d'une documentation consciencieuse, M. Favez s'efforce de ne rien omettre. A la vérité, il n'était pas bien indispensable, pour aider à l'intelligence de la « Consolation à Helvia », de remonter jusqu'à la naissance de Sénèque : toute cette biographie de Sénèque avant l'exil, sur laquelle M. Favez ne jette aucune clarté nouvelle, pouvait rester sous-entendue. Il en est de même d'une bonne partie des détails que M. Favez donne sur l'exil de Sénèque. Toutefois, nous touchons ici aux circonstances

dans lesquelles la « Consolation à Helvia » a été composée et il était utile de les rappeler brièvement. M. Favez essaye à cette occasion, sans beaucoup de succès (ce n'est pas sa faute), d'éclaircir une question confuse : celle des causes de l'exil de Sénèque. Il aboutit à cette conclusion qu' « il y a bien des raisons de penser que, *fondée ou non*, l'accusation d'adultère lancée contre le philosophe était surtout un prétexte ». M. Favez se doute à coup sûr que ce n'est pas là une découverte. Quant à sa suggestion qu'en Sénèque Messaline avait surtout cherché à atteindre le partisan d'Agrippine, — outre qu'elle n'est pas nouvelle non plus, — c'est une hypothèse qui vaut ce que valent toutes les hypothèses de ce genre et dont le mieux qu'on en puisse dire, c'est qu'elle est plausible.

M. Favez me fait l'honneur, dans toute cette partie de son travail, de m'emprunter beaucoup et de me citer souvent, soit pour adopter mes façons de voir, soit pour les critiquer. Je pourrais polémiquer avec lui sur un certain nombre de pointes d'aiguille ; mais je m'en garderai bien. Je persiste à croire, malgré son opinion, que Sénèque s'est montré courageux dans les premiers temps de son exil en Corse et qu'il n'a faibli qu'à la longue. M. Favez aime mieux penser que Sénèque a manqué de courage tout de suite et que toute sa philosophie ne lui a servi de rien. Je persiste à croire (les deux questions se tiennent) que le *De Providentia* et le *De Constantia sapientis* datent du début de l'exil ; les présomptions en faveur de ce système sont même si fortes que je n'en puis absolument pas douter. M. Favez préfère en revenir à la chronologie chancelante de Jonas et de Gercke. Libre à lui ! M. Favez répète qu'au début du *De Providentia* Sénèque fait allusion « au grand ouvrage auquel il travaillait dans sa vieillesse » ; je n'y vois pour ma part rien de pareil. En écrivant : Hoc commodius *in contextu operis* redderetur... et ce qui suit, Sénèque veut dire simplement que la question spéciale qu'il va traiter (quare aliqua incommoda bonis viris accidant, cum Providentia sit) trouverait mieux sa place dans un ouvrage d'ensemble sur la Providence (cf. le περὶ Προνοίας de Chrysippe) où l'on aurait commencé par prouver son existence. De ce que le nom de Démétrius, qui se trouve deux fois dans le *De Providentia*, ne se rencontre dans aucun autre ouvrage antérieur à la disgrâce de Sénèque (ce qui est d'ailleurs inexact, vu que la composition du *De Beneficiis* se place environ entre 58 et 62, que le *De Vita beata* est de 58 ou 59, et que la disgrâce date tout au plus de 62 ; cf. Tacite, *Ann.*, XIV, 52 : Mors Burri infregit Senecae potentiam), M. Favez conclut — avec d'autres — que le *De Providentia* a très probablement été écrit « dans les dernières années de Sénèque ». C'est s'appuyer sur un criterium plus que fragile ; et comme nous savons d'autre part que Démétrius était déjà un personnage important sous Caligula (cf. *De Benef.*, VII, XI), rien n'empêche d'admettre que Sénèque l'ait

connu dès cette époque, c'est-à-dire antérieurement à son exil. Tout invite au contraire à le croire.

N'insistons pas sur ces vétilles; on pourrait en relever pas mal d'autres. On pourrait noter aussi plus d'un jugement superficiel ou singulier, comme lorsque M. Favez pense que l'éloge que Sénèque fait de sa tante dans la « Consolation à Helvia » est écrit beaucoup moins pour sa mère, *qui connaissait parfaitement les qualités de cette admirable femme*, que pour les lecteurs romains qui les ignoraient » (c'est d'une psychologie un peu courte!), ou comme lorsqu'il incline à croire que le petit Marcus est Lucain plutôt qu'un fils de Sénèque lui-même, parce qu' « *aucun texte d'aucun auteur ancien ne fait mention d'un second fils de Sénèque*, tandis que nous connaissons l'existence de Marcus Annaeus Lucanus». De pareils raisonnements peuvent mener loin.

Les deux derniers chapitres de l'Introduction sont ceux auxquels M. Favez, de son propre aveu, tient le plus. Ils contiennent, en effet, un certain nombre de remarques intéressantes et assez personnelles. — Dans le chapitre IV, M. Favez utilise l'excellente étude de Constant Martha sur les *Consolations dans l'Antiquité* exactement comme il utilisait plus haut ma *Vie de Sénèque :* il en fait un « compendium ». Après quoi il analyse méthodiquement les moyens de consolation employés par Sénèque dans la « Consolation à Helvia ». Il classe les arguments et en examine la valeur. Il montre que la plupart d'entre eux sont sophistiques et inefficaces. Sa conclusion — qui n'est pas inattendue — est que les meilleurs de ces arguments ne sont pas les arguments d'ordre rationnel et philosophique, mais les arguments d'ordre sentimental par lesquels se termine l'opuscule. — Le chapitre V, — qui s'appuie sur le livre de M. Bornecque sur *les Déclamations et les déclamateurs* et sur le travail de Norden, *Die antike Kunstprosa*, — est d'une contexture analogue : il analyse la « Consolation » du point de vue de la rhétorique. M. Favez a seulement le tort d'y attribuer trop de choses à la déclamation, par exemple lorsqu'il y rattache les deux descriptions de la Corse qui tiennent si naturellement au sujet, et qu'il est du reste obligé de qualifier lui-même de « très sobres ». Je demanderai aussi en passant à M. Favez s'il est bien sûr que dans la phrase: « Furor... est, cum tam exiguum capias, cupere multum » Sénèque ait eu l'intention de faire un jeu de mots en rapprochant *cupere* de *capias* (jeu de mots « consistant, nous dit plus loin une note du commentaire, dans la répétition de la première lettre »).

De l'édition elle-même il n'y a pas grand' chose à dire. Elle n'apporte rien de nouveau au point de vue de l'établissement du texte: M. Favez suit en général le texte de Gertz; quand il s'en écarte, ce n'est jamais pour proposer une solution originale. Son

apparat critique est fait de quelques notes éparses ; il ne semble pas que dans le choix de ces notes il ait obéi à aucun principe déterminé. — Quant aux notes exégétiques, elles sont copieuses. Elles gagneraient à être plus lapidaires. Un assez grand nombre d'entre elles pourraient être réduites ou même disparaître sans inconvénient. A quoi bon, par exemple, nous dire que *certe* signifie « en tout cas (littéralement : ce qu'il y a de sûr, c'est que...) » et appuyer cette remarque d'une référence du *De Beneficiis*? A quoi bon nous avertir que *licet*, « qui, dans la prose classique, est encore une forme verbale, est très souvent, sous l'Empire, l'équivalent d'une vraie conjonction (= *quanquam, tametsi*) »? A quoi bon nous faire observer que tel subjonctif est le subjonctif du style indirect, tel autre celui « de la proposition relative consécutive »? A quoi bon citer Cicéron et Tacite pour prouver que le neutre de l'adjectif se rapportant comme attribut à un nom masculin ou féminin « est toujours possible et correct en latin quand il correspond à notre mot *chose* »? Ici encore, M. Favez a souvent cédé à la crainte de n'être pas assez complet ou de ne pas paraître assez documenté. Sur des points comme ceux qui précèdent, il aurait pu laisser au lecteur le soin de se reporter à son gré au dictionnaire ou aux ouvrages spéciaux.

En résumé, le livre de M. Favez donne plutôt, dans toutes ses parties, l'impression d'une très scrupuleuse et très soigneuse compilation que d'un travail vraiment nouveau. Mais il est, pour cette raison même, commode et utile à consulter.

René WALTZ.

G. Millet, *Recherches sur l'iconographie de l'Évangile, aux* XIV*e*, XV*e et* XVI*e siècles, d'après les monuments de Mistra, de la Macédoine et du Mont Athos* (*Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*, fascicule 109e). — Paris, Fontemoing (E. de Boccard, succ.). 1916, vol. in-8° de LXIV-806 pages.

« Le titre de la présente étude », dit M. Millet au début de sa préface, « causera peut-être quelque déception aux confrères et amis qui ont bien voulu s'intéresser aux *Monuments byzantins de Mistra* et qui en attendent le commentaire. Nous ne pouvions éclaircir les questions importantes qui se posent à propos de ces peintures remarquables, sans étendre nos recherches aux divers domaines où l'art a fleuri vers le même temps. Et puisque d'autres ont déjà répondu, qu'ils ont prétendu rattacher la « Renaissance byzantine » les uns à de vieux modèles syriens, les autres à l'influence de l'Italie, nous devions remonter aux origines et suivre en Occident la trace des motifs orientaux qui paraissent renaître au XIVe siècle. Mais cette étude systématique ne s'adaptait pas au cadre des *Monuments byzantins de Mistra*...

Aussi tout en réservant bien des parties de notre travail qui étaient prêtes, nous en avons détaché celle-ci pour en former un livre distinct, que l'on voudra bien accueillir avec indulgence, en attendant celui qui était promis. » Cette déclaration préliminaire indique nettement le dessein de l'auteur. Elle fait connaître aussi la méthode qui a présidé à ses recherches. Pour expliquer et remettre à leur place dans l'histoire de la peinture les fresques de Mistra, pour rendre compte de la « Renaissance » dont ces fresques sont l'un des principaux témoignages, l'auteur a cru devoir entreprendre une étude générale des monuments contemporains ou antérieurs auxquels elles se relient. Vaste programme, de nature à intimider les plus vaillants, mais que M. Millet était mieux qualifié que personne pour mener à bien. Lui-même a rappelé, à juste titre, les travaux qui pendant son séjour à l'École d'Athènes, ou au cours de missions répétées en Orient, lui ont permis de passer en revue la plupart de ces monuments, à Daphni et dans un grand nombre d'églises de la Grèce propre, à Trébizonde, au Mont Athos, en Macédoine, en Serbie, en Russie, en Italie. « Les deux mille clichés de la collection des Hautes Études », ajoute-t-il, « sont en partie l'œuvre de nos mains. » Ces explorations ont été complétées par un dépouillement scrupuleux des nombreuses peintures ou mosaïques découvertes ou étudiées depuis vingt ans dans les églises de Crète, d'Asie-Mineure (en particulier de Cappadoce), de Syrie, de Palestine, d'Arménie, de Russie, etc., par des savants tels que MM. Gerola, Kondakov, Strzygowsky, le P. de Jerphanion. Enfin, l'étude des miniatures, des monuments de la sculpture et des arts mineurs devait donner lieu à bien des rapprochements instructifs, apporter la solution de plus d'un problème que l'examen des seules peintures monumentales n'aurait pas permis d'élucider.

Le répertoire des monuments qui figure à la fin du volume (I. mosaïques et fresques, pp. 717-728; — II. Tableaux et icones, pp. 728-735; — III. Miniatures, pp. 736-755; — IV. Sculpture et arts mineurs, pp. 755-773; — V. Manuels de peintre, p. 773-774; — VI. Noms d'artistes, pp. 774-776) suffit à donner une idée de l'énormité de la tâche que M. Millet vient d'accomplir. — Vingt-cinq pages d'additions et de corrections (pp. 691-714) montrent avec quel soin l'auteur a continué, pendant les deux années qu'a exigées l'impression, à enrichir son livre des observations nouvelles que lui suggéraient au jour le jour ses études et ses lectures. Ainsi se trouve compensé, dans une large mesure, le tort fait à l'ouvrage par les circonstances exceptionnelles au milieu desquelles il a vu le jour.

Il est impossible de résumer en quelques lignes un exposé aussi volumineux, aussi fécond en aperçus originaux, en interprétations ingénieuses. Il nous suffira de donner une idée du plan qui a été suivi et des conclusions auxquelles a abouti l'auteur.

Les trois premières parties de l'ouvrage (livre I, *les Cycles*, pp. 1-66 : Les manuscrits ; — Les fêtes ; — Le cycle liturgique ; — La Passion et la Résurrection ; — Les miracles. — Livre II, *les Thèmes : les grandes fêtes avant la Passion*, pp. 66-284 : L'Annonciation ; — La Nativité ; — Le Baptême ; — La Transfiguration ; — Lazare ; — Les Rameaux. — Livre III, *les Thèmes : la Passion et la Résurrection*, pp. 284-554 : La Cène ; — Le lavement des pieds ; — La trahison de Judas ; — Le reniement de Pierre ; — Le chemin de croix ; — La mise en croix ; — Le crucifiement ; — Le cycle de la sépulture ; — La descente de croix ; — Le thrène ; — La Résurrection) constituent un véritable répertoire de l'iconographie byzantine. L'auteur y étudie successivement chacun des motifs auxquels a donné lieu de la part des peintres et des miniaturistes du Moyen-Age grec l'interprétation de l'Évangile. Avec la minutie et la conscience qui lui sont habituelles, M. Millet analyse les représentations, note les variantes de geste, d'attitude, de costume, distingue les types, les époques, les pays.

La troisième partie (Livre IV, *les Écoles*, pp. 554-690 : l'époque byzantine ; — le XIVe siècle) contient les conclusions. Ici comme dans son récent ouvrage, *l'École grecque dans l'architecture byzantine*, l'auteur aboutit à définir et à opposer deux traditions, « l'une idéaliste, l'autre réaliste, l'une hellénistique, l'autre orientale » qui se perpétuent à travers toute l'histoire de la peinture byzantine : « Byzance, dans une large mesure suit la première. L'Orient reste fidèle à lui-même. Par la Palestine, il a beaucoup fourni aux Latins » (p. 688). Le XIVe siècle grec et slave a rajeuni l'iconographie de l'Évangile : il a « renouvelé les formules usées de la tradition byzantine, en remontant aux sources ; il y a retrempé ses forces, comme a fait l'Occident avec l'antique. Il y a trouvé le principe d'une sorte de Renaissance » *(ibid.)*. Mais cette Renaissance s'est aussi adressée à l'Orient : « Bien des traits que la tradition byzantine, toujours sobre et parfois négligente, avait effacés, les artistes les retrouvent intacts dans de petites localités, dans d'obscurs monastères, en Grèce et surtout en Orient » (p. 689).

Suivant quelles vicissitudes ces deux traditions souvent contradictoires se sont-elles partagé le monde byzantin ? Quels sont les rapports exacts des écoles de peinture « macédonienne » et « crétoise » ? Quelles influences se sont exercées sur les artistes qui ont exécuté les fresques de Mistra ? Dans quelle mesure les décorateurs byzantins ont-ils subi l'attraction de certains modèles italiens, les uns vénitiens, les autres siennois ? Les analogies qui existent entre l'art byzantin et la peinture italienne antérieure à Giotto ne s'expliqueraient-elles pas autrement que par des emprunts du monde grec à l'Italie, ou de l'Italie au monde grec ? L'art italien et l'art byzantin « ne tiennent-ils pas les traits qui leur sont communs d'un ancêtre commun, l'Orient,

cet Orient encore voilé, qui nous découvre lentement la ténacité, la puissance et le rayonnement de sa tradition iconographique? » (p. 689). Autant de questions posées, ainsi que bien d'autres, au cours de ce volume. M. Millet y répond avec l'autorité et la décision que lui donne une connaissance approfondie des monuments du Moyen-Age grec et oriental. Il n'est pas douteux que ses réponses ne soient, dans bien des cas, de nature à modifier du tout au tout les idées généralement admises au sujet de l'iconographie byzantine, de ses origines et de son développement.

Pourquoi faut-il que ce livre, d'une science éprouvée, ne soit pas toujours d'une clarté suffisante? L'exposé de M. Millet aurait gagné à être condensé, clarifié, débarrassé des redites, des hors-d'œuvre dont il est parfois alourdi. Le public pardonnera à l'auteur ces imperfections, en faveur de l'énorme contribution apportée par lui aux études iconographiques. Il lui saura gré d'avoir illustré ce gros livre de près de 700 gravures (la plupart d'après les photographies de l'auteur ou les dessins de Mme Sophie Millet), dont beaucoup reproduisent des monuments jusqu'ici inédits. Tel quel, l'ouvrage de M. Millet marquera une date dans l'histoire des études byzantines.

MARCEL BULARD.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Survivances syriaques. — Des deux thèses que M. l'abbé Feghali, professeur à l'Institut colonial de Bordeaux, présente, pour le doctorat, à la Faculté des lettres d'Alger, l'une, la thèse principale, *Le parler de Kfár'abida, Liban-Syrie* (Paris, Leroux, 1919; 1 vol. in-8° de XV-307 pages), intéresse surtout les arabisants. Mais la seconde, *Étude sur les emprunts syriaques dans les parlers arabes du Liban* (Paris, Champion, 1918; 1 vol. in-8° de XVI-98 pages), s'adresse en outre aux orientalistes. Le syriaque ayant disparu du Liban sous la poussée de l'arabe et ne subsistant plus qu'à l'état de langue liturgique et morte, on ne saurait apporter trop de soin à rechercher ce qui peut se maintenir encore du vieil idiome. Ce travail a été excellemment fait par M. l'abbé Feghali, suivant les plus saines méthodes de la linguistique. Au moment où la Syrie conçoit le légitime espoir de reprendre sa libre place dans la vie du monde, il est bon de noter le rang qu'un des représentants les plus distingués du peuple maronite occupe d'ores et déjà dans le domaine de la science.

Droit grec. — Dans une très intéressante notice consacrée à Rodolphe Dareste (brochure in-8° de 42 pages, extraite de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, t. XLII, 1918), M. Bernard

Haussoullier montre ce que les études de droit grec, abordées non sans bonheur au XVIIe siècle par Didier Hérault, devinrent au XIXe entre les mains du savant traducteur des plaidoyers de Démosthène et d'Isée. Il donne aussi de curieux détails sur la façon dont fut conçu et exécuté le *Recueil des Inscriptions juridiques grecques* : un trait de désintéressement comme celui qui nous est rapporté (p. 37-38), à propos de la fameuse rhètra d'Élis (Ch. Michel, *Recueil*, n° 195), achève de peindre le maître dont M. Haussoullier évoque, avec une émotion contenue, la haute et fière probité. GEORGES RADET.

Théâtre d'Athènes. — JAMES TURNEY ALLEN, *The key to the reconstruction of the fifth century theater at Athens* (*University of California publications in classical philology*, 1918, vol. 5, n° 2, p. 55-58). — En considérant les plans du théâtre d'Athènes aux Ve et IVe siècles, M. J. T. Allen a fait une découverte. Il s'est aperçu que, si dans le grand cercle de l'orchestra du Ve siècle on inscrit le cercle plus petit de l'orchestra du IVe avec la *skénè* qui lui fait face, on obtient une exacte coïncidence des deux figures au nord et au sud. Cette rencontre ne saurait, à son avis, être accidentelle. Il en conclut : 1° qu'au Ve siècle la *skénè* était dressée sur le terrain même de l'orchestra et non en dehors; 2° que le diamètre nord-sud de l'orchestra du IVe siècle est exactement celui de la portion de cercle qui, au siècle précédent, restait libre pour les évolutions chorales. En d'autres termes, l'orchestra du IVe siècle aurait gardé la même surface qu'avait, après l'érection de la *skénè*, celle du Ve. M. J. T. Allen estime avoir trouvé dans ces faits « la clef pour la reconstruction du théâtre d'Athènes au Ve siècle ». Pour juger à bon escient de la portée de sa découverte, attendons la publication prochaine qu'il nous promet d'une monographie intitulée : *The greek theater of the fifth century*.

Comiques grecs. — CHARLES W. PEPPLER, *Comic terminations in Aristophanes* (extr. de *American Journal of philology*, 1918, vol. XXXIX, n° 154, p. 173-183). — Cette dissertation est, paraît-il, la partie IV d'une étude générale sur les terminaisons comiques chez Aristophane et dans les fragments des comiques. Je ne connais pas les trois chapitres précédents. Celui-ci est une macédoine, ainsi répartie : terminaison en -της *-varia* — emploi comique des féminins — comparatifs et superlatifs comiques — comparatifs et superlatifs en -ίστερος et -ίστατος. Rien dans tout cela de bien nouveau. Mais l'auteur y a groupé maintes observations, jusqu'ici dispersées; et, à ce titre, il n'a pas fait œuvre inutile. O. NAVARRE.

---

25 février 1919.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

ATHÉNA PARTHÉNOS

Terre cuite du Musée d'art et d'histoire de Genève.

SUR LA PROMANTIE DES THOURIENS

[Θ]εός. Ἀγάθων
Νεοτέλεος κ[α]-
ὶ τοὶ ἀδελφε[οὶ]
Θουρίοις περ[ὶ τ]-
5 ᾶς προμαν[τη]-
ίας ἐπανεν[ε]-
ώσαντο ἐπ[εὶ]
ὁ ναὸς κατ[εχ]-
ύθη, καὶ ἔδ[οξε]
10 Δελφοῖς Θ[ουρί]-
οις ἀποδό[με]-
ν τὰν προ[μα]-
ντηίαν, π[ρο]-
αλιωτᾶν [ἐόν]-
15 των Ταραν[τί]-
νου .ΛΕΟΙ ...
\/ .... Σ·εἶμε[ν]
Θουρίοις .Ἄρχ-
οντος Θηβαγό-
20 ρα, βουλευόντ-
ων Γνωσία, Ἀρι-
[σ]ταγόρα, Ἀλ[κ]-
[ι]μάχου.

A un ou deux détails près [1], telle est la restitution à laquelle on s'est arrêté pour ce texte connu [2]. Les efforts de plusieurs savants, Dittenberger, MM. Nikitsky et Homolle, n'ont pas réussi à élucider toutes les difficultés ni à combler toutes les

1. Par exemple la restitution κατ[εχ]ύθη, fin ligne 8, sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure.

2. Depuis l'article de M. Homolle (*BCH*, XX, 1896, p. 678-686), où toutes les publications antérieures sont citées et discutées, ce texte a été étudié encore par Dittenberger (*Syll.*, 2ᵉ éd., n° 93), par M. Baunack (*G D I*, 2676) et par M. Courby (*Fouilles de Delphes*, II, *La terrasse du temple*, p. 115). Je crois avoir surabondamment démontré (*Revue archéologique*, 1918, VII, p. 209-251) que j'avais le droit de considérer la publication des textes delphiques dans la 3ᵉ édition de la *Sylloge* comme nulle et non avenue. Si des lecteurs avaient pourtant besoin de preuves supplémentaires, ils les trouveraient dans quelques-unes des notes suivantes. — J'ajoute ici quelques renseignements précis. La partie supérieure de la stèle de marbre a été lue pour la première fois à Chryso, comme on sait; elle venait de Delphes. Le fragment inférieur a été découvert par M. Haussoullier dans ses fouilles de 1880. Il veut bien me donner les détails suivants : « Trouvé le 30 septembre 1880, dans le mur du cellier de Franko (voir P. Foucart, *Mémoire*, p. 79 et 83) », maison 405 du plan Convert (*BCH*, XXI, pl. XIV-XV). Ce morceau porte dans le catalogue de l'éphorie le n° 2245. Le haut de la stèle a été rapporté par nous de Chryso à Delphes le 20 octobre 1895; il porte le n° 3186, et la stèle rajustée a été photographiée le lendemain. Hauteur max. (brisée en bas), 0ᵐ53. Larg. complète en bas (il semble que la stèle diminuait très peu de largeur en montant), 0ᵐ24. Épaisseur, 0ᵐ057. Je n'ai pas à insister sur les formes caractéristiques des lettres et la beauté de cette gravure qui indique les environs du milieu du IVᵉ siècle : la planche II permet de s'en faire une idée exacte. Hauteur des lettres, de 14 à 18 millimètres. Interlignes variant de 4 à 9 millimètres.

lacunes. Du moins le sens général semblait se laisser entrevoir. Les Thouriens de Grande-Grèce ont demandé à Delphes le renouvellement de leur ancien privilège, la promantie. Agathon, fils de Néotélès, et ses frères ont présenté la demande; mais comme ils étaient peut-être étrangers, trois fonctionnaires delphiens ont porté la motion devant l'assemblée : ailleurs, on appellerait sans doute ces trois orateurs προαγορεύοντες; à Delphes, on les nomme π[ρο]αλιῶται, l. 13-14.

C'est Dittenberger qui a restitué ce mot, et si jamais restitution a eu un succès immédiat et universel, on peut bien dire que c'est celle-ci. Elle a été acceptée d'enthousiasme; accompagnée d'un cortège d'adverbes flatteurs et d'épithètes laudatives, on la voit depuis 1884 passer d'articles en mémoires, et de manuels en dictionnaires[1]. Je ne crois pas qu'il se soit trouvé un seul dissident. M. Nikitsky avait bien eu l'idée singulière de transporter ces prohaliotes en Grande-Grèce[2]; mais on lui a fait voir l'erreur qu'il avait commise. On a même tenté de prévenir et de combattre par avance une objection que le complément dû à Dittenberger ne pouvait manquer de provoquer.

Προαλιῶται en effet ne peut se dire que si l'assemblée du peuple à Delphes s'appelle ἁλία. Or le mot ne paraît pas avoir été employé en ce sens. Il est vrai qu'un décret des Labyades, on l'a fait justement remarquer, est voté ἐν ταῖ ἁλίαι[3], et M. Homolle, qui a rappelé ce texte, ajoute : « Ce qui est vrai des phratries s'applique aussi à l'État, composé des phratries et organisé sur le même modèle[4]. » Je sais aussi qu'il est dangereux de tirer argument du fait que, jusqu'ici, les inscriptions officielles ne présentent pas ce mot. Il n'en reste pas

1. On la retrouve jusque dans Pauly-Wissowa, article *Halia*, t. VII, où une demi-colonne (2238) lui est consacrée. C'est aussi là qu'on relève une faute surprenante : l'article de Dittenberger où les prohaliotes firent leur première apparition se trouve, nous dit-on, dans les *Historische und* politische (au lieu de *philologische*) *Aufsätze E. Curtius... gewidmet;* je n'aurais pas parlé de cette bévue si elle ne se trouvait fidèlement copiée dans la troisième *Sylloge*, t. I, p. 506, 7e ligne avant la fin.

2. *Études d'épigraphie delphique* (en russe), 1894-5, p. 270, 297-301. — Cf. Homolle, *l. l.*, p. 681 et 684, n. 1.

3. *BCH*, XIX (1895), p. 5 et suiv. = *GDI*, 2561 = Michel, 995; A, l. 21, 41; D. l. 26.

4. *L. l.*, p. 684, n. 1.

moins que le seul terme en usage au IVe siècle pour l'assemblée du peuple delphien, c'est ἀγορά, distinguée alors expressément de l'ἐκκλησία internationale[1]. Dans l'ordonnance qui limite le taux de l'intérêt, très voisine de la loi amphictionique de 380 et probablement antérieure, on lit ἐν ἀγορᾶι τελείωι, qui sera plus tard la formule habituelle[2]. Elle est remplacée, dans une année voisine de celle que l'on donnera à Thébagoras, par l'indication[3] ἄρχοντος Ἀριστωνύμου, πληθούσης ἀγορᾶς. Ces deux exemples suffisent, je pense, pour attester qu'au IVe siècle l'assemblée du peuple delphien ne se nomme pas ἁλία.

Ajoutons tout de suite ce détail bizarre : des trois « prohaliotes », on ne pouvait jamais connaître que le premier, Tarantinos, que l'on rencontre assez souvent dans des documents contemporains ; mais les restes de lettres que l'on voit après son nom ne permettaient pas d'identifier les deux autres[4]. Tout au plus, en transformant l. 16 en un Δ le N dont la haste verticale à gauche et l'amorce de la branche transversale sont parfaitement nettes, pouvait-on proposer pour le second [Κ]λεο(δ[ά]μου] : c'était contraire à la vérité ; mais enfin ce nom existe ailleurs. Tandis que, des deux amorces de lettres (deux Λ, ou ΛΑ, ΑΛ) au début de la l. 17, même en compulsant les tableaux généalogiques des familles de Delphes, on n'a rien pu tirer jusqu'à présent, en dehors d'un essai misérable que l'on a dissimulé dans une note[5].

1. *Administr. financ. du sanct. pyth.*, p. 59.

2. *Fouilles de Delphes*, III, 1, p. 156. Je dois l'indication sur la date à mon ami P. Fournier. — Au IIIe siècle, on trouve côte à côte ἀγορά et ἐκκλησία ; mais au milieu du IIIe, le texte du trésor de Thèbes (*BCH*, XXV, 136) sépare très nettement l'ἀγορά delphique, l. 8, de l'ἐκκλησία internationale, l. 12.

3. *BCH*, XXIII (1899), p. 491.

4. Le Κλεοίτου de Dittenberger (il eût fallu du reste Κλεοίτα) n'est pas plus possible que le Κλέωνος de M. Baunack.

5. C'est le nom de Λυητος à quoi l'on avait pensé, nous dit-on : *Syll.*, 3e éd., p. 509, note 8. Mais d'abord, au début de la ligne 17, les deux premières lettres sont des Λ ou des Α, et devant le Σ on voit nettement le bas d'un I ou d'un Υ (ce que veut bien me confirmer encore M. Haussoullier, d'après son ancienne copie). De plus, ce nom même de Λυητος ne doit l'existence qu'à un caprice de Dittenberger qui a préféré une lettre incomplète, vue par Lolling sur une pierre d'Élatée, à la lecture du nom complet que j'avais vu à Delphes (*BCH*, XX, p. 209, l. 79). Jusqu'à ce que j'aie contrôlé sur la pierre, je maintiens Λυντός, et j'espère, sans oser l'assurer, qu'il me sera permis de vérifier, je veux dire que cette inscription n'aura pas souffert du procédé odieux de revision à la pointe qui a abîmé pour jamais tant de textes delphiques, et dont l'auteur s'est dénoncé lui-même sans que ce fût nécessaire (*Fouilles de Delphes*, III, 1, p. 161, note 1 ; *Rev. archéol.*, 1914, I, p. 424 ; 1918, VII, p. 211).

Le fait que ce collège restait, malgré tous les efforts, incomplet était déjà inquiétant; mais la construction du texte dans son ensemble l'est encore davantage[1]. Agathon et ses frères ἐπανενεώσαντο περὶ τᾶς προμαντηίας, c'est la demande renouvelée une fois de plus; ἔδοξε Δελφοῖς ἀποδόμεν τὰν προμαντηίαν, c'est la réponse avec la formule définitive de sanction. Que viennent faire alors, à la fin du décret, les mots εἶμεν Θουρίοις? Doit-on sous-entendre encore ici τὰν προμαντηίαν? Ce ne serait alors que le résumé, à quelques lignes de distance, de ce qui a été annoncé comme la décision des Delphiens : cette répétition inutile et gauche, que l'on tolérerait à la rigueur dans un acte d'étendue considérable, est inadmissible dans un texte si court.

On n'a pas à insister sur les défauts d'une restitution dont personne ne doutait parce qu'elle semblait combler exactement la lacune à la fin de la ligne 13. En fait, sur les vingt-deux lignes complètes de cette inscription, qui n'est pas gravée στοιχηδόν, il en est neuf qui ont dix lettres; six lignes (et on verra que ce nombre doit être augmenté) en comptent onze; deux sûrement douze; une ligne, la 4e, en a jusqu'à treize, et il faut noter que, à cette hauteur, la stèle devait être un peu moins large qu'en bas. La ligne 12, elle, a neuf lettres, c'est un fait certain; et la suivante, si l'on adoptait les prohaliotes de Dittenberger, n'en aurait pas davantage. Mais que l'on examine la planche II, et l'on se convaincra aisément que cette ligne 13, avec neuf lettres dont les deux dernières PO assez étroites, serait un peu trop courte; les deux lettres complétées à la fin de la ligne 12, MA, sont, au contraire, parmi les plus larges de cette écriture. Je sais bien que la ligne 18, comme la ligne 1, ne vient pas tout à fait jusqu'au bord de la pierre. Si pourtant une restitution évitait les inconvénients dont on a lu l'énumération rapide, on n'aurait pas, je pense, le droit de la repousser sous le fantaisiste prétexte que la ligne 13 pourrait avoir été moins longue que la précédente.

1. Mon ami M. Holleaux veut bien me faire remarquer que, en outre, l'expression προαλιωτᾶν ἐόντων serait vraiment extraordinaire. A-t-on jamais dit βουλευτᾶν ἐόντων, ναοποιοῦ ἐόντος?

La lecture

10 Θ[ουρί]-
ος ἀποδό[με]-
ν τὰν προ[μα]-
ντηίαν π[ρὸ Ἰτ-]
αλιωτᾶν [πάν]-
15 των

me paraît la seule vraisemblable. Elle restitue à la ligne 13, avec onze lettres, une longueur qu'on peut dire moyenne dans ce texte. Elle nous débarrasse de ces fonctionnaires, gênants à tant de titres, et en même temps elle nous fait comprendre toute l'importance du privilège que les Thouriens ont plusieurs fois souhaité de se voir rendre. Il n'est plus possible d'hésiter sur le sens de πρό qui entre dans la composition du mot et qui est répété devant le nom de ceux que l'on précède, sur qui on a le pas : la promantie est bien décidément un tour de faveur, comme M. Ph. E. Legrand l'a soutenu en revenant à la conception ancienne du privilège et en la fortifiant par de nouvelles raisons [1].

Le droit de consulter l'oracle avant les Grecs de l'Italie méridionale, avant les autres membres du κοινόν des Italiotes, doit avoir été accordé aux Thouriens très peu de temps après la fondation de leur cité : on pensera tout naturellement au moment où ces tribus, d'origine très diverse et dont une portait le nom d'*Amphictionis*, tentaient de se réunir dans l'unité d'une ville où le seul œkiste que l'on pût s'accorder à reconnaître était l'Apollon de Delphes [2]. Les textes littéraires nous avaient rendu familier ce nom d'Ἰταλιῶται. On trouve d'ordinaire à Delphes, dans des documents contemporains, Ἡρακλεῖοι ἀπ' Ἰταλίας, Λοκροὶ ἀπ' Ἰταλίας [3]. C'est qu'il ne s'agissait pas du

1. *Rev. des Études gr.*, XIII (1900), p. 281-301.

2. C'est en 434-3, un peu plus de dix ans après la fondation de la ville, que Diodore (XII, 35) place la consultation de l'oracle qui met fin aux dissensions des Thouriens. La promantie doit avoir été donnée alors à une cité que le Pythien semblait prendre sous sa protection spéciale. — Les noms des dix tribus attestant le mélange de toutes les races grecques qui avaient contribué à la fondation de Thourioi, sont énumérés par Diodore, XII, 11.

3. Par exemple *BCH*, XXIII (1899), p. 499 et 501.

κοινόν dans les listes de souscriptions ou les décrets de proxénie; mais précisément les habitants d'Héraclée paient leur contribution pour la reconstruction du temple en νόμους ἰταλιωτικούς [1].

La disparition des prohaliotes entraîne forcément, dans ce qui suit, celle du Delphien Tarantinos. La place où il est resté trop longtemps, ce sont les Tarentins, on n'en doute plus, qui seuls ont droit à l'occuper. Il apparaît, selon les habitudes grecques, que tout de suite après l'affirmation trop absolue Ἰταλιωτᾶν πάντων une opposition ou une limitation s'impose. Ταραντίνου[ς] δὲ..., comme sujet de εἶμεν, cette nouvelle proposition dépendant toujours de ἔδοξε l. 9, la construction est claire, et elle supprime la répétition intolérable (τὰν προμαντηίαν) εἶμεν Θουρίοις. Mais quel était le mot, ou les deux mots qui manquent?

Puisqu'on a senti la nécessité de nommer les Tarentins immédiatement après qu'on venait de rendre aux Thouriens leur privilège, c'est que ce privilège doit être en quelque sorte restreint par rapport aux Tarentins. Cette relation qui est établie entre les deux cités, la place des deux ethniques, l'un au début, l'autre à la fin de la proposition, la marque avec assez de netteté. On admettra sans trop de peine que c'est un rapport de succession ou d'alternance.

Avant d'aller plus loin, on s'étonnera qu'une ville aussi illustre et aussi forte que Tarente, qui avait déjà deux siècles et demi d'histoire lors de la fondation de Thourioi, qui, en outre, avait consacré deux magnifiques offrandes dans le sanctuaire de Delphes plus de trente ans avant que l'autre cité fût née, ait attendu si longtemps pour se faire donner, à elle aussi, la promantie que sa jeune rivale avait obtenue tout de suite. Mais c'est un fait dont il me semble impossible de douter maintenant. Que la lutte ait été presque constante entre les deux villes, depuis la guerre qui les mit aux prises dès la fondation de Thourioi [2] et dont les trophées furent offerts, peu

1. *BCH*, XXVII (1902), p. 31.

2. Diod. XII, 23; cf. Strabon VI, p. 264 (= Antiochos, *FHG*, I, p. 183). Cléandridas, père de Gylippe, a commandé les Thouriens contre les Tarentins et aussi contre les Lucaniens. Malgré l'avarice dont les anciens disaient que Gylippe l'avait héritée de lui, il est possible que Cléandridas ait dédié à Delphes une belle offrande. Les quelques lettres qui en restent ne permettent pas encore une restitution tout à fait certaine.

après 440, par les Tarentins à Olympie[1], les faits l'attestent. L'union du κοινόν italiote n'a jamais existé que sous la pression de l'ennemi extérieur, tyrans de Sicile ou barbares d'Iapygie et de Lucanie[2]. Dès la fin du ve siècle et pendant toute la première moitié du IVe, des circonstances favorables ont sûrement permis aux Tarentins de se faire accorder le tour de faveur. Les Thouriens ont réclamé plusieurs fois : enfin, sous Thébagoras, Delphes leur rend leur ancien titre; mais les Tarentins ont des droits acquis. La solution du litige est dans le partage du privilège, et le partage ne peut être réalisé que par l'attribution du tour de faveur tantôt à l'une des villes, tantôt à l'autre.

La dernière lettre visible de la ligne 16, on le sait, semble bien être un N. C'est ici que se trouve la vraie difficulté de ce texte : δὲ ὸν... ou δ'ἐόν.... ne peut pas être le participe du verbe que l'on trouve, ligne suivante, à l'infinitif εἶμεν. J'avoue n'avoir pas trouvé de mot qui remplisse les conditions auxquelles doit satisfaire la restitution. Mais peut-être n'a-t-on pas à séparer les quatre lettres, et δέον marque-t-il à lui seul, comme d'habitude, l'opposition avec ce qui précède : alors qu'il faudrait... Cette construction est plus littéraire qu'épigraphique, je le reconnais. Si l'on accorde qu'elle pouvait se trouver dans notre inscription, le mot qui doit servir d'attribut à Ταραντίνους, et occuper la fin de la ligne 16 et le début de la ligne 17, ne saurait guère être qu'un composé de ἀλλήλων. Je ne prétends nullement que les mots

15 Ταραν[τί]-
νου[ς] δέον [ἐπα]-
(λλ)[ήλου]ς εἶμε[ν]
Θουρίοις

soient le complément définitif[3]; ils offrent du moins un sens

1. *Olympia, Inschr.*, 254-6.

2. Le texte de Polybe (II, 39) se rapporte surtout au κοινόν tel qu'il exista au ve siècle. Le fait que des vaisseaux de Thourioi et de Tarente furent parmi les auxiliaires de la flotte lacédémonienne contre Athènes, en 411 (Thucyd. VIII, 35 et 91) ne prouve pas qu'entre les deux villes la rivalité se fût apaisée. Pour la reconstitution du κοινόν italiote de 392 à 389, voir Diodore, XIV, 91 et 101.

3. Je le crois si peu que j'indique tout de suite la principale objection (après la construction de δέον), c'est que, entre le second Λ du début de la ligne 17 et le Σ,

acceptable, c'est à peu près ce que la suite du texte semble demander et ce que les restes de lettres indiquent. La ligne 16 a encore onze lettres, et la ligne 17 en a douze, comme les lignes 3 et 10.

Si l'archontat de Thébagoras à Delphes était daté avec la même certitude que celui de Damocharès par exemple, on situerait tout de suite à sa vraie place le différend que notre inscription atteste entre les deux villes de Grande-Grèce. On ne peut s'empêcher d'abord de rapprocher de l'acte où les Delphiens reconnaissent un droit de Tarente cet autre fait, tout aussi nettement prouvé : : les dédicaces des deux grandes offrandes consacrées par cette ville dans le sanctuaire ont été regravées, précisément après le milieu du IVe siècle, et sur celle de leurs bases qui bordait la voie sacrée à droite, à peu près en face de l'autel, les Tarentins ont fait disparaître des décrets antérieurs en les martelant, pour l'unique raison que les bénéficiaires en étaient des gens étrangers à leur cité : le seul qui ait été respecté était, très probablement, pour un Tarentin. Il serait tout au moins possible qu'ils eussent revendiqué et fait affirmer leurs divers droits dans le sanctuaire au même moment.

Je ne crois pas ce rapprochement juste. L'acte daté de Thébagoras marque plutôt un succès très important pour les Thouriens, quelle que doive être la restitution définitive des lignes 16-17. Les Tarentins réussissent probablement à conserver dans une certaine mesure un droit qu'ils avaient sans doute usurpé; en tout cas on proclame que c'est à leurs rivaux qu'il appartient en principe. Nous ne serions donc pas

l'intervalle serait sans doute un peu étroit pour quatre lettres HΛΘΥ. Je sais que H et Θ dans ce texte sont fort étroits, mais Y est très large. Les mesures prises sur des estampages et des photographies me prouvent que ces quatre lettres auraient tout juste leur place, si on les suppose un peu plus serrées que celles du mot [illegible] à la ligne 18. — Plusieurs camarades « Athéniens » ont bien voulu me proposer [illegible] ΛΑΘΥ[illegible] ou un mot commençant par ΛΑΘ... Mais le M a les jambages très [illegible], ce n'est sûrement pas un M que l'on voit fin ligne 16, et il faut tenir compte aussi des traces conservées au début de la ligne suivante.

1. Sur la base inférieure des Tarentins, *Fouilles de Delphes*, III, 1, p. 73-78. — Sur la base [illegible] en haut [illegible] face de l'autel, *Rev. Ét. gr.*, 1912, p. 15-17; *Ruines de Delphes*, p. 154-159; *Rev. archéol.*, 1918, VII, p. 221-3.

autorisés, me semble-t-il, à supposer réunis dans le temps deux faits qui ont dû, au contraire, être séparés par plusieurs années : l'un, le renouvellement des dédicaces [1], coïncidant plutôt avec une période où Tarente était forte et faisait respecter les bases de ses offrandes; l'autre, la promantie rendue aux Thouriens, indiquant plutôt un moment où Tarente était affaiblie, et son ressentiment moins redoutable.

Il est impossible de partir d'une chronologie sûrement établie pour Delphes. Par un hasard étrange, c'est l'histoire des cités italiotes, si incomplète et fragmentaire qu'elle soit, qui jette ici quelque lumière sur des problèmes où les données précises étaient rares, et qui apporte beaucoup de vraisemblance à une solution déjà proposée.

L'archontat de Thébagoras avait été jadis [2], avec d'expresses réserves, daté de 329-8. Mais un fragment des comptes des trésoriers, trouvé en 1911 [3], nous a appris que l'archontat de Damocratès à Delphes occupait forcément une des années du règne d'Alexandre. Or, entre 336 et 324, je ne vois guère que deux archontes dont la place ne soit pas absolument certaine, c'est l'archonte de 335-4 Étymondas et celui de 329-8 Thébagoras. Si je me suis décidé à remplacer par Damocratès plutôt le second que le premier, c'est que la manière dont les comptes ont été rédigés sous Damocratès me semble les rapprocher plutôt des textes qui ont permis de connaître les opérations financières pour les années 331-327, c'est-à-dire du groupe Caphis-Théon. C'est aussi que l'écriture de l'acte en faveur des Thouriens (car enfin il faut y revenir, bien que ce critérium, on le sait, expose à quelques déceptions) indique comme très probable une date plus haute, les environs du milieu du siècle. Nous avons aujourd'hui un troisième argument qui confirme que Thébagoras n'a pas pu être archonte en 329-8.

1. Nous ne savons pas du reste avec exactitude le moment où ces dédicaces ont été regravées, c'est dans la seconde moitié du IVe siècle et probablement avant 330. Si l'on pouvait déchiffrer les décrets martelés, on aurait une indication de plus, car ils n'étaient pas très anciens quand on les fit disparaître. Mais la seule tentative publiée (*Klio* VI, p. 410) est plus que douteuse : en particulier, on peut affirmer que le nom de l'archonte a été lu inexactement.

2. *Administr. financ.*, p. 11, et note 1.

3. Publié *Rev. archéol.*, 1918, VII, p. 249.

C'est, en effet, dès 331-0 qu'est mort Alexandre d'Épire[1]. On se rappelle que ce prince, appelé par Tarente un ou deux ans plus tôt, avait battu les Lucaniens; mais, pour punir les Tarentins que ses succès militaires avaient alarmés et rendus défiants à son égard, il avait voulu transporter à Thourioi la fête fédérale des Italiotes, qui avait lieu d'ordinaire à Héraclée[2]. Si l'année 331-0 ou mieux encore si 332-1 avait été libre et qu'aucune autre considération n'y fît obstacle, on aurait été tenté de placer à cette date le succès de la démarche faite par Agathon en faveur des Thouriens; mais les archontes de ces années sont connus. Aux présomptions que l'on avait déjà pour enlever à Thébagoras l'année 329-8, vient donc s'ajouter ce fait : deux ans après la mort d'Alexandre d'Épire, Tarente avait recouvré sa situation prépondérante; elle eût été en mesure de s'opposer aux efforts des Thouriens pour se faire rendre leur promantie.

D'autre part, un fragment des comptes des naopes m'avait permis d'affirmer dès 1911[3] que le nom de l'archonte de 344-3 comptait huit lettres au génitif. En donnant, l'an dernier, de ce morceau une copie décente, j'ai fait remarquer que Θηβαγόρα remplirait exactement la lacune; mais je me refusais à insister sur une hypothèse aussi fragile[4]. Elle est devenue très vraisemblable depuis que l'acte daté de Thébagoras a révélé, comme on vient de le voir, une période d'affaiblissement pour Tarente, et dont les Thouriens ont profité.

Tarente, pressée par les Lucaniens et les Messapiens[5], a demandé du secours à sa métropole Sparte, quelques années

1. Tous les textes sont cités par M. Beloch dans sa *Griech. Gesch.*, 1re édit., II, p. 598, note 1.

2. Strabon, VI, p. 280 : ὁ γοῦν Ἀλέξανδρος (ὁ Μολοττὸς) τὴν κοινὴν Ἑλλήνων τῶν ταύτῃ πανήγυριν, ἣν ἔθος ἦν ἐν Ἡρακλείᾳ συντελεῖν τῆς Ταραντίνης, μετάγειν ἐπειρᾶτο εἰς τὴν Θουρίαν κατὰ ἔχθος.

3. C'est dans le fascicule des *Fouilles de Delphes* (III, 1, p. 113, note 1) publié en 1911 que j'avais signalé le fragment inv. n° 4678 où une lacune de huit lettres représentait le nom de l'archonte de 344-3. L'éditeur des textes delphiques dans la *Sylloge* (t. I, 1915) a profité de cette indication sans dire où il l'avait trouvée, et il a essayé de publier ce texte; quoique prévenu, il y restitue comme nom d'archonte Ἄρχωνος! Voir d'ailleurs ce que j'avais à dire sur cette piteuse tentative : *Rev. archéol.*, 1918, VII, p. 245 et suiv.

4. *Rev. archéol.* 1918, VII, p. 246-250.

5. Diodore (XV, 15) raconte bien que les Thouriens ont été soumis par les Lucaniens en 356-5, mais cette domination a été évidemment passagère.

après le milieu du IVe siècle. Le roi Archidamos passa en Italie pour y mourir, comme les anciens aimaient à le répéter, le jour même de Chéronée[1]. Mais si nous ne situons pas avec autant de précision le début de son expédition que la fin, il est sûr qu'Archidamos n'a succombé qu'après avoir guerroyé plusieurs années. Il avait emmené avec lui des mercenaires, épaves de la troisième guerre sacrée, qui erraient à travers les pays grecs depuis 346[2]. Diodore assure[3] que, au moment où la guerre sacrée prit fin, les hostilités étaient déjà commencées entre Tarente et les Lucaniens. On peut conclure de ces faits qu'Archidamos est arrivé dans l'Italie méridionale dès 344 ou 343[4]. La concordance est frappante : c'est bien en 344-3 qu'il convient de placer un archontat delphique sous lequel les Thouriens ont obtenu, parce que le danger extérieur empêchait les Tarentins de s'y opposer, qu'on leur rendît leur privilège.

Deux questions se posent encore, que la nouvelle lecture permet sans doute de résoudre de la manière la plus probable. Qui est cet Agathon à l'initiative de qui les Thouriens sont redevables de leur succès? Que signifie d'autre part la proposition commençant par ἐπεί, l. 7 et suiv., où l'accident qui renversa le temple est rappelé? Ces deux questions sont peut-être liées étroitement l'une à l'autre; elles n'en forment qu'une si Agathon, fils de Néotélès, selon une hypothèse proposée depuis longtemps et que j'ai acceptée[5], est bien le même que l'architecte du temple Agathon, dont les comptes des naopes font plusieurs fois connaître le salaire, régulièrement payé à chaque session. On est alors amené à penser qu'il a mis en quelque sorte une condition préalable à sa collaboration, et qu'il a tenu aux Delphiens à peu près ce langage : Vous me demandez de remplacer l'architecte Xénodoros; si vous rendez

1. Diod., XVI, 88; Plut., *Cam.*, 19
2. Cf. P. Cloché, *Étude chronol. sur la troisième guerre sacrée*, p. 56-57.
3. Diod. XVI, 61. Cf. Pausan. III, 10, 5.
4. C'est aussi la conclusion de M. Beloch, *Gr. Gesch.*, 1re édit., II, p. 593.
5. *BCH*, XXVI (1902), p. 72.

aux Thouriens leur promantie, j'achèverai de reconstruire le temple[1].

C'est possible, c'est même, je crois, la seule manière que l'on découvre d'expliquer que la ruine du temple soit mentionnée dans les considérants de ce décret; mais enfin ce n'était qu'une hypothèse. Voici trois faits, sur lesquels une affirmation catégorique est permise, et j'estime qu'ils donnent maintenant à l'hypothèse une base solide.

D'abord, si Thébagoras est bien l'archonte de 344-3, ce serait une date prématurée pour célébrer l'achèvement du temple, dont les travaux ont encore duré, me semble-t-il, une quinzaine d'années environ. C'est donc bien la ruine de l'édifice que les lignes 7 et suivantes rappellent. Peu importe que l'événement soit antérieur de trente ans, on tient à garder le témoignage solennel de l'engagement pris par l'architecte qui finira la reconstruction. Il est sûr que ce n'est pas un incendie qui a détruit le temple[2]; il a été jeté à bas par ces glissements de terrain, que des tremblements de terre peuvent faciliter et rendre plus néfastes, mais dont la vraie cause est dans les courants d'eau souterrains[3], et qui ont causé à

1. Il faut ici prévoir une objection qui ne serait pas fondée; mais le vrai caractère du compte sur le fonds de dépôt a été parfois si méconnu qu'il n'est pas inutile d'y insister. Dans ce texte (*BCH*, XX, p. 204, l. 99), à la session d'automne 343, sous Cléon, est mentionné un paiement de 253 drachmes à l'architecte Xénodoros. Il semblerait donc qu'à cette date Xénodoros est encore à la tête des travaux du temple et qu'Agathon n'a pas encore commencé à tenir sa promesse. Remarquons d'abord, en ce qui touche la bizarrerie de la somme (l'architecte reçoit alors 2 dr. par jour, 253 dr. ne correspondent pas à un nombre de jours de travail), que ce texte n'indique peut-être qu'une partie du paiement. Les naopes ont pu prendre le complément dans une autre caisse et marquer dans leurs comptes particuliers, non pas, évidemment, 107 drachmes, mais les 360 qu'ils ont réellement versées. Cette première explication était déjà proposée en termes exprès, *Adm. fin.*, p. 87 : elle se retrouve, sans indication d'emprunt, mais avec une bévue qui prouve qu'on a copié sans comprendre, *Sylloge*, 3e édit., t. I, p. 406, seconde moitié de la note 15. — Je crois que ce n'est qu'une partie de la solution. Cette *dernière* mention de Xénodoros (il n'apparaît plus dans la suite des opérations financières) peut se rapporter à un versement qui a été effectué quelques mois, un an plus tôt. Cf. *Adm. fin.*, p. 94 « le compte sur le fonds de dépôt et les comptes des naopes représentent deux séries réelles de paiements vraiment effectués... mais, au point de vue du temps, il n'y a pas forcément concordance; on vient de voir un exemple où la série des naopes était antérieure à celle du conseil ». Ce paiement à Xénodoros en est un autre exemple. Xénodoros était peut-être mort quand les naopes se sont fait rembourser par le conseil la somme (ou une partie de la somme) qu'ils lui avaient remise un ou deux ans avant. Agathon a pu tenir tout de suite l'engagement qu'il avait pris.

2. Homolle, *BCH*, XX (1896), p. 687; F. Courby, *Fouilles de Delphes*, II, *La Terrasse du temple*, p. 112.

3. F. Courby, *ibid.*, p. 113.

Delphes la chute de plusieurs monuments. Aussi ai-je toujours pensé que la restitution κατ[εχ]ούσ̣η, l. 8, était la meilleure et la plus précise[1].

En second lieu, le commencement de ce texte ne présente vraiment aucune difficulté. On pouvait espérer que les critiques de M. Homolle auraient fait justice du commentaire saugrenu qui avait été imaginé pour expliquer ἐπανενεώσαντο : subaudiendum τὴν στήλην. Puisque cette balourdise se retrouve dans une publication récente[2], il faut répéter encore qu'il n'est nullement question de la réfection matérielle, du remplacement de la stèle où était gravée la promantie. Agathon et ses frères ont renouvelé une fois de plus la proposition au sujet de la promantie des Thouriens.

Et enfin c'est ce fait même qu'Agathon et ses frères ont présenté la motion dans l'assemblée tout seuls, sans « prohaliotes », qui vaut la peine d'être signalé avec quelque insistance. Ils n'étaient donc pas Thouriens, comme on s'obstinait à l'imprimer. Aussi bien, il suffisait, je pense, de lire ce début : Ἀγάθων Νεοτέλεος καὶ τοὶ ἀδελφεοὶ Θουρίοις ἐπανενεώσαντο, pour s'en douter. La place des mots marque une opposition assez nette entre le groupe des sujets et le complément pour enlever toute tentation de voir des Thouriens dans Agathon et ses frères. Aucune discussion n'est possible désormais : c'étaient des citoyens de Delphes, qui avaient le droit de prendre la parole dans l'assemblée de leur cité en faveur d'un peuple étranger à qui les attachait peut-être un lien particulier : sans doute étaient-ils les proxènes des Thouriens. On ne peut s'attendre à trouver l'ethnique après leur nom, pas plus que, dans les décrets d'époque postérieure[3], après les noms de ceux qui, ἐπελθόντες ἐπὶ τὰν ἐκκλησίαν, διελέγησαν..., c'est-à-dire ont exposé les titres des étrangers que l'on voulait récompenser.

Je ne voudrais pas affirmer que l'Ἀγάθων Δελφός d'un frag-

1. J'ai vu avec plaisir qu'elle était reprise récemment par M. Kéramopoullos, Τοπογραφία τῶν Δελφῶν, fasc. I, p. 22, note 4.

2. 3e édit. de la *Sylloge*, t. I, p. 507, note 3.

3. Je me bornerai à citer comme exemples : *GDI*, 2652, 2682 ou *Fouilles de Delphes*, III, 1, n° 261.

ment de comptes que M. Colin a publié[1] et l'Ἀγάθων sans ethnique, Delphien aussi très probablement, du compte sur le fonds de dépôt[2] sont un seul et même personnage qu'Agathon fils de Néotélès : il a pu exister plusieurs hommes du nom d'Agathon, à Delphes, au IVe siècle. Mais ce qui me paraît maintenant hors de doute, c'est que le décret des hiéromnémons sous Peithagoras[3] (270-263 Beloch) accorde les privilèges *amphictioniques* de la προεδρία et de l'ἀσυλία à un petit-fils de l'Agathon qui a proposé le décret pour les Thouriens en 344-3 : le texte daté de Peithagoras rappelle que pendant trois générations la même famille a fourni l'architecte du temple, il remonte jusqu'au grand-père, l'architecte du IVe siècle : il ne mentionne pas plus son ethnique et celui de ses descendants que l'acte en faveur des Thouriens, et pour la même raison : Agathon et ses frères étaient citoyens de Delphes.

ÉMILE BOURGUET.

1. *Fouilles de Delphes*, III, 2, p. 233, note 2.
2. *BCH*, XX (1896), p. 199, l. 27.
3. Le Bas, II, 840 = *GDI*, 2522. — Les Delphiens ne possédaient pas *ipso facto* les privilèges amphictioniques : quand les hiéromnémons jugent bon de les accorder à un Delphien (Ἀχαιίων, Ἀνταγόρας, *GDI*, 2520, 2521), ils ne croient pas utile d'ajouter l'ethnique, tandis que, si c'est un métèque qu'ils honorent comme bon serviteur du conseil fédéral, ils n'oublient pas οἰκοῦντι ἐν Δελφοῖς (2524) ou Ἀθηναῖον οἰκοῦντα ἐν Αἰτωλίαι (2508-2512). S'il n'était manifeste pour beaucoup de raisons que WF. 1 (*GDI*, 1409 A, t. II, p. 672) est un décret des Étoliens, et non un décret amphictionique, le fait seul que le personnage honoré est désigné ainsi Ἀθανίωνι Πάτρωνος Δελφοῖ suffirait à le prouver.

LA TABLETTE D'ACHAT DE TOLSUM (FRISE)

En 1917, lors du déblayage d'une terramare (*terp* ou *wierde*), nommée Groot-Tolsum, près de Tzum en Frise, fut trouvée une tablette de cire contenant un contrat d'achat. M. C. W. Vollgraff, bien connu des lecteurs de la *Revue* par ses fouilles d'Argos, a sagacement lu et commenté l'inscription qui était assez difficile à déchiffrer[1]; M. Roos, de l'Université de Groningue, doutant de l'exactitude de quelques-unes des leçons proposées par M. Vollgraff, les a soumises à un examen attentif et a combattu l'opinion que M. Vollgraff s'était formée sur la date du contrat[2].

C'est une tablette rectangulaire en bois de sapin (0^m116 de hauteur sur 0^m136 de largeur), dans laquelle, aux deux côtés, un rectangle plus petit (0^m096 de hauteur sur 0^m116 de largeur) a été creusé, qui a reçu l'écriture, tracée avec la pointe du style dans la cire de couleur noire dont il était enduit. Les quatre marges (0^m01 de largeur), formant un cadre en saillie, protégeaient le texte. Un des côtés longs est perforé de deux trous destinés à recevoir des anneaux ou des cordonnets, à l'aide desquels, autrefois, notre tablette a été liée à deux autres du même format, formant ainsi un triptyque, dont elle était le panneau du milieu. D'un côté se trouve le contrat d'achat, de l'autre, les noms des témoins à gauche et à droite d'une strie creusée dans le bois et destinée à recevoir les sceaux que les témoins apposaient par-dessus une ficelle, entourant les deux premières tablettes du triptyque. Pour

1. *Een Romeinsche koopacte uit Tolsum. Vrye Fries* XXV (1917), p. 71-101 (avec fac-similé); *De tabella emptionis aetatis Traiani nuper in Frisia reperta. Mnemosyne*, XLV (1917), p. 341-352 (avec fac-similé).

2. *Quo tempore exarata sit tabella emptionis in Frisia nuper reperta. Mnemosyne*, XLVI (1918), p. 201-215.

maintenir en place cette ficelle de fermeture, on a pratiqué des petites entailles en haut et en bas sur les tranches de la tablette. Une autre ficelle entourait le triptyque tout entier[1].

On voit que notre tablette est tout à fait semblable aux *tabellae ceratae* de Pompéi (*C. I. L.* IV, Suppl., p. 275-454) et d'Alburnus Maior, Verespatak en Hongrie (*C. I. L.* III, 2, p. 921-960).

Voici le texte :

A

gargiliussecundus n̤
cxvas.el.reperii
beeosovilalopetei
riteutilbouem
5 emitesteçesdioci
legvmutoadmeto
cilegiricaemtum
c.....cnmin
iciocosv.d.s..rprlilus
10 duerretusvet

B

t. cesdius	t.f. legv
m. iunnius	m.f
ti. atevus	erepus
	lgunume
5	rii f
caiustif	seceduus
	vipsius

1. Il se peut que l'on se contentât de fixer la troisième tablette par les bouts de la ficelle de fermeture des deux premières.

1 Gargilius Secundus n(ummis) | 2 CXV a S[t]el[o] Reperii | 3 Beeoso vila Lopetei | 4 r(ecte) ita uti l(icet) bovem | 5 emi, teste Cesdio (?) c(enturion)i | 6 leg(ionis) V Muto(?) Admeto | 7 c(enturion)i leg(ionis) I. R(atio) i(uris) c(ivilis) a(besto). Emtum | 8 C..... Gn(æo) Min | 9 icio co(n)s(ulibus) V [I]d(us) S[ep](tembres). R(ebus) p(raestari) r(ecte) Lilus | 10 Duerretus vet(eranus)

T(itus) Cesdius T(iti) f(ilius) leg(ionis) V
M(arcus) Iunnius M(arci) f(ilius)
Ti(berius) Atevus Erepus | leg(ionis) V Nume | rii f(ilius)
G(aius) Aius Ti(berii) f(ilius) Secundus(?)
V(enditoris) ipsius.

A 2 *Reperii*] *Reperii* ou *Riperii* Vollgraff.
3 *Beeoso*] le double *e* a été lu par Vollgraff et Roos.
4 *r(ecte) ita uti l(icet)*] leçon proposée par moi, *rite uti l(icet)* Vollgraff. Le *e* et *a* ne diffèrent presque pas dans l'écriture cursive.
5 *teste*] peut-être *test(ibus) Ecesdio* (?) — *Cesdio*] très incertain d'après Roos et Boeles[1]; la première lettre est, selon Boeles, un *t*.
6 *leg(ionis) u[i. e quintae]* Roos, *lgu(ictricis)* Vollgraff, *lgtu* Boeles — *muto* Vollgraff, ...Roos.
7 *legirica* Roos, Boeles, *l.gsrica* Vollgraff, qui lit *l[e]g(ioni)s r(apacis). i(us) c(ivile) a(besto)*. Dans le texte la leçon de Roos.
8 dans la lacune *fuufio* Vollgraff; lettres illisibles d'après Roos et Boeles — *cn* Roos, *gn* Vollgraff.
9 *r(ebus) p(raestari) r(ecte)*] ingénieusement proposé par M. Vollgraff d'après les *notae Papinianae* et *Einsidlenses* (Keil, *Gramm. Lat.*, IV, p. 276. 327). Et pourtant je doute, parce qu'il manque le mot *spoponderunt*. Après *r(ebus) p(raestabitur) r(ecte)*, les seuls noms des garants suffisaient peut-être.
10 *vet(eranus)*] ou *vet(erani)*.

B 2 *m* Roos, *n* Vollgraff.
3 *atevus* ou *atavus* Roos, *lievus* Vollgraff; le *t* certain selon Roos et Boeles.
6 *c. aius* Roos, *caius* Volgraff.

Traduction :

J'ai acheté, moi Gargilius Secundus, pour 115 sesterces, de Stelus, fils de Reperius, le Béose, de la métairie de Lopeteius, un bœuf licitement. Étaient témoins, Cesdius (?), centurion de la Vme légion,

1. M. Boeles, directeur du Musée de Frise à Leeuwarden, a vérifié en quelques endroits les leçons proposées par M. Roos.

Mutus (?) Admetus, centurion de la 1re légion. Le droit civil n'y entre pas (n'est pas applicable?).

Acheté sous le consulat de C. ..... et de Gnaeus Minicius, le 9 septembre.

Se sont faits garants Lilus et Duerretus vétéran (ou vétérans).

Titus Cesdius, fils de Titus, de la Vme légion.
Marcus Junnius, fils de Marcus.
Tiberius Atavus Erepus, de la Vme légion, fils de Numerius.
Gaius Aius, fils de Tiberius, Secundus (?).
(Sceau) du vendeur lui-même.

Le contrat d'achat que Gargilius Secundus a fait avec Stelus le Béose est d'un siècle environ antérieur aux *tabellae* bien connues de Verespatak et en effet le plus ancien que nous possédions.

Ce n'est pas un contrat selon le droit civil, qui est expressément exclu, — *r(atio) j(uris) c(ivilis) a(besto)* ou *j(us) c(ivile) a(besto)* [1], — mais d'après les règles du *jus gentium* ou *jus naturale*, lesquelles dans ce cas-ci reposent sur l'édit édilicien. En effet, Gargilius Secundus, achetant un bœuf d'un *peregrinus*, ne pourrait agir selon les normes du droit civil. Si néanmoins le droit civil est expressément exclu, ce qui semble superflu, c'est peut-être, comme le fait remarquer M. Vollgraff, parce que les Romains attribuèrent parfois aux pérégrins la *civitas* fictive, afin qu'on pût agir avec eux selon le droit civil (Gaius, IV, 37). En outre, la formule *r. p. r.* [2] démontre que c'est un contrat selon le *jus gentium ;* car le droit civil romain ne connaît pas les garants *(fidejussores)* dans les achats et les ventes. C'est une coutume du droit grec que les Romains ont suivie souvent dans les régions orientales de leur empire. Qu'on ne s'étonne pas de la voir appliquée en Frise. M. Vollgraff observe justement que c'est aussi une règle du droit des Germains.

1. J'avoue que j'ai des doutes sur la leçon *ratio iuris civilis abesto*, proposée par M. Roos, parce que, autant que je sache, cette formule ne se trouve nulle part au lieu de *ius civile abesto*.

2. Pour la formule *r. p. r.*, voir Dig. L, 16, 71 ; VI, 1, 19 et Basil. II, 2, 69.

Le contrat est daté. Malheureusement, le nom de l'un des deux consuls n'est pas lisible[1], et le nom de l'autre Gnaeus Minicius ne suffit pas à déterminer l'année.

Nous connaissons un Cn. Minicius Faustinus, *consul suffectus* en 116 de notre ère (Dipl. mil. XL, *C. I. L.*, III, p. 1976 = XXVII, p. 870), et c'est en effet à cette année que M. Vollgraff attribue la tablette, se fondant principalement sur les noms des légions auxquelles appartiennent les témoins et qu'il lit *legio v(ictrix)* et *legio r(apax)*. Or, M. Roos a justement observé qu'il est contre toute évidence qu'on ait indiqué une légion par son seul *cognomen* sans le numéro dans une pièce comme notre contrat. Ces légions, selon lui, sont la *legio V* et la *legio I*[2], et on ne saurait douter qu'il ait parfaitement raison. Des deux légions avec le numéro *V*, la *legio V Macedonica* ne fut jamais en Germanie; mais la *V Alaudae*, déjà sous Auguste en garnison à Vetera (Tac., *Ann.*, I, 31), s'est battue avec les Frisons en 28 (Tac., *Ann.*, IV, 73), suivit Fabius Valens marchant vers l'Italie en 69 (Tac., *Hist.*, I, 61) et ne retourna plus en Germanie (Tac., *Hist.*, III, 35). Conséquemment, le contrat a été écrit avant 69.

Des trois légions qui ont le numéro I, la *I Adiutrix* date du temps de Vespasien, la *I Minervia* du temps de Domitien, et par cela même ne comptent pas. En outre, la *I Adiutrix* ne fut jamais en Germanie Inférieure; il est vrai que la *I Minervia* y campa depuis 83, à Bonn.

Les légions de notre tablette sont donc indubitablement la *legio I (Germanica)*[3] et la *legio V Alaudae* et l'inscription est certainement antérieure à l'an 69.

Mais on peut aller plus loin. La Frise a fait partie de l'Empire romain de 12 avant J.-C. jusqu'à 28 après J.-C. En révolte depuis cette année, les Frisons restèrent libres jusqu'en 47, quand Corbulon les soumit de nouveau (Dion, LIV, 32, 2; Tac., *Ann.*, IV, 73; XI, 19; XIII, 54; *Hist.*, IV, 15). Mais

1. Voir la note A8, *Fuufio* avec deux *u* est très invraisemblable. La gémination des voyelles ne se voit presque qu'à une époque assez antérieure à la date de notre contrat. On lit pourtant *Beeoso* A3.

2. Il a vu A7 un *I* entre *eg* et *r*.

3. Dessau 2342.

l'empereur Claude lui imposa aussitôt de retirer les forces militaires *cis Rhenum*. Il se peut qu'encore durant quelque temps les Frisons restèrent en quelque sorte sous le joug romain; mais déjà en 58 ils sont tout à fait libres (Tac., *Ann.*, XIII, 54). Il s'ensuit que le contrat date de la période avant 28 ou, au plus tard, d'une des années 47-58.

Cependant, M. Roos croit avec raison qu'il est plus probable qu'un contrat dressé d'après toutes les règles du droit soit fait dans une période de paix et de quiétude plutôt que dans une période plus ou moins turbulente. Enfin, il remarque que si le contrat date du règne de Tibère, — mais il pourrait être aussi de la fin du règne d'Auguste, — il doit être d'une des années 16, 18, 21, 22 ou 26, dont nous ne connaissons pas tous les *consules suffecti*.

Toutes les particularités de l'inscription confirment cette date assez haute[1] : le manque presque absolu des *cognomina*, — les consuls même ne l'ont pas, — les légions indiquées par le seul numéro, enfin, ce qu'on n'a pas encore relevé, la légion au génitif après le nom des témoins sans *m(iles)* ou *mil(es)*, ce qui ne se trouve que sur les inscriptions antérieures au règne de Tibère ou du moins de Gaius (Dessau, 2225, 2235, 2239, 2263, 2272, 2336; cf. 2241, 2243, 2337).

On trouve, tant chez M. Vollgraff que chez M. Roos, beaucoup d'observations précieuses sur les noms latins et barbares auxquelles je me contente de renvoyer le lecteur curieux.

U. Ph. BOISSEVAIN,
Professeur à l'Université d'Amsterdam.

1. Les arguments tirés de l'écriture, etc., pour démontrer une date plus récente sont réfutés par M. Roos, p. 10-15. — *Ci* = *c(enturion)i* est contraire à l'abréviation lapidaire, mais en accord avec la méthode d'abréger des jurisconsultes.

M. Vollgraff a bien observé que la tablette de Tolsum, n'ayant pas de trous au milieu de la marge supérieure et inférieure, n'est pas conforme à la règle établie par le senatusconsultum de l'an 60/1, d'après laquelle les *tabellae* n'avaient désormais une valeur légale que si la corde de fermeture, au lieu d'en faire le tour, était passée trois fois avant le scellement dans des trous pratiqués de part en part au milieu du bois (Suet. *Ner.* 17; Paul. *Sent.* V, 25, 6), mais il ne croit pas nécessaire, — à tort à mon avis, — d'en tirer les conséquences pour un contrat fait loin de Rome avec un barbare.

SUR LE NOM DU « GENDRE »

C'est un fait bien connu que dans les langues indo-européennes le vocabulaire des noms de parenté, si complet et si précis en ce qui concerne la famille du mari (par rapport à la femme), est au contraire des plus vagues en ce qui concerne celle de la femme (par rapport au mari). En outre, tandis que les mots du premier groupe appartiennent en général au fonds le plus ancien du vocabulaire indo-européen, ceux du second sont souvent au contraire des créations récentes, qui varient d'une langue à l'autre (v. Meillet, *Introduction*, 4e édition, p. 378). Le fait tient à l'organisation de la famille indo-européenne. La femme, quittant sa famille pour celle de son mari, avait des rapports de parenté nettement définis avec les membres de la famille où elle entrait et où se passait désormais sa vie; de là une grande précision dans le vocabulaire. Au contraire, la parenté par alliance du mari n'avait nul besoin d'être désignée avec la même précision; peut-être même, à l'origine, n'était-elle pas désignée du tout (cf. Schrader, *Indogerm. Fschg.*, XVII, 11).

Il y a quatre sortes de parentés que visent en particulier les observations qui précèdent; ce sont celles de beau-père du mari (père de la femme), de beaux-frères du mari (frère de la femme ou mari de la sœur) et de gendre (mari de la fille). Le fait est que pour désigner ces quatre parentés, ou bien l'on utilisera les termes correspondants de la famille du mari (par exemple, en grec, ἑκυρός « père du mari » se dit aussi du « père de la femme »), ou bien il se créera des mots nouveaux, différents suivant les langues (ainsi πενθερός en grec). Même celui des trois noms qui est le plus stable, à savoir le nom du « gendre », présente, d'une langue à l'autre, de notables diffé-

rences de forme : skr. *jāmātar-*, zd *zāmātar-*, gr. γαμβρός, lat. *gener* et *genta* (Niedermann, *Mélanges Meillet*, *p. 109*), lit. *žéntas*, v.-sl. *zętĭ*, alb. *dender*.

M. Schrader, *loc. cit.*, p. 16, a montré en outre, après M. Delbrück (*Indogerm. Verwandtschaftsnamen*, p. 159), que les mots désignant ces trois parentés étaient exposés à échanger leurs sens.

En grec, πενθερός et γαμβρός sont, au dire d'Homère (θ, 583), les plus proches parents après les parents de race et de sang,

οἵ τε μάλιστα
κήδιστοι τελέθουσι μεθ' αἷμά τε καὶ γένος αὐτῶν.

Mais πενθερός, qui désigne le père de la femme (Homère, Z 170, θ 582), désigne aussi le mari de la fille (Sophocle, ap. Phot., p. 410, 10), le mari de la sœur (Euripide, *Électre*, 1286) et en général le parent par alliance (Euripide, *Hippol.*, 635). Ce dernier sens est celui du correspondant sanskrit *bándhu-* « parent par alliance » ; les deux mots se rattachent à la racine de l'allemand *binden* et du lituanien *beñdras* « associé ». D'autre part, γαμβρός, qui désigne le mari de la fille (Homère, I 142, τ 406) peut désigner aussi le mari de la sœur (Homère, E 474, N 464; Hérodote, I, 73), le frère de la femme (Sophocle, *Œd. Roi*, 70), le père de la femme (Euripide, fgts 73 et 649 Nauck) et en général le parent par alliance (Eschyle, *Agamemn.*, 708).

En arménien, *aner* désigne le père de la femme, mais aussi le frère de la femme et le mari de la fille.

Le gotique *mēgs* et son correspondant vieil-islandais *mágr* désignent à la fois le beau-frère, le gendre et le beau-père; en vieux-haut-allemand *mâg* se dit du parent en général et *altmâg* signifie « ancêtre » (Otfrid, I, 3, 2; 7, 20). On trouve la même variété de sens dans le mot vieil-anglais *ǣǣum* « gendre » et « beau-frère », moyen-haut-allemand *eidem* « gendre » et « beau-père ». Tous ces mots sont spéciaux au germanique. Le mot allemand *Schwager*, qui remonte à l'indo-européen, a été employé à désigner le mari de la sœur, le frère de la femme, le beau-père et le gendre (Delbrück, *op. cit.*, p. 151).

En lituanien, *laigōnas* « frère de la femme » signifie propre-

ment l'allié; on rattache le mot à la famille du latin *ligāre* (Wiedemann, *Bezzenberger's Beiträge*, XXVII, 212).

En latin, *gener*, nom du gendre, s'applique aussi au mari de la sœur (Corn. Nepos, *Pausanias*, 1, et Justin, XVIII, 4). Enfin, le sanskrit *jámātar-* et le russe *zjatĭ* désignent le beau-frère en même temps que le gendre (Schrader, *loc. cit.*, p. 13).

Il n'est pas sans intérêt de signaler que la même variété de sens existe pour les mots se rapportant à cette même parenté dans les langues celtiques.

Le gallois *daw*, plus anciennement *dawf*, « gendre » (pluriel *dofyon*, Red Book of Hergest, II, 68, 26) s'applique aussi au mari de la sœur; il est alors suivi des mots *gan y chwaer* « par sa sœur », qui en précisent la valeur. Ainsi dans l'*Ystorya Brenhined* (Red Book, II, 196, 2), où il est question du beau-frère d'Arthur (cf. Red Book, II, 180-181), on lit : *y daw gan y chwaer* « son beau-frère ». De même dans le *Brut y Tywyssogion* (Red Book, II, 294, 27) et dans le *Seint Greal* (p. 21, l. 7 et 25, éd. Rob. Williams : *y daw y gan y chwaer*).

Le nom du gendre en irlandais, *cliamhuin*, attesté déjà avec ce sens dans le *Saltair na Rann*, v. 5340 (dat. pl. *clémnaib*) et dans les *Laws*, t. III, p. 460, 19 et 488, 10 (dat. pl. *clemnaib*), désigne d'une façon générale le parent par alliance dans les *Laws*, t. V, p. 312, 13. Précédé de l'élément *ban-*, symbole du sexe féminin en composition, il est employé dans la traduction de la Bible à désigner la « belle-mère » aussi bien que la « belle-fille ». Ainsi, *Genèse* XI, 31, *a bhainchliámhuin* signifie « sa belle-fille »; mais, *Deutéron.*, XXVII, 23, on lit : *go ma malluigh anté luíghios lé na bhainchlíamhuin*, « maledictus qui dormit cum socru sua ». Dans l'*Exode*, XVIII, 1 et suiv., Jéthro, beau-père de Moïse, est appelé *clíamhuin*, ce qui traduit le latin *cognatus* « parent par alliance »; et dans la *Genèse*, XXXVIII, 13, *th' athair chleamhna* signifie « ton beau-père ».

Or, le gallois *dawf* et l'irlandais *cliamhuin* sont, en celtique, des mots nouveaux dont l'étymologie est claire. M. Pedersen, *Vgl. Gramm.*, I, p. 48, rattache le premier à l'irlandais *dám*, f. « troupe, suite », lui-même apparenté sans doute au grec

δῆμος. En irlandais moderne, *dámh* signifie « tribu, famille, relation de parenté ». Il faut supposer qu'en gallois le mot, abstrait et collectif à l'origine, a été employé à désigner un individu isolé : « ma parenté », d'où « mon parent ». C'est là un procès sémantique bien connu. Ainsi de l'espagnol *camarada* « assemblée dans une chambre » est venu le français *camarade* ; en allemand *Frauenzimmer* s'applique à une seule femme, *Bursche* sort du moyen-haut-allemand *burse* « association d'étudiants », *Imme* « abeille » du vieux-haut-allemand *imbi* « essaim » et *Stute* « jument » du vieux-haut-allemand *stuot* « écurie », etc. (Brugmann, *Grundriss*, II, 2e édition, § 511) ; en lituanien, *giminė* « race, tribu, famille » se dit aussi d'un parent » (*búsi màno artymà giminė* « tu seras mon proche parent », cf. Fränkel, *Mém. Soc. Lingu.*, XIX, 23). En irlandais même, *cethern* « troupe de mercenaires » se dit d'un mercenaire isolé (K. Meyer, *Contribut.*, p. 359) et *cerd* « art » d'un seul artiste (id. *ibid.*, p. 348), comme en français *recrue*, d'un jeune soldat. Pour le mot gallois *dawf*, le sens de gendre est brittonique commun, puisqu'on le retrouve en cornique (*dof* gl. gener, dans le Vocabulaire) et en breton (*deuff* en moyen-breton) ; mais la locution *daw gan y chwaer* prouve que le mot conservait aussi le sens plus général de « parent par alliance ». D'ailleurs dans une glose en vieux-gallois, *dauu* traduit le latin *cliens* (Loth, *Vocabulaire vieux-breton*, p. 96).

Or, c'est précisément au latin *cliens* que se rattache étymologiquement l'irlandais *cliamhuin*. Le suffixe de ce dernier mot a tout l'air d'être le même qui sert à former des noms d'action (infinitifs) comme *leanmhain* « fait de suivre, de s'attacher » ; *luamain* « fait de s'envoler » (cf. gallois *cwynfan* « lamentation », *ehedfan* « vol », etc., Pedersen, *Vgl. Gramm.*, II, 61-62). Cela suppose qu'à l'origine le mot *cliamhuin* avait un sens abstrait, comme c'est le cas du mot *dawf*. La racine est évidemment **klei-* « s'appuyer sur, demander protection », celle que l'on trouve dans le latin *cliens* (Walde, *Etym. Wörterb.*, 2e édition, s. u.). Le *cliens*, c'est celui qui s'appuie sur un patron ; le *cliamhuin*, c'est proprement la protection qu'on va chercher, en cas d'aventure fâcheuse, auprès de ses

parents par alliance, à défaut de parents naturels; c'est par extension la parenté par alliance et finalement un parent par alliance quelconque, beau-père, beau-frère ou gendre.

Mais pour *cliamhuin* comme pour *dawf*, le sens de « gendre » l'a emporté. On remarquera que c'est aussi le cas de la plupart des mots cités plus haut : *jámātar-*, γαμβρός, *gener* ou *eidem*, après quelques hésitations, ont fini par se fixer au sens de « gendre ». Il faut croire qu'entre tous les parents par alliance, le gendre est le plus important, celui qu'on a l'occasion de désigner le plus souvent; aussi son nom reste-t-il le plus stable. En français, le mot *gendre* s'est maintenu comme héritage direct du latin, tandis que pour désigner le *beau-père* et le *beau-frère* on a eu recours à des termes nouveaux. La régularité avec laquelle se transforme le vocabulaire des noms de parenté dans toutes les langues indo-européennes est vraiment remarquable.

J. VENDRYES.

NOTES GALLO-ROMAINES

LXXXII

NOUVELLES QUESTIONS SUR LES DRUIDES

TRIBU OU CITÉ?

La principale question qui se pose au sujet de l'assemblée druidique[1] est celle du mode de représentation. — Il y avait dans la Gaule deux organes de la vie politique et religieuse : le *pagus*[2] ou la tribu, la *civitas* ou le peuple. Les druides de l'assemblée carnute étaient-ils délégués par les tribus ou par les peuples ou, en d'autres termes, l'unité représentée était-elle le *pagus* ou la *civitas?*

J'incline à croire que l'assemblée correspondait à l'organisation en tribus et non pas en cités, ou, en d'autres termes, que chaque *pagus* de la Gaule avait, chez les Carnutes, son druide qui le représentait. Voici sur quels indices je m'appuie pour alléguer cette opinion, sans du reste dissimuler qu'il s'agit d'une pure hypothèse et de faibles indices; mais, en ces matières de la préhistoire gauloise, si personne ne peut prétendre à trouver la vérité, tout érudit a le droit et le devoir de chercher de nouveaux problèmes.

1° Le *pagus* paraît une unité politique plus ancienne que la *civitas*. Celle ci s'est formée, dans la suite des temps, par la juxtaposition ou la fédération de *pagi* voisins, que des intérêts communs ont rapprochés. Dans certaines régions même, on a vu des *pagi* conserver leur autonomie, réussir à ne point s'incorporer à une *civitas* voisine[3]. La convention druidique,

1. Cf. *Revue*, 1919, p. 27 et s.

2. Pour tout ce que je vais dire du *pagus* et de ses rapports avec la *civitas*, cf. *Revue*, 1901, p. 77 et suiv.

3. Le pays des Silvanectes (Senlis) ou celui des Boiates (Buch), qui reçurent sous l'Empire rang de *civitas*, ne peuvent être considérés originellement que comme des *pagi*. Et il y en a beaucoup de ce genre.

remontant aux plus anciens temps de la Gaule, doit avoir à sa base la tribu et non la peuplade.

2° Le *pagus*, même incorporé à une *civitas*, a toujours maintenu son individualité religieuse. Il a son sanctuaire principal, son chef-lieu cultuel, ses fêtes, son théâtre; il est une personne sainte, en ce sens qu'on parle d'un *genius pagi;* et plusieurs *pagi* même portent le nom d'une divinité. A tous les égards, semble-t-il, la vie religieuse l'emporte, dans un *pagus*, sur la vie politique. De même, dans l'assemblée des Carnutes, l'élément cultuel est l'essentiel : si elle est la concentration des forces religieuses de la Gaule, c'est par *pagi* que ces forces ont dû se concentrer.

3° A l'époque romaine, la seule assemblée religieuse qui puisse être rapprochée du druidisme est le Conseil des Trois Gaules à Lyon. Et il est vrai que les délégués y étaient nommés par cités et non par *pagi*. Mais comme chaque cité était représentée, non par un prêtre, mais par plusieurs *legati*[1], on peut supposer que cette représentation était mise en rapport avec le nombre ou l'importance des *pagi* de la cité.

Au surplus, en supposant que l'assemblée druidique était la représensation des *pagi* de la Gaule, je ne songe qu'à l'époque primitive et originelle. Il va de soi que lorsque l'organisation en *civitates* prévalut dans la nation gauloise, chaque *civitas* a pu et a dû grouper ensemble les druides délégués par ses différents *pagi*.

LA GAULE AUX CINQ CENTS ROIS

Je m'imagine, en effet, avant la division de la Gaule en une centaine de cités, une période où la nation était formée par un demi-millier de petits royaumes, correspondant chacun à l'un de ces *pagi* dont nous venons de parler[2].

Que le régime politique de la Gaule (j'emploie ce mot de Gaule dans son acception géographique, et j'ignore le nom que les indigènes donnaient à la contrée), que la vie publique ait commencé chez nous sous les espèces de la royauté de

1. Cf. *C. I. L.*, XIII, 1667, 3162.
2. Cf. *Revue*, 1901, p. 90-1.

tribu, d'une royauté patriarcale plus religieuse encore que militaire, c'est ce qui m'a paru prouvé, et surabondamment, par les textes, les analogies, les survivances. Le plus ancien texte que nous possédions sur la Gaule nous met en présence, six cents ans avant notre ère, du roi des Ségobriges, petite tribu des environs de Marseille : et ce bon roi est celui qui invite les Phocéens au banquet nuptial de sa fille, finit par la donner au chef des étrangers, en lui concédant en outre le port franc de Marseille. A lire toute cette histoire, on a l'impression d'un récit parfaitement authentique, d'un *regulus* de *pagus* suivant le type consacré de l'ancien temps[1]. — C'est le type du roitelet-prêtre des plus vieilles sociétés méditerranéennes que nous connaissions[2], par exemple celle de la Grèce homérique, celle de l'Italie au temps de Romulus, et on peut ajouter celle de Chanaan à l'arrivée d'Israël. — Même à l'époque de Jules César, lorsque prévalut en Gaule le régime des cités, de leurs rois-tyrans ou de leurs magistrats militaires, il resta, dans les régions extrêmes, des pays que le nouveau régime n'absorba pas et qui demeurèrent fidèles à leurs dynastes de terroir, par exemple dans les Ardennes, avec Ambiorix et Catulvolcus, rois chacun d'une demi-tribu des Éburons, ou en Gascogne, avec le roi de Sos Adiatunn[3]. Et l'île de Bretagne conservait encore ces habitudes politiques, par exemple dans le pays de Kent, gouverné par les quatre rois de ses tribus[4].

Si l'on veut se figurer ce que pouvait être la Gaule sous ce régime, au début du dernier millénaire avant notre ère, on n'a qu'à regarder la Bretagne au moment du voyage de Pythéas, à la fin du IVe siècle. Pythéas s'émerveilla de la foule de rois qui y régnaient, ainsi que de leur concorde[5]. Cette Bretagne était l'image de la plus vieille Gaule[6]. Je me repré-

1. Justin, XLIII, 3, 4 ; cf. *Revue*, 1914, p. 210 et suiv. C'était, si je peux dire, le roi de l'Huveaune.

2. Voyez l'article *regnum* dans le *Dict.* Saglio, article très remarquable, dû à Fustel de Coulanges.

3. César, *De b. G.*, V, 24, 5 ; 26, 1 ; III, 22.

4. César, V, 22, 1.

5. C'est au temps de Pythéas que je rapporte le texte de Diodore, V, 21 (ici, p. 105, n. 1).

6. C'est la remarque célèbre de Tacite, s'appliquant d'ailleurs à une autre époque, *Britanni manent quales Galli fuerunt* (*Agricola*, 11).

sente celle-ci comme une fédération amicale et religieuse de 500 rois, et l'assemblée druidique des Carnutes comme la sanction religieuse de cette alliance.

Il est d'ailleurs probable qu'entre cette assemblée et les 500 rois se sont constitués des organes intermédiaires, cités ou ligues, religieuses, militaires, maritimes ou commerciales (par exemple, car celle-ci doit être la plus ancienne, la thalassocratie des tribus armoricaines). Mais la vie collective, dans cette Gaule lointaine, me paraît reposer surtout sur l'assemblée des 500 druides et le règne des 500 rois[1].

LES ROIS-PRÊTRES

Au surplus, entre le druide et le *regulus*, je n'établis pas une différence essentielle, et je ne serais point surpris s'ils ne formaient qu'une seule et même personne.

Le roi des sociétés primitives (je suis obligé, faute de textes sur la Gaule, de recourir aux analogies fournies par le monde méditerranéen) fait plus souvent fonction de prêtre que de chef; il est l'homme de la prière, du sacrifice, de la conversation avec les dieux[2], et c'est cela, précisément, qu'implique l'état de druide. Entre le pieux Énée, cueillant sur le chêne le rameau d'or qui lui ouvre la porte des enfers, et le druide coupant le gui sur le rouvre de la Gaule, je n'aperçois pas la moindre différence.

Il est vrai que le roi est aussi un juge : mais n'oublions pas qu'après leur devoir sacerdotal, les druides n'ont pas de plus haute mission que celle de juger.

1. Évidemment, on peut se demander, en face d'un tel système politique, s'il n'était pas la cause de guerres locales sans nombre. C'est possible, et rien n'empêche d'admettre, d'une part que l'organisation simplifiée des cités ait été causée par ces guerres de tribu à tribu, et d'autre part qu'elle ait eu pour but d'en diminuer le nombre. Il n'empêche que je crois qu'un tel régime n'excluait pas de longues périodes de paix. D'abord la vie était alors essentiellement agricole, et l'on sait le caractère d'ordinaire pacifique de ce genre de sociétés; cf. Tacite, *Germ.*, 45, parlant des Estes, qui ne sont autres que les anciens et pacifiques Hyperboréens, ces Estes de l'ambre chez lesquels on trouve tant de traits semblables à la Gaule et à la Bretagne des temps italo-celtiques, même la langue, et que je crois de plus en plus être les témoins et survivances des Indo-Européens primitifs. Voyez ensuite ce que constatait Pythéas dans la Bretagne aux nombreux rois : βασιλεῖς δὲ καὶ δυνάστας πολλοὺς ἔχειν, καὶ πρὸς ἀλλήλους κατὰ τὸ πλεῖστον εἰρηνικῶς διακεῖσθαι; et Pythéas semblait bien insister sur le caractère agricole et pacifique de cette civilisation (Diodore, V, 21).

2. Cf. le travail cité, p. 104, n. 2.

Mais les druides, objectera-t-on, sont des prêtres, et les rois des laïques. — C'est nous qui introduisons dans ce monde antique, entre sacerdoce et royauté, une opposition que les hommes d'alors ignoraient. Encore à l'époque de César un druide, comme Diviciac, pouvait se mêler des affaires politiques, se marier, commander des armées[1].

J'ai donc le droit de supposer que les druides des temps classiques sont les mêmes que les *reguli* des temps primitifs, transformés, par la suite des âges et des révolutions, en *reges sacrorum* de la Gaule entière.

LE ROI DE NEMI ET LES DRUIDES

Le rameau d'or d'Énée, le gui des druides me font penser au roi-prêtre d'Aricie, qui a provoqué le livre fameux et admirable de Frazer, *Le Rameau d'or*[2]. Ce roi, prêtre du temple de Nemi, ne pouvait être remplacé que par le rival qui, maître d'un rameau sacré, arriverait à le tuer[3]. Et Frazer, avec un luxe inouï de documents, rattache cette institution à l'inépuisable religion des forêts et des arbres.

J'aurais voulu parfois qu'il replaçât son prêtre de Nemi un peu moins dans le folk-lore universel, un peu plus dans le monde méditerranéen de l'an 1000 avant notre ère, un peu plus dans le milieu géographique et politique de l'Italie latine. Faisons un instant moins de sociologie à travers les siècles et l'espace, et essayons de résoudre les énigmes du passé par les faits qui les touchent sur place et dans le temps. Géographie physique et politique est souvent la grande ressource pour voir clair dans le lointain des âges.

Aricie est une vieille bourgade de la ligue latine, et cette ligue, comme toutes les confédérations, avait des sanctuaires et des cultes communs. Pourquoi le temple de la Diane d'Aricie, qu'on disait fondé par Oreste, et qui fut peut-être le sanctuaire le plus célèbre et le plus antique du nom latin, ne serait-il pas le lieu initial des rendez-vous sacrés de la ligue?

1. Cf. *Revue*, 1901, p. 205 et suiv.
2. *Le Rameau d'or;* voyez surtout t. III, traduit par Toutain, paru en 1911.
3. Texte de Servius, *ad Æn.*, VI, 136.

Et pourquoi le roi sylvestre d'Aricie ne serait-il pas simplement le roi primitif de la ville d'Aricie, gardien du sanctuaire fédéral, et réduit, par suite des déchéances successives de la royauté et de la ville, à ne plus être qu'un roi de temple?

Remarquez du reste les points de contact entre les rois d'Aricie et les druides. A propos des uns et des autres, on parle d'un rameau sacré; l'arbre joue un rôle essentiel dans la religion du roi de Nemi et dans celle des druides; l'une et l'autre se pratiquent dans des forêts; et le duel pour la possession du titre sacré se rencontre aussi chez les druides.

SANCTUAIRES DE FORÊTS ET DE SOMMETS

Il semble bien que le sanctuaire d'Aricie, formé par le lac, le bois et le temple, ait fait concurrence à l'autre grand sanctuaire du Latium, celui qui se dressait au sommet souverain du pays, le temple de Jupiter au mont Albain.

Nous apercevons en Gaule une concurrence semblable. Le sanctuaire central des druides, chez les Carnutes, avoisinant la forêt d'Orléans, est un sanctuaire de bois, de lac ou de mare, de bas-fond, de terres basses. Il fait contraste avec les grands sanctuaires des hauts lieux de la Gaule, tels qu'Alésia, le Donon, et surtout le puy de Dôme : et ce dernier devait tenir dans la Gaule, ou au moins dans la Gaule centrale, la même place que le temple du mont Albain dans la ligue latine.

Il est impossible de ne pas rattacher l'importance sacrée du puy de Dôme à l'importance politique des Arvernes, maîtres de la Gaule dans les siècles voisins de l'époque chrétienne. Peut-être, dans les siècles antérieurs, les hauts lieux n'avaient-ils pas la même importance que dans la période arverne. Peut-être, avant cette prééminence des hautes terres marquée en Gaule par la triple souveraineté des villes (comme Gergovie, le Beuvray, Sainte-Odile), des sanctuaires de montagnes (comme le Donon et le puy de Dôme), des États de hauteur (comme les Arvernes et les Éduens du Morvan), peut-être y eut-il auparavant une période où les basses terres retenaient encore les divers épisodes de la vie politique et religieuse, et

assuraient par suite la prééminence aux tribus et aux lieux d'où sont nés les Bituriges, les Carnutes et les Sénons[1].

Remarquez que, de la même manière, la légende ou la tradition latine fait précéder les temps latins d'Albe, qui se groupent sur la montagne, par les temps latins de Lanuvium et de Lavinium, qui se passent dans le bas pays.

GAULE IDÉALE ET GAULE RÉELLE

Le choix du sanctuaire carnute s'explique, sans aucun doute, en plus d'autres considérations, parce qu'il était « au milieu de toute la Gaule », *quæ regio totius Galliæ media habetur*. Et il est de fait que, si on le place à la lisière sud-est de la forêt d'Orléans, il est, à très peu de kilomètres près, au centre géométrique de la Gaule, j'entends la Gaule allant jusqu'au Rhin, du lac de Constance aux abords de Leyde, du rocher de Monaco à l'angle de la Bidassoa, du cap Creux à la pointe du Finistère. Est-ce un hasard heureux qui a mené les druides à cet endroit? ne sont-ce pas plutôt des calculs et des observations?

Mais ce sanctuaire n'était pas ou ne demeura pas le centre de la Gaule réelle, puisque les Ibères finirent par arriver jusqu'à la Garonne et peut-être au Rhône, et que les Germains s'aventurèrent jusque dans les Ardennes. Ces invasions se placent d'ailleurs à une époque plus voisine de nous que celle où se serait fondé le sanctuaire central des druides.

Reste à savoir si, lorsque la Gaule perdit ses frontières anciennes, les druides ne continuèrent pas à en parler comme de limites sacrées. N'y eut-il pas, chez eux, une Gaule idéale opposée à la Gaule réelle, comme, dans l'Ancien Testament, nous trouvons un Chanaan de rêve qui s'oppose au Chanaan de la réalité[2]?

1. Je songe à la prééminence politique des Bituriges vers 400 avant J.-C., à la prééminence religieuse des Carnutes, à la *maxima inter Gallos auctoritas* des Sénons (César, *De b. G.*, V, 54, 2).

2. Cf. *Revue*, 1917, p. 299.

LE CENTRE DRUIDIQUE DANS LES ILES BRITANNIQUES

J'ai déjà dit que je rattachais ce sanctuaire, et l'organisation druidique, aux temps de l'unité italo-celtique, et en particulier à l'époque où les mondes de la Gaule et des Iles Britanniques vivaient encore étroitement unis [1].

Cette origine italo-celtique des choses religieuses explique pourquoi le druidisme a eu deux centres d'activité, l'un en Gaule et l'autre dans les Iles Britanniques; et pourquoi les meilleurs traits de comparaison que nous avons pu rapprocher de lui nous ont été fournis par l'Italie.

Ceci nous amène à rechercher s'il n'y avait pas dans les Iles Britanniques un lieu fédéral, un sanctuaire central analogue à ce que la Gaule nous a offert. Une hypothèse se présente aussitôt à notre pensée : c'est celle de l'île de *Mona*, aujourd'hui Anglesey. Là était le sanctuaire de la Gaule britannique dont il est le plus fortement question chez les écrivains latins; l'acharnement des généraux de l'Empire contre *Mona* rappelle celui de César contre les Carnutes [2]. Et regardez Anglesey sur une carte : l'île est bien le centre géométrique du monde irlando-britannique [3].

ITALO-CELTES ET INDO-IRANIENS

Dans un article récemment paru et devenu vite célèbre, M. Vendryes, en s'appuyant uniquement sur des faits de vocabulaire, a rattaché à la période italo-celtique l'essentiel de la vie cultuelle des Gaulois [4]. Par des voies entièrement différentes, nous étions arrivés à la même conclusion en ce qui concerne la direction de cette vie, les druides et leur assemblée [5]. Quand deux disciplines différentes aboutissent au même résultat, il semble bien qu'on ait atteint la vérité.

M. Vendryes va plus loin, et rapproche les faits cultuels du monde italo-celtique et les faits cultuels du monde indo-ira-

1. *Revue*, 1919, p. 31-32.
2. Tacite, *Ann.*, XIV, 29; *Agr.*, 14 et 18.
3. A la condition de faire finir la Grande-Bretagne à la chaîne des Grampians.
4. Vendryes, *Les correspondances de vocabulaire entre l'indo-iranien et l'italo-celtique*, dans les *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, t. XX.
5. Voir le fascicule précédent, 1919, p. 27 et s.

men. Et nous serions fort tentés, comme lui, de parler des mages à propos des druides; et nous trouverions aisément, dans ce que nous savons des mages, des détails qui nous rappelleraient nos druides.

Mais Italo-Celtes et Indo-Iraniens n'étant à rapprocher que dans la mesure où ils se rattachent aux Indo-Européens primitifs, on pourrait en conclure que le principe de la vie collective, chez ces derniers, était, d'une part, une royauté sacerdotale, à ressort territorial très limité, et, de l'autre, de grandes assemblées de prêtres autour d'un sanctuaire commun. Il dut y avoir, dans l'Europe de l'époque du bronze, de vastes sociétés religieuses groupées autour de sanctuaires souverains où régnaient la Terre-Mère ou le Soleil [1]. Et peut-être le plus ancien de ces sanctuaires était-il quelque part sur la Baltique, auprès de ce gîte de l'ambre demeuré, chez tant d'Indo-Européens, comme le point de convergence de leurs désirs [2].

CAMILLE JULLIAN.

[1] Voyez par exemple, en Germanie, les trois grands sanctuaires : 1° des Semnons, au centre, et sans doute puissant, à la Terre Mère, et, je crois, situé dans le Brandebourg; 2° celui des peuples de la Baltique occidentale, où naquit, *vestum gemus* avec un certain rapprochement à la Terre-Mère; 3° celui de la Vistule ou de l'Oder, *Nicus*, sans doute avec cultes astraux; Tac., *Germ.*, 39, 40 et 43.

[2] Pour moi, le flamen inmortalis des offrandes hyperboréennes (Hérodote, IV, 33), chargé de transmettre de l'ambre, venu à Dodone par la route de la Moravie, le passage des aspect orientales et Aquinas à 44 et 45 de temple à temple, et, dans une certaine mesure, rapprochés aux pèlerinages chrétiens du Moyen-Age. Remarquez qu'elles transmises à Delos par Dodone, le plus ancien sanctuaire connu de la Grèce, et qu'au fond de l'Adriatique elles avaient rencontré le port d'Aquinas, où je ne peux croire que le flamen inmortalis de Beaucoup ne fut pas une très vieille chose. — La route des offrandes hyperboréennes pourrait bien être celle de la migration indo-européenne qui a produit les Hellènes. Dès-lors, suivant la tradition grecque, étaient partis de Dodone, de vieux temps, pourquoi Dodone passait pour le plus ancien oracle des Hellènes. — Un seul avait conservé dans toutes ces traditions relatives à Dodone, pour qui est intéressante de ce genre avait complètement des annales, et qu'Hérodote [illegible] à Dodone consulter ses prêtres (II, 54). — A côté des routes de terre, parcourues par des marchands, suivies par des caravanes et des pèlerins, je suppose [illegible] des routes de mer, jalonnées également par des sanctuaires [illegible] par exemple le gîte de l'ambre [illegible] au [illegible] de la Terre dans la Baltique occidentale (cf. note 1), de là à l'île royale [illegible] marché de l'ambre, de là au sanctuaire de Nausicaïa à Dominitz [illegible] de Phéacien [illegible] (dans une partie Strabon, IV, 1, 5), de la à l'île de Wolgast [illegible] Cette [illegible] de relations régulières entre sanctuaires et des routes [illegible] à [illegible] de l'ouverture primitive, qui explique en [illegible] maritime de Byzance et [illegible] des offrandes du Sud-ouest à Delos. Les [illegible] pèlerinage et de caravanes de l'Europe [illegible] antiques à nos [illegible] aux routes médiévales des pèlerins de Saint-Jacques ?

DEA SOUCONNA

Monsieur,

En rendant compte, dans la *Revue des Études anciennes* (n° de décembre 1918), de la découverte que j'ai faite dans les remparts de l'enceinte romaine de Chalon-sur-Saône, du socle d'un monument élevé à la déesse *Souconna* par les *Oppidani Cabilonnenses*, vous avez émis des doutes sur l'identité de cette divinité avec la Saône *(Arar)*, et vous m'avez invité à chercher s'il n'existait pas une source locale assez importante pour expliquer la présence à Chalon de ce monument et justifier le culte de ses habitants à cette déesse Souconna.

J'ai communiqué votre hypothèse et votre désir à mes collègues de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon, et de leur discussion a jailli, sinon la lumière éclatante que vous souhaitiez, du moins le faible rayon que voici.

Il existe encore actuellement dans le sous-sol du vaste plateau de la Citadelle, au nord de la ville, une nappe d'eau dont l'écoulement primitif, au temps des Romains, pouvait parfaitement se faire au sud, concentrée en un point principal, source alimentant le ruisseau du Pontet, petit cours d'eau baignant les murailles et se jetant dans la Saône, au Port-Villiers.

Depuis la construction de la Citadelle par Charles IX, et l'ouverture des fossés de la basse enceinte qui l'enveloppait, le cours naturel de ces filets d'eau souterrains s'est trouvé détourné. Drainées par cette profonde tranchée, les eaux du plateau, disparaissant dès lors du côté de la ville, sont tombées forcément dans le petit bras de la Saône qui remplissait les fossés de la seconde enceinte, ainsi que nous le montre le plan de Rancurel, inséré en 1581 par Saint-Julien de Balleure, à la page 374 de ses *Antiquitez de Chalon*.

Et lorsqu'à la fin du XVIIIe siècle, les fossés de la Citadelle ont été comblés, par suite de la démolition de cet ouvrage militaire, la dépression nouvelle du canal du Centre, ouverte à cette époque, est venue continuer leur œuvre de drainage.

De ces considérations il ressort, sinon la certitude, du moins la probabilité de l'existence d'une source antique, près des remparts du vieux Cabilonnum, source disparue actuellement.

Je ne vois donc, pour ma part, aucun inconvénient à supposer avec vous que les Chalonnais ont élevé une statue à la déesse de cette source, baptisée par eux *Souconna*. Il resterait à expliquer comment cette dénomination gauloise s'est substituée au nom latin *Arar*, avec lequel elle a coexisté, au dire d'Ammien Marcellin, qui a écrit (lib. XV, 11, 17) : ... *Ararim quem Sauconnam adpellant.*

J. ROY-CHEVRIER.

[Chalon étant, vu son port, le point essentiel de la Saône, le plus vivant, le plus passager, le plus sacré, on s'explique aisément que la divinité de sa source ait fini par imposer son nom à la rivière. — C. J.]

A PROPOS DE GÉOGRAPHIE URBAINE

Les études de géographie urbaine étant en grande faveur chez nous cette année, du moins à Paris, nous pensons rendre quelque service en publiant ici les titres des leçons que nous avons faites sur ce sujet au Collège de France dans les trois années scolaires 1911-12, 1912-13, 1913-14.

I

Formation topographique des villes françaises. — I. Programme d'un cours de topographie historique : origine des villes, des quartiers, des rues. — II. 1re partie. *Faits d'origine.* Origine primitive des villes : la défense militaire. — III. Suite du même sujet : le rempart comme organe. — IV. Suite du même sujet : l'évolution du rempart. — V. Origine secondaire des villes : la source. — VI. *Id.*, le sanctuaire. — VII. *Id.*, le marché (dans l'Antiquité). — VIII. *Id.*, le marché (au Moyen-Age). — IX. *Id.*, le centre de société (les *Mediolanum*, *Capmas*, etc.). — X. *Id.*, l'épisode d'une route (passage, pont, relais, auberge, etc.). — XI. *Id.*, le port : des différents sites de ports suivant les temps. — XII. *Id.*, le port par rapport aux routes de l'intérieur. — XIII. *Id.*, comparaison entre les ports de l'Atlantique et ceux de la Méditerranée. — XIV. 2e partie. *Faits de croissance.* Croissance des villes du fait des routes. — XV. Déplacement des villes du fait des routes. — XVI. Croissance des villes du fait de la concentration des produits. — XVII. *Id.*, du fait de l'exploitation des produits du territoire : agricoles. — XVIII. *Id.*, *id.*, industriels. — XIX. *Id.*, différence

des villes suivant le produit exploité (blé, vin, etc.). — XX. Croissance des villes du fait de l'éducation, politique (capitales), religieuse (pèlerinages), intellectuelle (écoles).

II

Les organes topographiques. — I. Des organes générateurs des villes : d'alimentation, de défense, de circulation, d'échange, d'administration, d'idéalisation, etc. — II. Les rues : principaux mots qui les désignent : *viæ*, *plateæ*, *stratæ*, rues, venelles, calades, boulevards, façades, pavés, etc. — III. Des noms de rues. Que le nom de rue commence à devenir vraiment un nom propre lorsqu'il perd son sens initial. Des noms de rues à l'époque romaine : descriptifs, significatifs, directifs. — IV. Mêmes caractères des noms de rues au Moyen-Age.— V. Des déformations (étymologies populaires) subies par les noms de rues et venues du Moyen-Age. Recherche des lois qui ont présidé à ces déformations. — VI. L'humanisme et la religion monarchique imaginent les noms des rues *in honorem* (place Dauphine, place Royale, etc.). — VII. Triomphe de ce système sous la Révolution : propagande et éducation par le nom de rue. Continuation actuelle de ce système. — VIII. Différents systèmes de formation des rues. Parallélisme et perpendicularité : les rues en damier depuis Bibracte jusqu'à La Roche-sur-Yon. — IX. Suite de ce sujet. De l'orientation dans les rues antiques et modernes. — X-XI. Des rues transversales : les rues anciennes de ce type sont des chemins ruraux. Du parallélisme d'exploitation (par exemple rues Saint-Martin et Saint-Denis). Rues de bordure (par exemple rue d'Assas). Rues enveloppantes (par exemple boulevards intérieurs et extérieurs). Rues de jonction transversales (par exemple rue d'Aboukir). Système des rues en éventail et en étoile. — XII. De la prétendue loi de la poussée vers l'Ouest. Conclusions sceptiques. — XIII. De l'alignement des rues aux différentes époques. — XIV. De la largeur des rues. Que l'élargissement a pour conséquence la fin de la vie intime et du rôle collectif de la rue, supprimés au profit de son rôle de circulation et de transmission. — XV. Du carrefour. Mêmes conséquences. — XVI. La place publique à l'époque gauloise et gallo-romaine. La place, sous l'Empire, perd son rôle public et collectif pour prendre un rôle esthétique et monumental. — XVII. La place au Moyen-Age, organe essentiel de la vie publique. — XVIII. La place depuis le règne de Henri IV. Retour au rôle décoratif et à la vie de circulation. La place, carrefour stylisé. — XIX. Éléments communs aux rues et aux places. Comment s'est répandue l'idée de lignes d'arbres dans les rues et places. — XX. Les trottoirs et les boute-roues ; le trottoir, succédané actuel et équivalent de la place. Les statues. Le règlement des façades.

III

Les monuments. — I. Les monuments dans une ville : ce sont des organes de mouvement, de construction, de structure, de physionomie [leçon parue dans la *Revue des cours* du 5 mars 1914]. — II. Comment s'exerce l'action d'un monument : par son site, sa durée, ses dimensions, sa façade, sa hauteur, son bruit, sa vie propre. — III. Comment a commencé le monument : la tombe et le temple. — IV. Suite du temple. Des différentes espèces de temples. S'il y a eu un temple principal dans les villes gallo-romaines. — V. Importance du temple dans la structure des villes anciennes. Des domaines des temples ; leur importance ; leurs destinées lors du passage au christianisme. — VI. L'église chrétienne : différence entre son principe et celui du temple païen. Qu'elle est d'abord un lieu d'assemblée. — VII. Église principale ou cathédrale : unité ou supériorité monumentale. — VIII. La basilique suburbaine sur la tombe d'un saint : dualisme et concurrence. Multiplicité de chapelles et oratoires. Retour au système de la pluralité. — IX. Des monastères : éléments sociaux et conditions historiques de leur formation. — X. Le monastère dans une ville française : son site, ses éléments topographiques, rôle de ses jardins. — XI. Lotissement des monastères et destinées de leurs divers éléments. — XII. Le rempart, organe municipal. — XIII. La citadelle et le donjon dans leurs rapports avec le rempart : leur isolement progressif. — XIV. Le château du roi et du seigneur ; le palais. Les grandes places nées des châteaux et les jardins nés des palais. — XV. L'hôtel de ville et sa place. La caserne, sa cour et le champ d'exercice. — XVI. Halles. Bourses. Grands magasins. — XVII. Bureaux de voyageurs et cours de messageries. Gares. — XVIII. Hôpitaux : hôpitaux centraux et de périphérie. — XIX. Édifices d'instruction. Édifices et lieux de spectacles. — XX. Tombes et cimetières : l'enclos funéraire.

C. J.

COUP D'ŒIL
SUR LE RÉSEAU DES VOIES PRINCIPALES DU JURA
AVANT LE MOYEN-AGE
ET PARTICULIÈREMENT SOUS LA DOMINATION ROMAINE

Les voies antiques de la région jurassienne ont déjà fait depuis longtemps le sujet d'études nombreuses. A vrai dire, les seules véritablement sérieuses et dignes d'être signalées sont celles du Président E. Clerc, parues tout d'abord dans sa *Franche-Comté à l'époque romaine* (Besançon, 1847 et 1853) et dans son *Étude complète sur Alaise* (Besançon, 1860). Les autres archéologues qui se sont occupés de la question n'ont guère fait, le plus souvent, que rechercher l'emplacement des stations de l'Itinéraire d'Antonin et de la carte de Peutinger à l'aide des lieux dits et d'étymologies plus ou moins admissibles, ou encore en prenant des restes de castramétations préhistoriques pour des camps de légionnaires. Enfin, s'il est impossible de passer sous silence les nombreuses publications des défenseurs d'Alaise-Alesia, il faut bien avouer qu'ici nous nageons pour ainsi dire en plein roman et qu'il y a fort peu à retenir de tout ce fatras. A ce sujet, une des marottes les plus caressées de beaucoup d'entre eux consistait à faire converger, depuis très loin, toutes les voies antiques sur Alaise, devenu même pour certains la métropole de la Gaule, alors qu'elles se détournaient pour éviter Salins dont l'emplacement, malgré ses sources salées, n'aurait été habité qu'à partir d'une phase très tardive de la domination romaine, théories absolument controuvées par tous les faits actuellement constatés.

Il faut distinguer : 1° les voies transversales à travers la chaîne; 2° les voies longitudinales, parallèles à la direction générale de celle-ci.

I. *Voies transversales.*

Il semble qu'antérieurement au Moyen-Age, trois passages seulement étaient pratiqués à travers la chaîne du Jura.

Le plus septentrional, suivant d'abord très probablement la vallée de la Birse, venait passer par la région de Porrentruy pour venir aboutir

vers Montbéliard. Il doublait ainsi le tracé, certainement plus récent, suivi par la grande voie romaine d'Epomanduodurum à Augusta Rauracorum. Il évitait de la sorte les marécages et la traversée des nombreuses rivières du Sundgau que la dite voie romaine avait à franchir, mais il est vrai dans la partie haute de leurs cours. Ce chemin formait la continuation vers la France de la grande voie commerciale de l'Europe centrale, qui, après avoir quitté le Danube dans sa partie tout à fait supérieure, suivait ensuite le Rhin entre sa sortie du lac de Constance et Bâle. C'est par là que pénétra sur le territoire français le bronze à ses débuts, ainsi qu'en témoigne la cachette de haches en bronze, plates et sans traces de rebords, trouvée à Montbéliard et dont trois sont conservées au Musée de Saint-Germain-en-Laye. Les épingles à disque (petit) et à tête tréflée du Jura et de la région cébennienne, types absents dans les palafittes suisses mais bien originaires de la moitié nord de l'Europe centrale, sont certainement venues par cette voie (ainsi que les épingles à anneau et celle à bélière de Serrigny (Côte-d'Or), modèles fréquents en Bohême à l'époque d'Aunetitz). Parvenue dans la région de Montbéliard-Mandeure, cette très ancienne route se divisait alors en plusieurs branches. Bien qu'aucune voie romaine n'ait encore été reconnue dans cette direction, un embranchement devait, il me semble, se diriger sur les passages de la Saône supérieure et notamment sur ceux de la région grayloise dont l'importance est attestée par les riches tertres funéraires de la fin du Hallstattien et du La Tène I, d'Apremont, Savoyeux, Seveux et Mantoche, fouillés, les premiers par Perron et ceux de la dernière localité par M. Gasser, ainsi que par la présence de la ville de Segobodium, l'une des plus importantes de la Séquanie à l'époque romaine.

L'importance stratégique de ces passages de la région grayloise saute aux yeux lorsqu'on étudie l'histoire de la Franche-Comté. Une autre voie devait, de Montbéliard, descendre sur Besançon par la vallée du Doubs; ici la rivière navigable était certainement utilisée en plus du chemin de terre; c'est ce dernier qu'indique César comme la voie la plus directe qu'il aurait pu suivre pour marcher contre Arioviste. Enfin, il est probable qu'un autre embranchement, passant par Pont-de-Roide, et un autre, passant à Mandeure, et se rejoignant bientôt, pénétraient dans la région des plateaux, la moyenne montagne, la région de Franche-Comté où abondent surtout les traces d'habitation aux périodes néolithiques et protohistoriques.

Il est infiniment probable que c'est à leur situation sur le débouché de cette voie de pénétration venant de l'Europe centrale que sont dues et la très grande importance de l'ancienne ville d'Epomanduodurum (Mandeure) et le grand nombre de camps antiques de la région de Montbéliard.

Le second passage s'effectuait par la région de Pontarlier. On sait que la voie romaine d'Orbe à Besançon franchissait l'arête du Jura par le col de Jougne et venait passer par Pontarlier. De cette ville, un embranchement se dirigeait par Salins sur Dijon[1]. C'est ce dernier,

1. Cette voie, au sortir de Salins vers l'ouest, devait, pour passer sur la rive gauche de la Furieuse (ou plutôt Foireuse, nom à comparer avec Foron), franchir cette rivière sur l'emplacement de l'Usine à gaz dont les travaux de construction ont mis à découvert des pilotis qui, à mon avis, sont ceux d'un pont de bois établi à cet endroit.

Il semble que sur cette route romaine de Salins à Dijon, au village d'Aiglepierre (traces d'habitations romaines dans le village même) s'en embranchait une autre se dirigeant vers Chalon-sur Saône. En effet, d'Aiglepierre partait, au Moyen-Age, un chemin suivi par le commerce du sel depuis Salins jusqu'à Saint-Laurent-lès-Chalon (cf. Max Prinet. *L'Industrie du sel en Franche-Comté, Soc. Émul. du Doubs*, 1898, p. 214). Ce chemin, dont certains tronçons passés à l'état de chemins ruraux d'exploitation, à peu près complètement abandonnés aujourd'hui, portent encore les noms de *Chemins* ou de *Vies des Sauniers*, passant au voisinage de certaines localités évite celles-ci, alors qu'il se trouve parfois jalonné par des restes de constructions gallo-romaines, ce qui semble bien prouver sa haute antiquité. C'est ainsi qu'en se séparant de la voie romaine de Salins à Dijon, en sortant d'Aiglepierre, à quelques centaines de mètres il passe au lieu dit « *Champ-Doulan* » où j'ai reconnu des habitations romaines (la route actuelle passe sur celles-ci mêmes, et j'ai vu là il y a quelques années une couche épaisse de tuileaux à rebords atteinte par des creusages destinés à la plantation d'arbres le long de la route); plus loin, ce *Chemin Saunier*, évitant les Arsures et Montigny, laisse le premier village à sa droite et le second à sa gauche, mais entre eux il passe le long de restes d'habitations romaines; plus loin encore il passe un peu au nord d'Arbois évitant cette ville tout comme le fait la grande voie romaine de Lyon à Besançon par Bourg, Lons-le-Saunier et Grozon. Au voisinage du point où ce *Chemin Saunier* coupe le chemin actuel des Arsures à Montigny, a été retrouvée et redressée, il y a quelques années, une antique borne taillée et sculptée, assez élevée, portant sur une de ses faces une sorte de pain en couronne représenté en ronde-bosse. Ce *Chemin Saunier*, d'après M. Prinet, passait par Aiglepierre, Colonne, Champrougier, La Chassagne, Bellevesvre, Saint-Germain-du-Bois, Louhans et Brans. Il semblerait donc qu'il soit rejoint par des embranchements de voies romaines partant de Grozon et de Lons-le-Saunier.

Je n'hésite pas, à l'exemple du Président Clerc, à qualifier sans hésitation de romaine cette voie passant par Pontarlier, Salins et Dijon. C'est en effet la grande voie suivie lors de la translation des reliques de saint Urbain, de Rome à Auxerre vers 863; en outre, la chronique de saint Bénique vers 1050 la qualifie de route romaine *(euntibus Romam quondam fuit iter)* et un siècle après (cf. E. Clerc, *La Franche-Comté à l'époque romaine*) l'auteur de la vie de saint Anatoile écrit « *Vallis romano itineri pervia... ubi nunc salinarum locus* ». A ce propos j'ajouterai que, pour moi, le PETREGIUM *supra Lupam, juxta burgum Salinas* ne peut guère être qu'Aiglepierre; la route se dirigeant de Salins sur Certeméry *(Sartum mortaliae)*, d'après le récit de la translation des reliques de saint Urbain, passe *forcément* à Aiglepierre et se suit encore fort bien de Salins à Certeméry. La route ne rejoignait la Loue *(Lupa)* qu'en un endroit trop éloigné de Salins pour justifier le mot *juxta*, tandis qu'à Aiglepierre elle n'est pas très éloignée de cette rivière que l'on voit de là. A moins toutefois que l'écrivain de la chronique n'ait confondu la Loue avec la Furieuse et qu'il ne s'agisse du lieu dit La Larpierre, sur le territoire communal de Salins, lieu où passe cette vieille route et où, sur le bord de celle-ci, j'ai recueilli de la poterie mérovingienne. A ce dernier endroit, la voie antique, qui jusque-là paraît s'être confondue avec l'ancienne route de Salins à Mouchard, la quitte mais la côtoyant en la touchant, à la descente d'une très courte pente pour arriver à la petite rivière la Vache; elle suit alors le fond d'une très légère ride de terrain. Là, à une cinquantaine de mètres au sud de la butte rocheuse de La Larpierre et de la route antique la longeant en ce point, commencent des restes de constructions romaines couvrant une

appelé, par le Président E. Clerc, route de Dijon aux Alpes grecques par Salins et Pontarlier, qui fut suivi lors de la translation des reliques de saint Urbain vers 863. La borne milliaire de Fontaine-Ronde, entre Jougne et Pontarlier, datée du règne de Trajan, semble indiquer que c'est seulement à cette époque que fut construit le tronçon de route passant dans la cluse des Hôpitaux. Je croirais volontiers qu'antérieurement la voie antique, depuis Jougne, se dirigeait directement sur Salins en passant entre les lacs de Remoray et de Saint-Point, puis par le vallon de Bonnevaux, évitant ainsi l'étroite et profonde cluse des Hôpitaux où le passage était certainement beaucoup plus difficile dans ces temps reculés. La région où je pense que passait primitivement la voie antique était déjà habitée par l'homme très anciennement. Je tiens en effet de source certaine que de nombreux pilotis, en chêne, ce qui indique un climat plus chaud qu'aujourd'hui où le sapin règne dans ces régions à l'exclusion des feuillus, existent dans le lac de Remoray; de plus, mon ami le Dr Bouchet, de Gray, a recueilli sur la berge du lac de Saint-Point un fort beau poinçon en os, du type commun dans les palafittes néolithiques, ce qui montre que cette nappe d'eau a possédé aussi alors ses habitations lacustres. A mon avis, c'est cette voie par Jougne, Salins et Dijon qu'a voulu désigner Strabon, et non pas celle par Pontarlier et Besançon, lorsqu'il parle d'un chemin franchissant le Jura pour se rendre chez les Séquanes et les Lingons et se divisant là en deux branches se rendant l'une à l'Océan, l'autre au Rhin. La bifurcation devait s'effectuer à Dijon même ou tout auprès, et la branche se rendant à l'Océan passer par Alise, la vallée de l'Yonne, puis celle de la Seine et Paris. Il me semble que si la route en question avait passé par une ville d'une importance telle que celle que possédait

superficie d'au moins 3 hectares, au lieu dit *Coubreux*, et s'étendant le long du sommet du versant droit du vallon de la Vache entre Saint-Michel et le pont de Breux. Ces habitations débutaient aussi près de la voie en question que la disposition du sol et la nature du sous-sol s'y prêtaient. Outre de nombreux murgers formés par les matériaux de murailles ruinées, le sol y est jonché de fragments de tuileaux à rebords du grand modèle. J'y ai recueilli aussi des fragments de tessons gallo-romains bien caractérisés, entre autres des morceaux de vases en terre rouge sigillée. — La voie romaine me paraît avoir franchi la Vache à quelques mètres (15 ou 20 peut-être) au sud du pont de la vieille route de Salins à Mouchard dont le tracé la laisse à partir de là sur sa gauche. Elle escaladait tout droit la pente du versant gauche du vallon. On voit là, à 50 ou 60 mètres au sud de la grange Jolibois (ou du Pont de Breux) la trace d'une tranchée (qu'il est très facile de distinguer de certaines petites dépressions parallèles voisines produites par le ruissellement) à peu près complètement comblée, creusée de main d'homme et par où la voie antique gravissait la pente rapide, de ce côté du vallon, d'une altitude d'une dizaine de mètres environ pour parvenir en plaine; la direction de cet ancien passage est exactement celle d'Aiglepierre en passant au pied nord de la butte naturelle de la Couronne portant, elle aussi, des restes de constructions romaines. — Au Pont de Breux, où la voie romaine ainsi que la vieille route de Salins à Mouchard traversent la Vache, il y avait au Moyen-Age un de ces hôpitaux comme il en existait alors le long de certaines routes.

alors Besançon, le géographe antique n'aurait guère pu manquer de le dire.

L'antiquité de ce passage est certainement bien antérieure à la conquête romaine, bien que César affirme que seule la route du Pas-de-l'Écluse mettait en communication la Séquanie et l'Helvétie. Il est très possible que le conquérant ait fort bien connu son existence tout en ayant ses raisons pour la passer très volontairement sous silence. On peut en effet se demander si une partie de la migration helvétique n'aurait pas suivi cette voie. Dans ce cas, César n'aurait eu à se mesurer qu'avec la seule horde ayant franchi le Pas-de-l'Écluse, avant qu'elle n'eût opéré sa jonction avec la seconde bande. Il est fort possible que pour enfler son mérite il ait cherché à se donner comme ayant vaincu sur le champ de bataille toutes les forces helvètes, alors que la bande ayant passé par Jougne aurait, à la nouvelle de la défaite, opéré sa soumission ou rebroussé chemin, mais en tout cas n'aurait pas combattu les Romains.

César, écrivant dans un dessein politique, me paraît devoir être fortement suspect d'avoir grossi ses exploits, et on ne peut manquer de faire cette remarque quand on le voit écrire qu'il n'a eu comme pertes que seulement quelques blessés dans une rencontre où il a anéanti 400,000 Germains.

En tout cas, la très haute antiquité du passage à travers le Jura par Jougne et la vallée de l'Orbe est attestée par la présence, des deux côtés de celui-ci, au Hallstattien, du côté de Pontarlier d'une part et sur le versant suisse de l'autre, de très nombreux tumulus dont les mobiliers indiquent des populations appartenant au même groupe. C'est ainsi que, dans cette région, les tombelles du versant suisse remontent très haut vers la frontière; par exemple les localités de Rances et de Valeyre sont seulement à 6 kilomètres de la frontière, en ligne droite, à proximité du passage antique; de même Beaulmes se trouve à 4 kilomètres seulement de la frontière à vol d'oiseau. Le groupement si frappant des tertres funéraires du premier âge du fer de cette portion de la Suisse, sauf d'assez rares exceptions, dans cette région voisine de la voie antique et de l'extrémité méridionale du lac de Neuchatel (cf. la petite carte de la page 36 dans D. Viollier, *Essai sur les rites funéraires en Suisse*) atteste avec force qu'il s'agit là d'un groupe compact de population établi au voisinage d'une très importante voie de communication. Peut-être dans la même région existait-il encore d'autres passages fréquentés, mais ce ne pouvaient être alors que de simples sentiers accessibles seulement à des piétons, et qui vu l'altitude où ils passaient, devaient être, par suite des chutes de neige, longtemps impraticables. Or les peuplades hallstattiennes faisaient grand usage du char, et seule la voie par Jougne pouvait alors se prêter, sans grands travaux, au passage de ces véhicules. Il est bon de

se rappeler ici que, dans nos régions, la découverte d'un essieu dans les palafittes néolithiques de Clairvaux démontre que, dès la fin de l'âge de la pierre polie, de véritables chemins à voiture devaient exister. Une autre preuve de l'existence de communications très anciennes, par la région en question, entre les deux versants du Jura, ressort avec évidence de la répartition des produits des ateliers de taille du silex du Grand-Pressigny : je reviendrai plus loin sur ce sujet.

La traversée du Jura, dans cette région, offrait d'incontestables avantages. En venant de France, une fois arrivé sur les hauteurs dominant Salins, toute difficulté cessait, jusqu'auprès de Pontarlier la route ne s'élevait que très peu et n'avait à franchir que quelques rares et faibles ondulations de terrain. La voie directe de Salins à Jougne n'était encaissée seulement que dans le vallon de Bonnevaux, mais elle l'était beaucoup moins et bien moins longtemps que celle de Jougne à Pontarlier ; le passage y était aussi beaucoup plus facile, et il est certain que les habitants des Palafittes des lacs de Remoray et de Saint-Point pour communiquer avec le val de Mièges, très anciennement habité, pratiquaient couramment ce passage. Celui-ci devait être d'autant plus fréquenté alors que c'est par le même val de Mièges et de là par Champagnole qu'ils pouvaient seulement se trouver en rapport avec les palafittes de la Combe-d'Ain et que c'est par l'intermédiaire de ceux-ci que les silex du Grand-Pressigny parvenaient à la Suisse occidentale, les très nombreuses stations néolithiques des environs de Salins n'ayant livré aucun de ces silex et, ainsi que je l'ai montré, offrant les restes d'une population en relations étroites avec celles des régions de Besançon et de Montbéliard, mais en rapports hostiles avec celles de la Combe-d'Ain (cf. M. Piroutet, *Sur la coexistence de populations différentes en Franche-Comté pendant les temps préhistoriques*) pendant la fin du néolithique et les tout premiers temps de l'âge du bronze. Au Bronze II les relations entre les deux côtés du Jura sont prouvées par l'épingle à tête conique perforée du tumulus de Champagnole exploré par M. L.-A. Girardot et par la hache à bords en accolade et le poignard si caractéristique de mon tumulus n° 1 des grandes côtes d'Onoz, près Salins, types fréquents dans les sépultures synchroniques de la Suisse occidentale.

Lorsque, au début du XIIIe siècle, Jean de Châlon essaya d'établir une route tout entière sur ses terres, entre Salins et Jougne, tentative que fit échouer le duc de Bourgogne, dont les revenus de son péage de Pontarlier auraient eu fortement à en souffrir, il est très probable qu'il ne s'agissait pas de construire une nouvelle voie mais tout simplement d'en restaurer une ancienne tombée en désuétude.

La sortie du bas-fond de Salins dans les directions de Pontarlier et de Jougne ne pouvait, à cause de la disposition du rebord rocheux

des hauteurs de ce côté, s'opérer qu'en des points bien définis. L'ancienne route de Salins à Pontarlier franchissait cette arête par un tunnel, au lieu dit le Trou de l'Enfer. Vers le milieu du XIXe siècle, un glissement en masse de cette partie du terrain a fait disparaître cette percée, mais la route actuelle est là, entaillée à flanc de rocher dans l'éboulis. Le seul passage praticable par là, en un point où la falaise rocheuse fasse défaut, est beaucoup plus à droite, à près de 1 kilomètre, tout à côté du petit camp néolithique de Grandchamp, camp abandonné certainement dès avant le Bronze II et ne présentant aucune trace d'occupation postérieure à l'énéolithique. Il est probable qu'alors un sentier, praticable seulement aux piétons et aux bêtes de somme, gravissait la pente très raide que forment en ce point les marnes et marnocalcaires de la partie inférieure de l'Aalénien (horizons à Dumortierias et partie inférieure de celui à Harpoceras opalinum). Comme l'espace manquait pour pouvoir établir là un chemin dont la pente serait accessible aux voitures en leur permettant de gagner le rebord du plateau, on dut, lors de l'établissement d'une telle voie, pratiquer de main d'homme une coupure dans la falaise rocheuse de gauche. Celle-ci subsiste encore actuellement et on peut constater, sur la pente marneuse très raide, surmontée par l'arête rocheuse, l'existence d'un tronçon de la voie antique avec son mur de soutènement en pierres sans ciment; la partie située dans la moitié inférieure du talus marneux a disparu dans un glissement des marnes. L'antiquité de ce passage est clairement établie par la découverte que j'ai faite, exactement à la sortie de la brèche sur le plateau, de fragments de poterie barbare précarolingienne. Comme il est peu probable que ce soit à l'époque mérovingienne que des travaux de voirie tels que la brèche en question dans le rocher aient été pratiqués, il en résulte que la construction de la voie passant par là remonte au moins à la période romaine [1].

1. La façon dont ce tronçon de voie antique aboutit obliquement, en venant du sud, c'est-à-dire du fond même du cirque rocheux, à la brèche par laquelle il franchit la corniche rocheuse pour parvenir sur le plateau, indique bien que, pour arriver jusque-là, la voie en question venait du sud-est en suivant la base de l'escarpement de Veley et de Grandchamp. Elle quittait au voisinage de la grange de Remeton la voie gagnant le plateau par la côte de Thésy. Il en subsiste des traces depuis cette bifurcation jusqu'au dela du vallon de Veley, sous forme d'un chemin, parfois encore par endroits praticable à une voiture, au milieu du bois; en certains points, des éboulis rocheux sont venus interrompre son caractère; d'autres fois sa largeur assez considérable relativement montre bien qu'il s'agit là d'un chemin assez important autrefois. Dans toute cette portion, comme je viens de l'apprendre tout à fait incidemment, le souvenir s'est conservé par tradition que c'était là « le chemin des Romains ». Au delà, tant les éboulis assez importants de la falaise rocheuse qui le dominait que les glissements des marnes du Lias en ont fait disparaître tout vestige jusqu'au tronçon parvenant au plateau.

La supposition que certains de ces chemins seraient antérieurs à l'époque romaine ne peut être rejetée sous le prétexte qu'il n'aurait pas existé en Gaule de voies bien entretenues avant la conquête romaine. Il serait, en effet, dans ce cas, impossible

Le seul passage réellement praticable dans ces directions de Jougne et de Pontarlier, pour gagner le plateau sans grands travaux d'aménagement, se trouve sur la montagne de Thésy, au-dessus de la ferme de Remeton, un peu en dessous du point où l'ancienne route de Salins à Jougne arrivant au sommet de la montagne rejoint la route actuelle. La véritable voie antique passait entre la route actuelle et la vieille route (ou mieux les divers tracés successifs de chemins du Moyen-Age, véritables variantes très rapprochées les unes des autres ayant précédé celle-ci), mais beaucoup plus près de cette dernière. On se rend compte là très facilement du passage de la voie primitive et du fait qu'elle n'a pas nécessité beaucoup de frais pour être rendue praticable aux chars. Elle a utilisé un véritable passage naturel, le seul donnant accès sur les hauteurs dominant Salins de ce côté. Là, au sommet de la côte, sur le bord même du passage du chemin antique, existent encore quelques petits tumulus, témoins d'un champ de sépultures presque entièrement détruit. L'un d'eux, que j'ai fouillé, s'est montré daté du Bronze III. Au même endroit on a recueilli à plusieurs reprises des restes de fonte de cuivre (et j'ai ramassé là moi-même un assez gros morceau de cuivre scoriacé); enfin, à quelques centaines de mètres de là on a découvert l'emplacement d'une fonderie de bronze. Ainsi, ce passage était connu des gens de l'âge du bronze et, par suite, certainement pratiqué par eux. La véritable voie antique, arrivée au pied de la partie abrupte de la montée, venait passer à plusieurs centaines de mètres à l'ouest de l'ancienne route de Salins à Jougne et des différentes variantes médiévales du chemin de Thésy, placées côte à côte et dont le tracé avait été emprunté par celle-ci. Elle traversait les pentes du Lias supérieur, plus haut et plus à droite que la ferme de Remeton, dans un couloir naturel entre deux mamelons, puis gravissait obliquement, de l'ouest vers l'est, la pente actuellement plantée en sapins. J'ai parfaitement pu reconnaître sa trace dans toute cette région, et bien qu'elle soit presque entièrement partout recouverte de terre végétale ainsi que de matériaux entraînés par le ruissellement, j'ai pu constater qu'il s'agissait d'une voie pavée et que sa largeur indiquait une véritable route. Son état, non seulement de complet abandon, mais encore de disparition et d'oubli total, montre bien sa grande antiquité. Il me semble que son éloignement des tracés du Moyen-Age nous amène au même résultat, car il paraît qu'alors on se soit contenté d'établir des variantes côte à côte au fur et à mesure que le chemin pratiqué devenait trop mauvais, et non pas de cons-

de comprendre la rapidité des mouvements de César et de ses troupes en diverses occasions et notamment lorsque, en plein hiver, au début de sa campagne de l'an 52, nous voyons le général romain, après une feinte contre les Arvernes, se rendre à Vienne, puis chez les Lingons et, une fois là, envoyer des courriers à ses légions et les y rassembler toutes avant seulement que les Arvernes fussent avertis de son arrivée dans cette région.

truire un nouveau chemin tout différent et si éloigné de celui en usage ; je penserais volontiers que de ce tracé plus ancien le souvenir même ne subsistait plus, à moins qu'il ne s'agisse déjà d'une rectification remontant à l'époque romaine elle-même, sans quoi je ne m'expliquerais pas le passage pratiqué alors et d'une pente plus rapide, bien que plus courte, et ayant nécessité le creusement d'une tranchée assez longue. Cette voie antique venait déboucher sur le plateau en un point où les agents externes avaient sculpté les calcaires du Bajocien supérieur en piliers et massifs ruiniformes (dont une « Pierre qui vire » est encore debout) au milieu desquels elle venait passer.

A quelques kilomètres plus loin, au lieu dit *Château-Fredondon*, sur le territoire de la commune d'Aresches, sur le bord même de cette voie (dont le tracé était forcément exactement le même que celui de la route actuelle sur cette partie du plateau), existaient jadis les traces d'une construction ruinée, aujourd'hui complètement disparue par suite de travaux de carrières; une monnaie d'Antonin aurait été trouvée sur ce point (cf. Ch. Toubin, *Le champ sacré des Séquanes*, Besançon, 1862). D'après la tradition, dans une des crevasses de la barre rocheuse visible en ce point serait « la statue en or d'un saint, cachée là par les Juifs lorsque, autrefois, ils furent chassés de France ». Cette légende aurait-elle pris naissance à la suite de la découverte fortuite d'un dépôt de l'âge du bronze, ou bien conserverait-elle le souvenir qu'une route antique menant hors de France passait par là? Au voisinage immédiat, entre Château-Fredondon et la première maison du Bois Chaillet, j'ai reconnu l'existence d'un ancien pavé situé à un niveau inférieur à celui de la route moderne surélevée en chaussée de ce côté et sous laquelle il est en partie engagé, le reste se trouvant recouvert par la terre dans le champ voisin et presque en surface de celui-ci. — Plus loin encore, avant d'arriver dans le val de Mièges, la route antique traversait la forêt de la Joux, dans laquelle existent des tumulus et où, d'après un renseignement que je dois à un de mes amis, M. J. Pernet, de Salins, existe une pierre dressée percée d'un trou circulaire, sorte de menhir perforé analogue à ceux de Fouvent, Traves et Aroz dans la Haute-Saône et à celui de Courgenay en Suisse.

Pour terminer ce qui a rapport avec ces voies traversant le Jura soit de Salins à Pontarlier, soit de Salins à Jougne directement, j'ajouterai que le tracé de la première par Boujailles et Chalamont, suivi lors du transport des reliques de saint Urbain, paraît avoir été précédé par un autre plus ancien. En effet, entre Cernans et Dournon, une voie antique bien pavée se dirige sur Dournon, puis, de là, gravit le Chalême dans la direction de Villeneuve-d'Amont et se retrouve encore fort bien conservée, avec la direction de Pontarlier, dans la forêt au delà de Villeneuve. Comme il n'est nullement question de ce passage à une époque plus tardive et comme celui par Boujaille et Chalamont a con-

tinué à être suivi exclusivement pendant tout le Moyen-Age et encore après, il en résulte que ce tracé par Dournon et Villeneuve est antérieur à l'autre. La rectification me paraît avoir eu pour but d'éviter le bas-fond de Dournon, transformé momentanément en un véritable lac. En réalité, la voie antique n'a fait là que reprendre un tracé encore plus ancien et qui avait été abandonné.

Ce tracé direct, depuis son point d'arrivée sur le plateau de Cernans, en venant de Salins, au voisinage du camp néolithique de Grandchamp, jusqu'à Pontamougeard, petit hameau (avec château détruit par Louis XIV, et maladrerie au Moyen-Age) au delà duquel il était déjà connu avec certitude, se suit fort bien, ainsi que je l'ai pu reconnaître. Il vient d'abord passer à la Combe, à une très faible distance du village actuel de Cernans. Plus loin, on observe très bien son passage, le plus souvent sous forme de charrières parallèles situées côte à côte, à travers les pâturages, laissant sur sa gauche la route moderne à plusieurs centaines de mètres (700 à 800 mètres environ) et se maintenant toujours sur les calcaires bathoniens en couches horizontales, ce qui permettait de se dispenser de le paver. Néanmoins, en trois points, à sol pourtant de calcaire dur et compact, j'ai constaté des restes de pavage effectué de main d'homme. Dans ces terrains incultivables à sol de calcaire en couches horizontales, sans rochers en saillie, et à surface souvent couverte de gravois, véritable ballast naturel fin, les chariots pouvaient passer n'importe où, ce qui explique l'existence des traces de plusieurs charrières parallèles et côte à côte. Au lieu dit *les Merets*, à environ 1 kilomètre au delà de Cernans, où le sol est formé par les calcaires très durs et compacts du Forest-Marble, certaines charrières offrent de profondes ornières dans le rocher, ornières dont l'étroitesse contraste étrangement avec la largeur actuelle des jantes de roues et correspond au contraire avec celle des ferrements de roues des chars hallstattiens de la région, celui du tumulus du Fourré à Saraz (massif d'Alaise) découvert par Castan, et celui trouvé par M. J. de Morgan, il y a une douzaine d'années, dans un tumulus des Moidons, auprès de Chilly-sur-Salins (la même remarque a été faite il y a longtemps déjà, à propos des ornières du défilé de la Languetine entre Salins et Alaise). Au même lieu dit se voient sur le bord de la voie antique quelques petits tumulus disséminés; des silex taillés, une hache à ailerons en bronze et une faucille en même métal indiquent une fréquentation remontant à des époques très reculées. De cet endroit part un autre système de charrières moins nombreuses, indiquant ici une bifurcation de la voie antique. Cet embranchement oblique approximativement sur Dournon ou mieux sur le pied du Chalême, mais de façon à demeurer aussi longtemps que possible sur le sol rocheux et élevé, évitant ainsi le passage sur les marnes et dans les endroits facilement inondés.

Au contraire de la précédente, la voie, dont un tronçon encore très bien pavé et offrant tous les caractères d'une belle voie romaine s'observe encore dans le bas-fond de Dournon, ne craignait pas de s'engager, pour couper au court, sur un sol marneux et dans une portion de territoire souvent transformée en lac temporaire à la fonte des neiges. Elle quittait le précédent tracé très peu au delà de Cernans. Elle laissait à 700 ou 800 mètres sur sa droite l'Entrepôt de sel de Dournon tandis que la voie directe sur Pontamougeard le laissait à peu près à la même distance sur la gauche. Or celui-ci, établi antérieurement, tout au moins, au XVIe siècle, se trouvait sur le chemin servant au commerce du sel passant par cette région. Il en résulte que la voie du sel n'ayant guère dû varier pendant le Moyen-Age, le chemin pavé de la combe de Dournon n'était nullement une route entretenue par les sauneries de Salins et remonte bien haut dans le passé.

Ici se pose la question suivante : pourquoi le tracé primitif direct par Pontamougeard, après avoir été abandonné pour celui traversant le bas-fond de Dournon, a-t-il été repris plus tard, puisque c'est celui suivi forcément lors du transfert des reliques de saint Urbain, ceux qui les transportaient ayant passé par Boujailles et Chalamont? La réponse me paraît très facile. Les eaux, qui se rassemblent dans le petit bassin fermé constitué par la cuvette franchie par la voie dont il subsiste un beau tronçon pavé, n'ont d'écoulement que par un gouffre ou entonnoir, celui de Fosse ronde, d'où, par une voie souterraine, elles se rendent à l'une des résurgences du Fond Lizon. Souvent, lorsque les chutes de neige ont été abondantes et que le dégel est brusque, tout le bas-fond de Dournon est transformé en un lac. Il a dû arriver que le canal d'écoulement souterrain s'est trouvé obstrué par des causes tout à fait naturelles et le soit demeuré pendant une très longue période, de sorte qu'il a existé là un lac permanent qui a pu persister même pendant plusieurs centaines d'années, le trop-plein s'en échappant alors dans le bief des Laizines. Le passage étant alors totalement impossible par le bas-fond de Dournon, on dut en revenir au tracé primitif.

Les passages à travers le Jura par Saint-Cergues et les Rousses d'une part et la Faucille de l'autre n'ont pas été pratiqués avant le Moyen-Age.

Je ne crois pas qu'entre ces passages et celui du Pas-de-l'Écluse mentionné par César, il en ait existé d'autres avant le Moyen-Age. Le passage actuel par les Rousses et Saint-Cergues d'une part et celui par la Faucille de l'autre, ne me paraissent pas avoir été pratiqués avant le défrichement du haut Jura, lequel est certainement postérieur à l'époque romaine.

En tout cas, la répartition des silex du Grand-Pressigny fait ressortir avec évidence qu'au début de l'âge du Bronze, aucune voie de communication ne passait encore par là. En effet, on sait que les produits du grand atelier de taille de la Touraine se rencontrent en assez grand nombre dans le Jura et dans la Suisse occidentale. Or ici, tandis que les palafittes du lac de Neuchatel en ont livré 218 spécimens et celui de Bienne 100, la partie suisse du lac de Genève en a rendu seulement 7 et, tant la partie française du Léman que le lac d'Annecy, pas plus de 20. Ce résultat est d'autant plus frappant que les cols de Saint-Cergues et de la Faucille donnent justement accès sur le Léman; il ressort de là que la voie suivie par ces silex du Grand-Pressigny aboutissait au lac de Neuchatel. En outre, il faut bien remarquer que le nord du département du Jura, le Jura salinois notamment, n'a fourni aucun silex de cette provenance, que le Doubs en a livré un seul, venant tout à fait du nord du département, et l'Ain un seul également, tandis que les exemplaires du Jura sont cantonnés dans quelques stations terrestres (3 stations des environs de Lons-le-Saunier (6 objets) et surtout (plus de 50 objets) dans les palafittes de Clairvaux et de Chalain depuis lesquelles les voies les plus courtes pour arriver en Suisse sont celles de la Faucille et de Saint-Cergues. C'est donc par la voie de Champagnole (à Champagnole, deux fortifications antiques signalées par M. L.-A. Girardot, tumulus du Bronze I et II, fouillé par le même, épée de la Tène III) à Jougne par le val de Mièges, fréquenté depuis la plus haute Antiquité, que s'est opéré le transport des silex en question. (Cf. J. de Saint-Venant, *Tailleries de silex du sud de la Touraine*. Le Mans, 1911). Il semble que la contrée située à l'orient du chainon séparant le val de Mièges de la vallée de Mouthe et surtout de son prolongement du côté du sud (chaîne du Maclus, etc.), passant par la Chaux du Dombief, n'ait pas été occupée par l'homme antérieurement à l'époque mérovingienne. On n'a jusqu'ici signalé *aucun* tumulus, ni le moindre tuileau romain, ni cimetière burgonde dans toute cette zone, et les quelques découvertes très espacées qui y ont été effectuées (deux haches polies aux Hautes-Molunes, deux autres à Prémanon, ici en deux points différents, et deux autres à Saint-Laurent, plus une hache en bronze dans cette dernière localité et quelques monnaies romaines dans le Grandvaux), ne me paraissent pas toutes d'une authenticité bien certaine; en outre, pour une région aussi vaste, c'est bien peu; enfin, il n'y a rien d'impossible à ce que ce ne soient là que les traces simplement du passage de chasseurs aventureux, à moins que ce ne soient celles de bandits, d'outlaws, ou de fugitifs. En effet, ces contrées n'étaient réellement guère habitables qu'une partie de l'année, se trouvant enfouies en hiver, en quelque sorte, sous de très abondantes chutes de neige. L'absence de traces d'habitations romaines paraît bien

démontrer que, si ces régions ont pu être parcourues par des individus ou de petits groupes isolés, elles ne l'ont été que tout à fait accidentellement.

Un retranchement signalé à Morbier, par Rousset (*Dictionnaire des communes du Jura*) est attribué par lui au VIe siècle de notre ère; ceux signalés par le même auteur à l'entrée, en venant de Nyon, de la gorge de Morez, et de l'un desquels, d'après lui, on verrait encore le fossé et les fondations, ne doivent guère remonter qu'à l'époque du Moyen-Age où fut ouverte la voie par Morez, les Rousses et Saint-Cergues.

Ainsi, trois voies de communication venant de la Suisse traversaient le Jura dans l'Antiquité, l'une par la vallée de la Birse Porrentruy et Mandeure, la seconde par la région de Pontarlier, et la troisième par le Pas-de-l'Écluse. La seconde se divisait en trois branches principales, l'une sur Besançon, une autre sur Salins et la troisième sur Champagnole et la Combe-d'Ain, d'où elle se reliait à Lons-le-Saunier; cette dernière est celle suivie, au Néolithique, par les silex du Grand-Pressigny. La branche se dirigeant sur Salins me semble avoir été la principale au premier âge du fer, cette localité paraissant avoir été, à cette époque (et aussi au Bronze I et II), beaucoup plus importante que Besançon. L'importance de cette dernière ville, considérable alors à cause de sa position, au point de vue stratégique, comme je l'indiquerai plus loin, l'était également au point de vue commercial et pour les mêmes raisons.

II. *Voies longitudinales.*

A l'époque romaine, le Jura paraît avoir présenté en outre un certain nombre de voies principales parallèles à la direction de la chaîne.

La plus importante de beaucoup est celle dont le tracé est fort bien indiqué par E. Clerc (E. Clerc, *La Franche-Comté à l'époque romaine*, Besançon, 1853) et passant par Coligny, Lons-le-Saunier, Grozon et venant, un peu avant Besançon, rejoindre à Grandfontaine la grande route romaine se dirigeant sur cette ville depuis Chalon-sur-Saône. Cette route se continue ensuite sur Mandeure (Epomanduodurum) et le Rhin par la vallée du Doubs. (D'après certains archéologues, à l'époque romaine elle ne suivait celle-ci que momentanément, s'en tenant souvent à une certaine distance). Aux environs de Salins, elle se reconnaît fort bien dans la Forêt Mouchard, puis au milieu des champs à l'ouest de Mouchard et vers Arc et Senans; plus loin elle suit, à l'ouest, le pied des hauteurs dominant la lisière orientale de la Forêt de Chaux, passe près de Fourg, aboutit au Doubs au pied du retranchement très probablement romain situé entre Byans et les grottes d'Osselle, puis au delà du Doubs, passe à Osselle. Dans toute cette région

bordière de la forêt de Chaux, elle porte encore le nom de chemin de Jules César.

Une seconde voie paraît partir de Pont-de-Roide; c'est celle que l'on pourrait appeler voie de la moyenne montagne. Elle était peut-être bientôt rejointe par un embranchement venant de Mandeure, soit directement, soit en quittant la grande voie de la vallée du Doubs à 15 ou 20 kilomètres plus bas que Montbéliard. E. Clerc (*op. cit.*) indique le tracé certain d'un tronçon de cette voie par Chasot, Passavant, Aissey (d'où un embranchement part sur Besançon), puis Gonsans, les Verrières du Grosbois, Saules, Ornans, Chassagne, Amancey. De cette dernière localité, elle me paraît se poursuivre au-dessus des monts de Salins, par le Crouzet, le pied occidental du Chalême, entre Villeneuve-d'Amont à l'est. et Dournon à l'ouest, puis par Pontamougeard[1], Lemuy et de là sur Andelot, très probablement par Montmarlon, puis au voisinage de la bourgade romaine dont les ruines existent sur la commune de Saint-Germain-en-Montagne et dont la tradition a conservé le nom de Plaisance. A Montmarlon et à la limite des communes de Verse et d'Andelot se trouvent, la première probablement et la seconde certainement, sur le bord de cette voie, deux

1. L'existence d'un tronçon de voie antique de Pontamougeard à Andelot paraît encore prouvée par le fait qu'il a existé jadis un chemin, aujourd'hui à peu près totalement disparu, venant du territoire de Saizenay jusqu'à Pontamougeard et ayant conservé le nom de « *Vie d'Andelot* ». Cette très vieille voie se détachait de celle de Besançon à Salins par la Languetine presque au sortir de ce défilé (surveillé de ce côté par la très ancienne fortification des Aiguillons), passait au lieu dit « *Maisons du Bois* » (commune de Saisenay) où se trouvent des restes de constructions romaines, gravissait obliquement la côte située à l'est, traversait le bois de Bovard et venait déboucher dans les champs au sud de Géraize, passait encore là en un point où des ruines d'habitations romaines ont été mises au jour par les travaux du chemin neuf de Clucy à Géraize, gravissait la pente menant du côté de la ferme de la Mare (sur cette pente il en subsiste un tronçon de chemin creux abandonné), puis redescendait vers le sud-est sur le bas-fond de Dournon et venait rejoindre la voie antique de Salins à Pontarlier au delà de Cernans. Cette « *Vie d'Andelot* » n'est plus guère qu'un souvenir et, la plupart du temps, sa trace ne subsiste plus autrement que comme lieu dit. Le fait que des ruines romaines se rencontrent sur son parcours même démontre sa très haute antiquité, et son nom de « *Vie d'Andelot* » indique que de la voie de Salins à Pontarlier, qu'il venait rejoindre, partait une voie antique importante dans la direction d'Andelot, et je ne vois guère d'autre tracé probable à celle-ci que celui par Pontamougeard et Lemuy.

Les tumulus, très nombreux sur les deux versants du val de l'Angillon, montrent bien comment cette région a été très anciennement occupée, aussi est-il probable que, la vallée étant quelque peu marécageuse, un chemin devait la suivre de chaque côté, longeant chaque versant sur ses dernières pentes. Celui de l'ouest, se poursuivait vers le nord par une voie se dirigeant sur Salins par le col du Crêt des Échos, passage surveillé par le fortin anhistorique de Vaux-Grillet (tour en gros blocs de roche à peine appareillés et assemblés sans ciment), puis par le plateau de Chilly et d'Ivory. Un peu au delà de la partie du plateau dominant Pont-d'Héry, ce chemin était rejoint par l'ancienne voie de Valempoulières à Salins signalée par le Président E. Clerc (*Étude complète sur Alaise*) et qui me paraît avoir été un chemin secondaire s'embranchant sur celui-ci. Sur ce plateau des Moidons, couvert de tumulus, tous ces tracés de vieux chemins d'Ivory, Chilly, Valempoulières, etc., doivent remonter à des dates fort anciennes.

mottes, plates-formes circulaires entourées d'un fossé plein d'eau, élevées de 1m50 à 2 mètres au-dessus du sol environnant et garnies sur leur bord d'un retranchement en talus. Il n'en est fait mention dans aucun acte, et ceci, outre leur faible relief, ajouté à l'absence totale de trace de bâtisses en pierres dans leur intérieur, alors qu'aux environs abondent les belles pierres de construction, indique bien qu'elles remontent à une période très éloignée, tout au moins au haut Moyen-Age[1]. Il est probable que cette voie aboutissait à Champagnole, mais

1. E. Clerc, depuis Déservillers jusqu'où il a suivi sa trace certaine, donne cette voie, hypothétiquement, comme se dirigeant sur Salins par Nans-sous-Sainte-Anne, et se reliant, à l'entrée sud du défilé de la Languetine, avec la voie sortant de celle-ci en direction de Salins. La chose, quoique possible, ne me paraît guère probable ; dans ce cas, il ne pourrait s'agir que d'un chemin secondaire depuis Déservillers au débouché de la Languetine, à moins qu'il ne s'agisse là d'une voie directe de Salins à Pont-de-Roide et de ce point dans la direction de Bâle, ainsi que me le ferait très volontiers supposer le tracé d'un ancien chemin servant de limite, au Moyen-Age, entre des circonscriptions territoriales alimentées alors en sel par des salines différentes.

Le tracé de la voie principale me paraît être celui se dirigeant par Gevresin, puis le Crouzet et passant, un peu au delà de ce village, sur le très ancien pont (en dos d'âne) de Chastel-Regnault, puis longeant le pied occidental du Chalème en laissant Dournon à sa droite, et venant passer par Pontamougeard et Lemuy et gagnant de là, par la région d'Andelot, la vallée de l'Angillon qu'elle suit dans la direction de Champagnole.

C'est, jusque vers Dournon, cette antique voie, tombée en désuétude et envahie alors par les broussailles, que suivirent les quelques centaines de lansquenets venus de Ferrette, qui, joints aux contingents salinois et arboisiens, et quoique encore considérablement inférieurs en nombre (un millier en tout contre 6,000 chevaux et 1,100 fantassins), infligèrent, le 18 janvier 1493, aux troupes du sire de Baudricourt la sévère défaite de Dournon à la suite de laquelle le roi de France Charles VIII dut abandonner la Comté. Le tronçon situé entre Andelot et Pontamougeard n'est autre que la dernière partie du chemin suivi par Baudricourt essayant de surprendre les lansquenets ferrettois qui venaient au secours des Salinois assiégeant alors la garnison française du château de Bracon.

Ce qui me fait penser que la voie antique passait à Montmarlon, c'est l'existence de la motte visible en ce point et qui, comme celle de Malpas, entre Andelot et Verse, cette dernière située sur le bord même de l'ancienne voie encore très reconnaissable au milieu du marais, ne peut avoir été autre chose qu'un très ancien poste de surveillance et de refuge le long même de la route antique. La situation de ces mottes, dans une région où abondent des positions bien plus avantageuses pour asseoir de semblables fortins, de celle de Montmarlon surtout placée dans un bas-fond et presque absolument sans vue, tandis qu'un fortin aurait été infiniment mieux sur les hauteurs dominant ce fond de cuvette, ne s'explique guère si ce n'étaient pas là simplement des sortes de blockhaus le long d'une route, et destinés à offrir aux voyageurs un prompt refuge. L'époque où ceux-ci ont été construits ne serait-elle pas celle (vᵉ siècle), encore relativement peu éloignée de la fin de la domination romaine, où les incursions de brigandage des Alamans et leurs attaques contre les voyageurs empêchaient les moines de Saint-Claude de venir s'approvisionner de sel dans le val de Salins (val d'Héry), ainsi que le rapporte l'auteur de la vie de Saint Eugende. Ceci cadrerait bien avec la haute époque que semble indiquer le faible relief de ces mottes. Je croirais volontiers aussi que de la même époque date la tour ruinée en pierres sèches, dite *Château de Vaux-Grillet* près de Pont-d'Héry et celle dont il m'a semblé voir les restes (très douteux) sur la montagne de Thésy au bord de la route de Salins à Jougne, celles-ci destinée à empêcher des partis de pillards de se placer en embuscade en des points favorables. C'est tout à fait à tort et sans aucune preuve que Rousset (*Dictionnaire des communes du Jura*) donne la motte de Montmarlon comme

aussi qu'un embranchement s'en détachait auparavant dans la direction de Crotenay où l'Ain fait le coude après lequel il coule définitivement vers le sud. Là, au pied de la montagne détachée de Mont-Saugeon, dont l'importante forteresse médiévale élevée en un point stratégique a probablement remplacé des fortifications plus anciennes, cette voie se continuait par la voie romaine suivant la vallée de l'Ain. E. Clerc a reconnu que dans cette région, dite la Combe d'Ain, il existait en réalité deux voies romaines, suivant chacune l'un des côtés de la large et riche vallée où abondent les restes d'occupation par l'homme aux périodes préhistoriques, gallo-romaines et burgondes. La route de la rive gauche venait passer dans la région de Villard d'Héria, de Jeurre et de Condes couverte de ruines romaines. D'après E. Clerc (*Étude complète sur Alaise,* Besançon 1860), elle se dirigeait sur Isernore.

Entre les deux grandes voies dont je viens de parler, celle passant par Lons-le-Saunier et Grozon d'une part et celle de la moyenne montagne d'autre part, une autre encore, parallèle aux précédentes, part de Salins dans la direction du sud. E. Clerc (*Étude complète sur Alaise*, p. 123) la signale sous le nom de route de Salins dans la direction de Château-Chalon et indique fort bien son tracé. Cette voie [1] quit-

l'emplacement d'un château qui aurait été brûlé par les Suédois de Bernard de Saxe-Weimar, et l'on n'y voit absolument aucune trace ni de constructions ni d'incendie. Le même auteur signale pourtant, à Aiglepierre, sur le bord de la voie romaine de Salins à Dijon, un retranchement circulaire (probablement détruit par le passage du chemin de fer) défendant cette voie. A environ 1 kilomètre à l'est, sur le territoire de Marnoz, le même auteur indique au lieu dit «la Couronne» un espace circulaire plus élevé que le sol environnant et entouré de fossés. Cet espace, de 70 ares environ, aurait été couvert de constructions. On ne voit plus traces de fossés, mais j'y ai vu des tuiles romaines, ce qui indique la haute antiquité de ce retranchement, analogue aux précédents, et situé lui aussi sur le bord d une voie antique, celle de Dijon aux Alpes grecques par Salins. C'est donc peut-être bien déjà à la fin de la domination romaine que remontent probablement ici ces sortes de mottes à très faible relief, ou tout au moins aux tout premiers siècles qui ont suivi sa chute.

1. La voie antique qui, après avoir quitté Salins vient passer par Ivory, la Châtelaine, etc., paraît, sur une partie de son parcours, jusqu'au delà du voisinage de Poligny, avoir servi, au Moyen-Age, de limite entre les régions fournies de sel d'une part par le Puits à Muire de Salins et de l'autre par la Saunerie de la même ville (ces sortes de limites paraissent, la plupart du temps, avoir suivi d'anciens chemins). M. Prinet (*L'industrie du sel en Franche-Comté*) donne cette limite comme formée par le chemin allant de Salins à Voiteur par Arbois, Pupillin et Poligny, mais il me semble faire erreur en plaçant Arbois, Pupillin et Poligny sur ce tracé. En effet, si l'on s'en rapporte à l'acte qu'il cite à l'appui de ce qu'il avance (cf. M. Prinet, *op. cit., Soc. d'Émul. du Doubs*, 1898, p. 184, note 2), un mandement du duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, du 31 mars 1394, on n'y voit apparaître aucune des trois localités en question, et, le texte même cité par M. Prinet indique la limite suivante : « *dès nostre dite ville de Salins tirant toute la montainne par dessus Poloigny, tirant à Voitoux dessoubz Chastel-Chalons* ». Or, si le chemin servant de limite avait été celui passant par Arbois, Pupillin et Poligny, non seulement le duc n'aurait pas manqué de mentionner expressément Arbois et Poligny comme situés sur celle-ci, mais encore il n'aurait pu employer l'expression « *tirant toute la montainne par dessus Poloigny* » parfaitement justifiée pour le chemin antique passant par Ivory et la

tait la vallée de Salins au pied sud de la butte qui porta le château de Bracon (existant déjà au VIe siècle) passait au sud-ouest de celle-ci et, au-dessus de la ferme de Chassagne, gagnait le plateau d'Ivory par une entaille faite de main d'homme (comme le reconnaît Clerc) dans le rebord abrupt de celui-ci, et dont les dimensions prouvent l'importance de la voie qui s'y engageait.

Dans la région avoisinant Salins, E. Clerc cite sur son passage les ruines romaines du lieu dit Loisy (ou l'Oési) près d'Ivory. Ce ne sont pas les seules. A peu de distance du château de Bracon et un peu avant la ferme de Chassagne, en face même de la grange Cavaroz, des tuileaux à rebords et des tessons gallo-romains indiquent la présence d'habitations. Au delà d'Ivory, sur le territoire de La Châtelaine, au voisinage de la fontaine du Bru de Corne à bassins taillés dans le rocher, j'ai reconnu l'existence d'une bourgade gallo-romaine dont les ruines couvrent bien 7 à 8 hectares de terrain. Là, sans fouilles, j'ai recueilli des tessons de poterie de luxe indiquant une très haute époque; j'ai vu également des monnaies romaines récoltées dans les champs à cet endroit, toutes du Haut Empire, et notamment des empereurs de la famille des Césars. Cette bourgade se trouve déjà presque plus près de Poligny que de Salins. De là, comme la trace E. Clerc, la voie antique vient passer au-dessus de la reculée de Vaux sur Poligny, puis à Champvaux. Ici, elle est rejointe par la voie venant de Grozon et passant par Poligny, puis se poursuit par Le Fied, Crançot, Publy, le camp romain des Pois de Fiole et Orgelet. — Antérieurement à la construction de la profonde tranchée par laquelle cette voie parvient sur le plateau dominant Salins, le chemin primitif passait plus à l'est au-dessus de la grange Cavaroz, et arrivait au sommet du plateau en utilisant une coupure naturelle ; comme le passage en ce point nécessitait une pente trop rapide sur les flancs marneux de la montagne que le chemin devait alors escalader presque normalement aux lignes de niveau, on dut opérer un nouveau tracé gravissant obliquement les pentes, mais pour lequel il fallut pratiquer la tranchée en question lui permettant l'accès du plateau. Celui-ci, au voisinage du point où la voie primitive y parvenait, est encore couvert de nombreuses traces de ces curieuses cultures, dénommées hochäcker par les archéologues allemands et qui se trouvent si souvent en rapport avec les tombelles du premier âge du fer. (D'autres se trouvent encore entre Ivory et La Châtelaine justement au voisinage du passage de la

Châtelaine. Des monts de Poligny la limite en question quittait alors la branche se dirigeant sur Orgelet pour suivre un embranchement se dirigeant sur Voiteur par Château-Châlon où se voient les restes du rempart d'un antique oppidum remontant *au moins* à l'époque romaine. L'erreur de M. Prinet a été causée par le fait qu'il ignorait l'existence de la voie très ancienne directe de Salins à Voiteur par-dessus les monts de Poligny et par Château-Châlon.

voie antique, non loin du bois de Parançot, où les tumulus sont extrêmement nombreux.)

Cette voie de Salins à Orgelet se continue au nord de Salins par celle (ou celles) reliant Salins à Besançon, de sorte qu'en réalité elle part de cette dernière ville. Ici, au départ de Salins, il paraît avoir existé deux tracés laissant le Mont Poupet l'un à sa droite, l'autre à sa gauche. Le premier tracé, quittant la voie de Salins à Dijon au voisinage de la gare actuelle, montait sur le flanc du pied sud-ouest du Poupet par Saint-Thiébaud (ruines romaines); ce tronçon est encore fort bien conservé par endroits; en un point de ce vieux chemin de Salins à Saint-Thiébaud (celui passant par le lieu dit l'*École*), presque seule la bordure du chemin pavé apparaît, le reste se trouvant enfoui sous les champs voisins, à près d'un mètre en dessous de leur surface; ceci témoigne de la très haute antiquité de ce vestige. De Saint-Thiébaud, il devait se diriger sur les habitations romaines construites sur le flanc du Poupet au-dessus du village d'Ivrey et gagnait la crête des hauteurs formant le fond de la combe d'Ivrey. De là, passant près de la « pierre d'Ivrey », par les combes de By, il se dirigeait sur Bartherans et Rouhe. Là, il descendait dans l'étroite vallée de la Loue, en dessous de son confluent avec le Lizon, franchissait la première de ces rivières vers l'emplacement des forges de Châtillon, gravissait les pentes du côté de Rurey, puis se dirigeait sur Besançon et entrait dans la ville par l'est. Le second tracé, quittant Salins par le quartier du Chambenoz, à la sortie duquel, sur le bord même du chemin, a été découvert ces dernières années un cimetière du temps des Flaviens et des Antonins, se dirigeait sur Saizenay par Montservant. Vers Saizenay, des ruines romaines le bordent où « la Nue du Temple » et d'autres se montrent non loin de lui à « la Maison du Bois ». Il s'engage ensuite dans le défilé de la Longuetine et va de là à Myon, puis par Echay (déjà peut-être directement d'Echay à 2 kilomètres au nord de Bartherans), vient se relier au premier tracé vers les forges de Châtillon où, d'après Clerc qui indique son parcours jusqu'à Besançon (en la faisant passer par Epeugney et Montrond, ce qui me semble la détourner un peu à l'est), existait un pont romain.

Quoi qu'en dise Clerc *(Étude complète sur Alaise)*, je ne puis admettre un tracé par La Chapelle et Quingey, bien que de nombreux tumulus ainsi que des ruines romaines démontrent que toute cette région a été occupée très anciennement. (Et cet été même, sur le bord de la Furieuse, entre celle-ci et la route de Salins, à quelques centaines de mètres au Sud de La Chapelle, en un sol qui paraît avoir toujours été en friche depuis leur destruction, j'ai reconnu l'existence de constructions gallo-romaines).

Ces deux tracés réduisent au minimum la distance entre Besançon et Salins et forment une ligne quasi droite. Néanmoins, il semble qu'il

ait existé encore d'autres tracés, peut-être témoins d'un système de voies encore antérieur à l'époque où fut rendu très aisément praticable l'accès du plateau de Rurey depuis la Loue, à moins qu'il ne s'agisse ici simplement de voies tout à fait secondaires. Toutefois, je crois devoir les indiquer ici. C'est ainsi qu'en venant de Salins, immédiatement à droite de l'entrée du défilé de la Languetine, un chemin qui gravit, derrière la maison forestière de Pourtalès, l'angle sud-ouest du massif d'Alaise, montre des ornières beaucoup trop profondes pour être seulement le résultat du passage des voitures nécessité par l'exploitation des bois. Ne seraient-ce pas là des témoins d'une fréquentation antérieure au libre accès des voitures par la Languetine, celle-ci n'étant pas encore franchissable par les chariots; la voie qui s'engageait dans le massif d'Alaise par le dessus des rochers de Querche ne pouvait se diriger sur Myon; elle continuait donc sur Alaise et, au delà, elle venait aboutir au Lizon en se poursuivant en ligne droite au pied nord-est de la hauteur dénommée Mouniots; dans cette partie, elle porte encore le nom de « chemin du pont », bien qu'il n'y en ait pas actuellement; au delà du Lizon, elle se dirige sur Lizine, dominée à gauche par le castellum du Montbergeret, datant de la fin de l'âge du bronze. Au delà de Lizine, elle descend dans la partie inférieure du vallon de Malans; puis forcément elle venait passer au pied du camp antique d'Amondans, montait à ce village même (d'où elle redescendait sur Cléron), à moins qu'elle ne s'engageât dans le vallon qui s'étend parallèlement à la Loue, à l'extrémité du promontoire d'Amondans, et enfin, de toutes façons, venait tomber à Cléron. Sur ce trajet, de Cléron à Amondans, Clerc (*Étude complète...*, p. 107) signale son tracé (en sens contraire de la direction que je suis) en ces termes : « (elle) s'avançait vers Amondans par une combe ou vallée en pente, rencontrait plusieurs ruines romaines, et notamment celle appelée *Abbaye de Rosières*, passait sous Amondans, qu'elle laissait à droite, ainsi que le camp antique de cette localité, arrivait par le val Sainte-Marie, Lizine et Doulaise à la rivière du Lison ». Il est possible que d'Alaise un embranchement se soit dirigé par le moulin Chipré et Refranche rejoignant plus loin le tracé précédent. Celui-ci, lorsque le passage par la Languetine devint d'un plus facile accès, ne fut pas entièrement abandonné, mais du débouché de la Languetine une branche se dirigea directement sur Alaise. Depuis Cléron, au delà de la Loue, le chemin devait se diriger sur Malbrans et Montrond (Clerc indique ce passage, et signale, d'après le commandant Ordinaire, l'existence dans la Loue, plus haut, vers Maizières, des débris d'un pont romain).

Ainsi, le réseau routier du Jura, antérieurement au Moyen-Age, comprenait, outre les voies transversales de l'est à l'ouest et déjà énumérées, trois grandes voies dirigées parallèlement à la chaîne : la première,

la plus importante de beaucoup, au pied de la falaise occidentale du Jura, par Lons-le-Saunier, Grozon, Besançon, la vallée du Doubs et Mandeure; la seconde, ou voie de la moyenne montagne, passait par Pont-de-Roide, les Verrières du Grosbois, Ornans, Amancey, les hauteurs dominant le Fond-Lizon, passant entre Dournon et Villeneuve-d'Amont, puis par Andelot, la bourgade romaine de Saint-Germain-en-Montagne, gagnant vers Champagnole la vallée de l'Ain où elle se divisait en deux branches parallèles, suivant chacune l'un des côtés de la vallée; enfin, la troisième partant de Besançon, passant à Salins et gagnant le premier plateau par Ivory pour se diriger sur Orgelet[1].

Outre ces voies principales, existait tout un réseau secondaire reliant les premières transversalement entre elles et d'autres chemins encore reliaient tous les lieux habités les uns aux autres.

Situation privilégiée de Besançon au point de vue militaire et commercial dans la haute Antiquité.

L'importance de Besançon s'explique aisément par l'examen de ces antiques voies de communication. Cette place forte est, en effet, située au point où la voie venant du Rhin et suivant la vallée du Doubs, ainsi que cette rivière navigable, voie commerciale de première importance du Rhin à la vallée du Rhône (et par conséquent entre le haut

1. L'existence d'un chemin *Saunier* ou *Saulnot* servant au Moyen-Age de limite (cf. au sujet des anciennes voies romaines ayant servi de limites pendant le Moyen-Age à des subdivisions territoriales, E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. IV) entre les régions approvisionnées par les différentes salines de Salins, d'un côté par le Puits-à-Muire, de l'autre par la Saunerie, me porte à croire qu'il y a là l'indication d'une très ancienne voie, peut-être bien romaine, desservant une portion encore plus orientale de la partie du Jura située au nord de la latitude de Salins. Cette supposition se trouve singulièrement renforcée par le fait que le *chemin Saunier* en question, passant à Pont-de-Roide, à Tournedoz et à Vellevans, suit là un antique tracé de voie romaine (cf. E. Clerc, *La Franche-Comté à l'époque romaine*, où le tronçon de Tournedoz à Vellevans est donné avec certitude comme romain). Il est donc bien probable que le reste du tracé est romain. Celui-ci, d'après M. Prinet (Max Prinet, *L'industrie du sel en Franche-Comté, in Soc. Émul. du Doubs*, 1898, p. 184), sortant de Salins par le Chambenoz, passerait à Saizenay (cette partie du tracé est bien romaine) puis à Nans-sous-Sainte-Anne, Éternoz, Bolandoz, Silley (par erreur Gilley), Vuillafans, Saint-Hippolyte-les Durnes, Fallerans, Valdahon, la Villedieu, Belmont, Orsans, Vellevans, Belmont, Tournedoz, au val de Dampbelin et enfin à Pont-de-Roide. Au voisinage de Fallerans, ce tracé coupe celui de la grande voie romaine de Pontarlier à Besançon. Dans la région traversée par le *chemin Saunier*, entre Fallerans et Vellevans, se trouve Brémondans ou la carte d'E. Clerc (*La Franche-Comté à l'époque romaine*) signale une découverte de statuette romaine. Cette voie, avec celle de tout premier ordre de Pontarlier à Besançon indiquée par l'itinéraire d'Antonin et la carte de Peutinger, et avec celle venant de Champagnole rejoindre la voie de Pontarlier à Salins dans la région de Boujaille (et celle très probable aussi de Champagnole à la route directe de Salins à Jougne par le val de Miéges) compléterait le réseau routier principal de la montagne jurassienne à l'époque romaine.

Danube et les régions provençales et ibériques) viennent sortir d'une étroite et sauvage vallée pour déboucher dans une région plus ouverte. De plus, c'est de là que partaient obligatoirement, à cause des conditions topographiques, les routes mettant en communication les centres producteurs du sel, et par suite centres commerciaux importants, avec les voies terrestres et fluviales menant au Rhin et de là à l'Europe centrale. Et justement là une position stratégique de premier ordre se présentait. La voie sur Grozon et Lons-le-Saunier aurait pu quitter plus bas la rivière, il est vrai, vers Osselle, mais entre ce point et Besançon aucune situation ne permettait une aussi facile défense que celle de cette ville, condition très utile pour l'existence d'un entrepôt commercial. En outre, Besançon, par sa situation assez rapprochée à la fois, et de la vallée de l'Ognon et de la voie de la moyenne montagne, donnait accès facile et prompt de ces deux côtés, sur les plateaux jurassiens d'une part, et sur les collines de la Haute-Saône de l'autre, en même temps que sur le cours inférieur du Doubs et par là à la Saône. Enfin, Besançon n'est qu'à une assez faible distance de l'espèce d'isthme séparant le Doubs d'une part, entre Osselle et Rancenay (environ à 8 ou 9 kilomètres de Besançon), de la Loue d'autre part entre Quingey et son coude vers Chenecey (à une dizaine de kilomètres de Besançon) et le surveillait aussi, en quelque sorte. Cet isthme, large de 3 kilomètres (au point le plus rapproché de l'ancienne capitale de la Séquanie) à 5 kilomètres au plus (entre Osselle et Quingey), a été jadis dénommé par A. Delacroix « la Porte des Plateaux ». En effet, par là on peut, sans franchir aucune rivière, du pays bas gagner les plateaux. Le village d'Abbans-Dessus, situé à peu près au milieu de l'entrée de l'isthme, occupe une position tout naturellement fortifiée en grande partie, et son château de l'époque romane (cf. C. Enlart, *Manuel d'Arch. franç.*, t. II) montre qu'elle a dû être occupée depuis longtemps. En avant du village, du côté du sud, à peu de distance des dernières maisons, une petite hauteur portant maintenant un oratoire, présente les restes d'un petit fortin très ancien formé d'une levée de terre, précédée, d'un côté facilement accessible, par un fossé. Cette fortification, dont j'ai reconnu l'existence en 1912, constituait un ouvrage avancé destiné à renforcer la défense de la forte position d'Abbans-Dessus, laquelle surveillait l'entrée de la *porte des plateaux*. Un peu plus au nord, la colline située au sud de Boussières, isolée au milieu de la partie haute d'un large vallon aboutissant au Doubs et qui ne pouvait être surveillé par Abbans-Dessus, présente d'énormes murgers dont la mise en culture de ce point, non plus que la présence d'habitations détruites, ne pourraient expliquer la présence. Il me semble qu'il ne peut s'agir ici que des matériaux provenant d'une très ancienne fortification à vallum ou mur en pierre, très épais. Ces positions d'Abbans-Dessus et de Bous-

sières fermaient, vers le sud-ouest, le passage entre les deux rivières. L'occupation de ces deux points est fort ancienne; sur la hauteur d'Abbans, j'ai vu de la poterie certainement préromaine, et, à Boussières, des tuileaux romains; cette dernière localité a livré, du reste, deux beaux bracelets, du Bronze IV (au Musée de Besançon). Ce système de défense, de la *Porte des Plateaux*, était complété par un castellum situé plus au sud, à la cote 403, à quelques centaines de mètres au nord du village de Lombard, et qui surveillait le passage laissé libre entre la Loue et le chaînon longeant là sa rive droite; j'ai recueilli sur ce même point des silex taillés indiquant une très ancienne occupation de cette position stratégique.

Pour terminer, j'attirerai l'attention sur la manière dont l'accès de Besançon se trouvait défendu du côté du plateau, sur le front de terre, pourrait-on dire. En avant du large fossé naturel du *Front de Secours* couvrant la citadelle de ce côté, le mont des Buis, avec sa pente abrupte vers le sud-est, dominant le fossé formé par la combe des Mercurots s'étendant de Maillot à Morre, constitue un véritable vallum couvrant complètement la place de ce côté. En avant encore, l'arête parallèle, portant la Batterie Rolland et le Fort de Fontain, constitue une nouvelle barrière protégée encore en partie, sur un front de plusieurs kilomètres, par les marais de Saône, et sur certains points de laquelle devaient s'élever des castramétations ou tout au moins des postes de surveillance. Cette dernière barrière présente deux défauts, à ses extrémités. Celui du sud était surveillé par le camp antique placé sur les hauteurs dominant la rive gauche du Doubs, en face d'Avanne. Il est en outre bien difficile que, sur le nid d'aigle d'Arguel, une fortification antique n'ait pas précédé le château médiéval. Je croirais même assez volontiers, d'après leur position, que l'emplacement du fort de Pugey et celui du signal d'Arguel ont dû être fortifiés très anciennement. Il devait en être de même de l'emplacement du fort de Montfaucon qui devait ainsi garder le point faible septentrional. Je serais aussi très porté à croire que des camps antiques ont été également détruits, sans que l'on y ait pris garde, lors de la construction de la batterie Rolland et du fort de Fontain. Tous ces points, en effet, se trouvent dans la situation habituelle des petits camps néolithiques de la contrée et possédaient, sur celui, tout proche, que j'ai jadis découvert à Roche d'Or, en face de Beure, dans cette même région, le grand avantage de posséder une vue étendue. Dans le voisinage, des tumulus néolithiques ont jadis été fouillés par Castan qui les a pris pour les tombes des soldats de Vindex.

Les dragages du Doubs, à Besançon même, ont donné des preuves très abondantes de la présence de l'homme sur ce point pendant le Robenhausien, l'âge du Bronze III et IV-V et les époques gauloises et gallo-romaines. Par contre, le Hallstattien paraît peu représenté;

seules quelques fibules italiques en archet ou en sangsue, mais du type à porte-agrafe non prolongé en queue allongée, représentent cette période, au début de laquelle elles appartiennent.

Il semblerait donc que la prospérité de Besançon ait alors subi une éclipse, ce que paraît confirmer le fait que les beaux et riches tumulus du premier âge du fer sont bien rares aux environs immédiats de cette ville. Je ne connais guère qu'une tombelle de Pugey qui, avec ses deux brassards en bronze mince, puisse faire figure pour cette période. Les beaux et riches tumulus paraissent alors, au contraire, devenir de plus en plus nombreux en s'avançant dans la direction de Salins et, l'on peut citer, au voisinage de la voie se rendant à cette dernière localité par Rurey et le passage de la Loue aux Forges de Châtillon, ceux d'Epeugney et de Cademène.

De tout ce qui précède. on voit comment, dans la haute Antiquité, Besançon a toujours été appelé à jouer un rôle considérable, tant au point de vue militaire qu'au point de vue commercial, dans la vie des populations habitant le territoire franc-comtois et ainsi s'explique le rang de métropole qu'elle occupait à l'arrivée de César et qu'elle conserva par la suite. Seuls les centres producteurs du sel purent peut-être parfois essayer de rivaliser avec elle et, parmi ceux-ci, Salins dont j'ai fait voir (M. Piroutet, *Sur la coexistence de populations différentes en Franche-Comté pendant les temps pré et protohistoriques, Congrès préhist. de France, session de Lons-le-Saunier*) l'importance, pendant les temps troublés, surtout plus considérable alors, grâce à sa position à défense facile (et située sur une voie d'accès naturelle de la plaine à la montagne), que celle de ses rivales les cités de Lons-le-Saunier et Grozon. Celles-ci, d'accès bien moins défendu, la dernière surtout (ici, deux seules forteresses de faibles dimensions devaient exister, dans Grozon même, l'une sur l'éperon à pentes rapides portant la maison forte de Maillot, l'autre sur l'espèce d'îlot de terre ferme portant la maison forte de Rabeur, au milieu du marécage occupant la partie médiane du Grozon antique), n'eurent guère, par suite, leurs périodes de développement et ne furent guère florissantes que pendant les époques de calme, surtout pendant l'époque romaine, tandis que la région salinoise paraît avoir été extrêmement importante principalement pendant le Robenhausien et le Bronze I et II, puis surtout pendant le Hallstattien et enfin au Moyen-Age.

MAURICE PIROUTET.

L'OPPIDUM CENTRAL DES PETROCORES

31 janvier 1919.

Mon cher Confrère,

Vous m'avez demandé il y a près d'un mois de vous envoyer, si je les avais sous la main, les mesures en *hectares* de l'*oppidum d'Ecornebœuf*. Je devrais, d'abord, m'excuser d'avoir tant attendu pour vous répondre, mais pour vous donner ces dimensions il fallait aller sur le terrain mesurer une base, car la carte au 20,000e ne permet guère, avec ses courbes, d'obtenir une surface exacte, et un plan d'assez grande dimension que j'ai au Musée, et dont je me suis servi, n'a pas d'échelle. Le temps affreux qui caractérise cet hiver désagréable ne m'a permis de faire la course avec mon collègue, M. Féaux, qu'il y a deux jours. Je vous envoie le résultat de notre petit travail, mais je ne le considère que comme approximatif car la question est beaucoup plus complexe qu'elle ne paraît. D'abord vous me parlez de l'*oppidum d'Ecornebœuf :* Il n'y a pas d'oppidum à Ecornebœuf ou du moins on n'a jamais appelé ainsi l'étroite arête qui couronne ce coteau. Je vous envoie ci-joint un petit calque, auquel j'ai ajouté quelques lettres, du plan de Taillefer dans les *Antiquités de Vésone,* non pas qu'il soit exact, mais parce qu'il donne très clairement l'aspect de la configuration du terrain. Des deux coteaux, dont les pentes bordent la rivière de l'Isle et dominent la plaine où s'étendent les jardins qui ont remplacé la Vésone romaine, celui de gauche, presque à pic sur la rivière et dont l'étroite arête se prolonge perpendiculairement à elle, se nomme Ecornebœuf. Cette arête très étroite est interrompue à 300 mètres environ par une large coupure creusée de main d'homme dans le rocher. Les archéologues de la génération de MM. de Taillefer, de Mourcin, Jouannet, l'abbé Audierne, plaçaient la ville gauloise des Petrocores sur la pente ouest de ce coteau jusqu'au petit vallon de Campniac, et sur la crête, tant étaient grandes les séries d'objets qu'ils y ont recueillies, depuis ceux de la période néolithique jusqu'au Moyen-Age. La pente est ne leur avait rien fourni; cependant, depuis deux ou trois ans nous y avons ramassé un certain nombre de fragments de poteries gauloises qui nous ont décidé à faire sur le haut de cette pente, près de la coupure, une fouille qui permette d'établir une stratigraphie de ce sol où les

tessons romains abondent et où il y a certainement eu une importante station néolithique. La grotte sépulcrale de Campniac, située tout près, en est la preuve. Cependant, la surface du plateau est si réduite et si dépourvue de retranchements, sauf la coupure qui peut être postérieure, que l'on ne peut la qualifier d'oppidum, quoique les preuves d'un habitat ininterrompu depuis l'époque préhistorique jusqu'à nos jours y soient ou plutôt y aient été abondantes.

Le coteau de droite, qui porte sur la carte le nom de La Boissière et qui est séparé d'Ecornebœuf par le profond vallon de Campniac, présente au contraire un plateau assez vaste et qui offre toutes les conditions d'une enceinte de La Tène. Il s'appelle dans la langue populaire le Camp de César, les archéologues qui nous ont précédé y plaçaient un camp romain et les modernes un oppidum gaulois. Le colonel de la Noë et Déchelette l'appellent l'oppidum de Coulounieix, d'après le nom de la commune où il est situé et dont le chef-lieu en est peu éloigné; les anciens archéologues et nous-mêmes dans le pays, nous l'appelons plutôt le camp ou l'oppidum de La Boissière, d'après le nom du coteau qu'il couronne; c'est un de ces deux noms qu'il faut lui donner et non celui d'Ecornebœuf, si c'est bien, comme je le pense, de celui-ci que vous m'avez demandé la dimension.

Comme vous le voyez sur le petit plan ci-joint, le plateau de La Boissière se présente sous la forme d'un triangle, dont la base à l'ouest est limitée par un vallon très abrupt qui débouche sur la rivière, parallèlement à celui de Campniac, et par un très fort retranchement DE d'environ 500 mètres de longueur, qui barre l'isthme par lequel notre plateau est relié aux hauteurs voisines. Les deux autres côtés, plus ou moins réguliers, du triangle sont formés par des escarpements naturels sur la vallée de l'Isle et sur le vallon de Campniac dont l'autre face est constituée par les pentes d'Ecornebœuf. Si le terrain était aussi nettement arrêté que sur le plan, une simple triangulation en donnerait facilement la surface, mais cela n'existe pas en réalité parce que le plateau, au lieu de s'arrêter brusquement comme cela aurait lieu en terrain rocailleux, se transforme peu à peu en une pente qui devient abrupte mais qui naturellement n'est délimitée par aucun escarpement, de sorte qu'en l'absence de toute fortification le long de ces pentes, il est impossible de savoir où s'arrêtait la surface défendue et par conséquent quelle était la dimension de l'oppidum. Les courbes du plan au 20,000e rendent très sensible la difficulté dont je vous parle qui, avec une autre dont je m'occuperai plus loin, m'a donné dans la mesure une différence de près de 10 hectares.

En effet, au sommet du triangle, entre le ruisseau de Campniac et l'Isle, se produit une forte dépression de terrain OKL qui pouvait

constituer une défense entre K et O mais qui du côté opposé ne donnait qu'une longue pente adoucie beaucoup plus importante qu'elle ne paraît sur le plan. A l'extrémité opposée de l'enceinte, en P, on a creusé deux profondes coupures parallèles qui forment une défense très forte de cet angle ; il n'en est pas de même en KM où, malgré les fréquentes recherches que j'y ai faites sur la foi de M. de Taillefer qui, comprenant la faiblesse de ce point, y avait placé une

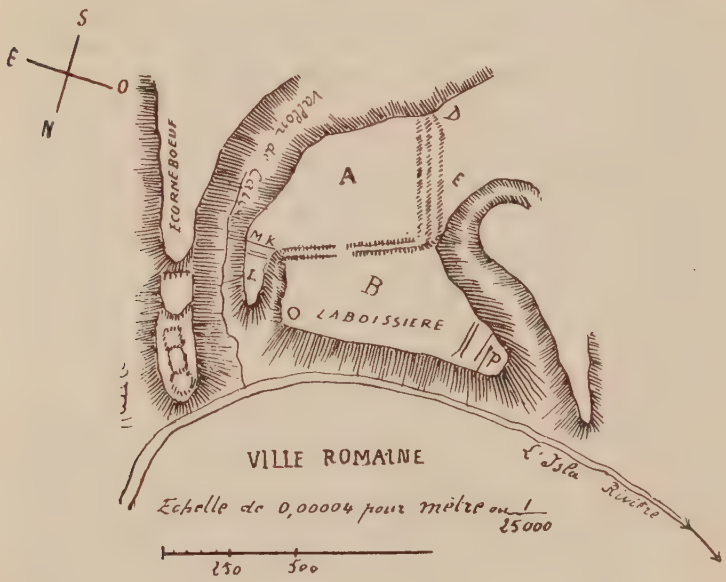

levée de terre et un fossé, je n'y ai rien pu trouver. Cette partie de l'enceinte est boisée ; aussi tout relief, comme on le voit par les limites de propriétés, s'y serait conservé encore mieux que sur le reste du plateau qui est cultivé. Comme l'on ne voit nulle part, ainsi que je vous l'ai dit, de retranchements bordant les pentes, je vous donnerai la *surface du plateau* tel qu'il est limité sur le petit plan ci-joint qui n'est que la réduction du grand plan du Musée.

Il paraît naturel que l'oppidum des Petrocores ait occupé cette situation élevée, d'une étendue suffisante, et qu'après la conquête la ville romaine se soit construite dans la plaine faisant abandonner le vieil oppidum ; mais encore faudrait-il être certain que les retranchements existants présentent les caractères des fortifications gauloises, ce qui à ma connaissance n'a jamais été recherché. Or, il se produit ce fait extraordinaire que la surface du plateau qui devrait constituer l'oppidum est divisée, en deux parties à peu près égales, par un

énorme retranchement qui rejoint à angle droit celui qui barre l'isthme DE et de ce point aboutit en droite ligne au sommet K de la dépression LOK, formant ainsi deux enceintes A et B, la première d'une superficie de 21 hectares, la seconde de 16 hectares. L'abbé Audierne, qui plaçait son camp romain dans l'enceinte A, en a donné un plan absolument de fantaisie pour le faire cadrer avec les prescriptions de Polybe sur l'établissement des camps. Il ne faut tenir aucun compte de sa dissertation dans le *Périgord illustré*. A peu près au milieu de ce retranchement EK, qui a 300 mètres de long, (exactement à 125 mètres de son extrémité est et à 170 de son extrémité ouest), a été pratiquée une ouverture, agrandie de nos jours, qui fait communiquer entre elles les deux parties A et B du plateau et que l'abbé Audierne considérait comme la porte décumane. On a trouvé dans les terres du retranchement des culs d'amphores vinaires et des tessons romains, mais je n'ai pas entendu parler de fiches en fer. Cependant, de la partie de ce retranchement qui s'étend à l'ouest, sur son versant B, proviendraient, m'a-t-on dit, quelques fiches en fer à l'aspect gaulois ou romain qui ont été données au Musée par un ancien curé de Coulounieix. Pas plus là qu'au point E où l'autre retranchement ED est coupé pour le passage d'une route moderne, on ne distingue la construction classique en pierrailles et cadres de bois des fortifications gauloises. Il me paraît indispensable d'y pratiquer quelques sondages et tranchées pour fixer le mode de construction de ces deux remparts; je compte demander au Comité de me permettre d'y utiliser une petite somme, reliquat d'une un peu plus importante qui nous avait été affectée avant la guerre et n'a pu être employée. Je compte sur votre bienveillante influence pour me la faire accorder quand je la demanderai. Ce qu'il y a de tout à fait singulier, c'est que le retranchement DE qui barre l'isthme a été élevé avec des terres prises en dehors de l'enceinte, ce qui forme une large déclivité que l'on a pu prendre pour un fossé, mais qui, malgré les labours qui tendent à égaliser le terrain, donne au retranchement une hauteur sensiblement plus considérable sur sa face extérieure que sur sa face intérieure. En effet, à l'extrémité E il a 10 mètres de hauteur *extérieurement*, au centre 7 mètres et à l'extrémité D de 9 à 10 mètres, tandis qu'à l'*intérieur* sa hauteur ne dépasse pas 3 ou 4 mètres; l'esplanade qui couronne ce retranchement a 7 à 8 mètres de large. Quoiqu'en partie recouvert de broussailles et de bois, je crois être certain qu'il n'est pas revêtu de grosses pierres, mais que les pierrailles y sont fortement mélangées de terre.

Le second retranchement EK est peut-être plus fort que le premier; à sa coupure médiane il a près de 40 mètres de largeur en coupe à la base. Mais contrairement au premier, les terres qui l'ont formé ont été prises sur toute sa longueur *à l'intérieur de l'enceinte* A, de sorte que

tout le long de ce retranchement règne une très large déclivité sur sa face A. Il en résulte que du côté de l'enceinte A sa hauteur est considérable, 8 et 9 mètres, tandis que sur la face opposée qui regarde l'enceinte B il n'a pas plus de 4 mètres. Que conclure de ces deux retranchements se coupant à angle droit et ayant leur face la plus forte tournée du même côté, sinon qu'ils étaient destinés à couvrir par une première enceinte A la seconde enceinte B? Il est à remarquer que dans cette enceinte B, surtout dans la partie qui regarde l'est vers le flanc KO, on a recueilli un grand nombre de meules à blé, dont plusieurs ont été utilisées dans la construction d'une ferme; d'autres sont au Musée, un fragment a été même récemment extrait du retranchement lui-même. Alors l'enceinte B aurait été la véritable place forte, elle n'aurait eu que 16 hectares mais aurait peut-être, à cause du petit nombre de ses habitants, demandé moins d'espace que n'en fournissait le plateau tout entier. Quoi qu'il en soit, je ne connais pas d'exemple de deux enceintes dans ces conditions et je pense qu'il serait fort intéressant de déterminer par une étude sérieuse le mode de construction des retranchements existants, de rechercher s'il n'en reste pas sous terre, le long des pentes et à la coupure P, des vestiges, et s'il ne subsiste pas quelques fonds de cabanes. Ce qui est certain, c'est que sur ce plateau on a trouvé très peu de chose, relativement à l'abondance des monnaies ou poteries gauloises et romaines recueillies à Ecornebœuf.

Veuillez m'excuser, mon cher Confrère, de ce véritable mémoire; il y a si longtemps que cette question de l'oppidum de La Boissière m'occupe sans que je puisse en rien conclure, que je me suis laissé entraîner hors de toute limite à en entretenir un maître comme vous qui peut-être la débrouillerez sans difficulté.

Oppidum de Coulounieix.

Surface totale du plateau	36 h.	820
— de l'enceinte A.	21	076
— de l'enceinte B.	15	743

L'oppidum aurait donc près de 37 hectares de superficie s'il s'étendait exactement jusqu'aux pentes indiquées sur le petit plan. Mais je pense que cette surface doit être réduite au moins de 5 hectares pour la partie MKL de l'enceinte A qui se trouve entre le vallon de Campniac et la déclivité OKL et qui était difficilement défendue, ce qui arriverait à 31 ou 30 hectares au total.

Veuillez, mon cher Confrère, agréer la nouvelle assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus distingués.

Marquis DE FAYOLLE.

LE DIEU DE VIÈGE

J'ai quelque scrupule à revenir encore une fois sur le problème que soulèvent les attributs du dieu de Viège; toutefois, je me hasarde à communiquer quelques détails qui me paraissent nouveaux, pensant qu'ils pourront intéresser.

***

Il a été question, à plus d'une reprise, dans cette revue, de la curieuse statuette gallo-romaine, trouvée à Viège, et conservée au Musée de Genève. J'ai voulu montrer que tous ses attributs ont un sens céleste et lumineux. On me permettra d'ajouter ici quelques détails qui me paraissent confirmer cette interprétation.

1° Le *clou* verticalement placé sur la poitrine du dieu, serait l'emblème de l'éclair ou de la foudre [1]. Le serpent à tête de lion radié, qui orne nombre d'amulettes gnostiques romaines, où il est dénommé Knouphis, Chnoubis [2], n'est autre, on le sait, que le dieu égyptien Chnum, dont l'un des caractères est solaire. Sur quelques intailles, les rayons lumineux qui l'entourent sont en réalité des clous, dont la tête est nettement perceptible [3]. N'est-ce pas attester avec évidence que le clou est le rayon lui-même, ou une de ses formes, l'éclair ?

La méthode ethnographique, qui contribue à élucider tant de problèmes de l'Antiquité, vient aussi en aide. Le dieu de Viège, céleste et chthonien, enfonce le clou de l'éclair avec le maillet du tonnerre. Or, voici qu'en Chine, un dieu infernal, le « Duc du tonnerre », Lei-Kong, au bec de perroquet, tient d'une main le marteau, de l'autre un gros clou, tous deux symbole de la foudre en ce pays [4]. Dispater gaulois et Lei-Kong ne sont-ils pas étroitement apparentés, non certes par filiation historique, mais par simple coïncidence mentale ?

2° Un des attributs habituels du serpent léontocéphale des intailles gnostiques, dont les rayons peuvent être des clous, est un signe

1. *Rev. des Ét. anc.*, 1916, p. 197, 201.
2. Roscher, *Lexikon*, s. v. *Kruphis*, p. 1258, fig. 4; Delatte, *Études sur la magie grecque*, III-IV, Amulettes mithriaques, amulettes d'Athènes, *Musée belge*, XVIII, 1914, p. 69, n° 30, pl. 3.
3. *Dict. des ant.*, s. v. *Gemmae*, p. 1481, fig. 3532 (Cabinet des médailles).
4. Soulié, *Essai sur la littérature chinoise*, 1912, p. 175.

composé d'une barre verticale que traversent trois traits brisés en zigzag [1]. C'est la schématisation du motif égyptien où le dieu Chnoubis est un serpent solaire traversé par trois serpents sinueux. Faut-il rappeler l'analogie avec le Dispater de Viège, qui porte sur une jambe le zigzag, forme connue de l'éclair [2], et où paraît aussi l'association du clou et du zigzag ?

3° Le dieu Chnum tient fréquemment la croix ansée, la clef de vie [3]. Sans en chercher le sens et l'origine discutés, constatons qu'elle subsiste sur les gemmes gnostique romaines, où elle ressemble parfois à une clef réelle, tige terminée à l'une de ses extrémités par un anneau. Elle a cette forme sur une gemme du Musée de Genève,

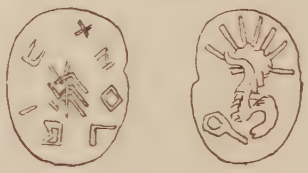

provenant des Fins d'Annecy [4]. Or nous voyons encore que la statuette de Viège porte elle aussi, outre les symboles précédemment énumérés, une clef, mais « ancrée ».

4° On a anciennement signalé les analogies de ce dieu celtique avec Sérapis, dont il a les traits doux et rêveurs, dont il porte le modius. Mais Sérapis est aussi apparenté à Chnum, et, dans ces temps de syncrétisme, il lui a emprunté quelques caractères [5].

Peut-être donc, pour comprendre l'origine du symbolisme de cette statuette, devons-nous tourner nos regards vers les humbles monuments de la magie, de la prophylaxie, qui ont conservé à l'époque romaine tant de thèmes orientaux et égyptiens ; la pierre gravée des Fins d'Annecy, que nous avons mise en relation avec le dieu de Viège, et qui provient d'une contrée voisine, ne semblerait-elle pas l'indiquer ?

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

W. DEONNA.

1. Roscher, p. 1259, fig. 4, 1262 ; Delatte, p. 62.
2. *Rev. des Ét. anc.*, 1916, p. 201-202.
3. Roscher, p. 1253, fig. 1, 1258, fig. 3.
4. Musée de Genève, C. 194. Provenance, Fins d'Annecy ; achat 1868. Lentille ovale, en cristal de roche, 0,15-0,19. Sur la partie plate, le serpent léontocéphale, radié, et l'instrument que nous identifions à la croix ansée, devenue une sorte de clef, ou tout au moins pouvant facilement être confondue avec celle-ci. Sur la convexité, la barre verticale que traversent les trois traits brisés, et le mot XNOVBIC.
5. Roscher, p. 1253.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

De l'intérêt de la toponymie. — Intéressant article d'Ettore Pais, *Tradizioni antiche e toponomastica moderna*, extrait des *Memorie dei Lincei*, 1918, Ve s., t. XV, fasc. 10.

A Lausanne. — Julien Gruaz. *Les anciens habitants des rives comprises entre Morges et Vidy*. Lausanne. 1918, in-8° de 18 p., extrait de la *Bibl. Univ. et Revue suisse*, juillet 1918 : cf. *Revue*, 1917, p. 272.

Le milliaire de Cannes-Écluse et la route de Sens à Paris. — Nous reviendrons sur le milliaire (p. 156). Voici ce que M. Héron de Villefosse dit de cette route (*Bull. arch.*, 1918, p. XIX) :

« Le nom de Cannes-Écluse est assez récent : autrefois la commune portait simplement le nom de Cannes. Elle est située à trois quarts de lieue au sud-est de Montereau, sur la rive gauche de l'Yonne. Ce n'est pas la première fois qu'on y signale des antiquités romaines. En 1875 notamment, Paul Quesvers, dans une notice sur cette commune, rappelait la découverte de monnaies romaines et celle d'un glaive de la même époque, effectuées sur ce territoire [1].

» Cette localité est intéressante à cause de sa position sur une grande voie romaine, mentionnée dans l'*Itinéraire* d'Antonin, et que la *Table de Peutinger* indique également. Dans l'*Itinéraire*, c'est la voie de *Caracotinum* (Harfleur) à *Augustobona* (Troyes), par Lillebonne, Rouen, Paris, Melun, Sens, Villemaur. Le tracé de la *Table de Peutinger* conduit de *Ratumagus* (Rouen) à *Autessiodurum* (Auxerre), en évitant le coude sur Troyes à la sortie de Sens. A partir d'Auxerre les deux tracés se confondent et mènent à Lyon par Avallon, Saulieu, Autun, Chalon-sur-Saône et Mâcon. En réalité, il s'agit dans les deux documents de la grande voie qui mettait Lyon en communication avec la Manche et l'embouchure de la Seine.

» De Paris à Sens, fraction de la voie sur laquelle est située la commune de Cannes, il n'y a aucun désaccord entre l'*Itinéraire* et la *Table* qui fournissent exactement le même tracé. La tête du chemin de Lutèce à Melun par la rive droite de la Seine, existe à Paris près du Grand-Pont (pont Notre-Dame), en un endroit où on l'a constatée. La

1. *Almanach historique du diocèse de Meaux*, 1875, p. 92.

voie antique ne traverse pas la Seine, mais se dirige à l'est, par l'avenue Victoria et la place de l'Hôtel-de-Ville, en passant au sud de l'église Saint-Gervais; elle gagne Charenton où elle franchit la Marne, passe à Alfort, Maisons, Villeneuve-Saint-Georges, Montgeron, Lieusaint (atelier monétaire mérovingien) et Melun où elle entre par le faubourg Saint-Barthélemy. Le tracé de la route nationale de Paris à Lyon ne s'écarte guère de celui de la voie romaine.

» Sur ce parcours, la voie était jalonnée au Moyen-Age par les maisons-Dieu de Charenton, Villeneuve-Saint-Georges, Lieusaint[1] et par la ferme de l'Hôpital qui porte un nom significatif.

» De Melun à Sens, le tracé est également connu. La voie débouche de Melun par la ferme de Germenoy, passe à Sivry, Le Châtelet, Panfou, Valence-en-Brie, atteint Montereau où elle traverse la Seine, puis fait un coude sur l'Yonne qu'elle franchit à la hauteur du village de Cannes. A partir de Cannes, elle se maintient sur la rive gauche de cette rivière jusqu'à Sens en passant par Villeneuve-la Guyard, Champigny-sur-Yonne, Pont-sur-Yonne, Villeperrot, Sens.

» Aux environs immédiats de Montereau, la voie est désignée dans un document du XIIIe siècle sous le nom de « chemin ferré » : « Mes-» sires Jehans de Flory est homs liges du segneur de Champaigne... » des aubains en quelque lieu que ils soient dès la balcherie de Saine » jusques au *chemin ferré* et des choses que de lui tiennent ses » hommes environ Moustereul[2]. » Dans le même document, les lieux dits *le Tré* en la chastellenie de Montereau, alias *le Trées* et *Estrées*, indiquent certainement des terres traversées ou bordées par la voie.

» Cannes se trouve donc sur le passage de la grande voie qui conduisait de Lyon à l'embouchure de la Seine. C'est une localité qui mérite d'être surveillée par les archéologues. »

Les noms des dieux en Gaule. — Hérodote (II, 52) raconte que les Pélasges, autour de Dodone, adressaient des prières à leurs dieux, mais qu'ils ne leur donnaient aucun nom, ne les ayant jamais entendu nommer: ils les appelaient dieux en général. — Mais voilà qui me rappelle le cathéchisme druidique, les prêtres de Gaule ne voulant pas que les noms des dieux fussent divulgués, voulant être seuls à les connaître (*solis nosse deos*, dit cet admirable Lucain, I, 452, l'historien de l'Antiquité qui a le mieux compris et rendu les choses gauloises). — On disait « les dieux » ou « le dieu » dans la Gaule primitive, et rien de plus. En veut-on une preuve? Les noms d'hommes (cf. *Revue*, 1919, p. 40) sont les témoins de croyances ou de pensées disparues. Or, il y a bien peu de noms gaulois tirés de noms de dieux, Teutatès,

1. Le Grand, *Les maisons-Dieu et léproseries du diocèse de Paris au XIVe siècle*, p. 86.
2. Longnon, *Documents*, I, p. 220, n° 5574.

Taran, Ésus, Bélénus : Épona même, la plus populaire des divinités féminines de la Gaule, n'a produit d'autre nom de personne que de vagues et incertains Éponime ou Éponine. En revanche, voyez tout ce que l'anthroponymie celtique nous offre de *Divicus*, *Divixtus*, *Diviciacus*, etc. *Div-* est le seul thème onomastique à origine sacrée bien nette que je trouve chez César. — Hérodote continue en disant que les Pélasges reçurent d'autres peuples les noms propres de leurs dieux, et que l'oracle de Dodone, consulté à ce sujet, permit cette introduction. Quelque chose de semblable s'est passé chez les gens de la Gaule, lorsqu'ils appelèrent leurs dieux des noms de Jupiter ou de Minerve, chose qui nous paraît aujourd'hui fort surprenante, mais qui est bien conforme aux usages des religions anciennes.

La douane des Gaules à Genève. — Inscription récemment découverte à Genève :

D · ꝏ M ·	Je ne garantis pas les signes de ponctuation.
AVR · VALENTI	
AVG · LIB · P · P · XL ·	
GALL · STAT · GEN	
AVR · EVTYCHES	
LIB · ET · EVEI	*Evenus?*
HEREC	C douteux.

Cartier, *Indicateur d'Antiquités suisses*, 1918, p. 100, qui accompagne le texte d'un utile commentaire.

Beda et bief. — On faisait venir *bief* du germanique *bed;* M. Vendryes (*Mém. de la Soc. de Linguistique*, t. XXI, p. 23) songe plutôt au Celtique **bedo-* dans le sens de fosse. — *Beda* est une bourgade religieuse importante chez les Trévires, *Bedus* un nom de rivière, *Bedaius* un nom de dieu, etc. — Au surplus, je rattacherai ce thème moins à un bief ou fossé agricole qu'à un ruisseau naturel. Aujourd'hui encore, il m'a semblé que les *Bief* ou *Biez* de Franche-Comté ou de Bourgogne sont plutôt des ruisseaux naturels qu'artificiels.

Les établissements celtiques des Vosges. — Ce n'est que maintenant que nous pouvons avoir connaissance du travail de Fuchs (mort récemment) sur ses fouilles du Limmersberg et du Wasservald, près de Saverne, dans la haute région vosgienne, pays de Dabo, etc. Albert Fuchs, *Die Kultur der Keltischen Vogesensiedelungen,* 1914, in-8° de 190 p., 60 plans, dessins ou gravures, paru chez l'auteur, à Saverne. Il y a là, sur le mode de vie des populations du haut pays, leur répartition, leur archéologie religieuse et funéraire, de précieux renseignements et, je crois, une des plus importantes contributions que nous ayons vues dans ces dernières années sur les temps primitifs et la géographie humaine de l'Alsace. Évidemment,

ce pays était, sous les Celtes et les Romains, beaucoup plus peuplé que de nos jours; évidemment aussi, moins boisé et plus cultivé, encore qu'une bonne part de ces populations a dû être formée par des éléments forestiers, des « compagnons des bois ». A remarquer tout ce que dit Fuchs sur la disposition, le mode de construction des cours, fermes et chemins: il y a là un chapitre de topographie rurale absolument nouveau. C'est de cette région que proviennent la plupart des stèles funéraires à forme de cabanes, à ornements en figures de rosaces ou de cercles, du Musée de Saverne. Le culte de l'anguipède et de son cavalier y était fort pratiqué. Sans doute aussi celui de Mercure. Aucune trace de germanisme, ce que Schumacher reconnaît lui-même. — Comme travail antérieur, cf. Reusch, *Keltische Siedelungen in den Vogesen*, dans le *Jahrbuch* de la Société pour l'histoire de Lorraine, 1911, t. XXIII.

Milliaire d'Héliogabale à Genève. — Cartier, dans le même n° de l'*Indicateur*, p. 135.

D I V I M A G N I A N
T O N I N I P I · F · D I V I
S E V E R I N E P O S M
A*u r e l* A*n t* O*n i* N V S
P I V S F E L I X A V G P M
T R P O T $\overline{\text{II}}$ C O S $\overline{\text{II}}$ P P
P R O C O S
M P V I I I I

M. Cartier suppose que le milliaire appartient à la route de Nyon et indique la distance à cette dernière ville. Il proviendrait donc de Versoix, à 13 kil. 306 de Nyon.

Reste à savoir pourquoi ce milliaire et d'autres trouvés à Genève (cf. *C. I. L.*, XII, 5537-8) y ont été transportés. Sans doute, comme ailleurs en France, lors de la construction des murailles du Bas-Empire. Je n'ai pas sous les yeux un plan de Genève, mais je sais que le n° XII, 5538, a été découvert à la Pélisserie et que le mur passait par là. — Reste encore à savoir pourquoi certains milliaires sont demeurés en place, d'autres apportés à Genève. A-t-on fait un choix ou le hasard seul a-t-il présidé à cet enlèvement de matériaux? — Si on est allé en chercher jusqu'à 13 kilomètres de Genève, il est donc possible, par exemple, que les fameux monuments utilisés dans les remparts de Neumagen proviennent des environs immédiats de Trèves.

Horbourg. — C'est l'ancêtre romain de Colmar, bien connu par son retranchement du Bas-Empire. M. Forrer, qui vient d'étudier ce *castrum*, lui donne la forme d'un carré de 2 hectares 89 ares, et, pour les quatre côtés, 166 mètres, 170 mètres, 171^{m} 2, 172^{m} 8, soit 680 mètres. Voir le plan, p. 895 de l'*Anzeiger* d'Alsace, n°s 33-6, 1918.

Sarrebourg, comme Saverne, de l'autre côté du col, comme Horbourg, fut également fortifié sous le Bas-Empire, et M. Forrer vient d'étudier ce *castrum* dans le même recueil; il en donne le plan, p. 899, et les dimensions : 1,650 mètres de périphérie et 14 hectares de superficie. Ici, je m'étonne. Cela fait beaucoup pour une localité qui était à peine autre chose qu'un petit chef-lieu de *pagus*, si même elle l'était. Remarquez qu'Ammien Marcellin, qui parle de Saverne, ne dit mot de Sarrebourg.

Épitaphe à Genève.

SEVVAE·VE RECVNDAE ·FIL·	au-dessous du buste de la défunte.

Cartier, même n° de l'*Indicateur*, p. 138. — Nous félicitons M. Cartier de ces découvertes, si intelligemment commentées.

Deus Alisanus. — M. Toutain (*Pro Alesia*, août-nov. 1917) en fait un dieu-arbre comme le *deus Fagus* de la Croix d'Oraison, le *Mars Buxenus* de Vaucluse, etc. C'est fort possible, l'alisier, à ce que je sais par M. Loth, ayant vraiment joué un rôle important dans la vie cultuelle ou magique des Néo-Celtes. Mais je me demande si l'alisier est ici au premier, et non pas au second degré. Je veux dire par là si l'alisier n'a pas servi d'abord à dénommer certains ruisseaux et si *deus Alisanus* ne s'applique pas à ces ruisseaux.

Inscription de Briançonnet. — *Bull. arch. du Comité,* nov. 1918, p. XIX, copie de M. Laugier, communiquée par M. Héron de Villefosse.

D M IVCIVS PRIMI FIL PRIMO IVSII IIL PATRI PISSIMO ET DE ME BENE MERITO ET SVRAE MATRI DE FVNCTIS DE SVO V P	L'inscription n'est intéressante que parce qu'elle doit appeler notre attention sur ces régions alpestres encore si mal étudiées. Découverte au hameau de La Sagne.

La Mère multimamme d'Avallon. — Cf. Toutain, *Pro Alesia*, 1917, p. 140; Parat, *Bull. de la Soc. des Sciences de l'Yonne*, 1er semestre de 1917 *(non vidi)*; notre *Revue*, 1907, p. 184. M. Toutain, avec lequel nous sommes d'accord, fait intervenir une figurine de Tudot (*Coll.*, pl. 74), et qui représente une déesse assise, aux six mamelles, avec un serpent à chaque main. Mais cette statuette est-elle authentique? M. Toutain en doute; mais, comme moi, il ne serait pas étonné qu'on dût condamner le dessin de Tudot plutôt que l'objet.

La céramique de Ruscino. — Sous ce titre, l'infatigable M. Henry Aragon donne le relevé et l'étude des fragments de poteries découverts à Roussillon de 1909 à 1913 (Perpignan, Marty, 1918, in-8° de 136 pages). Je pense que M. Fabia nous en parlera plus longuement.

Terra sigillata du IVe siècle. — Werner, *Spätrœmische Rädchensigillata und Münzschatzfunde in Oberelsass*, n° 32 (1917) de l'*Anzeiger* d'Alsace.

L'écorcheur rustique. — M. Héron de Villefosse signale une intaille en cornaline découverte à Izenave (Ain) par un cultivateur de cette localité, M. Chavent, dans une sépulture de l'époque franque (*Bull. arch.*, 1919, p. IX) :

« Notre actif et laborieux correspondant M. Chanel, professeur au lycée Lalande, à Bourg, l'a publiée avec un bon dessin.

» Le motif principal représente un paysan occupé à dépouiller un animal suspendu à un arbre par les pattes de derrière. Le mot « dépecer » employé par M. Chanel pour caractériser l'opération du paysan n'est peut-être pas tout à fait juste; j'aime mieux me servir du mot « dépouiller », car, bien que la tête de l'animal ait été préalablement séparée du corps, le rustre n'en est pas encore au dépeçage ; il commence par enlever la peau.

» C'est une réplique assez libre d'une statuette du Louvre connue sous le nom d'*Ecorcheur rustique* et que Visconti comparait à une idylle grecque. Cette statuette est certainement la copie gréco-romaine d'une œuvre hellénistique. Clarac en a donné une description et une gravure. Les sculpteurs alexandrins aimaient à traiter ces petites scènes réalistes empruntées à la vie populaire. »

Le milliaire de Cannes (p. 145). — Au dernier moment, M. Héron de Villefosse nous communique la borne milliaire :

DD NN
FL · VALENTINIANO
FL · VALENTE INVIC*t*
PERPETVIS T*riu*MP
B · R · P · N

« L'inscription a été gravée sous le règne de Valentinien et de Valens avant que Gratien ait été associé à l'empire, c'est-à-dire entre le mois de février 364 et l'année 367, vraisemblablement après les victoires remportées sur les Alamans en 366, à Scarpone et à Châlons-sur-Marne, par le maître de la cavalerie Jovinus. Ce milliaire était placé le long de la voie qui faisait communiquer la ville de Lyon avec l'embouchure de la Seine. » (*Bull. arch.*, 1919, p. IX et X).

CAMILLE JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

Carl D. Buck. *Dental terminations* I. Chicago, The University Press, 1918 ; brochure in-8° de 46 pages.

Comme les *Labial terminations*, dont il a été question dans cette *Revue* en 1911 (pp. 227-228), en 1912 (pp. 318-319) et en 1914 (pp. 459-461), les *Dental terminations*, dont voici le premier fascicule, rentrent dans une série d'études traitant de la formation des mots en grec et fondées en partie sur les collections de mots réunis par le regretté A. W. Stratton. Mais cette fois c'est le professeur Buck lui-même, l'auteur estimé des *Greek dialects* et de *A grammar of Oscan and Umbrian* qui a pris le soin de mettre en œuvre les matériaux en question. Les 34 premières pages contiennent une savante dissertation sur l'ensemble des thèmes en -τ- dans la déclinaison grecque (les inscriptions et les papyrus y sont considérés aussi bien que les documents littéraires) ; les 12 pages restantes, de précieuses listes de mots. Les dentales étant universellement reconnues comme éléments suffixaux, le besoin de la publication se faisait moins sentir que pour les morphèmes à labiales. En revanche, l'autorité du professeur Buck lui donne une valeur à part.

A. CUNY.

Commandant Étienne, *A propos de l'itinéraire d'Annibal dans les Alpes*. Gap. Jean et Peyrot, 1918; in-8° de 25 pages (extrait du *Bulletin de la Société d'Études*).

Travail très succinct, sans digression ni discussion inutiles, mais fait avec un rare bon sens, l'esprit pratique d'un officier, le coup d'œil de l'homme qui connaît le terrain. Sa conclusion pour l'itinéraire est par Beaucaire, l'Isère, la Maurienne, le Cenis « Annibal a suivi constamment une rivière et n'a passé qu'un col, celui par lequel il est entré en Italie. Alors, pourquoi le faire changer de vallées, en traversant un autre col? » — « Annibal est resté campé pendant trois jours au col. Alors, pourquoi choisir des cols en lame de couteau où il n'y a place que pour quelques escouades? Pourquoi le faire camper dans un col où il n'y a pas d'eau? » — Même pour les identifications de détail, comme le combat d'Annibal contre les montagnards, à « la roche blanche » de Villarodin, M. le commandant Étienne trouve, ce me semble, la solution juste. — Même impression, selon moi, pour toutes ses remarques sur la population du pays. « Nous sommes en

droit de dire qu'à l'âge du bronze et à plus forte raison du temps d'Annibal, les Alpes étaient habitées dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. » — Parmi les cinq cents brochures provoquées par la marche d'Annibal, j'en connais peu qui renferme plus de données exactes, plus de vérités en une forme plus ramassée et plus claire.

CAMILLE JULLIAN.

E. Stampini, *Il codice Bresciano di Catullo osservazioni e confronti* (Reale Accademia delle scienze di Torino, anno 1915-1916, vol. LI). Torino, Bocca; 48 pages in-8°.

M. Stampini a collationné le manuscrit de Catulle, conservé à Brescia sous A VII 7. C'est une copie du XVe siècle sur l'histoire de laquelle M. Stampini ne nous apprend rien, peut-être parce qu'il n'a rien à nous en apprendre. Quand il s'agit de manuscrits de la Renaissance, la provenance et la connaissance des anciens propriétaires apportent souvent plus de lumière que les collations les mieux soignée. Voici en tout cas les conclusions de M. Stampini. Ce manuscrit est étroitement apparenté avec l'Harleianus 2574, collationné par Ellis qui l'appelle *h*. Ce point me paraît hors de doute. La liste de variantes communes, donnée p. 14-16, qui contient nombre de fautes spéciales aux deux manuscrits, notamment des omissions, est tout à fait décisive. D'autre part, une série de concordances paraît rattacher l'archétype de *h* et du Brixianus à *O*, le Bodleianus Canonicianus 30. Là-dessus encore, je ne vois rien à objecter. Mais M. Stampini semble dépasser les limites de la prudence en déclarant que l'archétype des deux manuscrits nous a transmis un texte indépendant de ceux que nous connaissons et même de *O*. Il faudrait éplucher soigneusement les listes de M. Stampini. Car on y trouve relevées quantité de variantes orthographiques. Quand on connaît la liberté extrême des copistes de la Renaissance, on n'a aucune confiance en des variantes *quod* et *quot*, *solatiolum* et *solaciolum*, etc. D'ailleurs, toute la seconde partie du mémoire, qui tend à la conclusion d'une source nouvelle du texte, est presque exclusivement fondée sur des listes de bonnes leçons. Les bonnes leçons ne peuvent servir à établir la parenté des manuscrits ou leur rapports réciproques. Ce principe, qui est toujours vrai, l'est encore davantage pour des manuscrits copiés, recopiés et revus par des humanistes. Voici un exemple des retouches successives par lesquelles s'améliore le texte, 64, 80 *G* a : *inonia* (point sous l'*o*), *O: incenia*, le Br. *M R: menia*. Combien d'exemples semblables devrait-on d'abord éliminer des listes avant de pouvoir les utiliser ! Il semble, d'ailleurs, que le Brixianus n'est qu'un manuscrit secondaire, un texte déjà fortement revu par des lecteurs qui avaient à leur disposition un manuscrit analogue à *O*. Le travail de M. Stampini n'en est

pas moins fait avec beaucoup de soin. Il pourra servir quand un homme courageux se décidera à porter la lumière dans les manuscrits inférieurs de Catulle et à se donner beaucoup de peine pour un profit médiocre.

PAUL LEJAY.

P. Saintyves, *L'Antre des Nymphes de Porphyre, suivi d'un Essai sur les Grottes*. Paris, Nourry, 1918; 1 vol. in-12 de 262 pages.

Les grottes ont toujours joué un grand rôle dans la vie religieuse. A propos de la description qui est donnée de l'une d'elles dans un passage de l'*Odyssée*, Porphyre a écrit un opuscule intitulé *L'Antre des Nymphes*. Et il s'y attache à montrer, conformément aux principes du néoplatonisme, que le caractère sacré de la caverne lui vient de son symbolisme, que par son aspect et par son contenu elle figure le cosmos ainsi que les divinités qui y résident.

M. Saintyves, qui s'est spécialisé dans l'étude des formes populaires de la religion, a eu l'heureuse idée de publier une traduction de ce traité curieux, faite par Joseph Trabucco, professeur de philosophie au lycée de Bastia. Il y a joint un *Essai sur les Grottes dans les cultes magico-religieux et dans la symbolique primitive*, où il soutient une conception analogue à celle de Porphyre mais plus ample et plus radicale. Pour lui, les cavernes sacrées n'ont pas été regardées seulement comme des symboles mais comme des matrices du cosmos. Aussi n'ont-elles pas joué un rôle seulement dogmatique, mais encore et surtout liturgique. C'est dans leurs flancs que les fidèles s'initiaient aux mystères du monde et qu'ils pratiquaient les rites destinés à en régler le cours. Mais la religion qu'elles abritaient a beaucoup évolué. Très simple à l'origine, elle consistait en une sorte de vague panthéisme, analogue à celui que nous trouvons encore aujourd'hui chez les Mélanésiens, adorateurs du *mana*. En Grèce et en Asie Mineure, où elle offrait d'abord le même caractère dans les cavernes de Pan et celles de Déméter, elle est devenue de plus en plus polythéiste et anthropomorphique dans celles de Dionysos et dans leurs dérivées, celles de Mithra, d'Attis et d'Adonis. Enfin, elle a pris une forme monothéiste dans les grottes chrétiennes qui dérivent des précédentes, surtout de celles d'Adonis, mais qui, consacrées à un Dieu fait homme et interprétées selon les lois de l'evhémérisme, ne gardent que des traces lointaines du symbolisme primitif.

On le voit, si la caverne est l'image du cosmos, l'exposé de M. Saintyves n'est pas moins synthétique. Assurément, on ne saurait lui reprocher de manquer d'idées générales. Sans doute trouvera-t-on plutôt qu'il se montre trop accueillant à l'égard de certaines. Les Primitifs faisaient-ils tant de philosophie et professaient-ils avec un

accord si parfait la doctrine du *mana*? Est-il tellement certain que le polythéisme des mystères helléniques procède du panthéisme et peut-on dire d'une façon si absolue que le Christ est un substitut d'Adonis ? Sur tous ces points un supplément de preuves serait bien désirable. Mais M. Saintyves a groupé un grand nombre de faits et de textes curieux dont l'étude s'impose. Par là, il apporte une contribution utile à l'histoire des religions. Et on ne peut que souhaiter d'avoir beaucoup de monographies également nourries, faites d'un point de vue purement historique et critique.

PROSPER ALFARIC.

Dom R. Hugh Connolly, M. A., *The so called Egyptian Church Order and derived Documents* (dans les *Texts and Studies, Contributions to Biblical and Patristic Literature* de J. ARMITAGE ROBINSON, vol. XIII, n° 4, Cambridge (University Press), 1916, in-8°, XIV-197 pages.

Un recueil important de canons ecclésiastiques a été édité d'après une version éthiopienne dès 1691, par Job Ludolf *(Commentarius ad historiam aethiopicam)*, puis d'après une version copte memphitique en 1848, par H. Tattam *(The apostolical Constitutions or Canons of the Apostles)*, d'après une version copte sahidique, en 1883, par Lagarde *(Aegyptiaca)* et, en 1884, par U. Bouriant (*Recueil de travaux relatifs à la philologie égyptienne*, t. V et VI), d'après une version latine en 1900, par E. Hauler *(Didascaliae apostolorum fragmenta veronensia latina; accedunt Canonum qui dicuntur Apostolorum reliquiae)*, enfin d'après une version arabe en 1904, par G. Horner *(The Statutes of the Apostles or Canones ecclesiastici)*. Mais les divers manuscrits dans lesquels ils nous est arrivé se présentent comme des traductions d'un texte grec qu'on n'a pu encore retrouver.

Le recueil ne porte pas de titre. Comme il a été trouvé d'abord en Egypte, il est habituellement désigné sous le nom de *Constitution ecclésiastique égyptienne*. Mais rien dans son contenu ne justifie cette appellation et son origine est restée jusqu'ici mystérieuse. H. Achelis *(Die Canones Hippolyti)* le regardait comme un remaniement des *Canons d'Hippolyte* et comme la source principale du VIIIe livre des *Constitutions apostoliques*. Au contraire, F. X. Funk *(Die apostolischen Konstitutionen)* le présentait comme une adaptation du VIIIe livre des *Constitutions apostoliques* et comme une source importante des *Canons d'Hippolyte*.

Un religieux anglais, Dom Connolly, s'attache à montrer par une comparaison minutieuse de ces divers écrits que la *Constitution ecclésiastique égyptienne* est plutôt la source commune des *Canons d'Hippolyte* et du VIIIe livre des *Constitutions apostoliques*, comme

aussi des *Constitutions données par Hippolyte* qui constituent une édition abrégée de ce dernier livre et du *Testament de Notre Seigneur* qui se lit en tête de la même compilation. Puis il ajoute que ce recueil, où ce n'est point le Christ qui intervient, ni aucun des Apôtres, mais seulement un évêque parlant à des évêques, doit être regardé comme une œuvre d'Hippolyte à plus juste titre que les *Canons d'Hippolyte* ou que les *Constitutions données par Hippolyte*, dont le titre lui aura été certainement emprunté et s'explique par lui. Plus précisément, de la préface, où l'auteur, ayant rappelé son ouvrage antérieur *Sur les Charismes*, annonce son intention d'exposer maintenant pour les chefs de l'Église la « tradition apostolique », et de la conclusion, où il met en relief les avantages de cette même tradition, Dom Connolly conclut que l'écrit doit s'identifier avec la *Tradition apostolique* qu'on voit mentionnée à la suite du traité *Sur les Charismes* dans la liste des travaux d'Hippolyte et qu'on croyait perdue. Pour confirmer sa thèse, il relève entre cet ouvrage et d'autres textes du même auteur dont l'authenticité n'est pas contestée des ressemblances nombreuses et très précises.

La démonstration, dont il est inutile de faire ressortir l'intérêt, paraît concluante. Elle avait d'ailleurs été déjà esquissée, dès 1910, par E. Schwartz dans une étude *Über die pseudo-apostolischen Kirchenordnungen* dont les conclusions avaient été bien accueillies par les critiques. Dom Connolly ignorait cette publication. Son œuvre n'en est que plus méritoire et significative. On peut seulement regretter qu'il l'ait présentée sous une forme un peu étriquée et hâtive. Son exposé, très documenté et pénétrant, se présente comme une simple ébauche, ou, pour mieux dire, comme un recueil de notes. Il faut, pour le lire, s'armer de quelque patience, et, la lecture terminée, on se dit avec peine que le travail demanderait à être repris et élargi. Il faudrait, sans négliger les textes, entrer plus avant dans l'esprit du recueil, se faire une idée plus complète et plus approfondie de la pensée d'Hippolyte, étudier enfin le milieu romain qui l'a inspirée. Et il faudrait aussi dans cette œuvre de science un peu austère mettre un peu d'art pour la rendre lisible.

PROSPER ALFARIC.

Ch. Frégier, *Les étapes de la crise grecque* (1915-1918). Paris, Bossard, 1919; 1 vol. in-16 de 294 pages.

L'auteur, avec une lucidité impartiale et probe, retrace ici, en témoin sagace, les vicissitudes du conflit entre Vénizélos et Constantin. C'est, au premier chef, de l'histoire contemporaine et il ne semblerait pas qu'on dût en parler dans cette revue. M. Frégier nous déclare lui-même (p. 71) que, pour bien juger la Grèce des années 1915 à 1918, « il faut refouler nos souvenirs antiques ». Est-ce bien

sûr? Le gouvernement des Scouloudis et des Lambros ne permet-il pas au contraire de mieux comprendre l'Hellade d'Antalcidas et inversement? Ceci éclaire cela. Du Kaiser, on pouvait dire, comme d'Artaxerxès : « ἐν βασιλεῖ τὰ τῶν Ἑλλήνων ». Quant aux Occidentaux, si l'on met à part les Italiens, chez qui le vieux génie politique romain ne s'est point chargé de nuées désastreuses, leur façon de traiter les choses grecques sera pour l'avenir un sujet de stupeur.

GEORGES RADET.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

L'Ancien Testament et la méthode historique (Édouard Naville, *La composition et les sources de la Genèse;* in-8° de 38 pages, extrait de la *Revue de l'histoire des Religions,* 1918). — Indépendamment de la valeur du travail en ce qui concerne le sujet lui-même, tout historien qui veut réfléchir doit longuement examiner les règles de méthode qui terminent ces pages, règles qui, M. Naville le reconnaît hautement, remontent à Fustel de Coulanges : « Le fond de l'esprit critique, quand il s'agit de l'histoire du passé, est de croire les anciens. » C. J.

L'Affaire des Arginuses (406 avant J.-C.). — Dans ce travail (extrait de la *Revue historique* de 1919, 68 pages in-8°), M. Paul Cloché, poursuivant ses minutieuses études sur la politique intérieure d'Athènes à la fin de la guerre du Péloponnèse, essaie d'élucider les phases obscures du célèbre procès. Il montre que le parti démocratique, amené, par le jeu des coteries adverses, à condamner en bloc les généraux, renia « l'une de ses plus nobles traditions judiciaires : l'usage des jugements séparés et individuels ». Cette erreur criminelle le diminua et l'atteignit « à la fois dans ses hommes, dans sa cohésion et dans ses principes ». G. R.

Œuvres de Virgile. — Texte latin, publié avec une introduction biographique et littéraire, des notes critiques et explicatives, des gravures, des cartes et un index, par F. Plessis et P. Lejay : Paris, Hachette; in-12 de CXXXVIII-904 pages. C. J.

---

9 mai 1919.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

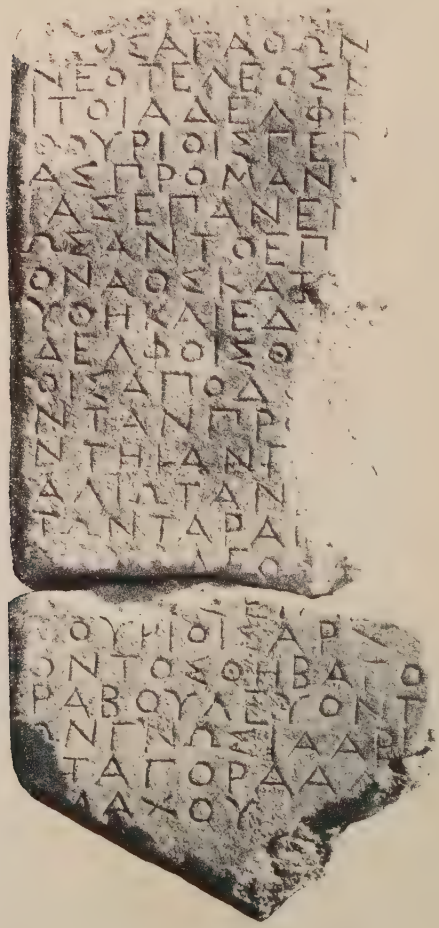

STÈLE DE DELPHES
renouvelant la promantie des Thouriens.

LES CONFLITS POLITIQUES ET SOCIAUX A ATHÈNES

PENDANT LA GUERRE CORINTHIENNE (395-387 avant J.-C.)

Nous nous proposons d'examiner dans quelle mesure l'histoire intérieure d'Athènes, de ses ambitions, de ses besoins et conflits sociaux et politiques a pu influer sur les préludes, les origines et l'évolution de la guerre de Corinthe, et réciproquement[1].

I

Avant la guerre corinthienne. L'état social à Athènes après 403. Les incidents de 396. — Au printemps de 395, Athènes est toujours l'alliée-vassale de Lacédémone, grâce au traité de 404, renouvelé en 403[2]. Pendant les huit années écoulées depuis le rétablissement de la démocratie, les Athéniens ont respecté les obligations du traité et envoyé des contingents à Sparte contre la Perse et contre Élis; et en 396/5 ils désavouaient l'initiative antispartiate de leur compatriote Démainètos[3].

Cette politique loyaliste rencontrait-elle l'assentiment sincère et cordial de l'ensemble des citoyens? Elle était à coup sûr approuvée des riches. Sur ce point, nous sommes édifiés par les brèves indications des *Helléniques* d'Oxyrhynchos : la démarche de Démainètos provoque une violente manifestation des γνώριμοι, qui déclarent Athènes compromise par la rupture

1. La question, en partie renouvelée par la publication des *Helléniques* d'Oxyrhynchos, a été aperçue et traitée par divers auteurs, principalement par MM. Beloch *(Die attische Politik seit Perikles)* et Ed. Meyer *(Geschichte des Altertums*, V, et *Theopomp's Hellenika)*, dont les exposés renferment de nombreuses et importantes lacunes et, selon nous, des erreurs graves et des appréciations excessives et très risquées. Il paraît possible de tracer de ces rapports entre la politique étrangère et la politique intérieure d'Athènes un tableau plus vrai, plus complet et plus cohérent.

2. Xénophon, *Hell.*, II, 2, 20; II, 4, 38.

3. *Hell.*, III, 1, 4; II, 25; *Hell. Oxyr.*, I, 1-3.

de la paix. C'est que « parmi les Athéniens, les modérés et les riches *étaient fort satisfaits de la situation* »[1]. Sans être tous nécessairement laconophiles ou indifférents à la dignité et à la liberté d'Athènes, ils désiraient donc ardemment le maintien de la paix et, à plus forte raison, répudiaient toute démarche agressive contre Lacédémone.

Un très grand nombre, sinon l'ensemble, de ces Athéniens riches avaient constitué sous l'oligarchie le corps privilégié des Trois-Mille. Beaucoup s'étaient enrichis en servant la tyrannie et en se couvrant de crimes; les autres, plus honnêtes, avaient du moins, de leur propre aveu, gardé leur fortune intacte: ce sont, comme l'un d'eux le proclame après 403, « ceux qui n'ont subi aucun préjudice sous l'oligarchie », ceux qui, avant tout, « désiraient conserver leurs biens »; c'est « pour leur propre sauvegarde » qu'ils étaient restés dans la Ville sous les Trente et sous les Dix[2]. On ne doit donc pas s'étonner que Xénophon qualifie ainsi les Trois-Mille : πλουσιώτεροι πάντων ὄντες[3]. Ils forment, en effet, surtout au lendemain de la tourmente oligarchique, l'élément le plus riche de la population athénienne; et la démocratie restaurée, loyale observatrice des conventions d'amnistie, respectera leurs fortunes, les exonérant même de leur lourde dette de guerre[4]. On s'explique ainsi sans peine qu'en 396, après une période durant laquelle elle a joui de l'impunité personnelle et pécuniaire, gardé l'entière liberté politique et bénéficié largement des honneurs[5], cette haute société d'Athènes ait contemplé sans amertume la situation générale et n'ait pas désiré rompre la paix hellénique.

L'optimisme était moindre, sans doute, parmi les citoyens qu'avaient frappés l'oligarchie et le désastre national de 404. Comparé aux Trois-Mille, l'ensemble était pauvre, selon le témoignage autorisé de Xénophon (ὁ μὲν δῆμος πενέστερος

1. *Hell. Oxyr.*, I, 1-3.
2. Lysias, XXV, 18. Cf. notre travail sur *la Restauration démocratique à Athènes en 403 avant J.-C.*, pp. 11-12, 42, 69-71, 86-87, 93, etc.
3. *Hell.*, II, 4, 40.
4. Cf. *Restaur. démoc.*, pp. 353-356, 366-385, 474, etc.
5. Cf. *Restaur. démoc.*, pp. 405-412, 474-475.

ὑμῶν ὄν)[1]. On peut admettre, il est vrai, que ceux dont le capital comprenait à peu près exclusivement des biens-fonds situés en Attique étaient redevenus en 403 aussi riches qu'avant la domination des Trente, de tels biens se prêtant à une restitution très aisée[2]; et ainsi les propriétaires fonciers revenus d'exil (ceux du moins qui ne possédaient d'autre fortune que leurs terres) pouvaient éprouver les mêmes sentiments pacifiques que les anciens Trois-Mille. Mais la Restauration avait été sans doute impuissante à ressaisir la trace d'une bonne partie des fortunes ravagées, principalement des biens meubles, dont la disparition pouvait être tenue pour irréparable; au total, les pertes définitives étaient nombreuses et graves[3]. D'où, peut-être, chez beaucoup d'Athéniens un âpre désir de recouvrer par la guerre et la conquête l'équivalent des richesses perdues.

Comme la proscription oligarchique, l'écroulement de l'empire avait semé bien des ruines. Nombreux avaient été les citoyens chassés de leurs domaines ou frustrés de leurs créances à l'étranger par la victoire de Sparte. Nous savons que, vers les premières années de la guerre du Péloponèse, beaucoup d'Athéniens, confiants en la maîtrise de la mer, plaçaient volontiers leur avoir dans les îles, alors qu'ils voyaient sans trop s'émouvoir l'ennemi piller la campagne attique[4]. En Chersonèse de Thrace, notamment, les Athéniens possédaient de gros intérêts territoriaux et financiers, durement atteints par le désastre de 405[5]. Xénophon[6] nous cite le cas d'un Athénien dont la fortune entière était sise hors de l'Attique, et que ruina totalement la guerre. Ce n'était pas aux nombreux citoyens ainsi ruinés ou demi-ruinés que devait profiter la politique conservatrice de la Restauration, respec-

1. *Hell.*, II, 4, 40.

2. Cf. *Restaur. démoc.*, pp. 354-356, 378-379. A de telles récupérations peuvent faire allusion un texte d'Isocrate (τῶν ἄλλων κομιζομένων τὰς οὐσίας : XVI, 46) et un passage du discours contre Phormisios (τὴν ὑμετέραν ἀπεδώκασιν ... : Lysias, XXXIV, 4).

3. Cf. *Restaur. démoc.*, pp. 377-379, 385, etc.

4. Pseudo-Xénophon, 'Αθ. πολ., II, 16.

5. Κεφάλαιόν τε εἴχομεν .....: Κεφάλαιον καὶ τὰς ἀποικίας καὶ τὰ ἐγκτήματα καὶ τὰ χρέα ... (Andocide, III, 9, 15).

6. *Memor.*, II, 8, 1. Cf. *Sympos.*, IV, 31.

tant l'état des biens fonciers et validant expressément les créances de l'ancienne démocratie[1].

Enfin, à côté des citoyens dépouillés par l'oligarchie et par la défaite, il y avait un grand nombre de pauvres, de thètes, n'ayant jamais possédé ni argent ni terres, composant vraisemblablement la presque totalité des 5.000 Athéniens menacés de spoliation civique par le projet Phormisios, et parmi lesquels se recrutaient en foule ces matelots et rameurs pour qui la guerre était tout profit[2].

Parmi ces éléments plus ou moins consciemment belliqueux, se détachent certaines personnalités. Les généraux qui dirigeront la guerre de Corinthe sont souvent d'anciens chefs de l'armée démocratique de 403. C'est Thrasybule le Stirien, dépouillé par les Trente, qui, après avoir empêché en 396 une guerre imprudente, approuvera en 395 un conflit encore limité et, dès 390, prendra la tête de la guerre maritime et conquérante[3]. Ce sont aussi d'anciens généraux du Pirée, Ergoclès et Thrasybule de Collytos, qui mènent les opérations en 390-387[4]. En 396, au nombre des plus ardents partisans de la guerre figurent Kephalos et Épikratès; ce dernier, banni par les Trente, avait exercé un commandement au Pirée; dans la guerre étrangère, il cherchera le moyen de relever sa fortune, et de pauvre, en effet, deviendra riche: les *Helléniques* d'Oxyrhynchos et le réquisitoire contre Épikratès s'accordent pleinement pour nous édifier à cet égard[5].

Parmi les dirigeants de la guerre corinthienne, on rencontre aussi des hommes tels qu'Aristophanès, Agyrrhios, qui, s'ils n'avaient peut-être pas particulièrement souffert de l'oligarchie, voyaient cependant leurs intérêts favorisés par une

1. Cf. Aristote, 'Αθ. πολ., 40, 3; Andocide, I, 87-88. Cf. *Restaur. démoc.*, pp. 366-368.
2. Cf. *Restaur. démoc.*, pp. 420, 442-443.
3. *Hell.*, III, 5, 16; IV, 8, 25 et suiv.
4. Lysias, XXVIII, 1 et suiv.; *Hell.*, V, 1, 26.
5. οὐτοιγὰρ (Épicratès et Kephalos) ἔτυχον ἐπιθυμοῦντες μάλιστα τὴν πόλιν <ἐκπολεμῶσαι> (*Hell. Oxyr.*, II, 1); [ο]ἱ δ'[ἐ]ν ταῖς 'Αθήναις ἐπιθυμοῦντες ἀπαλλάξαι τ[οὺ]ς 'Αθηνα[ί]ους τῆς ἡσυχίας καὶ τῆς εἰρήνης καὶ [πρ]αγαγεῖν ἐπὶ τὸ πολεμεῖν καὶ π[ολ]υπρα-[γ]μονεῖν, ἵν' αὐτοῖς ἐκ τῶν κοινῶν ᾖ χρηματίζεσ[θ]αι (*id.*, 2); οὗτοι μὲν γὰρ ἐν τῷ πολέμῳ ἐκ πενήτων πλούσιοι γεγόνασιν ....οἱ πρότερον ἐν τῇ εἰρήνῃ οὐδὲ σφᾶς αὐτοὺς ἐδύναντο τρέφειν, νῦν ὑμῖν εἰσφορὰς εἰσφέρουσι καὶ χορηγοῦσι καὶ οἰκίας μεγάλας οἰκοῦσι (Lysias, XXVII, 9-10).

politique belliqueuse. Aristophanès, collaborateur de Conon, comme son père Nicophémos, ne possédait avant 394 qu'un lopin de terre, et dans les années qui suivront, cet homme, auparavant démuni de ressources (πρότερον μὴ ὑπαρχούσης οὐσίας), sera plusieurs fois triérarque et acquittera de lourdes εἰσφοραί[1]. Agyrrhios, qui, par l'institution du μισθὸς ἐκκλησιαστικός, favorisera les pauvres, si ardents pour la guerre, dont le neveu, Callistratos, soutiendra à fond la politique belliqueuse, et qui conduira les opérations navales[2], Agyrrhios avait subi vers 400 de sérieux déboires financiers : il s'était vu enlever par Andocide la ferme du cinquantième[3].

Ainsi, à la veille de la guerre corinthienne, sous le décor de l'union civique et de l'amnistie triomphante, règne en Attique un sourd et profond malaise, un besoin de conquête extérieure et d'enrichissement rapide : besoin qui, d'ailleurs, est loin d'être absolument général ou peut-être même répandu chez la grande majorité des Athéniens, contrairement à ce qu'aurait laissé entendre l'ambassadeur thébain à Athènes en 395[4] : les riches n'éprouvaient nulle envie de briser la paix (ἔστεργον τὰ παρόντα). Mais cette indication même sous-entend que dans les masses populaires (que le texte d'Oxyrhynchos oppose aux ἐπιεικεῖς) régnait un vif désir de changement[5]. C'est ce que

1. Cf. Lysias, XIX, 19-20, 28-29. Sur Conon et Nicophémos, cf. Diodore, XIV, 81, 4; *Hell. Oxyr.*, X, 1.

2. Cf. *infra*, § III, IV et V.

3. Cf. Andocide, I, 133 et suiv. Il y a donc (cf. Foucart, *Étude sur Didymos*, p. 145, note 3; Kirchner, *Prosop. att.*, I, p. 13) inimitié personnelle entre Agyrrhios et Andocide; mais il y a aussi des divergences d'une portée plus générale (cf. § IV).

4. Καὶ μὴν ὅτι μέν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, βούλοισθ' ἄν τὴν ἀρχὴν ἣν πρότερον ἐκέκτησθε ἀναλαβεῖν πάντες ἐπιστάμεθα (*Hell.*, III, 5, 10). M. Foucart (*Revue archéol.*, 1877, p. 261-262, *les Athéniens dans la Chersonèse de Thrace*, p. 3) ne paraît pas apporter à ce sujet les réserves nécessaires. De même, M. Meyer, *Gesch. Alt.*, V, pp. 220, 229-230. M. Beloch se trompe, à coup sûr, quand il affirme que « le désir de restaurer l'Empire détruit remplissait alors tous les cœurs (à Athènes) » (*Att. Pol.*, p. 116).

5. Ces πολλοὶ καὶ δημοτικοί forment-ils, comme on l'a supposé (cf. Meyer, *Th. Hell.*, pp. 49-50) un parti homogène, opposé à la fois aux γνώριμοι et au parti plus modéré de Thrasybule et d'Anytos? Ce n'est rien moins que certain. Ce groupe des δημοτικοί comprend évidemment les farouches partisans de la guerre, mais aussi, sans doute, beaucoup de citoyens prêts à accepter une guerre de libération, étroite et limitée (cf. § II), et qui suivront sans peine, en 396, les conseils pacifiques de Thrasybule, vu les circonstances.

Quant aux ἐπιεικεῖς, M. Meyer (*id.*, p. 50) les qualifie ainsi : « les éléments conservateurs-agrariens, les partisans de Théramène ». Que fait-il donc des anciens Trois-Mille, dans l'ensemble riches et conservateurs, bénéficiaires du régime de 404, et hostiles ou étrangers à la politique théraméniste, comme nous l'avons montré.

montre, du reste, l'explication que l'auteur nous donne du maintien de la paix en 396 : si la paix fut alors sauvée, en effet, c'est pour des raisons de prudence et d'opportunité qu'il n'est pas malaisé de deviner.

Quand se fut produite, contre l'initiative de Démainètos, la démonstration des riches, on vit Thrasybule, Anytos et Aisimos inviter le Dèmos à désavouer l'entreprise. Si ces personnages, bannis et dépouillés en 404 et intéressés, semble-t-il, à une politique de conflits extérieurs, servent ainsi la politique des conservateurs, c'est, sans doute, qu'ils jugent l'heure peu propice à la guerre antilaconienne. Athènes, en effet, eût alors combattu isolément : point n'est encore question d'une alliance béotienne; si Thèbes a modifié depuis 403 son orientation diplomatique, il n'est ni certain ni très probable qu'en 396 le parti patriote d'Isménias soit déjà pleinement maître du pouvoir[1]. D'où l'attitude pacifique d'une fraction notable des chefs démocrates et modérés; et si la masse des citoyens les écoute, ce n'est pas par optimisme satisfait, mais par peur : peur de la défaite et de l'invasion. C'est ce qu'indique très bien le texte d'Oxyrhynchos (οἱ δὲ πολλοὶ καὶ δημοτικοὶ τότε μὲν φοβηθέντες ἐπείσθησαν τοῖς συμβουλεύουσι)[2].

L'année suivante, la guerre éclate entre Athènes et Lacédémone. On peut y discerner quatre grandes phases : 1° des origines à la bataille de Cnide (été 395-été 394); 2° de Cnide à la tentative de paix avec Sparte (394-392/1); 3° échec de cette tentative (391); 4° de cet échec au traité d'Antalcidas (391-387).

II

Les origines et la première année de la guerre. — La première période, marquée par une limitation relative de la politique

(cf. *Restaur. démoc.*, pp. 11-12, etc.)? D'autre part, au parti théraméniste appartenait, notamment, Anytos (cf. Ἀθ. πολ., 34, 3), que les *Helléniques* d'Oxyrhynchos distinguent nettement des ἐπιτήδειοι laconophiles. Anytos, qui, ayant souffert de la tyrannie de 404, n'avait pas lieu, comme les riches, d'être « satisfait de la situation ». C'était d'ailleurs le cas de nombreux « théraméniste », aisés ou riches avant 404 et dépouillés par les Trente (cf. *Restaur. démoc.*, pp. 10-11, 147-155, 157, etc.).

1. Cf. notre étude sur *la politique thébaine de 404 à 396 avant J.-C.* dans la *Revue des Études grecques* de 1918.

2. *Hell. Oxyr.*, I, 3. Ce sentiment put être vif surtout dans le Dèmos rural, que les cruelles expériences de 431-421 et de la guerre décéliaque avaient instruit à redouter l'hoplite de Laconie.

extérieure d'Athènes, présente un caractère de transition. L'origine même du conflit soulève un problème capital : pourquoi la volte-face de la majorité des Athéniens, qui avaient voté la paix en 396? Et surtout, pourquoi la minorité riche, si éprise de la paix, adhéra-t-elle à cette politique? Xénophon, en effet, est très net à ce sujet : « Un très grand nombre d'Athéniens parlèrent en faveur (de la demande thébaine) et on décida *unanimement* d'appuyer Thèbes[1]. »

Grâce aux *Helléniques* d'Oxyrhynchos (cf. § I), il semble qu'on puisse discerner dans la population athénienne, vers 395, trois attitudes diverses vis-à-vis de la guerre. Il y a, d'abord, des démocrates ardemment belliqueux, subordonnant à leur désir de guerre toute considération de prudence et de moyens : leur accueil enthousiaste aux ouvertures de Thèbes se comprend sans peine. Mais il y a aussi de nombreux Athéniens, démocrates ou modérés fidèles aux traditions patriotiques de Théramène[2], chez lesquels la volonté de libérer Athènes d'un odieux vasselage[3] n'entraîne pas nécessairement le vif désir de reconstituer l'empire et, surtout, n'exclut pas le sentiment de l'heure propice au soulèvement libérateur. Or, en 395, d'une part, l'alliance athéno-thébaine ne signifiait pas forcément le renouvellement de la guerre de conquête; elle pouvait très bien être limitée à la sauvegarde de l'indépendance béotienne et à la libération diplomatique d'Athènes; d'autre part, alliés aux Thébains, les Athéniens pouvaient ne plus trembler pour leurs campagnes. Ils avaient éprouvé la redoutable force de l'infanterie béotienne : dans la harangue qu'il prête à l'ambassadeur thébain, Xénophon fait à cette circonstance une discrète allusion : « Nous avons été pour les Lacédémoniens des alliés fort précieux, vous le savez[4]. » C'est en s'adossant à la Béotie que les hoplites d'Agis avaient cruellement ravagé la campagne attique; et les

1. *Hell.*, III, 5, 16.

2. C'est le cas d'Anytos et sans doute aussi d'Archinos, qui prononcera l'éloge des guerriers tués à Corinthe (cf. *Menexène*, 234[b]). Les chefs théraménistes ne doivent donc pas être confondus avec les ἐπιεικεῖς violemment hostiles à la guerre (cf. § I).

3. Sentiment aperçu par Xénophon, qui nous montre les Athéniens « νομίζοντές γ' ἑαυτῶν ἄρχεσθαι. » (*Hell.*, III, 5, 2).

4. *Hell.*, III, 5, 14.

Thébains n'avaient pas été les moins prompts à dévaliser méthodiquement les fermes et les bourgs des Athéniens. Sur ce point encore, le texte d'Oxyrhynchos nous apporte de précieuses indications[1] et nous aide à mieux comprendre le sentiment d'allégresse qui dut s'emparer de nombreux Athéniens à la nouvelle de la complète volte-face des Béotiens[2].

D'un tel sentiment, un passage d'Andocide paraît porter la trace : « Souvenez-vous, Athéniens, du jour où nous nous sommes alliés aux Béotiens : quelle était notre idée en agissant de la sorte ? N'était-ce pas qu'en joignant la puissance béotienne à la nôtre nous devenions capables de tenir tête au monde entier[3] ? » Il y a là sans doute quelque exagération, Andocide ayant intérêt, en 391, à laisser croire aux Athéniens qu'une fois abandonnés des Béotiens, ils n'auront plus qu'à faire la paix. Mais il n'en est pas moins certain qu'en 395 l'alliance de leurs puissants voisins du Nord apporta un grand réconfort aux Athéniens.

Il était donc alors facile au parti de la guerre de grouper au moins une majorité. Mais pourquoi vit-on se rallier à cette politique les Athéniens riches (et surtout les anciens Trois-Mille), parmi lesquels il y avait tant de laconophiles et qui prisaient si hautement la paix ? Assurément, si l'alliance avec Thèbes avait eu pour but avoué de ressusciter la vieille politique impérialiste, les riches, « satisfaits de la situation », auraient résisté au courant belliqueux ; ils l'eussent fait également, sans doute, si Athènes s'était spontanément soulevée pour se libérer de la suzeraineté laconienne. Mais tel n'était pas le cas : en 395, l'initiatrice de l'agitation qui secouait la Grèce, ce n'était plus Athènes (comme elle avait manqué l'être en 396), mais Sparte[4] : ce n'est que « lorsqu'il fut bien certain pour les Thébains que Lacédémone allait les attaquer dans leur

1. XIII, 12, 3-5. Cf. *la politique thébaine de 404 à 396*, *REG.*, 1918.

2. La demi-rupture entre Thèbes et Lacédémone en 403 n'avait même pas assuré la pleine cordialité des rapports entre Thèbes et l'Attique, comme le montre la mainmise de Thèbes sur Oropos quelques années après 403 (Diodore, XIV, 17. Cf. notre étude sur *la politique thébaine*, *REG.*, 1918).

3. III, 25.

4. Nous n'avons pas à rechercher ici les responsabilités profondes du conflit ; en tout cas, d'après les sources aristocratiques elles-mêmes (Xénophon et *Helléniques* d'Oxyrhynchos), les apparences, du moins, restèrent favorables à Thèbes.

pays, qu'ils députèrent à Athènes[1]. » Dès lors, beaucoup de γνώριμοι, même très disposés à tolérer les démarches agressives d'un État qui leur était traditionnellement sympathique, purent estimer que l'attitude de Sparte n'était plus défendable; ils ne pouvaient plus, comme en 396, s'écrier qu'Athènes se compromettait « en commençant la guerre ». Ils ne répondirent donc rien aux nombreux orateurs qui prêchaient l'alliance thébaine, et ils s'associèrent au vote de l'Ecclesia.

Les γνώριμοι pouvaient d'autant mieux agir ainsi qu'au moment du vote la situation n'était pas désespérée. Des chances de paix subsistaient, comme l'indique, d'abord, Xénophon, qui prête à Thrasybule le langage suivant : « Nous combattrons à vos côtés (Thébains) *si les Lacédémoniens vous assaillent* »[2], et comme en témoigne officiellement le décret rendu à l'instigation de Thrasybule, qui stipule une alliance tout éventuelle et d'une portée strictement défensive : « *Si quelque État se jette sur les Béotiens* ..., les Athéniens iront au secours de ces derniers[3]. » Le décret d'alliance entre Athènes et les Locriens, qui date, selon toute vraisemblance, de la même époque, porte l'empreinte des mêmes préoccupations, simulées ou sincères[4].

Telles purent être les raisons pour lesquelles même d'ardents partisans de la paix donnèrent leur adhésion ou, du moins, ne firent aucune opposition notoire à l'alliance thébaine[5]. Peut-être à ces raisons convient-il d'ajouter (s'il est exact) le fait suivant. Selon Pausanias (III, 9, 6), Athènes aurait tenté jusqu'à la dernière minute d'arranger les choses, en priant les Spartiates de soumettre à un arbitrage leurs griefs contre Thèbes. Si cette démarche athénienne a eu lieu[6], elle cadre assez bien avec la teneur du décret d'alliance et avec nos

1. *Hell.*, III, 5, 7.
2. *Hell.*, III, 5, 16.
3. Cf. Ch. Michel, *Recueil d'inscriptions grecques*, *Suppl. Fasc. I*, p. 15, n° 1443; Kirchner, *IG*, 14 (1913).
4. Sur ce décret, à peu près identique au décret d'alliance athéno-thébaine, cf. Kirchner, *IG*, 15 (1913).
5. Certains même n'ont-ils pu espérer qu'une telle attitude ferait réfléchir Lacédémone et préviendrait toute irréparable démarche?
6. Grote (XIV, trad. Sadous, p. 14, n. 1), sans nous donner ses raisons, tient le fait pour « improbable » (cf. Grenfell et Hunt, *The Oxyr. Papyri*, V, p. 233). Curtius

hypothèses sur les préoccupations de la minorité conservatrice en 395.

Mais quoi qu'aient pensé ou tenté les partisans les plus tièdes ou les adversaires plus ou moins masqués de la guerre, celle-ci éclata, Sparte ayant poursuivi son offensive vers Haliartos. Pendant une année environ, cette guerre se passe en opérations continentales (campagne de Béotie, batailles de Corinthe et de Coronée) : Athènes ne paraît viser aucune conquête et se borne à soutenir ses alliés. Même dans ces conditions, les classes riches ont-elles montré beaucoup d'enthousiasme belliqueux? Il est permis d'en douter, vu leur attitude en 396, et aussi en présence des indices suivants. Lysias[1] nous apprend qu'au moment où les Athéniens allaient marcher au secours d'Haliartos, l'opinion générale était que la cavalerie ne prendrait à l'action qu'une part médiocre : donc, par le fait des circonstances, sinon par sa volonté propre, la jeunesse riche d'Athènes allait être en grande partie soustraite au péril. Mais ce qui est plus significatif, c'est que des citoyens inscrits sur la liste des hoplites passèrent indûment dans la cavalerie; or, n'ont pu agir ainsi que des gens aisés ou riches, capables d'entretenir un cheval même sans l'octroi de la κατάστασις (qu'ils n'avaient certainement pas reçue)[2]. Cette conduite fait contraste avec celle d'Athéniens pauvres, qui brûlaient du désir de combattre et dont on dut assurer l'entretien.

C'est dans cette période qu'Athènes commence à relever ses Longs Murs, fait signalé par deux inscriptions[3]. Il n'y a là, du reste, nul indice sérieux de visées impérialistes et conquérantes. D'abord, ce fait appartient au dernier mois de l'année

(trad. Bouché-Leclercq, IV, p. 313) le considère comme très admissible. Il n'y a pas de raison décisive de le rejeter.

Grote se trompe d'ailleurs (XIV, p. 13) quand il parle d'un vote «unanime et cordial» en faveur du décret Thrasybule : la cordialité suppose l'identité des buts visés, et ce n'était certainement pas le cas, surtout après l'alerte de 396.

1. XVI, 13-14.

2. Si la majorité des hoplites appartenaient plutôt aux classes moyennes, on inscrivait également parmi les hoplites des citoyens que leur âge et leur fortune eussent désignés tout aussi bien pour le service équestre. Beaucoup d'Athéniens servirent ainsi tantôt à cheval, tantôt à pied (cf. A. Martin, *Les Cavaliers athéniens*, p. 315).

3. Cf. Foucart, *BCH.*, XI, pp. 130-132.

395/4 et à l'année 394/3[1] : donc, si l'on s'en tient aux seuls documents dont nous disposons, Athènes a longtemps tardé à relever ses Murs (près d'une année)[2]. Ensuite, l'œuvre accomplie est vraiment modeste : le gros de la besogne n'aura lieu qu'un an plus tard, après le retour de Conon (printemps-été 393). Par elle-même, enfin, la reconstruction des Murs n'impliquait pas nécessairement une politique d'expansion : on pouvait y voir une simple précaution défensive. C'est le sens de la réponse de Thrasybule aux Thébains, quand il fait allusion au « Pirée démuni de remparts »[3].

Enfin, vers la même époque (début de 394/3), Athènes s'allie à Érétrie. On a gardé un fragment du probouleuma relatif à cette alliance, que doivent jurer, du côté athénien, « les stratèges, la Boulè, les cavaliers et les autres ἀρχαί »[4]. Rien dans ce document (pas plus que dans les décrets d'alliance précédemment signalés) n'attribue à Athènes la moindre supériorité à l'égard de son alliée; il est même stipulé que toute modification devra être décidée en commun par les deux États ([τ]οῖν πολέοιν κοινῇ[ι βο|[λευσμένναιν])[5] : on est loin du temps où Athènes établissait des clérouchies sur le territoire érétrien (453) et dominait en Eubée.

Bref, la nature du concours prêté jusqu'ici par Athènes à la guerre, son entreprise tardive et limitée de relèvement des Longs Murs, son attitude vis-à-vis des alliés, tendent à révéler l'absence de préoccupations conquérantes chez la majorité des Athéniens : le moment n'est pas venu où ils paraîtront décidés à reconquérir la mer et l'empire. Les laconophiles peuvent regretter le conflit ouvert en 395; mais du moins ce conflit se maintient-il dans les voies moyennes, et le parti de la guerre, contenu en 396, n'a pas encore lieu d'être vraiment satisfait.

1. Cf. l. 1 de chaque inscription.

2. M. Foucart, *BCH*, XI, p. 134, observe que les Athéniens n'ont pas attendu pour cette besogne la bataille de Cnide : « ils n'attendirent pas une année entière... ». On pourrait plutôt s'étonner, semble-t-il, de la longueur de l'attente.

3. *Hell.*, III, 5, 16. En 391, on verra même Lacédémone et le parti athénien de la paix se résigner au relèvement des Longs Murs (cf. § IV).

4. Cf. Foucart, *BCH.*, XI, p. 144; Dittenberger, *Syll.*², 62; Kirchner, *IG.*, 16 (1913) (date le fait du début de 394/3). M. Wilhelm a montré que nous n'avions ici sans doute qu'un probouleuma (*Archaeol. epigr. Mitteil.*, XV-XVI, p. 1).

5. Le traité athéno-locrien de 395/4 contient une disposition analogue : ὅτι δ'ἂν ἄλλο δοκῇ Ἀθη|[ναίοις καὶ Λοκροῖς συμβολευομέ]νο[ι]ς τοῦτο κύριο[ν ε]ἶ[[ναι] (cf. Kirchner, *IG.*, 15).

III

De la bataille de Cnide aux négociations avec Lacédémone (394-392/1). — Après Cnide, s'accusent et se renforcent à Athènes les tendances belliqueuses. Avant ou peu après le retour de Conon (vers la mi-393) se produisent en ce sens plusieurs manifestations intéressantes. C'est, d'abord, l'affirmation d'une politique commune avec celle du vainqueur de Cnide. On sait que Conon s'employa activement, vers 394/3, à détacher Syracuse de Lacédémone, tâche dans laquelle il eut pour agents Eunomos et Aristophanès[1]; or, cette politique eut son écho (ou son prélude) à Athènes même dès février 393, comme le montre un décret en l'honneur de Denys de Syracuse et de ses frères[2]. L'auteur de ce décret est le démocrate Cinésias (l. 5), qui sera quelques mois plus tard en butte aux sarcasmes d'Aristophane[3]. Ainsi se renouent au début de 393 les rapports qui s'ébauchaient dès 396[4] entre la politique athénienne et l'action de Conon et qu'avaient brisés l'effort des riches et la prudence de la majorité : c'est un sérieux échec aux γνώριμοι. D'autre part, le cercle de la politique d'Athènes tend à s'élargir : on sort des préoccupations étroitement thébaines et continentales.

C'est vraisemblablement en 393 (printemps ou été) qu'Athènes vota le décret en l'honneur des Étéocarpathiens[5]. On a été surtout frappé de l'octroi d'un régime autonome à cet État : c'est « la politique que Conon, après sa victoire de Cnide, avait conseillé à Pharnabazos de suivre à l'égard des villes grecques »[6]. Sur deux points essentiels, en effet, il y a concordance entre l'inscription et le récit de Xénophon : ὡς... ἑκαστέν τε αὐτονόμους (*Hell.*, IV, 8, 1) = ἐᾶν τὸ Ἐτεοκαρ[παθίων κοινὸ]ν

1. Lysias, XIX, 19-20.
2. Cf. Ditt., *Syll.*², 54; Michel, *Suppl.*, 82; Kirchner, *IG.*, 18. Le décret est voté sous la sixième prytanie de l'archontat d'Euboulidès (394/3) (cf. l. 1-2).
3. *Eccles.*, 329-330.
4. Par l'initiative de Démainètos (cf. §1).
5. Cf. Foucart, *BCH.*, XII, p. 153; Michel, *Suppl.*, 1444. Sur la date, voir la démonstration de M. Foucart, pp. 160 et suiv. (date le décret de la fin de 394/3 ou du début de 393/2). M. Michel (p. 15) dit : vers 393.
6. Cf. Foucart, *id.*, p. 159.

[α]ὐτονόμος (décret); ὡς οὔτε ἀκροπόλεις ἐντειχιοῖεν (*Hell.*, IV, 8, 1) = [ὅσοι δὲ] νῦν κατελήφα[σ]ι | [τῶν στρατιωτ]ῶν ἐξιέναι ἐ[κ | | τῆς ἀκροπόλε]ως (décret). Toutefois, le décret ne semble pas dépourvu d'un certain esprit impérialiste, encore contenu, mais perceptible. D'abord, le seul fait qu'Athènes tolère l'autonomie de Carpathos laisse supposer qu'elle est de force (sinon encore d'humeur) à la supprimer : c'est de la seule bienveillance du Dèmos que dépend cette autonomie; nous ne sommes plus précisément en face du traité d'égaux à égaux qui lie les Thébains aux Athéniens. Ensuite, sur l'amende de 50 talents que payeront aux Étéocarpathiens ceux qui viendraient à les molester, Athènes prélève sa part [1] : elle affirme ainsi une sorte de protectorat sur la cité laissée autonome. Pour le jugement du coupable, la justice athénienne se substitue à celle de Carpathos [2].

Enfin, dans la dernière partie du décret [3], on voit Athènes placer Carpathos sous la protection immédiate de Cos, de Rhodes et de Lindos : elle ébauche ainsi en Asie-Mineure une confédération dont elle inspire la politique, en attendant que, munie d'une nouvelle et puissante marine, elle puisse défendre elle-même ses alliés et contrôler entièrement leur action.

Ces alliés ne peuvent donc être considérés comme pleinement libres vis-à-vis d'Athènes. Diodore nous apprend, du reste, qu'après la bataille de Cnide, parmi les villes qui se détachèrent de Sparte, « les unes, ayant chassé les Lacédémoniens, *gardèrent leur* ἐλευθερία, les autres firent adhésion à Conon » [4]. Donc, en adhérant à l'alliance d'Athènes, les îles d'Asie semblent perdre, dans quelque mesure, cette ἐλευθερία que gardent sans réserve celles qui se bornent à expulser les harmostes.

Enfin, avant de rentrer en Attique, Conon lui-même se dirige vers Cythère. Ici, plus d'autonomie, même restreinte : Conon laisse dans l'île une garnison solidement fortifiée et commandée par son fidèle Nicophémos [5]. L'opération rappelle

1. La dîme pour la Déesse.
2. Cf. l. 20-27 du décret.
3. L. 28-33.
4. Diodore, XIV, 84, 3.
5. Cf. *Hell.*, IV, 8, 7-8; Diodore, XIV, 84, 5.

l'ancien impérialisme insulaire et sort du cadre étroit de la guerre continentale.

Tels sont les faits significatifs qui précèdent de peu ou accompagnent le retour de Conon à Athènes. Il était naturel que, depuis l'été 394, en même temps que s'exaltaient les espoirs de la démocratie conquérante, s'accrussent les inquiétudes des γνώριμοι, et même de ceux des Athéniens qui, en 395, avaient pu applaudir à une guerre de libération, mais que fatiguait la prolongation d'un conflit coûteux et meurtrier[1] et qui répugnaient à un gros effort naval. Un tel effort était en partie commandé, assurément, par les résultats mêmes de la campagne de Conon : pour garder un contact régulier avec les alliés d'Asie et avec Cythère, une forte marine était nécessaire. Mais cette nécessité paraissait impérieuse surtout aux citoyens qui pouvaient vivre de la flotte et à ceux qui, par la maîtrise de l'Égée, espéraient ressaisir les possessions d'outre-mer ou rentrer dans leurs créances (cf. § 1). Ainsi menaçait de se rompre, sous la poussée du sentiment national exalté et des intérêts exaspérés, l'unanimité factice et superficielle de 395.

De l'animosité qui règne alors chez les γνώριμοι et les ruraux à l'égard de la renaissance impérialiste, on possède un précieux témoignage dans l'*Assemblée des femmes* (393/2) : on y trouve des allusions, tantôt très claires, tantôt plus obscures et presque énigmatiques, à la politique navale d'Athènes, à ses alliés et à certains chefs politiques du temps.

Le passage sur les armements maritimes (ναῦς δεῖ καθέλκειν· τῷ πένητι μὲν δοκεῖ, τοῖς πλουσίοις δὲ καὶ γεωργοῖς οὐ δοκεῖ)[2] a été plusieurs fois relevé[3]. Mais le papyrus d'Oxyrhynchos lui donne un regain d'intérêt. Nous voyons, par le rapprochement des deux textes, qu'en 396 les riches purent trouver un vigoureux appui dans les masses rurales : celles-ci devaient condamner dans

1. La bataille de Corinthe avait creusé de grands vides dans les rangs des hoplites (*Hell.*, IV, 2, 21). En 393/2, Aristophane, interprète des sentiments pacifistes (cf. *infra*), fera à ces pertes une allusion amère et expressive : « Les femmes, en leur qualité de mères, désireront ménager le sang des soldats. » (*Eccles.*, 233-234.)

2. *Eccles.*, v. 197.

3. Cf. Beloch, *Att. Pol.*, p. 124; Meyer, *Gesch. Alt.*, V, p. 244; Fr. Kähler, *De Aristophanis Ecclesiazusôn tempore et choro quaestiones epicriticae* (Kiel, 1889), p. 23, etc.

l'initiative de Démainètos l'ébauche de cette grande politique navale réclamée en 393 par les pauvres et les démocrates; riches et γεωργοί détestèrent sans doute dès l'origine les entreprises d'un Conon, qui, nouveau Thémistocle, « entraînait à son tour Athènes vers les flots »[1]. Il y a là un exemple particulièrement net et saisissant de ces coalitions qui se formèrent parfois aux ve et IVe siècles entre ruraux et aristocrates[2].

Hostile aux armements maritimes, le poète l'est également à certains alliés d'Athènes. Il traite assez durement les Argiens (Ἀργεῖος ἀμαθής)[3]. Cette allusion désobligeante prend une certaine importance, si l'on se rappelle que, de tous les coalisés, les Argiens étaient regardés par les aristocrates comme les plus hostiles à Lacédémone. C'est ce qu'indique expressément Xénophon : « Les Argiens ne sont-ils pas toujours mal disposés à l'égard des Spartiates? »[4]; et c'est ce que montrera bientôt la singulière persistance d'Andocide, organe du parti de la paix, à concentrer contre Argos la malveillance de son auditoire[5]. En 393 et en 391, c'est la même campagne de brocards ou d'aigres insinuations à l'égard de la tenace ennemie de Sparte

Corinthe, en revanche, paraît bénéficier des sympathies du poète (Κορινθίοις ἤχθεσθε, κἀκεῖνοί γέ σοι · νῦν δ' εἰσὶ χρηστοὶ καὶ σὺ νῦν χρηστὸς γενοῦ)[6]. Pourquoi? Et quel est le sens de l'allusion? Nous ne nous flattons pas de l'éclaircir absolument; voici les

1. Plutarque, *De glor. Athen.*, I.

2. M. Croiset (*Arist. et les partis à Athènes*, p. 7) dit que, si les classes rurales et l'oligarchie « ont fait cause commune en quelques circonstances, on n'est pas en droit d'en conclure qu'elles fussent animées ordinairement de sentiments identiques ». Nous avons trouvé une illustration de cette thèse dans l'étude du projet Phormisios et de son échec (cf. *Restaur. démoc.*, pp. 445-446). Mais en 393, à une phase capitale de l'histoire d'Athènes, la soudure paraît étroite entre les deux groupes contre la démocratie avide d'expansion navale.

3. V. 201. Aristophane ajoute : ἀλλ' Ἱερώνυμος σοφός. Cet Hiéronymos paraît être le lieutenant de Conon, qui avait coopéré à la libération de Rhodes (*Hell. Oxyr.*, X, 1; cf. Diodore, XIV, 81, 4). Il se peut qu'Aristophane veuille jeter quelque suspicion sur la nationalité d'Hiéronymos (dont il reconnaît, avec ou sans ironie, l'habileté), en insinuant qu'il est d'origine argienne. (En 405 déjà, il aimait fort qualifier d'étrangers ses ennemis politiques : cf. *Grenouilles*, v. 729-734.) Il se pourrait donc qu'il y eût là une pointe contre l'entourage du vainqueur de Cnide.

4. *Hell.*, III, 5, 11.

5. Cf. *infra*, § IV.

6. *Eccles.*, 199-200.

hypothèses qui paraissent le mieux cadrer avec les tendances générales de la pièce. En 393, le territoire corinthien, ravagé par les bandes de Sparte, supportait le poids principal de la guerre[1]; d'où les plaintes des ruraux et des riches et, en faveur de la paix, un mouvement d'opinion que le gouvernement de Corinthe réprimera durement au début de 392. Que dans les milieux aristocratiques et campagnards de l'Attique il y ait eu alors de vives sympathies pour les Corinthiens ruinés, c'est bien possible, et que de ces sympathies l'auteur de l'*Assemblée des femmes* se soit fait l'organe. Mais sous quelle forme précise, dans la pensée d'Aristophane, la bienveillance athénienne doit-elle se manifester à l'égard de Corinthe? Peut-être veut-il parler d'un secours militaire, vigoureux et prompt, et blâme-t-il les Athéniens de ne rêver qu'expéditions maritimes, inutiles aux Corinthiens. Peut-être désire-t-il une politique pacificatrice, qui libérerait le sol corinthien (et aussi anéantirait les visées impérialistes d'Athènes)[2].

Enfin, la pièce contient diverses allusions à des personnages considérables. La plus claire concerne Agyrrhios. Il ne s'agit pas ici d'un léger et inoffensif badinage, mais d'attaques brutales et sans ménagement. Amèrement, le poète rappelle la place éminente qu'a prise dans la cité cet Agyrrhios, que l'opinion publique tenait pour un coquin avant la création du μισθὸς ἐκκλησιαστικός[3]. C'est là, en effet, le grief capital d'Aristophane contre Agyrrhios[4]; et il est clair qu'aux yeux des γνώριμοι le μισθός avait le tort grave de faire de la démocratie une réalité et, grâce à l'afflux des auditeurs pauvres, de favoriser la grande politique maritime odieuse aux riches et aux

1. *Hell.*, IV, 4, 1; cf. Grote, XIV, pp. 56-57.

2. Il se peut aussi que la guerre, dès qu'elle réveilla les ambitions maritimes d'Athènes (c'est-à-dire dès 394/3), ait inquiété les propriétaires et commerçants corinthiens sur l'avenir de leurs exportations : la renaissance du Pirée n'était sans doute pas pour leur plaire. Aristophane conseille peut-être aux Athéniens de pratiquer à l'égard de l'allié corinthien, si bien disposé pour eux, une politique libérale, de ne pas renouer avec les errements de l'ancienne démocratie.

3. Πράττει τὰ μέγιστ' ἐν τῇ πόλει (v. 104); τὸν γ' Ἀγύῤῥιον πονηρὸν ἡγούμεθα (v. 184-185).

4. La pièce fourmille d'allusions au μισθός : voir notamment les vers 183, 308-310, etc. (dédain tout aristocratique pour le citoyen qui va recevoir ses trois oboles « comme un maçon »).

γεωργοί : c'est une conséquence que leur poète ne pouvait pardonner à Agyrrhios[1].

Le passage sur Thrasybule est des plus obscurs : σωτηρία παρέκυψεν, ἀλλ' ὀρίζεται· Θρασύβουλος αὐτὸς οὐχὶ παρακαλούμενος — Ὡς ξυνετὸς ἀνήρ — Νῦν καλῶς ἐπήνεσας[2]. Si l'on se rappelle que les textes sont muets sur le rôle de Thrasybule entre 394 (participation à la bataille de Corinthe) et 390 (date probable de son expédition navale), il est permis d'interpréter ainsi les mots οὐχὶ παρακαλούμενος : l'influence du Stirien, battu à Corinthe, a été éclipsée par celle du vainqueur de Cnide (peut-être aussi par celle de démocrates initiateurs de mesures très populaires : tel Agyrrhios), et il a perdu l'oreille de l'Ecclesia[3].

Qu'en pense Aristophane ? Il est possible[4] qu'il veuille reprocher à Thrasybule de s'être imposé fort indiscrètement à l'assemblée pour battre en brèche la politique de paix naissante (à laquelle feraient allusion les mots σωτηρία παρέκυψεν)[5]. En flattant les passions guerrières, Thrasybule voudrait reconquérir le premier rang, laissé vacant par le départ de Conon pour l'Asie. Naturellement, Aristophane s'irrite de cette attitude ; c'est avec ironie qu'il qualifie Thrasybule de ξυνετός ; c'est avec joie qu'il signale l'impopularité dont souffre maintenant l'antique idole du Dèmos, le héros de Phylè, déchu de sa gloire.

Mais peut-être aussi cette brève allusion recèle-t-elle une autre arrière-pensée : l'éloge décerné au Stirien peut renfermer une part de sincérité, en ce sens que les γνώριμοι, menacés par la poussée d'impérialisme, comptent sur ce personnage, aigri par l'indifférence populaire, pour ramener Athènes dans les voies d'une politique strictement défensive : celle-là même dont paraissait s'inspirer son décret de 395, limitant si nette-

1. En 388, quand Agyrrhios aura succédé à Thrasybule comme chef de la flotte, Aristophane lui décochera encore un rapide sarcasme (cf. *Plutus*, 176).

2. *Eccles.*, 202-204.

3. Cf. Kähler, *op. laud.*, p. 19 ; Frohberger, *Die letzten Lebensjahre Thrasybul's von Steiria* dans le *Philologus*, XVII, p. 439 ; Beloch, *Att. Pol.*, p. 125 ; Meyer, *Gesch. Alt.*, V, p. 242.

4. Cf. l'hypothèse Kähler, pp. 13-21.

5. Expression qui, selon M. Meyer (*Th. Hell.*, p. 53, note 4), viserait l'ambassade envoyée à Sardes en 393/2, peu avant la représentation de l'*Assemblée des femmes* (cf. *Gesch. Alt.*, V, p. 240) : c'était une lueur d'espoir pour les pacifistes.

ment la portée de l'alliance thébaine. Sans doute, si Thrasybule pense alors ainsi, il n'en sera pas toujours de même, et vers 390-89 il sera l'un des chefs du mouvement impérialiste; mais de 393 à 390, sous la pression des circonstances et notamment du triomphe remporté en 391 par le parti de la guerre (cf. § IV), Thrasybule a eu tout le temps d'évoluer, surtout étant donné qu'il n'était rien moins qu'un modéré, un adhérent du « tiers-parti »[1] : Thrasybule — la plupart de ses actes le montrent d'éclatante manière et l'Ath. πολ. (34,3) en fournit la démonstration décisive — est un δημοτικός. Mais c'est un δημοτικός assez souple pour s'adapter à divers régimes[2], et il est très naturel que les adversaires de la politique de Conon aient voulu exploiter l'ambition aigrie et déçue du personnage qui, en 396, avait tenu tête aux amis de Conon.

Mais, en définitive, on ne peut guère formuler à ce sujet qu'une hypothèse, que rendent fort plausible les circonstances politiques et le caractère même de Thrasybule[3].

L'opposition antidémocratique fut-elle assez forte pour empêcher la reprise immédiate de la grande politique maritime? Il est probable, du moins, que cette opposition fut secondée par les événements : la défaite des coalisés à Léchéon[4], l'arrestation de Conon par les Perses (grâce à l'influence de Tiribazos[5], favorable à Sparte) provoquèrent un recul du parti de la guerre. Non seulement on ne voit pas qu'Athènes ait alors équipé une flotte, mais en 392/1 elle entama des pourparlers avec Lacédémone[6].

1. Cf. l'étrange théorie de Frohberger (p. 146), qui veut voir en Thrasybule un adepte de la constitution des Cinq-Mille, un adhérent du parti d'Aristophane.

2. Sur son « opportunisme », cf. *Restaur. démoc.*, pp. 141-143.

3. Quant au vers sur la « poire sauvage » dont Thrasybule parlait aux Lacédémoniens (*Eccles.*, 366), il se peut qu'il y ait là allusion à négociation entravée par ce personnage, peut-être vers 395 ou 394. — La pièce contient également une brève allusion au démagogue Képhalos, l'un des chefs du parti belliqueux en 396, que le poète traite d'insensé et de fou furieux. Il est difficile dès lors de ne pas voir une ironie dans le passage suivant : « Képhalos est un bien mauvais potier, mais un excellent homme d'État. » (Cf. *Eccles.*, 248-253).

4. Vers le milieu de l'été 393 (Meyer, V, p. 267).

5. Que les envoyés athéniens avaient visité à Sardes en 393/2 (cf. Meyer, *Th. Hell.*, p. 343, n. 1) : en 392/1, échec de la première tentative de paix d'Antalcidas (cf. Foucart, *Étude sur Didymos*, p. 144).

6. Au début de 392 (cf. Meyer, *Th. Hell.*, p. 343) : vers l'été de 391, échec définitif de ces négociations (Foucart, *Ét. sur Did.*, p. 147).

IV

La tentative de paix de 391 et son échec. — L'ambassade à Sparte comprenait : l'ancien archonte Euboulidès, un certain Cratinos, Andocide et Épikratès. Ce dernier[1] n'est autre que l'ancien lieutenant de Thrasybule au Pirée, bouillant démocrate et partisan de la guerre en 403 et 396, mais, comme on va le voir, bien revenu en 391 de sa fougue passée. Déjà, peu auparavant, en compagnie du « théraméniste » Phormisios, il avait été député à Suse et s'était vu, à son retour, accuser de corruption[2]. S'étant tiré de ce mauvais pas[3], il mettait à profit en 391 les défaillances du parti de la guerre, pour se faire envoyer à Sparte aux côtés d'Andocide, autre aventurier de la politique.

Lacédémone offrit des conditions relativement modérées[4] : Athènes obtenait les îles de Lemnos, Imbros et Skyros, le droit de relever les Longs Murs et de construire des navires en nombre illimité. Ayant pleins pouvoirs, les ambassadeurs auraient pu traiter, et certains Athéniens les y encourageaient : c'étaient, comme il résulte de l'exposé d'Andocide, les aristocrates les plus résolus, ne déguisant pas le mépris brutal qu'ils éprouvaient pour les lumières de l'Ecclesia, proclamant qu'Andocide aurait dû traiter sans en référer à un Dèmos aveugle et borné, auquel il fallait cacher la vérité ou mentir pour servir ses intérêts[5]. Mais les ambassadeurs n'osant

1. Cf. Stählin, *Die griechische Historikerfragmente bei Didymos*, dans *Klio*, 1905, pp. 58-62 : démonstration admise par M. Foucart, *Ét. sur Did.*, p. 144. Cf. Thalheim, *Zu Lysias, Jahrb. für class. Phil.*, 117 (1878), p. 555 et suiv. M. Meyer a finalement admis (*Th. Hell.*, p. 54, note 1) les déductions de M. Stählin.

2. Platon le Comique, Πρέσβεις, frag. 119-122. Cf Lysias, XXVII, 1 et suiv. Cette députation à Suse peut dater de 394/3 (cf. Meyer, *Th. Hell.*, p. 53).

3. M. Stählin (*Klio*, p. 59-60) rappelle à ce sujet l'anecdote rapportée par Hegesandros (*FHG*, IV, p. 414) et Plutarque (*Pelop.*, 30), d'après laquelle le peuple, désarmé par une plaisanterie d'Épikratès, s'abstint de le frapper. La condamnation du personnage survint en 391, et non après la paix d'Antalcidas. Cette paix, en effet, n'a donné lieu à aucune condamnation : c'est ce que prouve le texte suivant d'Isocrate : « Aussi est-ce avec raison que nous accuserions ceux qui ont négocié cette paix (d'Antalcidas). » (*Panegyr.*, 177.) (Cf. Meyer, *Th. Hell.*, p. 54, note 1.)

4. En ce sens qu'elles constituaient un « progrès sur le projet précédent de Tiribaze » (Foucart, *Ét. sur Did.*, p. 145).

5. Andoc., III, 33. La Restauration avait été fort libérale aux anciens Trois-Mille (cf. conclusions de *Restaur. démoc.*, pp. 473-476) et même aux émigrés d'Eleusis. C'est

assumer une trop lourde responsabilité, l'Ecclesia fut saisie du projet de traité, que défendit Andocide[1]. Il importe d'analyser de près et d'apprécier le document qui nous renseigne le mieux sur les arguments et l'état d'esprit du « parti de la paix » en 391.

Le discours, d'une composition assez heurtée et informe, touche à des points très variés, que l'on peut grouper sous trois chefs essentiels : 1° objections politiques dressées contre la paix ; 2° valeur de la paix offerte par Lacédémone ; 3° appréciations d'Andocide sur les moyens d'action dont disposent respectivement Sparte et les coalisés, et sur les sentiments et ambitions des divers États.

C'est par la réfutation des objections politiques que s'ouvre la harangue : le rapprochement athéno-laconien, disaient des démocrates, ébranlera le régime athénien. Andocide n'a aucune peine à montrer qu'Athènes a déjà maintes fois traité avec les Spartiates sans que fût compromise sa constitution. Sans doute, le dernier traité a entraîné la ruine de la démocratie et les proscriptions ; mais il faut bien distinguer entre des σπονδαί, comme celles de 404, et une εἰρήνη, comme celle de 421, comme celle qu'offre aujourd'hui Lacédémone, traité à conditions à peu près égales et respectant le régime établi chez chacun des contractants[2].

Il est clair que la situation d'Athènes vis-à-vis de Sparte était moins défavorable en 391 qu'en 404 ; dès lors, un rapprochement n'entraînait pas à peu près nécessairement l'adoption par les Athéniens du régime cher à Lacédémone. Toutefois, les défiances des démocrates s'expliquent. D'abord, en traitant, Athènes perdait l'alliance d'Argos et de Corinthe, très hostiles

sans doute à ces oligarques impénitents qu'Andocide fait allusion. C'étaient aussi, pour des raisons d'ordre matériel et pécuniaire autant que diplomatique, les partisans les plus résolus de la paix (*cf. supra*, § 1).

1. L'authenticité, longtemps contestée, du discours *sur la Paix* a été confirmée par les fragments de Didymos (cf. Foucart, *Ét. sur Did.*, pp. 144, 147 ; *Ath. en Chers.*, p. 4, note 3). Sans nier l'authenticité du morceau, M. Meyer (*Th. Hell.*, p. 54, note 1) suppose qu'il s'agit d'un plaidoyer justifiant après coup la politique des ambassadeurs, condamnés par le peuple : ce qui ne changerait rien à l'intérêt des sentiments exprimés et de l'argumentation présentée.

2. III, 1-12. Disons tout de suite qu'à la lettre cette distinction paraît inexacte : le traité de 404 est expressément qualifié d'εἰρήνη par le contemporain Xénophon (*Hell.*, II, 2, 20 et 22).

à Sparte, et elle ne restait pas forcément l'alliée de Thèbes, même si celle-ci était sur le point de cesser la guerre; bref, Athènes s'isolait en face d'une puissance encore bien forte, dont l'influence pouvait ainsi plus aisément la pénétrer[1]. Ensuite, il était toujours à craindre qu'un rapprochement avec Lacédémone, étant désiré surtout par les γνώριμοι, dont beaucoup méprisaient durement le Dèmos, ne compromît la solidité et l'esprit du régime, qu'il ne fût suivi d'un retour offensif de l'ennemi intérieur, partiellement battu en 403[2], qui puiserait dans son succès diplomatique même un regain de confiance et de vigueur. Déjà en 403, c'est de Sparte, redevenue l'alliée d'Athènes après la passagère défection du Dèmos[3], que s'était autorisé le « modéré » Phormisios pour proposer sa constitution antidémocratique. Peut-être exagérées, les craintes des démocrates, en 391, n'étaient donc pas foncièrement absurdes.

Que valait en elle-même la paix proposée? Voyons d'abord ce qu'offrait Lacédémone. L'autorisation de construire un nombre illimité de navires? Mais point n'était besoin de la paix pour qu'Athènes refît sa flotte, comme le montrera un très prochain avenir. Le droit de relever les Longs Murs? C'était fait. Bref, Sparte accordait ce que les Athéniens tenaient déjà ou pouvaient rapidement acquérir : elle ne faisait ainsi qu'affirmer, assez gratuitement et insolemment, sa suzeraineté dénoncée en 395.

Mais plus intéressantes encore sont les lacunes de la proposition spartiate. Notamment, elle était muette sur la Chersonèse, objet d'une des réclamations vitales des Athéniens ruinés en 404[4]. Andocide reconnaît implicitement une telle réclamation pour légitime, puisqu'il ne lui adresse que des objections d'opportunité : ni les alliés ni le Roi, affirme-t-il, ne consen-

1. La paix de 421 laissait Athènes bien pourvue d'alliés et de navires; en 391, elle devait renoncer à reconstituer l'empire et n'avait pas encore refait sa flotte.

2. Sur le caractère incomplet de la victoire du Pirée et le maintien partiel de la puissance des Trois-Mille, cf. *Restaur. démoc.*, pp. V, 186, 199, 407-410, 415-419, 474-476, etc.

3. *Hell.*, II, 4, 28. Cf. *Restaur. démoc.*, pp. 192 et suiv.

4. C'était là — toute question d'opportunité mise à part — une raison positive de continuer la guerre : pourquoi donc Andocide, après l'avoir signalée (III, 15), dira-t-il : « Puisque nous n'avons aucune raison de faire la guerre... » (*id.*, 16)?

tiraient à la conquête de ce pays par Athènes. Mais sur les raisons de cette attitude éventuelle des alliés et du Roi, l'orateur est d'une discrétion regrettable, et nous pouvons le soupçonner d'altérer la vérité ; nous le pouvons d'autant mieux que nous allons le prendre en flagrant délit de mensonge ou de grossière erreur sur divers points (portée des victoires spartiates, caractère soi-disant généreux de l'attitude de Lacédémone, etc.)

Et cependant, la Chersonèse faisait l'objet de réclamations amères et angoissées. C'est que ces questions d'annexions ne touchaient pas seulement au prestige de la patrie athénienne, mais à des intérêts vitaux et pressants pour une foule de citoyens (cf. § 1). Certaines gens, dit Andocide, déclarent se soucier peu d'un traité qui, tout en restituant à Athènes ses remparts, ne leur rend pas leurs domaines situés hors de l'Attique : ce ne sont pas les murs, disent-ils, qui les nourriront[1]. La réponse d'Andocide à ces plaintes proclame du même coup leur légitimité et la vanité du remède apporté par le projet de paix. La paix, dit-il, va permettre à Athènes de réédifier ses murs et de refaire une flotte : elle lui rendra ainsi la situation qu'elle occupait 85 ans auparavant, quand Thémistocle jetait les fondements de l'expansion nationale. Mais qui ne voit qu'il n'y a là qu'un point de départ, comme l'avoue incidemment l'orateur (τὴν αὐτὴν τοίνυν ἀρχὴν ἀγαθῶν λαμβάνοντας ἥνπερ ἡμῶν ἐλάμβανον οἱ πρόγονοι...)[2] ? Maigre consolation pour des gens que pressaient d'immédiates et dures nécessités (τροφή).

Impuissant à satisfaire le sentiment national et les intérêts matériels, Andocide, lorsqu'il apprécie la situation militaire, les moyens de lutte et les sentiments de Sparte et de ses ennemis, témoigne d'une singulière partialité philolaconienne. C'est librement, affirme t il, « sans y être forcés par nous » et « pour la liberté de la Grèce entière » que les Spartiates abdiquent leur ancienne suprématie. En effet, ayant vaincu trois fois, à Corinthe, à Coronée et à Léchéon, « ils sont tout prêts

1. Ἀπὸ δὲ τῶν τειχῶν οὐκ εἶναι σφίσι τροφήν (III, 36).
2. III, 40.

à traiter, eux les vainqueurs! en ne gardant que leur territoire ... et en laissant *aux vaincus* la liberté des mers »[1]. Il est vrai que Sparte avait vaincu à Corinthe; mais la mémoire d'Andocide subit une étrange défaillance, quand il attribue ce succès aux seuls Lacédémoniens (ἐν τῷ κρατιστεύειν μόνοι πάντων) et omet le concours de milliers d'Épidauriens, d'Éléens, de Sicyoniens, etc.[2]. Il est vrai qu'Agésilas avait vaincu à Coronée; mais Andocide n'ajoute pas que cette bataille n'avait pas été plus décisive que celle de Corinthe et que les hoplites béotiens, du moins, y avaient sauvé l'honneur des armes confédérées[3]. De plus, Andocide omet de signaler qu'à Léchéon un fort parti de Corinthiens prêta aux Spartiates un concours fort efficace[4]. D'ailleurs, ces défaites des coalisés étaient loin de prouver que Sparte fût invincible sur terre : elle avait subi des échecs au début de la guerre (retraite de Pausanias; chute d'Héraclée; défaite de Pharsale)[5] et en 390 Iphicratès écrasera une mora spartiate. Enfin, Andocide mutile étrangement la vérité quand, à ce tableau des victoires continentales de Sparte, il se garde d'opposer les déboires maritimes de cette puissance : tel l'éclatant désastre de Cnide[6]. Mais il fallait bien attribuer à la générosité lacédémonienne l'octroi de la liberté des mers « aux vaincus », la permission laissée aux Athéniens de posséder les vaisseaux et les murs[7].

A l'indulgence des prétendus vainqueurs, l'orateur se plaît à opposer l'esprit de dureté et d'agression des Athéniens : « Quelles conditions auraient-ils obtenues de nous, s'ils avaient subi une seule défaite! » Et cependant, c'est Sparte qui, en 404, a sauvé Athènes de la destruction[8] : ce qui n'a pas empêché les Athéniens, en 395, de détacher Thèbes et Corinthe de Lacédémone, de s'allier à Argos et de provoquer la bataille

1. III, 17-19.
2. Cf. *Hell.*, IV, 2, 16.
3. *Hell.*, IV, 3, 15-22; Pseudo-Xénophon, *Agés.*, II, 13.
4. *Hell.*, IV, 4, 10-17.
5. Toutes affaires sur lesquelles Andocide garde un silence absolu.
6. Il en parlera plus loin, il est vrai, mais incidemment et comme avec regret.
7. III, 19, 23.
8. Fidèle ici à la tradition aristocratique, Andocide n'hésite pas à faire l'éloge relatif du désastreux traité de 404 (κακὸν ἀγαπητὸν ἐν ἐκείνῳ τῷ χρόνῳ : III, 22).

de Corinthe[1]. De l'invasion de la Béotie par Lysandre, pas un mot : non seulement Andocide dissimule la vérité, mais il oublie qu'un peu plus haut (III, 13) lui-même montrait Athènes « volant à l'aide des Béotiens attaqués ». C'est aussi Athènes qui a suscité à Lacédémone l'inimitié du Roi et permis à Conon de livrer la bataille « qui arracha à Sparte l'empire de la mer ». (Andocide mentionne ainsi tout incidemment ce fait capital, qu'il avait grand soin de passer sous silence quand il voulait tracer de la puissance laconienne un tableau sans tache et sans ombre.)

De même, à la puissance soi-disant écrasante de Sparte, le discours oppose la prétendue faiblesse d'Athènes, incapable, faute d'hommes et d'argent, de réaliser ses grands projets[2] : or, dès l'année suivante se réveillera l'activité navale des Athéniens (cf. § V)[3].

Touchant les alliés d'Athènes, la harangue n'est pas moins partiale et mensongère. Elle ne tient pas sur tous précisément le même langage. L'orateur ne dit pas trop de mal des Béotiens[4] : c'est peut-être parce qu'il y avait alors à Thèbes un fort parti laconophile[5] ; c'est aussi parce qu'Andocide escompte la défaillance de cet État. Thèbes, épuisée, dit-il, est prête à traiter en reconnaissant l'indépendance d'Orchomène (c'est pour maintenir cette cité dans la confédération béotienne qu'elle avait fait la guerre) : dès lors, « les Béotiens signant la paix, comment pourrons-nous, sans eux, soutenir la guerre »[6]?

Argumentation bien peu solide. D'abord, la guerre n'avait pas eu pour cause le refus thébain de libérer Orchomène : ou elle sortit des intrigues thébaines dressant Locriens contre Phocidiens[7] ; ou elle eut pour cause unique l'agression contre

1. Αἴτιοι τῆς ἐν Κορίνθῳ μάχης ἐγενόμεθα αὐτοῖς : III, 22.

2. III, 15-16.

3. Adoptant sans hésiter le point de vue d'Andocide, M. Beloch raille l'optimisme extrême des Athéniens qui voulaient prolonger la guerre (*Att. Pol.*, p. 123).

4. Sauf quand il rappelle leur désir d'asservir en fait les Athéniens ; mais il s'agit alors de mettre en relief l'attitude plus humaine de Sparte (III, 21).

5. Le parti Leontiadès, qui redevient très puissant après la paix d'Antalcidas, au point de partager avec celui d'Isménias les plus hautes magistratures de Thèbes (cf. notre étude sur *la politique thébaine*, *REG.*, 1918).

6. III, 20, 24-25.

7. Cf. les récits de Xénophon, de Pausanias et des *Helléniques* d'Oxyrhynchos. Cf. Ed. Meyer, *Th. Hell.*, pp. 81 et suiv.

la Béotie, agression qui ne se limita pas à la libération d'Orchomène, mais pénétra jusqu'au cœur du pays béotien. Ensuite, si l'on doit admettre que Thèbes était disposée à traiter[1], faut-il en conclure que Thèbes allait en effet traiter et, partant, qu'Athènes n'aurait plus qu'à choisir entre « la guerre aux côtés d'Argos »[2] et « la paix aux côtés de Thèbes »? Non : Andocide se trompe (peut-être a-t-il été trompé par Lacédémone), ou il ment. Car c'est un fait que Thèbes n'a pas conclu la paix en 391 : sans prendre une part bien active à la guerre de 390-387, elle ne traitera qu'en 387/6. Sa volonté pacificatrice, en effet, ne suffisait pas pour créer un traité : Sparte pouvait très bien ne pas se contenter de la libération d'Orchomène et exiger la dissolution de la fédération béotienne (qu'imposera, en effet, le traité d'Antalcidas); Sparte n'entendait pas conclure une paix générale, mais une paix séparée avec les Athéniens, entraînant l'écrasement immédiat de Thèbes et ajournant la lutte décisive contre l'Attique.

Restent Corinthe et Argos. Dans quelque mesure, Andocide est indulgent à la première : il prend soin d'y distinguer les éléments philolaconiens des patriotes, réservant ses sévérités à « ceux qui détiennent aujourd'hui le pouvoir à Corinthe »[3]. En revanche, l'orateur malmène les Argiens[4], les accuse de faire durer la guerre pour des fins purement conquérantes, pour asseoir leur domination sur Corinthe. D'ailleurs, Argos souffre à peine de la guerre : n'a-t-elle pas conclu avec Lacédémone une « paix héréditaire », qui met son territoire à l'abri des coups? Bref, Athènes a tout intérêt à rompre avec cette alliée : si les Lacédémoniens l'attaquent et si Athènes ne vient pas à son secours, Argos abandonnera sans hésiter son alliée; et si Athènes secourt les Argiens, ce sera la ruine de l'Attique

1. Sur ce point règne un accord sommaire entre Andocide et Xénophon, qui nous montre vers 391/0 les Thébains sollicitant vainement Agésilas (*Hell.*, IV, 5, 6).

2. III, 28, 32.

3. III, 32. Cf. § III, notre hypothèse sur les sympathies d'Aristophane pour les Corinthiens disposés à traiter.

4. Même tendance anti-argienne que celle d'Aristophane (cf. § III), mais plus accusée. Peut-être Andocide est-il plus dur parce que dans l'intervalle séparant la pièce d'Aristophane du discours *sur la Paix*, Argos a écrasé les Corinthiens pacifistes (début de 392).

en cas de victoire spartiate, l'assujettissement de Corinthe à Argos si Lacédémone succombe[1].

Ce raisonnement contient une part de vérité : usant de prétextes religieux, les Argiens avaient fait des tentatives partiellement couronnées de succès pour éloigner de leur pays l'invasion laconienne[2]. Mais Andocide, à le supposer sincère, se trompe, s'il voit là un état de choses *ne varietur* : vers 391/0, Agésilas dévastait toute l'Argolide; en 389/8, l'invasion d'Agésipolis ravageait cette contrée jusqu'à l'enceinte même de la capitale[3]. D'ailleurs, en préservant leur territoire, dans la mesure du possible, les Argiens entravaient-ils les progrès de la coalition? Andocide n'apporte là qu'un argument de tribune, destiné à semer des jalousies puériles de peuple à peuple.

D'autre part, Andocide a tort d'affirmer qu'en cas de désastre spartiate, la guerre n'aboutira qu'à la chute de Corinthe aux mains d'Argos, puisque, du même coup, Athènes pourra réaliser ses rêves impériaux. En réalité, les ambitions athéniennes sont solidaires de celles d'Argos. On peut même se demander si l'établissement du protectorat argien à Corinthe, en paralysant l'essor économique de cette cité, n'eût pas été un bienfait pour le Pirée[4].

Tel est ce discours sur la Paix, qui, sous une affectation de modération (cf. § 33), renferme bien des exagérations, des altérations certaines de la vérité, beaucoup de vague ou d'inquiétant silence sur des questions vitales, et un esprit laconophile peu dissimulé. Qu'il ait été ou non réellement prononcé, la tentative de paix devait avoir un dénoûment judiciaire, en raison des graves concessions faites à Lacédémone par les ambassadeurs[5]; une condamnation suivit, au bannissement, d'après Philochoros et le Pseudo-Plutarque, à

1. III, 26-27.
2. *Hell.*, IV, 7, 2; V, 1, 29.
3. *Hell.*, IV, 4, 59 et IV, 7, 7.
4. Cf. § III, sur l'opposition éventuelle entre les intérêts économiques d'Athènes et ceux de Corinthe.
5. τοὺ|ς πρέσ|βεις τοὺς ἐν Λακεδαίμονι συγχωρήσα[ντας] : cf. Foucart, *Ét. sur Did.*, p. 144.

mort, selon Démosthènes[1]. L'auteur de la poursuite fut Callistratos, — neveu de cet Agyrrhios que l'on retrouvera à la tête de la flotte et qu'une manœuvre d'Andocide avait dépouillé en 400 de la ferme du cinquantième. Mais ce n'est pas seulement une revanche personnelle d'Agyrrhios : c'est l'éclatante affirmation d'une politique de guerre propice à ses intérêts, à son prestige et à sa clientèle démocratique, et dont les rapports sont très étroits avec l'institution du μισθός (cf. § III).

Sur la poursuite même, nous ne possédons que la péroraison du discours *contre Épikratès* (Lysias, XXVII) et divers considérants de l'arrêt, relatés par Démosthènes. La colère des patriotes dut être vive contre le démocrate passé à l'ennemi, contre l'homme qui, en 396, préconisait la guerre à Lacédémone, et qui, une fois nanti et corrompu[2], venait conseiller la paix, de concert avec les ennemis les plus brutaux du Dèmos. Nombre d'Athéniens restés pauvres (et destinés à le demeurer si les domaines et créances d'outre-mer n'étaient pas récupérés), obsédés par le souci de leur entretien journalier[3], devaient se livrer à d'amères comparaisons quand l'orateur évoquait l'ancienne pauvreté de cet Épikratès, enrichi depuis la guerre, et qui, incapable de pourvoir à son entretien pendant la paix, acquittait aujourd'hui des εἰσφοραί, assurait des chorégies et possédait de belles demeures[4].

Les Athéniens condamnèrent donc du même coup les ambassadeurs et leur politique. Tout l'effort pacificateur de 393-391 était anéanti : la guerre allait reprendre avec une vigueur accrue.

1. Pseudo Plut., *Andoc.*, 9; Démosth., XIX, 277. La difficulté se résout par l'hypothèse Stählin, *Klio* (1905), p. 62 (admise par M. Foucart, *Ét. sur Did.*, p. 146; cf. Kirchner, *Prosop.*, II, p. 457): Épikratès et ses coaccusés ont fui avant l'arrêt de mort, « le vote de l'assemblée faisant pressentir celui de l'Héliée » (Foucart, p. 146): d'où la version du bannissement, formellement présentée par les uns, suggérée par la suite du passage de Démosthènes (ὑπομενεῖτε ... Ἐπικράτην ἐκπεσεῖν καὶ κολασθῆναι : XIX, 280).

2. Ce fut du moins l'avis de la majorité (cf. les considérants de l'arrêt : δῶρα λαμβάνοντες : Démosth. XIX, 279).

3. τροφή (Andoc. III, 36). Cf. *supra*, § IV.

4 Lysias, XXVII, 9-10. Peut-être aussi de riches γνώριμοι, appauvris par les impôts de guerre, étaient-ils portés à mépriser et à condamner le démocrate enrichi et repenti. La faillite de l'entreprise de paix, d'ailleurs, rendait désormais bien difficile d'utiliser la diplomatie d'un Épikratès : on pouvait rejeter un instrument devenu sans valeur.

V

La guerre de conquête et les procès (390-387). — La disparition de Conon laissait le champ libre aux ambitions de Thrasybule, maintenant entièrement gagné (si vraiment il s'était réservé jusqu'alors) à la politique de conquête : l'homme dont Aristophane faisait en 393 l'éloge ironique ou sincère préside à la grande entreprise navale annoncée par le poète[1].

A cette expédition et à celles qui suivent la mort de Thrasybule, on ne saurait dénier des visées impérialistes[2]. C'est ce que tend à montrer, d'abord, le décret sur Clazomène, voté en 387/6[3]. Sans doute, ce décret respecte l'autonomie des Clazoméniens; mais[4] cette autonomie n'est pas stipulée par un contrat entre Athènes et Clazomène : elle a pour base un vote de l'Ecclesia (διαχειρο[τονῆσαι τὸν δῆμον]), décidant souverainement si elle doit envoyer un archonte et une garnison à Clazomène, ou laisser les Clazoméniens libres de refuser cet envoi; et, surtout, l'inscription rappelle la création d'une εἰκοστή, analogue à celle qu'avait établie Thrasybule en 413/2[5].

On a dit[6] que cette εἰκοστή devait provoquer d'amères récriminations, et on en veut pour preuve les passages du réquisitoire contre Ergoclès, faisant allusion aux plaintes d'Halicarnasse[7]. C'est possible; mais le réquisitoire ne parle pas expressément des εἰκοσταί, et il peut s'agir ici d'abus plus

1. L'expédition (*Hell.*, IV, 8, 25; Diodore, XIV, 94, 2) est datée tantôt de 390, tantôt de 389. Cf. Grote, XIV, p. 101; Curtius, IV, p. 251; Meyer, V, p. 262; Beloch, *Att. Pol.*, p. 125; Foucart, *Ath. en Chers.*, p. 8, etc.

2. M. Busolt, d'abord hostile à cette idée (*Jahrb.*, VII, *Suppl. Bd.*, pp. 663 et suiv.), s'y est finalement rallié (cf. *die griech. Staats- und Rechtsaltert. : der zweite athenische Bund*, pp. 329-330), après les travaux de Swoboda et Köhler (*Athenisches Psephisma über Klazomenae* et *Der zwanzigste des Thrasybul. Mitteil. des deutschen archäolog. Inst.*, VII, p. 174 et 313). M. Foucart (*Ét. sur Did.*, p. 145, note 1) observe que les inscriptions commentées par ces auteurs confirment sa thèse ancienne sur les aspirations conquérantes des Athéniens pendant la guerre de Corinthe (cf. *Ath. en Chers.*, p. 3).

3. Cf. Ditt., *Syll.*², 73; Kirchner, *IG.*, 28.

4. Cf. l. 13-17 de l'inscription.

5. Cf. Thucydide, VII, 28. L'εἰκοστή mentionnée par le décret de 387/6 est due également à Thrasybule (τὴν ἐπὶ | Θρασυβούλου εἰκοστήν). Cf. le commentaire de Swoboda, *Mitt. d. d. a. I.*, VII, pp. 187-190.

6. Cf. Swoboda, p. 190.

7. Lysias, XXVIII, 12, 17.

criants, de violences commises par les soldats (pillages, meurtres, etc.). En tout cas, la condamnation d'Ergoclès n'entraînera pas la suppression de l'εἰκοστή : le décret sur Clazomène (387/6) est postérieur de plus d'une année au verdict des Athéniens.

Quant au libéralisme relatif dont témoigne ce décret, on peut l'expliquer ainsi : peut-être vers 387/6, dans les derniers mois de la guerre, une détente s'est-elle produite dans la politique impérialiste, Athènes redoutant des négociations perso-lacédémoniennes et jugeant utile de ménager ses alliés d'Asie (tout en maintenant l'εἰκοστή, par intérêt fiscal et pour garder un lien avec Clazomène).

Un autre décret, antérieur à celui-là d'une ou deux années et voté peu après la mort de Thrasybule, mentionne également des εἰκοσταί [1]. Ce décret offre probablement des rapports avec l'expédition athénienne vers Thasos (où sont perçues ces εἰκοσταί) [2]. Il contient également une intéressante allusion aux alliés d'Athènes, auxquels la ville impose l'obligation de fermer leur territoire, le cas échéant, aux meurtriers des chefs thasiens ([καὶ ἐ]άν τις ἀποκ[τ]ε[ίνῃ]: Ἄρχ[ιππον ἢ Ἵππα]|[ρχον τ]ὸν Ἀρχίππου ἀδε[λφὸν], φεύγ[ειν τὴν πόλιν] [τ]ὴν Ἀθηναίων καὶ τὰ[ς ἄλλ]ας πόλ[εις ὁπόσαι Ἀθ]|ηναίων εἰσὶν σύμμαχο[ι]) [3]. Il y a donc une confédération dont Athènes est la suzeraine. Cette suzeraineté, d'ailleurs, n'est pas du despotisme : à Thasos, comme à Byzance [4], Athènes s'appuie sur un fort parti démocratique, dont elle protège et honore les dirigeants ; sa domination fait appel à l'influence au moins autant qu'à la force (tendance semi-libérale, qui se retrouvera, plus accentuée encore, dans le décret de 387/6). D'une manière plus générale, ces inscriptions présentent un grand intérêt si on les rapproche des démonstrations pacifistes de 391 : contrairement aux pronostics

1. Cf. Köhler, *Mitt. d. d. a. I.*, VII, p. 313 ; Kirchner, *IG.*, 24. Cf. frg. *a*, l. 3-5.

2. Cf. Köhler, pp. 314, 318 : date l'inscription de 389/8 environ. M. Kirchner, *IG.*, p. 14, admet qu'elle est antérieure de peu à 387.

3. Frg. *b.*, l. 3 et suiv.

4. Où des chefs démocrates livrent la ville aux Athéniens (Démosth. XX, 60. Cf. *Hell.*, IV, 8, 27). Un tel rapprochement, qu'on a jusqu'ici négligé d'instituer, permet de mieux saisir le caractère de ce néo-impérialisme athénien, assez souple et enclin à pratiquer une certaine « politique d'association ».

découragés et dédaigneux d'Andocide (III, 16), elles nous font voir certains glorieux effets de l'effort naval accompli.

Mais les expéditions athéniennes n'ont pas seulement une haute portée nationale : elles poursuivent aussi, semble-t-il, selon les aspirations que signalait Andocide, un objet plus étroitement réaliste et utilitaire. Le récit de Xénophon, muet ou vague sur la reconstitution d'un puissant lien fédéral, est du moins très précieux pour la raison suivante : il cadre avec nos conclusions sur le caractère social de cette guerre, partiellement destinée à l'entretien de nombreux thètes et au recouvrement de domaines et ressources capables d'alimenter ou d'indemniser les masses pauvres (cf. § 1).

Telle put être la portée de la première entreprise dirigée par Thrasybule, qui gagne tout d'abord la Thrace et y réconcilie les princes rivaux [1] : le but que vise cette opération, c'est sans doute, outre l'adhésion à Athènes des cités grecques voisines, l'encerclement à bref délai de la Chersonèse [2], dont la possession tenait tant à cœur au parti de la guerre, et qui, après la mort de Thrasybule, restera pour les Athéniens une base d'opérations [3]. A Byzance, la mainmise sur la δεκάτη présente le même caractère utilitaire et démocratique : avec l'accroissement du trésor fédéral elle entraîne l'installation dans cette ville d'un très nombreux personnel athénien [4]. Puis, ce sont les opérations de Lesbos : elles ont à la fois un but national (chasser de l'île l'influence lacédémonienne, partout prépondérante, sauf à Mytilène) et une conséquence immédiate et pratique : avant d'assaillir Méthymne, Thrasybule exhorte au combat les exilés lesbiens, les Mytiléniens et les 400 épibates de sa flotte, et il promet à ces derniers, en cas de succès, « force richesses » [5]. L'expédition se poursuit, et les ressources des villes récalcitrantes vont enrichir les combattants athéniens [6] : c'est la politique fructueuse et réaliste que préconi-

1. *Hell.*, IV, 8, 26; Diod., XIV, 94, 2.
2. Pour remettre la main sur la Chersonèse, « il fallait s'entendre avec le roi des Odryses, qui possédait la région maritime de l'Hellespont » (Foucart, *Ath. en Chers.*, p. 4).
3. Cf. *Hell.*, IV, 8, 35-39; V, 1, 7.
4. Ἀθηναίους ὅτι πλείστους παρόντας ἐν τῇ πόλει : *Hell.*, IV, 8, 27.
5. *Hell.*, IV, 8, 28.
6. χρήματα τοῖς στρατιώταις παρέχων : *Hell.*, IV, 8, 30.

saient dès 391 les adversaires de la paix d'Andocide. Ce n'est pas seulement le Trésor athénien, mais aussi et d'abord les citoyens pauvres de l'armée, qui bénéficient des sommes prélevées sur les villes d'Asie[1]. Finalement, ce fut le tour d'Aspendos; mais cette fois l'opération coûta la vie au général. Ainsi, conformément au programme de 391, la guerre nourrissait et enrichissait de nombreux Athéniens, compensait dans quelque mesure les pertes entraînées en 404 par le désastre extérieur et les proscriptions.

La mort de Thrasybule n'arrêta pas l'entreprise. Agyrrhios, son successeur, était-il aussi son rival? Il se peut qu'en 393 ces deux hommes aient suivi des politiques différentes, et qu'Agyrrhios étant cordialement détesté des γνώριμοι, Thrasybule ait été l'espoir du parti modéré[2]. Mais on ne voit pas qu'en 389-388 la politique d'Agyrrhios ait différé de celle de Thrasybule, et il ne paraît pas démontré que le premier ait battu le second à la stratégie au printemps 388[3].

Les opérations se poursuivirent avec des alternatives diverses jusqu'à l'automne 387, date vers laquelle Athènes prélève encore l'εἰκοστή en Asie. On n'a pas assez remarqué un fait capital : outre Thrasybule et Agyrrhios, parmi les chefs athéniens qui commandent alors, figurent nombre de démocrates avérés : des amis de Conon, tels Aristophanès et Eunomos, déjà employés par le vainqueur de Cnide à détacher Syracuse de Lacédémone et à rapprocher Denys d'Évagoras[4]; Démainètos, qui cinglait vers la flotte de Conon en 396 et qui

1. Ὅπως δ'ἂν καὶ ἐκεῖ ἐῤῥωμενέστατον τὸ στράτευμα ποιήσαιτο ἐξ ἄλλων τε πόλεων ἠργυρολόγει (*Hell.*, IV, 8, 30). Halicarnasse put ainsi subir de lourdes pertes pécuniaires (Lysias, XXVIII, 12, 17); mais l'orateur ne précise pas la nature des griefs formulés par cette cité (οἶμαι δ' Ἐργοκλέα .. περὶ μὲν Ἁλικαρνασσοῦ ...οὐκ ἐπιχειρήσειν ἀπολογεῖσθαι : § 12; Ἁλικαρνασσεῖς ...ὑπὸ τούτων ἠδικημένοι : § 17) : s'agit-il nécessairement d'exactions financières? *A fortiori*, n'est-il pas démontré que la ville ait protesté contre l'εἰκοστή, dont le discours de Lysias ne parle pas.

2. Cf. *supra*, § III.

3. Cf. Beloch, *Att. Pol.*, p. 127. D'ailleurs, Thrasybule n'était par redevenu extrêmement populaire. Il comptait d'assez nombreux détracteurs (cf. *infra*, les griefs formulés contre lui par l'adversaire d'Ergoclès). Il semble qu'on lui ait reproché en 388 certaines allures orgueilleuses et « tyranniques » : « vous qui tenez Denys pour pareil à Thrasybule... » (*Plutus*, 550). Ces accusations émanaient-elles des partisans d'Agyrrhios? ou du parti de la paix?

4. Cf. Lysias, XIX, 19-20. Eunomos est envoyé à Égine vers l'automne 388 (cf. *Hell.*, V, 1. 5-9).

commande à Égine et dans l'Hellespont en 387; Thrasybule de Collytos, ancien général de l'armée du Pirée, qui en 387 dirige une escadrille vers la côte thrace; Ergoclès, collègue de Thrasybule en Asie et en Thrace, comme il l'avait été au Pirée en 403[1]. Sous leur direction, malgré divers échecs, les Athéniens gardent la maîtrise de l'Égée et commencent à reconstituer l'ancienne ἀρχή. Seule, l'habileté diplomatique d'Antalcidas annulera en partie ces avantages[2]. Athènes, du moins, sans avoir abandonné ses alliés, sans danger ni honte, après avoir manifesté sa force renaissante, achevé ses Longs Murs et construit une flotte imposante sans la permission de son ancienne suzeraine, Athènes obtiendra les avantages territoriaux que lui offrait Lacédémone en 391. Peu après la paix, une clérouchie partira pour Lemnos[3].

Cette dernière période de la guerre fut marquée par divers procès, dont le nombre a pu être exagéré et le caractère dénaturé. On y a vu, en effet, un débordement de basse fureur démagogique; on a comparé l'Héliée au « tribunal révolutionnaire français », et on a rappelé pêle-mêle, sans analyse ni critique, les procès d'Épikratès, de Thrasybule le Collytien, d'Agyrrhios, d'Ergoclès, de Philocratès, de Dionysios, de Pamphilos et d'Aristophanès[4].

La liste est longue, trop longue : Épikratès avait été frappé dès 391; l'époque du procès de Dionysios (s'il s'agit, comme il est très possible, du stratège de 387) n'est nullement fixée par Démosthènes[5]; Thrasybule de Collytos devait être deux

1. Cf. *Hell.*, V, 1, 10 et 26; Lysias, XXVIII, 4, 5, 12, etc. Sur les dates, cf. Meyer, *Th. Hell.*, p. 42.

2. Sans doute, Athènes souffre de la guerre. Mais, d'après Xénophon lui-même, les Spartiates ne sont pas mieux partagés (χαλεπῶς ἔφερον τῷ πολέμῳ : *Hell.*, V, 1, 29).

3. Cf. *IG.*, II, 14, frg. *a*, l. 13, 20, 22; frg. *b*, l. 6. La date de cet envoi, qui sort des limites de notre étude, est fixée par la l. 5 du frg. *b* : c'est l'archontat de 387/6. Le décret s'occupe notamment de questions d'ordre matériel et financier pouvant intéresser les clérouques (vente d'immeubles confisqués; contestations territoriales, etc.; cf. frg. *a*, l. 14, 23, etc.).

4. Cf. Meyer, *Gesch. Alt.*, V, pp. 260, 264-265 : « Les radicaux de la démocratie restaurée étaient les dignes successeurs des démagogues de la guerre du Péloponèse, aussi incapables qu'ignorants. » Cf. Beloch, *Att. Pol.*, p. 128 (dit qu'on eût pu se croire revenu au temps de Cléon).

5. XIX, 180. Démosthènes cite ce procès avec celui d'Ergoclès, qui date certainement de cette période; mais est-ce une raison suffisante pour situer vers 388 la poursuite contre Dionysios? Sur la stratégie de Dionysios en 387, cf. *Hell.*, V, 1, 26.

fois arrêté et jugé[1]; mais ce procès survint-il vers 387, ou même au lendemain immédiat de la paix d'Antalcidas? Rien ne le démontre : Démosthènes se borne à rappeler le fait. En 382, Thrasybule de Collytos vivait encore, prenant une part active aux débats publics[2]. La date du procès d'Agyrrhios n'est pas précisée davantage par Démosthènes : « Après lui (Thrasybule)..., Agyrrhios, ce vertueux et zélé démocrate... Persuadé qu'il devait... l'obéissance aux lois, il resta plusieurs années incarcéré, jusqu'à ce qu'il eût versé au Trésor les sommes que l'on croyait en sa possession. » (XXIV, 135.)

Ajoutons que, de ces quatre hommes, trois appartenaient à coup sûr (du moins d'origine) au parti démocratique et belliqueux : dès lors, il est bien possible que les γνώριμοι, par rancune ou par intérêt, aient été mêlés étroitement au mouvement « démagogique » qui se déchaîna contre ces généraux. En la personne d'Agyrrhios, ils ont pu vouloir frapper l'auteur détesté du μισθός et l'un des chefs de la grande expédition de 389/8. Thrasybule le Collytien avait pu mériter leurs haines pour avoir commandé au Pirée en 403 et sur la côte thrace en 387. Enfin, la tradition aristocratique des *Helléniques* d'Oxyrhynchos sera aussi sévère à Épikratès que le démocrate le plus rigide : beaucoup de « modérés » n'avaient-ils pu frapper en lui l'ancien chef de l'armée du Pirée, le démocrate méprisé pour son enrichissement rapide et suspect[3]?

Restent les cas de Pamphilos[4], d'Ergoclès, de Philocratès et d'Aristophanès. Ergoclès fut certainement jugé peu après la mort du Stirien. En l'absence de tout plaidoyer de l'accusé et même d'un réquisitoire complet (nous n'avons qu'une péroraison), il est impossible d'apprécier la valeur des griefs imputés à Ergoclès et à Thrasybule : extorsions aux dépens d'alliés; vaisseaux sacrifiés; conseil à Thrasybule de mettre

1. Démosth., XXIV, 134.

2. Lysias, XXVI, 21 et suiv.

3. Cf. *supra*, § IV; cf. *Restaur. démoc.*, pp. 350-351. Sur Dionysios on ne sait rien de précis : on voit seulement qu'en 387 il commanda aux côtés du démocrate Démaenètos (*Hell.*, V, 1, 26).

4. Condamné en 389/8. L'unique témoignage contemporain le concernant est une allusion quelque peu ironique d'Aristophane aux malheurs de cette victime de la « démagogie » : « N'est-ce pas lui (Plutus) qui causera les larmes de Pamphilos? » (*Plutus*, 174.)

la main sur Byzance et d'épouser la fille de Seuthès; projet d'établir l'oligarchie, etc.[1]. Pour avoir le droit de qualifier durement une telle poursuite, il faudrait être sûr de l'inanité de pareils griefs. Certains d'entre eux, il est vrai, cadrent mal avec le récit que Xénophon consacre à l'expédition de Thrasybule. Loin d'établir des oligarchies, il abat celle de Byzance au profit du Dèmos local[2]; le personnel athénien laissé dans la ville vit en bons termes avec la population. A Lesbos, Thrasybule restaure dans leurs droits les exilés. En Thrace, il se borne à réconcilier les rois, sans prendre parti spécialement pour Seuthès. D'une manière générale, d'ailleurs, les stratèges n'opèrent pas alors au profit de leurs seuls intérêts ou ambitions : un nombreux personnel de soldats, d'agents financiers bénéficie de leurs victoires.

Mais il se peut aussi que le réquisitoire contre Ergoclès soit au moins en partie fondé. Dès lors, le procès apparaît, dans son principe, comme une opération saine et normale, et il montre que la démocratie, si indulgente après 403 aux scélérats de l'oligarchie, n'hésitait pas, le cas échéant, à frapper ses chefs coupables[3]. Mais, du même coup, il est fort possible que les pensées des oligarques aient été moins pures, et que, dans l'accusé, ils aient été surtout enchantés d'accabler un ennemi politique, un δημοτικός qui avait commandé à Phylè et au Pirée, un serviteur de la grande politique impérialiste qu'ils détestaient et que leur avait imposée le Dèmos en 391. Il y a peut-être dans toute cette affaire (comme dans celles du Collytien et d'Agyrrhios) plus de complexité que n'ont

1. XXVIII, 5, 7, 12, 17, etc. Sans prendre parti sur le cas d'Ergoclès, Grote (XIV, p. 104 prétend que les allégations contre Thrasybule sont sans valeur, ayant été formulées après la mort de ce personnage : pas nécessairement. Frohberger (pp. 444-447), sans rien affirmer, insinue que Thrasybule, ruiné en 404, pouvait être tenté de récupérer sa fortune par tous les moyens : il rappelle le passage du scholiaste (*Eccles.*, v. 203) sur Thrasybule ἀποροδόκος. Il admet que l'expression de Lysias (δίκας γραφὰς καθιστάναι : XXVIII, 7) est exagérée; mais il déclare que Thrasybule appartenait, comme Aristophane lui-même, au parti « modérantiste » : absurdité que démentent nos documents les plus précis sur Thrasybule (cf. *Restaur. démoc.*, pp. 141-142).

2. Grâce à l'appui de chefs démocrates que récompensera un décret athénien (cf. Démosth., XX, 60, 61, 63). La similitude des institutions devait fortifier l'union entre Athènes et Byzance (cf. § IV, la discussion sur les objections politiques adressées à la paix d'Andocide).

3. Ergoclès sera condamné à mort (Lysias, XXIX, 2).

bien voulu en admettre les historiens antidémocrates. Le discours même de Lysias porte la trace, sinon de préoccupations aristocratiques, du moins d'arguments propres à émouvoir les classes aisées ou riches : ainsi, il rappelle à ses auditeurs qu'ils plient sous le poids des impôts, grâce à la politique belliqueuse d'Ergoclès [1]. Or n'est-ce pas principalement sur les riches que pesaient ces εἰσφοραί grosses de rancunes ? Bref, la question n'est pas aussi claire que le prétend l'affirmation simpliste et tranchante des historiens allemands : comme en 406 [2], bien des éléments fort peu démocratiques purent contribuer au triomphe de la « démagogie » et à la mort d'accusés innocents ou coupables.

Dans le procès contre Philocratès, triérarque et ami d'Ergoclès, apparaissent également des préoccupations ou des traces de démagogie financière, des appels à la rancune des riches accablés d'impôts (μηδεμίαν αὐτοῖς ἄδειαν δώσετε τὰ ὑμέτερα αὐτῶν διαρπάζουσι καὶ κλέπτουσιν) [3]. Enfin, quand Aristophanès et son père Nicophémos furent frappés sans jugement vers 388/7 [4], est-ce certainement des milieux démocratiques que partit le coup ? N'est-il pas plus naturel de voir en cette affaire une victoire du parti de la paix, battu en 391 et prenant sa revanche par l'exécution de deux amis de Conon, grands artisans de la guerre et de la renaissance navale (cf. § I, III) ?

En résumé, toute cette hécatombe de généraux démocrates (peut-être en partie justifiée par des fautes ou des crimes réels et démontrés) n'est pas nécessairement imputable aux seuls δημοτικοί, et elle put masquer parfois la vengeance inavouée des γνώριμοι, entraînés depuis 395 dans une guerre de plus en plus onéreuse et détestée. Ces exécutions répétées nous montrent (comme tant d'autres événements de cette longue guerre) que l'amnistie de 403, si elle avait en somme assuré aux oligarques l'impunité personnelle et pécuniaire, était loin

1. Πιεζόμενοι ταῖς εἰσφοραῖς : XXVIII, 3.
2. Cf. notre étude sur l'*Affaire des Arginuses*, V et VI (*Revue historique*, janvier-février 1919).
3. Lysias, XXIX, 13.
4. Lysias, XIX, 7. Sur la date, cf. Beloch, *Att. Pol.*, p. 128 ; Meyer, *Gesch. Alt.*, V, pp. 259, 263.

d'avoir apaisé et concilié définitivement les divers éléments de la société athénienne. Il se peut même que la stricte application de cette amnistie, tolérant ou consacrant bien des injustices, des misères ou des ruines imméritées, ait avivé certaines rancunes. En tout cas, l'amnistie avait été impuissante à résoudre les problèmes sociaux nés de la défaite extérieure plutôt que de la proscription oligarchique. Voilà pourquoi, après une période de calme et de paix intérieure, surgissent de nouveaux conflits. Sans doute, l'ère des révolutions et des guerres civiles est close pour longtemps ; mais s'ils ne recourent plus aux armes, à l'émeute, aux sanglants coups de force, les divers partis et milieux sociaux, s'affrontant dans les assemblées populaires, au théâtre, au tribunal ou hors des frontières mêmes de l'Attique, poursuivent toujours d'âpres combats sur le double terrain de la politique étrangère et de la politique intérieure.

Paul CLOCHÉ.

OBSERVATIONS SUR LE THÉATRE ROMAIN DE MÉRIDA

Au mois d'août 1916, ayant été chargé par l'École des Hautes Études hispaniques de recherches archéologiques dans le Sud de l'Espagne, j'ai pu, grâce à l'extrême libéralité des savants espagnols qui dirigent les fouilles de Mérida [1], recueillir un certain nombre d'observations sur le théâtre romain de cette ville. Celles que je rapporterai ici ont trait à la disposition de la partie ruinée des *parodoi* et à la chronologie relative des diverses constructions du théâtre.

Les parodoi.

On sait que ces deux couloirs, ménagés à l'intérieur des murs de soutènement latéraux, débouchent face à face sur les côtés de l'orchestra [2]. Ils sont couverts d'une voûte en berceau, qui repose, par l'intermédiaire d'une assise formant sommier, sur le couronnement mouluré des murs. Ces derniers présentent des contreforts peu saillants, ou pilastres, analogues à ceux de la façade, mais plus larges, au-dessus desquels la voûte fait un léger ressaut. Immédiatement après le second pilastre qu'on rencontre en venant de la porte extérieure, elle se relève brusquement, grâce à l'interposition d'assises supplémentaires [3] donnant une hauteur

1. Ce serait trop peu que de leur exprimer ici ma gratitude pour les facilités qu'ils m'ont données; j'ai eu la joie de trouver à Mérida une fouille qui m'a rappelé, autant par la méthode avec laquelle les travaux sont conduits que par l'importance des monuments exhumés, les plus beaux chantiers archéologiques de l'Orient hellénique. J'espère que D. José Ramón Mélida et son collaborateur, D. Maximiliano Macías Liáñez, voudront bien accueillir cette courte étude comme une modeste contribution à la publication détaillée qu'ils préparent.

2. Sur l'état actuel, voir J. R. Mélida, *El Teatro Romano de Mérida* (Extrait de la *Revista de Archivos*, 1915), p. 9 et suiv., pl. V et plan; Lantier. *Le théâtre romain de Mérida* (Extr. des *C. R. Acad. Inscr.*, 1915), p. 4 et 6, fig. 1 à 3.

3. Trois sur les murs extérieurs; deux seulement sur les murs intérieurs.

totale de 0^m88 environ *(fig. 1)*. La raison de cet exhaussement est aisée à saisir : à partir de ce point, l'extrados porte directement la plate-forme d'une loge (*tribunal*). Au delà des *tribunalia*, la couverture des couloirs s'est écroulée, entraînant avec elle une partie des murs. A l'Est, la coupure correspond

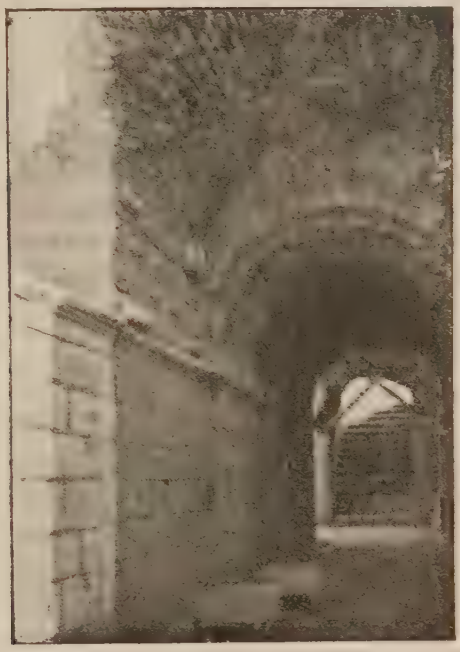

Fig. 1. — Théâtre de Mérida : *parodos* de l'Est.

au commencement du troisième pilastre. La partie antérieure du *tribunal* est restée suspendue en l'air. Elle reposait sur deux arcs clavés qui sont encore en place au-dessus de la *parodos* de l'Ouest.

Tournons-nous de ce côté *(fig. 2 et 3)*. L'arc intérieur, *b*, ne présente aucune particularité notable. L'autre est incomplet. Il ne comprend, de chaque côté de la clé, que quatre claveaux, dont le dernier, *a*, est recoupé suivant un plan horizontal, correspondant au lit de pose d'une pierre, *c*, placée en porte-

à-faux *(fig. 4)*[1]. Les deux pierres situées au-dessous présentent à droite un joint oblique continu qui laisse à découvert, sur celle de la troisième assise, *s*, en arrière, une bande rectangulaire large de 0^m 09 et longue de 0^m 23 environ, en avant, une entaille rampante, dont le rebord latéral, incliné, prolonge le plan de joint des deux assises précédentes. L'encastrement ainsi réalisé n'offre pas une assiette suffisante pour qu'on ait

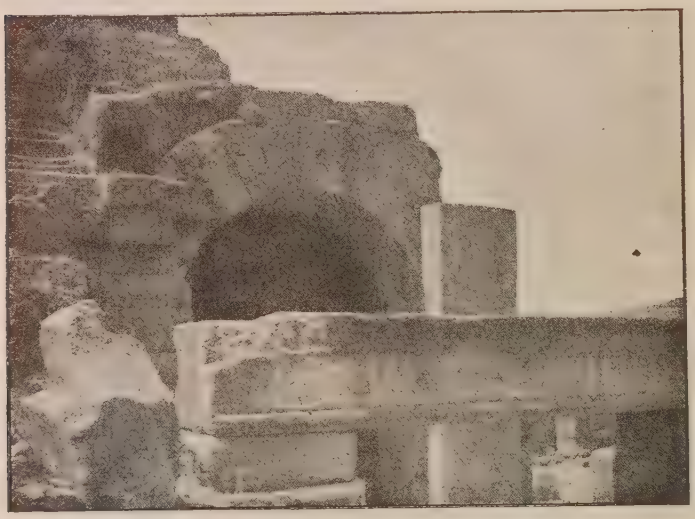

Fig. 2. — Linteau et *tribunal* de la *parodos* de l'Ouest.

pu y loger une poutre de pierre. D'ailleurs, le joint oblique a été évidemment préparé de manière à former le sommier d'un claveau. Comme la face supérieure de ce claveau devait suivre le lit de pose de la pierre *c* et la coupure de l'arc *a*, on en conclura nécessairement qu'il formait le départ d'une plate-bande appareillée. Je l'ai restitué sur la figure 3, *v*. On voit qu'il se compose de deux parties. Dans la première, qui est la plus éloignée du spectateur, la face inférieure est horizontale, et les joints, obliques, sont parallèles aux lignes

1. Le claveau correspondant de droite doit présenter une coupure analogue ; mais, de ce côté, l'arc a été complété après la fouille et se trouve empâté dans la maçonnerie.

d'assises du mur. Dans la seconde, l'intrados suit le rampant de l'encastrement, et, les deux arêtes qui le bordent à droite et à gauche restant parallèles au plan axial du couloir, les arêtes latérales supérieures, horizontales, prennent des directions divergentes par rapport à ce plan. Telle est précisément la disposition du joint dans la partie de l'encastrement corres-

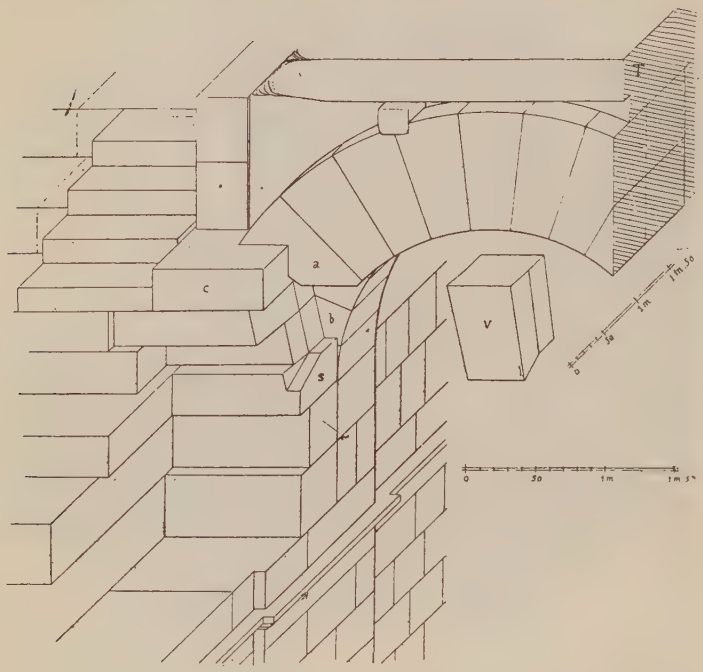

Fig. 3. — *Parodos* de l'Ouest : vue partielle sur l'interruption de la voûte.

pondante. J'ai représenté sur la figure 4 la plate-bande entière, qui, on le verra tout à l'heure, devait se composer de sept claveaux.

Il y a tout lieu de croire que cette série de claveaux n'était que la première rangée d'une voûte plane rampante qui se substituait à la voûte en berceau à partir de l'endroit où celle-ci s'interrompt. La plus longue des pierres formant l'encastrement décrit plus haut mesure $0^{m}77$; mais j'ai remarqué,

posée sens dessus dessous sur le mur extérieur de la *parodos* de l'Est, une pierre d'assise, longue de 0^m 84, qui présente une entaille analogue à celle de la pierre *s*, quoique disposée en sens inverse *(fig. 5)*. Si, comme il est vraisemblable, elle appartient au couloir oriental, on peut en déterminer facilement la position exacte. Il faut, en effet, d'après le sens dans lequel court le rampant, la restituer au mur intérieur : comme elle ne peut faire partie ni de la première assise au-dessus du

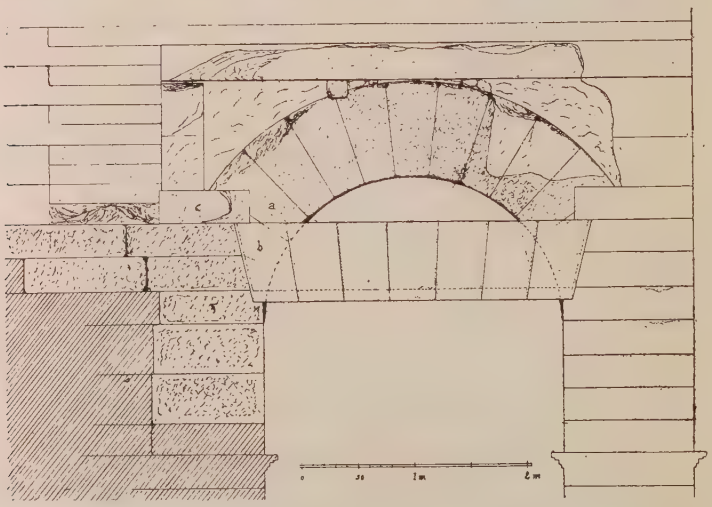

FIG. 4. — Interruption de la voûte, et plate-bande restituée.

couronnement, laquelle est presque entièrement conservée *in situ*, ni des deux suivantes, qui sont moitié plus hautes, on doit conclure qu'elle provient de la quatrième assise, et, par conséquent, lui attribuer une place exactement symétrique à celle qu'occupe la pierre *s* dans la *parodos* de l'Ouest; hypothèse d'autant plus plausible, que la largeur de la partie du lit non entaillée qui précède le rampant est sensiblement la même dans les deux cas (0^m 22 et 0^m 23 ±).

Le rampant se développant ici sur une longueur de 0^m 62 (mesurée en projection horizontale), on en calcule assez exactement la pente (0^m 235 à 0^m 24 pour 0^m 62), qui concorde avec

celle qu'on peut déduire du sommier *s*. En prolongeant cette ligne sur le mur intérieur du couloir de l'Ouest *(fig. 6)*, on constate qu'elle rencontre le lit d'attente de la première assise placée au-dessus du couronnement, à 0^m 75 environ du front de la porte d'entrée. A cet endroit, la voûte plane s'amortissait contre le linteau.

La construction que je viens de décrire ne s'expliquerait pas si une loge inférieure avait été disposée en avant du *tri-*

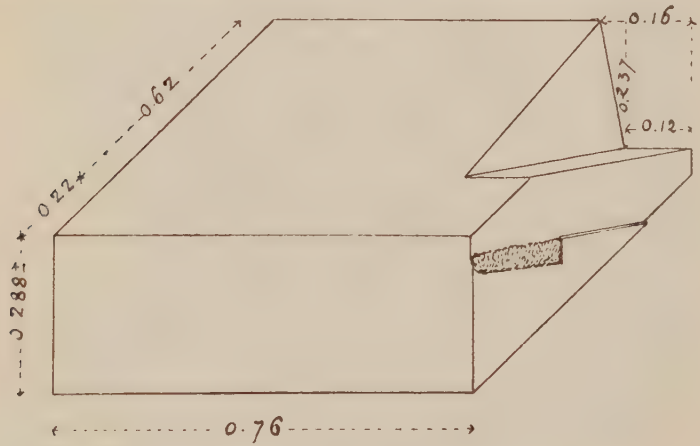

FIG. 5. — Sommier de la voûte plane, provenant du mur intérieur de la *parodos* de l'Est.

bunal conservé. La voûte rampante, qui suivait la pente de la *cavea*, n'avait évidemment d'autre objet que de donner placé, au-dessus des *parodoi*, à un certain nombre de gradins. Si l'on se reporte aux figures 2 et 3, on y verra quatre marches d'escalier *in situ* à gauche des arcs. Elles fixent la position exacte des deux gradins correspondants et permettent de restituer ceux qui précèdent comme je l'ai fait sur la coupe *(fig. 6)*[1].

1. J'ai donné à ces degrés la hauteur des gradins inférieurs, prise sur les assises du mur auxquelles ils correspondaient : 0^m 30 environ. Le chiffre indiqué par Mélida et Lantier, 0^m 32, n'est qu'une moyenne; les blocs de l'escalier en place, à gauche du *tribunal*, mesurent 0^m 35 environ. J'ai attribué cette dimension à ceux qui les suivaient *(fig. 4* et *8)*. La profondeur des sièges paraît avoir été également sujette à de légères variations. La mesure prise sur les blocs de l'escalier, 0^m 73, est inférieure à celles que donnent Mélida (0^m 74) et Lantier (0^m 75). Dans la coupe *(fig. 6)*, j'ai fixé le front du degré inférieur de manière à le faire coincider avec le fond de l'entaille creusée sur le linteau (voir ci-dessous, p. 202).

Ces gradins, prolongés au-dessus du couloir, laissent à la voûte une épaisseur variant entre $0^m 50$ et $0^m 85$.

Pendant les fouilles, un certain nombre de claveaux caractéristiques *(fig. 7)* ont été recueillis près de l'entrée des *parodoi* [1]. La pente de la face inférieure, inclinée d'arrière en avant, concorde avec celle de l'intrados de la voûte. La face supérieure,

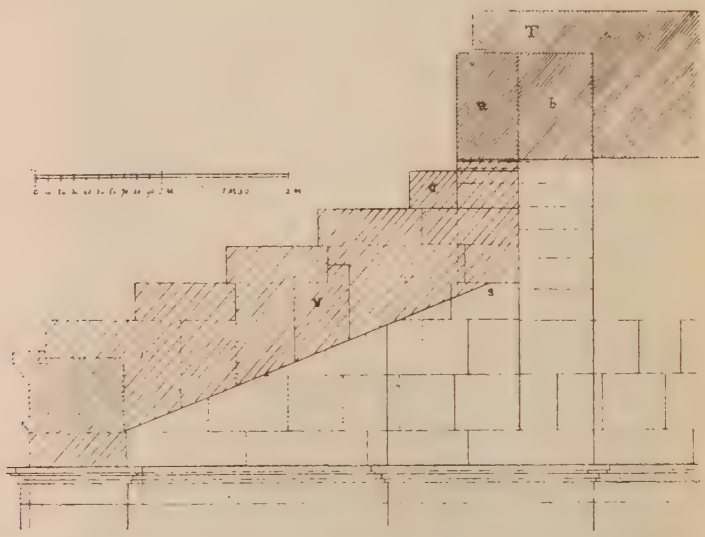

Fig. 6. — Coupe longitudinale de la *parodos* de l'Ouest, entre le *tribunal* et la porte.

horizontale, est, sur plusieurs des pierres que j'ai vues, retaillée de manière à former un gradin ; la différence de niveau entre le lit postérieur, plus élevé, et le lit antérieur, est de $0^m 175$ dans le bloc représenté *(fig. 7)*; elle dépassait, dans un autre, $0^m 22$. La hauteur totale, prise au fond de l'entaille, est en moyenne de $0^m 48$; sur les joints arrière et avant, elle varie entre $0^m 585$ et $0^m 63$. En établissant une moyenne des dimensions des différentes pierres, mesurées tant en profondeur ($0^m 38$, $0^m 415$, $0^m 43$, $0^m 48$) qu'en largeur à la base ($0^m 38$, $0^m 39$, $0^m 395$, $0^m 42$), on trouve qu'il y avait place, dans tout le développe-

1. Ils m'ont été signalés par D. Maximiliano Macías.

ment de la voûte, pour sept rangées de sept claveaux [1], et, en reportant les joints sur la coupe *(fig. 6)*, on voit que trois de ces rangées ont dû être entaillées pour loger la queue d'un gradin. Ainsi, la pierre représentée *(fig. 7)* peut appartenir à la quatrième rangée, *v* [2].

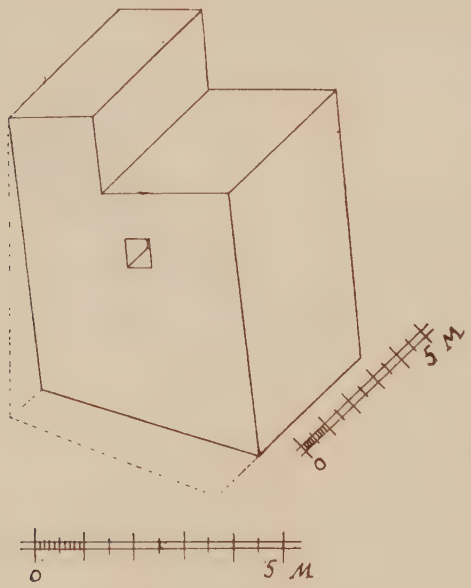

FIG. 7. — Claveau de la voûte plane.
(Dans les deux échelles, lire 0m 50 au lieu de 5 mètres.)

1. La différence entre les largeurs de la voûte à l'intrados et à l'extrados est de 0m 30, soit, pour chacun des sept claveaux, 0m 043 : ce chiffre répond exactement aux mesures prises sur les pierres. On notera que l'angle formé par les lignes tirées des deux sommiers n'atteint pas 30°; Rondelet admet qu'il peut varier, dans la pratique ordinaire, entre 40° et 60°. Par contre, la perpendiculaire élevée sur le joint au pied du sommier rencontre l'axe de la plate-bande à l'intérieur de la clé, et l'épaisseur de la voûte représente plus du 1/5 de la portée, ce qui est conforme aux prescriptions du même auteur. L'architecte du théâtre avait paré au glissement des claveaux en plaçant des goujons (de bois?) tantôt entre les pierres d'une même rangée *(fig. 7)*, tantôt entre celles d'une même file. Toutefois, il ne semble pas avoir employé ce procédé d'une manière systématique.

2. On remarquera sur la coupe *(fig. 6)* que l'épaisseur de la voûte prise au fond des entailles excède sensiblement la dimension correspondante mesurée sur les claveaux, 0m 48 environ. Faut-il croire que les gradins étaient plus épais que je ne l'ai admis, ou la pente du rampant, plus faible? Peut-être l'intrados de la voûte se relevait-il légèrement à partir des murs : en fait, sur les pierres que j'ai observées, les arêtes transversales inférieures ne semblent pas absolument parallèles à l'extrados. Il est possible aussi que la queue de chaque gradin engagée sous le gradin supé-

Il reste à préciser l'aspect de la porte d'entrée de la *parodos*. M. Mélida a supposé que le bloc mouluré portant l'inscription d'Agrippa couronnait un arc : cette hypothèse doit être main-

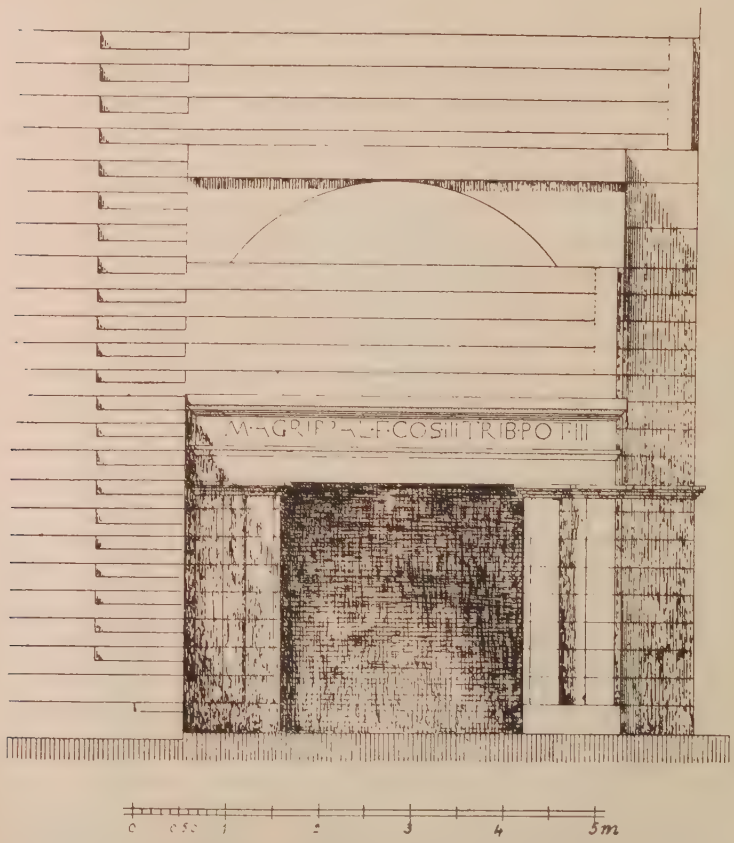

FIG. 8. — Restitution de la porte intérieure de la *parodos* de l'Ouest et de la partie correspondante de l'*ima cavea*.

tenant abandonnée. On pouvait déjà penser que la face gauche du bloc, dépourvue de moulures *(fig. 2)*, ne s'élevait pas plus

rieur, ait été plus profonde que je ne l'ai indiqué. Enfin, on notera que le dénivellement de l'extrados dans le claveau *v (fig 6)* n'est que de $0^m 175$ et que la hauteur maxima de toutes les pierres mesurées ne dépasse jamais $0^m 63$. Il faut donc admettre que des assises de réglage s'interposaient, au moins par endroits, entre les degrés et l'extrados de la voûte.

haut que les gradins. En fait, la pierre, qui mesure $0^m 65$ de hauteur avec la corniche, a été entaillée en arrière de celle-ci sur une profondeur de $0^m 62$ à partir de l'arête postérieure et sur une hauteur de $0^m 05$. Il est vraisemblable que cette entaille formait le lit d'un gradin *(fig. 6)*. On notera encore les faits suivants à l'appui de la restitution proposée; le joint arrière a la hauteur moyenne des claveaux ($0^m 60$), soit exactement celle de la voûte à son départ; le bloc était propre par ses dimensions et par son poids à arrêter tout glissement de la voûte dans le sens du rampant; enfin, la moulure supérieure représente une corniche, la face inscrite, une frise, et la moulure inférieure, le couronnement d'une architrave. J'ai attribué à cette architrave, qui était taillée à part, la hauteur de l'assise correspondante du mur. On obtient ainsi un entablement complet, en harmonie avec les piédroits qui décorent les montants de la porte, et conforme, par ses proportions, aux habitudes de l'architecture contemporaine *(fig. 8)*.

Ces détails fixés, il est aisé de résumer la disposition du théâtre au-dessus des *parodoi* *(fig. 8* et *9)*[1]. Les escaliers latéraux donnaient d'abord accès de ce côté à cinq gradins : le premier de ceux-ci reposait en grande partie sur l'entablement de la porte; le dernier, qui servait uniquement de siège, n'avait qu'une demi-profondeur; la pierre *c* en forme l'amorce. En gravissant neuf marches de plus, on arrivait au niveau du *tribunal (fig. 4)*. La dixième marche se prolongeait sur toute la largeur de ce dernier, ainsi que les trois gradins supérieurs de l'*ima cavea*[2].

1. J'ai indiqué en pointillé un rebord (ou parapet) qui borderait l'extrémité des gradins et le *tribunal;* ce rebord est purement hypothétique. Le plan et l'élévation d'ensemble ne prétendent pas à une rigueur absolue, surtout en ce qui concerne les dimensions du *tribunal* et des parties situées en arrière. Le pilastre figuré entre la porte et le ressaut du mur, n'existait peut-être pas.

2. Les *tribunalia* s'avançaient en saillie entre deux séries de gradins. Dans certains théâtres, à Aspendos par exemple, ils sont placés en contre-bas de la *cavea* et ne masquent pas la scène. On peut se demander si ceux que nous voyons à Mérida n'ont pas été ajoutés après coup à la construction d'Agrippa, ou, tout au moins, si leur position actuelle n'est pas due à un relèvement. Voici les faits qu'on peut retenir à l'appui de cette hypothèse : 1° la voûte basse élevée en arrière des *tribunalia* est appareillée; celle qui les porte, de même que l'arc lancé au-dessus des pilastres qui les précèdent immédiatement, est construite avec des cailloux noyés dans le mortier entre deux rangs de claveaux; 2° dans le mur intérieur de la parodos de l'Ouest, la troisième assise après le couronnement porte des bossages qui s'arrêtent au-dessous

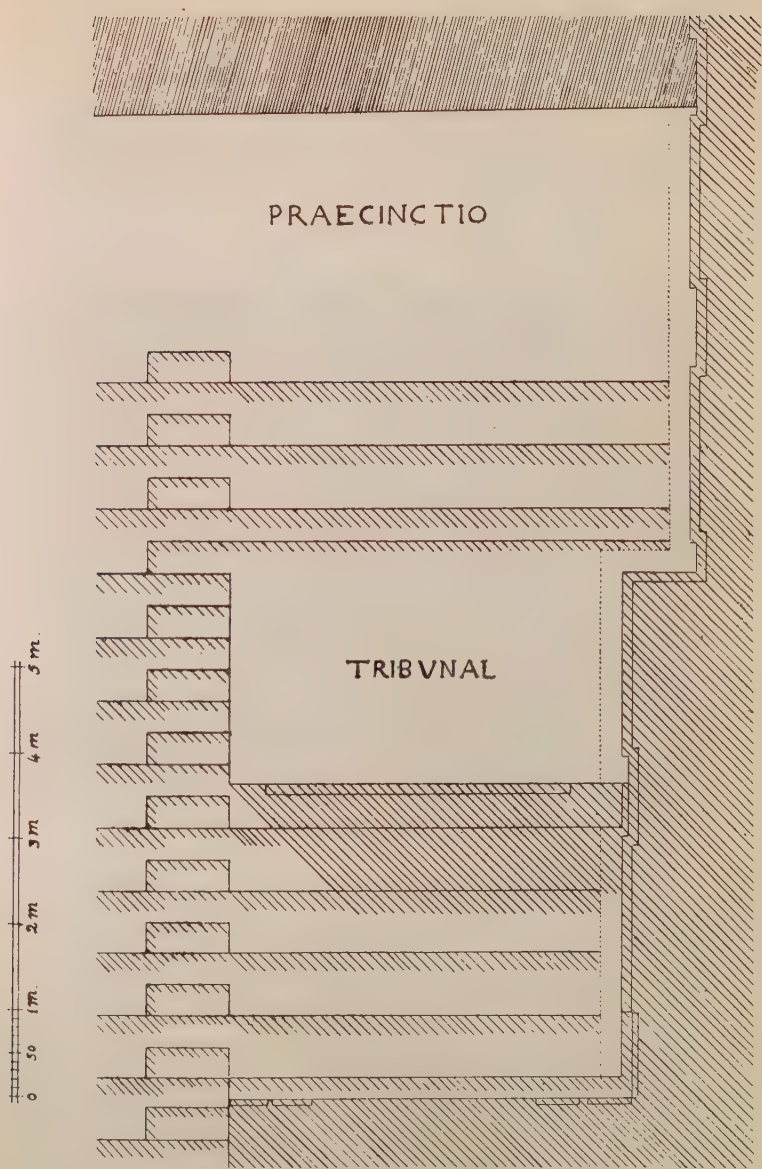

FIG. 9. — Plan restitué de la *cavea* au-dessus de la *parodos*.

Chronologie relative des bâtiments du théâtre.

L'hémicycle du théâtre, à l'exception peut-être des *tribunalia*, donne l'impression d'une construction homogène. On peut donc l'attribuer tout entier à l'époque d'Agrippa. Il n'en est pas de même des gradins de marbre blanc disposés autour de l'*orchestra*. Le premier mesure en hauteur $0^{m}20$, en profondeur $0^{m}365$; les trois suivants, respectivement, $0^{m}165$ et

FIG. 10. — *Ima cavea* vue de l'Ouest : gradins de la *proédrie* et loge centrale.

$0^{m}895$. Ces derniers sont assis sur un lit bétonné, formé de petites pierres et de ciment. Or, le ciment n'apparaît pas dans les fondations de l'hémicycle, particulièrement visibles aux angles de la *praecinctio* inférieure : le blocage y est simple-

de l'arc *b*; 3° les *tribunalia* sont faits en grande partie de blocage maçonné. On peut imaginer la voûte basse prolongée jusqu'à l'arc *b* inclusivement *(fig. 6)* : dans cette position, son extrados se trouvait à peu près de niveau avec celui de la première plate-bande appareillée, et elle pouvait porter soit des gradins, soit déjà un *tribunal*. Plus tard, pour exhausser le *tribunal*, on aurait relevé la partie correspondante de la voûte et jeté au-dessus de la plate-bande l'arc de décharge *a*. Je n'ignore pas qu'on fera, *a priori*, plusieurs objections à la supposition qui précède. J'ai cru cependant pouvoir énoncer le problème, en souhaitant que des observations précises viennent le résoudre dans un sens ou dans l'autre.

ment mêlé de mortier de terre. Dans l'état actuel, le niveau de l'*orchestra* se trouve à $0^m 69$ au-dessous de la face supérieure de la *praecinctio*. Celle-ci correspond à l'assise de réglage des murs de soutènement et elle a la même hauteur, $0^m 32$[1]. On devait y monter d'abord sans le secours des escaliers dont l'un s'est conservé à l'angle Ouest. En tout cas, comme il est de règle dans les édifices antiques que les fondations soient entièrement

FIG. 11. — Mur extérieur de la *parodos* de l'Ouest et montants du *parascenium*.

cachées, il faut admettre que l'*orchestra* du théâtre d'Agrippa était de $0^m 37$ au moins plus élevée que le dallage conservé. Ce dallage, pénétrant de quelques centimètres sous le premier degré de la proédrie, peut correspondre à une période intermédiaire, pendant laquelle on se serait contenté de placer des sièges mobiles autour de l'*orchestra* abaissée. Mais, comme déjà la *praecinctio* n'était plus accessible dans toute son étendue, il n'y avait aucun inconvénient à établir en avant des degrés fixes et à la circonscrire par le parapet continu dont on voit encore

1. A l'Est, la pierre angulaire de la *praecinctio* mesure en arrière $0^m 32$, en avant, $0^m 41$.

les encastrements et les scellements sur le bord du trottoir *(fig. 10)*[1]. Plus tard, la proédrie ayant sans doute paru insuffisante, on aménagea au centre du théâtre, sur le deuxième gradin de l'*ima cavea*, une sorte de loge, pavée de petits carreaux de marbre, qui mesure environ 5 mètres en largeur et 2m 50 en profondeur *(fig. 10)*[2].

On n'a retrouvé dans toute l'étendue du *pulpitum* ni piliers ni murs de refend, constructions qui se seraient au moins aussi bien conservées que le *proscenium* et que les tubes de

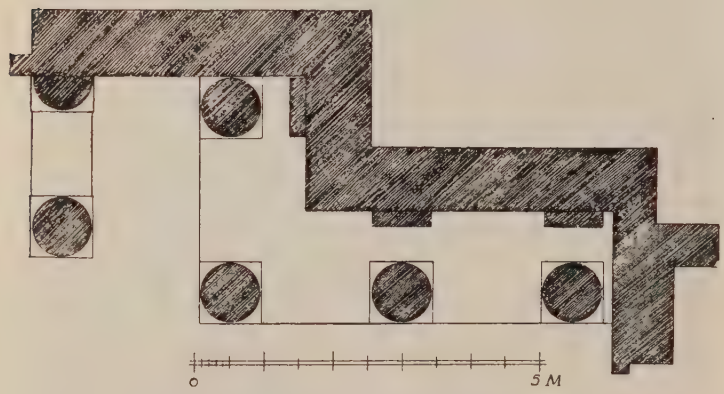

FIG. 12. — Implantation des colonnes et des pilastres entre le *parascenium* et la porte orientale de la *scenae frons*.

la machinerie. Le plancher admis par D. José R. Mélida et R. Lantier aurait donc reposé directement sur le sol. Je croirais plutôt à une aire de terre battue, revêtue soit d'un dallage, soit, mieux encore, d'un pavement stuqué. Quoi qu'il en soit, on peut déterminer le niveau du *pulpitum* d'après les traces visibles à la base de la plinthe de marbre du *podium;* il s'élevait à 0m 22 environ au dessus de la *praecinctio,* ce qui laisse une hauteur de 0m 91 au *proscenium.* Dans l'état actuel, ce mur arrive au pied des pilastres qui décorent le jambage extérieur des portes des *parodoi.* Lorsqu'il était

1. Les plaques de marbre de ce parapet étaient cimentées dans les encastrements.
2. Le deuxième gradin de la *cavea* a été retaillé en ligne droite sur toute la largeur de cette loge.

complet, il masquait non seulement l'assise de réglage, mais encore le bas des pilastres. Il se trouve, d'autre part, légèrement en saillie sur le parement interne du mur de la *parodos*. Ces irrégularités seraient encore bien plus choquantes, si on devait le faire monter, comme c'était le cas avant l'abaissement de l'*orchestra*, jusqu'au dessus de la troisième assise du mur. Il faut donc admettre que le *proscenium*

FIG. 13. — Portique de l'Ouest : *a*, raccord du mur.

contemporain de la construction d'Agrippa, à supposer qu'il fût en pierre, s'élevait en arrière de l'hémicycle.

On en cherche vainement l'amorce sur les murs de la *cavea*. On ne rencontre pas davantage celle des *versurae*. Les montants des portes des *parascenia* actuels s'appuient assez maladroitement contre des pilastres qui ont été retaillés à joint *(fig. 11)*[1]; ils n'ont avec eux aucun lien; la largeur est différente, ainsi que la hauteur d'assises[2]. Ces pilastres décoratifs se répètent régulièrement sur toute l'étendue des murs transversaux de l'hémicycle, depuis les angles extrêmes

1. Cf. Lantier, *op. laud.*, fig. 2.
2. Hauteur de six assises de la *cavea* : 1m 80; hauteur de cinq assises du montant de la porte : 1m 89.

jusqu'aux portes des *parodoi*, et, dans l'état primitif, la moulure de couronnement, maintenant abattue en certains endroits, courait ininterrompue d'un bout à l'autre. On doit tenir pour certain que, à l'époque où la *cavea* fut construite, aucun bâtiment stable ne devait s'élever devant la façade ainsi ornée. Sans doute, le *pulpitum*, les *versurae*, et probablement aussi la *scenae frons*, n'étaient-ils représentés alors que par des constructions temporaires en bois.

La structure de la maçonnerie de la scène actuelle se différencie très nettement de celle de la *cavea*; le fait a été déjà signalé[1]; mais, dans cette partie du théâtre, la diversité même de la technique rend l'analyse difficile. On notera d'abord que la construction de la salle hypostyle de l'Est est visiblement postérieure à celle des *parascenia*[2]. La brique employée dans cette salle reparaissant au mur de fond de la *scenae frons*, on peut considérer celui-ci comme relativement récent. D'autre part, on a des raisons de juger adventices les deux demi-colonnes d'applique et les deux colonnes qui encadrent les portes latérales de la scène : leur soubassement ne se relie pas au *podium* et leur implantation est irrégulière par rapport à celle de la colonnade (*fig. 12*)[3]. A la porte centrale, c'est plutôt entre les retours en quart de cercle du *podium* et les montants du *postscenium* qu'on relève une solution de continuité. D'une façon générale, toutes les parties appareillées du *postscenium*, murs et colonnes, composées d'assises régulières, comme les *parascenia*, paraissent aussi anciennes que ceux-ci. On peut donc, semble-t-il, admettre à titre d'hypothèse que la scène élevée en même temps que les *parascenia*, déployant un front rectiligne sans ébrasements,

1. R. Lantier, *op. laud.*, p. 4 et 10.

2. Le montant de la porte d'entrée de la salle, au Nord-Ouest, est simplement appuyé contre le mur du *parascenium*; les assises ne correspondent pas de part et d'autre. V. Lantier, *op. laud.*, fig. 2.

3. Le *podium* est formé d'un massif en pierres de petit échantillon qui relie les piles de granit élevées au-dessous des colonnes. On détermine donc sans difficulté l'implantation de ces dernières. Les plans publiés n'étant pas tous exacts, je ne crois pas inutile de signaler qu'il y a place, sur le front extérieur, pour quatre colonnes de chaque côté de la porte centrale et pour trois colonnes à droite de la porte latérale de l'Est et à gauche de la porte latérale de l'Ouest. La distance entre axes est de 2m 25 environ dans les groupes de quatre colonnes, de 2m 45 environ dans ceux de trois.

formait un long bâtiment rectangulaire, large de plus de 4 mètres entre les deux murs longitudinaux, et qu'il y avait place alors, en arrière de l'*aula regia*, pour une loge destinée aux acteurs[1].

La colonnade retrouvée en arrière du théâtre se compose d'éléments hétéroclites et date visiblement d'une époque tardive[2]. D'ailleurs le *postscenium*, avec son avant-corps central porté par quatre demi-colonnes engagées, est conçu comme une façade. A l'Est et à l'Ouest, deux autres portiques, plus anciens que le précédent, s'étendaient perpendiculairement à la scène; je ne sais s'ils ont été bâtis en même temps qu'elle[3]. En tout cas, la porte établie contre le pilier initial du portique de l'Ouest ne fait pas corps avec le mur du *parascenium;* elle est donc plus récente; celle de l'Est, qui s'ouvre entre un bâtiment non fouillé et la salle hypostyle, remonte au plus à l'époque où l'on a construit celle-ci. Antérieurement à l'érection de ces deux portes, le public avait libre accès sur la place du théâtre. Les portiques latéraux, s'ils existaient déjà, servaient, comme le veut Vitruve, de promenoirs pour les spectateurs. La fermeture de la place fut sans doute la conséquence de la modification apportée au plan de la *scenae frons*. Dans l'état dernier, les acteurs qui sortaient ou entraient par la porte royale, devaient longer le *postscenium*. On ne comprend pas qu'ils se soient exposés aux yeux de la foule. Il y avait lieu d'exclure celle-ci de la place pendant la durée du spectacle, pour leur permettre de gagner sans être vus, soit les loges latérales, soit même la salle hypostyle. R. VALLOIS.

1. Je n'essaierai pas de déterminer si la construction d'Hadrien correspond à l'état I ou à l'état II; cependant, la seconde hypothèse, qui concorde avec les observations faites par R. Lantier sur la décoration sculptée, me paraît plus vraisemblable. On remarque devant le *podium* un mur de granit dont l'arête extérieure se trouve à 1m 15 du parement de la plinthe. Un autre mur, à 2m 26 en avant du précédent, est conservé sur une longueur de 3m 30; il mesure en largeur 0m 55, mais la dernière pierre en place, du côté de la porte centrale, fait dans la direction de l'*orchestra* une saillie de 0m 31. Il est possible que ce mur soit le reste d'une construction antérieure au théâtre et que l'autre représente l'empattement des fondations du *podium*. Mais comme ils ont une direction parallèle et une structure analogue, et qu'ils s'élèvent tous deux au niveau de la *praecinctio* inférieure, on croirait plutôt qu'ils ont appartenu aux substructions du premier *pulpitum* et de la première *scenae frons*.

2. Voir Lantier, *op. laud.*, fig. 3.

3. Le mur de fond du portique de l'Ouest laisse voir, à gauche de l'escalier, un curieux raccord, avec pierres d'assise entaillées *(fig. 13 a)*; il a été sans doute allongé après coup dans la direction du théâtre.

NOTES GALLO-ROMAINES

LXXXIII

AUX COLS DU JURA : LA FAUCILLE ET SAINT-CERGUES

Il existe, au sujet des cols du Jura, deux écoles d'érudits : l'ancienne école, qui leur attribuait à tous, ou presque tous, une route romaine[1] : la nouvelle[2], dont M. Piroutet est aujourd'hui le plus savant et le plus consciencieux[3] représentant, qui limite à deux points principaux le passage du Jura : au col de Jougne, pour la grande route postale d'Italie en Bretagne par le Grand Saint-Bernard, Lausanne, Besançon et Langres[4]; au col de l'Écluse, pour les communications directes entre Genève et Lyon.

1. Par exemple Exchaquet, *Dict. des Ponts et Chaussées*, Paris, 1788, p. 133-4; von Haller, *Helvetien unter den Rœmern*, II, 1812, p. 86-90; l'un et l'autre ouvrages, d'ailleurs sommaires et superficiels à ce point de vue. — En 1756 (et ceci montre avec quelle passion, au milieu du XVIIIe siècle, la France érudite s'occupa des routes romaines, sans doute sous l'influence de d'Anville), en 1756, l'Académie de Besançon mit au concours la question des routes romaines en Franche-Comté : plusieurs mémoires furent envoyés, par Schmidt de Berne, Bergier, dom Jourdain (qui eut le prix), l'abbé Trouillet, Fr.-E. Chevalier et d'autres. Ce dernier seul a été publié en tête de ses *Mémoires hist. sur la ville et seigneurie de Poligny*, Lons-le-Saunier, I, 1767, p. XXI et s.). Clerc a fort utilisé le manuscrit de Jourdain, conservé aux Archives de l'Académie (cf. Lelong, éd. de Fontette, I, n° 70). Voyez plus loin. — A l'ancienne école se rattache Ernest Girard, qui a insisté sur la route d'Orgelet à Nyon par la Faucille (*Mém. de la Société d'Émulation du Jura*, V, V, 1894, p 207).

2. Je me demande si elle ne s'est pas laissé influencer par Dunod, qui ne parle pas de cols entre le col de Jougne et celui de l'Écluse (*Hist. des Sequanois*, 1735, p. XV). — Surtout depuis Clerc, *La Franche Comté à l'époque romaine*, Besançon, 1847 : voir sa carte, dont le système viographique apparaît au premier abord comme bizarre et contraire à toutes nos expériences gallo-romaines. C'est de lui surtout que relève la carte, d'ailleurs ordinairement médiocre, publiée en 1865 par la Commission de Napoléon III (*Carte de la Gaule, Voies et Cités*). La carte de Longnon dans son *Atlas historique* (pl. 2), d'ailleurs exacte et judicieuse, est trop sommaire pour entrer en ligne de compte en ce qui concerne les cols du Jura. — Dans le même sens que Clerc, semble-t-il, les auteurs que nous citons p. 213, n. 1.

3. Voyez l'article qu'il a bien voulu rédiger, sur notre demande, pour la *Revue des Études anciennes*; ici, p. 125-6.

4. Mais on oublie beaucoup trop le passage raccourci par Sainte-Croix et le pied du Chasseron, remis en lumière par M. Gruaz (*Revue*, 1917, p. 273). — Je ne parle pas ici de la région de Mandeure.

Voici les raisons pour lesquelles j'incline à revenir à l'ancienne opinion, c'est-à-dire à faire passer par Saint-Cergues et par la Faucille, ou tout au moins par l'un des deux cols, une route romaine importante, et sans doute un vieux chemin gaulois.

1° Il existait très certainement, au départ de Dijon, une chaussée romaine se dirigeant sur Genève. On en a bien suivi le parcours, ce me semble, en ses trois premiers secteurs : 1° de Dijon à Saint-Jean-de-Losne[1], près de quoi elle franchissait la Saône[2]; 2° de Saint-Jean-de-Losne à Tavaux[3], près de quoi elle franchissait le Doubs; 3° de Tavaux à Poligny[4]. De Dijon à Poligny[5], la direction est rectiligne et vise évidemment Genève. Or Genève, de Poligny, ne peut être atteinte que par le col de Saint-Cergues ou par le col de la Faucille.

2° Au départ de Langres[6], il existait également, dans cette même direction de Genève, une très importante chaussée romaine. L'existence en est prouvée : 1° par des constatations faites sur le terrain dans le premier secteur de cette route, jusqu'à Pontailler, où elle franchissait la Saône[7]; 2° par la découverte dans ce secteur, à Sacquenay, d'un milliaire de l'empereur Claude[8]; 3° par la présence, encore dans ce sec-

1. Morveau, Primelois, Fauverney, Échigey, les deux Tart; Clerc, p. 153, d'après les manuscrits de Perreciot. — Je ne donne pas la bibliographie assez riche de cette voie.

2. Entre Saint Jean-de-Losne et Saint-Symphorien (Perreciot, *ib.*). — Même remarque.

3. Tavaux est un centre gallo-romain, où la route de Chalon à Besançon et au Rhin était croisée par la route de Dijon à Poligny et sans doute par un chemin de Langres à Lons-le-Saunier (p. 214, n. 3). Dôle est l'héritière de Tavaux.

4. *Chemin de la Poste, des Levées, de César, Levée de Jules-César;* cf. Chevalier, p. LXVI-II ; Clerc, p. 151 ; carte de l'État-Major, f. 126.

5. J'admets absolument la possibilité d'un autre vieux chemin au départ de Saint-Jean-de Losne, franchissant le Doubs à Petit-Noir [cela paraît être un vieux passage], vers Bellevesvre, Bletterons [ne l'a-t-on pas reconnu entre ces deux localités?], Lons-le-Saunier, Orgelet, Moirans [entre ces deux localités, la route romaine semble avoir été reconnue avec, dit-on, les restes d'un pont *(pont de la Pile)* sur l'Ain, et une tranchée à travers la montagne *(la cluse du Pont)* ; cf. Chevalier, p. LIX ; Clerc, p. 189], Saint-Claude, ce chemin visant la Faucille, celui par Tavaux et Poligny, visant Champagnole ou Monnet-la-Ville et Saint-Cergues.

6. Ou plutôt, à la fourche au sud de Prauthoy, sur la route de Langres à Lyon.

7. Clerc, p. 137-8.

8. Daté de 43. Clerc, p. 138; *C. I. L.*, XIII, 9044. La distance marquée est de 22 milles de Langres. — Comme Claude s'est également occupé, à cette date, de la route directe de Lyon à Genève (cf. *Revue*, 1916, p. 189, n. 3), on peut rattacher l'un et l'autre faits à la même préoccupation, celle de préparer l'occupation de la Bretagne en assurant les communications directes à travers le Jura

teur, de stations militaires importantes à Mirebeau et à Pontailler[1]. — Croire que cette voie, après être allée droit du nord au sud de Langres à Pontailler, obliquait ensuite droit vers l'est pour rejoindre à Besançon la route postale de Bretagne[2], c'est supposer un tracé en lignes brisées contraire à tout ce que nous savons des routes romaines. — Or, pour aller de Langres à Genève par Sacquenay, Mirebeau et Pontailler, il faut franchir le Jura à Saint-Cergues ou à la Faucille[3].

3° Il existe, à la descente ou au débouché de ces deux cols, du côté de la Gaule, de vieilles localités celtiques, commerciales et religieuses, Jeurre, Moirans, ruines et lac d'Antres, Orgelet. Et de l'autre côté, le long du lac de Genève, les anciens établissements abondent. Comment ne pas croire que ces deux groupes de populations n'aient pas communiqué entre eux par des routes faciles à travers les cols naturels du Jura?

4° Les deux cols en question font aboutir leurs routes dans le pays des salines, autour de Salins. Or, les communications rapides avec les pays du sel étaient une nécessité dans l'Antiquité. Je ne m'imagine pas, pour les sauniers à destination de Genève, le détour par Pontarlier ou par l'Écluse.

5° Il existe à Gex[4] une inscription latine portant mention d'une *statio militum*[5]. Un détachement militaire ne s'explique

1. *C. I. L.*, XIII, 5609 et s., etc.

2. C'est la thèse courante; Clerc, p. 137-138. — Il est bien vrai qu'il existe de Pontailler à Besançon une route romaine, directe et visible, par Dammartin. Mais c'est tout simplement un secteur de la route de Besançon à Alésia par Mitreux, Arc-sur-Tille, Norges [ou par Dijon?], les bois de Bligny. Et c'est probablement ce chemin que prenaient les voyageurs du Grand Saint-Bernard, d'Helvétie et de Suisse pour gagner la Gaule centrale. — La grande route postale et militaire de Bretagne, quoi qu'on en ait dit, est de Besançon à Langres direct par les ponts de Cussey (sur l'Oignon) et de Seveux (sur la Saône); outre qu'elle est très facile à reconnaître, on ne s'expliquerait pas le détour par Dammartin, Pontailler et Mirebeau.

3. Remarquez que cette direction, Saint-Cergues ou (moins probablement) la Faucille, semble également être indiquée par le tronçon de *voie romaine* connu et cité entre Poligny et Monnet.

4. Le pays de Gex appartenant à la colonie de Nyon (*Revue*, 1916, p. 188), ce poste se rattache à la gendarmerie dont il est question plus loin.

5. L'inscription, primitivement omise au *Corpus*, n'y a pris place que dans le nouveau fascicule supplémentaire, n° 11551. D'après les relevés du *Corpus*, elle aurait été publiée d'abord par Edouard Mallet, *Arch. für Schw. Geschichte*, VIII, 1851, p. XXIV. Je doute qu'elle n'ait pas été plus anciennement connue. — Je dois dire que malgré l'autorité du *Corpus* et la vraisemblance des données, je ne peux garantir l'authenticité de l'inscription. J'en ai vainement cherché un estampage. Et le dessin

que par une route et par un passage important sur cette route. Or, Gex se trouve sur la vieille chaussée romaine de Lyon au Rhin par Avenches et Augst[1], et se trouve à l'endroit où débouche sur cette route le col de la Faucille. La *statio militum* était là pour garder ce débouché[2].

6° La plus ancienne colonie militaire fondée dans la Gaule Chevelue et sans doute la seule fondée par Jules César lui-même, est celle de Nyon. Le choix de Nyon s'explique si on songe que Nyon touche à cette grande route de Lyon au Rhin[3], et la touche à l'endroit où aboutit, sur cette route, le col de Saint-Cergues.

7° Cette cité de Nyon avait une organisation de gendarmerie fort importante, sous la direction d'un *præfectus arcendis latrociniis*[4]. Je pense qu'il s'agissait de la surveillance des cols de Saint-Cergues et de la Faucille; car celle du col de l'Écluse aurait convenu aussi bien à Genève.

8° Les deux cols en question, et en tout cas Saint-Cergues, sont connus de très bonne heure au Moyen-Age. Je ne crois pas que le Moyen-Age ait rien inventé en matière de routes et de cols.

que j'en dois à un ami présente les lettres avec une forme telle, que je ne peux y voir des caractères de l'époque romaine; mais le dessin est-il exact? L'inscription n'aurait-elle pas été retouchée à la couleur noire (m'écrit M. J. Hannezo)? Elle se trouve présentement encastrée entre le 1er et le 2e étage de l'ancienne maison Jacob.

1. Omise dans les Itinéraires, du moins de Lyon à Avenches, mais que l'archéologie et la toponymie permettent aisément de reconstituer à flanc de coteau par L'Écluse, Collonges (carrefour de la route sur Genève), Ecorans [serait-ce une *Icoranda*, une ligne frontière primitive entre Helvètes et Séquanes?], Airans, Farges, Logras, Péron, Saint-Jean-de-Gonville, Mornex, Thoiry, Gex, Vesancy, Divonne, Crassier (embranchement vers Nyon), Gingins, Trélex (croisement de la voie de Saint-Cergues à Nyon), Bursins (chemin de Nyon), etc. — La route est bien connue des gens du pays sous le nom de *Chemin* [on dit aussi *vy* ou *vi*?] *de l'Etraz* [ou *de l'Etroz*]; cf. Poncet, *Notice sur les routes du pays de Gex*, p. 435-6 (*Mém. et Doc. p. p. la Soc. d'hist. de Genève*, VIII, 1852); Sirand, *Antiquités générales de l'Ain*, 1855, p. 100, 247-9; de Bonstetten (cf. *Revue*, 1916, p. 189, n. 3); Naeher, *Die Rœm. Militærstrassen und Handelswege in der Schweiz*, etc., 2e éd., 1888, p. 7; J. Hannezo, *Voies de l'Ain*, p. 85; etc. — Nyon n'est pas absolument sur cette route, mais sur un embranchement qui part de Crassier ou de Trélex, soit que cette route soit un vieux sentier celtique en dehors duquel s'est plus tard fondé Nyon, soit qu'elle soit postérieure à Nyon et l'ait laissé à l'écart; cf. *Revue*, 1916, p. 189, n. 3.

2. L'expression de *statio*, *milites stationarii* pour désigner des postes de gendarmerie, est consacrée dans la langue officielle de Rome; cf. Hirschfeld, *Kleine Schriften*, p. 591 et s.

3. Note précédente.

4. XIII, 5010; cf. *Revue*, 1916, p. 188, n. 1. Cet ensemble de précautions montre que la circulation à travers les cols du Jura fut, à de certains moments de l'Empire, singulièrement dangereuse.

Je ne veux d'ailleurs affirmer aucun tracé pour les voies qui convergeaient de Langres ou Dijon vers Genève ou Nyon par les cols de Saint-Cergues ou de la Faucille. La voie de Langres utilisait-elle le premier en y montant, au delà de Pontailler, par Salins et Champagnole [1] ? La voie de Dijon utilisait-elle le second en y arrivant par Lons-le-Saunier, Orgelet, Moirans et Saint-Claude [2] ? Ou ces deux routes se confondaient-elles, à mi-chemin, par exemple vers Poligny [3], pour n'emprunter ensuite qu'un de ces côtés [4] ? Je ne suis en état, en ce moment, que de poser des problèmes.

Je ne me dissimule pas non plus que je n'ai apporté, en faveur de ces deux cols, que des arguments et non pas des documents : arguments tirés des voisinages sur l'espace (secteurs de routes ou postes militaires) ou dans le temps (passages médiévaux). Il faudrait, pour avoir une preuve, alléguer des documents archéologiques (bornes ou pavages) ou toponymiques (noms de lieux). Je n'en ai point. — Il importe que mes confrères de Suisse ou de Franche-Comté, qui sont sur place, se décident une fois encore à arpenter le terrain, à dépouiller les cartulaires [5], à étudier les itinéraires hagiogra-

1. Clerc n'indique absolument aucun chemin sur la ligne directe de Pontailler à Salins, qui coupe le Doubs à Orchamps.

2. Ici, p. 211, n. 5.

3. La jonction entre la route partant de Langres vers Pontailler et celle partant de Dijon vers Tavaux et Poligny pouvait se faire de deux manières. 1° Soit par un chemin de Pontailler à Poligny, croisant à Orchamps (ici, n. 1) le Doubs et la route de Chalon à Besançon, chemin que je reconnais purement hypothétique ; il croiserait à Orchamps (qu'on croit être la station de *Crusinia*) la route de Chalon à Besançon et au Rhin. 2° Soit par une route de Pontailler à Tavaux, dont Chevalier (p. LXVIII) prétend avoir trouvé trace à Champvans et à Billey (près d'Auxonne) — C'est surtout dans cette seconde direction que je supplie les érudits de chercher : le milliaire d'Hadrien aux environs d'Auxonne peut s'y rapporter (trouvé aux Trois-Maisons, direction de Tavaux, XIII, 9047); et je crois reconnaître, à la vue de la carte de l'État-Major, des noms et lignes significatifs sur la rive droite de la Saône, de Pontailler à Auxonne [passage de la Saône; d'autres préfèrent le passage à Pontailler, puis la rive gauche seulement, par Flammerans, Brize et les bois d'Auxonne], sur la rive gauche, d'Auxonne à Tavaux. Ce chemin, de Pontailler à Tavaux, en liaison avec la direction Langres, Poligny, Genève, est nettement indiqué par Baudot, *Mém. de la Comm. des Ant. du dép. de la Côte-d'Or*, vol. de 1834-5, p. 8. Il serait possible que cette voie, au delà de Tavaux, allât rejoindre le chemin direct de Dijon à Lons-le-Saunier, que j'ai supposé plus haut (p. 211, n. 5).

4. Saint-Cergues dans ce cas paraît préférable. Et on aurait la route par Langres, Sacquenay, Auxonne, Tavaux, Poligny, Pont-du-Navoy, Monnet, et au-delà sur Les Rousses.

5. Il me paraît certain que les localités de La Joux, Mijoux, au col de la Faucille, viennent de *jugum*, *medium jugum* (voyez le *Dict. top. de l'Ain*, de Philipon), et il est

phiques : car telles sont les sources essentielles en matière de viographie romaine. Et il serait bon aussi qu'on unît à cette triple étude l'examen du système d'ensemble des voies impériales. Car on peut dire d'une ruine de route ce que nous avons déjà dit d'un texte de César [1] : après l'avoir constatée et analysée, il faut, pour la comprendre, regarder au loin, autour de soi, dans l'espace et dans le temps. — Et si les érudits de Nyon ou de Poligny ne trouvent rien, je m'inclinerai [2].

CAMILLE JULLIAN.

P.-S. — **Les manuscrits viographiques de Besançon** [3]. — Il existe à la *Bibliothèque municipale de Besançon*, où se conservent les manuscrits de l'*Académie*, *6* mémoires sur les *voies romaines de Séquanie*, destinés au concours de *1756*. Deux de ces mémoires, cotés 1 et 2 (1 est anonyme, 2, écrit en latin, est imputé à *Schmidt*), ne s'occupent strictement que des voies décrites en détail par les Itinéraires, et, par conséquent, la seule voie traversant le Jura qu'ils connaissent, est celle de *Jougne*. De même, les auteurs des mémoires cotés 3 *(Bergier)* et 4 *(Trouillet)* s'en tiennent aux textes écrits; ils écartent résolument l'hypothèse que des voies aient pu exister en dehors de celles que décrivent la *Table de Peutinger* ou l'*Itinéraire d'Antonin*. *Bergier* (mémoire 3, f° 23) déclare « que l'on a cru apercevoir des vestiges de levées romaines dans quelques autres endroits de la Franche-Comté, comme auprès de Salins, de Poligny et d'Auxonne », mais « quelques restes de pavé informe ne suffisent point pour prouver l'existence d'une route romaine, surtout lorsqu'on n'en voit point la direction ni la suite et qu'il n'en est parlé dans aucun monument ». *Trouillet*, également, s'en tient aux voies dont les documents anciens nous indiquent les *mansiones*. Il écarte les autres comme imaginaires et déclare résolument que le fameux chemin du

possible que ces noms ont été souvent donnés en fonction de route, de même que les *mont* dans les Alpes et les *port* dans les Pyrénées. Mais il est vrai que dénominations et routes peuvent dater du Moyen-Age.

1. *Revue*, 1919, p. 32.

2. Toutefois, je ne saurais attribuer une importance particulière à l'argument invoqué par M. Piroutet (*Revue*, 1919, p. 126) que la région des cols de Saint-Cergues et de la Faucille n'a livré jusqu'ici à peu près aucun débris romain ou préromain. L'argument *a silentio* est toujours très fragile, surtout en matière d'archéologie et de haute montagne. Qu'on veuille bien par exemple étudier la traversée de Roncevaux : le pays est extraordinairement pauvre en témoins archéologiques, et cependant la route romaine y est certaine.

3. M. Febvre a bien voulu, sur ma demande, consulter ces manuscrits.

Mont-Pavé au-dessus de *Poligny*, avec « ses pierres nues, sans qu'il y ait jamais eu sur ces pierres aucune couche de gravier ni de ciment » n'est pas romain (f° 27, n. 6).

Par contre, les mémoires 6 et 5 concluent à l'existence de la voie romaine passant par Les Rousses et Saint-Cergues et aboutissant à Nyon.

L'auteur du mémoire 6 est *Jourdain*. Il écrit, p. 18 : « Enfin, il y a dans la carte de *Peutinger* une voye qui est sans station et sans chiffre pour marquer les distances[1]. Elle se sépare, aux environs de Vevey, de celle qui conduit à *Abiolica* par Yverdun et elle traverse le Mont Jura par une gorge qui est au midy du passage de *Jougne;* elle fait ensuite deux crochets pour se rejoindre au dessus de Pontarlier à la branche qu'elle a quittée à Vevey, d'où je conclus : 1° que cette seconde branche entrait dans la Séquanie par un passage pratiqué entre ceux de *Jougne* et de *La Cluse*; 2° que cette voye n'était presque plus fréquentée lorsqu'on a fait la *Table Théodosienne* et que celuy qui en est l'auteur, n'en connaissant pas la suite, a été obligé de la faire retourner à *Pontarlier* ; 3° je pourrais ajouter que *ce passage est celuy des Rousses* et que cette voye imparfaite n'est autre chose que le commencement de celle qui, de Lausanne ou de la Colonie Equestre, conduisait à l'Océan par Langres. » — Sur la carte annexée au mémoire, la voie est tracée par Saint-Cergues, Les Rousses, Morbier, Saint-Laurent, Ménétrux, Pont-du-Navoy, Poligny. — Aucun document à l'appui, d'aucune espèce.

L'auteur du mémoire n° 5, Chevalier, de Poligny, croit également à une voie traversant le Jura par Les Rousses Il écrit (f° 28 v° sqq.) : « Il ne me reste plus qu'à indiquer une dernière voye, dont les cartes de Peutinger semblent donner quelque idée. On y voit une ligne qui part d'entre Lausanne et Nion, traverse le Mont Jura, laissant à la droite la voie qui passait par Avanche, Yverdun et Jougne, et à la gauche celle qui conduisait depuis Lausanne et Nion à Genève. Celle dont il s'agit tourne ensuite au Nord : seulement les stations ne sont point marquées, c'est vraisemblablement par ce que le climat était encore peu habité. — Le passage de Saint-Sergue, au-dessus de Nion, est assés commode et très ancien : c'est le seul qui fut alors praticable entre Jougne et Genève. Il se présentait naturellement aux habitants de la Colonie Equestre et des bourgs situés sur le lac Léman, pour passer dans la partie méridionale de la province Séquanoise, de laquelle ils ont fait partie. Il est peu vraisemblable que les habitans de ces quartiers et les légions même qui avoient à faire route du côté de Poligny, de Verdun, de Chalon et d'Autun fussent obligés d'aller

1. [C'est, je crois, une mauvaise interprétation de la Table. Elle indique la route de Lausanne à Pontarlier par Jougne. — C. J.]

tourner par Pontarlier. Je crois donc que le passage par Saint-Sergue et Les Rousses est la voye qui est figurée par cette ligne des tables de Peutinger. Elle passait par la Chaux de Dombief, Illoy, Songeson et Fontenu. Il y a sur cette route plusieurs endroits qui ont été pavés avec des carreaux. Dans le bois de M. le Mis de Baufremont, appelé la Frête, sur les villages de Marigny et Montigny, on voit un mur antique à chaux et arène, élevé encore de 2 pieds en certains endroits, sur environ 1/4 de lieue de longueur du midi, au nord, depuis le bord des rochers du lac de Chalain; ce sont les vestiges d'un camp fortifié. Au-dessous de la montagne, dans les communes de Montigny, on reconnaît le sillon d'une voye construite de main d'homme, qui venait traverser la rivière d'Ain à Pont-du-Navoy. »

Aucun des auteurs des mémoires de 1756 ne cite d'inscriptions ou de vestiges (en dehors de ceux qu'indique Chevalier à Montigny) qui puissent servir d'indices. De fait, les trouvailles archéologiques sont restées plus que rares dans la région du Haut-Jura. On n'a nulle part signalé de voies romaines authentiques ni de vestiges romains. Parmi les modernes, D. Monnier a repris l'idée d'un passage par Les Rousses usité à l'époque romaine; pour lui, il y avait une voie d'Autun à Nyon par Les Crozet et Les Rousses, et une voie de Condat (il voyait Saint-Claude dans Condate) dans le Granvaux et à Salins, coupant la première à Chatel-des-Prés (*Ann. du Jura*, 1857, p. 157-8).

En ce qui concerne l'état des routes du Haut-Jura au XVIe siècle, j'ai noté dans ma thèse (*Ph. II et la Fr.-Comté*, p. 30, n. 6) qu'il fallait se défier des apparences et ne pas croire à l'existence, à cette époque, d'une route par le col de la Faucille. J'ai cité un texte de 1566, d'un conseiller au Parlement de Dôle, Henri Colin, qui connaissait bien la région, et qui écrivait à Granvelle : « Ce pays et conté est séparé du pays de Vaulx . d'haultes montagnes, bois et joux; et n'y a que 2 passages ouvers pour entrer de l'ung des pays à l'autre; l'ung est à *Joigne* et l'aultre *aux Montz des Facilles* près St Claude; et jamais n'y heut aultre chemin. » Or, ce qu'Henri Colin nomme « le passage des Faucilles », c'est le passage de Saint-Cergues. Un texte de 1574 précise le sens de « Mont des Faucilles »; c'est une commission donnée au conseiller au Parlement Louis de Boisset pour visiter « la montaigne du Saigy près les Faucilles, en dela Saint Ouyan de Joux de 5 à 6 bonnes lieues. » Or, le Sagy est situé près des Rousses, bien loin de l'actuel col de la Faucille; les Faucilles désignent donc les montagnes sises à l'est des Rousses, vers le col de Saint-Cergues. Du reste, l'existence de la route de Saint-Cergues étant notoire en 1566, comment Colin aurait-il parlé de *deux* routes traversant le Jura alors qu'il y en aurait eu *trois* : celles de Jougne, de Saint-Cergues et de la Faucille?

Saint-Cergues, jadis Comtois, avait été occupé par les Bernois en 1536 avec tout le pays de Vaux. Ou plutôt, c'est à la suite de l'occu-

pation du pays de Vaux, terre savoyarde, en 1666, que MM. de Berne, mirent la main sur Saint-Cergues. C'est en 1689 que l'avocat fiscal Le Mome, à la rentrée annuelle du Parlement de Dôle où les officiers du comté exposaient leurs doléances, signala les entreprises des Bernois sur « le village de Saint-Sergue, estant de ced. comté ». — Ce fut dorénavant au Poyet, à une demi-lieue des Rousses en tirant vers Saint-Cergues, que fut placée la frontière. Dès qu'il y avait quelque alerte ou quelque rumeur d'entreprise bernoise, les Comtois s'y précipitaient pour couper le chemin des Rousses à Saint-Cergues, en y faisant des barricades et des abattis de sapins. — Une source miraculeuse avait du reste, vers cette époque (1658 environ), des multitudes de malades et de pèlerins dans ces régions sauvages de Saint-Cergues.

LUCIEN FEBVRE.

CLEF ET HACHE

La hache néolithique trouvée à Loudun [1], qui porte à sa surface un signe en forme de clef, gravé sans doute à l'époque romaine, soulève plus d'un problème intéressant.

Quelle pouvait être sa destination ? Clef et hache sont toutes deux, dit avec raison M. Chauvet, des amulettes d'un emploi fréquent. Souvent, ces talismans ont été trouvés dans des tombes, dont ils devaient protéger l'occupant contre les mauvaises influences des mortels et des démons, en même temps que lui assurer une existence facile dans l'au-delà. Il est inutile de rappeler combien les haches et pointes de silex sont nombreuses dans les tombes antiques, puis dans celles du début du christianisme, et plus tard encore. Ainsi déjà, dans la Crète minoenne, le mort reposait sous la protection de la double hache céleste [2]. Les *clefs* [3] déposées à l'intérieur ou à l'extérieur des tombes chrétiennes ne sont pas rares non plus [4]; ouvrant et fermant les portes des mondes céleste et infernal [5], liant et déliant [6] les embûches, les « nœuds » spirituels ou matériels qui peuvent attendre le mort, leur place est très compréhensible dans le mobilier funéraire. Elles sont à ce titre l'attribut des dieux souterrains, comme des dieux ouraniens [7]. Et c'est en cette qualité qu'on les met en main des femmes

1. Charbonneau-Lassay et Chauvet, *Signe en forme de clef gravé sur une hache néolithique trouvée à Loudun (Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, 1918, p. 320 sq.).

2. L'*Anthropologie*, 1916, p. 203 sq.; *Rev. Arch.*, 1913, II, p. 403, tombe aux doubles haches.

3. Sur le symbolisme de la clef, cf. mes travaux antérieurs, *Encore le dieu de Viège (Rev. des Ét. anciennes*, 1916, p. 193 sq., note 6, référ.); *Le Soleil dans les armoiries de Genève (Rev. Hist. des Relig.*, 1915, LXXII, p. 62); *Les croyances religieuses de la Genève antérieure au christianisme (Bulletin de l'Institut national genevois*, 1917, p. 317 sq.); *Rev. des Ét. grecques*, 1917, p. 360, référ.; Bellucci, *Parallèles ethnographiques*, 1915, p. 41 sq.; cf. *Rev. des Ét. anciennes*, 1915, p. 310.

4. Toutain, *Les clefs votives dans le culte païen et le rituel chrétien du pays des Éduens (Pro Alesia*, III, 1916, p. 25 sq.); id., *A propos des clefs votives* (ibid., 1917, p. 120 sq.); *Comptes rendus Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, 1914, p. 21-2 (Alesia); *Rev. Hist. des Rel.*, 1914, LXIX, p. 213 (id.); *Rev. des Ét. anciennes*, 1915, p. 217 (id.); tombe franque de Zurich, *Indicateur d'ant. suisses*, 1900, II, p. 178.

5. Ces portes de l'au-delà, que le symbolisme funéraire sculpte souvent sur les reliefs et les sarcophages.

6. Delatte, *Études sur la magie grecque (Musée belge*, 1914, p. 83 sq.); de même les clefs de saint Pierre, qui lient et délient, dans les traditions populaires, *Archiv f. Religionswiss.*, 1905, 8, p. 558-9.

7. Roscher, *Lexikon*, s. v. *Kleiduchos*, ex.; *Rev. arch.*, 1917, I, p. 103; *Dict. des ant.*, s. v. *Sera*, p. 1247.

sur certains reliefs palmyréniens, plutôt qu'elles ne caractérisent la défunte comme maîtresse de maison [1].

Nous pouvons donc penser que cette pierre, associant deux talismans volontiers déposés dans les tombes, a eu cette destination funéraire.

Mais l'*association de la clef à la hache* a d'autres raisons encore que la commune valeur talismanique et symbolique de ces deux instruments.

Est-il besoin de rappeler que la hache est, très anciennement déjà, le symbole de la foudre, et qu'elle conserve ce sens jusque dans les temps modernes, non seulement en Europe, mais en d'autres continents, la dénomination « pierre de foudre » donnée partout aux haches et flèches de silex en faisant foi? En cette qualité, on l'a de bonne heure associée à d'autres emblèmes célestes, que l'on a même gravés sur elle [2], rosaces, cercles ponctués, etc. Je me borne à signaler une hache en bronze du Musée de Genève, couverte de cercles ponctués [3]. Or la clef, qui ouvre les demeures infernales, ouvre aussi les demeures célestes, portée par de nombreux dieux antiques [4]; saint Pierre, le portier céleste, en est l'héritier, comme aussi la Vierge, quand l'iconographie chrétienne lui met la clef en main [5]. Ainsi la tiennent Helios: un dieu solaire multiforme des papyrus magiques; le Kronos mithriaque, qui ouvre avec elle les portes du soleil et de la lune par où doivent passer les âmes [6].

La clef voisinera donc volontiers avec d'autres signes célestes: sur la statuette du dieu de Viège, avec le clou-éclair et le maillet du tonnerre; tout comme sur la poitrine du Kronos mithriaque, elle s'unit au foudre [7]. Quoi d'étonnant à la voir s'associer ici à la hache de la foudre?

Bien plus, elle semble même s'identifier par sa forme au rayon et à l'éclair [8]. Il est curieux de constater que le mot « carreau », qui signifiait jadis « foudre », a subsisté dans l'argot, ce refuge de tant d'archaïsmes, pour désigner un instrument en fer qui sert à ouvrir ou forcer les serrures, et qui a la forme de deux Z superposés, soit la forme zigzagante habituellement donnée à l'éclair [9].

1. *Rev. arch.*, 1901, VIII, p. 261. Cf. clef sur un relief funéraire, comme symbole de la profession d'un aerarius, *Jahrbuch d. arch. Instituts*, 1918, p. 76.
2. *Dict. des ant.*, s. v. *Securis*, p. 1169, et note 2.
3. *Les croyances*, etc., p. 349, fig. 53.
4. Cf. Roscher, l. c.; *Dict. des ant.*, l. c.; Eisler, *Weltenmantel und Himmelszelt*, II, p. 340 sq.
5. *Comptes rendus Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, 1907, p. 43-5.
6. Roscher, *l. c.*
7. *Rev. des ét. anciennes*, 1916, p. 195.
8. *Ibid.*, p. 201.
9. Lombroso, *L'homme criminel*, trad. franç. (2), 1895, I, p. 256, note 1. Rappelons que si le dieu de Viège porte sur sa poitrine la clef ancrée, il montre aussi sur sa jambe le zigzag-éclair, *Rev. des ÉL. anciennes*, 1916, p. 202.

M. Charbonneau-Lassay cherche un rapport entre la hache au signe claviforme de Loudun et les clefs de saint Hubert, qui, *rougies* au feu, servaient à protéger les animaux des maladies, propriété qu'elles possédaient avec les clefs de saint Guérin [1], de saint Denis [2], de saint Martin [3], de saint Pierre. Cette incandescence de la clef est-elle inspirée uniquement par une raison thérapeutique, ou ne serait-elle pas une survivance du caractère lumineux de la clef symbolique? M. Léon Carias, de Pézenas, me signale à ce propos des rapprochements curieux. Il relève, dans un vieil ouvrage, *L'abrégé du Dictionnaire des Cas de conscience de M. Pontas*, par Collet [4], la citation suivante : « Florent, curé de St Pierre, applique la clef de son église, rougie au feu, sur la tête des bœufs, des chiens et autres animaux, pour les préserver de la rage : cette coutume, qui se pratique en plusieurs provinces, sans qu'on y trouve à redire, n'est-elle pas superstitieuse? Réponse : Elle ressent beaucoup la superstition : car sur quel fondement peut-on soutenir que la clef d'une église, consacrée à Dieu sous le nom de saint Pierre, ait la vertu de préserver, ou de guérir un animal de la rage, plutôt que celle d'une église dédiée à un autre saint? *Pourquoi*, si elle a cette vertu, *faut-il l'appliquer plutôt chaude que froide?* Il semble donc qu'il n'y a là qu'une pure illusion. » Le vieil auteur a raison : pourquoi l'appliquer chaude plutôt que froide? Remarquons que saint Pierre, dont la clef a cette vertu, comme d'autres saints, tient cet attribut des divinités lumineuses, Kronos, etc. [5], dont il a conservé le caractère céleste, accentué sur divers documents par la présence à ses côtés du soleil et de la lune [6].

Mais cette pratique n'est pas spéciale à nos pays ; elle est générale, sans qu'aucune filiation historique puisse être invoquée. M. Léon Carias m'envoie encore cette citation : « Ces Indiens (du Chaco) ont des chiens de chasse bien dressés... Dans un village du Rio-Itiyuro, je vis un jour tous ces chiens marqués d'une croix rouge sur la tête : c'était pour les empêcher d'être mordus par un chien enragé qui se tenait dans le voisinage » [7]. M. Carias remarque avec raison : « Dans les deux cas, un signe solaire, clef et croix rougie et rouge, est considéré comme préservant de la rage. » C'est une vieille habitude que de marquer les animaux, comme les humains, d'un signe protecteur céleste,

1. *Arch. suisses des trad. populaires*, 1913, p. 63 ; 1914, p. 35.
2. *Ibid.*, 1911, p. 112.
3. *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, 1918, p. 323 (d'après Jullian).
4. Liége, 1768, tome III, p. 333, s. v. *Superstition*.
5. Kohler, *Die Schlussel des Petrus (Arch. f. Religionswiss.*, VIII, 1905, p. 215 sq.); *Dict. des ant.*, s. v. *Sera*, p. 1248.
6. Ex. sceau du prieuré de Satigny, Genève, de 1340, clef de saint Pierre, tenue par un bras, entre le croissant lunaire et le soleil flamboyant, Galiffe, *Genève hist. et arch.*, suppl., p. 88, fig.
7. Erland Nordenskiöld, *La vie des Indiens dans le Chaco, Amérique du Sud*, 1908-9, *(Rev. de géographie*, 1912, p. 160).

et, sur les vases italiques, des chevaux sont timbrés de la rouelle solaire; sur des ceinturons barbares, les monstres dégénérés qui dérivent du cheval céleste, dont ils portent encore souvent la tête stylisée, sont timbrés du svastika [1], etc. Pour ce qui concerne l'Amérique, le sens cosmique de la croix, talisman d'un grand usage, y a été démontré à plus d'une reprise [2], tout récemment encore par M. Saintyves [3]. Il semble que nous ayons suffisamment d'indices pour croire que si la clef destinée à marquer les animaux est rougie au feu, c'est en souvenir de son symbolisme céleste.

Pour conclure, je croirai volontiers que la hache de Loudun est une amulette funéraire, où la clef doit ouvrir au mort les portes de l'au-delà.

W. DEONNA.

Genève, février 1919.

LES SARCOPHAGES DE CHARLES IX A PONT-SAINT-ESPRIT

6 mai 1919.

Monsieur le Directeur et cher Confrère,

Vous savez que Charles IX étant venu à Arles, en 1564, y choisit un certain nombre des plus beaux sarcophages et qu'ils furent embarqués, avec huit colonnes de porphyre, en 1565; mais que la barque fut submergée à Pont-Saint-Esprit (comte de Villeneuve, *Statistique du département des Bouches-du-Rhône,* II, 1824, p. 438).

Depuis lors, on n'a pas tenté de retirer les monuments qui s'enlisaient progressivement. Du moins, je n'ai trouvé la mention d'aucune tentative.

Je tiens d'un de mes correspondants, M. Luneau, que le lit du Rhône s'est déplacé peu à peu vers la rive droite; que deux arches du vieux pont ont été détruites et remplacées par un pont métallique, afin d'éviter les accidents fréquents (les bateaux se heurtaient souvent contre les piles du pont). On fait même actuellement des études pré-

1. *Rev. Hist. des Rel.,* LXXII, 1915, p. 40 sq. notes, référ.
2. Raynaud, *Les nombres sacrés et les signes cruciformes dans la moyenne Amérique précolombienne (Ibid.,* 1901, II, p. 235 sq).
3. Saintyves, *Le culte de la croix chez les Indiens de l'Amérique du Nord (Ibid.,* 1916, LXXIV, p. 64 sq).

paratoires pour détruire encore les deux arches suivantes et continuer le pont métallique.

J'imagine que la barque de 1565 a sombré à la suite d'un accident analogue à ceux précités, accident que la charge considérable a dû rendre inévitable dans un simple choc. A cette époque la navigation suivait plutôt la rive gauche. C'est donc probablement au pied d'une des arches, — qui, y compris celle de Saint-Nicolas (le passage ordinaire de la batellerie, autrefois), sont maintenant engravées ou même en terre ferme, — que la barque de 1565 a sombré.

Vous venez de lire qu'on se préparait à transformer le pont de Pont-Saint-Esprit; d'autre part, vous avez pu lire dans les journaux des 26 et 27 février 1919, que le « Congrès de la houille blanche » avait voté un ordre du jour, dont voici la conclusion :

« Il est d'avis que l'aménagement du Rhône soit assuré, au triple point de vue de la navigation, de l'irrigation et des forces motrices, par une Compagnie nationale du Rhône, comprenant toutes les collectivités intéressées, à laquelle l'État donnera son concours technique et financier ».

Un programme de ce genre laisse place, je crois, à des recherches poursuivies parallèlement et en se servant des moyens puissants dont disposera la Compagnie prévue. L'État pourra donc inscrire dans le cahier de charges la nécessité de préserver soigneusement les droits historiques du passé de la vallée du Rhône : j'aimerais que les sarcophages choisis par Charles IX fussent retrouvés prochainement, et, pour obtenir qu'on travaille dans ce dessein, je viens vous prier de mentionner mon vœu et de l'appuyer partout où vous pourrez le faire.

Veuillez agréer, mon cher Confrère, l'expression de mes sentiments bien dévoués.

ADRIEN BLANCHET.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Congrès archéologique de la région rhodanienne. — Les archéologues (préhistoire et archéologie classique) du bassin du Rhône, dans le dessein de constituer un groupement amical, systématisant l'organisation de leurs études, et développant l'entr'aide des chercheurs, tiendront à Pertuis, du 5 au 7 septembre 1919, un congrès auquel sont tout spécialement invités les archéologues de la région. Les congressistes seraient très honorés également de voir d'autres savants se joindre à eux. — M. Cotte, à Pertuis, est chargé de recevoir les adhésions. Il n'y a pas de cotisation.

Aquæ Segeste à Sceaux. — Il n'y a pas de doute sur cette identification après les recherches de M. Soyer (*Bulletin de la Section de Géogr.*, 1917, *Aquæ Segeste,* tirage à part de 15 pages). Il faut sans doute orthographier *Segeta,* d'où *Seau,* Sceaux-du-Gâtinais aujourd'hui. « Les ruines de cette station, établissement thermal et théâtre pouvant contenir de 13 à 14,000 spectateurs, ont été découvertes à 2 k. 400 du nord-est du bourg. »

La route de Sens à Orléans, qui a dû jouer un rôle si important lors des assises druidiques et qui est demeurée de premier ordre sous la domination romaine, est étudiée avec grand soin par M. Soyer dans le même travail. Les *fines* (entre Sénons et Carnutes) sont à Ingrannes.

Le culte du serpent. — Maurice Vernes, *Le serpent d'airain fabriqué par Moïse et les serpents guérisseurs d'Esculape,* extrait de la *Revue arch.*, 1918, in-8° de 15 pages. Voyez ce que nous disons plus loin à propos des monuments de Mavilly.

Folk-lore et mégalithes. — Maurice Vernes, *Utilisation religieuse des monuments mégalithiques chez les anciens Hébreux,* extrait de la *Revue arch.*, 1918, in-8° de 16 pages. A rapprocher avec les mégalithes de Gaule.

Entrelacs cruciformes. — *Acad. des Inscr., c. r.*, 1918, mai-juin (Capitan).

Folk-lore. — Gabriel Jeanton, ancien élève de l'École des Hautes Études, *Le Folk-lore Tournugeois,* esquisse de ce que devrait être un recueil de nos traditions locales, Mâcon, Protat, 1919, in-8° de 15 pages, extrait du *Bulletin de la Société des Amis des Arts et des Sciences de Tournus.*

La Real-Encyclopædie de Pauly, auj. de Kroll et Witte, est en train tout à la fois de s'allonger, de se développer et de se décomposer. Tout plan rigoureux et méthodique en a disparu. Tout principe de classement en est exclu. Voici, au supplément des lettres A, B et C, des rubriques à noms modernes, Asberg [c'est l'*Asciburgium* rhénan], Ascoli [c'est l'*Asculum* italien], Briançon, Briançonnet. En outre, les articles sont surchargés de références bien inutiles. Ainsi l'article *Ascia* porte l'indication, sur 100 lignes, des numéros du *Corpus* où elle est mentionnée. C'est du fatras inutile. En revanche, les travaux essentiels, s'ils ont paru en France, ne sont pas indiqués. Évidemment, la publication renferme trop de renseignements pour ne pas être utile. Mais à chaque nouveau fascicule les éléments scientifiques, réfléchis, disciplinés, s'en écartent davantage.

Les marais de Dol. — *Histoire féodale des Marais, Territoire et Église de Dol,* par Allenou et Duine, Paris, Champion, 1917, in-8° de 98 pages.

L'Asile. — F. Martroy, *L'asile et la législation impériale du IVe au VIe siècle,* dans le t. V, VIIIe série, 1915-18, des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France.*

La superstition du clou. — Même recueil : Toutain, *Le rite de la plantation du clou étudié principalement dans l'Antiquité romaine*[1].

Routes romaines d'Alsace. — L. G. Werner, *Die Rœmerstrasse von Epomanduo nach Monte Brisiaco,* Saverne, Fuchs, 1913, in-8° de 16 pages (extrait des *Elsässischen Monatsschrift*).

L'époque du bronze en Alsace. — L. G. Werner, *Elsässische Bronzezeitfund im Historischen Museum von Mülhausen,* Mulhouse, Bader, 1917, in-8°, extrait du *Jahresbericht* de la Société industrielle, 1915.

Semur-en-Auxois à travers les âges, allocution de A. Vialay, Semur, Canat, 1918, in-8° de 10 pages.

Les rues de Toulouse. — L'histoire de nos rues urbaines touche de trop près à la topographie gallo-romaine pour que nous ne signalions pas avec plaisir les bons travaux de J. Chalande, *Histoire des rues de Toulouse,* en dernier lieu, je crois, 4e fascicule, *Capitoulat de Saint-Barthélemy,* Toulouse, Douladoure, in-8° de 105 pages, extrait des *Mém. de l'Acad. des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres,* XIe s., t. IV.

1. A l'instant, nous recevons sur cette question, que les événements de 1914-18 ont rendue si passionnante, un livre fort curieux, fort original, du professeur G. Bellucci (Pérouse, 1919, collection des *Tradizioni popolari italiane,* in-8° de 206 pages et 63 grav.), intitulé *I Chiodi nell' Etnografia antica e contemporanea.* Outre les renseignements puisés à l'Antiquité et à l'Afrique sauvage, il y a là une précieuse documentation, avec photographies à l'appui, sur les hommes à clous de l'Allemagne contemporaine. Et je remarque avec stupeur qu'outre Hindenburg et von Tirpitz, l'Allemagne a eu, comme fétiches clavaires, Charlemagne et même (à Dresde) saint Martin de Tours.

Sur le sens de basilica. — Remarques très justes de J. Formigé, *Bull. de la Soc. des Antiquaires* du 24 mai 1916 : « En résumé, nous croyons que le mot *basilica* ne s'applique pas seulement aux basiliques proprement dites, mais plus généralement à toutes sortes de grandes salles, en particulier à celles qui servaient de foyers dans les théâtres et se trouvaient placées le plus souvent aux extrémités opposées des bâtiments de la scène. »

Age du bronze en Touraine. — *Les trouvailles de l'Age*, etc., par le Dr Dubreuil-Chambardel, extrait des *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 19 février 1914, in-8° de 20 pages. Première statistique importante pour le pays.

Mulhouse antique. — Brochure de L. G. Werner, *Funde aus der Spät-Hallstatt, der La Tène und der Römerzeit in und bei Mülhausen v. Els.*, Mulhouse, Bader, 1915, in-8° de 35 pages. Extrait du *Jahresbericht* de la Société industrielle. Cf. du même Werner, *L'arrondissement de Mulhouse à l'époque romaine*, 1914, in-8° de 34 pages, extrait du *Bull. du Musée*.

Les étiquettes de bronze. — Voyez, sur ces curieux objets, *Bulletin des Antiquaires*, 1917, p. 89.

Colons de Lorraine. — Inscription découverte en 1914 à Weidesheim-Kalhausen :

I · H · D · D
DEAE · I*u*
NON *i*
COLO
NI·APE
RIENSES
EXIVSSV

Comparez les *Coloni Crutisiones* de la Sarre (*Corpus*, XIII, 4228). — Keune, *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte*, XXVI, 1914.

Samarobriva. — Cet article, dans l'*Encyclopædie* de Pauly, est caractéristique de la nouvelle manière de la publication. Sauf un renvoi à Greppo et un autre à Douchet, les livres importants ne sont pas indiqués. En revanche, on renvoie à la *Forma* des Kiepert, qui, je le répète, est une honte pour la science. A propos du dieu *Gesacus*, mentionné à Amiens, voici neuf lignes sur lui. On intercale parmi les textes relatifs à Amiens les inscriptions des *Cives Ambiani*, qui peuvent appartenir au pays, non à la ville, et c'est mettre pêle-mêle les choses de la *civitas* et celles de son chef-lieu. La question du rempart, capitale, n'est pas indiquée. — Sous ce déploiement de chiffres, de références, de textes, la véritable vie scientifique est étouffée.

Le talisman gothique de Saléon. — Blanchet, *Bull. arch. du Comité*, 1918. Y a-t-il un lien avec le culte solaire de *mons Seleucus?*

Le Castrum Bigorra. — MM. Xavier de Cardaillac et Norbert Rosapelly ont donné de leur théorie un résumé dans la *Revue des Hautes-Pyrénées* de 1909 (cf. leur livre *La Cité de Bigorre,* Paris, Champion, 1900), et cette théorie est trop neuve, trop séduisante, trop logique, elle a passé par malheur trop inaperçue pour ne pas mériter d'être rappelée à ce propos. Je ne dis pas d'ailleurs que je m'y rallie. — Le *Castrum Bogorra,* centre du pays de Bigorre, n'est ni à Cieutat, ni à Tarbes, mais au vieil oppidum de Saint-Lézer, près de Vic-Bigorre, qui a livré, cela est certain, quantité de débris intéressants. Ce n'est qu'au Bas-Empire que la capitale du Bigorre aurait été transportée à Tarbes. Quant à Cieutat, mis en avant par Longnon, ce lieu n'aurait jamais fait partie du Bigorre, mais du Nébouzan, dépendance du Comminges. — Que l'on veuille regarder maintenant l'article *Bigorre* du supplément de Pauly (cf. p. 225), et on verra que, malgré le fatras de notes, l'*Encyclopædie* germanique évite de donner même l'essentiel sur cette question.

Princeps Juventutis. — *Les Empereurs romains et le titre de princeps juventutis,* par Lucien Naville, Genève, Jarrys, 1919, in-8° de 16 pages, extrait de la *Revue suisse de numismatique,* t. XXI. Bon travail de numismatique, provoqué par un article de Mlle L. Cesano dans la *Rassegna numismatica* (1911, à propos d'un médaillon d'or de Constantin frappé à Trèves).

Cimetière mérovingien à Haréville, Vosges. — Picard et Dubreuil-Chambardel, dans le *Bull. arch. du Comité,* 1918.

Inscription grecque de Marseille. — Chaillan, *Bull. arch.,* 1918 : A Saint-Victor.

ΒΗΘΥΝΙϹΚΗ
ΧΑΙΡΕ

Je ferai remarquer l'assez grande quantité de textes épigraphiques mentionnant en Gaule des gens de Pont et de Bithynie. L'expansion des hommes, esclaves ou négociants, de cette région serait intéressante à étudier. — M. Chaillan signale une autre inscription de Saint-Victor, aujourd'hui disparue : ΑΠΟΛΥΝΙΚΗ ΚΑΙΡΕ.

Trouvailles en Saône. — Recherche des objets de bronze découverts à Beligny (Port-de-Frans) signalés jadis par Claudius Savoye dans le *Beaujolais Préhistorique* (1889) : poignard, bracelets, ciseau. Jeanton et Lafay, *Trouvailles,* etc., extr. du *Bull. de la Soc. préhistorique,* 28 oct. 1918. — Ce nom de Beligny dissimulait-il quelque villa religieuse de Bélénus ?

La grande enceinte de Niederbronn. — N. Matthis, extrait du *Bulletin de la Soc. préhist. française,* 26 déc. 1918.

Inscriptions d'Avenches commentées ou rectifiées par W. Cart, *Indicateur d'antiquités suisses,* 1er cahier de 1919.

La pierre de Breuil-Mingot, près de Poitiers, hypothèses. — Sous ce titre, G. Chauvet publie un intéressant in-8° de 25 pages (extrait du *Bull. des Antiquaires de l'Ouest*, 1918). Je crois que les *graffiti* se réfèrent au christianisme primitif et que là où on a vu des poignards préhistoriques, il s'agit de la colombe se présentant de face.

Un soldat de Nimes. — *Notizie degli Scavi*, 1917, p. 303, n° 44 :

S
D · VALERIV
FEROXS · MILES
COH · XI · VRBA
NAE · VITINIA pour *Voltinia*
NEMAVSI · VIX
SIT · ANN · XXX
STIPENDIORVM
VI · 7 · CAELI
H · S · E

L'autel de Mavilly. — Toutain, *Pro Alesia*, févr. 1918, n'accepte, pour la figure qui se couvre les yeux, ni l'interprétation de Salomon Reinach (une Vesta archaïque) ni celle de Bulliot (une pratique d'oculistique). Il ne se prononce pas d'ailleurs. Pour moi, j'ai toujours incliné du côté de Bulliot. Mais je pense aussi, comme Reinach, que les Gaulois choisissaient de préférence, en matière d'imagerie, les types anciens. — M. Toutain rapproche avec raison de ces bas-reliefs celui de Neumagen (Espérandieu, n° 5140). — Je voudrais savoir s'il n'y avait pas à Mavilly une source, qui aurait pu par suite guérir le donateur de ces bas-reliefs. — L'autre personnage de la scène m'a paru être quelque asclépiade, les jambes nues, avec son oiseau et son chien, donnant sa consultation. — On a découvert à Mavilly (Esp., n° 2072) un autre bas-relief figurant entre autres choses un autel où s'entrelace un serpent. Voilà encore qui nous fait penser à quelque pratique d'asclépiade.

Meules à grains. — *Pro Alesia*, février 1918, p. 40, d'après Beaugé, *Les Origines du moulin à grain*, dans *Bulletin de la Société française des ingénieurs coloniaux*, 1917, p. 165.

Les hastiferi de Bellone. — Très intéressante étude de Fr. Cumont dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions* de 1918 (voyez les inscriptions de Kastel). Les *hastiferi* avaient dans le culte de Bellone le même rôle que celui des *Dendrophori* dans celui de la Mère. Il est incertain (je le crois cependant) si, comme les dendrophores, ils jouaient également un rôle civil dans la vie municipale. — Ne pas oublier l'importance du culte de Bellone dans la Gaule romaine.

Bandelettes et phalères rituelles. — *Pro Alesia*, 1918, p. 39, lettre de Deonna. Bandelettes associées d'ordinaire à des disques ou des carrés. — L'auteur a négligé de parler, à ce propos, du pectoral des statues de Velaux, si bien interprétées à cet égard par Michel Clerc (*Aquæ Sextiæ*, p. 95).

Le nom des Germains. — Sur le livre de Birt (Th. Birt, *Die Germanen*, Munich, 1917), critique vive et juste de Ed. Norden dans *Germania*, nov.-déc. 1917.

Relations de la Gaule avec l'Irlande. — Boissonnade, *Les relations entre l'Aquitaine, le Poitou et l'Irlande du* v*e au* ix*e siècle*, Poitiers, Rey, 1917, in-8° de 24 pages. Travail intéressant, qui reprend et améliore le travail de Zimmer (*Sitzungsberichte*, de Berlin, 1909), celui-ci étant plus d'un philologue que d'un historien. — Extrait du *Bull. des Ant. de l'Ouest*, 1917.

L'histoire gauloise en langue celtique. — M. René Le Roux a eu l'excellente idée, en collaboration avec M. François Vallée, de publier, en brochures courtes et illustrées, un tableau de notre histoire nationale à l'usage des Bretons de langue celtique. — Titre de la publication :

Notennou diwar-benn ar Gelted koz, o istor hag o sevenadur (notes sur les anciens Celtes, leur histoire et leur civilisation).

Ont paru dans cette collection :

1. *Pennad kenta : Eun damskeud eus istor ar Gelted koz* (1911).	Chapitre Ier : Esquisse d'une histoire des anciens Celtes.
2. *Eil pennad : ar renerez, al lezennou hag ar gevredigez* (1912).	Chapitre II : Le gouvernement, les lois et la société.
3. *Trede pennad : ar brezel* (1912).	Chapitre III : La guerre.
4. *Pevare pennad : ar relijion* (1912).	— IV : La religion.
5. *Pempvet pennad : ar ouiziegez, skiant ar vuhezegez, ar gelennadurez* (eil mouladur kresket, 1917).	— V. La science, la morale, l'éducation (2e édition augmentée, 1917).
6. *Pennad VI : ar yez hag al lennegez* (1913).	Chapitre VI : La langue et la littérature.
7. *Seizvet pennad : an ard hag an ijinerez* (1913.)	Chapitre VII : L'art et l'industrie.

Les chapitres X (la famille, l'habitation, la nourriture et la boisson) et XI (le type, le vêtement et le caractère) sont épuisés. Les chapitres VIII (agriculture et élevage), IX (moyens de locomotion et commerce), XII (le pays, les peuples et les coutumes) sont sous presse. Les volumes paraissent à Lorient, au *Pays Breton*, et aussi à Saint-Brieuc, chez René Prud'homme.

Clé magique. — Signe en forme de clé gravé sur une hache néolithique trouvée à Loudun, par L. Charbonneau-Lassay, note complémentaire par G. Chauvet; voir t. IV, 1er tr. de 1918 du *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*. — Voyez aussi Toutain, *Pro Alesia*, 1918, p. 43 et s. — Ici, p. 219.

Paganus. — Sous ce titre, M. Zeiller publie (112 pages, à Paris, chez de Boccard, 1917) une *étude de terminologie historique* (c'est le sous-titre), où il défend, très justement, contre Zahn, l'opinion courante que *pagani* signifie « ceux de la campagne ». Voyez, à l'appui de M. Zeiller, les justes observations de de Labriolle dans la *Revue critique* du 1er avril 1919 : « Sulpice Sévère, *Vita Martini*, 13-15, emploie *rustici* dans le sens de païens. » Et cette observation est capitale.

Polissoirs et centre de fabrication. — M. de Saint-Venant continue, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois* (1915-7), ses inventaires à la fois si précis et si suggestifs. Aucun savant au monde, je crois, n'aura rendu de plus efficaces services à la connaissance de la civilisation dite jusqu'ici de la pierre polie. La plupart des polissoirs du Loir-et-Cher proviennent du Vendômois, aucun spécimen ne provient de la Sologne.

Monnaies romaines en Pays Basque. — Sous le titre *Vieilles trouvailles* (en un in-8° de 24 p., 1918, Bayonne, Folzer), M. le chanoine J.-B. Daranatz complète sa statistique des trouvailles monétaires en Pays Basque. Somme toute, jusqu'ici, du moins en ce qui concerne l'époque romaine, aucune conclusion à en tirer pour l'histoire de ce pays. La seule trouvaille importante, déjà signalée par Daranatz, est celle de Lamarcaenia, aux limites de Briscous et d'Hasparren (près de 500 bronzes, allant de 220 à 285).

Études basques. — Nous recevons le premier numéro du *Boletin de la Sociedad de Estudios Vascos* (1er trimestre 1919), écrit partie en basque, surtout en espagnol. C'est l'organe de l'*Eusko-Ikaskuntza*, *Société d'Études basques* (Saint-Sébastien, palais de la Députation). A la fin de ce petit fascicule, je remarque une bibliographie des revues qui s'occupent du Pays Basque, et je suis frappé du nombre qui en existe. Citons en particulier comme revues archéologiques : le *Boletin de la Comisión de Monumentos históricos de Navarra ;* le *Boletin* de même genre pour la *Vizcaia ;* l'*Euskalerriaren Alde*, qui renferme un article (t. IX) sur la religion des Basques avant le christianisme de de Urroz. Comme nous devrions être mieux informés en France de ces choses de notre voisinage immédiat, et nôtres à moitié!

Études démographiques. — J. Mathorez, *Notes sur le mouvement de la population française sous l'Ancien Régime*, extrait du *Bull. de la Société de Géographie*, 1917, in-8° de 85 p. Excellent. Et les conclusions peuvent convenir à l'époque romaine.

CAMILLE JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

Chambre de commerce de Marseille. Congrès français de la Syrie (3, 4 et 5 janvier 1919). Séances et travaux. Fascicule II : Section d'archéologie, histoire, géographie et ethnographie. Paris, Champion, et Marseille, Chambre de commerce, 1919; 1 vol. grand in-8° de 252 pages, avec une carte.

Marseille, porte de l'Orient, Marseille, dont les rapports avec les échelles du Levant se comptent par millénaires, était, à cette heure si grave que nous traversons, le lieu naturel d'un échange de vues sur le sort de la région comprise entre l'isthme de Suez et le golfe d'Alexandrette. De là, ce Congrès français de la Syrie dont la Chambre de commerce de la vieille cité phocéenne a pris l'initiative et qui, avec une diligence faite pour servir de modèle à la Conférence de la paix, s'empresse de publier ses travaux.

C'est la section d'archéologie, histoire, géographie et ethnographie qui, se trouvant prête la première, ouvre la marche. Elle avait pour président M. Ernest Babelon, dont l'activité réalisatrice fut merveilleusement secondée par deux professeurs de l'Université d'Aix-Marseille, unissant comme lui la science au patriotisme : MM. Michel Clerc et Paul Masson.

Le discours d'ouverture du président, inséré en tête du volume, sert d'introduction générale. Il trace avec éloquence le devoir politique de la France, résultant de son rôle historique : à nous de guider dans la voie du progrès des populations dont les sympathies nous sont acquises ; à nous d'étudier plus que jamais « ces sciences orientales dont la Syrie est le foyer et dont elle fournit les éléments, ces langues difficiles, ces écritures rebutantes, ces panthéons mystérieux de divinités bizarres, ces sculptures aux figures étranges, cette littérature si abondante, syriaque, arabe, gréco-byzantine, ces ruines imposantes des églises et des châteaux des Croisés » (p. 7).

En cela, nous continuerons l'œuvre de nos érudits et de nos missionnaires : tels les *Trois voyageurs archéologues en Syrie, le duc de Luynes, Louis de Clercq, le marquis de Vogüé,* dont M. Babelon résume plus loin les recherches (p. 217-224). Tels les savants maîtres

de l'établissement des Jésuites à Beyrouth qui ont fourni au P. Jalabert et au P. Chanteur le sujet d'intéressantes communications : *L'archéologie à l'Université Saint-Joseph* (p. 131-136); *Les études orientales et l'Université de Beyrouth* (p. 136-139). Tels les fondateurs de l'École biblique de Jérusalem et de la *Revue biblique*, en particulier le P. Lagrange, que nous montrent en action les PP. Séjourné et Vincent : *L'école d'archéologie française en Palestine* (p. 229-241).

Toutes les grandes faces du problème syrien sont abordées tour à tour. Nous indiquerons celles qui rentrent dans notre domaine. E. de Martonne : *L'unité géographique de la Syrie* (p. 226-229). — Clément Huart : *Les frontières naturelles de la Syrie* (p. 139-144). — R. Dussaud : *Simyra et l'importance de la côte nord de la Syrie dans l'Antiquité* (p. 145-148) — Gaudefroy-Demombynes : *L'érudition française en Syrie* (p. 241-244). — A quoi il faut ajouter les notes sur les fouilles de Botta et de Place dans la région de Mossoul, par M. Pillet (p. 40-56), et sur les Marseillais dans le Levant, d'après les graffites de la Vallée des rois, par J. Baillet (p. 148-150). — Enfin, M. Duchatel a préconisé la création d'un Institut de Syrie, rappelant l'Institut d'Égypte et s'inspirant des Écoles françaises d'Athènes, de Rome, d'Hanoï (p. 186-187).

Parmi les vœux qu'a retenus le Congrès, signalons celui d'un *Service des Antiquités*, comme il en existe un en Tunisie, et qui aurait pour charge de guider les recherches archéologiques, de diriger les fouilles, d'assurer la conservation des monuments (p. 62 et 225).

Il faut espérer que l'appel adressé par le Congrès de Marseille aux maîtres de l'heure sera entendu. Notre hégémonie syrienne date de loin (voir, p. 15-38, Louis Bréhier, *Les origines des rapports entre la France et la Syrie : le protectorat de Charlemagne*). Son établissement définitif, conforme au désir des autochtones, ne serait qu'une naturelle et légitime consécration[1].

GEORGES RADET.

Antoine Thomas, *Notice sur le manuscrit latin 4788 du Vatican contenant une traduction française avec commentaire, par maître Pierre de Paris, de la « Consolatio Philosophiæ » de Boèce*. Paris, Imprimerie Nationale, 1917; 1 fascicule in-4° de 66 pages.

Boèce n'a rien gagné à être traduit et commenté par maître Pierre de Paris. Mais cette traduction et ce commentaire sont un spécimen curieux et assez divertissant des travaux d'érudition du Moyen-Age. Il faut savoir gré à M. Antoine Thomas de les avoir signalés à notre attention.

1. P. 223 : « inscription biblique de Palmyre »; lire : bilingue. — P. 150 : le nom Poseidonax s'est déjà rencontré à Marseille (*CIG.*, III, 6774).

De l'auteur, Pierre de Paris, on sait peu de chose. M. A. Thomas établit que son *Boèce* a dû être composé dans les premières années du XIVe siècle. Lui-même nous apprend qu'il avait résidé dans l'île de Chypre et qu'il y avait rédigé : 1° une traduction française de la *Politique* d'Aristote, 2° un traité philosophique dédié « au seignor de Sur (Tyr) », autrement dit à Amauri de Lusignan. Ces deux ouvrages sont perdus. Mais nous possédons du même Pierre de Paris un Psautier traduit en français (Bibliothèque Nationale, fonds français, n° 1761).

M. A. Thomas constate en outre que le français très particulier qu'écrit Pierre de Paris a fortement subi l'influence du dialecte de la Vénétie, et il en induit que l'auteur « est né dans le domaine linguistique de l'Italie ».

Du commentaire sur la *Consolatio Philosophiæ* il existe deux rédactions : l'une en français, celle du manuscrit latin 4788 du Vatican ; l'autre en latin (manuscrit 42 de la bibliothèque de Nice). Cette dernière a peu de valeur : le rapprochement des textes permet à M. A. Thomas d'affirmer : 1° qu'elle n'est qu'une traduction de la rédaction française, 2° qu'elle n'émane pas de l'auteur lui-même.

Pierre de Paris est donc un spécialiste de la traduction et un spécialiste de la philosophie. Comme traducteur, il a une méthode, qu'il expose dans le « prologue » du *Boèce*. Il traduit littéralement, puis il adjoint à sa traduction, au fur et à mesure, un commentaire, souvent très développé, destiné à élucider les parties obscures de l'original. (Vers la fin toutefois, « por pluz abreger l'euvre », il incorpore le commentaire à la traduction, qui se transforme ainsi en paraphrase). Malheureusement, les contresens les plus grossiers foisonnent sous sa plume, et son érudition, pour être universelle et s'affirmer avec une outrecuidante autorité, n'en est pas moins chancelante et baroque.

Son commentaire est, selon le mot de M. A. Thomas, un vaste « capharnaüm ». Philosophie, théologie, mythologie, histoire, linguistique, météorologie, rien ne l'arrête ; il tranche en toute matière avec une égale assurance. Il se plaît à citer du grec, mais ses citations sont presque toujours indéchiffrables. Ses étymologies sont des perles : le mot « Epygurien » (Epicurien), par exemple, vient de deux mots grecs, dont l'un, *epy*, veut dire « desous », et dont l'autre, *guyros*, veut dire « porc » ; si bien que Epygurien « vaut tant à dire come home menant vie de porc ». Il prend Tragicus pour un nom propre. Ses bévues et ses confusions sont innombrables. Il connaît Socrate, mais voici comment il raconte sa mort : « Le roy Got(?) le fist envenimer en la presence de Platon son desciple, por ce que il ne s'estoit volu acorder à perdre .ij. homes, Filatus et Omer, de grant vertus ; si voloit le roy Got que Socrates les envenimast, come celui qui le pooit meaus faire que nul autre ; et por ce que il ne vost faire, si le fist le roy Got envenimer. »

Ses raisonnements philosophiques ne le cèdent en rien à ses relations historiques. Pour prouver que le Temps est un être doué de vie, il s'appuie sur la considération des années bissextiles : « Et que le Tens vive et aye vie en soy, nul ne le puet nyer, car certes le Tens croist en chascun an .vj. hores ... et de ceste rayson vient le bissext, que la s[ainte] Iglise a ordené par tout le Monde de .iiij. ans en .iiij. anz... Et se il est ensi que le Tens croist, et il s'ensuit par droite necessité que il a arme (âme), car nulle chose ne puet croistre se elle n'a arme; et se arme y a, et il vit, car nulle chose ne puet avoir arme sanz vie. » Nulle part le ton n'est aussi dogmatique et aussi tranchant que dans ces parties philosophiques du commentaire. Les formules telles que « nul ne le puet nyer », « et de ce nul est en doute, se il n'est hors dou sens », y reviennent fréquemment.

M. Antoine Thomas n'a donné dans sa Notice que des extraits de la traduction et du commentaire de Pierre de Paris : il a choisi ce qui lui paraissait le plus propre à nous initier à la culture intellectuelle de l'auteur; et c'est sans doute tout ce qui méritait d'être reproduit. La Notice est suivie (sans parler d'une table alphabétique des noms propres et des matières) d'un Glossaire, qui fait ressortir les caractères spéciaux de la langue de Pierre de Paris et qui fournit une aide précieuse au lecteur profane ou novice. Une chose manque : c'est un système de renvois (par exemple marginaux) au texte de Boèce, facilitant les confrontations.

René WALTZ.

M. J. Lagrange, *Saint Paul, Épître aux Galates*, Paris, Gabalda, 1918; 1 vol. in-8°, de LXXXIV-175 pages.

Cette édition, que l'on peut considérer comme un modèle du genre, est conçue sur le même plan que celle de l'*Epître aux Romains*, parue deux ans auparavant, et dont il a été parlé dans cette revue (1916, p. 229). Elle comporte toutefois une très heureuse addition qui se retrouvera désormais dans tous les volumes de la collection des *Études bibliques :* un texte grec figure en regard de la traduction française, elle-même accompagnée, comme toujours, d'un excellent commentaire, et, de ce fait, la critique littérale est beaucoup plus aisée à suivre.

Tous les historiens du christianisme seront reconnaissants à l'auteur d'avoir de nouveau attiré l'attention sur l'épître aux Galates qui constitue un document de premier ordre pour l'histoire de l'Église primitive. Écrite sans aucun doute, comme le prouve le R. P. Lagrange, en 53 ou 54, elle a pour but de mettre en garde les chrétiens de Galatie (il faut entendre par là les Galates du nord et non pas, comme le veut Zahn, les Lycaoniens et les Pisidiens) contre le judaïsme qui commençait à

exercer ses ravages parmi eux. Sous quelle forme se présentait ce judaïsme? Prétendait-il imposer la circoncision et les autres pratiques juives sous peine d'exclusion du royaume de Dieu? Quels en avaient été les prédicateurs? Étaient-ce des disciples de saint Pierre et de saint Jacques? Autant de problèmes qui ont donné lieu à de vives controverses et auxquels le R. P. Lagrange apporte à son tour une solution qui sur bien des points paraît définitive. On trouvera notamment dans son étude, très serrée et pleine de logique, une réfutation décisive de la thèse de M. Loisy qui aperçoit dans les prédicateurs en question saint Jacques et d'autres membres de la communauté de Jérusalem, venus en Galatie « pour corriger l'enseignement de saint Paul et réformer sa méthode d'évangélisation chez les Gentils », pour inviter ces nouveaux chrétiens à pratiquer la Loi juive, source d'une vie plus parfaite, sans pourtant aller jusqu'à ériger en principe la nécessité absolue de la circoncision pour le salut, au moins quand il ne s'agit pas des Juifs. Une telle interprétation est en contradiction avec toute l'*Épître :* il suffit de la parcourir pour se convaincre que les judaïsants de Galatie étaient des intransigeants qui, bien loin de représenter la Loi comme étant simplement une forme de vie meilleure, en prescrivaient la pratique, aussi indispensable à leurs yeux que la foi chrétienne. M. Loisy a eu d'ailleurs le sentiment que tel était bien le sens du texte paulinien et, pour maintenir sa théorie, destinée à mettre Paul en opposition avec Pierre et Jacques, il a recours à une véritable fiction : à l'en croire, l'apôtre n'a pas compris ou plutôt n'a pas voulu comprendre la pensée de ses adversaires qui auraient été beaucoup plus modérés qu'il ne semble le supposer. Rien n'autorise cette hypothèse subtile et fragile, pas plus que celle qui consiste à apercevoir dans « celui qui trouble » les Galates (v. 10) saint Jacques en personne. Avec beaucoup de raison, le R. P. Lagrange s'élève contre la tendance trop fréquente des critiques modernes à identifier des personnages que ne désigne aucun détail précis. Nous croyons avec lui que de telles interprétations du texte paulinien sont par trop ingénieuses et qu'il n'y a pas lieu d'en forcer le sens. Il apparaît comme très clair que saint Paul combat non pas le judéo-christianisme de saint Jacques, mais un judaïsme intransigeant qui prétendait faire de la Loi la condition primordiale du salut et dont les sectateurs inconnus ne se rattachaient ni à saint Jacques ni à saint Pierre, chez lesquels on chercherait en vain une doctrine semblable à la leur.

Ce problème une fois élucidé, le R. P. Lagrange n'a pas eu de peine à restituer à l'*Épître aux Galates* sa physionomie véritable Elle est vraiment, comme il le dit fort bien, la « charte de liberté par rapport à la Loi juive » et le thème que saint Paul y développe avec une conviction et un sens religieux qui ont frappé tous ses commenta-

teurs, peut se résumer d'un mot : « N'embrassez pas la Loi juive! » En effet, la circoncision n'est nullement nécessaire au salut et, pour se rapprocher du Christ, fils de Dieu, il suffit au chrétien baptisé de s'unir au crucifié, ce qui permettra de participer un jour à la vie du ressuscité. « Quant à moi », dit l'apôtre, « je suis mort à la Loi par une [autre] loi, afin de vivre à Dieu. Je suis crucifié avec le Christ : ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi; si je vis maintenant dans la chair, je vis dans la foi du Fils de Dieu qui m'a aimé et qui s'est livré pour moi. Je ne tiens pas pour nulle la grâce de Dieu, car si [on acquérait] la justice au moyen de la Loi, c'est donc que le Christ serait mort pour rien. » (II, 19-21.)

AUGUSTIN FLICHE.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

M. Aemilius Lepidus. — La fin de ce personnage reste entourée de mystère. Seuls, parmi les historiens anciens, Florus et Ampelius parlent de mort naturelle; Cicéron, Suétone et Valère-Maxime font de lui une victime de la réaction qui suivit sa tentative de révolte; Pline attribue son décès au chagrin causé par son divorce. M. Monroe E. Deutsch (*The Death of Lepidus, leader of the revolution of 78 B. C.*, University of California publications in classical philology, vol. V, pp. 59-68, Berkeley, 1918) se montre partisan de la thèse de la mort violente : mais, tout en attribuant la disparition de Lépide à des causes politiques, il ne rejette pas entièrement les raisons intimes. L'ensemble de la discussion repose sur le sens exact des mots *mors*, *nex* et *interitus*, ces deux derniers signifiant, d'après l'auteur, une fin tragique ou accidentelle, par opposition au premier indiquant une cause naturelle.

RAYMOND LANTIER.

Erratum. — P. 61, l. 36 : « caverne à ornements ». Lire : « à ossements ». — L. 38 : au lieu de « en Courrensan », lire : « à Courrensan ».

P. C.

---

11 juin 1919.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

MARSYAS ET LES PHRYGIENS EN SYRIE[1]

I

Dans la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 3 février 1911, M. Salomon Reinach a essayé d'établir les origines des mythes formés autour du Silène phrygien Marsyas[2]. La recherche révèle la nature primitive de Marsyas comme étant celle d'un âne divin. La source du mythe de sa rencontre avec Apollon dans un concours musical et de l'issue fatale de cette lutte serait le sacrifice de l'âne à Apollon dans la Grèce du Nord, patrie primitive des Phrygiens. L'imagination des générations postérieures aurait motivé l'immolation de l'âne en l'honneur du dieu citharède par le fait que l'âne, ennemi des Muses et de la musique, aurait offensé Apollon. Humanisé plus tard en un Silène, la légende lui aurait, à l'époque de la rivalité de la cithare et de la flûte (ou de la Grèce et de l'Asie), attribué le caractère d'un rival, défiant avec sa flûte, instrument préféré dans la vie religieuse en Asie, le dieu de la cithare et payant son audace de sa peau.

Cette thèse ingénieuse reçoit, quant au caractère de Marsyas comme âne divin, une confirmation inattendue de ce côté auquel l'histoire des peuples de l'Asie Mineure doit tant d'éclaircissements, à savoir de la part de l'épigraphie cunéiforme. Les nouveaux matériaux apportés ci-dessous nous dirigent, cependant, sur une autre voie quant à l'origine du culte de Marsyas et à la source de l'épisode d'Apollon.

On connaît les réminiscences du culte de Marsyas qui nous

1. Note lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 7 mars 1913. — Le retard de la publication de cette étude a pour cause mon intention d'y joindre les résultats des nouvelles recherches que j'ai voulu poursuivre sur le sujet, mais que d'autres travaux m'ont obligé de différer. Puis, est venue la Guerre.

2. Cf. *Rev. Archéol.*, XIX, 1912, mai-juin, pp. 390 sq.

conduisent vers la Syrie centrale. Pline (*Nat. hist.*, V, 23, 19) nous apprend qu'Apamée sur l'Oronte était séparée en deux par un fleuve du nom de Marsyas[1]. Le même nom paraît avoir été porté par la vallée partant de « Laodicea ad Libanum » et s'étendant jusqu'à Chalkis, le Zahleh ou l''Andjar moderne (cf. Strabon, XVI, II, 10-11 ; 18, 20 : ὁ Μασσύας ; Polyb., V, 45, 61 : ὁ Μαρσύας), et que les Arabes appellent aujourd'hui Beq'a. Si ces données n'eurent jusqu'à présent aucune valeur en vue d'une orientation vers le pays d'origine du Silène Marsyas, elles ne manqueront pas d'apporter leur argument en faveur de la thèse qui va nous occuper.

En sortant de la Beq'a, on touche les confins de la Damascène. La capitale Damas porte un nom très ancien. Déjà la liste de Rtnu du grand conquérant égyptien Thutmès III mentionne Ti-m³s-ṯuq, correspondant au Ti-ma-aš-gi des lettres de Tel-el-Amarna. Cependant, les Assyriens, qui pour la première fois au milieu du IXe siècle prennent contact avec Damas, l'appellent parfois par un autre nom qui n'est pas indigène, mais qu'ils ont combiné eux-mêmes, évidemment à la suite de l'observation d'une certaine singularité locale. Ils en parlent comme d'un mât Ša-imer(i)-šu ou abrégé : mât Imer(i)-šu. Ainsi le nom se trouve dans les inscriptions des rois Salmanassar II (860-825 a. n. è.)[2], Adad-nirâri III (812-783)[3] et Téglath Philassar III (745-725)[4].

On a en vain essayé de donner de ce nom une interprétation satisfaisante au point de vue grammatical. Et pourtant les éléments assyriens dont il est composé sont bien connus. On sait que mât, qui n'a pas ici nécessairement la fonction d'un idéogramme déterminatif, signifie « pays », ša « lequel », « dont », « de », imer(u) « âne », et šu « son ». La difficulté

1. Il est toutefois étonnant que Strabon ne sache rien d'un fleuve Marsyas d'Apamée en Syrie. Il connaît seulement le Marsyas qui coupait en deux Apamea-Kibôtos (Celenae) en Phrygie (cf. XII, VIII, 15) que Pline semble ignorer. Il serait donc possible que celui-ci ait commis une confusion de noms. Il mentionne ailleurs encore un fleuve Marsyas se jetant dans l'Euphrate, près de Samosata, cf. *l. c.*, V, 24, 21.

2. Cf. *Salm. Mon.*, II (III R 8) 91 : [mât ša]-IMER-šu ; *Salm. Annal.*, 60 (Layard, *Can. Inscr.*, 90) et III R 5 n° 6, 2 : mât IMER-šu, v. l'édit. Scheil.

3. Cf. I R 35, 15 : mât ša-IMER-šu.

4. Cf. *Annal.*, 209 : mât ša-IMER-ARAD-šu ; *Annal.*, 150 (= 205) : mât ša-IMER-ARAD-šú-a-a, v. l'édit. Rost.

grammaticale gît dans le suffixe possessif *šu* à la fin. En traduisant avec Delitzsch « Pays à qui l'âne appartient », « Pays de l'âne »[1] ou suivant l'assyriologue américain P. Haupt, « Pays de ses ânes »[2], ce qui implique de mettre sans raison *imeru* au pluriel, on se heurte à l'incompatibilité d'une correspondance du suffixe masculin *šu* avec le sujet féminin *mâtu*. Hommel[3] crut trouver dans *šu* une désinence hithite. Enfin, une proposition plus récente, celle de Jaeger[4], admet pour *šu* la fonction d'une des prépositions *ina* « dans » et *ana* « à », « vers ». Ainsi Jaeger compare par exemple *Élamtaš* à *ana Élamti* (Sanh. Const., 27), *al Ša-ap-pa-ri-šu* (Sanh. Bav., III R 14, 8) à âlu Ša *ina* appârê « Ville dans les prairies », âlu *(sic!)* Ša imêrêšu à âlu Ša ina imêrê « Ville dans les *imêrê* ». Jaeger ne connaît pas le sens d'imeru dans notre cas. Il met arbitrairement le mot au pluriel, y cherchant un terme caractérisant la « nature de la région ».

Or, la solution de la question me semble être celle-ci : Imer(i)šu est *un* seul mot, constituant le nom propre d'une divinité : mât ša Imer(i)šu signifie donc : Pays de l'Imer(i)šu. Le manque de l'idéogramme déterminatif usuel A N « dieu » devant ce nom divin ne peut pas étonner. Il s'explique aisément par le fait que le nom se trouve dans un terme géographique. On peut citer nombre de cas analogues et notamment la ville (et le pays) d'Aššûr même, dont le nom, bien que dérivé de celui du dieu national, est pourtant dépourvu de son idéogramme déterminatif : mât Aššûr correspond à cet égard exactement à mât Imer(i)šu.

Mais quel était le caractère de ce dieu resté inconnu jusqu'à présent? A en juger d'après le nom Imer(i)šu « son âne », nous avons affaire à une divinité à laquelle l'âne était consacré. Elle représentait probablement le même animal. Car, dans ce cas, on comprendrait au moins que son étrange figure a pu attirer l'attention particulière des Assyriens, à tel point, qu'ils

1. Cf. Fr. Delitzsch, *Wo lag das Paradies*, Leipzig, 1881, p. 280 et A L³, pp. 17 et 134.
2. Cf. Z A II, 1887, pp. 321-322.
3. Cf. *Geschichte Babyloniens und Assyriens*, Berlin, 1883, p. 270, note 2.
4. Cf. B A II, pp. 281-282.

lui ont créé un nom spécial. On comprendrait aussi qu'ils s'en servaient parfois dans un sens sarcastique pour désigner le pays ennemi où on adorait un totem, culte étranger aux Babyloniens et aux Assyriens.

Je trouve la preuve de l'exactitude de mon interprétation du nom en question dans le fait évident *que le nom Imer(i)šu est identique à celui de Marsyas*. Car en rejetant l'*i* au commencement de la forme assyrienne et en faisant se transformer la voyelle *e* devant la liquide *r* en *a*, on obtient: Maršu = Μαρσυ(ας). Il en résulte en même temps une confirmation de la supposition admettant le caractère d'un âne divin pour Marsyas. Mais cette divinité a son pays d'origine dans la *Syrie centrale*. Et nous allons voir que l'imagination populaire lui avait assigné là son rôle de vaincu par un héros solaire longtemps avant qu'elle eût émigré en Phrygie.

II

Le culte de l'âne une fois établi en Syrie, la patrie par excellence de cet animal, on est tenté de chercher ses traces aussi au delà des frontières de la Damascène. Ici, cependant, les sources cunéiformes ne nous donnent aucun renseignement. Nous pouvons seulement inférer des deux noms géographiques conservés chez les auteurs classiques, et mentionnés plus haut, que Marsyas paraît avoir été adoré aussi hors de Damas dans la Beq a et dans la vallée de l'Oronte. Et pourtant ce cas de zoolâtrie a dû trouver ses adhérents aussi bien au sud qu'au nord de la ville, ne fût-ce que par la seule raison des relations, si étroites à certaines époques, entre Damas et la Palestine du Nord. En effet, en consultant l'Ancien Testament, nous trouvons des indications précieuses à l'égard de notre sujet. Nous y apprenons que le « père » de la ville de Sichem fut Hamôr l'« Ane »[1]. Sichem, dans la Palestine du Nord, et plus tard la capitale de la tribu hébraïque Éphraïm,

1. Cf. *Gen.*, 12, 6; 33, 9; *Jos.*, 24, 1 sq.; *Juges*, 9, 28; I *Rois*, 12, 1 sq.

était donc un ancien lieu de déification et d'adoration de l'âne. Hamôr était la divinité protectrice de sa communauté comme l'était Imer(i)šu de celle de Damas et Marsyas de celle de Célènes.

Puis, c'est un des exploits de Samson, le héros solaire, comme son nom l'indique, qui attire l'attention. On lit (*Juges*, XV, 15, 19) : « Et il a trouvé la mâchoire fraîche d'un âne et il étendit sa main, et il l'a prise et il en a frappé mille hommes. — Et Dieu ouvrit le creux de la mâchoire et en sortit de l'eau et il buvait, et sa force lui revint et il vit. »

Étant donné que Marsyas-Imer(i)šu est un dieu de sources, son identité avec l'âne, dont la mâchoire devient la source d'eau, paraîtra peu douteuse. Et qu'on compare : ici, le héros solaire; là, Phébus; ici, la mâchoire devenant une source d'eau; là, Marsyas-Imer(i)šu le dieu des sources; ici, l'âne tué; là, Marsyas tué. Samson, la terreur des lions (cf. *loc. cit.*, XIV, 5 sq.), ne s'abaissera pas à assommer un âne; il le trouve déjà tué. C'est d'ailleurs un trait qui pouvait laisser l'histoire indifférente, celle-ci se hâtant de mettre en relief le point essentiel, consistant dans la transformation de la mâchoire en une arme terrible entre les mains du héros triomphant des Philistins.

Les conclusions que notre recherche impose sont les suivantes : Marsyas est, sous sa forme primitive d'Imer(i)šu, le nom assyrien d'un âne déifié à Damas, le centre, semble-t-il, de son culte en Syrie. Le culte de Marsyas en Phrygie constitue donc un emprunt. En l'effectuant, les Phrygiens pouvaient recueillir une légende courante en Syrie, qui glorifiait un héros ou un dieu solaire en présence de l'âne divin tué. Un tel épisode reflète, en effet, distinctement l'histoire de Samson. Ce serait donc là le point de départ où on devrait attacher le fil logique conduisant à la légende phrygienne ultérieure, d'une rivalité musicale et d'une lutte fatale entre Apollon et Marsyas, comme l'a rendu vraisemblable l'étude de M. Reinach.

A part la haute antiquité et l'époque de la fondation de l'État hébreu, on ne trouve plus en Palestine aucune allusion au

culte en question, de sorte qu'il semble y avoir été supprimé[1] de bonne heure. Il est, du reste, remarquable qu'on se trouve avec Den, la tribu de Samson, de même qu'avec Sichem, à l'extrême nord de la Palestine, et aux approches de la Damascène.

Aucune importance à l'égard de notre sujet ne s'attache au récit que Plutarque fait du caractère mystique de l'âne en Égypte à son époque (*De Iside et Osiride*, 30-31). Il raconte combien cet animal était détesté et persécuté dans ce pays, en raison de sa ressemblance avec Typhon, le dieu Seth des anciens Égyptiens. Il n'y a pas lieu de supposer qu'on aurait primitivement attribué à l'âne des forces analogues à celles représentées par Seth, l'adversaire du dieu de la lumière Horus, pour le considérer plus tard comme son incarnation. Il semble plutôt que ce fut sa ressemblance matérielle fortuite avec Typhon, c'est-à-dire avec son animal sacré, qui a valu à l'âne, en Égypte, que le peuple lui ait attribué le caractère méchant de ce dieu. Plutarque dit que cette ressemblance con-

1. C'est seulement à l'époque postexilique que les Grecs paraissent connaître l'existence du culte de l'âne en Palestine, rétabli peut-être plus tard. Ainsi, Apion raconte qu'à la suite d'une guerre entre les Juifs et les habitants de la ville de Dora, qui adoraient Apollon, un de ceux-ci aurait, par ruse et déguisé en ce dieu, enlevé du temple des Juifs la tête d'or de l'âne : τὴν χρυσῆν ἀποσθρᾶι τοῦ κάνθωνος κεφαλήν (cf. Josèphe, *Contra Apion.*, II, 9). Une pareille tête aurait été découverte dans le trésor du temple à Jérusalem, pillé par Antiochus Épiphane. D'après Diodore (XXXIV, I, 3), Antiochus aurait trouvé au temple la statue d'un homme monté sur un âne (καθήμενον ἐπ' ὄνου). On ne peut pas admettre que ces histoires aient été inventées de toutes pièces : J. Halévy a montré qu'il ne peut s'agir dans ces récits que des Samaritains et de leur temple sur le mont Garizim (cf. *Rev. sémit.*, 1903, p. 158 sq.). Ils avaient de même un sanctuaire près de Néapolis (= *Sichem*) que mentionne Épiphane (*Haer.*, 8, 1). Cf. aussi l'interprétation de la fable d'Apion, par Théod. Reinach, *Textes d'auteurs grecs et romains relatifs au judaïsme*, Paris, 1895, p. 50, note. Quant à la ville de Dora, elle est probablement celle connue en Phénicie, près du mont Carmel (cf. Josèphe et Th. Reinach, *loc. cit.*), et identique à Du'ru des cunéiformes (cf. II R., 53 *Rev.* 40[b] et n° 4, 57). Ce qui est dans la fable d'Apion d'un intérêt particulier pour notre sujet, c'est qu'elle est basée, et non assurément par accident, sur une lutte entre des adorateurs d'Apollon et de l'âne divin. C'est un écho tardif, mais assez distinct encore d'une légende syrienne d'une lutte entre une divinité ou un héros solaire et Imer(i)su. Sous un jour historique apparaît maintenant également une tradition talmudique, d'après laquelle le dieu *Adrammelech*, adoré par les habitants de la ville de Sepharvaïm, déportés par Sargon II en Samarie (cf. II *Rois*, XVII, 24; *Is.*, XXXVI, 19), aurait été représenté par la statue d'un âne ; cf. Sanhédrin 63[b]. Évidemment, cette tradition considère Sepharvaïm comme une ville en Syrie, où le culte d'Imer(i)su était très répandu, et non pas en Babylonie, où quelques savants l'identifient à Sippar. On n'a trouvé aucune trace de totémisme dans ce pays. (Note ajoutée après la lecture.)

sistait dans la couleur de l'âne : διὰ τὸ πορρὸν γεγονέναι τὸν Τυφῶνα καὶ ἐνώδη τὴν χρόαν (§ 30). Mais on trouve davantage. On peut, d'après les monuments les plus anciens, aisément constater que les contours de l'animal par lequel Seth est représenté, et dont l'image est employée comme un des déterminatifs du nom hiéroglyphique du dieu ( ) ressemblent en partie (voir la tête) à ceux de l'âne. Cet animal était évidemment chassé et poursuivi avec une telle ardeur, que son espèce disparut très tôt. N'étant plus connu des générations postérieures que par son image, il a été supplanté par l'âne[1].

III

Il reste à examiner les données historiques et géographiques aboutissant à cet emprunt que nous venons de constater.

Il y a à considérer deux possibilités. L'une consiste à admettre une voie indirecte, c'est-à-dire que les Phrygiens aient adopté le culte de Marsyas au contact d'un autre peuple d'Asie Mineure, qui l'avait lui-même emprunté, alors qu'il était en Syrie. Comme ce culte doit remonter dans ce dernier pays aux temps les plus reculés, il ne serait, en effet, pas étonnant que son établissement en Asie Mineure ait eu lieu déjà dans une époque très ancienne, voire préphrygienne. Or, le peuple qui apparaît le premier dans la lumière de l'histoire comme la puissance dominante en Asie Mineure, ce sont les Hithites. Vers le début du XIVe siècle avant notre ère, à l'époque de la correspondance de Tel-el-Amarna, nous trouvons ce peuple descendant le Taurus et menaçant la Syrie du Nord. Vers 1300, la conquête de cette région par les Hithites est un fait accompli, et c'est à Qadeš sur l'Oronte qu'a lieu la bataille décisive entre Ramsès II (1300-1230) et Khetasar, qui finit par une complète défaite du dernier.

On serait donc tout d'abord enclin à croire que ce furent les Hithites qui, en se retirant de Syrie en Asie Mineure, y appor-

1. Cf. E. A. H. Budge, *The gods of the Egyptians*, London, 1904, II, p. 243.

tèrent, parmi d'autres fruits de leur séjour au pays assujetti, le culte adopté d'Imer(i)šu. Les Phrygiens, qui furent probablement en partie les héritiers de la puissance hithite ainsi que leurs voisins principaux, auraient pu, par un enchaînement de causes multiples, faire de Marsyas une de leurs divinités nationales.

Une telle supposition se heurte, cependant, à une invraisemblance chronologique. Nous avons vu que le nom d'Imer(i)šu a été forgé par les Assyriens, dont le royaume avait, au XIVe siècle, à peine commencé de se développer et n'exerçait alors aucune influence en Syrie. C'est une inscription du roi Salmanassar II qui fait mention, comme nous l'avons vu, pour la première fois d'Imer(i)šu. Comment les Hithites, repoussés de la Syrie par les Égyptiens déjà au XIIIe siècle, auraient-ils pu connaître ce nom?

On placera donc avec plus de probabilité l'adoption d'Imer(i)šu par les Phrygiens à une époque plus basse, après la chute politique et la décadence nationale des Hithites et au temps de l'expansion et de l'influence assyriennes en Syrie. Et tout en admettant la médiation d'un autre peuple, on peut se demander s'il n'était pas aussi possible que les Phrygiens eussent, à cette époque-là, adopté le culte d'Imer(i)šu eux-mêmes et directement en Syrie.

Les annales d'Assurbanipal (669-629) font mention d'une délégation, envoyée par Gu-ug-gu šar mât Lu-ud-di 'Gyges, roi de Lydie (687-652?), ayant la charge d'offrir sa soumission au roi assyrien (cf. V R., I, col. II, 95 sq.). Le fils de Gygès a de même accepté la souveraineté assyrienne. Si cette démarche du potentat de l'extrême ouest de l'Asie est décrite comme un acte d'inspiration divine, il est non moins sûr qu'elle ne fut que le résultat de toute la politique et tout d'abord du succès éclatant des Sargonides en Asie Mineure. Et ce furent sans doute surtout les exploits du fondateur de cette dynastie, Sargon II (722), qui y ont définitivement affirmé le prestige des armes assyriennes.

Or, les annales du même roi nous donnent des renseignements sur des campagnes réitérées (dès 717) contre un Mi-ta-a

šar (mât) Mu-uš-ki (Mu-us-ka a-a, Mus ka-a a) « Mitâ, roi (du pays) de Muski ». On lit :

Annal. 46 sq.[1] : « Dans la cinquième année de mon règne, Pisîri de Gargamiš manqua aux engagements des grands dieux. Il envoya à Mitâ, le roi de Muski (47), des inimitiés contre Aššûr;

Annal. 99 sq. : Quant à Mitâ, le roi de Muski, j'ai effectué sa [défaite] sur son territoire. J'ai remis Harrua,

(100) Ušnaniš, les forteresses de Que, qu'il avait, aux temps éloignés, prises par la force, en leur état;

Annal. 137 sq. : [Il (le roi de Tabal) envoya] à Ursâ, le roi d'Urartu, et Mitâ, le roi de Muski,

(174) [pour la prise de mon territoire];

Annal. 191 sq. : J'ai fortifié Luhšu, Burdir (?), Anmurru, Ki- - -, Anduarsalia,

(192) contre Urartu, les destinant à être un poste de frontière. J'ai construit Usi, Usian (?), Uargîn,

(193) sur la frontière de Muski;

Annal. 372 sq., où sont relatées des campagnes victorieuses du gouverneur de Que contre Mitâ, pendant que le roi était occupé en Élam ;

Annal. XIV, 16 : J'ai exilé Kasku, Tabal (et) Hilakku, j'ai chassé Mitâ, le roi de Muski.

Déjà quelques siècles auparavant, Téglath Philassar Ier (vers 1200 avant notre ère) se vit, dès son avènement au trône, obligé de combattre contre vingt mille hommes de Muski (amêlûti Mus-ka-a-a), ayant à leur tête cinq rois, et qui, après avoir occupé deux districts tributaires de l'Assyrie, étaient « descendus » pour assujettir Kummuh[2].

Quel est ce mystérieux peuple du pays de Muski, qui surgit vers le début du XIIe siècle à la frontière assyrienne, au nord-ouest, comme un conquérant, et une fois rejeté de sa position, disparaît de l'histoire jusqu'au temps où les Assyriens atteignent la plus grande expansion de leur royaume en Asie Mineure ? A l'époque de Téglath Philassar Ier, il descend,

1. Cf. l'édit. Winckler.
2. Cf. I R, 9, col. I, 62 sq.

comme autrefois les Hithites, le Taurus, pour faire irruption en Kummuh, essentiellement la Commagênê de plus tard. Alors divisé encore en cinq principautés, il forme à l'époque de Sargon II une royauté unie. L'État de Muski apparaît dans les annales de ce roi comme une grande puissance égale à celle d'Urartu[1]. Il se rend maître de deux forteresses en Cilicie de l'est (Que), conspire contre l'Assyrie avec Tabal, État qu'il faut placer dans la région de la Cappadoce; il a enfin des relations diplomatiques avec Gargamiš en Syrie, le dernier fort de la grandeur hithite, qui s'élevait sur la rive droite de l'Euphrate, probablement sur l'emplacement d'Europos, au sud de Zeugma. Sargon II se voit toujours de nouveau obligé d'entreprendre des expéditions militaires contre le roi de Muski. Sous ses successeurs, à l'époque de l'invasion cimmérienne en Asie Mineure, l'État de Muski a cessé d'exister pour les Assyriens, tandis qu'une nouvelle puissance, plus à l'ouest, la Lydie, paraît sur le terrain, cherchant l'amitié et l'appui de l'Assyrie.

Tenant compte de l'état géographique et de l'évolution historique que nous venons de résumer, on ne saurait nier la haute vraisemblance que le peuple de Muski n'est autre que les Phrygiens. En effet, l'assyriologue H. Winckler a longtemps exprimé l'opinion que le roi *Mitâ* est identique à ce roi phrygien *Midas*, qui, voyant la perte de son royaume pendant l'assaut cimmérien, se serait, vers 696 ou 676, suicidé[2]. Ce Midas est celui que mentionnent Strabon (I, 3) et Plutarque (*Flam.*, XX). On penserait cependant plutôt à celui d'Hérodote (I, 14), qui aurait le premier envoyé des offrandes à Delphes, donnant ainsi un exemple à Gygès, dont le règne devrait en partie coïncider avec celui de Sargon II. Ce sont aussi, par conséquent, les faits d'armes de ce roi assyrien en Phrygie qui ont donné naissance à la légende d'une conquête de tout le pays par Ninos (Diodore II, 2, 3). Les Assyriens n'appellent pas le peuple de Muski par son nom, ce dernier étant seu-

1. Primitivement attaché à une région aux bords de l'Araxe, ce nom comprend plus tard à peu près le pays de l'Arménie moderne.
2. Cf. *Altorientalische Forschungen*, Leipzig, 1898, II, 1, p. 136.

lement un terme géographique, dont l'origine reste pour le moment problématique[1].

Si donc les Phrygiens sont en effet identiques au peuple de Muski des Assyriens, il sera permis de conclure que leurs relations politiques en Syrie du Nord étant attestées, leur intérêt pour ce pays n'aurait pu s'arrêter là. La Phrygie et surtout la Phrygie Epiktète était une région fertile et riche, rendant prospère la masse essentiellement rurale de sa population, et stimulant l'esprit d'entreprise chez le commerçant. Célènes était le point de jonction des grandes routes commerciales dont l'une conduisait vers les pays de l'Est où vivait une autre race, échangeant les produits d'une culture qui devait éveiller la curiosité. Les Phrygiens auraient pu trouver assez de raisons pour venir au pays des colonies assyriennes en Syrie et introduire chez eux avec d'autres coutumes exotiques le culte de la figure curieuse d'Imer(i)šu. Ils y auraient pu apprendre le beau geste de l'écorchement de l'ennemi vaincu, usage caractéristique des Assyriens, comme le relève avec raison M. Reinach[2]. Des conditions de cette nature ne donnent-elles pas du reste la meilleure explication du phénomène que le char phrygien figuré sur un monument découvert près de l'ancienne capitale Eumeneia ressemble d'une façon frappante à celui des Assyriens du IXe siècle[3].

Que ce soit cependant par une voie directe ou indirecte que le culte d'Imer(i)šu ait été importé en Phrygie, son identité avec Marsyas implique cet emprunt.

En Syrie même, le culte de l'âne-dieu est d'un intérêt particulier, étant donné le rôle important que ce pays joue dans l'histoire des religions. La Syrie était la patrie d'une race particulière d'ânes de valeur, dont l'adoration était probablement

1. Doit-on chercher dans *Muski* le nom de Μυσία (Ἀδραστεῖτις) qui fut attaché à une partie de la Phrygie Epiktète (Praipenissos, Kadoi, Azanoi, cf. W.-M. Ramsay, *The historical geography of Asia Minor*, London, 1890, p. 145-146)? La confusion de ces deux pays qui règne chez les auteurs classiques (cf. Strabon XIII, 8, 1-2 : ὅσοι, ὅπερ ἔφην, ἔργον διορίσαι χωρὶς τὰ Μυσῶν καὶ Φρυγῶν ὁρίσματα), s'expliquerait si la partie la plus célèbre du royaume phrygien avait été jadis occupée par les Mysiens, rendant ainsi traditionnel le nom de Muski chez les Assyriens pour la Phrygie.

2. Cf. l. c., p. 392.

3. W.-M. Ramsay, *The Cities and Bishoprics of Phrygia*, Oxford, 1897, p. 363-364.

accompagnée d'une sorte de *festum asinorum*. En poursuivant ici les traces de la migration d'Imer(i)šu et de la propagation de son culte, on arrive à entrevoir le chemin où auraient pu, pour la première fois, se rencontrer les deux races *des Indogermains* et *des Sémites*. Il se trouve en Syrie du Nord, et ce fait jette un rayon de lumière sur le problème des Indogermains en Syrie avant l'époque perse et gréco-romaine.

Dr S. SCHIFFER.

LA JURIDICTION DES ÉDILES

D'APRÈS PLAUTE, *MÉNECHMES*, v. 590-593

Apud ædilis pro ejus factis plurumisque pessumisque
Dixi causam. Condiciones tetuli tortas, confragosas
(Aut plus aut minus, quam opus fuerat dicto, dixeram controversiam) ut
Sponsio fieret. Quid ille? qui prædem dedit.

Ce passage de Plaute soulève des difficultés au point de vue philologique aussi bien qu'au point de vue juridique. Le vers 593 est altéré : il est trop court d'un pied. Le vers 592 est incorrect : au lieu de *controversiam*, M. L. Havet, dans son édition des *Ménechmes*, en préparation, propose de lire *controrsim*.

La compétence des édiles en raison de faits qualifiés *pessuma* semble se référer à leur juridiction criminelle. Mais les efforts de l'avocat pour obtenir l'établissement d'une *sponsio*, à l'occasion d'un procès, paraissent exclure cette hypothèse ; car cette *sponsio* est surtout usitée en matière civile. D'autre part, la constitution d'un *præs* à la suite d'une *sponsio* est singulière : elle est de règle dans l'action de la loi par serment et non dans la procédure *per sponsionem*.

La difficulté que présente le texte au point de vue philologique a été très heureusement résolue par M. Havet. D'après une note qu'il a bien voulu me communiquer, il a restitué les mots qui manquent dans le vers 593 en s'inspirant du sens dramatique du passage. Ménechme se plaint d'avoir été retardé par le procès d'un client : il a dû plaider sa cause au tribunal des édiles, inventer les moyens de contester une série de méfaits qu'on lui impute et qui ne sont que trop certains. Ce qui le préoccupe, ce n'est pas le gain ou la perte du procès : il sait à quoi s'en tenir sur la moralité de son client. Il est fâché

simplement de ceci : le procès l'a retenu trop longtemps au forum, et il n'a pu s'échapper pour aller faire un bon déjeuner chez sa maîtresse.

L'idée directrice, dans tout ce passage, est celle d'un désagréable retard. C'est la seule, dit M. Havet, que l'on puisse chercher dans le vers altéré 593. Le retard a été prolongé par le fait du client, et ce fait est relatif à la constitution d'un *præs*.

Ainsi précisée, la question à résoudre est très simplifiée. Trouver un répondant ne peut être chose facile pour un homme suspect comme le client de Ménechme. Le *præs* est en effet une caution publique qui répond envers l'État de la dette d'autrui sur sa personne et sur ses biens [1]. Tous ceux à qui le client s'adresse se dérobent l'un après l'autre ; chaque tentative infructueuse perd du temps et retarde le déjeuner de l'avocat. Le vers 593 doit exprimer cette idée. Des raisons d'ordre philologique ont suggéré à M. Havet l'hypothèse suivante : *qui pr[ope haut pr]ædem dedit*, il a failli ne pas réussir à donner caution.

Cette restitution, certaine quant au sens sinon quant aux mots qui figuraient dans l'original, est-elle admissible au point de vue juridique ?

Le passage des *Ménechmes* qui nous occupe a depuis longtemps attiré l'attention des juristes ; il présente de sérieuses difficultés au point de vue du droit romain. R. Dareste les a écartées en soutenant que Plaute s'est ici, suivant son habitude, inspiré du droit grec. On s'expose, dit il, à de singulières méprises, en attribuant aux édiles romains une juridiction criminelle ; la compétence de ces magistrats ne s'étend jamais aux procès criminels [2].

Mais sans discuter ici la question des emprunts faits par les poètes latins du VIe siècle de Rome à des comédies grecques, le bon sens indique que des particularités de la procédure grecque ne pouvaient intéresser un public romain : les spectateurs n'auraient pas compris. « Plaute, m'écrit M. Havet, peut

1. Cf. Édouard Cuq, *Manuel des Institutions juridiques des Romains*, 1917, p. 644.
2. *Journal des Savants*, 1895, p. 151.

employer un terme de droit grec très général : *dica* (*Aul.* 759; *Pœn.* 800); Térence peut, pour le fond, citer la substance d'une loi grecque (*Phormion*, 125). Mais comment présenter à un public romain des détails grecs de procédure ? Un adaptateur français d'une comédie anglaise ferait-il parler nos acteurs en lawyers ? Au théâtre le besoin de l'intelligibilité prime tout, si bien que, dans l'*Aululaire*, Euclion veut porter sa *dica* devant un *prætor*; il sacrifie l'exactitude à la clarté. Plaute prête aux Grecs non seulement des *prætores* par à peu près, mais, comme ici, des *clientes* (cf. *Capt.* 335; *Most.* 408, etc.). Si l'original visait la procédure d'Epidamne, on peut être sûr que Plaute l'a romanisée. »

D'autre part, le caractère technique de l'allusion faite par le poète à des institutions purement romaines, comme la *prædis datio* et la *sponsio*, ne permet pas de voir dans le vers 593 la traduction d'un original grec. Quant à la juridiction criminelle des édiles, on montrera plus loin qu'elle ne saurait être mise en doute. Les vers 590 à 593 doivent être expliqués d'après le droit romain.

La plupart des juristes ne croient pouvoir le faire qu'en attribuant aux édiles, au temps de Plaute, une juridiction civile dont on n'a par ailleurs aucune confirmation. A l'appui de cette hypothèse, les uns font remarquer que l'affaire dont il s'agit donne lieu à la procédure *per sponsionem*. Le débat porte à leur avis sur l'insertion d'une exception ou d'une réplique dans la *sponsio*. C'est là l'objet des *condiciones* présentées par l'avocat[1]. Mais la procédure *per sponsionem* ne comporte pas de *prædis datio* dans les causes civiles. Il faut donc écarter cette explication.

D'autres auteurs se fondent sur cette *prædis datio* pour soutenir qu'il s'agit d'un procès civil intenté devant les édiles dans la forme de l'action de la loi par serment. C'est dans ce cas seulement qu'elle était prescrite[2] : chacun des plaideurs fournit des *prædes* qui garantissent le paiement au Trésor (*in publicum*) de la *summa sacramenti* par celui qui succombera.

1. Emilio Costa, *Il diritto privato romano nelle comedie di Plauto*, 1890, p. 435.
2. Gaius, IV, 13.

Dans l'action réelle par *sacramentum*, celui des plaideurs qui obtient la possession intérimaire fournit en outre des *prædes litis et vindiciarum*[1], mais ce n'est pas ici le cas, car le procès est probablement, dit-on, motivé par un délit privé.

L'hypothèse d'un procès civil serait confirmée par la proposition faite par l'avocat du défendeur de substituer à l'action de la loi par serment la procédure *per sponsionem*. Il est vrai qu'il était d'usage à Rome d'engager un pari, en forme de *sponsio*, sur des faits litigieux pour obvier à certains inconvénients que présentait la procédure normale applicable à l'espèce : on en trouve des exemples pour la revendication et la pétition d'hérédité. D'un commun accord, le demandeur stipule du défendeur une certaine somme d'argent pour le cas où il réussirait à prouver son droit à la propriété ou à l'hérédité. C'est une manière indirecte de soumettre au juge le fond du débat : la stipulation est de pure forme; la somme promise n'est pas exigée[2].

Dans le cas du client de Ménechme, le recours à la *sponsio* a pour but, dit on, de rendre le procès moins coûteux pour lui, en cas de condamnation[3]. Il n'aura pas à payer le montant du *sacramentum* (50 ou 500 as) si le demandeur consent à exercer l'action de la loi *per condictionem*; il ne paiera que 50 as au lieu de 500 si, la valeur du litige étant supérieure à 1.000 as, le demandeur consent à fixer le montant de la *sponsio* à une somme inférieure et la réclame par l'action de la loi *per sacramentum*.

Cette interprétation est très contestable. D'abord, elle manque de vraisemblance. Quelle apparence y a-t-il qu'on décide l'adversaire soit à renoncer à la peine du *sacramentum*, soit à fixer le montant de la *sponsio* à une somme inférieure à la valeur du litige? Il n'a aucun intérêt à ménager l'auteur du délit dont il a été victime.

Puis, pour expliquer comment le client fournit un *præs*, qui n'est pas exigé dans l'action de la loi *per condictionem*, on

1. Gaius, IV, 16.
2. Gaius, IV, 93. Sur ces *sponsiones*, cf. Jobbé-Duval, *Études sur l'histoire de la procédure civile chez les Romains*, 1896, p. 43-46 ; 459.
3. P. F. Girard, *Organisation judiciaire des Romains*, 1901, p. 225.

est forcé de lui imputer une erreur qui implique sa sottise ou son ignorance. Mais ce client, que sa conduite rend suspect, a chance d'être un roué plutôt qu'un novice; une bévue de sa part ne se conçoit guère alors qu'il est assisté de son avocat.

Enfin, on prête à l'avocat une intention que rien ne révèle et que les spectateurs ne pourront deviner, celle d'obtenir la suppression ou la réduction du *sacramentum*. Ménechme n'a qu'un souci : quitter l'audience au plus vite pour aller à son déjeuner. Il le déclare sans ambages :

> Amica exspectat me, scio : ubi primum 'st licitum, inlico
> Properavi abire de foro.

La substitution d'une procédure à une autre lui rendra immédiatement sa liberté. Il n'en sera pas autrement si le client préfère l'action de la loi par serment à l'action *per condictionem*. Dans tous les cas le renvoi à un juge s'impose : la procédure *in jure* est terminée. L'avocat peut courir à son rendez-vous.

Il y a plus : s'il s'agit d'un procès civil, ses doléances sont sans objet; il n'avait qu'à laisser la procédure *in jure* suivre son cours. Dans l'action personnelle *per sacramentum*, les solennités de l'action de la loi sont peu nombreuses; le rôle de l'avocat très restreint : veiller à l'accomplissement des solennités par son client, relever les irrégularités commises par l'adversaire. Avant la loi Pinaria, la nomination du juge pouvait donner lieu à un débat assez bref et l'on s'ajournait au surlendemain. Depuis cette loi, l'affaire est renvoyée à trente jours pour le choix du juge [1]. Dans tous les cas, la procédure devant le magistrat ne prend pas beaucoup de temps dans les causes civiles, lorsqu'on ne soulève aucun incident.

Mais si l'avocat plaide pour obtenir une *sponsio*, il prolonge à ses dépens le débat *in jure*. Tout ce qu'il dit en faveur de son client va à l'encontre de son intérêt personnel : s'il est en retard pour son déjeuner, il n'a qu'à s'en prendre à lui-même.

1. Cf. Édouard Cuq, *Manuel*, p. 846; *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, t. IV, 2, 954.

C'est lui qui commet une sottise. Au lieu de le plaindre, les spectateurs se moqueront de lui. L'effet dramatique sera manqué.

Le résultat n'est pas meilleur si l'on suppose avec quelques auteurs que le client a donné pour *præs* son propre avocat[1]. Ils restituent *me ipsum* avant *prædem dedit*. L'avocat serait mécontent du mauvais tour que lui a joué son client. Mais on ne devient pas *præs* malgré soi ni à son insu : le *præs* doit répondre à une interrogation en termes solennels[2] que lui adresse le magistrat[3]. Ici encore, si l'avocat est caution de son client, c'est qu'il l'a bien voulu.

Toutes ces conjectures sont donc invraisemblables en soi ou inadmissibles en fait. L'hypothèse d'un procès civil doit être écartée. Elle doit l'être d'autant plus sûrement qu'on n'a aucune preuve que les édiles aient exercé la juridiction civile, en dehors des cas où s'appliquaient leurs édits sur la vente des esclaves et des animaux. Les contraventions à ces édits étaient considérées comme des délits privés, mais elles ne donnaient lieu ni à une *prædis datio*, ni à une *sponsio*. Les *edictiones ædiliciæ*, mentionnées par Plaute (*Capt.* IV, 2, 41), aboutissaient à une instance organisée par un édile[4] et, le cas échéant, à une condamnation au profit de l'acheteur.

Dans tous les autres cas où les édiles participent à la juridiction, et l'on en connaît un certain nombre, ils exercent une juridiction criminelle. Les prêts usuraires[5], les délits contre les mœurs[6], les sortilèges qui nuisent aux récoltes[7], l'accaparement des vivres[8] sont des délits publics de la compétence des édiles. Ils sont punis d'une amende au profit de l'État ; mais l'usage permet aux édiles d'en affecter le montant à des buts religieux (*in sacrum judicare*) : construction ou répa-

1. Bekker, *Die Aktionen*, 1871, I, 249, 263.
2. Festus, h. v° : *Præs est is qui populo se obligat interrogatusque a magistratu si præs sit, ille respondet : præs*. Cf. Varro, *de ling. lat.*, VI, 74.
3. Cic., *ad quint. fr.*, II, 15.
4. Ulpien, *Dig.*, XXI, 1, 2, 1 ; 38 pr. : *judicium dabimus*. Cf. Edouard Cuq, *Manuel*, p. 468.
5. Tite-Live, VII, 28 ; X, 23 ; XXXV, 41.
6. *Ibid.*, VIII, 22.
7. Pline, *Hist. nat.*, XVIII, 6, 41.
8. Tite-Live, XXXVIII, 35. Plaute, *Capt.* 492.

ration d'un temple, fête populaire en l'honneur d'une divinité. L'amende est arbitraire : la magistrat en fixe le chiffre à son gré, sous réserve de l'appel au peuple (*provocatio*).

Depuis la première moitié du VIe siècle de Rome, certaines lois confèrent aux magistrats la faculté d'opter entre l'amende arbitraire qu'ils prononcent eux-mêmes et une amende fixe établie par la loi et dont ils réclament le paiement devant le tribunal civil suivant les formes ordinaires de la procédure (*multæ petitio*)[1]. Cette option leur permettait, lorsque l'affaire exigeait une assez longue instruction, de se décharger de ce soin sur le juge qui sera institué par le préteur. L'édile qui faisait valoir le droit de l'État à une amende devant le tribunal du préteur jouait un rôle analogue à celui du ministère public devant nos tribunaux de répression, du commissaire devant les tribunaux de simple police.

Lorsque la faculté d'opter n'avait pas été consacrée par la loi, les édiles avaient la ressource, pour les affaires compliquées, de recourir à une *sponsio* comme les simples citoyens. Ils stipulaient du délinquant une somme équivalente à l'amende qu'ils auraient prononcée et la réclamaient devant le préteur. Le juge institué par celui-ci instruisait l'affaire et condamnait le délinquant si les faits allégués étaient vérifiés.

La *sponsio* en effet ne suppose pas nécessairement un procès civil : elle est usitée en dehors même de tout procès, par exemple pour faire juger si une personne est un homme de bien[2]. Elle l'est aussi en matière criminelle. D'après Tite-Live (XXXIX, 43), Caton le Censeur, voulant justifier la décision par laquelle il avait exclu du sénat Quinctius Flaminius, proposa à celui-ci d'engager une *sponsio* pour se défendre contre les actes d'immoralité qui lui étaient imputés. Dans un cas analogue cité par Valère Maxime (VI, 1, 10), Cornelius, accusé de délits contre les mœurs, se déclara prêt à faire une *sponsio* pour prouver que la personne dont il avait abusé était par profession un débauché.

1. Statut du bois sacré de Luceria, *CIL*, IX, 782. Loi de Bantia, l. 8. Loi de Todi, *CIL*, I, 1409.

2. Cicéron, *De Off.* III, 19. Val. Max., VII, 2, 4 : *Judex aditus in sponsione quam is cum adversario ni vir bonus esset fecerat.*

L'usage de la *sponsio*, à l'occasion des poursuites exercées par les édiles, a été jusqu'ici méconnu en raison de l'interprétation défectueuse du texte de Plaute. Il avait pour effet de transformer le procès criminel en procès civil. En apparence, le débat portait sur une somme d'argent ; en réalité, c'est la culpabilité de l'accusé qui était en jeu. La condamnation à payer le montant de la *sponsio* était subordonnée à la preuve des faits reprochés au défendeur.

Ces faits, dans l'espèce imaginée par Plaute, sont qualifiés *pessuma*. Ce sont des délits, des délits publics. L'expression *pessimum factum* s'est conservée dans le langage judiciaire pour désigner un délit entraînant une peine criminelle; on la trouve employée en ce sens, trois siècles après Plaute, dans un rescrit d'Hadrien, relatif au délit de déplacement de bornes : *quin pessimum factum sit eorum qui terminos finium causa positos propulerunt dubitari non potest*[1]. Ce délit est puni, suivant les cas, de la relégation ou des travaux forcés à temps.

Le client de Ménechme a commis une série de méfaits *(pro ejus factis plurimis; omnibus malefactis)* pour lesquels il a fini par être cité en justice par les édiles. Quand on se rappelle les cas où ces magistrats, chargés de la police de Rome, étaient compétents, on conçoit qu'au théâtre les spectateurs ont dû songer à des actes susceptibles de se répéter, comme l'usure, l'accaparement des vivres, les délits contre les mœurs. Souvent, ces délits ne sont poursuivis par les magistrats que lorsqu'ils sont de notoriété publique. C'est ainsi que, dans notre droit moderne, certaines infractions à la loi ne sont punies que lorsqu'elles sont des délits d'habitude : tel est précisément le cas de l'usure (loi du 3 septembre 1807, art. 4 ; loi du 15 décembre 1851, art. 2) et de l'attentat aux mœurs (Code pénal, 334).

Le texte de Plaute nous fait connaître à quelles conditions on pouvait obtenir des édiles le recours à une *sponsio*. En principe, ils ne consentaient pas à se dessaisir de l'affaire lorsque

1. Ap. Callistrat., *Dig.* XLVII 21, 2.

le délit était manifeste, les témoignages catégoriques. Ménechme raconte combien il a eu de peine à aboutir :

> Nec magis manifestum ego hominem unquam ullum teneri vidi :
> Omnibus malefactis testes tres aderant acerrumi.

Impossible d'obtenir la *sponsio* en pareil cas. Mais plaider au fond, discuter les témoignages, c'était sacrifier sa journée. Mieux valait agir de biais, proposer la *sponsio* d'une façon entortillée, alambiquée, au risque d'en dire trop ou pas assez, bref embrouiller l'affaire sans avoir l'air d'insister, éveiller des doutes dans l'esprit du magistrat et lui persuader qu'une enquête était nécessaire. Si la tentative réussit, c'est le renvoi du procès au préteur et, pour l'avocat, le moyen d'aller, sans plus de retard, à son rendez-vous.

Une seconde condition du recours à la *sponsio*, c'est que la demande en soit faite par l'accusé. L'avocat plaide *ut sponsio fieret*. Il en fait la proposition. *Condicionem ferre* a ici le même sens que dans l'expression *condicionem deferre jurisjurandi*[1] : on propose le recours à la *sponsio* pour décider si l'accusé est coupable, de même qu'on propose de recourir au serment pour trancher un litige. *Condicionem ferre* est d'ailleurs l'expression consacrée pour la *sponsio* au temps de Plaute ; elle est employée par Caton le Censeur : *Condicio Quinctio fertur ut... sponsione defenderet sese*[2].

L'édile ne peut pas prendre l'initiative de la *sponsio* : ce serait une façon indirecte de priver l'accusé du droit d'appel au peuple contre l'amende infligée par le magistrat. Le chiffre de la *sponsio* doit être accepté par l'accusé qui s'engage à payer la somme convenue s'il est reconnu coupable. Le promettant est désormais tenu d'une obligation contractuelle envers le magistrat qui stipule en faveur de l'État.

On pourrait se demander si le client consentira à entrer dans les vues de son avocat. Cela n'est pas douteux, le délit étant manifeste la condamnation par l'édile est certaine. Il a donc intérêt à gagner du temps en demandant, avec la *sponsio*,

1. Ulpien, *Dig.*, XXII, 3, 19-4.
2. Ap. Tit. Liv., XXXIX, 43.

le renvoi du procès. Puis, avec un avocat aussi habile que Ménechme, il peut espérer que le juge institué par le préteur se laissera persuader plus facilement encore que le magistrat; que les témoins, après un délai peut-être assez long, seront moins affirmatifs.

La créance née de la *sponsio* au profit de l'État doit être garantie par un *præs*. C'est l'application d'une règle générale pour les créances de l'État[1]. La *prædis datio* est ici la condition de la *sponsio*. L'édile ne consent à se dessaisir que si on lui garantit le paiement de l'amende, en cas de condamnation. Le *præs* est fourni d'avance, au moment de la stipulation faite par le magistrat. L'avocat a dû rester au tribunal jusqu'à ce que son client ait trouvé une caution. La journée entière s'est passée dans l'attente. Ménechme exhale sa colère :

> Di illum omnes perdant (ita mihi hunc hodie conrupit diem...)
> Amica..... irata'st, credo, nunc mihi.

A défaut de caution, le procès aurait suivi son cours devant l'édile ; l'avocat aurait dû plaider au fond. Le magistrat aurait infligé une amende et, faute de paiement, fait conduire en prison[2] un condamné dont personne n'a voulu garantir la solvabilité.

La restitution du vers 593 par M. Havet est donc entièrement justifiée. Elle est, au point de vue dramatique, la conclusion logique de toute la scène; au point de vue juridique, l'expression exacte des règles de droit et de procédure applicables à l'espèce. Elle permet enfin de résoudre une question discutée entre les historiens du droit romain, en attestant l'usage de la *sponsio* dans la juridiction criminelle des édiles et les conditions auxquelles elle était subordonnée.

ÉDOUARD CUQ.

1. Cf. Edouard Cuq, *Manuel*, p. 643.
2. Aul. Gell., VI, 19.

NOTES GALLO-ROMAINES

LXXXIV

FAUT-IL REFAIRE LE *CORPUS* DE LA GAULE ?

On a souvent posé, depuis cinq ans, la question du *Corpus* épigraphique de la Gaule. Faut-il, oui ou non, refaire l'œuvre des Allemands ? Je dirai, là-dessus, librement mon avis.

L'œuvre de Berlin est à coup sûr imparfaite, comme toutes les œuvres de la science historique ; et j'exposerai un jour ses défauts et ses erreurs, que la maladresse des derniers collaborateurs n'a fait qu'accroître. Mais telle qu'elle est, avec sa bibliographie et ses textes innombrables, elle peut rendre encore de très grands services (je ne parle que des volumes XII et XIII, sur la Gaule); et reprendre toute la tâche à pied d'œuvre, dépouiller manuscrits et livres, collationner les variantes, me paraît impossible, même en France[1]. Nous manquerions, pour le faire, de l'équipe de travailleurs nécessaire : la trouverions-nous, que je voudrais pour elle un meilleur emploi de ses facultés et de son temps. L'élite de notre pays a autre chose à faire qu'à repiquer les matériaux déjà amassés par l'érudition germanique.

Et cependant, je crois qu'il y a une nouvelle œuvre à entreprendre pour achever l'inventaire de nos documents gallo-romains, œuvre plus vaste, plus synthétique, plus logique que le *Corpus* allemand, et, en même temps, plus adaptée à la connaissance de notre sol et de notre histoire nationale. Voici à quoi je pense.

1. Je ne parle pas d'un spicilège ou recueil résumé et portatif renfermant le texte des inscriptions importantes et caractéristiques, et des spécimens de toutes les espèces épigraphiques de la Gaule. Un travail de ce genre est nécessaire; et je sais qu'il est en préparation.

Le recueil épigraphique de Berlin ne renferme que des textes épigraphiques. Or, pour connaître véritablement notre histoire, ces textes ne suffisent pas. Il faut y ajouter d'abord, cela va sans dire, les textes littéraires : et Strabon, par exemple, n'est-il pas vrai ? ou Pline, ou, si vous préférez, les morceaux réunis dans le premier tome de dom Bouquet, cela vaut bien le *Corpus*, et au delà, en portée historique. Mais il faut y ajouter aussi, et les ruines monumentales, et les statues, bronzes ou bas-reliefs, et même les broutilles de l'*instrumentum domesticum*. Ne nous laissons pas hypnotiser, comme le firent les générations antérieures, par l'épigraphie, par la lettre moulée, et cessons de demeurer en arrêt devant le moindre D. M., et pas davantage, d'ailleurs, devant le moindre tesson de poterie samienne. Il faut réunir, grouper, rapprocher, et non pas exclure. Le *Recueil* de figures de M. Espérandieu nous apprend tout autant sur la Gaule que les tomes XII et XIII du *Corpus*. Vous voulez étudier la religion de Bordeaux à l'époque romaine : les *Mercurio sacrum* vous en diront moins que les statues de Mercure, car cela, l'inscription, ce n'est qu'une formule, un nom de divinité, et ceci, la statue, c'est la divinité elle-même, telle qu'on se la figurait, c'est-à-dire, en réalité, un état d'esprit, un groupe de pensées ou une imagination des âmes gallo-romaines. Vous voulez connaître le commerce de la Gaule sous les Césars : le *Corpus* vous servira surtout dans ses pages d'*instrumentum*; mais, plus que le *Corpus*, plus que le *Recueil* d'Espérandieu lui-même, vous serez tributaires, en cette question, des inventaires de musées, de ces mille objets précieux ou vulgaires comme ceux, par exemple, du Musée de Reims ou de son catalogue Habert : et le commerce, autrement dit les relations, le travail, les goûts, les désirs, les richesses de la Gaule, c'est une bonne moitié de sa vie.

Dans une certaine mesure, le *Corpus* épigraphique, en attirant sur lui une trop grande attention de nos historiens, a rétréci leur champ de vision, a réduit leurs efforts, a rapetissé ou limité leur notion du passé. Je voudrais une publication qui fût l'inventaire de toute notre science de l'Antiquité, textes, inscriptions, monuments d'architecture ou d'art plasti-

que, vaisselle même. Et après tout, quelle étrange manière de travailler nous a imposée la science moderne! Je veux connaître la religion de la Gaule : il me faut, après avoir lu les textes, chercher les inscriptions religieuses dans le *Corpus*, les statues de pierre de Jupiter dans le *Recueil* d'Espérandieu, les statues de bronze du même dieu dans les *Bronzes* de Salomon Reinach. Quelle fatigue, quel temps perdu pour le savant que cette dissémination de documents similaires, groupés uniquement suivant la matière qui les a conservés! Le classement muséographique a, jusqu'ici, pesé fâcheusement sur notre vie scientifique.

Voici donc ce que je rêverais pour les générations à venir : — un recueil où seraient réunis, en simple inventaire, si l'on veut, tous les moyens de connaître la Gaule; — et ces moyens, autrement dit les matériaux du passé, groupés comme le passé de la Gaule s'est groupé, suivant les quatre-vingts cités de la nation gauloise.

Je tiens beaucoup à ce groupement par cités. Les auteurs du *Corpus* ont bien fait de l'adopter; mais ils ont eu le très grand tort, dans les tomes de la Gaule, de s'être assez peu inquiétés d'observer les frontières des cités, ce qui les a amenés à d'extraordinaires méprises. J'y tiens, dis-je, d'abord parce que la Gaule vivait par *civitas*, que chaque *civitas* avait sa vie propre, et cela, depuis un demi-millénaire et peut-être bien davantage; que, par suite, chaque *civitas* a donné à son épigraphie, à son archéologie son caractère propre. Un peuple, comme les Allobroges ou les Arvernes, avait son vin, ses eaux thermales, son Apollon, ses *figlinae*, ses *ferrariae*: et il donnait à tout ce qui venait de lui sa physionomie propre. Et puis, si je tiens à cette division par cités, c'est que, bon gré mal gré, elle a duré, et pendant le Moyen-Age, et dans les temps modernes, et qu'aujourd'hui encore notre vie nationale en dépend. Grouper ensemble tous les monuments de la Saintonge ou de Metz, ce n'est pas seulement mieux comprendre un pays du passé, et le passé d'un pays, c'est encore rendre hommage à quelque chose qui dure toujours, qui vit toujours. Nos grands musées d'antiquités, Nîmes ou Arles, Autun ou

Sens, cela correspond tout ensemble à une ville aujourd'hui très vivante et à une cité à très longue existence.

J'imagine donc un recueil en 80 fascicules, correspondant chacun à une *civitas* gallo-romaine. Et chaque fascicule comprendrait : 1° un répertoire géographique, frontières, routes, noms de lieux ; 2° les textes anciens ; 3° les inscriptions (texte seulement ; et renvoi, pour le détail, au *Corpus* de Berlin) ; 4° les plans et vues des monuments (ou simplement renvoi à un recueil d'archéologie monumentale, qu'Espérandieu devrait bien nous donner) ; 5° relevé descriptif des monuments figurés, pierres et bronzes entremêlés (renvois à Espérandieu pour la gravure) ; 6° inventaire des menus objets, classés non pas suivant la nature de l'objet (ce que le *Corpus* a fait), mais suivant le lieu de la découverte, de manière à préparer une reconstitution de la topographie ancienne (voyez le modèle donné, pour *Boutæ*, par Marteaux et Le Roux) ; 7° inventaire des trouvailles monétaires ; 8° tables et cartes.

Et de cette manière, à côté du bénéfice pour l'histoire de l'Antiquité et pour celle de la France, il y aura le bénéfice pour chacune de nos cités, c'est-à-dire, tout compte fait, de nos provinces et de nos grandes villes. Il y aura le moyen d'associer, en un commun travail scientifique, les érudits locaux et les instituts d'ensemble. Et il y aura peut-être aussi le moyen de coordonner les efforts financiers : chaque ville gallo-romaine, Nîmes, Arles, Autun ou Metz, aura naturellement le désir de coopérer par ses ressources au chapitre qui la concerne. — Il va de soi que certaines cités qui ont livré peu d'antiquités, comme celles de Normandie ou de Bretagne, pourraient être groupées ensemble : par exemple, ici Normandie et là Bretagne. Mais ce sont arrangements de détail qui ne peuvent provoquer de grandes difficultés.

Camille JULLIAN.

LE GAULOIS *ARCANTODAN*

LE NOM DE L'ARGENT CHEZ LES CELTES

Le gaulois *arcantodan* se montre sur des monnaies des Meldi, Mediomatrici et Lixovii.

I. **Meldi** : ARCANTODAN ROVECA [1]. ROVECA ℞, ARCANTODAN, (Muret-Chab., 7684-7688, 7690).

II. **Mediomatrici** : ARC. AMBACTU(s) (Muret-Chab., 8985-8987; R. N. ARG. ℞. AMBACTI).

III. **Lixovii** : CISIAMBOS ℞. ARCANT..-M. (Muret-Chab., 7158). — MAUFENNOS ARCANTODAN ℞. SIMIOSOS PUBLICOS LIXOVIO (Muret-Chab., 7166-7168; RN., 1862, p. 181-182 : ARCANTODAN MAUFENN.).

On est d'accord pour voir dans *Arcantodan* un préposé aux monnaies, essayeur ou vérificateur ou directeur. Il a paru impossible de préciser davantage, les langues celtiques ne fournissant pas, semble-t-il, de mot capable d'éclarcir le sens de *-dan*. Cette hypothèse est, *a priori*, plausible. *Cisiambos*, dont le nom est accolé à *Arcantodan*, apparaît sur d'autres monnaies avec *Cattos*, qualifié de *vercobreto*. Il peut donc, à une certaine période de sa carrière, avoir joint à ses fonctions, en ce qui touche les monnaies, d'autres fonctions d'ordre politique. Il est remarquable que chaque fois que son nom apparaît, même lorsqu'il figure avec le mot *Vercobreto*, il est expressément question de monnaie; CISIAMBOS ℞. PUBLICOS SIMISSOS LIXOVIO — CISIAMBOS CATTOS VERCOBRETO ℞. SIMISSOS PUBLICOS LIXOVIO. *Maufenn(os)* est aussi qualifié de *(Ve)rgo(breto)* [2].

Mon collègue C. Jullian me suggère un rapprochement qui, s'il est justifié, permettrait de préciser le sens de *-dan*, et, du même coup, celui d'*arcantodan*. Dans deux inscriptions de la vallée du Rhin, on rencontre le mot *dannus*, *danni* avec un sens assez facile à dégager :

M. Val(erius) Pud(ens), L. Anto(nius) Placidu(s), M. Biracius Indutius, C. Silvius Senecio platiodanni vici novi sub cura sua d(e) s(uo) posuerunt (*C. I. L.*, XIII, 6676).

1. Roveca apparaît sur un bon nombre de monnaies. Il est associé sur quelques-unes au nom de *Volunt, Vol.* et même de *Cn. Vol.* Il ne s'ensuit pas qu'il s'agisse d'un maître des monnaies du nom de Cneius Voluntilius Roveca, comme l'a avancé Holder. On pourrait, dans ce cas, conclure aussi qu'il y a eu un *Cisiambos Cattos Vercobreto*. (Voir plus loin.)

2. Holder, *Altcelt. Spr.*

On est fondé, avec C. Jullian, à voir dans *platiodanni* l'équivalent de *magistri vici*. Il me semble possible que *platio* soit une déformation de *platea*. Que *platea* ait été traité comme *platia*, si on en juge par analogie d'après l'irlandais [1], cela n'a rien d'invraisemblable. De *platia* on aurait passé, dans des composés, à *platio*, — le plus grand nombre des composés gaulois terminant leur premier terme en *o-*. Les *magistri vici* gaulois ont eu sans doute dans leurs attributions la surveillance et l'entretien des voies et places. Aussi est-il possible que, dans l'inscription en question, on ait particulièrement indiqué par *platio-danni* cette importante partie de leurs fonctions. *Platea* chez Du Cange a entre autres sens celui de *via publica*, sens qui paraît indiqué, dans une certaine mesure, par *vici novi* qui suit *platio-danni*. Chose assez curieuse : la seule langue celtique où paraisse une transcription de *platea* est le vieil-irlandais. Le latin *de plateis* est glosé par *dinaib plataib* (*di-* = *dē*, avec l'article et le mot au datif-ablatif pluriel). Quant au sens de *plateis* dans le texte latin, il est assez clair, d'après le contexte : il désigne des *voies publiques* ou *places* dans la cité.

Le passage glosé est tiré du psaume LIV et se trouve dans le manuscrit de Milan (milieu du IXe siècle) contenant des gloses sur les psaumes : « *Quoniam vidi iniquitatem usque in civitate... In medio ejus*, ac si diceret : quaquam versus respexeris profanitas occurret videnti. *Et non defecit de plateis ejus usura et dolus.* » On ne retrouve nulle part ailleurs, en irlandais, de mot qui, de loin ou de près, rappelle *platea* (Whitley Stokes et Strachan, *Thesaurus palaeohibernicus*, I, p. 250).

Dannus dans l'autre inscription de la vallée du Rhin (Pachtem, près de Sarrelouis) a été pris d'abord pour un nom propre (*C. I. R.*, 754).

Dans le *C. I. L* (XIII, 4228), *dannus* devient un fonctionnaire : *Deo Mercurio coloni Crutisiones ferunt de suo per dannum Giamillum*. Rapproché de *platiodanni*, *dannus* ici paraît indiquer un *magister templi*. Cependant, *Giamillos*, d'après une inscription trouvée à Spire, en supposant qu'il s'agisse du même personnage, aurait aussi été un *artifex*, ce qui, pour le sens du mot, comme nous le verrons, n'est pas sans intérêt : *Giamil fe(cit)* [2].

Du côté celtique, on a cru pouvoir attribuer à *dan* le sens de *juge*, en se fondant sur un passage du *De nominibus gallicis 4* (Holder, *Altcelt. Spr.*, p. 1216), donnant l'étymologie de *Rodanus* : « *roth* violentus, *dan* et in gallico et in Hebreo *judicium*; ideo *Hrodanus judex violentus* ». Il n'y aurait pas à s'arrêter à une pareille étymologie [3], si on ne trouvait en moyen-irlandais, dans le Glossaire

1. L'irlandais *line* suppose *linja* plutôt que *linea*.

2. *Jahrb. der Ver. von Alterth. im Rheinlande*, XCV, p. 204, n° 73,44, ap. Holder, *Altcelt. Spr.*

3. Si *Rodanus* doit se décomposer en *ro-danus*, *ro* (indo-eur. *pro*) ayant souvent un sens intensif en irlandais comme en brittonique, il se peut qu'il y ait là un vague souvenir de la valeur de cette particule.

d'O'Mulconry, compilation du XIIIe-XIVe siècle, un mot en apparence dérivé de *dan: danae* avec un sens analogue : « *danae* ebraice *judicium, ar fufuapuir ẽn danae a comlann conrucae Dia breith etorra* » (*Archiv. für celt. Lexic.*, I, n° 294). Comme le fait remarquer Marstrander (*Dict. of the Ir. Lang.*, fasc. I, p. 79), *in danae* (ordinairement *in dana*) paraît bien signifier *les deux* dans ce passage. Whitley Stokes a pris cependant au sérieux le sens attribué par le glossateur : *danae*, et renvoie à l'appui à un passage du texte de ses *Lives of saints from the Book of Lismore*, p. 140, l. 4712 : « *damad dana lat fer dar muintir do dul* ». Stokes se demande si *dana* ne serait pas le *danae* ebraice *judicium* du Glossaire d'O'Mulconry. *Dana* semble avoir ici le sens de *profit, avantage*, si on le rapproche de ce passage des Annales de Tigernach publié par Stokes dans la *Revue cellique*, XVI-XVIII, p. 177 : « *ce dana damsa guin Doir*, quel profit pour moi de tuer Doir? ». Le passage précédent se traduirait en conséquence : « *s'il était avantageux qu'un homme de notre famille allât (si profit était à toi)* »[1].

Il me paraît en tout cas certain, et je m'étonne que Stokes n'y ait pas pensé, que l'auteur, ou un des auteurs, du Glossaire d'O'Mulconry a puisé son *dan* ebraice *judicium* dans le *De nominibus gallicis*.

En revanche, un mot celtique pourrait expliquer *arcantodan* : c'est l'irl. *dán*[2], gén. *dano, dana* = nom. sg. vieux-celt. *dānu*[3], génit. *dān-ou̯-os*, gall. *dawn*[4]. Ce mot a divers sens : outre celui de *don, cadeau* (cf. latin *dōnum*), il a en irlandais comme en gallois celui de *talent, aptitude*, surtout intellectuelle ou *artistique*. En irlandais, à toutes les époques, surtout en vieil et moyen-irlandais, il a couramment aussi le sens de *profession, position sociale, tâche imposée à quelqu'un ou qui est dans ses attributions, fonction*. Les exemples pour ces derniers sens sont très nombreux; on les trouvera recueillis et classés avec beaucoup de méthode par Marstrander (*Dict. of the Ir. Lang.*, pp. 70-76)[5].

1. Stokes, n'ayant pas comparé les deux passages, a corrigé, dans le passage des Annales, *dana* en *chana* qui est plus connu dans ce sens. Si *danae* ne se trouvait déjà dans les *Lives of saints*, la correction eût été justifiée. On pourrait aussi supposer, en ne se tenant qu'à ce dernier texte, que *dana* est une graphie pour *danó*, cependant, donc, alors, et croire à un mot tombé *maith : damad maith dana lat fer do dul* « s'il était bon qu'un homme allât... ».

2. L'accent aigu sur la voyelle indique, en irlandais, la longueur.

3. Pour le neutre, l'irlandais a innové en ce qui concerne les thèmes en *-u*; il a ajouté au nom. acc. sg. *-n* par analogie.

4. Le gallois diphtongue en *au-* l'*ā* long vieux-celtique accentué dans les monosyllabes et dans la dernière syllabe des polysyllabes en vieux-gallois et même en moyen-gallois.

5. Il me paraît sûr que deux racines différentes se sont confondues sous *dán : dō-*, donner, et *dhō- (dhē-)*, poser, placer : cf. skr. *dhāma(n), loi, condition, position*. Le skr. *dhāna m, prix du combat*, s'explique par le *dépôt des enjeux*. L'irl. *dán* a parfois le sens de *payement* (*o'Davoren's Gloss.*, n° 93, *Arch. f. c. L.*, II), mais, ce qui est plus significatif, *dán* a, dans certaines expressions, le sens d'*habitude, coutume : is dán do*, c'est son habitude (Marstrander, *Dict.*, p. 76).

En faisant d'*arcantodan* un nom d'agent en *o-*, *argantodano-* on peut donc l'expliquer par le celtique *danu,* irl. *dán* : ce serait le fonctionnaire ou magistrat *directeur de la monnaie*, le *magister monetae*. Nous avons vu que *dannus* seul et dans le composé *platio-danni* a un sens analogue. Malgré le double *-nn-*, *dāno* et *danno-* me paraissent difficiles à séparer. D'ailleurs, on remarque, dans des noms gaulois identiques, un certain flottement : précisément, on a tantôt une seule *-n-*, tantôt deux dans : *Danius* et *Dannius*, *Danorix* et *Dannorix*; *Danotale* et *Dannotalus*. Si *arcantodan* devait se résoudre en *arcantodannos*, il faudrait supposer une autre dérivation suffixale, en partant d'un thème avec *ă* bref : *dănno-*[1] : *dăsno-*[2].

Pour *arcanto-*, on lui a donné le sens général de *monnaie*, sans examen sérieux. Il est hors de doute que *arcanto* représente *arganto,* que l'on connaît par *Arganto-magus, Arganthonius,* etc. *Arganto-* est la forme gauloise et brittonique d'où sont régulièrement évolués : le gallois *ariant*, le cornique[3] moyen *arghans*, le breton *arc'hant*[4], *argent* (vieux-gall., vieux-corn., vieux-breton *argant*). La forme vieille-celtique de ce mot pour le gaélique d'Irlande, d'Écosse et de l'île de Man, est *argento-*. *Arganto* et *argento* remontent à une forme indo-européenne *argn̥to-m*.

En irlandais, la forme la plus anciennement connue se trouve dans le nom de lieu composé *Arget-bor*[5]. Le génitif en vieil-irlandais est *arggit, argit*[6] = *argenti* (on trouve aussi *arggat, argat*[7]).

1. Il existe, en moyen-irl., un nom propre de femme *Danna* (Marstrander, *Dict.*, p. 86).

2. Whitley Stokes, *Urk. Spr.*, p. 143, a tiré l'irl. *dán*, dans le sens de *talent*, d'une racine indo-eur. *dās (dán = dāsnu-)*, qu'il a cru retrouver dans le skr. *dāsa, connaisseur ; damsu-, étonnamment habile ;* grec δήνεα. Mais ici on a affaire à une racine *dās-*, *dās*. En revanche, dans *-dano-s* de *arcanto-dan* et de *Ro-dano-s*, il voit un mot signifiant *frappeur*. Il n'a pu rien trouver en celtique à l'appui. Il a rapproché le mot du grec θέναρ, *la paume de la main*.

3. Le cornique moyen transcrit par le *gh* anglais la spirante gutturale sourde qui est en gallois et en breton *ch* (breton moderne *c'h*). En cornique, dès le XIe-XIIe siècle, *-nt* final est devenu *-ns*.

4. Le *g*, dans le groupe intervocalique *-rg-* est devenu de bonne heure une spirante ; en gallois, ce *g* évolue en une sorte de *jod (aryant)*; en cornique et en breton cette spirante devient sourde, et le groupe *-rg-* devient *-rch*.

5. *Names of Persons and places in the Book of Armagh* (*Thes. palaeoh.*, II, p. 263, l. 16). Ce nom est tiré des notes de Tirechán sur la vie de saint Patrice ; la source est le livre ou la conversation de l'évêque Ultan, mort en 656. Le mss. est du milieu du IXe siècle. Le Gloss. de Cormac donne aussi comme nom. sg. : *arget*. L'auteur, le prince-évêque Cormac, a été tué dans une bataille en 903. Il y a eu des additions successives ; les mss. appartiennent à la période du moyen-irlandais. En irlandais *-nt* se réduit de bonne heure (même dans les plus anciennes inscriptions oghamiques) à *d* écrit *t* dans les mss. en vieil-irlandais, avec allongement de la voyelle brève précédente, allongement qui disparaît en syllabe atone.

6. *Thes. palaeoh.*, II, p. 239, l. 17 ; p. 240, l. 2. Le texte est du début du VIIIe siècle. Il y est question d'une moitié d'héritage qui sera éventuellement payé moyennant trois onces d'argent *(III ungai arggit)*, un vase d'argent et un collier de trois onces avec un cercle d'or, conformément aux anciennes mesures.

7. *Thes. palaeoh.*, II, p. 295, l. 8 ; p. 345, l. 16 (IXe-Xe s.) : *a* dans *argait* indiquerait

L'accusatif sg. est *argat n-* (*an argal nglan*[1]) = **argento-n*. Le sens propre est argent; mais il n'est pas douteux que le mot n'ait eu d'assez bonne heure le sens plus général de *monnaie, valeur monétaire*. Dans les anciennes lois d'Irlande, *airgetlach*, qui signifie proprement *mine d'argent*, s'applique indifféremment à toute mine d'autre métal[2]. En gallois, cornique et breton, *ariant, arghans, arc'hant* ont aussi le sens d'*argent* et de *monnaie*.

Si le mot vieux-celtique est arrivé au sens de *monnaie*, il n'y a guère de doute que ce soit sous une influence étrangère. Les premières monnaies d'argent des Gaulois ont été imitées, au cours du IIIe siècle avant J.-C., des monnaies de Rhoda et d'Emporium, colonies de Marseille, sur la côte est d'Espagne. Mais ce qui a dû déterminer l'évolution du sens du mot gaulois *arganto-*, c'est la connaissance du latin *argentum, argent* et *monnaie*, à peu près identique, de même origine et de même formation. On peut voir aussi une influence latine dans la forme *argento-*, au lieu d'*arganto-*, en territoire gaulois proprement dit[3] : *Argentomago*, *Argentovaria, Argentorate*, *Argentaria*, *Argentilla* nom de femme et de rivière, etc. Quant au mot lui-même, il n'a sûrement pas été emprunté au latin. Il appartient clairement au vieux-celtique, et s'il s'est appliqué de bonne heure au métal argent, c'est à cause de son aspect brillant; mais d'après les noms propres anciens que nous fournissent toutes les langues celtiques, il ne lui était pas exclusivement réservé. *Argento-*, *arganto-* paraît avoir été identique comme sens à *argio-* qui n'a jamais qualifié expressément l'argent. C'est ainsi que le chef picte *Talargan*, battu et tué par les Bretons du Nord en 750, d'après les *Annales Cambriae*, document compilé au Xe siècle, en moyen-gallois *Tal-arian*, s'appelle dans la Vie de saint Columba, par Adamnan (Reeves, *Adamnan's Life of saint Columba*, p. 384) non seulement *Talorggan*, mais encore *Talorgg*[4], génitif *Taloirc* = nom. sg. vieux-celt. *Talargo-s*, gén. *Talargī; argo-* a clairement le sens de *brillant, blanc* : *argento-*, *arganto-* est un équivalent, avec une dérivation différente; à *Tal-argo-* répond clairement le nom gaulois *Argio-talus (au front brillant)*.

En celtique insulaire, les noms composés avec *argento-*, *arganto-* ou dérivés de ce thème, ne sont pas rares et sont significatifs :

Irlandais, vieil-irl. : *Argat-brain*[5]; *Arget-bor* (voir plus haut).

que *-rg-*, n'est pas mouillé; c'est un fait d'analogie explicable par l'influence du nom. et de l'accus. sg. En revanche, *airget* est dû à l'influence du génitif sg.

1. *Thes. palaeoh.*, I, p. 71, l. 31 (Gloses de Milan, vers le milieu du IXe siècle).

2. *Anc. Laws of Ireland*, IV, p. 278, l. 15 : *airgetlach do méin hume nó iarainn, mine de minerai de cuivre ou de fer. Arget-lach* remonte au vieux-celtique * *argento-legos*.

3. On ne saurait être aussi affirmatif pour le nom d'*Argento-coxos* (au pied ou à la jambe brillante); c'est en effet le nom d'un chef calédonien chez Dion Cassius.

4. Un Irlandais, dans les *Annals of the Four masters* aux années 842 et 885, porte aussi le nom de *Talarg, Tolarg*.

5. *Thes. palaeoh.*, II, p. 293, l. 1 : le nom est au génitif : nom. *argento- brano-s* (corbeau brillant).

Moyen-irl. : *Argetán (argentagno-) Argat-mair (argento-maro-s). Argat-ibair (argent-eburo-s)*: ap. Kuno Meyer, *Contrib. to ir. Lexic. Nuadu argetlam (Noudons argento-lāmo-s, Noudons à la main d'argent): the Rennes Dindshenchas.* (*R. C.*, XVI, p. 11, 24).

Gallois : vieux-gallois, *Argant-bad* [1] (Rees, *Lives of Cambro-british saints*, p. 94): *Arganhell-*, nom de femme et de ruisseau = *argantilla* [2] (*The Book of Llandav*, p. 82-3, 173).

Moyen-gallois : *Arian-rot*, nom de femme et de la constellation *Corona Borealis; Tal-aryant* (J. Loth, *Mabinogion* [2], I, p. 191, 276). Au gaulois *Argenteus* répond l'adjectif moyen-gallois *ereint*, pour *eryeint* * = *argantio-s*. Le sanglier magique Grugyn est appelé *Gwrych ereint*, aux crins d'argent, parce que ses soies brillaient comme des fils d'argent (roman de Kulhwch et Olwen, ap. J. Loth, *Mab.* [2], I, p. 337). A l'irlandais *Nuadu arget-lām* répond le gallois *Nudd Law Ereint*, *Nudd à la main d'argent* (*ibid*, I, p. 327).

Breton : vieux-breton *Argantan*, nom de femme; *Argant*, nom d'homme, (* *Arganto-s*). *Argant-hael*, *Argant-ken*, *Argant-lowen*, *Argant-phitur*, *Guenn-argant* = moyen-gall., *Arian-wen* (J. Loth, *Chrest.*, p. 107).

Moyen-cornique : *Argan-bri*, *Argant-eilin* [3], *Argant-mael (argantomaglo-s)*, (chef brillant). Ces noms sont tirés des *Manumissions on the Bodmin Gospel*, document du xe siècle.

L'accord entre les langues celtiques, sans excepter le gaulois, est ici très probant : il ne saurait subsister aucun doute sur l'origine celtique du mot qui nous occupe.

On a dit en faveur d'un emprunt au latin que les Irlandais avaient eu d'autres mots, ceux-là incontestablement indigènes, pour désigner l'argent. L'irlandais moyen, en effet, en fournit deux : *cimb* et *cerb*. Or, ni l'un ni l'autre n'ont proprement le sens d'*argent*. *Cimb* signifie non seulement *argent*, mais encore *tribut*, *rançon*. Pedersen, *Vergl. Kelt. Gr.* I, 45, reprenant une idée de Stokes (O' Dav. Gl., n° 384), l'a rapproché du gaulois *cambiare (échanger)*, breton *kemma (échanger, troquer)*. D'après les lois de l'irlandais, *cimb* est identique au gaulois-brittonique *camb-* en les faisant remonter tous les deux à un indo-européen **kmbi-* : ce qui éclaire à la fois le sens primitif de *cimb* et vient à l'appui de l'identification proposée, c'est le dérivé irlandais *cimbid (prisonnier de guerre, criminel)*. *Cimbid* a eu tout d'abord et proprement le sens d'*objet d'échange*. Il y a en irlandais moderne un dérivé de *cimb* avec un autre suffixe, qui a aussi le sens de *captif* et d'*otage* : *cimeach* = *cimbiko-* (* *kmbiko-*).

1. A lire probablement *argant-bath (qui frappe monnaie)*; cf. gall. : *ariant-bath (argent monnayé, frappé)*.

2. *a* latin et *ā* long vieux-celtique changent en *ĕ* l'*ĭ* bref de la syllabe précédente; cf. gaulois *Argentilla* pour *Argantilla*.

3. *Eilin*, en cornique, ne peut, comme on l'a supposé, représenter *elin (coude)*; c'est un dérivé de *ael (sourcil)*.

Cerb, irland. mod. *cearb*, est à rapprocher du verbe *cerbbaim* (je *taille*, *coupe*). *Cerb* a pu désigner d'abord des *coupures d'argent* ayant un poids déterminé. Le mot a pu indiquer simplement là aussi la monnaie taillée, *gravée*. Ce qui le confirme, c'est que *cerb* a non seulement le sens d'argent, mais aussi de *pièce de monnaie*.

Il ne faut pas oublier qu'en irlandais le sens métaphorique joue un rôle considérable, et multiplie, pour le même objet, des appellatifs parfois assez inattendus. C'est une conséquence de la culture littéraire essentiellement poétique des anciens Celtes.

Le breton de Vannes a pour désigner l'argent un terme remontant à l'époque vieille-celtique, différent comme forme et comme origine d'*arganto*, mais ayant eu la même fortune : comme *argento* et plus clairement encore, il a signifié *brillant*, et, comme lui, il est arrivé à désigner exclusivement l'argent. Le vannelais *argant* remonte à *are-canto*. Le gallois du Sud possède également *argann*, mais seulement avec le sens de *brillant*. *Arcanto-* dans *arcanto-dan* ne peut être le prototype d'*argant* : il eût donné en vannelais *archant*, *arhant* ; on ne peut supposer non plus qu'*arcanto-* soit pour *are-canto-*, *ar* pour *are* étant parfaitement invraisemblable à l'époque à laquelle se placent les monnaies où le mot figure.

J. LOTH.

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

Cet article était à peine terminé que je remettais la main sur un tirage à part d'une communication de P.-Charles Robert, lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 18 septembre 1885, par M. Alexandre Bertrand, sous le titre de : *Dissémination et centralisation alternatives de la fabrication monétaire depuis les Gaulois jusqu'au commencement de la domination carolingienne*.

Ce remarquable travail, trop oublié, même des numismates, me paraît de nature à éclairer et confirmer le sens que j'ai attribué à *arcantodan*, d'accord avec mon collègue C. Jullian,

Lorsque les monnaies des Trois Gaules cessèrent d'être de simples contrefaçons des espèces classiques et d'en reproduire servilement les légendes, elles furent d'abord muettes; puis, à une époque difficile à fixer, elles reçurent des légendes autonomes. Ces légendes, écrites en caractères grecs et plus souvent latins, ne sont, en général, composées que d'un mot ou de deux, tracés sur la même face ou répartis entre le droit et le revers. Pour Charles Robert, ce sont, à n'en pas douter, la plupart du temps, des noms de magistrats qui figurent sur les monnaies de la Celtique. Quand deux Gaulois sont mentionnés sur les monnaies des cités, il en est un qui n'exerce qu'une magistrature inférieure ou que des *fonctions monétaires*.

C'est plus tard seulement, ajoute M. Charles Robert, lorsque les Trois Gaules eurent été non seulement conquises par les armes de

César, mais organisées à la romaine, que la dualité de l'autorité, dans les cités, apparut avec les duumvirs. C'est ainsi que les monnaies des Lixoviens, portant au droit *Cisiambos Cattos vergobreto(s),* désignent deux personnages, puisque les Gaulois n'ont porté qu'un nom jusqu'à l'époque où ils ont adopté le système des dénominations romaines : Cattos est le magistrat suprême, le *vergobretos;* dans *Cisiambos*, Charles Robert incline à voir un *agent chargé de fabriquer la monnaie.* On sait qu'au début les Gaulois ont subi, à un haut degré, l'influence de la culture grecque ; or, dans les villes grecques, la monnaie était souvent signée conjointement par un magistrat politique et par un agent monétaire, sinon, ainsi que l'a démontré François Lenormant, par deux agents monétaires. A Rome, où les Gaulois prirent aussi des modèles, la monnaie était garantie par la signature de magistrats spéciaux. Malheureusement, en raison de l'exiguïté du flan, les légendes des monnaies gauloises sont réduites à un ou deux mots. Aussi, remarque judicieusement Charles Robert, le caractère politique du Gaulois ou des Gaulois qui signent la monnaie ne ressort pas à première vue et ne peut être découvert que par induction. Il est sûr que les monnaies gauloises portent, non seulement des noms de rois, mais encore de magistrats politiques et même des noms de fonctionnaires, d'agents, voire d'entrepreneurs, que Charles Robert qualifie de *monétaires.* Charles Robert, en appendice de son travail, prend comme type de légende monétaire l'importante monnaie qui mentionne un *vergobretos* lixovien : au droit, elle porte CISIAMBOS CATTOS VERCOBRETO, et au revers SIMISSOS PUBLICOS LIXOVIO. D'autres monnaies du même groupe portent simplement CISIAMBOS, sans faire suivre ce nom d'homme d'aucun qualificatif, ou d'un côté CISIAMBOS et, de l'autre, MAUFENNOS ARCANTODAN. Avec raison, Charles Robert se refuse à voir dans *vercobretos* un duel ; c'est une hypothèse aujourd'hui rejetée par les celtistes même. Cattos seul était *vergobretos* et Cisiambos était un magistrat spécialement chargé de la monnaie.

Charles Robert ne nous dit pas s'il estime que Cisiambos et Maufennos sont tous les deux *agents monétaires* sur la monnaie où ils figurent ensemble, mais Cisiambos d'un côté seul. Peut-être Cisiambos avait-il une certaine prééminence en fait de monnaie ou exerçait-il concurremment une autorité politique. Quant au revers, *Simissos publicos Lixovio*, il indique un simissis public lixovien, comme l'avait reconnu Fr. Lenormant et d'autres. On pouvait dire en latin *simissis publicus* comme on disait *argent public* pour distinguer une monnaie fabriquée par l'État d'une monnaie émise par des particuliers.

Mon collègue M. Babelon me fait obligeamment remarquer qu'aucune monnaie portant *arcandan.* n'est une monnaie d'argent. Outre que c'est peut-être purement accidentel, on ne peut en tirer aucun argument contre le sens que j'ai attribué à *arcantodan.* ; car j'ai posé en principe que *arcanto*, après avoir désigné tout d'abord l'*argent*, avait finit par prendre le sens général de *monnaie.* J. L.

ANTIQUITÉS DU ROUSSILLON

Le département des Pyrénées-Orientales, qui correspond à l'ancienne province de Roussillon, n'est pas riche en antiquités. Les invasions sarrasines et les guerres incessantes entre les maisons de France et d'Espagne, dont la province fut mainte fois le théâtre, bien plus que les injures du temps, ont amené la disparition presque complète des vestiges des civilisations du passé. Aucun travail de déblaiement n'avait été entrepris avant les fouilles de F.-P. Thiers, à Castel-Roussillon, sur l'emplacement de la ville romaine de Ruscino. De même, les antiquités de la province n'ont donné lieu à aucun travail d'ensemble depuis le grand ouvrage que leur consacra Pierre de Marca[1], à la fin du XVIIe siècle. Ce livre fut la source principale à laquelle puisèrent les historiens roussillonnais D.-M.-G. Henry[2] et J. de Gazanyola[3]. Les *Guides* en Roussillon, d'Henry[4] et de P. Vidal[5], consultés avec critique, fournissent d'utiles renseignements sur les découvertes anciennes. On ne saurait trop cependant se méfier des identifications proposées par Henry : il lui arrive souvent de signaler la présence de ruines ou d'antiquités dans une localité, lorsqu'une découverte est nécessaire pour la confirmation de ses théories[6]. L'ouvrage de P. Vidal présente plus de garanties, cet auteur ayant entre les mains les notes de B. Alart, l'un des rares érudits roussillonnais du siècle dernier qui aient travaillé avec science et méthode. Deux ouvrages d'Alart sont particulièrement à retenir pour notre étude : la *Géographie historique et archéologique des Pyrénées-Orientales*[7] et les *Notices historiques sur les communes du Roussillon*[8]. Récemment, les travaux de M. J. Freixe sur le tracé de la voie Domitienne à travers la province, et de F.-P. Thiers sur les Ibères et les ruines de Castel-Rousillon viennent heureusement combler de trop importantes lacunes dans la connaissance des antiquités roussillonnaises.

1. *Marca hispanica, sive limes hispanicus...*, 1 vol. in-f°, Paris, MDCLXXXVIII.
2. *Histoire du Roussillon, comprenant l'histoire du royaume de Majorque*, Paris, 2 vol. in-8°, 1835.
3. *Histoire du Roussillon*, 1 vol. in-8°, Perpignan, 1857.
4. *Le Guide en Roussillon ou Itinéraire du voyageur dans le département des Pyrénées-Orientales*, 1 volume in-16, Perpignan, 1842.
5. *Guide historique et pittoresque du département des Pyrénées-Orientales*, 1 vol. in-12, Perpignan, 1re éd. 1879; 2e éd. 1899.
6. Cf. A. Brutails dans le *Bulletin archéologique*, 1886, p. 444.
7. Une broch. in-8°, Perpignan, 1859, extrait du *Bulletin de la Société... des Pyrénées-Orientales*, 1859, pp. 67 et 273.
8. 2 vol. in-18, Perpignan, 1868 et 1878.

Presque toutes les découvertes archéologiques effectuées depuis le dernier siècle sont signalées dans trois publications périodiques : le *Publicateur des Pyrénées-Orientales* [1], le *Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire du département des Pyrénées-Orientales* [2] et la *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon* [3]. La liste de ces divers mémoires et des ouvrages traitant des antiquités de la province a été donnée dans la Bibliographie roussillonnaise de P. Vidal et J. Calmette [4].

Le Pays. — Le Roussillon appartient, géographiquement parlant, au Languedoc méditerranéen, vaste région naturelle qui s'étend des Corbières et des Cévennes à la Méditerranée et des Pyrénées au Rhône. D'une extrémité à l'autre du pays, le voyageur retrouve trois zones distinctes : les montagnes, les garrigues et la plaine, étagées en gradins des hauts sommets à la mer. Partout règne le même climat méditerranéen, aux étés brûlants et aux tièdes hivers, le même ciel lumineux. Les pluies sont rares, mais abondantes, amenées par le vent marin. Souvent, mistral ou tramontane balaient plaines, garrigues et montagnes.

Placé à l'extrémité méridionale de cette bande de territoire qui s'étend des Albères au Rhône, le Roussillon continue et prolonge les plaines fertiles qu'isolent de la mer des plages marécageuses ou des étangs. Peu de terres ont subi autant de modifications depuis les origines que les côtes roussillonnaises. Il fut un temps où le rivage présentait une suite de découpures qui n'étaient pas sans rappeler le littoral provençal. Sous l'influence des eaux intérieures et du travail de la mer, le profil des côtes tend vers la régularité, les lagunes et les flèches de sable vont en s'allongeant, les îlots montagneux sont peu à peu englobés par les rivages. Au XIVe siècle, Narbonne est encore un port sur la Méditerranée. Cependant, il n'est pas impossible de se représenter, sans trop d'efforts, l'aspect de ces côtes lorsque les Grecs y abordèrent.

Le travail de comblement des articulations littorales était déjà commencé depuis longtemps au premier siècle de notre ère. Le témoignage des anciens est formel sur ce point. Les découvertes archéologiques effectuées en divers points du littoral et dans le voisinage des étangs confirment les textes. Elles tendent à établir que la terre ferme n'a pas beaucoup gagné sur la mer et que s'il y a eu d'importantes transformations dans la topographie de la plaine rous-

1. Publié à Perpignan de 1832 à 1843.
2. Paru d'abord sous le titre de *Bulletin de la Société philomathique de Perpignan*, de 1835 à 1842.
3. Perpignan, 6 vol. in-8°, 1900-1905.
4. *Bulletin de la Société... des Pyrénées-Orientales*, XLVII, 1906, pp. 407-431.

sillonnaise, elles sont dues surtout aux travaux de desséchement des marécages, travaux commencés dès l'Antiquité [1].

Il n'en reste pas moins exact cependant que le paysage roussillonnais a subi de profondes modifications depuis ces lointaines époques. Dans les descriptions du Roussillon laissées par les auteurs anciens, le pays apparaît comme boisé et marécageux [2]. Assez loin dans l'intérieur des terres s'avancent les *salses*, réunion de marais et d'étangs mobiles que commençaient alors à recouvrir les alluvions fluviales amenées par les fleuves côtiers du Tech *(Tichis)*[3], de la Tet *(Tetum)*[4] et de l'Agly *(Vernodubrum)*[5]. « Un lac marécageux [sur la côte] s'étend çà et là et les habitants le nomment *Sordicen*. Au delà des eaux bruissantes de ce lac, que sa vaste étendue expose à la fureur des vents, et au sein même de ses eaux, coule le fleuve *Sordus*. La côte se courbe en replis sinueux, la mer la ronge; l'eau se répand au loin et sa vaste masse couvre une grande étendue. Trois îles considérables s'élèvent de son sein et leurs durs rochers sont baignés par des bras de mer. Non loin de ce golfe qui creuse ainsi le rivage s'en ouvre un autre et quatre îles sortent de son sein [6]. » Pomponius Mela montre « une vaste plaine, couverte de joncs fins et ténus; elle est comme posée sur les eaux d'un étang, et ce qui le prouve, c'est que le milieu de cette vaste plaine, détachée des terres voisines, est tantôt attiré, tantôt chassé comme une île flottante [7]. »

Ces deux descriptions offrent le plus grand intérêt, car elles paraissent conformes à la réalité. Vue de la haute mer, la région des étangs devait présenter, vers le VIe siècle avant J.-C., l'aspect d'un immense marécage, séparé de la mer par un cordon littoral plus ou moins large. D'Argelez-sur-Mer, au sud, jusqu'à Sigean, au nord, s'étendait une suite de lacs maritimes, dont les hauteurs de Roquefort-les-Corbières

1. Des restes d'époque romaine ont été découverts dans le delta de l'Aude, à environ un mètre de profondeur, dans le sol de la petite île de Mandirac, entre les étangs de Bages et de Gruisseau. Un mètre d'alluvions en dix-huit siècles n'est pas pour indiquer un bouleversement dans la topographie d'une région (H. Rouzaud, *Petites notes sur de vieilles choses et de vieux noms*, dans le *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1914, pp. 15-16 du tirage à part.) Près de l'étang de Saint-Nazaire, on a découvert un ensemble de sépultures sous tumulus, dans un terrain de colmatage (*Bulletin de la Société... des Pyrénées-Orientales*, XVIII, 1870, pp. 271-273.)

2. A. Brutails, *Étude sur la condition économique et juridique des populations rurales du Roussillon au Moyen-Age, spécialement aux XIe, XIIe et XIIIe siècles*, Paris, 1891, p. 14. Au début du Moyen-Age, la forêt s'étendait sur une grande partie de la plaine roussillonnaise, reprenant possession des terrains que les travaux de défrichement des Romains lui avaient arraché.

3. Polybe, cité par Athénée, VIII, 2, désigne la Tet et le Tech sous les noms de *Roscynon* et d'*Illibernis;* Strabon, IV, 6, 1; P. Mela, III, 5, 8. Cf. E. Desjardins, *Géographie politique et administrative de la Gaule romaine*, I, p. 150-152.

4. Pline, III, 4, 1.

5. F. Aviénus; vers 363-374; Pline, III, 4, 1.

6. Aviénus, vers 576-580.

7. Mela, III, 517.

et les collines dominant Fitou ont, à une certaine époque, marqué les limites extrêmes de leur avancée dans les terres. Cette vaste étendue d'eau salée formait deux golfes distincts, le Sordicen et le golfe Narbonnais. Une notable partie du territoire sur lequel se dressent les villages modernes d'Alenya, Saint-Cyprien et Latour-Bas-Elne se trouvait, à l'époque romaine, dans le voisinage immédiat du Sordus, dont l'étang de Saint-Nazaire n'est plus que le témoin. Le Réart, qui s'y jette, serait le Sordus d'Aviénus. La plaine à l'ouest de la ville d'Elne est encore creusée de nombreuses dépressions où séjournent les eaux de pluie si on n'a pas la précaution de ménager des rigoles d'écoulement. La toponymie locale a conservé le souvenir des étangs et marécages du Roussillon dans les noms modernes de Cabestany *(caput stagni)*, Bages, Bajoles, Banyuls *(Balneolæ)*[1]. Les actes du Moyen-Age en signalent à Saint-Jean-de-Laseille, Nils et Ponteilla, dans la basse vallée de la Tet. Les trois îles mentionnées par Aviénus, au milieu du Sordicen, sont représentées, aux dires de M. J. Freixe[2], par les coteaux d'Ortaffa, de Banyuls-dels-Aspres et de Villeneuve-de-la-Raho. Dès l'époque romaine, il semble que le Sordicen était loin de couvrir un espace aussi considérable. Il nous paraît plus conforme à la réalité de comprendre sous ce nom l'ensemble des étangs littoraux depuis Canet jusqu'à Salses et de retrouver, dans la blanche falaise de Leucate, la colline de Saint-Cyprien, au nord d'Elne, et le relief qui enferme l'étang de la Palme, les trois îles signalées par Aviénus[3]. L'Agly, dont les atterrissements ont comblé la partie méridionale de l'étang de Salses, peut être identifiée avec le Sordus.

A partir d'Argelez-sur-Mer, l'aspect de la côte change brusquement. Jusqu'au cap Creus, le littoral offre une succession de sinuosités creusées en tous sens, se découpe en pointes déchiquetées, que séparent les « cales » ou même de simples creux dans lesquels vient parfois mourir un petit vallon accidenté. Le pays tout entier est tourné vers la mer; toutes les vallées y aboutissent. Cette côte aux articulations extrêmement variées, aux anses faciles à isoler et à défendre, offrait un abri assuré aux commerçants et aux pirates de la mer Intérieure.

Dès que l'on quitte le littoral de la mer, par delà les étangs s'étend la plaine, coupée de bois et de marécages. Au delà, depuis les monts de l'Aspre jusqu'au sud de l'Aude, moutonne une chaîne de petites collines polies et arides : ce sont les garrigues. Là, le paysage ne

1. R. Alart, *Notices historiques*, I, p. 169.

2. J. Freixe, *La Balma de Na Crestiana et les premiers habitants du Roussillon*, dans la *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, IV, 1903, pp. 138-142; 193-194; — du même, *Aperçus historiques fondés sur les transformations du littoral roussillonnais*, *ibid.*, pp. 340-357; 391-396.

3. E. Desjardins, *op. cit.*, I, pp. 248-251; — Ch. Lenthéric, *Les Villes mortes du golfe de Lyon*, 2e éd., Paris, 1876, pp. 78-178.

paraît pas avoir subi de grandes modifications depuis l'Antiquité : rochers dénudés où erre le mouton, bois de pins, bouquets de chênes verts, landes couvertes de bruyères et de broussailles [1], sont déjà signalés par les textes anciens.

Deux grands couloirs naturels, les vallées du Tech et de la Tet, mènent à la haute montagne, vers le Vallespir et la Cerdagne. De bonne heure, l'homme s'est établi dans ces cantons où les glaciers ont accumulé les moraines et entraîné les alluvions. La forêt, presque partout en voie de disparition, est un témoignage, à défaut de tout autre, de l'ancienneté de l'occupation du pays. Groupés en districts isolés que réunissent de très anciens sentiers, les habitants de ces régions ont échappé aux désastres accumulés dans la plaine roussillonnaise par des invasions sans nombre. Ils ont toujours vécu d'une existence âpre et farouche qui contraste avec celle des gens du plat pays. La montagne, aux temps des grandes migrations du VIe siècle, fut le refuge des peuplades ligures chassées de la plaine par les Ibères, qui, à leur tour, vinrent y chercher un abri lors de la conquête romaine.

Parmi les causes lointaines du groupement des hommes en Roussillon, il faut compter, tout d'abord, les facilités de nourriture qu'offraient les terres à céréales du pays, les pâturages de la garrigue et de la montagne, les innombrables ressources des étangs et des lagunes de la côte, où persiste encore une vie de pêche qui resta longtemps la principale occupation des populations du littoral. Cependant, le contact de la Méditerranée n'est pas suffisant pour expliquer l'importance du rôle joué par le Roussillon dans la formation territoriale de la Gaule. Par la côte, le pays est entré en contact direct avec les civilisations de la Grèce et des Iles; mais il ne paraît pas y avoir eu d'autres relations que des échanges commerciaux. Des influences continentales, beaucoup plus puissantes, sont venues de très bonne heure se joindre aux apports maritimes. Il serait même plus juste de dire qu'elles les ont précédés. Comme le remarquait Vidal de la Blache, « ce littoral doit une signification unique à sa position entre les Pyrénées et les Alpes. Les Pyrénées s'abaissent à son approche et ouvrent au col du Pertus et sur la côte des issues telles que pour en trouver de semblables il faudrait aller à l'autre extrémité de la chaîne » [2]. Par la plaine roussillonnaise, la descente du Pertus unit les rivages ibériques au littoral gaulois et, à travers le pays narbonnais, les plaines de la Garonne et de l'Aquitaine, met en communication la mer Intérieure avec l'Océan.

Placé au débouché de l'une de ces grandes vallées transversales

1. Silius Italicus, III, 442; J. Freixe, *Questions hannibaliques. Les bois du Pertus*, dans la *Revue des Études anciennes*, IX, 1907, p. 18-19.

2. Vidal de la Blache, *Tableau de la géographie de la France*, dans l'*Histoire de France* d'E. Lavisse, I, 1, p. 19.

toujours suivies par les migrations humaines, le Roussillon fut l'un des théâtres où se mêlèrent les civilisations celtique et ibérique. Une traînée de villes, de monuments et d'influences trace le sillage de la voie d'Hercule à travers ce pays où la nature se complaît à rendre la vie plus facile.

Les populations pré-romaines. — L'homme s'est établi de bonne heure en Roussillon. Les plus anciennes traces de son occupation ont été relevées dans les cavernes qui se creusent aux versants montagneux des hautes vallées du Tech et de la Tet. De tous temps, une vie très animée mais toute locale a circulé à travers ces étroits couloirs conduisant de la haute montagne à la plaine.

Bien peu de ces stations primitives sont encores explorées : à Fulla, à Saint-Laurent-de-Cerdans, dans les deux grottes de Saint-Paul-de-Fenouillet, on a recueilli des outillages paléolithiques. Des instruments magdaléniens (grattoirs et burins de silex, aiguilles d'os, restes de Renne) apparaissent sous les niveaux néolithiques (débris de foyers ou tessons de poterie) des cavernes d'Estagell [1].

Les monuments mégalithiques, assez nombreux dans la région, sont mieux connus. Ils ont inspiré, au début du siècle dernier, toute une littérature [2], qu'on ne saurait consulter avec trop de prudence. Beaucoup de ces prétendues pierres levées ne sont, la plupart du temps, que des roches en place ou d'anciennes bornes-frontières limitant le Roussillon et le pays de Fenouillet [3].

Ces monuments s'échelonnent en éventail sur plusieurs lignes affectant une direction nord-sud et venant toutes aboutir aux divers cols qui, dans ces régions montagneuses, permettent de passer en Espagne. La vallée du Tech est particulièrement riche en dolmens. On en compte trois rien que dans la partie de la chaîne des Albères comprise entre Las Salinas et le pic Néolous, dans le voisinage du col du Pertus : le dolmen de la Balma de Na Crestiana domine non seulement les vallées de Saint-Martin et de Saint-Jean-de-l'Albère, mais aussi le passage du Pertus et le défilé de l'Écluse ; dans la montagne de la Roque, la Balma del Moro commande le col de l'Ouillat mettant en communication le Pertus et l'Albère ; immédiatement à l'ouest du col de Panissars, sur le plateau de Miradones, point culminant du col

1. Dr A. Donnezan, *Les fouilles de cavernes et les monuments mégalithiques en Roussillon*, volume du *LXXIIIe Congrès archéologique de France (1906)*, p. 440-463.

2. Jaubert de Réart, *Tombeau antique sur la montagne de Llauro*, dans le *Publicateur des Pyrénées-Orientales*, 1832, n° 36 ; du même, *Souvenirs pyrénéens*, *ibid.*, 1834, n° 49 ; 1835, nos 10, 11, 18, 19 ; du même, *le Vallon de Montbram*, dans le *Bulletin de la Société... des Pyrénées-Orientales*, II, 1836, p. 171-186 ; du même, *Monuments druidiques sur la montagne de Taulis*, *ibid.*, III, 2, 1837, p. 42-45.

3. Max. Prats, *Mégalithes et bornes-frontières entre le bas-pays de Fenouillet et le Roussillon*, dans le volume du *LXXIIIe Congrès archéologique de France (1906)*, p. 464-484.

de Portell, existent les ruines d'un dolmen effondré [1]. D'autres monuments mégalithiques s'échelonnent dans la vallée, au Pla Guillem, au Clot de la Llosa, à Teulis, Batère et Arles; dans le bassin du Réart, on en signale à Prunet (col de Fourtou), Mirmande, près de Terrats, Tordère, Llauro et Oms (col d'Oms); dans celui de la Tet, à Sournia, Caladroët, Montella, Molitg et Corbiac; à Vingrau et à Saint-Paul-de-Fenouillet dans le bassin de l'Agly [2]. Les quelques très rares objets, recueillis au voisinage de ces monuments, haches de bronze et fragments de cuivre, en font les contemporains des mégalithes de Catalogne [3]. Il semble qu'au début de l'âge du bronze et pendant de longues années, il y ait déjà unité de civilisation sur les deux versants des Pyrénées.

Le Roussillon, comme tout le territoire gaulois, est alors soumis à la grande nation des Ligures. L'importante peuplade des Élisyques occupe le pays narbonnais. Narbonne, marché important, fait déjà figure de cité [4]. Dans l'Albère et la plaine roussillonnaise, la tribu des Sordes tient la route du Pertus et les vallées qui mènent aux divers cantons de la montagne. Sur la côte, « l'opulente cité » de Pyréné est en relations avec les navigateurs de la mer Intérieure. Située à deux jours à peine de navigation de Marseille [5], les Phocéens y vinrent chercher sans doute les minerais de la montagne, et Pyréné apparaît comme « la filiale barbare du commerce marseillais » [6]. On ignore tout de son histoire : le port était encore fréquenté au temps des guerres puniques; Caton y fit escale avant de descendre en Espagne [7]. Les modernes s'accordent généralement pour placer la Pyréné d'Aviénus à Port-Vendres [8].

Les mouvements de peuples qui, au IVe siècle avant notre ère, bouleversèrent les conditions politiques et sociales du monde ibérique, eurent leur répercussion dans tout le Languedoc méditerranéen. Refoulées par de nouveaux venus, ou chassées par leurs voisins, les tribus ibériques des hauts plateaux de la péninsule refluent vers la chaîne des Pyrénées et marchent à la conquête des terres basses voisines de la mer Intérieure et de l'Océan. La ruée s'effectue par

1. J. Freixe, *Aperçus historiques...*, dans la *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, IV, 1903, p. 343.

2. Dr A. Donnezan, *op. cit.*, p. 450-454.

3. Voir les résultats des fouilles de Catalogne, aux établissements du bronze dans l'*Anuari d'Estudis Catalans*, 1913-1914, p. 804-838.

4. « Ἐλίσυκοι ἔθνος Λιγύων. » *Hécatée de Milet*, dans les *Fragm. hist. graec.*, éd. Didot, t. I, p. 2, fragm. 4-8; — C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 266.

5. Aviénus, vers 699.

6. C. Jullian, *op. cit.*, I, p. 215; Aviénus, vers 558 et suiv.; Hérodote, II, 33.

7. Tite-Live, XXXIV, 8, 5.

8. M. J. Freixe, qui nie l'existence de la civilisation ibérique, pour les besoins de sa thèse, cherche l'emplacement de Pyréné à Cadaquès, en Catalogne; voir *Aperçus historiques...*, dans la *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, p. 340-357.

trois passages à travers la montagne et par trois routes de plaine. La brèche du Pertus étant de beaucoup la plus facile et la moins longue, c'est par elle que la première vague ibérique déferla sur la Gaule, dans la plaine roussillonnaise[1]. Dès le premier tiers du ve siècle avant J.-C., les Ligures Sordes sont refoulés vers les forêts et les montagnes par les Bébryces[2], bergers sauvages des montagnes d'Aragon, vivant des produits de leurs troupeaux. Le périple d'Aviénus les montre établis dans l'Albère et la plaine du Roussillon[3] qu'ils tiennent encore au temps d'Hannibal[4]. Devant eux tombe l'empire des Élisyques, et à une certaine époque ils étendent leur domination jusqu'à l'étang de Thau. L'ouest de la province est également sous la dépendance des Ibères. Les longues et larges percées qui depuis le col de Puymorens conduisent jusqu'à la plaine littorale, sont occupées par les Cérétans, tribus moins farouches, cultivant les bonnes terres à céréales du Conflent et de la Cerdagne, élevant de nombreux troupeaux dans les pâturages de la montagne[5]. Strabon vante leurs conserves de porcs, renommées dans le monde antique[6].

L'une et l'autre de ces deux peuplades tiennent solidement les deux voies commerciales de la province. Les Bébryces sont les maîtres de la voie d'Hercule et du col du Pertus, qui mènent en Espagne. Dès l'époque des guerres puniques, cette route empierrée est déjà une véritable chaussée[7]. La légende des amours d'Hercule et de la nymphe Pyréné, dont Silius Italicus place le théâtre dans la région du Pertus, est une preuve de l'importance et de la haute antiquité du passage[8]. Le souvenir d'Hercule et des *Tirinthia castra* se retrouve aussi en Cerdagne, dans la région de Puycerda, et témoigne ainsi de la circulation qui se faisait déjà par la route de la Perche et la vallée de la Tet, à travers le pays des Cérétans[9].

On ne saurait nier l'existence d'un empire ibéro ligure débordant par delà les Pyrénées et s'étendant sur quatre de nos départements du sud-est (Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Bouches-du-Rhône). Ce que les textes anciens, il y a à peine quelques années, ne laissaient encore qu'entrevoir, les découvertes de Marseille, d'Ensérune et de Montlaurès en ont fait des certitudes. Pendant plus d'un siècle, le Languedoc méditerranéen tout entier reste tourné vers l'Espagne et

1. C. Jullian, *op. cit.*, I, p. 265-266; II, p. 457-458.
2. Strabon, III, 4, 15.
3. Aviénus, vers 483-489.
4. Silius Italicus, III, 443; XV, 494; Dion Cassius, XIII, 56, 2; Ps. Scymnus, 200-201.
5. Aviénus, vers 550-552; Silius, III, 357.
6. Strabon, III, 4, 11.
7. Polybe, III, 37; Strabon, III, 159-160; *C. I. L.*, II, p. 655.
8. Silius, 420-441. Voir C. Jullian, *Silius et la route d'Hannibal*, dans la *Revue des Études anciennes*, IX, 1907, p. 13.
9. Silius, 357-358.

subit les influences du monde ibérique, qui lui apporte une organisation nouvelle aussi bien dans le domaine de la politique que dans la vie économique et sociale.

La civilisation ibérique en Roussillon paraît se manifester par la fondation de bourgades et de marchés le long de la route du Pertus. Ces établissements, appartenant à une civilisation d'agriculteurs, sont de préférence installés sur les hauteurs qui bordent la plaine roussillonnaise, à l'abri des marécages, en des positions faciles à défendre et ayant de larges vues sur le territoire environnant.

La partie de la plaine comprise entre l'arrosage actuel de Thuir et le cours inférieur du Réart, se compose d'une série de mamelons peu élevés qui descendent de l'ouest à l'est vers Perpignan, depuis Sainte-Colombe, et vont mourir dans les lagunes de Canet. Ces petits plateaux allongés, séparés par des ravins aux pentes abruptes, forment une suite de positions stratégiques toujours occupées par les populations de l'Antiquité. Au pied de ces mamelons s'étendent des terrains fertiles, recouverts par les alluvions de la Tet. Un village avec enceinte de gros blocs a été signalé à Mirmande, près de Terrats, sur la rive droite du torrent de Canterrane. Des monnaies ibériques et des poteries grossières furent recueillies dans les ruines [1]. Il est très possible que des fouilles méthodiques entreprises sur ces hauteurs, réservent d'heureuses surprises pour l'étude de la domination ibérique en Roussillon.

A quelques kilomètres au sud-ouest de Perpignan et à proximité du cours du ruisseau du Ganganell, dans les terres, existent les ruines d'un émissaire débouchant dans l'étang de Canohes après un parcours de plus de six cents mètres. Parmi des reconstructions du XIIIe et du XVIe siècle, on distingue encore des parties beaucoup plus anciennes, notamment un tronçon creusé à vif dans les argiles pliocènes. La voûte, d'une portée d'un mètre, est élevée à quatre mètres au-dessus du radier. Les pieds-droits, qui vont en s'élargissant, ménagent un canal de trois mètres de largeur pour le passage des eaux. F.-P. Thiers, qui a étudié la région et le territoire voisin de Mailloles, n'hésite pas à attribuer aux Ibères ce travail de desséchement [2].

En suivant la ligne de mamelons qui s'étendent jusqu'aux abords de Canet, sur la rive droite de la Tet, à peu près à égale distance de cette localité et de Perpignan, on rencontre les ruines de la ville romaine de Ruscino, au territoire du village de Castel-Roussillon. Elles occupent la croupe de l'un de ces coteaux, dressé entre deux ravins ouverts vers l'est et le couchant, et se terminant brusquement au nord, en

1. J.-B. Renard, de Saint-Malo, *Étude archéologique sur Mirmande*, dans le *Publicateur des Pyrénées-Orientales*, 1833, n° 14, p. 53-55 ; cf. n°s 50-51.

2. F.-P. Thiers, *Recherches sur les Ibères du Roussillon*, dans le *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, X, 1909, p. 490-505.

pente roide. Le ravinement de l'ouest est le moins profond et tend à se rapprocher de celui de l'est vers son origine, auquel un fossé creusé de main d'homme semble l'avoir uni, isolant ainsi complètement la position. Sur cet emplacement, F.-P. Thiers [1] découvrit en 1909 les ruines d'une bourgade ibérique dont la disposition intérieure et la situation topographique présentent les plus grandes analogies avec les *oppida* de l'âge du fer de la péninsule. A l'abri des marécages, surveillant les pistes qui descendent vers l'Espagne ou gagnent le pays narbonnais, l'oppidum de Castel-Roussillon est l'un des refuges et des marchés ménagés par les Ibères le long du chemin d'Hercule.

Les fonds de cabane retrouvés sur le plateau sont principalement groupés à quelque distance du forum romain, vers le nord-est. Les foyers sont faits d'une grosse dalle d'argile cuite, reposant sur un sol artificiel d'épais cailloutis disposés sur plusieurs couches. Dans le voisinage de l'une de ces cabanes, on a découvert les restes d'un fourneau de forge, du type pyrénéen, brasqué avec une épaisse couche d'argile crue et renfermant encore des cendres et des scories de fer. Sur le plateau et les pentes, aussi bien que dans la plaine voisine, le sol est criblé de silos à coupe géométrique, contenant, outre les pesons et les fusaïoles de terre cuite qu'on trouve dans toutes les stations ibériques, des fragments de poterie grecque à figures rouges du IVe siècle, des vases ibériques à couverte noire, des débris de plats italiotes timbrés d'une ou deux couronnes de palmettes. Un cimetière à incinération, situé dans la plaine, aurait donné des épées ibériques, malheureusement perdues. Aucun plan de maison n'a été relevé.

De l'établissement contemporain d'Illiberris (Elne), sis à un kilomètre et demi de la rive droite du Tech, sur un rocher isolé au milieu de la plaine du Roussillon, aucun vestige ne subsiste. La « ville neuve » des Ibères aurait complètement disparu de l'histoire si les auteurs anciens n'avaient conservé le souvenir d'une place forte commandant la plaine à la descente des monts, d'une ville très prospère avant la conquête romaine, mais complètement déchue aux premiers temps de l'Empire [2].

Les découvertes ibériques du Roussillon permettent de souder les derniers maillons de la longue chaîne de bourgades ibériques qui s'étend des Pyrénées au Rhône, jalonnant la route d'Espagne à Marseille. De même que leurs compatriotes de la péninsule, les Ibères du Roussillon et du Languedoc méditerranéen étaient avant tout des populations agricoles, dont les principaux centres, Illiberris, Castel-Roussillon, Montlaurès et Ensérune, placés sur les collines qui dominent

1. F.-P. Thiers, *Recherches sur les Ibères du Roussillon*, dans le *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, X, 1909, p. 485-490; du même, *Rapport sur les fouilles de Castel-Roussillon*, dans le *Bulletin archéologique*, 1910, p. 149-160.

2. Tite-Live, XXI, 24; P. Mela, II, 5; Pline, III, 4.

plaine, forêt et marécages, sont à la fois des *oppida* et des marchés. Le IVe siècle marque, semble-t-il, l'apogée de la domination des populations venues d'Espagne : elles sont en relations commerciales avec les comptoirs grecs de l'Italie méridionale, de la Gaule et de l'Espagne. Mais déjà la descente des Celtes vers le bassin de la Méditerranée arrête leur expansion. Au IIIe siècle, les Volques Tectosages s'établissent en Languedoc et descendent jusqu'aux Pyrénées. Les divers pays dont l'ensemble forme le Languedoc méditerranéen tendent de plus en plus à préciser leurs limites et à se différencier. Illiberris est la première cité gauloise à la descente des Pyrénées. Pendant les guerres puniques, elle joue le rôle de capitale : en 218 av. J.-C., les chefs des tribus celtibères s'y réunissent pour négocier avec Hannibal le passage de l'armée carthaginoise à travers le Roussillon [1]. Hannibal et Asdrubal y séjournèrent pendant l'hiver de 208-207 [2].

La domination romaine. — Les Romains s'établissent en 121 av. J.-C. dans le pays languedocien. Trois ans plus tard, ils fondent la colonie de *Narbo Martius*, et la conquête du Roussillon suit celle de la Narbonnaise. La proximité de Narbonne rend encore plus étroite la solidarité qui unit la plaine roussillonnaise aux destinées de la province. Durant cinq siècles, le pays va connaître, dans la paix romaine, une ère de prospérité remarquable. Ayant accepté sans heurts la langue, la religion, les mœurs, le droit et le régime municipal de Rome, il participe aux bienfaits de l'organisation amenée par le vainqueur. Une vie nouvelle circule le long de la voie d'Hercule, devenue la voie Domitienne; deux villes, Ruscino et Julia Lybica, marchés fréquentés à la descente des cols du Pertus, de Puymorens et de la Perche, centralisent l'activité économique de la plaine et de la montagne. Le Roussillon forme déjà une unité territoriale ayant une existence économique qui se suffit à elle-même. Il tient sa part de garrigue, de montagne, de plaine, de route et de littoral. Tel que l'ont formé ses premiers habitants, Ligures, Ibères et Celtes, il est prêt à être incorporé dans la province romaine et à y jouer son rôle.

Rien n'est moins facile que de déterminer avec rigueur les limites du Roussillon et des pays voisins à l'époque romaine. Le territoire alors occupé par les Sordes et les Cérétans, correspond dans ses grandes lignes au département actuel des Pyrénées-Orientales. Les marécages de la région de Salses et l'extrémité orientale des Corbières délimitent la frontière septentrionale. A l'ouest, il n'y a aucune raison de ne pas admettre que la plaine de Cerdagne tout entière n'appartienne au Roussillon; elle forme le *pagus Liviensis*, qui s'étend jusqu'au col de Tosas. Au sud, la chaîne des Pyrénées reste la « limite

1. Tite-Live, XXI, 24.
2. C. Jullian, *op. cit.*, II, p. 459-462.

éternelle » entre les Celtes et les Ibères [1]; mais les auteurs anciens ne semblent pas d'accord pour en fixer le tracé. Les uns placent la frontière aux Trophées de Pompée (région du Pertus, Bellegarde, l'Écluse) [2]; les autres au temple de Vénus pyrénéenne (cap Béar) [3]. Pomponius Mela, d'origine espagnole, indique le *locus Cervaria* (Cerbère) comme marquant la séparation entre les deux nations [4]. Il n'y a cependant aucune contradiction réelle dans ces diverses affirmations. Les erreurs commises par les modernes sont la conséquence des discussions sur l'emplacement des Trophées de Pompée, discussions répondant avant tout à des préoccupations de politique locale. En réalité, le tracé ancien de la frontière entre la Gaule et l'Ibérie ne paraît pas différer sensiblement des limites actuelles : les défilés de l'Albère ont toujours marqué de ce côté la séparation entre les deux pays [5]. Il n'y a encore d'incertitude que pour la partie orientale de cette ligne de démarcation.

Une suite de forteresses à Collioure, Castel-d'Oltrera, l'Écluse et Llivia assurait la garde des passages à travers la chaîne. On a pensé que le *castrum vulturarium* (nostra senyora del Castell) s'élevait sur l'emplacement d'un fortin romain défendant le vallon de Montbram et le passage de la Valla [6]. Aucune découverte n'est encore venue confirmer cette hypothèse. Il semble d'ailleurs assuré que le *castrum* chargé de garder le passage était situé à Saint-André-de-Sorède, au pied de la partie centrale de la chaîne, à égale distance des cols de Banyuls et du Pertus et dans le voisinage de celui de La Carbassère. Ce poste était occupé, en 239 de notre ère, par un détachement des *Decumani Narbonens(es)* [7].

Un ensemble de défenses très fortes assurait la protection de la route du Pertus, dans la gorge de l'Écluse, à la hauteur du hameau de l'Écluse-Haute [8]. Près de l'extrémité nord du défilé, la route antique passe en tranchée entre deux murailles d'époque romaine, destinées à soutenir trois herses barrant le passage. Le défilé n'ayant que sept mètres de largeur et le lit de la rivière, encombré par les

1. Polybe, III, 35, 39; Silius, III, 417-419.
2. Pline, III, 3; VII, 26.
3. Strabon, IV, 1, 6; Ptolémée, II, 6, 11.
4. P. Mela, II, 5, 6.
5. J. Calmette, *La frontière pyrénéenne entre la France et l'Aragon*. Toulouse, 1913.
6. B. Alart, *Géographie historique des Pyrénées-Orientales*, p. 55-56; P. Vidal, *Guide*, 2e éd., p. 194.
7. B. Alart, *Note sur une inscription romaine de Cornella-del-Bercol*, dans le *Bulletin de la Société... des Pyrénées-Orientales*, XIX, 1872, p. 196-198; E. Espérandieu, *Inscriptions romaines à Saint-André-de-Sorède et de Narbonne*, dans le *Bulletin des Antiquaires de France*, 1886, p. 246; *C. I. L.*, XII, 5365, 5366.
8. B. Alart, *Notices historiques*, II, p. 82; J. Freixe, *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, I, 1900, p. 225-226 et 239; II, 1901, p. 189-193; du même, *La voie romaine du Roussillon et ses embranchements*, dans le volume du *LXXIIIe Congrès arch. de France*, 1906, p. 499-503.

cailloux roulés, restant impraticable aux voitures, il était aisé d'interdire la circulation au moyen de ces fermetures. Deux forts, bâtis de chaque côté du défilé, sur les hauteurs qui le dominent, renforçaient le système défensif. A l'ouest, au château des Maures, parmi les ruines wisigothiques, les trois tours carrées de la face nord, reliées par un mur très épais, présentent tous les caractères d'une construction romaine. Des tronçons de muraille, épars sur la pente qui descend à la rivière, sont de même époque. Du côté de l'est, au nord de l'église du petit hameau de l'Écluse-Haute, sur un terrain fortement relevé, se dressent les ruines d'une forteresse romaine affectant la forme d'un quadrilatère régulier sur trois de ses faces. Le versant de l'ouest étant suffisamment abrupt pour assurer la défense, les fortifications n'y sont pas continues. La muraille de l'est et du sud, ainsi que les premières assises en grand appareil de la tour carrée de l'angle sud-est, sont de travail romain. L'ensemble du monument ayant été maintes fois si profondément remanié au cours des siècles, il n'est pas étonnant qu'en dehors de quelques monnaies, on n'y ait recueilli aucuns débris d'antiquités. Au nord et à très petite distance du château, on voit les ruines d'une vaste citerne creusée à même le roc. S'appuyant sur les indications de distances données par les routiers romains et sur le témoignage de Julien de Tolède, M. Freixe place au château de l'Écluse-Haute les ruines des Trophées de Pompée.

A défaut de tous autres renseignements, cet ensemble de fortifications serait plus que suffisant pour témoigner de l'importance du Pertus et de la route qui passait au col pendant la durée de l'occupation romaine. Et cependant, au cours du siècle dernier, les historiens roussillonnais ont livré maintes batailles sur le tracé suivi par la voie Domitienne à travers la province [1]. Beaucoup se sont refusés

1. De Walckenaer, *Géographie ancienne des Gaules*, I, p. 2, 5, 6; II, ch. IV; III, p. 39 et 129 et suiv.; — Henry, *Recherches sur le tracé de la voie de Rome en Espagne, à travers le Roussillon*, Perpignan, 1820; — J. de Saint-Malo, *Examen des divers systèmes publiés jusqu'à ce jour sur une des voies romaines conduisant de Narbonne en Ibérie*, dans le *Publicateur des Pyrénées-Orientales* du 29 sept. 1832; — du même, *Annuaire des Pyrénées-Orientales*, 1834; — Bernard Alart, *Géographie historique des Pyrénées-Orientales*, p. 55, et *Notices historiques*, II, p. 55-58; — P. Vidal, *Elne historique et archéologique*, p. 19-21; — M. Ménétrier, *Notice sur une voie romaine dans le Roussillon*, dans le *Bulletin de la Société... des Pyrénées-Orientales*, XVIII, 1870, p. 245-270; — E. Desjardins, *op. cit.*, I, p. 112; — J. Freixe, *Itinéraire du roi Wamba pendant sa campagne de 673, dans la Gaule narbonnaise*, dans la *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, I, 1900, p. 89 et 104; — *Recherches sur les localités modernes correspondant aux stations de la voie romaine de Narbonne à Gerone, ibid.*, I, 1900, p. 176, 225, 329 et 360; — *Les Trophées de Pompée, ibid.*, II, 1901, p. 177, 209, 265; — *Tracé de la voie romaine de Narbonne à Gérone et description succincte de ses principaux embranchements, ibid.*, II, 1901, p. 387 et carte; — *La voie d'Hercule, ibid.*, II, 1902, p. 133, 202; — *La route de Narbonne à Gérone à travers les âges*; — *Historique de la question de la voie Domitienne et conclusion, ibid.*, II, 1902, p. 205, 303; — *La voie romaine du Roussillon et ses embranchements*, dans le volume du LXXIIIe *Congrès archéologique de France*, 1906, p. 485-508; — H. Rouzaud, *Une excursion sur la voie Domitienne*, dans le *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, XII, 1913, p. 587-597.

à admettre que la voie romaine soit entrée en Espagne par le Pertus. Dans cette hypothèse, qui compte Alart parmi ses plus zélés défenseurs, la route antique à partir d'Elne se dirige vers le littoral et franchit les Pyrénées au col de la Massane. Les Trophées de Pompée sont alors placés à Cerbère pour les besoins de la cause. On ne peut nier évidemment l'existence d'un chemin destiné à relier, le long du littoral, les petits ports de Caucholiberris et de Portus-Veneris, mais c'est une erreur impossible à admettre que d'imposer ce tracé à la voie Domitienne. Strabon montre que le chemin d'Italie en Espagne s'écarte de la mer pour gravir les Pyrénées aux Trophées de Pompée, dans la direction du *Campus Juncarius* (La Junquera)[1]. Silius Italicus place à la brèche du Pertus le théâtre des amours d'Hercule et de la nymphe Pyréné[2]. Les renseignements fournis par les routiers romains ne sont malheureusement pas aussi précis en apparence[3]. L'Itinéraire Antonin indique deux voies différentes dans la traversée du Roussillon. Il n'y a en réalité qu'une seule et même voie, et la double indication vient de ce que l'Itinéraire donne deux lignes d'étapes suivant qu'on se rend d'Italie à Gap en Galice ou à Castulo en Bétique. Le texte de Strabon faisant passer la voie Domitienne à son entrée en Espagne par la plaine de la Jonquère, écarte l'hypothèse d'un tracé plus à l'est vers la côte. Il ne faut pas oublier également que, dans l'Antiquité, la mer étant la meilleure et la plus facile des voies littorales, c'est par elle que les villes du golfe Ligure, Ampurias, Narbonne et Marseille, communiquaient entre elles. La voie d'Hercule, et plus tard la voie Domitienne, pour éviter les dangers de la piraterie, fuyait le contact immédiat du rivage. Les établissements d'Illiberris, de Castel-Roussillon, Montlaurès et Ensérune ayant des vues sur la mer, étaient comme autant de sentinelles assurant le libre passage de la route. Les Romains qui, en entrant dans la province, trouvaient une chaussée depuis longtemps fréquentée, n'avaient aucune raison d'en détourner le tracé vers une région peu sûre et très difficile. Enfin, un document d'archives, publié par M. G. Freixe (charte du 14 mars 932), constitue une preuve capitale et précise du passage de la voie romaine de Narbonne à Gérone, au défilé de l'Écluse et au col du Pertus, à l'exclusion de tous les autres points jusqu'alors proposés.

Après avoir franchi le col du Pertus, la voie Domitienne suit le même tracé que la route moderne, se dirigeant sur Saint-Martin-de-Fenouillet. Elle longe la rive droite de la petite rivière de Rom et passe au moulin de l'Écluse du milieu. A la hauteur du second gué du

1. Strabon, III, 159, 160; cf. Polybe, III, 39; Tite-Live, XXI, 23; Salluste, *Hist.*, III, 89; Pline, III, 18; VII, 27.

2. Silius, III, 420-441.

3. Itinéraire Antonin, éd. Parthey et Pinder, p. 390; — Table de Peutinger, seg. I, A2, p. 80; *C.I.L.*, II, p. 655.

Rom, elle est traversée par le chemin actuel de l'Écluse. A la hauteur de Maureillas, la route passe sur la rive gauche du torrent jusqu'à Saint-Martin-de-Fenouillet (mansion *ad Centuriones*) et franchit ensuite le Tech par un gué. Une ligne de petites chapelles éparses dans la campagne jalonne ensuite son tracé dans la direction d'un petit col ouvert à travers les coteaux, limitant au nord d'Ortaffa le bassin du Tech. A la descente de ces collines, elle débouche dans la plaine d'Elne, passe au Palol près de Latour-Bas-Elne et gravit les coteaux de Saint-Cyprien. Le tracé se poursuit par Cornella-del-Vercol et Theza, où était installé un bureau de la *quadragesima Galliarum*[1]. A quelque distance de ce point, la route franchit le Réart, traverse Saleilles et se dirige vers Castel-Roussillon. Elle longe le forum de la ville romaine et croise la route actuelle de Perpignan à Canet, immédiatement à l'est de la tour de Castel-Roussillon. Elle traverse ensuite le territoire de l'ancienne localité de Saint-Christophe-de-Vilarnau-d'Amont et passe probablement entre le village de Bompas et la métairie de La Grange, dans la direction du Pont Trancat et de là vers Salses *(ad Salsulas)*.

Sous le nom de Carrera-de-Carle, on désigne actuellement un embranchement de la voie Domitienne, partant de Theza et passant à Mosellos et Saint-Cyprien, vers le Tech et Collioure. Un deuxième embranchement coupe la route principale au-dessus de Saint-Martin-de-Fenouillet et se dirige d'un côté vers Arles-sur-Tech, par Amélie-les-Bains, et de l'autre sur Collioure, par Saint-Genis-des-Fontaines[2].

Les relations avec le Conflent et la Cerdagne étaient assurées par une route partant d'Elne et entrant en Conflent par le col de Terranera. De Marquixanes au col de la Perche, elle suit le tracé de la route moderne[3].

C'est principalement aux abords de ces voies de communication que se groupèrent les établissements humains. Le petit nombre de découvertes archéologiques faites jusqu'à ce jour en Roussillon ne permet pas encore d'entreprendre une étude approfondie de l'occupation territoriale à l'époque romaine. Aucune villa ne paraît avoir été fouillée avec méthode et il semble impossible de retrouver les modalités de l'exploitation du sol. Cependant, dans la toponymie roussillonnaise, certains noms de localités, tels que Pia, Corneilla, Ponteilla, Villarmila, rappellent le souvenir des propriétaires de quelques-uns de ces grands domaines romains de la plaine. Cette hypothèse semble des plus vraisemblables par suite de la fréquence

1. *C. I. L.*, XII, 5362; R. Cagnat, *Impôts indirects*, p. 51.
2. J. Freixe, *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, II, 1901, p. 401-404.
3. B. Alart, *Géographie historique du Conflent*, dans le *Bulletin de la Société ... des Pyrénées-Orientales*, X, 1856, p. 67-71; Vidal, *Guide*, 2e éd., p. 325; J. Freixe, *ibid.*

de ces appellations dans la province et de la fertilité des territoires auxquels elles sont appliquées.

La vie ne fut jamais très active sur la côte avant la fin du XVIIIe siècle. Les marécages, puis les forêts qui venaient mourir jusque dans la mer[1] et les dangers de la piraterie en écartèrent les populations groupées dans les petits ports de Caucholiberris (Collioure)[2] et Portus-Veneris (Port-Vendres)[3], où se trouvait le temple de Vénus pyrénéenne.

Les plus importants noyaux de populations ont été signalés dans les basses vallées du Tech et de la Tet et en Salanque. Rien ne subsiste plus des travaux de desséchement entrepris par les Romains; mais on sait qu'ils existaient encore au temps de la domination wisigothique[4]. Les villas romaines sont toutes situées sur la ligne de hauteurs qui encadrent les vallées, à l'abri des marécages et des crues de ces petits fleuves au régime torrentiel, et autant que possible à proximité des voies antiques. Un premier sillage de ruines s'étend d'Anyils, par Pontella, Saint-Sauveur, le col de Portell, jusqu'à Saint-Romain, au territoire de Llupia[5], et de Villarmila, jusqu'à Elne, le long de la route du Conflent[6]. Les ruines d'exploitations romaines se poursuivent dans la direction de Perpignan, en suivant le versant septentrional des coteaux qui vont se perdre dans les lagunes de Canet. Aux environs de Canohes[7] à Vallauria, à trois quarts de lieue au sud de Perpignan[8], des briques romaines et des tessons de poterie à reliefs marquent l'emplacement des établissements disparus. De l'autre côté de la vallée de la Tet, au pied des collines qui se rattachent aux Corbières, le sol des communes de Corneilla-de-la-Rivière[9] et de Pezilla-de-la-Rivière[10] est parsemé de monnaies antiques et de débris de constructions. La proximité des carrières de pierre à bâtir et l'extrême fertilité de la région y attirèrent alors une nombreuse population agricole. Vers Pia et Bompas, le long de la voie Domitienne, on trouve de nouveaux vestiges : près du petit village de Tora, Henry

1. Aviénus, vers 553-555. Au Xe siècle, les documents d'archives signalent de grandes forêts entre Collioure et Saint-Pierre-de-Rhodes; cf. B. Alart, *Notices historiques*, I, p. 171.

2. B. Alart, *Géographie historique des Pyrénées-Orientales*, p. 53-54; P. Vidal, *Guide*, 2e éd., p. 104.

3. P. Mela, II, 6, 5; Strabon, IV, 1, 3; Pline, III, 5; Aviénus, vers 558-561; B. Alart, *Géographie historique*, p. 54; E. Desjardins, *op. cit.*, I, p. 252-254; P. Vidal, *Guide*, 2e éd., p. 111.

4. A. Brutails, *op. cit.*, p. 5-7.

5. J. Renard, de Saint-Malo, *Étude archéologique sur Mirmande*, dans le *Publicateur des Pyrénées-Orientales*, 1833, n° 14, p. 53-55.

6. B. Alart, *Notices historiques*, II, p. 1-4; Jaubert de Réart, dans le *Publicateur*, 1833, n°s 50 et 51.

7. *Le Publicateur*, 1883, n° 37, p. 147.

8. *Ibid.*, n° 8, p. 30-31.

9. B. Alart, *Notices historiques*, I, p. 107; P. Vidal, *Guide*, 2e éd., p. 49.

10. B. Alart, *Notices historiques*, I, p. 15-16; P. Vidal, *Guide*, 2e éd., p. 48-49; L. de Bonnefoy, dans le *Bulletin de la Société... des Pyrénées-Orientales*, VIII, 1851, p. 175-179.

signale une construction carrée sur une éminence[1]. Un dernier groupe de ruines a été découvert à Peyrestortes, au pied des collines dominant l'Agly, sur le versant du coteau de Las Sevas, et à Espira-de-l'Agly[2]. Dans la vallée du Verdouble, à Estagell, Henry a cru reconnaître les vestiges d'une métairie antique[3].

Les traces de l'occupation humaine dans la Salanque sont encore plus rares. Rien ne subsiste plus de la station *ad Salsulas* (Salses) sur le trajet de la voie Domitienne, si ce n'est quelques monnaies consulaires recueillies à Font-Dame[4]. Quelques tombes à incinération à Garrieux[5], des tuiles à rebord et des monnaies à Saint-Étienne-del-Monestir[6], voilà tout ce qui reste des villas de la Salanque. La même absence de ruines se remarque dans la partie méridionale de la plaine roussillonnaise et la basse vallée du Tech. L'un et l'autre de ces territoires ont été si souvent ravagés par les invasions, que rien ne subsiste plus du passé. On trouve cependant encore la trace d'établissements agricoles semblables aux précédents à Teza[7], Cornella-del-Vercol[8], Cabestany[9], Saint-Cyprien[10], aux métairies d'Astros et de Baldo sur la côte d'Elne[11]. Cette dernière ville est alors en complète décadence[12], ce n'est plus qu'une bourgade sans importance, un relais sur la route d'Espagne.

Dans l'Albère, une agglomération assez importante pour avoir une municipalité, se forme auprès du poste militaire de Saint-André-de-Sorède[13]. Les salles romaines de l'établissement thermal d'Amélie-les-Bains[14] et les ruines signalées dans la plaine de Céret[15] sont les seuls témoins de l'occupation romaine du Vallespir.

Toutes les découvertes d'antiquités dans la haute vallée de la Tet ont été faites aux abords immédiats de la voie romaine, sur le plateau

1. Henry, *Le Guide...*, p. 7-8.
2. Farines, *Notice archéologique*, dans le *Bulletin de la Société... des Pyrénées-Orientales*, III, 1837, p. 47-50.
3. Henry, *Le Guide...*, p. 32.
4. Henry, *Le Guide*, p. 6; B. Alart, *Géographie historique des Pyrénées-Orientales*, p. 51; P. Vidal, *Guide*, 2e éd., p. 49.
5. Puiggari, dans le *Publicateur des Pyrénées-Orientales*, 1832, n° 52, p. 125.
6. B. Alart, *Notices historiques*, I, p. 74-75.
7. P. Vidal, *Guide*, 2e éd., p. 80.
8. *Ibid.*, p. 79.
9. F.-P. Thiers, dans le *Bulletin archéologique*, 1911, p. 209.
10. De Saint-Malo, *Notice sur le village de Saint-Cyprien*, dans le *Publicateur*, 1833, n° 33, p. 126.
11. Puiggari, dans le *Publicateur*, 1833, n° 8, p. 31.
12. Pline, III, 4; B. Alart, *Géographie historique*, p. 47-51.
13. A. Brutails, *Note sur deux inscriptions romaines*, dans le *Bulletin de la Société... des Pyrénées-Orientales*, 1887, p. 155 et suiv.
14. Henry, *Le Guide...*, p. 179-180; *XXVe Congrès archéologique de France*, 1868, p. 218; de Caumont, *Les Thermes antiques d'Amélie-les-Bains*, dans le *Bulletin monumental*, XXXVI, 1870, p. 618-621; P. Vidal, *Guide*, 2e éd., p. 171; *C. I. L.*, XII, 5365.
15. Henry, *Histoire du Roussillon*, I, p. 31; P. Vidal, *Guide*, 2e éd., p. 161.

de Joch[1], à Prades[2], Ria[3], Joncet[4], aux environs de Canaveilles-les-Bains[5], et dans l'une des petites vallées descendant du Canigou à Cornella-de-Conflent[6]. En Cerdagne, le souvenir de Rome est simplement attesté par une dédicace à Jupiter, trouvée à Angoustrine[7]. Rien ne subsiste de *Julia Lybica*, la bourgade la plus importante du pays (Llivia)[8], pas plus que des bains romains des Escaldes[9].

Les ruines d'antiquités sont donc très rares, inexistantes même, en Roussillon et n'apportent aucun témoignage sur l'histoire de la province. Cette lacune vient d'être en partie comblée par les heureux résultats obtenus par F. P. Thiers dans les fouilles de Castel-Roussillon, *C(olonia) J(ulia) R(uscino)*[10], la métropole du pays.

Le forum et les ruines qui l'entourent occupent l'extrémité sud du plateau où se dressait la bourgade ibérique, en bordure de la voie Domitienne. Le forum s'étend sur une superficie d'environ 1.500 mètres carrés. Les côtés nord et ouest sont fermés par une muraille destinée à le garantir des vents, très violents à certaines époques de l'année. Contre la face nord se dressent les ruines d'une maison « constituée par un assemblage de pièces minuscules et de couloirs exigus, groupés autour d'un atrium quadrangulaire. Dans un coin de l'atrium, on remarque encore les fondations d'un laraire. A cette maison était annexé un jardin pourvu d'une citerne et d'un bassin plat contigu à cette dernière. Les eaux déversées par les toitures circulaient à découvert dans un caniveau encore existant qui les conduisait à une citerne ». Au sud, dans l'axe même du forum, on découvrit une petite construction pavée en mosaïque de marbre, provenant d'inscriptions brisées du Ier siècle de notre ère. Un aqueduc souterrain pénètre dans l'enceinte et traverse l'édifice dans toute sa longueur.

1. P. Vidal, *Guide*, 2e éd., p. 234.
2. *Ibid.*, p. 246.
3. *Ibid.*, p. 247.
4. Soucaille, dans le *Bulletin de la Société ... des Pyrénées-Orientales*, 1843, p. 310-314.
5. *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, III, 1902, p. 328.
6. P. Vidal, *Guide*, 2e éd., p. 379.
7. P. Vidal, *Guide*, 2e éd., p. 373; *C. I. L.*, XII, 5376.
8. B. Alart, *Géographie historique du Roussillon*, p. 65.
9. Henry, *Histoire du Roussillon*, I, p. 41; du même, *Le Guide...*, p. 257; P. Vidal, *Guide*, 2e éd., p. 377.
10. Holder, *Alt Keltischer Sprachschatz*, s. v. *Ruscino*; de Marca, *op. cit.*, I, 4, 5; Puiggari, dans le *Publicateur des Pyrénées-Orientales*, 1833, nos 3, 4, 5; B. Alart, *Géographie historique des Pyrénées-Orientales*, p. 42 47; du même, *Notices historiques*, I, p. 49-59; F.-P. Thiers, *Rapports sur les fouilles de Castel-Roussillon*, dans le *Bulletin archéologique*, 1909, p. 121-123; 1910, p. 149-160; 1911, p. 208-220; 1912, p. 76-86; 1913, p. 206-222; 1914, p. 84-194; A. Héron de Villefosse, *Rapport complémentaire sur les fouilles de Castel Roussillon, ibid.*, 1917, p. 19 44; J. Massot, *Note sur les monnaies trouvées à Castel-Roussillon*, 1 broch. in-8°, Lezignan, 1912; H. Aragon, *Le bilan des fouilles de Ruscino*, 1re série, 1 vol. in-8°, Perpignan, 1914; du même, *Les vestiges de Ruscino*, 1re série, 1 vol. in-8°, Perpignan, 1916; du même, *La colonie antique de Ruscino*, 1 vol. in-8°, Perpignan, 1918.

Comme la plupart des édifices de ce genre, le forum de Ruscino était peuplé de statues, dédiées aux empereurs ou à des personnages consulaires et à des magistrats de la cité. La pierre de taille étant extrêmement rare dans les environs, les piédestaux supportant les statues, au nombre de cinquante, étaient construits en moellons et recouverts d'un enduit stuqué, décoré de peintures aux vives couleurs. Seules les dédicaces sont sur plaques de marbre. Le forum ne possédant pas de galeries couvertes, les bases disposées sur le pourtour de l'édifice, à environ cinq mètres des murailles, en tiennent lieu. Deux rangées de lourds piédestaux donnent naissance à une allée centrale. Le pavage polygonal, mais fort grossier, de ces allées a disparu.

Aucune des statues ornant la place publique de Ruscino n'a encore été retrouvée. On en connaît cependant quelques débris, un colossal sabot de mule en plomb, un fragment de cuirasse et la partie centrale d'un bouclier décoré d'un foudre ailé, l'une et l'autre pièce en bronze doré. En revanche, une trentaine d'inscriptions sur marbre apportent une précieuse contribution à l'étude de l'histoire de la Narbonnaise avant Vespasien et précisent le *cursus honorum* de certains hauts fonctionnaires des premières années de l'empire.

La *Colonia Julia Ruscino,* dont la fondation est contemporaine de celle de Carcassonne, est l'œuvre d'Auguste. Elle remplace la métropole ibérique d'Illiberris et surveille la voie Domitienne dans son trajet à travers la plaine roussillonnaise. Ses habitants sont inscrits dans la tribu *Voltinia;* à sa tête il y a un conseil de décurions et des décemvirs. De même que toutes les petites villes de l'empire, Ruscino a son protecteur, en la personne de *Publius Memmius Regulus*, le consul de l'an 31. Les dédicaces impériales retrouvées à Castel-Roussillon se font l'écho de l'extraordinaire popularité dont jouit alors dans les Gaules la famille de Drusus. Elles s'arrêtent brusquement sur une dédicace à Néron. Thiers en conclut que la colonie et la province furent ravagées par des bandes venues d'Espagne à la faveur des troubles qui suivirent la mort de Néron. La colonie ne semble pas s'être relevée de ce désastre. Les monnaies romaines à partir de la fin du Ier siècle sont très rares dans les fouilles et l'on ignore son histoire à partir de cette époque. On sait cependant que le Roussillon fut épargné par l'invasion de 275-276 [1]. Seule, la continuation des fouilles de Ruscino, abandonnées depuis la guerre et la mort de F. P. Thiers, pourra permettre de poursuivre cette étude.

RAYMOND LANTIER.

1. C. Jullian, *op. cit.*, IV, p. 601.

DEUX ARCHITECTES-ARCHÉOLOGUES DU XVIe SIÈCLE

DANS LE MIDI DE LA FRANCE

En 1559, paraissait à Toulouse, chez l'imprimeur Guion Boudeville, juré de l'Université, un *Epitome ou Extrait abrégé des dix livres d'architecture de Marc Vitruve Pollion*[1]. Ce volume in-4° comprend, à vrai dire, deux parties : un abrégé de Vitruve, « enrichi de figures et pourtraits » pour l'intelligence du texte, et des « annotations sur les plus difficiles passages de l'auteur »[2]. C'était l'œuvre de deux architectes, « Jan Gardet, bourbonnois, et Dominique Bertin, parisien ». Nous ne connaissons pas autrement Jean Gardet. Ce fut lui qui rédigea les annotations. Il les dédie à René Daillon du Lude, évêque et seigneur de Luçon, abbé de Charroux, petit-fils du fameux compagnon d'armes de François Ier. A Toulouse, il s'honore d'avoir pour protecteur le chancelier du chapitre métropolitain, Christophe d'Illiers, « parent et bon ami » de René Daillon[3]. Que faisait dans le Midi ce Bourbonnais? Il y fut sans doute envoyé par le service des bâtiments du roi pour la recherche et l'exploitation des marbres pyrénéens. Car Bertin et Gardet se vantent d'avoir les premiers, « par leur diligence et travail », découvert ces marbres, « en beauté assez grande pour faire honte au marbre de Numidie, de Paros et des autres lieux où il se prenoit anciennement »[4]. Dominique Bertin, dont Gardet atteste « le sçavoir, le bon jugement et l'expérience » en matière d'architecture et de sculpture[5], nous est connu par de nombreux documents d'archives[6]. Ce Parisien habitait Toulouse depuis quelques années. En 1552, il exécute des travaux de sculpture sur bois pour la cathédrale d'Auch. En 1553, le Parlement de Toulouse lui confie

1. Le privilège est daté du 26 août 1555. Deux autres éditions ont été publiées à Paris, chez G. Buon, en 1567 et 1568. Ces trois éditions se trouvent à la Bibliothèque Nationale.

2. La pagination est différente; l'*Epitome* a 262 pages et les *Annotations* en ont 87.

3. Jacques de Daillon avait épousé Magdeleine Illiers. Il fut l'un des premiers protecteurs de la Renaissance et fit transformer selon le goût nouveau son manoir féodal du Lude. Le père de René, Jean de Daillon, fut lieutenant général pour le roi en Guyenne.

4. Dédicace de l'*Epitome* au cardinal de Sens, 31 mars 1556.

5. Préface de l'*Epitome*, « aux artisans et studieux d'architecture ».

6. Voir les références dans mon étude sur *Nicolas Bachelier*, Toulouse, 1914, p. 131, 367, et à l'index s. v. *Bertin*.

la surintendance des travaux du Palais. En 1555, il obtient, pour le ressort du dit Parlement, la lieutenance du « général des œuvres de massonnerie et fortifications du royaulme », qui est l'architecte Jean Delorme, frère de Philibert Delorme[1]. En 1561, il porte les titres d'architecte du roi, capitaine de Bagnères-de-Luchon, garde des mines pour le roi. Dès l'année 1554, il était « conducteur des marbres » pour le service des bâtiments royaux. Nous le voyons expédier des marbres à Pierre Lescot pour le Louvre et au Primatice pour le tombeau du roi Henri II.

En écrivant leur abrégé de Vitruve, précisément dans cette période de notre Renaissance où tend de plus en plus à prédominer l'influence des formes antiques, Bertin et Gardet prétendent faire œuvre de bons Français. « Ecrivans aux François, nous ne devions regarder à autre chose qu'à l'avancement de notre langue et l'instruction des moins exercés en lettres grecques et latines, auxquels il facheroit beaucoup de les apprendre maintenant, pour la connoissance de l'antiquité et de maintes disciplines, de quoy ils feroient bien leur profit si elles leur estoient communiquées en leur langue maternelle »[2]. Aussi rendent-ils un juste hommage au mérite de Jean Martin, qui le premier traduisit en français ce texte difficile, hérissé de termes techniques, et parfois obscur[3]. La traduction de Jean Martin, illustrée par Jean Goujon, avait paru en 1547. Celle de Bertin et Gardet ne se contente pas d'être un abrégé, qui supprime les digressions encombrantes; sur de nombreux points elle amende la traduction antérieure[4]. Elle prétend même apporter quelques interprétations neuves: et, quand il s'agit de reconstituer « la pourtraiture de Vitruve, perdue par l'injure du temps », les dessins de Dominique Bertin ne sont pas toujours d'accord avec ceux de frère Joconde ou de Jean Goujon. « Ne t'émerveille pas, lecteur, si nous n'avons toujours suivi l'opinion de ceux-là qui ont acquis tant de réputation envers les hommes, qu'ils sont sans contradiction au premier nombre des architectes de ce temps...[5] Ains avons changé et rechangé maintes choses, desquelles nous voulons bien être comptables au jugement des sçavans[6]. »

Les annotations de Gardet constituent un complément indispensable, qui prend l'ampleur d'un véritable commentaire. En bon

1. Toulouse, Archives notariales, Rolle not., registre de 1555-1556, f° 288 : « acte et création de commis pour Dominique Bertin, lieutenant du général maistre Jehan Delorme, architracteur », 15 avril 1555, où sont cités deux *vidimus* de Jean Delorme, en date du 13 janvier 1553 (nouveau style) et du 12 février 1555 (n. s.): acte analogue, f° 296.

2. *Annotations*, p. 51.

3. *Ibid.*, p. 5, « au lecteur ».

4. *Ibid.*, pp. 12, 23, 26, 31, 41, 51, 55, 62, 66, 67, 73, 78.

5. *Ibid.*, p. 5.

6. Préface de l'*Epitome*.

humaniste de la Renaissance, l'auteur y accumule à plaisir les citations de textes antiques. Parmi les modernes, il se réfère surtout au traité « *De re aedificatoria* » de Leo Battista Alberti et à la traduction italienne qu'en fit « messire Cosme Bartoli, gentilhomme florentin » (1550), au « docte songeur Polyphile » de Francesco Colonna, aux travaux de Guillaume Budé, aux notes vitruviennes de Philander, « homme de grande doctrine et de bon jugement, auquel l'architecture est beaucoup redevable ». Mais ce curieux d'antiquité ne se borne pas aux études livresques. Il déchiffre les inscriptions romaines et explore les ruines de notre Midi. Voici trois inscriptions, deux de Narbonne et une de Saint-Girons, publiées par lui à propos des tombeaux romains. Elles figurent au *Corpus* (XII, 4494, 4890; XIII, 1), mais avec des variantes et des lacunes. Hirschfeld n'a pas connu l'abrégé de Vitruve, et ses références sont toutes postérieures.

« On marquoit combien la sepulture contenoit en son front et combien elle entroit avant dans le champ afin que ce contenu de terre, comme sacré et illabourable, ne fût violé de personne quelconque, chose assez facile à voir en la province de Narbonne, où l'on voit plusieurs fragmens marqués de ces inscriptions antiques, comme il s'ensuit.

VIV
VALERIVS
EMELLVS·FORO
IVLIENSIS
AVCVARIVS·SIB
T·IVLIAE·M·F·
VINTAE·VXORI
A·P·XI·

Nous avons pensé de prime face que ce sepulchre entroit 11 piés dans le champ, et lisions ainsi : *in agro pedes undecim;* mais il est plus vraisemblable que cette notte / après un X signifie V.

V V
VLIVS ISARGRI·L
IELLES·SIBI·ET
ERECVNDAE·L
N·F·P·XX·
A·P·XV·

C'est-à-dire 20 piés de front et 15 dans le champ.

Celui que nous avons mis ci après est en la ville de Saint-Giron, sur la riviere du Salat.

D·M·
IVLIAE·SERGI
FILIAE·PAVLINAE·
M·SERTIVS·PAV (lire : SERGIVS)
LVS MATRI PI
ENTISSIMAE·

Marc Sertius (lire : Sergius) à Iulle Pauline, fille de Sergius, sa très pie et débonnaire mère[1]. »

Les deux premières inscriptions étaient jadis encastrées dans les murs du rempart de Narbonne. Hirschfeld a publié la première d'après les manuscrits de Pierre Garrigues, architecte et ingénieur royal, qui dirigea les travaux exécutés aux fortifications de cette ville à la fin du XVIe siècle, et de Guillaume Lafont, qui fut plusieurs fois consul de Narbonne au début du XVIIIe siècle. La copie de Gardet se rapproche beaucoup plus de celle de Lafont que de celles de Garrigues, qui reproduisent évidemment, sous deux formes différentes, la même épitaphe. Il est probable que la première lettre de chaque ligne était cachée ou avait en partie disparu ; et il est facile de reconstituer : *Viv(us) C(aius*, d'après Garrigues) ou *Q(uintus,* d'après Lafont), *Valerius Gemellus, forojuliensis, nauclarius (?) sibi et Iuliae M(arci) f(iliae) Quintae uxori in a(gro) p(edes) XV.* La seconde inscription, où l'on peut restituer aisément les noms de *Iulius, Helles* et *Verecunda*, figure dans une histoire manuscrite des antiquités d'Arles, écrite en 1574 par le gentilhomme arlésien Lantelme de Romyeu. Mais ni Romyeu, ni Garrigues, ni aucun des recueils utilisés par Hirschfeld ne la reproduisent dans son intégrité. Gardet seul a copié les deux dernières lignes : [*i*]*n f(ronte) p(edes) XX*, [*in*] *a(gro) p(edes) XV.* De même, la troisième inscription n'a pas été publiée complètement dans le *Corpus*, qui la donne d'après Sirmond et Gruter ; il y manque la 6e ligne. Signalée encore au XVIIe siècle à Saint-Girons, au XVIIIe siècle sur le territoire de Betmale, cette épitaphe n'a pas été retrouvée.

Ce fut sans doute en recherchant les marbres du Couserans que Bertin et Gardet eurent l'occasion de visiter Saint-Girons. En remontant la haute vallée de la Garonne pour se rendre aux carrières de Cierp et de Saint-Béat ou à Bagnères-de-Luchon, ils passaient au pied de l'oppidum des Convènes, que domine fièrement la cathédrale de Saint-Bertrand-de-Comminges. Ces deux architectes-archéologues

1. *Annotations*, p. 64-65.

ne pouvaient rester indifférents aux ruines de *Lugdunum Convenarum*. Ils en avaient fait une étude approfondie, si l'on en juge par le passage suivant des *Annotations*[1]. A propos du blocage romain à cailloux cassés et noyés dans du mortier[2], on y lit : « certainement cette dernière façon est fort recommandée,... et [je] crois qu'on en pourroit former des murailles pour durer longuement sans revetir de paremens de pierres larges et équarries ; de telle façon avons nous veu aux monts Pyrénées, tout auprès de la ville de Saint-Bertrand, le plat fons et lacunaire d'un grand conduit qui est sous terre, duquel nous avons parlé en noz commentaires d'architecture, poursuivans une bonne partie des choses mémorables qui se treuvent de par de là ». Il s'agit évidemment d'un des aqueducs dont on rencontre les vestiges dans la plaine de Valcabrère[3]. Cette mention des ruines gallo-romaines de Saint-Bertrand est la plus ancienne que nous connaissions. Mais ce n'est qu'une brève mention. Bertin et Gardet avaient fait plus. La relation des « choses mémorables » qu'ils avaient vues et explorées à *Lugdunum Convenarum*, les notes détaillées qu'ils avaient prises sur place, peut-être avec dessins de Dominique Bertin[4], ils les avaient consignées dans leurs « Commentaires d'architecture ». A diverses reprises, dans la dédicace de l'*Epitome* et dans les *Annotations*, il est question de ces commentaires, « pourjettés de longue main[5], ... labeur de plus longue poursuite et de beaucoup plus d'années »[6]. Mais l'œuvre n'a jamais vu le jour ; et c'est grand dommage. En retrouvera-t-on jamais le manuscrit dans quelque bibliothèque ?

HENRI GRAILLOT.

1. *Annotations*, p. 67.
2. Vitruve, II, 8, 24.
3. Deux de ces conduits souterrains, avec orifices *(lacunaria)*, sont signalés par Lacaze, *Inscr. antiques des Pyrénées*, 1892, p. 164 sq. ; cf. Lizop, *Recherches sur les ruines de Lugdunum Conv.*, dans *Revue Études anciennes*, 1910, p. 403, et 1912, p. 396.
4. C'est Bertin qui a dessiné les illustrations de l'*Epitome* et des *Annotations*.
5. Dédicace de l'*Epitome*, 31 mars 1556.
6. Dédicace des *Annotations*, même date ; cf p. 70.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Stabilisation des frontières. — Voyez les très curieuses constatations faites par Gauthiot, *Institut français d'archéologie, C. r.*, t. II, p. 13.

Valeur magique de la monnaie. — Même recueil, communications de Marcel Mauss, p. 14 et s., d'Adolphe Reinach, p. 24 et s., et discussion à la suite. L'ingénieuse théorie de Déchelette, qui fait venir l'obole à Caron de la broche mortuaire, est reprise et discutée à ce sujet.

Scepticisme néolithique. — *Ibid.*, p. 37 : « M. Salomon Reinach répond que l'expression âge de la pierre polie ne correspond à rien de défini. » Je suis entièrement d'accord avec lui. L'âge de la pierre polie s'efface à mesure qu'on essaie de le fixer. Dès que la pierre polie apparaît, l'or et le cuivre se montrent également. J'ai souvent eu l'occasion de dire, dans mes cours du Collège de France, que civilisation néolithique, énéolithique, chrysolithique sont contemporaines et solidaires.

La bataille entre Alaric et Clovis. — Dans le *Bulletin* du 3e semestre de 1918 de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, M. le commandant Lecointre place le champ de bataille près de Voulon. Il étudie avec soin les marches et la rencontre des deux armées, en s'aidant et d'examens topographiques et de l'étude soignée des voies romaines.

Le mélange des populations dans l'Empire romain. — Beaucoup de bonnes remarques dans ces quelques pages de Tenney Frank, *Race* [je n'aime pas ce mot] *mixture in the Roman Empire*, p. 689-707, extr. de *The American Historical Review*, XXI, juillet 1916. Connaît bien les travaux allemands (Kühn, *De opificum Romanorum condicione*, 1910; Pârvan, *Die Nationalität der Kauflente in Rom. Kaiserreich*, 1909; Bang, *Die Herkunft der R. Sklaven*). Mais il y a aussi des études et articles sur ce sujet en France et en Italie [1].

Les bas-reliefs d'Hercule de Vaison (Musée Calvet, Espérandieu, *Recueil*, n° 274). — Koepp, dans *Germania*, mars-avril 1919, les attribue au haut Moyen-Age. Il m'est impossible d'adhérer à cette hypothèse, où entre beaucoup trop de fantaisie et pas assez d'étude *in situ*.

1. Nous recevons, extrait de la même revue : H. Morse Stephens, *Nationality and History*, janvier 1916; George M. Wrong, *The Growth of Nationalism in the British Empire*, octobre 1916. Nous reviendrons sur ce sujet, qui passionne à juste titre nos amis d'Amérique.

Les Francs. — Alexandre Riese, *Sind diè Ripuarier Franken?* dans *Germania*, mars-avril 1919.

Les grottes du Chaffaud. — Gustave Chauvet, *Grottes du Chaffaud*, Poitiers, Antiquaires de l'Ouest, 1919, in-8° de 176 pages, nombreuses gravures. Riche et utile monographie, pleine de renseignements bibliographiques et archéologiques, accompagnée de fines remarques sur l'art primitif.

Enceintes gallo-romaines. — Adrien Blanchet, *Le rôle historique des enceintes romaines des villes françaises*, extrait de la *Vie urbaine* de 1919, in-8° de 12 pages. Paris, Leroux.

Julien l'Apostat — J. Bidez, *L'évolution de la politique de l'empereur Julien en matière religieuse*, Bruxelles, Hayez, 1914, in-8° de 58 pages (extrait du *Bull. de l'Académie*). Travail de premier ordre, supérieur à tout ce qui a paru sur ce sujet. Nous y reviendrons.

Étymologies narbonnaises. — H. Rouzaud, *Petites notes sur d'anciens noms locaux*, Narbonne, Caillard, 1919, in-8° de 20 pages (extrait du *Bull. de la Commission archéologique*): Agnèle, Barrenc, Belvianes, Bugarach, Caderane, Carral, Cauza, Cubières, Donnezan, Espéraza, Fajac, Gruissan, Ladigue, Le Bézu, Malvezy, Martroi, Le Pertus, Valfernière.

L'origine des Burgondes. — De Julien Feuvrier, sous ce titre dans le *Bull. de l'Académie de Besançon*, 1918, extrait de 6 pages.

Capbreton. — Le nom actuel n'a aucun rapport avec les Bretons, avec *caput Britonum;* ce serait une déformation d'un mot signifiant « petit cap », et le vocable local, *Capeurtoun*, se rapproche davantage de l'origine. Ce nom de « cap » viendrait, comme celui de La Pointe, de l'ancienne embouchure de l'Adour. — Opinion de M. H. Saint-Jours, *Cap Serbua, Labenne et Capbreton*. Dax, Labèque, 1918, in-8° de 167 pages, extrait du *Bulletin de la Société de Borda*. C'est un travail d'ensemble sur les localités du littoral landais.

L'ivoire de Peiresc. — Héron de Villefosse, *L'ivoire de Peiresc*, Paris, 1919, in-8° de 31 pages. Dernier travail publié par notre éminent maître et ami. Il s'agit de l'ivoire acquis par le Louvre en 1899 et connu sous le nom d'« ivoire Barberini » ; cf. *Monuments Piot*, t. VII. M. de Villefosse prouve qu'il était entre les mains de Peiresc et que ce dernier en fit présent au cardinal Barberini en octobre 1625.

L'Anzeiger d'Alsace porte maintenant en sous titre (tout en conservant son titre allemand) *Cahiers d'archéologie et d'histoire d'Alsace* (ce qui ne traduit pas le titre allemand) *publiés par la Société pour la conservation des monuments historiques en Alsace*, Strasbourg, palais des Rohan [*sic*], 1919, nos 1-4 de la Xe année.

C. JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

H. de la Ville de Mirmont, *Le manuscrit de l'île Barbe (Codex Leidensis Vossianus latinus 111) et les travaux de la critique sur le texte d'Ausone*, fasc. I et II. Bordeaux, Pech, et Paris, Hachette, 1917-1918; 2 vol. in-4° de xv-202 et 282 pages, avec un album de 80 planches.

En 1882, M. Dezeimeris adressait à M. Barckhausen, alors adjoint au maire de Bordeaux et délégué à l'Instruction publique, une lettre où il montrait l'intérêt qu'il y aurait pour notre ville à reproduire un manuscrit du IXe siècle, conservé à la bibliothèque de l'Université de Leyde et contenant une partie des poésies d'Ausone [1]. Ce manuscrit, découvert dans le monastère de l'île Barbe, à Lyon, vers 1556, avait permis de publier, à partir de 1558, tout ce qui nous est parvenu des œuvres du célèbre Aquitain. Mais on distinguait mal, dans les éditions du XVIe siècle, ce qui revenait à Élie Vinet de ce qui appartenait à Joseph Scaliger. Aussi M. Dezeimeris invitait-il les deux philologues étrangers Schenkl et Peiper, qui préparaient un texte du poète, l'un, à Berlin, pour les *Monumenta Germaniae*, l'autre, à Vienne, pour la *Bibliotheca Teubneriana*, à entreprendre cette enquête. La science allemande n'en fit rien.

C'est ce travail qu'a tenté M. H. de la Ville de Mirmont. Nul autre mieux que le traducteur et commentateur de la *Moselle* [2] n'était en mesure de le mener à bonne fin. D'une part, grâce au dévouement et à la compétence de M. Théodore Amtmann, il a pu donner, en quatre-vingts planches, un fac-similé parfait du précieux manuscrit. D'autre part, familiarisé de longue date avec la bouillonnante érudition de la Renaissance, il a su dresser un bilan sûr du mérite ou du démérite de chacun. Tout ce monde d'humanistes et d'imprimeurs, — Pithou, Cujas et Turnèbe en face de Scaliger et de Vinet, Greyff à côté de Millanges, — revit fortement sous nos yeux.

La nouvelle publication du savant latiniste forme un tome complémentaire des *Archives municipales de Bordeaux*. Elle était prête le 15 juillet 1914, quand éclata la guerre. L'impression en a été pour-

1. On trouvera cette lettre dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, t. IV, p. 313-319.

2. H. de la Ville de Mirmont, *La Moselle d'Ausone, édition critique et traduction française*, Bordeaux, 1889; *De Ausonii Mosella*, Paris, 1892.

suivie malgré des difficultés sans nombre. M. H. de la Ville de Mirmont qui, pendant plus de vingt ans, en qualité d'adjoint à l'Instruction publique, fut le vigilant continuateur des Barckhausen, des Liard et des Couat, a doublement honoré, comme édile et comme universitaire, ses hautes fonctions. La patrie d'Ausone ne saurait lui en être trop reconnaissante.

GEORGES RADET.

H. Pistorius, *Beiträge zur Geschichte von Lesbos im vierten Jahrhundert v. Chr. (Jenaer historische Arbeiten*, III). Bonn, Marcus et Weber, 1913; 1 vol. in-8° de 178 pages.

En 1826, Plehn publia un « *Lesbiacorum liber* » où il rassembla tout ce que l'on savait alors sur Lesbos. Pistorius estime qu'il y aurait lieu de renouveler cette tentative ancienne. Sans doute aucune exploration systématique de l'île n'a été encore entreprise; mais du moins les inscriptions ont-elles été réunies par G. Paton dans *I G* XII, 2 (paru en 1899; quelques textes nouveaux ont été publiés depuis); les vestiges antiques ont été décrits par R. Koldewey *(Die antiken Baureste der Insel Lesbos*, 1890).

Dans le présent travail, Pistorius se borne au IVe siècle. Tout d'abord il expose l'histoire de Lesbos durant ce siècle (p. 12-94). Les diverses cités de l'île Mytilène, Méthymna, Érésos, Antissa, Pyrrha, étaient passées sous la domination de Sparte entre 411 et 405. Cette domination fut ébranlée par la bataille de Cnide (394); la prépondérance d'Athènes est rétablie, non sans quelques défaillances. En 386, la paix d'Antalcidas confère l'autonomie à toutes les villes grecques. Mais Lesbos, se défiant du Grand Roi, entre volontiers dans la seconde Confédération maritime et y demeure jusque vers 350. Suit une période confuse pendant laquelle des tyrannies s'installèrent à Mytilène, Méthymna, Érésos, peut-être ailleurs aussi. Dès 346, Mytilène se rapatrie avec Athènes, mais non les autres cités. Sous Alexandre, l'île est affiliée à la Ligue corinthienne, peut-être par l'intermédiaire d'une ligue plus étroite, celle des Éoliens. Les bannis y sont rappelés en 324 (Dittenberger, *OGIS*, 2).

Selon une remarque de Pistorius (p. 92), l'histoire de Lesbos n'est intelligible que si on la replace dans le cours de l'histoire générale. Je dirais plutôt que, dans l'état actuel de nos connaissances, l'histoire particulière de Lesbos doit, trop souvent, être déduite des données de l'histoire générale. Et dès lors, on peut se demander s'il vaut la peine d'enserrer dans le cadre étriqué d'une monographie des recherches qui le dépassent infiniment. Quelques considérations sur les monnaies de Lesbos (p. 29-33; p. 89 91) ou sur les constructions du IVe siècle à Lesbos (p. 49-50) ne suffisent point à masquer ce défaut de l'œuvre.

Il apparaît mieux encore dans le premier appendice (p. 96-134), composé de huit *Exkurse*: il n'y est question de Lesbos qu'accessoirement. Reconnaissons d'ailleurs l'intérêt de certaines discussions, en particulier sur la Ligue instituée par Conon (*Exk.* III) ou sur la Ligue des Éoliens qu'aurait fondée Alexandre (*Exk.* VIII). Quant au second appendice (p. 135-161), où Pistorius traite de l'épigraphie de Lesbos, j'en contesterai à peu près toute la valeur. L'entreprise est téméraire, de classer chronologiquement des inscriptions *en faisant état des données paléographiques*, lorsqu'on n'a vu ni les originaux ni même les estampages (de l'aveu de Pistorius, p. 139). P. ROUSSEL.

Clifford Herschel Moore, *Pagan ideas of Immortality during the Roman Empire* (The Ingersoll Lecture, 1918). — Cambridge, Harvard University Press, 1918; 1 vol. in-12 de 64 pages.

Cette courte étude, suivie de quelques notes, démontre, dans l'intention de l'auteur, que les croyances païennes relatives à la vie future, répandues dans le monde gréco-romain au début de notre ère, formaient un milieu très favorable au développement de la jeune religion chrétienne. Le sixième livre de l'*Énéide* représenterait des idées courantes chez les Grecs et chez les Romains à l'époque de Virgile. On peut l'interpréter comme le récit d'une initiation, et il se rattache à la tradition des mystères orphiques. L'auteur fait une revue rapide des idées eschatologiques en Grèce depuis l'*Odyssée;* l'orphisme fait de l'âme un démon déchu; Platon donnerait un fondement philosophique à cette croyance par sa théorie des Idées comme lieu primitif des âmes. La croyance à l'immortalité, abandonnée par les Stoïciens, critiquée par les Épicuriens et les Sceptiques, revivrait au début de notre ère, comme le montrent les épitaphes citées à la page 26.

Cet exposé, clair et facile, n'apporte pas de renseignements nouveaux; il laisse ouvertes bien des questions; mais on y trouvera les références essentielles sur le sujet. ÉMILE BRÉHIER.

Alfred Loisy, *La Religion*. Paris, Nourry, 1917; 1 vol. in-12 de 316 pages.

Un nouveau livre de M. Loisy ne saurait passer inaperçu, même en ces temps troublés. Celui qui vient de paraître sur la religion dépasse en intérêt tous ceux qui ont déjà été publiés par le savant exégète, peut-être même tous ceux que la guerre a vus surgir. Il intéresse les savants comme les croyants et les historiens comme les philosophes; car il traite d'un sujet éminemment vital, qui domine toutes les préoccupations et qui, s'étant imposé à toutes les époques, s'impose

encore en tout pays. Par ailleurs, il se présente comme la conclusion d'une enquête très vaste et minutieuse, menée pendant plus de quarante ans, avec une activité et une ténacité inlassables, par un esprit remarquablement lucide et vigoureux.

Par sa forme et par son contenu, il rappelle *l'Évangile et l'Église*. Mais il en élargit singulièrement le cadre et il témoigne d'une critique beaucoup plus indépendante et radicale. L'écrit de 1902 s'appliquait à justifier l'interprétation catholique du christianisme à l'encontre de celle que M. Harnack venait de formuler pour les protestants libéraux. Mais il ne la maintenait qu'en lui infusant un esprit tout nouveau où l'orthodoxie ne se reconnut pas. Il formait un fragment détaché d'une œuvre apologétique où l'idée même de la religion était soumise à un traitement analogue et dont quelques chapitres, publiés dans la *Revue du Clergé français*, sous le pseudonyme de Firmin, avaient paru si hétérodoxes que l'autorité ecclésiastique s'était hâtée d'en faire suspendre la publication. Le nouveau livre de M. Loisy constitue comme une mise au point de ce premier essai, inspirée par les études auxquelles l'auteur s'est livré depuis lors et par les réflexions que la guerre actuelle lui a suggérées. Il reste, à sa façon, une défense de la vraie foi. Seulement, il se montre encore plus détaché de toute orthodoxie. Et la foi qu'il défend n'est pas celle d'un Dieu personnel dont le Verbe se serait incarné, mais celle de l'Humanité collective dont l'idéal s'exprime dans le Devoir.

L'exposé n'a rien d'une démonstration scolastique qui, partant de principes abstraits, en déduit des conclusions également abstraites. Il se présente plutôt comme une description précise et raisonnée de cette réalité complexe qu'est la vie religieuse. Tour à tour, il en fait ressortir la constitution essentielle et l'évolution générale, les organes intimes et les fonctions normales, enfin les formes extérieures.

Pour M. Loisy, la religion est le rapport de dépendance dans lequel l'homme croit se trouver et se met de lui-même à l'égard de pouvoirs supérieurs, c'est-à-dire en définitive du groupe social auquel il appartient. Et le rapport dont il s'agit s'énonce en des règles morales qui prescrivent d'obéir à ces mêmes pouvoirs, de se sacrifier à eux, de les aimer. Or, il n'est pas fixé par chaque individu, il se trouve plutôt constamment imposé par la communauté des croyants. Et les devoirs dans lesquels il s'exprime ont la même origine. La religion, comme la morale qui en est l'affirmation pratique, constitue une réalité éminemment sociale.

Aussi suit-elle l'évolution de la société. Confuse et rudimentaire dans les tribus sauvages, elle commence à s'organiser, à se hiérarchiser dans les petits États demi-civilisés, puis elle prend une forme nationale et monarchique avec les grands royaumes; enfin, à mesure que ceux-ci entretiennent des rapports plus étroits avec leurs voisins,

elle se transforme en une « économie de salut » qui doit assurer le bonheur de chacun des croyants.

En somme, la vie religieuse va d'un état social, où le souci des individus n'apparaît presque point, à un individualisme très accusé, où les exigences de la société risquent d'être oubliées, et elle ne dure qu'à la condition de maintenir un juste équilibre entre ces deux extrêmes. C'est qu'elle suppose deux facteurs complémentaires : d'abord, une certaine foi, c'est-à-dire une acceptation confiante du programme social, qui se fonde sur la tradition et se traduit par le dévouement, ensuite une raison propre à chaque homme, qui permet à chacun de contrôler ces données premières et de les adapter à ses besoins personnels.

Non seulement la religion, ainsi comprise, impose toujours une certaine discipline; mais encore elle seule se montre capable de l'imposer. Par ailleurs, cette discipline s'adresse à l'homme tout entier, à son intelligence, à sa sensibilité, à sa volonté. Elle régit les divers rapports sur lesquels se fonde la famille. Elle trace même des règles à l'État et peut seule fournir la solution des problèmes sociaux et internationaux.

Enfin, aucune religion ne peut exercer cette action salutaire qu'en s'aidant de symboles appropriés, qui sont la croyance et le rite. Les croyances peuvent bien être des formes de pensées naïves et imparfaites ; elles n'en renferment pas moins une âme de vérité. Les mythes chrétiens notamment ont un sens profond dont le souvenir ne saurait se perdre sans dommage. Et les rites sacrés peuvent bien être des formes d'action encore pénétrées de magie ; ils n'en gardent pas moins une utilité foncière dont on devra retenir toujours l'équivalent.

Ces brèves indications suffisent pour faire entrevoir le puissant intérêt du nouveau livre rouge. Il y a là toute une philosophie de la religion. Et cette philosophie, essentiellement positive et sociale, se fonde constamment sur l'histoire. C'est à la lumière du passé qu'elle rend compte du présent et qu'elle trace des règles en vue de l'avenir. Par là elle ne peut manquer de plaire aux lecteurs de cette *Revue* et on ne saurait trop leur en recommander l'étude.

PROSPER ALFARIC.

J. Tixeront. *Précis de Patrologie.* Paris, Gabalda, 1918; 1 vol. in-12 de LX-514 pages.

M. l'abbé Tixeront s'est proposé, dans ce petit livre, de donner aux séminaristes et aux laïques désireux de connaître les grandes lignes de l'histoire religieuse quelques notions essentielles sur les Pères de l'Église et il a dans l'ensemble bien atteint son but. Sans doute, son livre n'est qu'un manuel, mais c'est un bon manuel. On y trouvera

sur les écrivains ecclésiastiques depuis saint Clément jusqu'à Isidore de Séville de très succinctes notices biographiques suivies de l'analyse sommaire des œuvres classées sous différentes rubriques : ouvrages scripturaires, ouvrages contre les hérésies, ouvrages d'apologie et de dogmatique, ouvrages d'histoire et de chronologie, etc. Un index alphabétique, dressé avec soin, termine le volume et chaque chapitre est accompagné de quelques indications bibliographiques, à notre avis un peu sommaires ; l'auteur s'est, en général, trop exclusivement borné à citer les livres français dont certains sont médiocres ou périmés. On pourra aussi reprocher à son travail une excessive sécheresse ; on attendait un portrait plus saisissant des héros de l'âge patristique, d'un saint Augustin ou d'un saint Grégoire le Grand par exemple, et le souci d'être complet a conduit M. Tixeront à sacrifier les personnages de premier plan qui n'occupent pas dans son manuel la place qu'ils méritaient. Malgré ce défaut de proportion, nous ne pouvons que saluer avec satisfaction l'apparition de ce *Précis de Patrologie* qui sera un guide précieux pour tous ceux qui débutent dans les études d'histoire religieuse et leur fournira un catalogue complet des Pères et de leurs œuvres.

AUGUSTIN FLICHE.

Mgr Pierre Batiffol, *Leçons sur la Messe*. Paris, Gabalda, 1919; **1 vol. in-12 de XII-330 pages.**

Le titre de ce volume indique son caractère : l'auteur s'est contenté de publier les leçons qu'il a données à l'Institut catholique de Paris, de mars à mai 1916. On y trouvera des indications précises et détaillées, empruntées aux sources originales, sur l'histoire du missel romain, sur la messe romaine antique et une explication historique des différentes prières qui composent la messe. Mgr Batiffol y a fait preuve d'un sens très averti des choses liturgiques et nous avons lu avec beaucoup d'intérêt bien des pages de son livre qui renouvellent le sujet. Nous regretterons seulement qu'il n'ait pas suivi dans son exposé le plan, beaucoup plus historique, qu'il esquisse dans l'introduction. Il eût été, à notre avis, d'une meilleure méthode de retracer l'évolution du sacrifice de la messe dans les premiers siècles de l'Église, en partant de la Cène qui « inaugure la liturgie nouvelle par l'action de grâces que le Sauveur prononce sur le pain et sur le vin, par l'oblation qu'il fait à Dieu de son corps et de son sang immolés, par la communion à ce corps et à ce sang qu'il distribue aux apôtres », et en notant, au fur et à mesure qu'elles se produisent, les additions apportées à la messe primitive, au lieu de passer en revue les différentes parties constitutives de la messe, une fois l'évolution terminée, et d'indiquer l'origine historique de chacune d'elles.

AUGUSTIN FLICHE.

R. Torii, *Études archéologiques et ethnologiques : les Aïnou des îles Kourilès* (*Journal of the College of Science, Imperial University of Tokio*, t. XLII). Tokyo, Université, 1919; 1 vol. in-4° de 337 pages, avec 118 fig. dans le texte, 38 pl. hors texte.

Ce travail est trop en dehors de la compétence de la *Revue des Études anciennes* pour que nous puissions faire autre chose que de l'annoncer. Nous l'avons du reste parcouru. Et vraiment, il nous paraît mériter, par son ampleur, sa précision, la sûreté de sa méthode, la clarté de son style, les mêmes éloges que le précédent (*Revue*, 1915, p. 159). M. Ryuzo Torii est devenu un maître en ethnologie et paléontologie humaine. — Le seul regret que nous inspire ce livre est de ne pas voir en tête, comme dans l'œuvre sur la Mongolie, le nom de Mme Kimito Torii.

C. JULLIAN.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Conférences Zielinski sur la religion grecque. — M. Th. Zielinski, professeur à l'Université de Pétrograd, dont un des ouvrages, *Le monde antique et nous*, fut précédemment signalé ici (*Revue*, 1909, p. 189-190), est venu faire à la Faculté des lettres de Bordeaux deux conférences sur l' « essence de la religion grecque ». Il n'est pas facile de résumer avec exactitude une doctrine solidement construite, mais complexe dans son raccourci, et où les envolées spéculatives du philosophe se marient à la science précise du philologue. Voici, autant que j'ai pu l'étreindre, la thèse de l'éminent helléniste.

De toutes les religions, l'ancienne religion grecque est à la fois la plus connue et la plus inconnue. Cette contradiction tient à ce que la mythologie a faussé la religion et en a masqué les principes. Ramenée à ses éléments fondamentaux, la religion grecque enferme un triple dogme. Elle est une révélation de Dieu dans la beauté, découlant de la divinisation de la nature conçue comme belle (rôle prophétique de l'art). Elle est une révélation de Dieu dans le bien, découlant de la consécration de la société humaine au travail (rôle prophétique des législateurs). Elle est une révélation de Dieu dans la vérité; car, d'une part, la vérité est en Dieu (d'où, le rôle de la divination), et, d'autre part, Dieu est dans la vérité (d'où, le rôle prophétique de la science représentée d'abord par la philosophie).

Ce triple dogme est le « triangle sacré » de la religion. Il forme le support du christianisme. Mais dans le christianisme, les influences grecques ont été combattues par les influences juives. Le judaïsme ne reconnaissait pas la manifestation de Dieu dans le beau : il lui manquait ainsi un des côtés du triangle sacré. Une autre caractéristique du judaïsme était l'intolérance, qu'il a communiquée à la religion chrétienne. Quand le christianisme pratique la tolérance et a le sentiment de la beauté, il remonte aux origines grecques. La Réforme, avec l'abolition des images, fut une réjudaïsation du christianisme. La religion chrétienne s'épanouit d'autant mieux dans le triangle sacré qu'elle s'inspire davantage de la religion grecque.

Ai-je fidèlement rendu la pensée de M. Zielinski? *Traduttore, traditore!* Souhaitons qu'une pareille synthèse, résultat de toute une vie de recherches et de réflexions, nous soit présentée dans l'ampleur d'un livre : ce n'est pas sur l'atmosphère flottante d'une exposition orale qu'on peut fonder la discussion de problèmes aussi ardus.

GEORGES RADET.

PUBLICATIONS RÉCENTES

J. Carcopino, *Virgile et les origines d'Ostie*. Paris, de Boccard, 1919, in-8° de 780 pages.

J. Carcopino, *La loi de Hiéron et les Romains*. Paris, de Boccard, 1919, in-8° de 309 pages.

G. Dottin, *La langue gauloise*. Paris, Klincksieck, 1920, in-8° de 360 pages.

---

31 décembre 1919.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

Pages.

ALFARIC (P.). — Saintyves, *L'antre des Nymphes de Porphyre* (bibl.) 153
— Connolly, *The so called Egyptian Church Order and derived Documents* (bibl.) 154
— Loisy, *La religion* (bibl.). 299
BLANCHET (A.). — Les sarcophages de Charles IX à Pont-Saint-Esprit 222
BOISSEVAIN (PH.). — La tablette d'achat de Tolsum (Frise) 91
BOURGUET (É.). — Sur la promantie des Thouriens. 77
BRÉHIER (É.). — Moore, *Pagan ideas of Immortality during the Roman Empire* (bibl.). 299
BULARD (M.). — Millet, *Recherches sur l'iconographie de l'Évangile* (bibl.) 72
CLOCHÉ (P.). — Les conflits politiques et sociaux à Athènes pendant la guerre corinthienne (395-387 avant J.-C.). 157
COTTE (J. et CH.). — La guède dans l'Antiquité 43
CUNY (A.) — F. de Saussure, *Cours de linguistique générale* (bibl.). 63
— Meillet, *Caractères généraux des langues germaniques* (bibl.). 66
— Buck, *Dental terminations I* (bibl.). 151
CUQ (É.). — La juridiction des édiles, d'après Plaute, *Ménechmes*, v. 590-593 . . 249
DEONNA (W.). — Une nouvelle réplique de l'Athéna Parthénos 20
— Le dieu de Viège. 143
— Clef et hache. 219
DUCOURTIEUX (P.). — Les gués pavés 58
FAYOLLE (marquis de). — L'oppidum central des Petrocores 138
FEBVRE (L.). — Les manuscrits viographiques de Besançon. 215
FLICHE (A.). — Lagrange, *Saint Paul, Épitre aux Galates* (bibl.) 234
— Tixeront, *Précis de patrologie* (bibl.). 301
— Mgr Batiffol, *Leçons sur la messe* (bibl.) 302
GRAILLOT (H.). — Deux architectes-archéologues du XVIe siècle dans le Midi de la France. 290
HOLLEAUX (M.). — Études d'histoire hellénistique : X. Le décret de Bargylia en l'honneur de Poseidonios 1
JULLIAN (C.). — Notes gallo-romaines : LXXXI. De l'origine de l'assemblée druidique; LXXXII. Nouvelles questions sur les druides; LXXXIII. Aux cols du Jura; la Faucille et Saint-Cergues; LXXXIV. Faut-il refaire le *Corpus* de la Gaule? 27, 102, 210, 259
— Questions d'anthroponymie : Quelques remarques sur l'anthroponymie gallo-romaine. 40
— A propos de géographie urbaine. 112
— L'Ancien Testament et la méthode historique (chron.) 156
— Chronique gallo-romaine. 59, 145, 224, 295
— Plessis et Lejay, *Œuvres de Virgile* (bibl.). 156
— Torii, *Les Aïnou des îles Kouriles* (bibl.). 303
LANTIER (R.). — Antiquités du Roussillon. 271
— M. Aemilius Lepidus (chron.). 236
LEJAY (P.) — Merrill, *Lucretius* (bibl.). 68
— Stampini, *Il codice Bresciano di Catullo* (bibl.). 152
LOTH (J.). — Le gaulois *arcantodan :* le nom de l'argent chez les Celtes.. . . . 263

Pages.

NAVARRE (O.). — Théâtre d'Athènes; Comiques grecs (chron.). 76
PIROUTET (M.). — Coup d'œil sur le réseau des voies principales du Jura avant le Moyen-Age et particulièrement sous la domination romaine. 115
POISSON (G.). — Sur le dépôt de cendres de Nalliers et le nom de cette localité. . 33
PRINET (M.). — Questions d'anthroponymie : noms de baptême tirés de l'Écriture sainte. 35
RADET (G.). — Survivances syriaques (chron.). 75
— Droit grec (chron.). 75
— L'affaire des Arginuses (chron.). 156
— Conférences Zielinski sur la religion grecque (chron.). 303
— Frégier, *Les étapes de la crise grecque* (bibl.). 155
— Chambre de commerce de Marseille, *Congrès français de la Syrie : II. Section d'archéologie, histoire, géographie et ethnographie* (bibl.). 231
— H. de la Ville de Mirmont, *Le manuscrit de l'île Barbe (Codex Leidensis Vossianus latinus 111) et les travaux de la critique sur le texte d'Ausone* (bibl.). 297
ROUSSEL (P.). — Pistorius, *Geschichte von Lesbos im vierten Jahrhundert v. Chr.* (bibl.). 298
ROY-CHEVRIER (J.). — Dea Souconna 111
SCHIFFER (S.). — Marsyas et les Phrygiens en Syrie. 237
VALLOIS (R.). — Observations sur le théâtre romain de Mérida. 193
VENDRYES (J.). — Sur le nom du « gendre ». 97
WALTZ (R.). — Favez, *Senecae ad Helviam matrem de Consolatione* (bibl.). . . . 69
— A. Thomas, *Notice sur le manuscrit 4788 du Vatican contenant une traduction française de Boèce* (bibl.). 232

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

I. Articles de fond.

1° Orient grec. — Sur le nom du « gendre » (**J. Vendryes**), p. 97-101. — Marsyas et les Phrygiens en Syrie (**S. Schiffer**), p. 237-248. — Les conflits politiques et sociaux à Athènes pendant la guerre corinthienne, 395-387 avant J.-C. (**P. Cloché**), p. 157-192. — Sur la promantie des Thouriens (**É. Bourguet**), p. 77-90. — Études d'histoire hellénistique (**M. Holleaux**) : X. Le décret de Bargylia en l'honneur de Poseidonios, p. 1-19. — Une nouvelle réplique de l'Athéna Parthénos (**W. Deonna**), p. 20-26.

2° Monde latin. — La juridiction des édiles, d'après Plaute, *Ménechmes*, v. 590-593 (**É. Cuq**), p. 249-258. — La tablette d'achat de Tolsum, Frise (**Ph. Boissevain**), p. 91-96. — Observations sur le théâtre romain de Mérida (**R. Vallois**), p. 193-209.

3° Antiquités nationales. — Notes gallo-romaines (**C. Jullian**) : LXXXI. De l'origine de l'assemblée druidique, p. 27-32 ; LXXXII. Nouvelles questions sur les druides, p. 102-116 ; LXXXIII. Aux cols du Jura ; la Faucille et Saint-Cergues, p. 210-214 ; LXXXIV. Faut-il refaire le *Corpus* de la Gaule ? p. 259-262. — Le gaulois *arcantodan* : le nom de l'argent chez les Celtes (**J. Loth**), p. 263-270. — Antiquités du Roussillon (**R. Lantier**), p. 271-289. — Coup d'œil sur le réseau des voies principales du Jura avant le Moyen-Age et particulièrement sous la domination romaine (**M. Piroutet**), p. 115-137. — L'oppidum des Petrocores (**marquis de Fayolle**), p. 138-142. — A propos de géographie urbaine (**C. Jullian**), p. 112-114. — Les gués pavés (**P. Ducourtieux**), p. 58. — La guède dans l'Antiquité (**J. et Ch. Cotte**), p. 43-57. — Sur le dépôt de cendres de Nalliers et le nom de cette localité (**G. Poisson**), p. 33-34. — Questions d'anthroponymie : I (**M. Prinet**). Noms de baptême tirés de l'Écriture sainte, p. 35-40 ; II (**C. Jullian**). Quelques remarques sur l'anthroponymie gallo-romaine, p. 40-42. — Dea Souconna (**J. Roy-Chevrier**), p. 111-112. — Le dieu de Viège (**W. Deonna**), p. 143-144. — Clef et hache (**W. Deonna**), p. 219-222. — Les sarcophages de Charles IX à Pont-Saint-Esprit (**A. Blanchet**), p. 222-223. — Les manuscrits viographiques de Besançon (**L. Febvre**), p. 215-218. — Deux architectes-archéologues du XVIe siècle dans le Midi de la France (**H. Graillot**), p. 290-294.

II. Chronique.

Chronique des études anciennes. — L'Ancien Testament et la méthode historique (**C. Jullian**), p. 156. — Survivances syriaques (**G. Radet**), p. 75. — L'affaire des Arginuses (**G. Radet**), p. 156. — Droit grec (**G. Radet**), p. 75-76. — Conférences Zielinski sur la religion grecque (**G. Radet**), p. 303-304. — Théâtre d'Athènes et Comiques grecs (**O. Navarre**), p. 76. — M. Aemilius Lepidus (**R. Lantier**), p. 236.

Chronique gallo-romaine (**C. Jullian**), p. 59-62, 145-150, 224-230, 295-296.

III. Bibliographie.

1° Orient grec. — F. de Saussure, Cours de linguistique générale (**A. Cuny**), p. 63-66. — C. D. Buck, Dental terminations I (**A. Cuny**), p. 151. — Chambre de commerce de Marseille, Congrès français de la Syrie : II. Section d'archéologie, histoire, géographie et ethnographie (**G. Radet**), p. 231-232. — H. Pistorius, Geschichte von Lesbos im vierten Jahrhundert v. Chr. (**P. Roussel**), p. 298-299. — P. Saintyves, L'antre des Nymphes de Porphyre (**Pr. Alfaric**), p. 153-154. — Ch. Frégier, Les étapes de la crise grecque, 1915-1918 (**G. Radet**), p. 155-156.

2° Monde latin. — W. A. Merrill, Lucretius (**P. Lejay**), p. 68-69. — E. Stampini, Il codice Bresciano di Catullo (**P. Lejay**), p. 152-153. — Plessis et Lejay, Œuvres de Virgile (**C. Jullian**), p. 156. — Ch. Favez, Senecae ad Helviam matrem de Consolatione (**R. Waltz**), p. 69-72. — C. H. Moore, Pagan ideas of Immortality during the Roman Empire (**É. Bréhier**), p. 299. — A. Thomas, Notice sur le manuscrit 4788 du Vatican contenant une traduction française de Boèce (**R. Waltz**), p. 232-234.

3° Antiquités nationales. — Cᵗ Étienne, A propos de l'itinéraire d'Annibal dans les Alpes (**C. Jullian**), p. 151-152. — H. de la Ville de Mirmont, Le manuscrit de l'île Barbe (Codex Leidensis Vossianus latinus 111) et les travaux de la critique sur le texte d'Ausone (**G. Radet**), p. 297-298.

4° Ethnographie et linguistique. — R. Torii, Les Aïnou des îles Kouriles (**C. Jullian**), p. 303. — A. Meillet, Caractères généraux des langues germaniques (**A. Cuny**), p. 66-68.

5° Monde chrétien et byzantin. — M. J. Lagrange, Saint Paul, Épître aux Galates (**A. Fliche**), p. 234-236. — Dom Connolly, The so called Egyptian Church Order and derived Documents (**Pr. Alfaric**), p. 154-155. — J. Tixeront, Précis de patrologie (**A. Fliche**), p. 301-302. — Mᵍʳ Batiffol, Leçons sur la messe (**A. Fliche**), p. 302. — A. Loisy, La religion (**Pr. Alfaric**), p. 299-301. — G. Millet, Recherches sur l'iconographie de l'Évangile (**M. Bulard**), p. 72-75.

IV. Gravures.

Théâtre romain de Mérida : détails d'architecture, parodos de l'Est et de l'Ouest, cavea, murs, voûtes, fig. 1-13, p. 194-207. — Oppidum des Petrocores, p. 140. — Gemme du Musée de Genève avec le nom du dieu Chnoubis, p. 144.

V. Planches.

I. Athéna Parthénos, terre cuite du Musée d'art et d'histoire de Genève.
II. Stèle de Delphes, renouvelant la promantie des Thouriens.